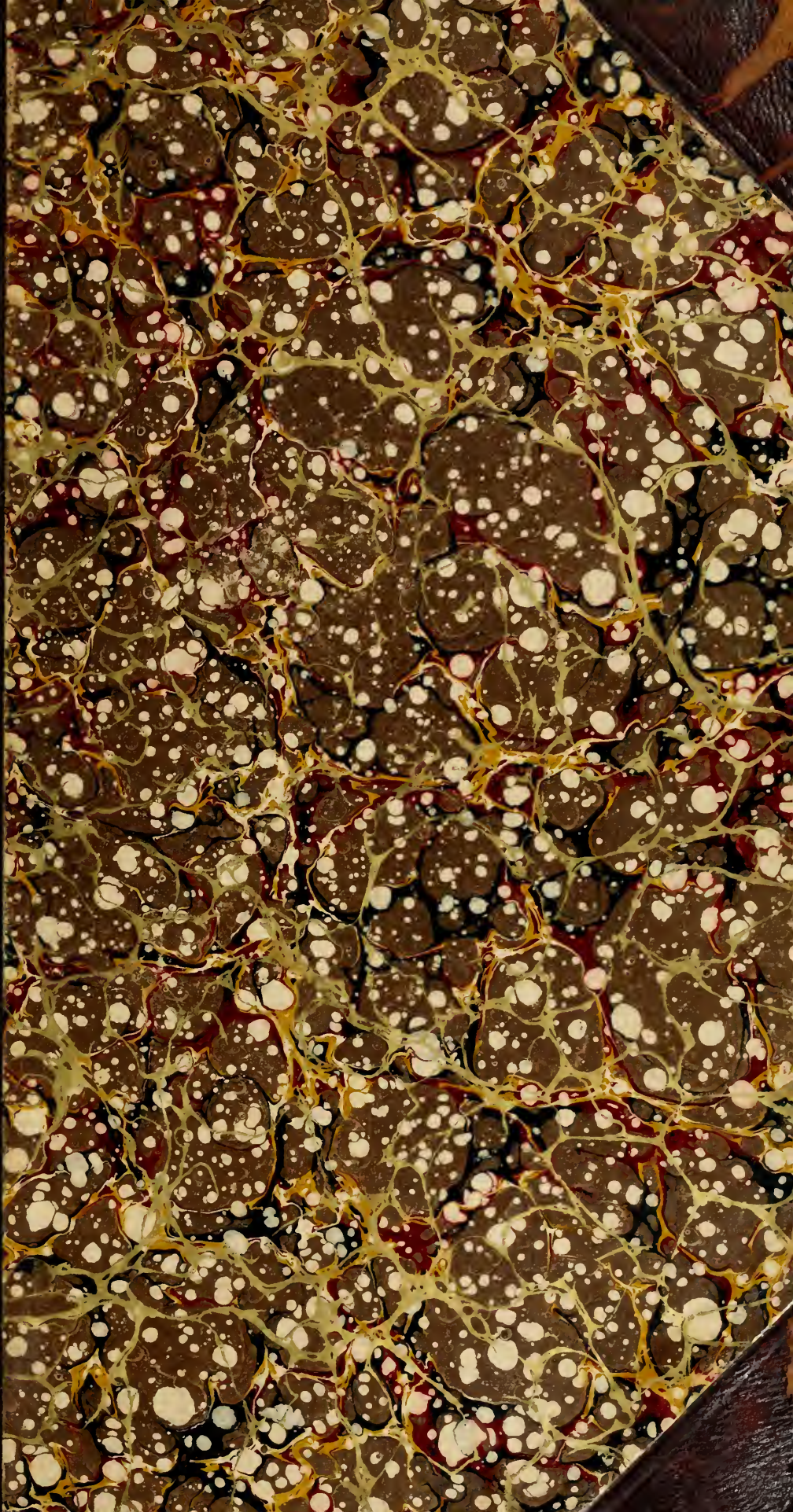

# REVUE

DU

# BAS-POITOU

Tome III. — Janvier, Février, Mars 1890. 

# REVUE

DU

# BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

*3e Année. — 1re Livraison.*

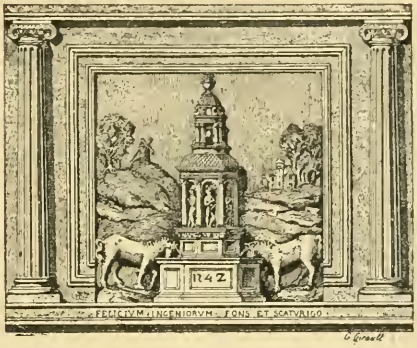


FONTENAY-LE-COMTE

**BUREAUX : RUE BENJAMIN FILLON**

PARIS — E. LECHEVALIER — 39, Quai des Gds-Augustins

NIORT — L. CLOUZOT — 2, rue des Halles.

1890

THE GETTY CENTER
LIBRARY

# REVUE DU BAS-POITOU

## HISTOIRE, LITTÉRATURE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS

3e Année

*Rien ne fait mieux un peuple viril et le fortifie contre toutes les épreuves, que le culte et la mémoire de ses aïeux.*

Au moment où la *Revue du Bas-Poitou* va entrer dans sa 3e année, il nous a semblé opportun de jeter un coup d'œil en arrière et de mesurer le chemin parcouru.

Uniquement appliquée à l'étude des questions littéraires, artistiques et scientifiques dans notre région, la *Revue* a prouvé dès ses premiers pas que, fidèle à son programme, elle entendait se dégager de toutes les questions irritantes de la politique contemporaine, qui a toujours été pour les historiens une mauvaise conseillère.

Qui saurait lui en vouloir ? Le champ à défricher n'est-il pas assez vaste, et malgré l'abondance des monographies locales, ne reste-t-il pas assez de sujets à traiter, de monuments à décrire, de caractères à exhumer ? Nos huit premières livraisons, dont on trouvera plus loin le sommaire, fournissent la plus éloquente des réponses.

Nous croyons, au contraire, avoir fait un acte louable, en unissant les hommes sérieux sur un terrain, où malgré la diversité des intérêts, malgré la multiplicité des opinions, tous peuvent travailler de concert et dans la plus parfaite harmonie.

Cette pensée — Dieu merci ! — a été comprise par un grand nombre. Aussi, fortifié et encouragé par ces adhésions, nous pouvons avec confiance entrevoir l'avenir de l'œuvre commune.

Les ressources sont abondantes, les documents ne sauraient faire défaut, et les archives particulières aussi bien que les dépôts publics sont assez riches pour exciter avec fruit le zèle des érudits, sans jamais l'épuiser. Qu'il nous soit donc permis d'appeler sous notre fanion tous les travailleurs de la région, et d'inviter chacun d'eux à faire profiter le pays de ses études et de ses lumières. Tout le monde y gagnera : les lecteurs de la *Revue* dont l'intérêt croîtra de jour en jour, et les auteurs eux-mêmes, par les jouissances intellectuelles qui les dédommageront amplement des sacrifices que leur bonne volonté et leur empressement leur pourraient imposer.

LA DIRECTION.

---

## Principaux collaborateurs de la *Revue*

Louis Audiat. — Anatole de Barthélémy. — Mgr X. Barbier de Montault. — Léon Ballereau. — Barbaud. — Dr Marcel Baudouin. — Jos. Berthelé. — Edmond Biré. — A. Bitton. — H. de Boismartin. — A. Bonnin. — Edgar Bourloton. — L. Brochet. — H. Colins. — Cte de Chabot. — Vte de Chabot. Chartron. — H. Daniel-Lacombe. — Le R. P. de la Croix. — Cte Louis de Fleury. — De Gouttepagnon. — Le R. P. Ingold. — Hanaël Jousseaume. — Lansyer. — J. Laumonier. — Cte Régis de l'Estourbeillon. — J. Libaudière. — Eug. Louis. — L de la Marsonnière. — Olivier Merson. — Claude de Monti. — Léon Palustre. — Dr Marcel Petiteau. — J. Robuchon. — Cte L. de la Rochebrochard. — O. de Rochebrune. — Marius Sépet. — H. de Verteuil. — Dr Viaud-Grand-Marais. — René Vallette, etc....

---

## Sommaire des deux premières années

L'*Inventaire de François de la Trémoïlle et les faïences de Saint-Porchaire*, par E. Bonnaffé. — Les *Sept Péchés Capitaux, peintures murales de l'Eglise de la Pommeraie-sur-Sèvre*, par Mgr X. Barbier de Montault. — *Deux pages d'histoire :* Le *triomphe de Murat et le mariage de Mme Récamier*, par Edmond Biré. — *Mlles de Rohan, littérateurs et poètes*, par le Cte de Chabot.

— Les *Impressions de voyage en Bas-Poitou du citoyen La Vallée* (an III), par Edgar Bourloton. — *Esquisses biographiques.* — *Deux Familles Fontenaisiennes :* les *Collardeau* et les *De Hillerin, par* E. Louis. — *Chroniques Sablaises,* par le Dr Marcel Petiteau. — Les *Anciennes populations du Bas-Poitou,* par J. Laumonier. — *Barnabé Brisson et la Cour de Londres,* par Henri Daniel-Lacombe. — Les *Fouilles du Champ de Foire de Luçon, et l'Ancienne Eglise de Saint-Mathurin,* par L. Ballereau. — *M. O. de Rochebrune et son Œuvre,* par A. Bonnin. — Les *Mobiles de la Vendée au Siège de Paris,* par René Vallette. — *L'Odyssée d'un tableau,* par E. Lansyer. — La *Date de l'Eglise Abbatiale de Maillezais,* par Jos. Berthelé. — Le *Calvaire de Bourgenais* (légende), par H. Colins. — La *Renaissance en Bas-Poitou,* par Léon Palustre. — Les *Cendres de Nalliers,* par le Cte L. de Fleury. — *L'Office de la Conception à Luçon,* par Mgr X. Barrier de Montault. — Les *Fabriques de poteries gallo-romaines du littoral Vendéen,* par O. de Rochebrune. — La *Bibliothèque de Pierre Nivelle, évêque de Luçon,* par B. Fillon et E. Louis. — *Epigraphie fontenaisienne,* par A. Bitton. — *A travers les Clochers du Bas-Poitou,* par Jos. Berthelé. — *Maillezais pendant la Révolution,* par Edgar Bourloton. — *L'Ancien prieuré de Courdault,* par L. Brochet. — *Richelieu et le Poitou,* par l'Abbé Lacroix. — La *Vendée et Paris en* 1793, par Edmond Biré. — Les *Anciennes nécropoles de Fontenay,* par L. Brochet. — Une *Excursion au Château de Glenay,* par J. Robuchon. — Un *Evêque artiste* (Pierre Nivelle, évêque de Luçon), par O. de Rochebrune. — Les *Cloches de Luçon,* par le R. P. Ingold. — Nos *Marins illustres* (l'amiral de Grimouard), par René Vallette. — *Sonnets Vendéens,* par E. Lansyer. — *Paul Baudry,* par A. Bonnin. — Le *Missel de Sainte-Marie-d'Olonne,* par Mgr X. Barbier de Montault. — *Etudes sur la Forêt de Vouvent* (ses anciens fours à verriers), par L. Brochet. — Le *Lieu de naissance du Cardinal de Richelieu,* par O. de Rochebrune. — *Lettres inédites de Benjamin Fillon,* par le Cte L. de la Rochebrochard. — *L'Archéologie préhistorique à Mareuil-sur-le-Lay,* par L. Brochet. — Les *Seigneurs de la Flocelière,* par le Vte de Chabot. — La *Restauration de l'Eglise de la Caillère,* par J. Libaudière. — Ecrin poétique : *A l'Aimée,* par A. Bonnin.

Ajoutons à ces études de plus ou moins longue haleine, une *Chronique* et une *Bibliographie* trimestrielles abondamment fournies, et par dessus tout, des illustrations dues au burin, à l'objectif ou à la plume de nos artistes les plus en renom.

---

## CONDITIONS DE LA COLLABORATION

Chaque auteur est responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — La direction de la *Revue* offre, **à titre gracieux** à tout collaborateur, un tirage à part de **cinquante exemplaires** de son travail. — Pour bénéficier de cet avantage, il faut être abonné à la *Revue*.

## PUBLICATION & ABONNEMENT

La *Revue du Bas-Poitou* paraît tous les trois mois, en livraison de 96 pages au moins, format grand in-8°, accompagnées d'eaux-fortes, d'héliogravures, de dessins ou de photographies émanant de nos meilleurs artistes Vendéens.

Le prix de l'abonnement est de **huit francs** par an, pour l'édition sur papier ordinaire, et de **quinze francs** pour l'édition sur papier vergé à la forme, dont il n'est tiré que 25 exemplaires.

Pour l'étranger le port est en sus.

## ANNONCES

La *Revue du Bas-Poitou* contient dans chacune de ses livraisons 12 pages d'annonces, dont les prix ont été fixés comme il suit :

La page, **20** fr. — La demi-page, **10** fr. — Le quart de page **5** fr.

*N. B.* — Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de la *Revue* doit être adressé à M. René VALLETTE, rue Benjamin-Fillon, à Fontenay (Vendée).

O de Roche Grano

EGLISE. DE. CHALAIS. XII^e S^LE

fec 1890

# LA VIEILLE ÉGLISE DE CHALAIS

## PRÈS MAILLEZAIS (VENDÉE)

## DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

Non loin de Fontenay-le-Comte, à quelque 1500 mètres environ de l'antique abbaye de Maillezais, dont les superbes et imposantes ruines évoquent tant de souvenirs, s'élève, au village de Chalais, ignorée de la plupart des touristes, une curieuse petite église romane, que baignaient il y a quelques siècles à peine, les flots de l'Océan,

C'est dans ce sanctuaire élevé il y a déjà bien longtemps. que nous venons de faire, ces jours derniers, des découvertes archéologiques importantes, que nous sommes heureux de signaler aux lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*.

Mais avant d'exhumer religieusement pour l'enseignement de l'histoire, ces restes vénérables, avant de remuer cette poussière de plusieurs siècles qui fut celle de nos pères, nous croyons devoir adresser nos plus sincères remerciements à ceux qui nous ont aidé de leurs lumières : MM. de Rochebrune, l'éminent aquafortiste qui, malgré de très grandes dif-

ficultés, n'a pas craint d'explorer avec nous les sombres galeries qui rayonnent dans tous les sens, sous l'une des plus vieilles églises du Poitou, et Boutet, maire de Saint-Pierre-le-Vieux, qui, aussitôt que l'existence probable d'un souterrain refuge lui fut signalée, s'empressa de nous en informer, afin que des fouilles fussent faites avec méthode.

## § 1er. — *Historique de l'église de Chalais.*

Si l'on en croit les traditions populaires qui, si elles ne font pas absolument autorité, ont néanmoins une certaine valeur qu'il ne faut pas négliger, l'église de Chalais, placée sous le vocable de la Vierge, aurait été fondée à une époque fort éloignée, par des marins échappés au naufrage.

Ce qui donne à cette opinion une certaine autorité, c'est qu'à la fin du siècle dernier, on apercevait encore sur la voûte en pierre qui couvre l'autel de la Vierge, douze marins marchant pieds nus. Faut-il voir aussi dans cette tradition une réminiscence de celle d'après laquelle Saint-Pient, évêque de Poitiers vers 560 aurait, avec ses compagnons, été jeté par la tempête sur les côtes du pays qu'il venait évangéliser ?

Cela n'est pas impossible, d'autant mieux que dans l'espèce, la tradition s'appuie sur les témoignages de Grégoire de Tours et de Pierre de Maillezais, et aussi sur ce fait que jusqu'en 942 au moins, Chalais était baigné par l'Océan.

Quoi qu'il en soit, il est, dès 963, fait mention de Chalais (Cala) dans l'*Histoire de la Rochelle*, du père Arcère, et dans le *Pouillé du diocèse de Luçon*.

En 1003, Théodelin, nouvellement chargé de la direction du monastère de Maillezais, sous l'autorité de Gauzbert, abbé de Bourgueil, sait mettre à profit l'amitié de Guillaume IV ou Wilhelm, duc d'Aquitaine, pour obtenir de lui le don de toute l'île de Maillezais, La Sèvre, l'Autise, ... Souil, *Chalais*

(*Ecclesia ad Calatem*), et toutes les dîmes qu'il possédait dans cette partie du Poitou.

Dans une bulle de 1183, le pape Célestin III proclame que toute l'île de Maillezais, les églises de Saint-Martin de Ligugé, .. Souil, *Chalais*, — appartiennent à l'abbaye de Maillezais qui ne relèvera plus désormais que du Saint-Siège.

Mais quelque puissante et respectée que fut alors la papauté, l'irascible Geoffroy de Lezignem, dit Geoffroy *la Grand'Dent*, méconnaissant la haute autorité spirituelle de Raynald, abbé de Maillezais, fait en 1232, saisir par ses baillis *Chalais* et les biens qui servaient à l'entretien des moines. — Le châtiment ne devait pas se faire attendre longtemps : sur les réclamations de Raynald, Grégoire IX lance contre le puissant duc une bulle d'excommunication, qui le met en interdit.

Quand Guillaume paraît, les flambeaux s'éteignent, le service divin cesse, la foule s'écoule, les temples sont fermés...

A cette époque de foi profonde, l'interdit était une arme redoutable entre les mains des papes, et Geoffroy, obligé comme les plus puissants rois du moyen-âge de s'humilier devant la tiare pontificale, signe à Spolète, un traité en vertu duquel l'île de Maillezais tout entière, — Souil, *Chalais*, sont libres de toutes redevancs, coutumes, juridictions auxquelles il prétendait.

Si l'on en croit certains documents *(et cela n'a rien de surprenant pour qui connaît l'histoire de la féodalité)* Chalais ne relevait pas tout entier au XII$^{e}$ siècle de l'abbaye de Maillezais. En effet, dans une charte de 1085, c'est-à-dire postérieure de deux ans à la bulle de Célestin III, nous voyons qu'il est fait don à la Sainte-Vertu de l'abbaye de Charroux par Pierre-Rodolphe de Senac, de sa terre de Chalais et autres domaines, et par Aymer de Chalais de sa prévôté, du consentement de Foucher de Verteuil et de Guy de la Roche.

En tenant compte de la facture générale de l'église de Chalais, on peut affirmer que la construction de l'abside est con-

temporaine des évènements que nous venons de relater, c'est-à-dire de la fin du XII^e siècle au plus tard. Pour ce qui est des autres parties de l'édifice, reprises à plusieurs époques, on peut leur assigner des dates comprises entre les XII^e et XIV^e siècles.

Le clocher, de construction relativement récente, contient une cloche brisée pendant la tourmente révolutionnaire du siècle dernier, et portant l'inscription suivante :

*1710*

*J'ay esté refette par les soins de M^e Pierre Conoveteau. Je m'appelle Henriette. Parrains : Henry d'Appelle-voisin et Marie Arrivé son épouse et seigneurs de Bouillé.*

Après l'élévation en évêché de l'abbaye de Maillezais par le pape Jean XXII, *(Avignon aux ides d'Auguste 1317)*, la cure de Chalais releva au point de vue religieux de l'archiprêtré d'Ardin, ce qui n'empêcha pas, en 1665, Pierre Caron, prieur de Saint-Pierre-le-Vieux, de protester tant pour lui, que pour le curé dudit Chalais, contre la bulle de translation du Chapitre de Maillezais en la ville de la Rochelle.

Depuis 1665 jusqu'à la Révolution, aucun évènement bien important ne se produisit à Chalais dont la cure donnait à l'évêché de Maillezais 400 livres de revenus. On peut rattacher à la première de ces dates, l'érection dans l'église, des deux tableaux peints et sculptés sur bois, représentant l'un saint Roch et l'autre l'Assomption de la Vierge. Dans ce dernier tableau dont l'ensemble est assez original, on voit Marie enlevée sur des nuages, et suivie des yeux par les douze apôtres qui paraissent ravis d'un tel spectacle.

Sur la voûte de l'abside, où étaient reproduits autrefois les marins dont nous avons parlé plus haut, se voient maintenant les emblêmes de la Trinité, et une légion d'anges dans l'attitude de messagers qui attendent un ordre.

Souterrain - re

(croq

Echel

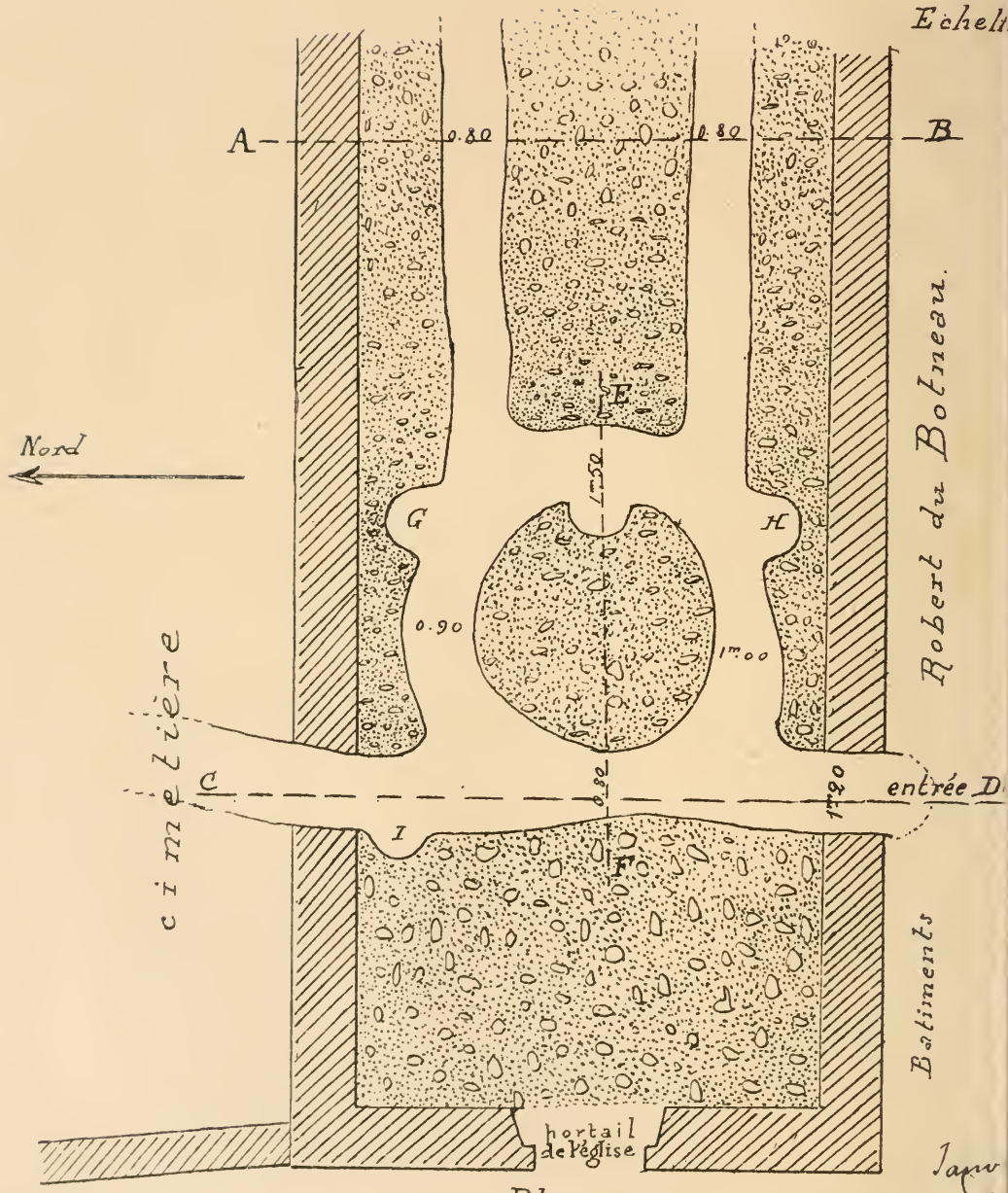


Plan

Janv

ge de Chalais

;)

: $\frac{1}{100^e}$

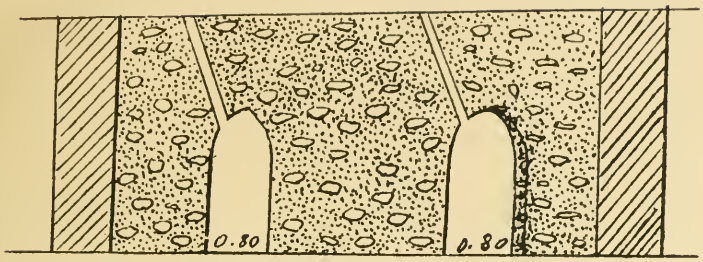


Coupe suivant AB

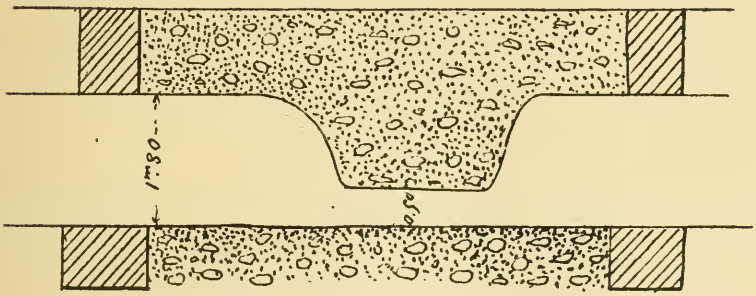


Coupe suivant CD

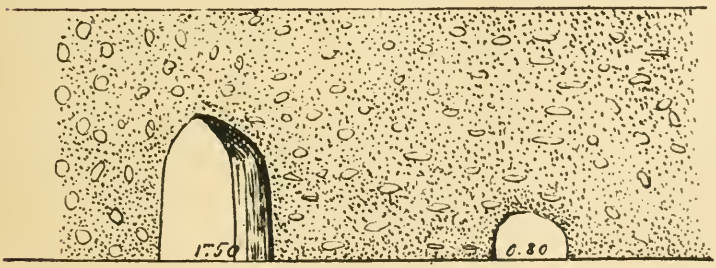


Coupe suivant EF

1890

Cochet

Sur les faces latérales on distingue à peine les portraits de saint Pierre et de saint Jean l'évangéliste, dégradés pendant la Révolution. A cette date, Jean Mothe administrait à Chalais, à titre de desservant, cette paroisse succursale de celle de Saint-Pierre-le-Vieux ; mais le presbytère était à Souil. Il fut, l'an IV de la République, vendu à Jean Robin de Charzais, moyennant treize obligations par le ministère de Me Girard, notaire à Fontenay, sous le titre de presbytère de la succursale de Chalais. Le cimetière actuel placé en bordure de l'église, renferme les cendres de plusieurs représentants des familles Aymar — Papin — Martineau et autres qui, à des titres différents, furent les bienfaiteurs de cette église fort intéressante au point de vue de son type architectonique, ainsi qu'on en pourra juger par les magnifiques eaux-fortes qui accompagnent ce texte[1].

## § 2. — *Souterrain refuge.*

Le souterrain refuge dont nous donnons ci-après un plan et des coupes, a été déblayé sur environ 35 mètres. Il est situé sous la vieille église de Chalais.

Les galeries qui le composent ont des largeurs variant de $0^m,80$ à $1^m,20$, et des hauteurs comprises entre $0^m,50$ et $1^m,80$ qui ne permettent d'y pénétrer qu'en s'y glissant à plat ventre. Leurs parois ainsi que la voûte sont fort inégalement taillées, presque complètement dans une argile excessivement compacte : ce n'est qu'en bien plus petite proportion qu'on y rencontre du calcaire crétacé.

Les traces des instruments employés par les ouvriers sont très visibles, et nous ne saurions mieux faire que de les

[1] Quelques fragments d'inscriptions tumulaires relevés par nous figurent sur les croquis ci-joints. Signalons, à titre de curiosité, l'existence sur une pierre tombale du XVIe siècle d'une quenouille en relief avec fuseau et accessoires.

comparer à celles que l'on ferait alternativement avec le ciseau du tailleur de pierre, la tranche et la pointe d'une pioche ordinaire.

Les surfaces des galeries parfaitement lisses en certains points portent l'empreinte indiscutable d'un séjour répété de l'homme dans ces sombres asiles, qu'il avait su rendre habitables en forant dans la voûte des tubulures cylindriques obliques d'environ $0^m,15$ de diamètre. Ces tubulures qui, par leur accès à la surface du sol appelaient des courants d'air destinés à renouveler l'atmosphère du souterrain, devaient pouvoir s'ouvrir au milieu des herbes, des broussailles ou des bois, sans dénoncer l'existence de la retraite ténébreuse.

Mais s'il n'est pas douteux que ce fut du besoin de se protéger elles-mêmes, que vint aux populations de Chalais la pensée de chercher sous terre un refuge, où elles pourraient attendre la fin des fléaux qui ravageaient leur pays, il n'est pas aussi facile de se prononcer sur la date historique de ces galeries qui toutes (*du moins celles déblayées*) viennent converger vers un pilier de $10^m$, 50 de circonférence, dans lequel a été ménagée une sorte de niche circulaire comme celles qui existent en G. H. I.

Faut-il voir dans ces dispositions, ainsi que le prétendent quelques personnes autorisées, des espèces de petites catacombes où d'abord les premiers chrétiens seraient venus prier et se refugier, pour se soustraire aux édits sanglants portés contre eux par les empereurs, et pour éviter les supplices auxquels ils étaient condamnés ? Nous ne le croyons pas. — Nous ne pensons point que l'on puisse voir dans la niche creusée dans le pilier central et couronnée par une sorte de voûte curviligne le tombeau d'un martyr ou autel (*mémoria, confessio, martyrium, testimonium, titulus*). Si l'on accepte cette hypothèse, contraire, croyons-nous, à toutes les données actuelles de l'histoire, il faut admettre que le christianisme avait pénétré dans notre région avant la fin du III^e siècle, c'est

à-dire avant la 9e persécution ordonnée en 275 par Aurélien ; car il est démontré aujourd'hui que l'édit de Dioclétien (303) ne fut presque point exécuté dans la Gaule occidentale surtout, grâce à la modération de Constance-Chlore. Or il est à peu près certain que l'introduction du christianisme en Vendée n'est pas antérieure à la fin du IVe siècle.

D'un autre côté, bien que des documents importants fournis récemment par M. Lévrier, avocat à Niort, et des témoins irrécusables répandus tout le long du Golfe des Pictons et à Chalais même, démontrent, pendant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, la présence dans ce pays, d'une population gallo-romaine dense et riche, nous ne croyons pas non plus que le souterrain-refuge dont il s'agit, puisse remonter jusqu'à la guerre impitoyable que firent, au IVe siècle, les paysans soulevés contre cette civilisation étrangère qui n'asseyait la magnificence de quelques-uns que sur la misère universelle. La forme des vases trouvés, contenant du charbon de bois que nous décrirons plus loin, donne croyons-nous, à notre opinion un caractère de quasi-certitude.

Ces deux hypothèses écartées, il n'en demeure pas moins acquis que le souterrain en question a dû être évidemment fait pendant une de ces époques malheureuses dont est trop souvent remplie l'histoire du Bas-Poitou.

Dans ces conditions nous estimons que le souterrain de Chalais a dû être vraisemblablement créé par les habitants du littoral, pour se protéger eux et leurs objets les plus précieux, contre les invasions des terribles Normands qui, de 842 à la fin du Xe siècle, désolèrent la partie de la Vendée baignée par l'Océan.

A l'époque en effet où fut édifiée sur une sorte de tertre la première chapelle de Chalais, c'est-à-dire en 963, tout le marais qui avoisine cette ancienne paroisse située sur les confins de la plaine, était couvert par la mer. Des documents certains établissent que ce fut en 942, pendant un voyage que fit à Fontenay, Louis d'Outremer, qu'à la suite d'un cata-

clysme, les eaux de l'Océan se retirèrent en partie de notre région, et que ce ne fut qu'en 1460, seulement que Maillezais fut réellement réuni au continent. D'ailleurs, une charte de 1216 dit catégoriquement qu'à cette époque Maillezais était un port de mer. Rien d'étonnant alors que ces écumeurs des mers qui laissaient partout derrière eux du sang et des ruines, aient envahi ce pays, déjà riche par son sol et sa situation topographique, en bordure du chemin *Saulniers*, qualifié, dès 953, de *Vieux-Chemin*, par lequel les sels d'Aunis gagnaient Poitiers et se répandaient dans le centre de la France.

Du reste, des localités voisines de Chalais, telles que Liez, Anchais, Civray, Maillezais, Maillé, d'origine celtique, où l'on a trouvé des restes de voies romaines, des pieds d'amphores, des murs, et même des aires pavées de grandes villas agricoles furent ravagées et détruites par les Normands. Ces invasions furent tellement épouvantables du IX au X siècle, que, selon l'expression du moine chroniqueur Pierre de Maillezais, « les habitants même disparurent. »

En tout état de causes, si cet asile n'a pas été établi pendant les invasions normandes, il l'a sûrement été avant la reconstruction en 1085, de la plus grande partie de l'église actuelle, et notre opinion est corroborée par ce témoignage de l'historien Besly :

« Le peuple des bourgs de Petosse, Pouillé, Longesves, Charzais, Saint-Martin de Fraigneau, jusqu'à Oulmes et « autres iceluy plat pays fut en l'anné 1033 et annés suivantes « battu de maux qui ne sauraient nombrer, par guerre émue « entre les seigneurs propres et particuliers et ceux de « Colonges et de La Motte-d'Ardin. Les maisons et champs « furent brulez, les hardes, coffres et bêtes volez, et habi- « tants massacrez et mutilez, ce qui en restait forcé de fuir « en foretz et abandonner leurs lieux qui de longtemps ne « furent ensemencez. »

Pour qui connaît le pays qui entoure Chalais dans un rayon de plusieurs lieues, il paraîtra tout naturel que ses habitants

# Fragments d'inscriptions tumulaires

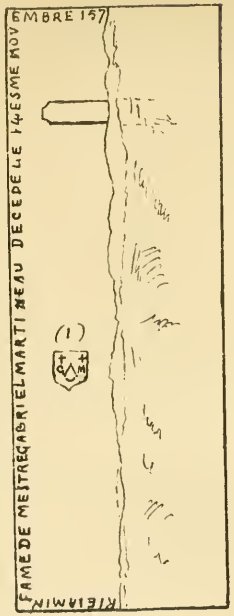


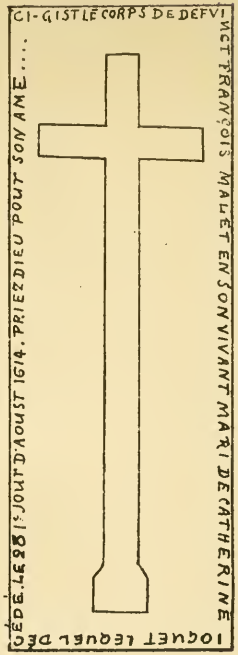


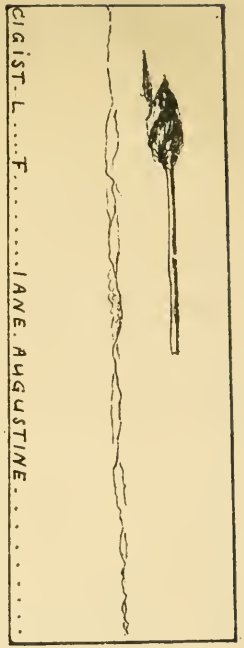


écusson (I)

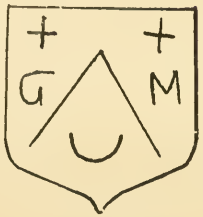


écusson trouvé dans l'ancien prieuré

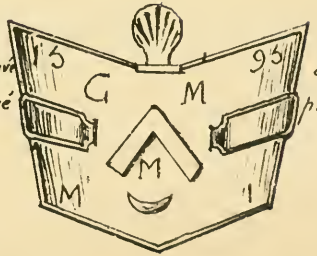


de Souil près Chalais

Janvier 1890

Blochet

fissent une citadelle souterraine pour s'y retrancher. Sans cette précaution, comment auraient-ils pu échapper à la poursuite des Normands, ou des seigneurs ennemis, au milieu d'une plaine où ils ne rencontraient ni forêts, ni accidents de terrains pour se cacher ? Dans cette plaine même, loin de tout lieu habité, et notamment sous la route de Fontenay à Maillezais, on rencontre encore des souterrains remontant à cette époque que nous nous proposons bien d'explorer quelque jour. Rien d'étonnant, du reste, que notre pays conserve encore les traces de la vive résistance, que les bourgades pictonnes opposèrent, ou à leurs terribles envahisseurs les Normands, ou à leurs non moins impitoyables seigneurs.

Quelle que soit, du reste, la date du souterrain refuge qui nous occupe, le souvenir en est toujours demeuré vivant dans l'esprit des populations de Chalais qui, aux époques troublées de notre histoire, notamment pendant l'occupation de Maillezais par le capitaine La Plenne et sa compagnie (*vils garnements, disent les mémoires de la Ligue)*, sont venues s'y réfugier, ainsi qu'en témoignent les pièces de monnaie que nous y avons trouvées se rapportant presque toutes aux guerres de Cent ans, de religion et de Vendée.

## § 3. — *Vases et Sépultures.*

Les vases en partie brisés, que nous avons trouvés, exécutés en argile commune du pays, présentent des tons différents, depuis le blanc rosé, jusqu'au noir plus ou moins intense.

Quelques-uns sont décorés d'une zône de quadrillés imprimés à la roulette. D'autres ont sur la panse des cercles parallèles dont l'intervalle est rempli par des raies tracées à la main. Sur quelques-uns apparaissent des touches de lustre violacé d'un brun verdâtre.

Ces poteries, dont le système décoratif se rattache par plus d'un côté à celui employé du Ve au IXe siècle,et qui n'a jamais été tout à fait abandonné, nous paraissent être de la fin de la période carlovingienne, et de la première moitié du XIe siècle.

La plupart de ces vases renfermaient avec des clous en fer, du charbon de bois provenant, sans nul doute, de sépultures, creusées pendant les périodes de calme. pour recevoir, dans l'intervalle des galeries placées sous l'église, les dépouilles mortelles de quelques prêtres ou de quelques personnages importants, dont les parents avaient dû payer fort cher, l'honneur de faire inhumer leurs défnnts dans ces lieux consacrés, peut-être, par les mystères de la religion.

De tout cela. il ne reste plus guère aujourd'hui que des ossements épars et brisés, des clous portant l'empreinte d'une date fort ancienne, et une inscription illisible, sur une petite plaque de plomb, tristes emblèmes de la brièveté de la vie et de la fragilité humaine, dont la vue nous rappelait, malgré nous, ces mélancoliques pensées du chantre des ruines.

« Ainsi périssent les restes mortels des hommes, ainsi » s'évanonissent les derniers souvenirs qu'ils ont laissés! »

## § 4. — *Statues.*

Les deux statues malheureusement mutilées dont la physionomie a été reproduite si magistralemeut par l'éminent aquafortiste M. de Rochebrune, étaient au moment de leur découverte renversées sens dessus dessous, et recouvraient une sépulture sise non loin du chœur. Cette coïncidence et l'état dans lequel avaient été extraits du sol les personnages représentés, nous avaient fait croire d'abord à l'existence d'une pierre tombale sur laquelle étaient couchés deux des bienfaiteurs de l'église. Mais un examen plus attentif, et les

soins apportés pour rendre à ces précieux restes leur physionomie primitive nous ont démontré, que si ces statues étaient bien du XII^e siècle, elles représentaient, à n'en pas douter, l'Annonciation de la Vierge. C'est en effet un de ces sujets qu'aimaient tant à traiter les statuaires de cette époque, si bien caractérisée à Chalais, par cette longue tunique recouverte chez la mère du Christ, d'une espèce de manteau aux larges manches, laissant apercevoir des riches étoffes sur lesquelles se détache une gracieuse cordelière[1].

Dans ces statues, on constate de longs bustes, une sorte de raideur et d'absence de mouvements indépendants de leur costume et de leur physionomie bysantine.

Si l'on examine attentivement les figures gravées sur les dessins ci-joints, on ne peut s'empêcher de remarquer la similitude de pose, la ressemblance des draperies, l'uniformité de type qu'on y rencontre avec ceux des bas-reliefs des églises de Foussais, Fontaines et la Chaize-Giraud.

Ces types si souvent admis, et reproduits avec le scrupule religieux, qui tenait à la fois d'un sentiment de dévotion et à l'impuissance de l'art, exécutés au moyen de procédés semblables, ne donnent-ils pas la quasi-certitude que l'archange Gabriel et la Vierge placés dans un tympan de l'antique église de Chalais, sont dus, au ciseau d'un des plus brillants élèves de l'école poitevine et saintongeaise, à ce statuaire de Saint-Jean d'Angély, qui a laissé sur l'église de Foussais, cette curieuse inscription :

ERAVDVS AVDEBERTVS DE SANCTO
IOANNE ANGERIACO ME FECIT

et qui faisait, sans nul doute, partie, d'une de ces vaillantes confréries de travailleurs, qui s'intitulaient « les logeurs du

[1] Les femmes de cette époque portaient les cheveux tressés très longs et descendant plus bas que la ceinture, ainsi qu'on peut le voir au portail de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

bon Dieu et maîtres de l'œuvre, » qui, pendant plusieurs siècles, ont élevé sur le sol de notre Poitou tous ces admirables monuments religieux dont nous sommes si fiers à bon droit.

Fontenay-le-Comte, le 14 janvier 1890.

LOUIS BROCHET,

*Agent-voyer d'arrondissement,*
*membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*

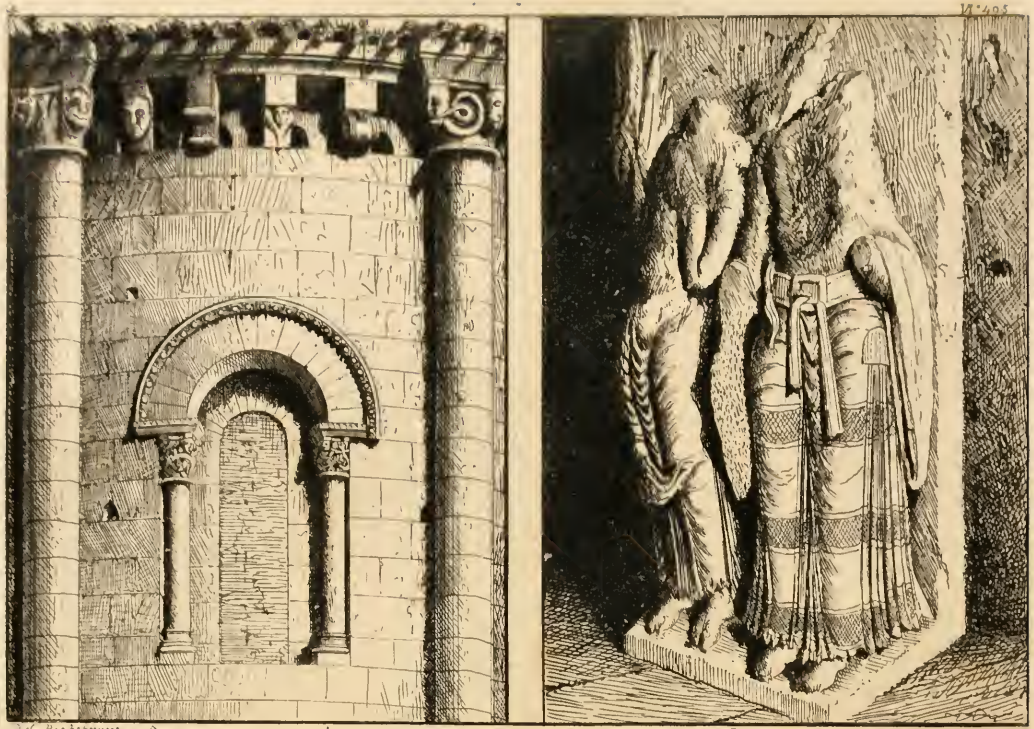

ABSIDE ET ANNONCIATION A L'EGLISE DE CHALAIS.

# AUTOUR DU DRAPEAU BLANC

## *Biographies inédites des Vendéens et des Chouans*

Par M. de la Fontenelle de Vaudoré.

De tous les hommes que l'histoire de la Vendée a inspirés, M. de la Fontenelle de Vaudoré est sans contredit celui qui, par la multiplicité de ses travaux, autant que par ses consciencieuses recherches, s'impose le plus à l'attention du monde lettré et à la reconnaissance de ses compatriotes.

Sa carrière si remplie de méritoires labeurs n'a cependant pas été assez longue pour lui permettre de donner à toutes ses études la publicité que réclamait leur intérêt. Parmi ces dernières, une place d'honneur doit être accordée à la curieuse *Biographie des Vendéens et des Chouans*, dont la communication nous a été si gracieusement offerte par M. l'archiviste-bibliothécaire de la ville de Niort.

Fidèle à notre programme, et uniquement soucieux des intérêts de l'histoire, nous avons extrait de ces pages ce qui concernait plus particulièrement le Bas-Poitou, persuadé que nos lecteurs ne sauraient y trouver qu'un hommage à la mémoire d'un peuple qui a valu aux Vendéens la glorieuse auréole dont leur nom est aujourd'hui encore environnée.

Tout en respectant l'idée première de l'auteur, nous nous sommes permis de la compléter par l'addition de quelques nouveaux noms et de nombreuses notes que rendait nécessaire la distance qui nous sépare de l'époque à laquelle ce manuscrit fut rédigé. R. V.

ALLARD, né à Saint-Jean-de-Liversay, près La Rochelle, passa fort jeune aux Vendéens, parvint jusqu'au marquis de Lescure à son camp de Saint-Sauveur-de-Givre et devint presqu'aussitôt premier aide-de-camp du général comte de la Rochejaquelein, sur la prière que lui en fit la marquise de Donissan, à qui il s'était tout d'abord adressé. Il se distingua par nombre d'actions d'éclat, notamment à la surprise de Châtillon-sur-Sèvre par Westerman, où il se jeta au milieu des républicains et en tua plusieurs à coups de pistolets et presqu'à bout portant.

Ayant suivi son général et la grande armée au-delà de la Loire, il fit prisonnier près de Fougères un avocat qui avait été mis de force dans un bataillon républicain. A l'attaque de Granville, Allard tua d'un seul coup de pistolet un déserteur qui avait crié : sauve qui peut ! et qui ayant fait reculer la ligne, occasionna l'échec qui eut lieu sous les murs de cette ville. A la bataille de Dol, il fut obligé un instant de mettre tout en œuvre pour empêcher un général qui croyait tout perdu, de se jeter parmi les républicains pour y recevoir la mort. Ayant grandement coopéré à la défaite des troupes républicaines à La Flèche, il fit des prodiges de valeur à la bataille du Mans où, de concert avec MM. de la Rochejaquelein et Forestier, il s'élança trois fois au milieu des rangs ennemis et fut des derniers à quitter la ville, qu'il n'abandonna que vers quatre heures du matin, après avoir combattu sans relâche. Enfin, lorsque la Rochejaquelein se fut embarqué à Ancenis et se fut ainsi trouvé, malgré lui, séparé de son armée, son aide de camp, qui avait le plus grand désir de tra-

verser le fleuve y parvint, en effet, le lendemain. Mais ayant erré plusieurs jours sans pouvoir atteindre son général, Allard fut pris par les républicains et traduit devant une commission militaire qui le condamna à mort. Au moment où on allait le fusiller, on cria : Aux armes ! et l'exécution fut suspendue.

Par réflexion, on trouva qu'il était cruel de mettre à mort un aussi jeune homme, et à raison de cette circonstance et de son air de candeur, on l'incorpora dans un bataillon en garnison à Noirmoutiers. Allard franchit bientôt le bras de mer qui sépare cette île du continent et il alla offrir ses services au général Charette qui, d'abord le reçut assez mal, mais qui ayant éprouvé ses talents et son courage le choisit pour remplacer Delaunay dans le poste de chef de la division des Sables-d'Olonne. Il fut aussi chargé par ce général du commandement du camp d'observation établi après la pacification de la Jaunais, sous le prétexte de protéger les convois. Pendant ce temps, les républicains avaient établi un poste à la Mothe-Achard, à cinq lieues de Belleville, quartier général de Charette. Les Vendéens criaient à l'infraction. Tous les républicains qui s'écartaient étaient égorgés ; et du côté de ces derniers on usa de représailles. Mais ils ne bornèrent pas là leur action, et, sous l'apparence de l'amnistie, s'avancèrent de plus en plus des quartiers vendéens, surprirent Allard avec vingt des siens, et les traînèrent dans les prisons des Sables-d'Olonne.

Le prétexte mis en avant par les républicains était qu'Allard avait participé au meurtre de quelques soldats. Accusation d'autant moins fondée que ce divisionnaire était connu pour avoir des mœurs extrêmement douces. Cela n'empêcha pas qu'il fut transféré au château de Saumur, et que plusieurs de ses soldats furent mis à mort.

Le reste de sa troupe s'était réfugié à Belleville, et Charette avait en vain envoyé une ordonnance au général Canclaux pour avoir des explications. La guerre alors n'était pas

avouée, mais elle s'annonçait par les préparatifs qui se faisaient réciproquement, et chaque parti paraissait ne vouloir retarder les hostilités que pour mieux se mettre en mesure. Lorsque cette même guerre recommença, l'enlèvement d'Allard et le supplice de ses soldats furent les principaux griefs mis en avant pour légitimer la reprise d'armes. Allard fut détenu longtemps; mais la pacification générale de la Vendée lui rendit la liberté, et alors il vint se fixer dans les environs de Fontenay-le-Comte. Il y jouissait de la considération due à son honnêteté et aux efforts qu'il avait toujours faits pour s'opposer aux excès qui accompagnent inévitablement la guerre, et plus particulièrement la guerre civile.

En 1814, Allard devait jouer un rôle dans l'insurrection royaliste que les évènements de Paris devancèrent. Il ne se rendit pas moins, lors de l'arrivée du marquis Louis de la Rochejaquelein comme pacificateur, auprès du frère de son ancien général pour lui offrir ses services. Il souscrivit ensuite l'adresse au Roi, et fut maréchal des logis de la garde d'honneur à cheval du département de la Vendée, formée lors du passage du duc d'Angoulême à Bourbon-Vendée, dans le mois de juillet 1814.

En 1815, il fut également un des premiers à prendre les armes contre Napoléon, et devint un des principaux officiers du quatrième corps de l'armée royale de la Vendée dont il commanda une des divisions — celle des Aubiers[1].

ANGÉLY (D'), garde du corps, domilié à Sainte-Foi, près les Sables-d'Olonne, département de la Vendée, fut condamné à mort comme chef de Vendéens, par la commission militaire dudit lieu des Sables.

ARNAUD était régisseur de la terre de la Guyonnière, paroisse de Saint-Nicolas de la Chaise-le-Vicomte, apparte-

[1] Fait chevalier de Saint-Louis, il est mort entreposeur des tabacs, à Bressuire, le 6 mai 1846.

nant au baron Duchesne-de-Denant, lorsque la guerre de la Vendée éclata. Il y prit part et fut d'abord l'un des chefs de division de l'armée du centre sous Royrand. Il se trouva comme simple officier attaché à la division de Vieille-Vigne, au combat que le général Charette livra, le 26 avril 1794, aux républicains, à la Roche-sur-Yon. Ces derniers furent battus, et le général Haxo, qui les commandait, blessé et abandonné de ses soldats, mit pied à terre en disant qu'il ne se battait plus en général, mais en soldat. Alors on lui cria de rendre ses armes ; mais il s'y refusa en jurant. Un cavalier s'avançant pour lui donner un coup de sabre, il le blessa au visage. Un autre, nommé Domès, s'approcha de lui, et comme il portait un casque, Haxo le prit pour un de ses soldats, et réclama son assistance. Domès lui porta un coup de sabre qu'il para en faisant sauter l'arme de la main de son adversaire. Cependant Arnaud arriva avec quatre cavaliers vendéens, et voyant l'obstination du général républicain, il descendit de cheval et le renversa d'un coup de mousqueton. Haxo, tombé, faisait le moulinet avec son sabre, et d'un mouvement si rapide qu'on n'osait pas encore l'approcher. Plein de valeur, et vociférant mille injures contre ses ennemis, il en blessa encore un d'un coup de pistolet au moment où il allait expirer. Charette fut très contrarié de ce qu'on ne se fût pas emparé vivant d'Haxo et il en témoigna publiquement son mécontentement à Arnaud. Quoi qu'il en soit, cette mort délivra le chef de la Basse-Vendée d'un ennemi extrêmement redoutable, et inspira beaucoup de confiance à son armée. Arnaud se fit encore remarquer par d'autres faits d'armes parmi les royalistes. Il n'existait plus au moment du traité de la Jaunais.

ARNAULT DE LA MOTHE, d'une bonne famille du Bas-Poitou, occupant des places à la chambre des comptes de Nantes, habitait Mouilleron-en-Pareds lorsque les Vendéens prirent les armes. Il prit une part active à cette guerre, et fut distingué par sa bravoure. Il ne survécut pas à la première guerre.

ARNAULT DE LA SALIÈRE, frère puîné du précédent, servit aussi comme officier parmi les Vendéens, mais s'y fit peu remarquer. Il ne survécut pas non plus à la première insurrection.

ARNAUDEAU, l'un des premiers officiers de la Basse-Vendée. Il concourut, le 9 décembre 1793, à la nomination du chevalier de Charette au grade de général en chef, et fut même l'un des officiers chargés de notifier à ce chef cette délibération, qui fut prise aux Herbiers.

AUVYNET, sénéchal de Montaigu, fut, en 1789, député du tiers-état des Marches communes de Poitou et de Bretagne aux Etats-généraux. Il prit parti ensuite parmi les Vendéens, et devint secrétaire du général Charette. Il exerçait ces fonctions lors des conférences de la Jaunais, et son état d'aisance lui faisait désirer la paix, mais il avait peu d'influence. Auvynet s'éloigna ensuite de Charette, et étant membre du conseil de Legé, il figura dans le parti qui voulait effectuer le désarmement des campagnes, isoler le chef de la Basse-Vendée de ses soldats, et le contraindre de se soumettre à la République. Après la pacification définitive de la Vendée, il devint juge, puis président du tribunal de l'arrondissement de Montaigu, et, par suite, président du tribunal du chef-lieu judiciaire du département de la Vendée.

Auvynet a été considéré dans ses derniers emplois comme un magistrat intègre et instruit.

AUVYNET, fils aîné du précédent, figura parmi les chefs de la Vendée, et se soumit à la République, le 17 février 1795. Il faisait, comme son père, partie du conseil de Legé, lorsqu'il se déclara pour le parti qui voulait la paix, et pour toutes les mesures qui pouvaient l'amener.

Auvynet, après la guerre vendéenne, se livra avec distinction à la profession d'avocat, et il fut, en outre, conseiller de préfecture du département de la Vendée et sous-préfet des Sables-d'Olonne. Démissionnaire en 1830, il resta président du Conseil général jusqu'à sa mort.

D'AUZON, de Treize-Vents (Vendée), fit la campagne d'outre-Loire; fut pris à Blain et fusillé fin décembre 1793[1].

BARBARIN DES COUTEAUX, gentilhomme poitevin, capitaine de cavalerie et aide de camp dans l'armée catholique et royale, signa l'adresse au Roi, présentée par une députation vendéenne, présidée par le général Sapinaud. Au mois de juillet 1814, il était dans les rangs de la garde-royale à cheval formée à Bourbon-Vendée, pour faire le service auprès du duc d'Angoulême.

BARBARIN (le chevalier de), frère du précédent, servit quelque temps dans la Vendée, et était, en juillet 1814, dans la garde-royale à cheval de Bourbon-Vendée.

BARBATRE (le maire de), ayant eu des intelligences avec Charette, éprouva la vengeance des républicains, et fut mis à mort quelque temps avant la prise de Noirmoutiers.

BARBOT, des environs des Herbiers, figura de bonne heure parmi les Vendéens, et fut un des principaux officiers de cavalerie de l'armée de Stofflet. Ce fut lui que ce général chargea d'arrêter M. Bernard de Marigny qui se trouvait dans les environs de Cerisay. Il exécuta cet ordre, et eut ensuite la mission de conduire ce chef à Saint-Florent, où son procès devait être réyisé. Il s'acquitta de cette commission désagréable avec tous les égards qui étaient dus au malheur. Il offrit son cheval à M. de Marigny, qui refusa de le monter; et, plein de respect pour la décoration de saint Louis de ce vieux militaire, il marcha à pied comme lui. Cependant Stofflet n'avait pris la détermination d'envoyer son rival à Saint-Florent que sur la réclamation d'un grand nombre d'officiers; mais bientôt l'abbé Bernier et M. de Rostaing arrivèrent, et le firent changer d'avis. Il demanda à M. Soyer

[1] *Généraux et chefs de la Vendée militaire*, par Alexis Des Nouhes. Paris. Retaux-Bray éditeur, 1887.

l'aîné, son major-général, un capitaine de chasseurs avec vingt hommes, et on lui donna le capitaine Savary avec un détachement. Stofflet dit tout bas à Savary d'aller trouver Barbot, et de fusiller M. de Marigny. Savary rejoignit bientôt Barbot, et lui fit part de l'ordre verbal du général. Barbot, aussi surpris qu'affligé de ce qu'il venait d'entendre, laissa Savary mettre à mort un des chefs les plus distingués de la Vendée, et refusa de participer à cette exécution barbare

Depuis, il remplit momentanément les fonctions de major-général, et, en cette qualité, il donna des conclusions, le 12 mars 1795, devant le conseil militaire qui condamna à mort Julien Prodhomme, chef de la division du Loroux, pour avoir quitté le parti royaliste, et être passé à celui de la république. Barbot avait aussi signé l'arrêté de Jallais, du 2 du même mois de mars, dirigé contre Charette, et motivé par la pacification qu'il venait de faire avec les républicains.

Lors de la tranquillité dans la Vendée, Barbot se fit recevoir notaire à Saint-Michel-Montmalchus, près la Flocellière, et lors de l'insurrection de 1799, il se réfugia à Fontenay.

Il prit de nouveau les armes en 1815, fut fait chevalier de Saint-Louis et signa la lettre du 13 septembre 1817, adressée au général d'Autichamp.

BARBOT, jeune, frère du précédent, servit aussi comme officier parmi les Vendéens, et survécut à la pacification.

BARBOTIN fut l'un des premiers généraux des Vendéens. Il était un de ceux qui commandaient l'armée qui se porta sur Chalonnes, en mars 1793, et il signa, avec d'Elbée, Bonchamp, Stofflet et Leclerc, la sommation faite aux habitants, laquelle fut suivie de la reddition de cette ville.

BASCHER se fit distinguer par son attachement à la cause royale. Se trouvant en Allemagne et brûlant de se réunir à ses compatriotes de la Vendée, il se dirigea sur ce pays, habillé en paysan, et ne voyageant que la nuit à l'aide d'une

boussole. Arrivé à Poitiers, il y resta six mois, et ne trouvant pas jour pour se réunir aux royalistes, il retourna en Allemagne et passa en Angleterre d'où il parvint enfin parmi les Vendéens. Il devint chef de la division de Saint-Philbert de Grandlieu et donna, dans ce poste, de nouvelles preuves de son courage. En 1815, il fut employé comme commissaire ordonnateur en chef des corps du centre de l'armée royale de la Vendée.

Bascher, jeune homme très royaliste, fut obligé d'entrer dans le troisième régiment de garde d'honneur. Il déserta de ce corps à Troyes et vint se cacher chez un de ses parents dans les environs de Nantes, au commencement de 1814. Ayant rencontré là le comte de Suzannet, ce général l'envoya à Bordeaux auprès du marquis de la Rochejacquelein, afin d'avoir des instructions sur ce qu'il y avait à faire et annoncer qu'on était prêt à se lever dans la Vendée et demander des armes et des munitions. Bascher parvint à travers mille dangers jusqu'à Étauliers (?), quelques heures après le combat, et en traversant continuellement des troupes françaises. Il fut admis auprès du duc d'Angoulême qui l'accueillit de la manière la plus gracieuse.

BAUDRY, notaire à la Garnache, prit parti parmi les Vendéens, et y jouit d'une grande considération. Il présida l'Assemblée qui se tint aux Herbiers, le 9 décembre 1793, afin d'élir un général en chef. Il fit valoir les droits de M. Charette de la Contrie ; mais il ajouta qu'il lui semblait covenable de proposer la place à M. de Couëtus, qui en avait autant, qui était plus ancien militaire, et qui était décoré de la croix de saint Louis. Cette proposition ayant été débattue et partageant les esprits, M. de Couëtus entra dans l'Assemblée, et fit valoir généreusement les droits de son adversaire, ajoutant que pour lui, vu son âge, il ne se chargerait point de l'emploi auquel il s'agissait de pourvoir. Sur cela, M. de Charette fut élu unanimement général en chef. Une dé-

putation fut nommée pour aller lui notifier sa nomination et prendre son acceptation, et Baudry de la Garnache fut constitué gardien de la délibération, qui fut renfermée dans un portefeuille scellé de cinq cachets. Peu après, Charette en organisant son armée, nomma Baudry intendant général des vivres, et lui donna Bousseau pour adjoint. Il était aussi l'un des commissaires généraux de l'armée de Charette. Ces fonctionnaires étaient chargés de l'administration du pays et de l'armée, et particulièrement de la gestion des biens des absents.

*(A suivre.)*

René Vallette.

Les dictons populaires sont souvent d'une vérité contestable, mais celui qui s'applique à Vairé « qui voit Vairé n'est pas au pied, » se trouve n'être que l'expression exacte de la réalité.

Lorsqu'on aperçoit se profiler sur le ciel bleu, les blanches maisons et le clocher aigu de l'église de ce petit bourg vendéen, on s'imagine devoir y parvenir en peu d'instants. Déception ! Plus on marche, moins on paraît s'en rapprocher. Des vallons cachés se creusent devant vous, la route s'allonge dans des circuits nouveaux, et, Vairé tout ensoleillé sur son côteau, semble sourire de votre peine.

Du reste, comme dit le fabuliste :

Souvenez-vous que dans la vie,
Sans un peu de travail on n'a point de plaisir.

Une fois arrivé, vous n'aurez pas trop à regretter votre excursion, si vous êtes ami de la nature et des choses du passé.

De Vairé, la vue est fort étendue et le paysage très agréable. Au bas, se déroule, la vallée de l'Auzance avec ses vertes prairies. La plaine ondulée montre ses champs cultivés, ses haies de genêts aux fleurs d'or, et, au milieu de bouquets d'arbres, les clochers de nombreux villages. A l'horizon, derrière les marais salants les dunes et la forêt de pins d'Olonne, surgit resplendissante, la nappe immense de l'océan, au bord duquel la ville des Sables offre l'aspect d'une vaste et puissante cité orientale.

Le temps et les hommes ont fait sentir à Vairé, comme partout ailleurs, leur action destructive, mais si les monuments des âges précédents ont été détruits, de vivaces souvenirs, lierre des ruines, se sont fixés sur leurs débris. Et ils justifient la fierté proverbiale des habitants, qu'on surnomme « les orgueilleux de Vairé. »

Sans s'arrêter à l'étymologie « Vari-acus » qui nous ramène à l'époque romaine et rappelle la mémoire d'un Varus quelconque, l'antiquité de Vairé est suffisamment démontrée par son patron, Saint-Pierre, dont le nom signale toujours les premières paroisses chrétiennes.

Sur le territoire de la commune s'allonge cette curieuse crête rocheuse, les *Pierres Garatelles*, sur laquelle on croit retrouver des dolmens ruinés.

Au *Brandeau*, subsistent des tumulus avec souterrain, que le moyen-âge entoura de retranchements considérables.

Aux vieux châteaux de *la Papinière*, de *la Verronnière*, de *l'Orfrère*, il existe d'intéressants restes anciens.

A *la Çombe*, un menhir, la *Galoche du Diable*, se dresse à côté d'une énorme pierre plate le *Palet de l'Ange* et non loin d'une autre, le *Palet du Diable*.

Placé sur les *Pierres Garatelles* messire Satan avait parié avec un ange de renverser le menhir, pardon, la galoche. La distance est bonne, aussi malgré sa vigueur et son habileté, manqua-t-il son coup. Son palet s'arrêta en route tandis que celui de l'Ange atteignait le but. De honte, le prince des ténèbres s'enfuit vers Saint-Nicolas de Brem, où, en guise de consolation, il écrasa sous un autre bloc (menhir de *la Crulière*), une vache et un petit berger qui avait eu l'imprudence de se donner à tous les diables, lui et sa bête !

Dans le bourg, on remarque la maison, aujourd'hui école libre des Sœurs, où fut transporté le général Grosbon, blessé par les Vendéens au combat de Saint-Gilles, en 1815.

Çà et là, notamment sur la place de l'église, apparaissent des cercueils en pierre, de grandes dalles funéraires.

L'église, bien que de construction moderne, mérite une visite. Elle fait honneur à la piété des habitants, au zè' leurs pasteurs, particulièrement a celui du curé actuel, qui apporte dans l'exercice de son saint ministère, autant d'intelligence que de dévouement.

Ornée intérieurement avec beaucoup de goût, l'église possède un bel autel de pierre blanche taillée et de riches reliquaires ne renfermant pas moins de quarante-neuf reliques ; reliques de saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint Paul, saint André, saint Jacques, saint Basile, saint Grégoire-le-Grand, saint Auctus, saint Louis, etc.

Mais, la principale curiosité de Vairé est la *Croix des Pèlerins*, placée à peu de distance du chevet de l'église, sur la route de la Mothe-Achard. C'est une simple croix de pierre dressée sur un bloc carré de maçonnerie. A sa base, sont couchées deux pierres tombales brisées en plusieurs morceaux. L'une porte en relief, une croix de pèlerinage encore bien visible.

Ce petit monument rappelle, ainsi qu'un autre calvaire nommé la *Croix de l'âne,* et situé sur la même route, à 500 mètres environ du bourg, une touchante histoire, dont une fête spéciale perpétue le souvenir. Cette fête, particulière à la paroisse de Vairé, est solennisée avec autant d'éclat que la fête de Pâques. L'on chante grand'messe et vêpres, et l'on porte en procession sur la croix des Pèlerins, les reliques, entourées de bannières retraçant les principaux épisodes de la tradition.

Au temps jadis, vers la fin du treizième siècle, une église nouvelle venait d'être bâtie à Vairé. Rien n'y manquait, rien, si ce n'est des reliques. Les fidèles s'en désolaient et cherchaient vainement le moyen de s'en procurer.

Nous sommes à une époque, ne l'oublions pas, où des luttes ardentes déchiraient l'humanité. Les guerres de châteaux à châteaux, de villes à villes, de provinces à provinces désolaient tous les pays, entravaient toutes les communications. Les grandes voies romaines avaient disparu après l'invasion des barbares, les chemins étaient presque impraticables, et des bandes armées toujours en campagne, accroissaient pour le voyageur, les difficultés et les dangers.

Aussi, grand fut l'étonnement, lorsque deux jeunes gens déclarèrent vouloir se rendre à Rome pour demander des reliques au Saint-Père. L'entreprise fut jugée impossible. En vain, on leur montra les périls d'un pareil voyage. En vain, on plaça sous leurs yeux, en regard de la vie calme et heureuse dont ils jouissaient dans leur pays, tous les maux qui les attendaient sur la route. En vain, parents et amis réunirent leurs prières pour les retenir, les pieux enfants de Vairé persistèrent dans leur dessein.

Le jour du départ fut un jour de deuil pour la paroisse. Après une messe solennelle des morts chantée à leur intention, nos courageux voyageurs prirent le bâton et le bissac des chercheurs de pain. Accompagnés par la population

jusqu'aux confins de la commune, bénis une dernière fois par leur pasteur vénéré, ils s'éloignèrent dans la direction de Poitiers, en criant, comme les croisés :

— « Dieu le veut! »

Qui saurait dire les dangers courus, les souffrances endurées, les fatigues supportées dans ce long voyage ? Dieu seul fut témoin de leurs épreuves, de leur vaillance !

Ils entrèrent, déjà vieillis, dans la capitale de la chrétienté, la veille de ce grand Jubilé de 1300, ordonné par Boniface VIII. Confondus avec les pèlerins accourus à Rome à cette occasion, ils suivirent tous les exercices religieux, visitèrent tous les lieux où reposent les corps des martyrs, et obtinrent enfin audience du Souverain-Pontife.

Touché de leur récit, Boniface VIII fit droit à leur requête; il leur accorda en outre, des indulgences plénières. De plus, le Pape voulut leur fournir les moyens de regagner leur patrie sans demander l'aumône. Les deux pèlerins refusèrent tout secours, n'acceptant que le don d'un jeune âne pour porter les reliques.....

Les années s'étaient écoulées. Pendant longtemps, au village, on avait attendu le retour des voyageurs. Puis, on crut qu'ils avaient succombé. Un à un, leurs parents, leurs amis descendirent au tombeau. Et le souvenir des enfants de Vairé, allait s'effaçant, lorsqu'un matin, ô miracle, les cloches sonnèrent toutes seules, appelant les fidèles à l'église.

La population, dans l'attente de quelque grand évènement, se mettait en prières, quand un cri se fait entendre :

— Les Pèlerins reviennent !

On se précipite sur la route, et, l'on rencontre deux vieillards, agenouillés près d'un âne mort de fatigue.

Les cloches s'étaient mises en branle lorsque les pèlerins avaient franchi les limites de la paroisse, au pont des Rivières !

En grande pompe, on transporte les reliques à l'église. A l'instant où elles sont posées devant le tabernacle, les cloches cessent de lancer leurs notes triomphales, le glas funèbre retentit à son tour, et les pèlerins s'affaissent au pied de l'autel !

Et chaque année, le 27 avril, Vairé célèbre l'anniversaire du retour de ses enfants, par « LA FÊTE DES RELIQUES. »

G. HENRI COLINS.

UN AMI DE DOM FONTENEAU

# L'ABBÉ DE LESTRANGE[1]

## Archidiacre de Luçon

Au nombre de ses amis, dom Fonteneau comptait un certain abbé de Lestrange, archidiacre de Luçon, lequel appartenait à l'une des familles les plus distinguées de la Saintonge.

Cet abbé, qui ne manquait pas d'ambition, et qui vivait petitement, à Luçon, avec sa sœur et une cousine, désirait fort un gros bénéfice, voire même une abbaye, et s'en étai confié à son ami dom Fonteneau dont il connaissait le crédit auprès du grand aumônier de France et de M^me^ de Lusignan. L'abbé de Lestranges était, du reste, fort bien apparenté et

[1] M. de la Marsonnière, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest a prononcé, le 5 janvier dernier, à la réunion générale de cette savante compagnie un remarquable discours sur les *Amitiés et les épreuves de Dom Fonteneau,* l'illustre auteur des Mémoires manuscrits conservés à la Bibliothèque de Poitiers.

Grâce à l'obligeante communication de l'auteur, nous avons la bonne fortune de pouvoir offrir à nos lecteurs la primeur de quelques-unes des pages de ce discours, qui intéressent plus particulièrement l'histoire du Bas-Poitou. (N. D. L. R.)

les protecteurs ne lui eussent pas manqué dans sa propre famille, sans une circonstance qui n'était point faite pour le servir. Il avait, à Paris, un oncle fort répandu, le commandeur de Soudeilles, plein d'amitié pour lui, mais paralysé dans son bon vouloir, par certaine belle-sœur, chez laquelle il demeurait et dont l'autorité pesait sur lui d'un poids très lourd. C'est ce qui ressort du passage suivant d'une lettre que, le 15 février 1771, l'abbé de Lestrange écrivait à dom Fonteneau, alors à Paris :

« Le commandeur de Soudeilles, écrit-il, est logé chez Mme de Chateaumorand, rue Vienne, derrière la petite porte du palais royal. Il faut observer qu'il ne faut pas lui parler de moi en présence de Mme de Chateaumorand, parce qu'elle a une sœur religieuse pour laquelle mon oncle s'est intéressé à lui obtenir une abbaye, et qu'il lui a toujours caché les démarches qu'il a faites pour moi, parce qu'elle craindrait que cela pourrait nuire à sa sœur[1], en ce que le commandeur de Soudeilles ayant obtenu quelque chose pour moi, le ministre ne voudrait plus rien lui accorder[2]. »

Cette situation intéressa dom Fonteneau qui, déjà avait recommandé l'affaire de son ami à Mme de Lusignan. La comtesse s'empressa de se rendre auprès du grand aumônier; mais là, ses sollicitations trouvèrent un obstacle insurmontable.

Il est bon que vous sachiez que, quelques années auparavant, l'abbé de Lestrange, de concert avec son évêque et avec ses confrères, avait plaidé contre le chapitre de la cathédrale de Luçon, et s'était refusé, avec raison, à un arrangement proposé. Il avait gagné son procès, mais soulevé bien des colères; or, en ce temps-là, si l'on voulait perdre quelqu'un, il suffisait d'un mot. On disait : « C'est un Janséniste. » Or, à l'appui de cette accusation contre le pauvre abbé de Lestrange, on prétendait qu'en se refusant à l'arran-

[1] Cette sœur de Mme de Chateaumorand était Mme d'Yversais.
[2] Collection de dom Fonteneau, tome 58, page 735.

gement proposé, il avait entendu obtenir un arrêt au profit des Jansénistes contre les Molinistes. Après cela, la cause était entendue. Il n'y avait plus rien à faire auprès du grand aumônier, qui répondit par une fin de non-recevoir absolue aux sollicitations de Mme de Lusignan[1].

Désappointé dans cette tentative pour obliger son ami, dom Fonteneau essaya de lui rendre un autre service qui fut également suivi d'un échec.

Il faut vous dire que dom Fonteneau était universel, et qu'au milieu de ses absorbants travaux historiques, il trouvait encore le moyen de cultiver l'art d'Hippocrate et de Galien. Si bien que, s'il eût vécu de notre temps, au lieu d'être du XVIIIe siècle, ses prétentions à l'art de guérir l'eussent exposé aux foudres de la Faculté médicale, et l'eussent peut-être conduit sur les bancs de la police correctionnelle. A vrai dire, il faisait de la médecine comme les amateurs font de la musique, en chambre, c'est-à-dire à huis clos et pour ses amis. Pour en revenir à l'abbé de Lestrange, il avait une sœur malade et les médecins désespéraient de la guérir. Dom Fonteneau, consulté par le frère, écrivit une belle ordonnance et envoya des remèdes à l'aspect desquels la demoiselle se révolta, refusant de les prendre. Il n'y eut pas moyen de l'y décider. Ce que voyant, le pauvre abbé de Lestrange écrivit au docteur Fonteneau une lettre mélancolique dont je vais vous lire le passage intéressant[2] :

« Mon révérend Père, j'attendais, de jour en jour, que ma sœur eût commencé les remèdes que vous avez eu la bonté de m'indiquer, pour marquer l'effet qu'ils lui auraient fait, et pour vous en faire mes très humbles remerciements, ainsi que du mémoire que vous m'avez, en même temps, adressé. Mais il n'y a pas eu moyen de la déterminer à les entreprendre. Elle a continué jusqu'à présent le lait de chèvre qui, bien loin de lui faire le bien qu'elle en espérait, n'a fait qu'ai-

[1] Collection de dom Fonteneau, tome 58, pages 435, 743, 747, 759, 765 et 769.
[2] Id., tome 58, p. 669.

grir la maladie et la rendre de plus en plus incurable. Cependant, malgré l'expérience qu'elle en a, elle ne veut point prendre d'autres remèdes. Je crains fort que son entêtement ne lui coûte cher. Néanmoins, je ne cesserai de la persécuter pour lui faire exécuter votre consultation. »

Nous ignorons si les instances de l'abbé réussirent à avoir raison de l'obstination de M^lle^ de Lestrange, mais tout nous porte à croire que, dans cette seconde tentative pour obliger son ami, dom Fonteneau n'a pas eu la main plus heureuse que dans la première.

L. DE LA MARSONNIÈRE.

# A TRAVERS
# LES CLOCHERS DU BAS-POITOU

## LES PAROISSES OCCIDENTALES DE LA VENDÉE

## INTRODUCTION

### ORIGINE DES CLOCHES

Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'époque à laquelle il faut faire remonter l'invention des cloches.

Les uns[1] soutiennent que le principe en fut trouvé « dès que l'homme parvint à durcir par le feu le vase d'argile « qu'il s'était jusqu'alors contenté de faire sécher au soleil. » L'argile plus tard fut remplacé par les métaux.

Les autres, sans donner de date historique, nomment les Égyptiens comme les inventeurs de la cloche. Il y a un fait

[1] *La Cloche. Etudes sur son histoire et sur ses rapports avec la société aux différents âges*, par J. D. Blavignac, architecte, pages 309 et suivantes.

certain, c'est que dans des fouilles, faites en Egypte, on a découvert assez souvent des clochettes qui semblent avoir appartenu aux premiers âges du monde.

Quelques savants attribuent aux Chinois l'invention dont il s'agit. Il paraît en effet, d'après les annales du Céleste-Empire, que vers l'an 2262 avant Jésus-Christ, un empereur fit fondre douze cloches dont les sons gradués exprimaient les cinq tons de la musique. »

Neuf siècles plus tard, Moïse, écrivant dans l'*Exode*, sous la dictée de Dieu même, marque les prescriptions suivantes, touchant la tunique du grand-prêtre : « Deorsum vero, ad « pedes ejusdem tunicæ, per circuitum, quasi mala punica « facies, ex hyacintho et purpura et cocco bis tincto, mixtis « medio tintinnabulis, ita ut tintinnabulum sit aureum et « malum punicum ; rursùmque tintinnabulum aliud aureum « et malum punicum, et vestietur eâ Aaron in officio minis- « terii, ut audiatur sonitus quando ingredietur et egredietur « sanctuarium in conspectu Domini... » (*Exode*. XXVIII, 33, 34 et 35.)

Voici la traduction du texte sacré : Tu mettras en bas et autour de cette robe, des grenades d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, entremêlées de *sonnettes*, en sorte qu'il y aura une *sonnette d'or* et une grenade, et une *sonnette d'or* et une autre grenade ; et Aaron sera revêtu de cette robe lorsqu'il remplira les fonctions de son ministère, afin qu'on entende le *son de ces sonnettes*, lorsqu'il entrera dans le sanctuaire devant le Seigneur ou qu'il en sortira.

Il serait trop long de citer tous les textes de l'histoire ancienne qui mentionnent l'usage des cloches et des clochettes.

On nous saura gré de rappeler seulement que le char funèbre sur lequel fut transporté le corps d'Alexandre-le Grand, était orné de grandes sonnettes dont le bruit se faisait entendre de fort loin ; et que chez les Athéniens, au temple

de Proserpine, comme à Rome, sous l'empereur Auguste, au temple de Jupiter Capitolin, on se servait d'instruments sonores en métal pour convoquer le peuple aux sacrifices.

Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, à cause de la persécution, les disciples du vrai Dieu ne purent imiter les idolâtres et se servir de la cloche pour appeler les fidèles dans les églises. La liberté de le faire ne leur fut laissée que dans les premières années du cinquième siècle, lorsque Théodose ordonna, dans tout l'Empire, la suppression du paganisme. « Alors, dit l'auteur déjà cité, les chrétiens purent consacrer au service de la vérité les vibrations de l'airain polluées jusque-là par un culte qui avait divinisé le vice lui-même. »

Dès le VIe siècle, les cloches se multiplient en France et mention en est faite particulièrement dans les *Œuvres de saint Grégoire*, de Tours et dans la *Vie de saint Colomban*. De cette même époque, date également la pieuse pratique de la *bénédiction* et du *baptême* des cloches et dès lors « la robe des chantres de bronze » se couvre d'inscriptions et de dessins, intéressants pour l'archéologie et l'histoire locale.

Depuis, l'œuvre des fondeurs s'est perfectionée de siècle en siècle et aujourd'hui ce n'est point sans jouissance, ni sans profit qu'on examine de près ces monuments artistiques, témoins fidèles du passé, qui se cachent à l'ombre de nos clochers.

Aussi, on comprendra que nous ayons voulu faire une étude spéciale sur les cloches de notre région, essayer d'en déchiffrer les inscriptions et d'analyser les dessins emblématiques dont elles sont ornées. Sans doute, nous n'aurons pas à présenter aux lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*, des bourdons aussi pesants que celui du Kremlin, à Moscou (201,266 kilog.), ni des cloches aussi ravissantes à entendre que celle de Reims (année 1570 — 11, 500 kil.) qui a, paraît-il, le son le plus beau et le moëlleux de toutes les cloches connues.

Cependant, comme on le verra par la suite de ce modeste travail, nos cloches vendéennes ont bien leur intérêt, quelques-unes par leur ancienneté, plusieurs par leurs curieuses inscriptions et presque toutes pour leurs ornements symboliques.

# I

## DOYENNÉ DE BEAUVOIR-SUR-MER[1]

### A. — Le Clocher de Beauvoir.

L'église de Beauvoir, qui est de style roman, date du douzième siècle. La toiture du clocher ayant été ébranlée par le feu du ciel, a été remplacée par la pyramide qui existe aujourd'hui. « Plus tard, le 11 février 1783, à neuf heures du « matin, comme le raconte l'honorable historien que nous « citons en note, le tonnerre tomba de nouveau sur le clocher « coupa la girouette, enleva du plomb et des ardoises, entra « dans la sacristie et de là dans l'église, en faisant un trou « dans la muraille ; un autel fut renversé, ainsi que plusieurs « personnes qui n'eurent d'autre mal que la peur. Le même « jour, la foudre frappa les églises de Saint-Gilles-sur-Vie et « de Saint-Jean-de-Monts ; le lendemain, elle renversa le « clocher de l'Aiguillon. »

Le clocher de Beauvoir renferme quatre belles cloches.

M. le curé-doyen s'est plu à rechercher dans les archives de sa paroisse les noms de ses prédécesseurs et les faits les plus intéressants qui ont marqué leur ministère. Le résultat

[1] Beauvoir est désigné dans les anciennes chartes sous les noms de Belveer, Belvearium, Bellus-Visus, Bello-Visus, Belvedeir (Belvédère, lieu élevé d'où l'on voit au loin). Cette ville doit son nom à une colline artificielle de 12 à 15 mètres d'élévation, adossée à une maison partliculière. Cette butte était, selon toute probabilité, un *tumulus*, c'est-à-dire un lieu de sépulture à usage des anciens habitants de ce pays. (M. E. Gallet. *Histoire de Beauvoir.*)

de ces précieuses études a été imprimé. Nous y avons lu les deux mentions suivantes :

« *En 1723, bénédiction d'une grosse cloche sous l'invocation de saint Philbert. En 1761, bénédiction de trois cloches.* »

Les cloches dont il s'agit ici ont, comme tant d'autres, disparu pendant la Révolution[1] Les plus anciennes que possède actuellement l'église de Beauvoir sont de 1805.

Sur la plus grosse, nous avons cru lire, non sans dificulté, les renseignements qui suivent et que nous donnons sous toutes réserves :

*Callard, fondeur, 1805, Marc-Léon est mon nom.*

Sur la plus petite, nous n'avons pu déchiffrer que ces mots :

*André Gergaud, curé. Marie-Anne.*

C'est bien peu, sans doute, mais cela suffit pour nous faire connaître l'âge, le fondeur, les noms de ces deux cloches qui évidemment sont de la même époque. Nous savons par ailleurs que M. l'abbé Gergaud était curé de Beauvoir en 1805.

Les cloches n'ont pour tout ornement que de simples filets. D'après la tradition, elles auraient été fondues à Beauvoir même, dans le cimetière. Les deux autres cloches de Beauvoir sont de date plus récente.

1° La plus grosse : *L'an de N.-S. J.-Ch. 1865, Pius pp. IX, Carolus Colet, episcopus Lucionensis, Renatus-Maria Soulet, rector de Beauvoir.*

(Main) *Petrus Gallet, magister, patrinus. Celestia Mignon, matrina. Mon nom est Céleste-Marie.*

Voici la traduction : Pie IX étant pape, Mgr Charles Colet, évêque de Luçon, M. l'abbé René-Marie Soulet, curé de

[1] A la fin de 1794, elles furent brisées et transportées, à l'Hôtel des Monnaies, à Nantes, avec celles de Saint-Gervais et de Noirmoutier.

Beauvoir, j'eus pour parrain, M. Pierre Gallet, maire, et pour marraine, Mlle Céleste Mignon. Mon nom est Céleste-Marie.

*Bollée, père et fils, fondeurs-accordeurs au Mans.*

La robe de la cloche est ornée, d'un côté, d'une croix fleurie, et de l'autre, d'une Vierge couronnée d'étoiles. Les pieds de la sainte Vierge écrasent la tête du serpent infernal, et reposent sur un globe que porte un agneau nimbé, devant lequel se tient un ange, les mains jointes.

Au pied de la croix, le fondeur a placé deux médailles d'argent obtenues par lui, l'une à Tours en 1839 et l'autre au Mans en 1842. Quatre guirlandes, dont deux (celles d'en bas), sont formées de pampre et de raisins, complètent l'ornementation de cette cloche.

2° Sur la 4e cloche, on lit : *L'an de N.-S. J.-C. 1865, mon nom est Henri-Séraphie. Laudo Deum, plebem voco, defunctos ploro, pestem fugo* (main), *festa decoro. Henricus Lepot patrinus. Seraphia Auvinet matrina. Renatus-Maria Sollet, rector Beauvoir.*

*Bollée, père et fils, fondeurs-accordeurs au Mans.*

Les mots latins peuvent se traduire ainsi : Je loue Dieu, j'appelle le peuple, je pleure les défunts, je chasse la peste, je célèbre les fêtes. M. Henri Lepot fut mon parrain, et Mlle Séraphie Auvinet, ma marraine.

Les ornements de cette cloche sont ceux de la précédente, avec cette différence, que les guirlandes sont faites avec des roses, au lieu d'être en feuilles de vigne.

Cette inscription : *Laudo Deum....* est fort ancienne. Il est probable qu'elle fut composée en Lorraine. En tout cas, on la trouve sur une cloche de 1350, dans une paroisse voisine de Metz. Elle se lisait en tout ou en partie sur le bourdon de Strasbourg, coulé en 1427 ; sur la grosse cloche de Genève,

qui datait également de 1527 ; sur une autre cloche de 1493, dans l'église Saint-Gervais, à Genève, etc., etc.

Cette inscription a été paraphrasée par un prêtre d'Annecy, de la manière suivante :

Nous louons Dieu, nous rassemblons de même
Peuple et clergé devant les saints autels ;
Sur les trépas que partout la mort sème,
Nous gémissons comme vous, ô mortels !
Quand nous tintons au bruit de la tempête,
Vous la chassez en tombant à genoux ;
Et lorsque brille un nouveau jour de fête,
Un carillon vous le rend bien plus doux.

## B. — Le Clocher de Bouin[1].

L'église actuelle occupe le point central d'une forteresse construite au IXe siècle pour défendre les habitants contre les descentes réitérées des Normands ; son style moitié roman, moitié gothique, indique manifestement la fin du XIIe siècle. La tour et la flèche semblent plus récentes ; elles seraient du XIVe siècle, si on en juge par les ornements qui la décorent.

Le 24 décembre 1777, veille de Noël, vers 8 heures du soir, le tonnerre tomba sur le clocher et de là sur l'église, sans faire de mal aux prêtres de la paroisse et aux 60 fidèles qui s'y trouvaient en ce moment. La flèche qui souffrit de sérieux

[1] Avant le huitième siècle, l'île de Bouin se nommait l'île d'Orée, c'est-à-dire l'île d'entrée, parce qu'elle se trouvait située à l'entrée de la baie de Dain, baie d'une largeur primitive de plus de deux lieues. Elle se nomma plus tard *Bonuo*, *Bonduim*, *Boginum*, *Buginum*, *Buniacum*, mais toutes ces variantes équivalent au mot *Boign*, *Boing*, *Bouing*, que nous trouvons dans les chartes françaises du moyen-âge et qui signifie baigner, en patois bougner, à cause des submersions fréquentes auxquelles l'île était exposée. Dans le cours du seizième siècle seulement, Bouin disparut plus de quinze fois sous les eaux de la mer. (Luneau et Gallet. *Notes et documents sur l'île de Bouin.)*

dégâts dans cette circonstance et dans plusieurs autres, fut démolie et reconstruite, en 1850, aux frais du gouvernement qui, sur l'avis d'hommes éclairés, la considéra comme un *point d'amer* très important dans la baie de Bourgneuf.

Nous ne savons en quel siècle le clocher de Bouin reçut ses premières cloches.

Nous avons cependant consulté avec soin les nombreux documents publiés par les éminents historiens de cette paroisse et la plus ancienne mention que nous ayons rencontrée ne date que du 2 août 1579. C'est dans un acte de transaction entre les habitants et le seigneur de Bouin sur le droit de cens des sels, que nous lisons ce qui suit :

« Ce fut fait et passé... (en) l'église de Bouin, les paroissiens y étant congrégés et assemblés pour cet effet, au « son de la *Cloche Capitale*, accoutumée à sonner pour assembler les dits paroissiens en forme de corps politique, « pour les affaires publiques de la dite isle de Bouin. »

Plus tard, le 23 décembre 1714, dans une pièce intitulée : *Acceptation volontaire et remerciements de la part des principaux habitants de Bouin, de la coutume de Poitou et du ressort du parlement de Paris, pour la partie de Bouin qui estait de la coutume et du parlement de Bretagne, dont il a plu au Roy faire distraction* — il est dit :

« Nous habitans de l'isle de Bouin, capitulairement assemblés le jour, après le *son de la cloche*, dans la sacristie de « l'église paroissiale, à l'issue de la Grande Messe, pour délibérer des affaires de la paroisse... avons unanimement « supplié Mgr le comte de Pontchartrain, seigneur de cette « isle, de rendre pour nous de très humbles grâces à Sa « Majesté... »

Il nous est impossible d'affirmer ce que devinrent les cloches de Bouin pendant la tourmente révolutionnaire. Cependant on nous a assuré que par ordre supérieur, la

municipalité avait dû les faire transporter à Machecoul, pour être envoyées de là à Nantes. Nous n'avons de renseignements précis que sur les cloches actuelles, au nombre de trois.

1° La grosse cloche. — Inscription :

*Confitebor Domino nimis in ore meo et in medio multorum laudabo eum.* Ps. 108, v. 29.

*J. Rousseau rector insulæ vulgo Bouin, anno Domini 1839.*

*Maria ex Assumptionne Josephina-Henrica nominarunt D.D. Josephus Durand et Henrica Nathalia-Cœcilia Guignard.*

*Voruz fratres me Nannetibus conflaverunt.*

Traduction : Ma voix rendra grâce au Seigneur de toute ma force et je le louerai au milieu d'une grande assemblée. (Psaume 108, verset 29.) M. l'abbé J. Rousseau, étant curé de Bouin, dans l'année 1839, M. Joseph Durand et M^lle^ Henriette-Nathalie-Cécile Guignard m'ont nommée : Marie de l'Assomption, Joséphine-Henriette.

Les frères Voruz m'ont fondue à Nantes.

Pour tout ornement, il n'y a que deux croix, à l'opposé l'une de l'autre. La première est très simple, mais la deuxième est fleurie et encadrée de deux branches de rosier

2° La cloche moyenne. Inscription :

*Magnificate Dominum mecum : et exultamus nomen ejus in idipsum.*

Publiez avec moi combien le Seigneur est grand et célébrons tous ensemble la gloire de son nom. (Psaume 33, v. 4.)

*J. E. Durandet, curé. A. Lecler maire, l'an du Seigneur 1877. Marie-Caroline-Joséphine-Marguerite. Achille Lecler, parrain et Joséphine Groleau, dame Pelletier, marraine.*

*Astier fondeur à Nantes.*

Ornements : D'un côté de la cloche, il y a une croix fleurie. Du côté opposé, on voit la sainte Vierge tenant d'une main l'Enfant-Jésus et de l'autre un lis immaculé. Sur la robe, on distingue des feuilles d'acanthe et une guirlande de roses.

3° La petite cloche. — Inscription : *Sit nomen Domini benedictum* (Que le nom du Seigneur soit béni) !

*J. E. Durandet, curé. A. Lecler, maire. L'an du Seigneur 1877.*

*Jacqueline-Léonide-Jeanne-Philomène. Jacques Nauleau, parrain et Jeanne Chartier, marraine*

*Astier, fondateur à Nantes.*

La croix et la Vierge sont disposées comme sur la cloche précédente. Tout autour, il y a 3 guirlandes ; la première est formée de feuilles de chêne avec glands ; la 2e, de feuilles de vigne avec raisins et la 3e, de petites fleurs ressemblant à des pâquerettes.

Les Voruz, dont il est parlé plus haut, vinrent s'établir à Nantes vers la fin de la Révolution. Depuis quelques années, ils ne s'occupent plus de la fonderie des cloches[1].

La maison Astier à Nantes a été fondée, en 1861, par M. J.-B. Astier, élève de M. Bollée d'Orléans. En 1879, à la mort de son père, M. Adhémar Astier, sorti du pensionnat des Frères, continua les mêmes travaux. A la fin de l'année dernière, la maison Astier avait fondu 99 cloches pour la Vendée, la Bretagne et les colonies[2].

## C. — Le Clocher de Saint-Gervais.

Depuis plusieurs années, l'ancienne église, dédiée à saint Gervais et à saint Protais, martyrs, est détruite et n'existe que dans les souvenirs : elle n'avait rien de bien remarquable et semblait remonter au XIIe siècle.

Louis de Rivaudeau, seigneur de la Guillotière et de Villebon, y fut inhumé le 9 avril 1670. Il était petit-fils du

[1] Communication de M. Jos. Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres, auteur de l'ouvrage : *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou.* — Nous sommes heureux de lui offrir, à cette occasion, l'expression de toute notre reconnaissance pour les nombreux services qu'il nous a rendus.

[2] Communication de M. J. B. Adhémar Astier. 4 juin 1889.

poète, André de Rivaudeau, dont M. C. Mourain de Sourdeval a publié les œuvres en 1859[1].

M. Denogent, ancien vicaire de Barbâtre, ensuite curé de Notre-Dame-de-Monts, fut massacré, par les soldats de la Révolution, dans cette même église, à la porte du confessionnal où il s'était caché.

Cet antique édifice et son clocher viennent de disparaître, comme nous l'avons dit, pour faire place à une charmante église ogivale, dont la construction honore le digne pasteur qui, en connaisseur émérite, en a surveillé les travaux. Le clocher sans doute viendra à son heure et ne méritera pas moins de louanges, nous en sommes convaincu, que le reste du sanctuaire. En attendant, nous allons faire connaissance avec les cloches qui doivent l'habiter.

Nous lisons dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée* (année 29e, page 141) : « A l'époque de la Révolution, les cloches (de St-Gervais) restèrent longtemps sur « le pavé de l'église, mais à la fin de 1774, elles furent brisées « et transportées à l'hôtel des Monnaies de Nantes, avec celles « de Noirmoutier et de Beauvoir. On ne les remplaça qu'en « 1806. »

[1] *Les œuvres poétiques d'André de Rivaudeau, gentilhomme du Bas-Poitou*, nouvelle édition, publiée et annotée par F. Mourain de Sourdeval. 12, à Paris, chez Auguste Aubry, 1859. Cette édition contient une tragédie, douze pièces diverses et cinq *complainctes*. La tragédie est intitulée : *Aman* et comme son auteur est mort en 1580, il s'ensuit qu'elle fut composée plus de cent ans avant l'*Esther* de Racine. Il faut tenir compte de cette remarque, pour apprécier ses qualités ; la vie manque un peu dans cette composition littéraire, qu'il ne faut pas juger d'après les règles actuelles, mais les vers ont un certain mérite, qu'il serait injuste de dédaigner. Voici la première strophe chantée par une fille d'Esther :

Or, est-il temps d'oublier, mes compagnes,
Les biens du temps heureux,
Or, est-il temps de remplir les campagnes
De regrets douloureux.
Ma vie cesse
La mort me presse
L'heure est voisine
De ma ruine,
Nous sommes près du destin malheureux.

M. Eugène Louis, professeur au lycée de la Roche-sur-Yon, qui a écrit ce qui précède, ignore sans doute que les paroissiens de Saint-Gervais ont réussi à sauver de la destruction l'une de leurs anciennes cloches, dont l'inscription est ainsi conçue :

† *Mre Charles Guinbauld. de la Millière. Marguerite* † *Gourdeau, son épouse.*

## 1761

Comme ornement, il y a une couronne de fleurs de lys sur le cerveau de la cloche; puis de deux côtés, on voit le chiffre ordinaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec le Sacré-Cœur qui est surmonté des clous de la Passion. Cette cloche est la plus petite de Saint-Gervais. La moyenne porte ce qui suit

*J'ai pour parrain Me Guerry* DE VILBON (main) *et pour marraine Mme Geneviève Pelletier, Ve Musset* (main). *Ils m'ont nommée Luce, de la paroisse de Saint-Gervais. Curé, Me Pitaud.* (main) *Lambert m'a fondue à Nantes, en l'an 1817.*

Les mots *de Vilbon* et *Madame*, sans doute oubliés par le fondeur, ont été gravés ensuite en interligne.

La Croix, dont le pied est très élargi, est couverte de pampre, mais les trois extrémités supérieures sont terminées par des fleurs de lys. A droite de la Croix, on distingue assez bien les armes de France avec les fleurs de lys et le diadème royal.

A l'opposé, se trouve la sainte Vierge tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras. Il n'y a pas d'autre ornement sur cette cloche.

La maison de Villebon, qui existe encore aujourd'hui, dans le bourg même, fut habitée vers 1640 par Louis de Rivaudeau, dont nous avons déjà parlé ; elle passa ensuite dans la famille Eveillard. Elle était occupée, au moment de la Révo-

lution, par la famille de Guerry, dont l'un des membres fut à la tête des armées royaliste en 1793[1].

On pourrait se demander si ce Lambert qui a fondu la cloche de Saint-Gervais, en 1817, est le même que le fondeur dont parle M. G. Vallier, dans ses *Inscriptions campanaires de l'Isère* (p. 232) et qui a fondu la cloche de Varces en 1819, en la signant : J. Me Lambert, fondeur[2].

Voici l'inscription de la grosse cloche de Saint-Gervais :

(Main) *Je me nomme Gervais et Protais. J'ai pour parrain Pierre-Charles Philippon et pour marra* (main) *ine Marie-Rose Cormier, Ve Masson. Arnaud, curé. De Régnier, Taconnet, Crochet, Jodet membres du Conseil de la Fabrique de Saint-Gerv ais.*

*Faite à Nantes, par Voruz, freres, novembre l'an 1837.*

Cette cloche n'est ornée que d'une croix, qui est fleurie de myosotis, ainsi que les trois degrés sur lesquels elle se dresse.

On peut voir plus haut sur les Voruz, fondeurs à Nantes, ce que nous avons dit à propos des cloches de Bouin.

Parmi les fabriciens de 1837, on remarquera le nom de M. de Régnier, qui habitait la Gilletière, maison où mourut, en 1670, Louis de Rivaudeau. Cette propriété, après avoir passé à la famille Mourain, à la famille de la Forêt, en 1750, appartient à la famille de Régnier, continuation de celle de Louis de Régnier, seigneur de la Planche, auteur de l'*État de la France sous le règne de François II*[3].

[1] L'origine des frères Guerry est peu connue des historiens. Ils sont nés au Cloudy, paroisse de Saint-Hilaire-de-Riez. L'aîné prit le nom du manoir paternel, l'autre s'appela Guerry de la Fortinière, ferme située en la Barre-de-Monts. Il y avait en outre, Guerry du Bois-Joly même commune ; Guerry de Villebon en Saint-Gervais et Guerry de la Vergne, en Saint-Révérend. (*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*. 1868. p. 101.)

[2] Communication de M. Jos. Berthelé.

[3] *Annuaire de la Vendée*, 1882, p. 142.

### D. — Le Clocher de Saint-Urbain.

A quelle époque faut-il faire remonter la construction de l'église et du clocher de Saint-Urbain ? Il serait difficile de répondre à cette question d'une manière très précise.

M. l'abbé Simonneau, l'archéologue que nous regrettons tous, ne craint pas d'assigner à certaines parties de l'édifice l'époque qui précède l'apparition de l'architecture romaine. Nous nous contenterons de dire qu'on y fit de sérieuses réparations au XIV^e siècle, comme l'attestent les grands meneaux d'un vitrail qui est assez bien conservé.

M. Pierre Legast, curé de la paroisse, fut inhumé dans le sanctuaire le 14 mars 1698.

En 1788, l'église qui primitivement était carrée, dut être allongée du côté de la façade et c'est précisément sur cette nouvelle partie qu'on construisit le clocher. Incendié trois fois pendant la Révolution, il fut restauré en 1798.

Les registres conservés aux Archives de la paroisse nous donnent quelques détails sur les anciennes cloches de Saint-Urbain.

En 1713, les cloches saluent le nouveau curé, M. l'abbé Mossard, qui après 34 années de ministère, eut la consolation de finir sa carrière pastorale au lieu même où il l'avait commencée. Il fut enterré, à la suite de ses prédécesseurs, dans l'intérieur de l'église, où il repose encore aujourd'hui. Ce digne prêtre a laissé un acte de 1730, dans lequel il rapporte qu'il a bénit, avec la permission nécessaire, deux cloches, la plus grande dédiée à Saint-Urbain et l'autre à la Sainte-Vierge, pour remplacer les anciennes, dont l'une était fêlée et dont l'autre avait les anses tout à fait usées. La première datait de 1509 et la seconde de 1618.

Que devinrent ensuite ces deux cloches de 1730 ? M. Mazerolles, curé de Saint-Urbain avant et après la Révolution, va nous le dire :

« Le 13 août 1777, j'ai béni les deux cloches de cette église » qu'on a fait refondre, la plus grosse dédiée à Saint-Urbain » et l'autre à la Très-Sainte-Vierge. De celles qui étaient au- » paravant, l'une était fêlée et l'autre avait ses anses presque » usées, ayant été fondues l'an 1730. Cette opération (la fonte » des cloches) qui s'est faite dans le ballet (lequel a existé » jusqu'en 1850) a terni la dorure et causé un grand dom- » mage à l'église et au ballet. »

Ce M. Mazerolles, qui cessa d'être curé en 1797, mourut en 1803 et fut inhumé dans le cimetière. Il était originaire du Berri. Pendant la Révolution, la plus petite des deux cloches, celle qui était dédiée à la Sainte-Vierge disparut et fut vraisemblablement brisée, puis transportée à l'hôtel des Monnais, tandis que l'autre fut cachée dans un abreuvoir par quelques zélés paroissiens et retourna dans son clocher aux premiers beaux jours de la liberté.

Cette cloche qui date de 1777, ne pèse que 450 livres et donne le *si* de l'ancien diapason. Elle garde toujours, paraît-il, une couleur terreuse, souvenir du lieu où elle a passé la période révolutionnaire.

Voici son inscription :

† *L'an 1777. Saint Urbain, pries pour nous.*

En fait d'ornements, il n'y a qu'une croix fleurie, qui s'élève sur deux degrés, et deux fleurs de lys en médaillon.

L'autre cloche est beaucoup plus récente : elle fut bénite par M. Moquet, curé-doyen de Beauvoir.

*L'an 1875, j'ai été bénite pour l'église de Saint-Urbain et nommée Henriette-Rose par M. Mathurin Daniau* (propriétaire au Fief-Marceau) *et Mme la vicomtesse de la Jaille, née Jacqueline de la Tour du Pin-Chambly. M. Simonneau, curé, M. Thibaud, maire, M. Bollée, père et fils, fondeurs-accordeurs au Mans.*

Cette cloche porte une croix fleurie de myosotis, à l'opposé de laquelle est représentée la sainte Vierge. On voit aussi d'un côté les clefs de saint Pierre surmontées de la tiare et de l'autre un médaillon du Sacré-Cœur. La robe est ornée de guirlandes de roses, et de sept petites croix disséminées à des intervalles réguliers, au bas de la cloche.

Madame la vicomtesse de la Jaille nommée plus haut est la fille de Monsieur le baron de la Tour du Pin, le sympathique président du Conseil général de la Vendée, qui habite le château de la Bonnetière.

Cette maison s'élève presque sur les ruines du manoir de l'Ourière, qui semble avoir été détruit pendant la guerre de cent ans.

Elle présente le cachet de la Renaissance et c'est bien la seule, de tout le pays, qui soit restée debout à travers les révolutions des derniers siècles et qui ait conservé la physionomie des demeures féodales.

Nous ne laisserons pas saint Urbain sans parler de la précieuse croix de procession, en argent massif et fleurdelysée, que possède cette paroisse. Les connaisseurs la font dater du XV^e^ siècle, à cause de la statuette de la sainte Vierge, tenant l'enfant Jésus dans ses bras, qui se trouve au pied du Christ. Un paroissien, nommé Fleury, la sauva, d'après la tradition, de la fureur révolutionnaire, en la cachant, pendant plusieurs années, dans la paillasse de son lit[1].

L. Teillet,

*Vicaire de Challans.*

*(A suivre.)*

[1] La plupart des renseignements qui précèdent sont dus à l'obligeance de M. l'abbé Grelier, curé de Saint-Urbain.

LA COSSE. CABOURNE. SUR. L'AVENUE. DU. BREUIL AU. LANGON

# UNE EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

## AU LANGON (Vendée)

Si mes frères en archéologie sont jamais en peine d'un puissant protecteur aux Champs-Elyséens, je leur recommanderai volontiers le grand saint Martin. Grâce, en effet, au dernier *été* dont il a ensoleillé notre région, nous avons pu réaliser plusieurs alléchants projets d'excursion, parmi lesquels celui du Langon mérite à tous égards d'être marqué d'un caillou blanc.

Que ne suis-je poëte ! Je vous chanterais en manière de préface, les charmes mélancoliques de l'automne, cette saison merveilleuse qui n'a ni les rigueurs de l'hiver, ni les mollesses d'avril, ni les ardeurs de juillet ; j'essaierais de vous peindre l'agonie de la nature, les feuilles tombées sur le sol, mêlant à la verdure des mousses leurs tons de rouille ou d'ocre jaune, et la printannière violette exhalant son dernier parfum sous les regards voilés du soleil jaunissant. Mais hélas ! depuis longtemps j'ai brisé les faibles cordes de ma lyre, et je craindrais fort que les coursiers du chef de la caravane ne perdissent patience avant que j'aie pu la remettre en état.

J'ai dit caravane, et ce n'est pas sans raison ; car, en dehors de l'éminent aquafortiste, M. O. de Rochebrune et de votre serviteur, la moëlleuse berline de Terre-Neuve entraînait, le 12 novembre 1889, sur la route du Langon notre zélé collaborateur, M. L. Brochet — le plus grand fouilleur des temps modernes — et son jeune surnuméraire, le pho-

tographe de la bande — déjà initié par son *patron* à tous les secrets de la science archéologique.

Nous saluons au passage, *Gaillardon*, les *Gourfailles, Pahu* et le *Martrais*, tous lieux fertiles en vestiges gallo-romains ; la *Folie-Rouchereau,* l'un des points des réunions celtiques les plus attractifs de tous les alentours ; *Puybernier* dont un Grellier du Fougeroux était jadis seigneur, et au pied duquel serpentait naguère l'antique *Chemin Vert* ; la *Lune*, qui doit sans doute son nom à quelque ancienne auberge, disparue avec ces grosses diligences dont je n'ai guère apprécié les charmes qu'à travers les récits de Louis Veuillot ; et enfin la *Vallée des tombeaux*, dont la dénomination redit elle-même les trésors anciens que la charrue y a mis à jour.

Puis, plus rien. Devant, derrière, partout, l'interminable plaine s'offre à l'œil dans toute sa laide nudité. C'est à peine si on aperçoit à gauche, à travers la brume bleuâtre du lointain, les derniers contreforts de Notre-Dame de la Coussaye, l'ancienne église paroissiale du Poiré, et à droite la maigre silhouette des clochers de Longévies et de Pouillé ; à peine, si l'on rencontre, de ci de là, quelques bouquets d'arbrisseaux rabougris, qui semblent étonnés d'avoir survécu à la cruauté de la serpe ou à l'aridité du sol.

---

Il est neuf heures. Nous franchissons la ligne ferrée de Bordeaux à Nantes, laissant à notre droite les restes de l'ancienne gentilhommière du *Petit-Logis*, dont les Maynard étaient autrefois seigneurs, et nous faisons une solennelle entrée dans Le Langon, où nous attend, armée de pelles et de pioches, une brigade de travailleurs, sous les ordres de M. Coulais, l'intelligent maire de l'endroit, et de M. Richer, dont le scepticisme archéologique nous a valu durant toute la journée tant d'aimables saillies. — Qui donc osait prétendre que l'esprit gaulois était l'apanage des citadins ?

Il en est des appellations de villages comme des noms de certains individus : le temps amène dans leurs allures orthographiques des modifications parfois profondes. Avant de s'appeler Le Langon, le bourg où nous venons de pénétrer, se nomma, dit-on, successivement *Alingonium*, *Alingon*, puis *Alangon*. Je n'y vois aucun inconvénient. En matière d'étymologie, toutes les suppositions sont permises, et la preuve c'est qu'on a voulu faire dériver Pétosse de *Peto* et *Ossa* ; le Boupère d'*Alba Petra*. La science a quelque fois des idées moins géniales.

Ce qui est certain, c'est que le bourg situé sur les confins de la plaine et du marais, est de très ancienne origine. Les Chroniqueurs qui ont étudié son histoire avant nous, sont unanimes à le reconnaître, et à défaut de cette merveilleuse entente, par laquelle — il faut bien le confesser — les archéologues ne brillent généralement pas, nous avons de cette lointaine origine d'irrécusables témoignages dans les découvertes successives qui ont été faites sur le territoire de cette commune. Ces découvertes ont révélé l'existence d'innombrables débris gallo-romains, recouvrant des vestiges celtiques, sur une surface d'environ 1500 mètres. Monnaies de bronze, d'or et d'argent, vases de bronze, de terre, de toutes formes et de toutes dimensions, clefs, épingles, bracelets, statuettes et bas-reliefs, — les objets les plus variés et les plus intéressants tout à la fois — ont été à diverses époques arrachés au sol, et sont venus enrichir les collections du musée de la Roche-sur-Yon et celles de nos antiquaires Vendéens.

Mais de toutes ces trouvailles, la plus précieuse est à coup sûr celle faite en 1858, dans un ancien cimetière du voisinage. J'entends parler des débris du mausolée d'un martyr du III^e siècle nommé *Verpant*. M. Fillon, à qui nous devons la découverte et sa relation, n'hésite pas, du moins, à qualifier de martyr ce personnage, à cause de la *palmette* qui précède son nom. Mais dom Chamard, dans son *Histoire ecclésiastique du Poitou* (p. 94. T. 1), y met plus de réserve, et n'admet pas que

la seule présence de la palmette implique l'idée du martyre. Cette opinion paraît corroborée par les affirmations de MM. de Rossy et Martigny qui accordent la palme à toutes les sépultures chrétiennes. Ce qui n'est pas douteux c'est que le nom d'un *Verpant* quelconque ne se rencontre dans aucun martyro-loge, et pas davantage dans la collection des Bollandistes. A plus avisés, le soin de trancher le différend.

Grâce aux érudites communications de notre aimable collaborateur, M. l'abbé H. Boutin, il nous sera peut-être plus aisé de fournir des renseignements précis sur le *Saint-Graoust* qui a donné son nom au champ témoin de cette découverte, et qui est encore, sous la dénomination transformée de *Saint-Graut,* l'objet d'un culte public et continuel au Langon.

Il existait, au moyen âge, une petite chapelle dans l'*ouche* de ce nom située à 1 kilomètre du bourg. On présume avec quelque raison qu'elle a été détruite pendant les guerres de religion. Le souvenir en est conservé aujourd'hui par un petit arceau gothique élevé par les soins de M. Guibert, ancien curé du Langon. Cet arceau renferme la statue du saint en costume de moine, ayant à ses pieds une femme à genoux qui tient en ses bras un enfant mort. Ce groupe traduit aux yeux et perpétue une légende du pays d'après laquelle saint Graut aurait ressuscité un enfant mort en faisant sur lui le signe de la croix. Au devant de l'arceau, on peut voir une pierre portant des croix de Malte et que l'on a trouvée dans ce même champ. C'est sur cette pierre que les mères viennent encore déposer leurs enfants atteints de convulsions, pour les recommander au saint. Après cela, ne me demandez pas l'*état civil* de ce dernier ! Je serais contraint de vous replonger dans l'océan des conjectures.

---

C'est non loin de cet ancien champ de repos, dans un ténement dit la *Petite-Rivière* que nous avions décidé d'arracher à la terre quelques nouveaux secrets.

Tandis que les pioches fouillent les premières couches du sol, j'explore rapidement les environs. Ici, on me montre l'emplacement de l'ancien port, dont l'importance était guère assez considérable pour qu'en mars 1570, le capitaine calviniste, M. de la Maisonneuve d'Auzay, jugeât utile d'y faire élever un fort.

Délogés une première fois par les troupes de Montsoreau, les protestants y revinrent peu de jours après avec Jean d'Avagne, qui construisit un second fort au bout de la Crusilleuse et imposa pendant 99 jours une garnison aux habitants du Langon. Ce n'était pas, paraît-il, petite affaire à cette époque là d'héberger garnison L'historien Bernard raconte, en effet, « qu'il eut pour sa part six soldats et autant de *goujats*, à loger pendant quatre jours, et qu'ils lui burent une barrique de vin, lui mangèrent un demi-porc et quatre tonneaux de froment... sans compter les meubles emportés. »

Un peu plus loin, au carrefour des Groix, on m'indique l'endroit précis sur lequel s'élevait la *potence* où furent pendus et étranglés en 1563, sur les ordres d'Anne de la Roche, dame Le Langon, les huguenots Guillaume de Nuchèze, Julien Drenin et Jean Ragot, les principaux auteurs de la ruine de l'église.

Car il est de fait que si cet édifice s'offre aujourd'hui à nous sous un aussi pauvre aspect, il faut en accuser hautement le vandalisme des protestants. Je crois même que peu d'églises vendéennes ont été aussi cruellement maltraitées que ne l'a été celle du Langon, durant les luttes religieuses du XVI^e siècle.

Le premier pillage date du 1^er mars 1562. « Linges, joyaux, ornements, pupitres, fonts baptismaux, couverts d'autels » furent impitoyablement enlevés. Le second ne se fit pas attendre longtemps. Peu de jours après la Fête-Dieu, trois huguenots de marque, — ceux-là mêmes dont les cadavres devaient un jour orner les fourches patibulaires du carrefour des Grois, — « renversèrent la *croix hosannière*, dépecèrent

partie des cloîtres du chœur et jetèrent dans une fosse les images de Saint-Pierre et de Notre-Dame fort bien faits et peints richement et donnés jadis à l'église par Henri Laubourg écuyer, grand-père de Mme Jeanne Laubourg, dame de la Petite-Léaulière. »

Le 2 juin de la même année, nouvel assaut fut donné à la malheureuse église : vingt-cinq calvinistes armés de *bâtons à feu* y pénétrèrent, renversèrent par terre les tables des autels, rompirent un vieux bénitier en granit, firent brûler les crucifix, les images en bois de Notre-Dame, de saint Gilles, sainte Anne et saint Antoine, et brisèrent celles qui étaient en pierre, comme celles de sainte Catherine, saint Nicolas et saint Joseph.

Enfin en janvier 1567, les protestants de Marans achevèrent l'œuvre de destruction de leurs coreligionnaires du Bas-Poitou. La couverture et la charpente de l'église furent jetées à terre, les voûtes furent rompues, les cloisons et les rétables brûlés, les ornements emportés, ainsi que l'horloge dont le cadran extérieur — chose rare alors dans nos campagnes — avait été préalablement brisé par eux, et enfin les quatre cloches furent descendues et entraînées vers Marans avec le reste du butin. (Que n'étiez-vous là, ô Jos. Berthelé, pour leur faire de votre corps un salutaire rempart !)

Le chroniqueur Langonnais, songeant sans doute aux campanologues de l'avenir, a pris soin de nous laisser sur ces « sonnantes » les indications qui suivent :

« L'une pesant 1300 livres, nommée *Jacques*, était de l'an 1531 ; l'autre, nommée *Pierre*, pesait 1000 livres ; une autre s'appelait *Anne* ; et la dernière, *Marie*, pesant comme la précédente 600 livres, remontait à l'an 1561. »

L'église du Langon ne s'est point relevée de cette série d'exactions ; aussi la visite que nous lui avons faite ne nous y a-t-elle révélé la présence d'aucun objet vraiment digne d'être mentionné. Signalons toutefois dans le chœur, une grande dalle funéraire en marbre noir, aux armes des Darcemalle,

— quand ce ne serait que pour avoir l'occasion de rappeler l'aventure tout à la fois burlesque et barbare, arrivée au siècle dernier à un huissier de Luçon, qui s'était avisé d'aller porter un exploit au baron du Langon. Ce dernier, homme très violent, fit tout simplement saisir le pauvre sergent par ses valets, dépouiller de ses vêtements, étendre sur une table, et ayant fait rougir le sceau de la baronnie. il lui marqua le bas des reins d'une double empreinte ; puis il fit passer une omelette sur les plaies et le força à la manger ensuite. Le pauvre diable eut beau porter plainte à la justice ; les rieurs ne furent pas de son côté, et Darcemalle, en fut quitte pour se cacher pendant quelques semaines et donner une indemnité pécuniaire à l'huissier.

---

Tandis que je jetais ainsi un rapide coup d'œil à travers les curiosités de la cité langonnaise, nos archéologiques pionniers mettaient à découvert, en même temps qu'une sépulture entière pourvue de tous ses ossements, d'innombrables débris de vases de toutes nuances, de toutes formes et de tous grains, et notamment des poteries romano-gauloises en terre rouge vernissée des IVe et Ve siècles, à figures saillantes sur la panse, avec des perles des fleurettes, un véhicule attelé de deux chevaux et conduits par un personnage, un cerf, etc..... Des débris de lampes en grès très fin, des tessons et des gueules d'amphores en énorme quantité furent également mis à jour.

D'où proviennent tous ces vestiges du mobilier gallo-romain ? Sommes-nous en présence de déchets d'une fabrique de poteries, ou des ruines amoncelées par quelque cataclysme dont l'histoire a perdu le souvenir ? Il serait téméraire de se montrer trop précis.

Quoi qu'il en soit, midi s'avance et, pour obéir aux aspirations de notre estomac, nous prenons allègrement le chemin du *Breuil*, où nous attend un exquis déjeuner, dont la plume

de Brillat-Savarin eût pu seule redire les succulents mérites. Pour être archéologue, on n'en est pas moins homme.

Entre une aiguillette de canard sauvage, tombé sous le plomb d'un moderne *Collibert*, et un petit verre de fine champagne chevronnée comme un grognard de la Vieille-Garde, M. Coulais, qui joint à l'amabilité de l'amphytrion les charmes d'un spirituel conteur, nous refait brièvement l'histoire du Breuil, dont il a relevé les ruines en 1874.

Au XII^e siècle, le Breuil était habité par le seigneur du Langon. Il l'abandonna au siècle suivant, pour aller fixer sa résidence aux Léolières.

C'est pendant qu'il habitait le Breuil que fut plantée l'avenue qui a fait l'objet de la délicieuse eau-forte dont M. O. de Rochebrune a bien voulu illustrer ces pages.

Quand vint la Révolution, le Breuil fut jeté bas et impitoyablement rasé. Il y existait une superbe cheminée, aux armes du seigneur, dont les restes mutilés survécurent de longues années à la ruine du manoir. On y voit encore un vieux bénitier qui rappelle l'existence de la chapelle seigneuriale.

Les anciennes douves qui étaient fort profondes, furent comblées en 1849, et sur les débris du château féodal, s'éleva en 1874, un moderne logis dont l'hospitalité, pour n'être pas écossaise, n'en revêt pas moins les plus appréciables aspects.

Le Breuil, — de même qu'aujourd'hui — avait un accès immédiat sur le Communal. Ce voisinage avait vraisemblablement déterminé le seigneur du lieu à fixer là son habitation. Les 863 hectares de marais mouillés que possède la commune du Langon dépendaient alors en grande partie du communal. En 1773, le seigneur revendiqua ce dernier aux habitants. Le procès dura jusqu'en 1783, époque à laquelle une transaction, ménagée par les soins des abbés de Moreilles et de Saint-Michel-en-l'Herm, mit fin à ce long débat. Par suite de cette transaction, cette immense propriété fut divisée en deux parties, dont l'une est encore possédée par les habitants

du Langon. Acte de cette transaction est conservé aux archives de la Mairie.

Des huttes se dressent timidement sur les levées qui ourlent de leurs terre-pleins gazonnés le Communal. Jadis peu nombreuses, elles étaient construites en roseaux et servaient exclusivement au logement des pâtres chargés de la garde et de la surveillance des bestiaux que seigneurs et habitants envoyaient au communal.

Pendant la saison d'hiver, les malheureux huttiers se livraient passionnément à la chasse et à la pêche, et leur isolement des bourgs en faisait une population à part dont l'existence était partagée entre le vol et le libertinage.

---

Mais hélas ! le soleil — ce grand traître — menace de nous abandonner, les chevaux piaffent d'impatience à la porte du logis ; il faut dire adieu à la *Cosse-Cabourne* et à son pittoresque entourage. Ne maudissons cependant pas notre sort. Car nous rentrons à Fontenay, les poches gonflées de richesses archéologiques, le carnet bourré de notes et de croquis, et l'esprit embaumé des radieux souvenirs d'une journée sans nuage.

René Vallette.

*Février 1890.*

DE L'ABUS DU CELTICISME

# LA CHAPELLE-HERMIER

## ET NOTRE-DAME DE GARREAU

En aucun temps, peut-être, l'étude de l'histoire locale n'a été en honneur autant que dans le nôtre. Et nous constatons avec plaisir que la Vendée est entrée dans ce mouvement et s'y tient en bon rang. A la suite des Marchegay, de la Boutetière, Baudry, Fillon, Audé, etc... un grand nombre de travailleurs infatigables se sont mis à l'œuvre avec une noble émulation, interrogeant les monuments archéologiques de toutes sortes, les vieilles archives sauvées des auto-da-fé révolutionnaires, les ruines, les traditions populaires, et leurs recherches ont obtenu souvent les résultats les plus intéressants et les plus instructifs. Ces résultats ont été consignés dans des livres, brochures ou revues où le passé revit et est rattaché aux temps présents. Grâce à ces publications, un texte manuscrit qui aurait pu disparaître un jour ou l'autre, une tradition qui ne survivait plus que dans quelques mémoires, de vieux témoignages du passé, en un mot, sont assurés de l'avenir. « *Ne peream unus multiplex renascor.* »

Au nombre de ces chercheurs qui aiment à exhumer de la tombe de l'oubli les souvenirs d'antan et à interroger les pierres de nos anciens monuments pour leur faire raconter leur histoire et les faits dont ils furent les témoins, a pris place, depuis longtemps, M. l'abbé Pontdevie, aumônier du lycée de la Roche-sur-Yon. Notre histoire vendéenne lui doit plusieurs notices intéressantes dont nous n'avons pas à nous occuper ici, qui, pour la plupart, ont paru dans la *Semaine catholique du diocèse de Luçon*. L'une de ses dernières études publiée dans l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée* (1887) a été consacrée à l'*Histoire de la Chapelle de N.-D. de Garreau et de son pèlerinage*. Cette histoire, il l'a écrite avec le talent d'un érudit, voire même d'un littérateur. Cependant, nous nous permettrons de ne pas l'admirer sans réserves et de soumettre aux lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* une petite critique à son sujet. Si cette critique, inspirée par l'amour de cette vérité historique que l'auteur a lui-même tant à cœur, lui paraît intempestive, nous espérons, du moins, qu'il voudra bien ne pas y voir le fait d'une émulation jalouse, mais simplement une franche et sincère application de l'adage « *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* » Au surplus, il n'apprendra pas par la voie de la presse nos appréciations sur son œuvre, car nous nous sommes fait un devoir de délicatesse de les lui communiquer en manuscrit avant de les livrer au public[1].

Le *celticisme* semble être devenu une manie de notre siècle. Par une sorte d'amour-propre, fort mal placé, à notre humble avis, on y veut trouver les origines de bien des monuments ou coutumes qui n'ont avec lui pas le moindre lien de

[1] Notre critique paraîtra d'autant plus désintéressée que M. l'abbé Pontdevie pourrait, sur un point du moins, la rétorquer contre nous et nous dire : *Medice, cura teipsum.* Dans notre *Poème-Légende de N.-D. de Garreau*, nous avons admis, en effet, sur l'autorité de l'historien du sanctuaire l'origine celtique qu'il donne du nom de *la Chapelle-Hermier*, d'après une conjecture entièrement erronée. La poésie a suivi l'histoire et l'on ne pourrait équitablement imputer à celle-là les erreurs de celle-ci.

parenté ou d'affinité. De nos jours surtout, la cause celtique a été bruyamment plaidée dans un volumineux ouvrage, qui, dès le principe, a obtenu un succès étonnant. Si l'on en croyait l'auteur, l'organisation de notre société, nos mœurs, nos idées religieuses, notre génie national, tout nous viendrait des Celtes. Comptons-nous quelques héros dans notre histoire ? Ceux-là sont des Gaulois pur sang. Sainte Geneviève est une druidesse détournée de sa vocation ; Jeanne d'Arc est l'héritière de Velléda ; saint Martin lui-même, l'adversaire acharné des superstitions druidiques, est « *aidé par l'esprit de l'ancienne Gaule.*[1] » Et pourtant qu'y a-t-il au fond de toute cette doctrine ? Depuis longtemps, l'Académie française l'a jugée. Dès 1856, M. Villemain, parlant au nom de cette docte compagnie, s'exprimait ainsi dans le rapport même qui expliquait le prix décerné à M. Henri Martin « *le zélé patron des Celtes,* » comme il l'appelle : « Ici tout manque au paradoxe, « le témoignage des faits, la logique des conséquences. Le « druidisme n'a pas servi de modèle à la constitution de notre « Église ; il ne portait pas dans son sein l'idée de la France ; « il ne s'est pas retrouvé jusque dans l'héroïsme du moyen- « âge[2]. » Et, il y a quelques années à peine, dans une séance orageuse de l'Académie des sciences morales et politiques, nous avons entendu M. Giraud prononcer une sentence non moins sévère contre ces théories. D'après le procès-verbal, M. Giraud « regarde comme chimérique la plus grande partie de ce qui a été écrit depuis bien des années sur les institutions celtiques. »

Or, dans la petite brochure qui nous occupe, M. l'abbé Pontdevie a, croyons-nous, un peu trop sacrifié à cette manie du *celticisme* et nous allons en fournir la preuve. Nous la trouvons dans la manière dont il traite et explique les légendes de Garreau.

[1] Henri Martin *Hist. de France* et *Hist. populaire passim.*

[2] Rapport sur les concours de 1856. (Séance du 26 août 1856.)

Nous avouerons ingénûment que nous aimons beaucoup les légendes, surtout celles qui respirent un doux et fortifiant parfum de foi chrétienne. Ce n'est pas à dire que nous les acceptions comme des témoignages historiques qu'on ne puisse révoquer en doute. Telle n'est pas notre pensée. Nous reconnaissons volontiers qu'un grand nombre d'entre elles sont souvent de pures fictions, brodées par une pieuse imagination sur un fait ou simplement une croyance naïve, et qu'elles ne soutiendraient pas l'épreuve d'une rigoureuse critique. Celles de Notre-Dame-de-Garreau sont, peut-être, de cette espèce. Mais ce que nous ne pouvons accepter, c'est qu'on nous les présente comme « *une hardie transformation* » (ce sont les expressions mêmes de l'historien de Notre-Dame-de-Garreau) de quelque vieux conte ou superstition celtique.

Qu'on ouvre la brochure (p. 6e et 7e). L'auteur, après avoir cité la légende de la Sainte Vierge lavant les langes de l'Enfant-Jésus sur la pierre du Jaunay, se hâte d'ajouter : « Cette étrange lavandière ne serait-elle point *l'une des* » *laveuses de nuit, l'une des belles lavandières des superstitions celtiques....?* » Et pour que personne n'en ignore, on peut lire dans la note mise au bas de la page, toute une liste des noms de ces dames blanches. « C'est *Aurinia*, fille de *Sido*, c'est *Velléda... Fréa... Holda.* »

De même, un peu plus loin, après avoir rapporté la légende du chevalier attardé qui, voulant traverser à gué les eaux du Jaunay grossies par un orage, allait se noyer inévitablement, quand la douce Vierge accueillit son vœu de lui bâtir une chapelle, en cas de délivrance, et fit surgir du fond de la rivière une pierre merveilleuse qui lui servit de radeau à lui et à son palefroi, notre savant conteur ne peut s'empêcher d'entrevoir en ce délicieux récit légendaire l'ombre du « *cheval Malet si appréhendé des vieux Celtes.* » (p. 8.)

Est-ce que, franchement, l'on ne pourrait pas trouver d'autres explications plausibles de ces légendes, sans invoquer les superstitions celtiques ? Conjecture pour conjecture,

puisqu'il n'y a ici aucune preuve qui puisse étayer une opinion plutôt qu'une autre, nous préfèrerions, quant à nous, une interprétation différente, et, dans le cas, le témoignage historique que nous citons plus loin semble nous donner raison. En présentant ces légendes comme de « *hardies transformations* » de contes celtiques, on détruit presque tout leur charme et on leur enlève du même coup le vivifiant arôme de foi antique qui s'en exhale, arôme si propre à relever nos âmes et à les consoler des tristesses de la vie.

L'historien de Garreau est trop perspicace pour n'avoir pas prévu le reproche que nous lui adressons ici. Aussi bien y a-t-il répondu d'avance en terminant son premier chapitre (p. 12). « Ici, dit-il, la respectueuse expression de nos regrets « au pèlerin de Garreau de ne pouvoir accepter tous les dires « de ces naïves légendes. Il nous aura taxé de témérité, peut-« être, de nous voir rattacher, dans le lointain passé des « âges, notre préveil du 8 septembre au rendez-vous idolâ-« trique des Celtes, des Galls et des Kymris. Toutefois, que « sa piété se rassure : comme lui nous aimons Garreau... « etc... »

Le chapitre II se termine par la fraîche légende de la petite bergère sourde-muette guérie par la Sainte Vierge qui lui apparut sur la pierre du Jaunay. Notre historien n'a trouvé sans doute à cette légende aucune parenté celtique, car il n'en invoque aucune ; mais il y met néanmoins toujours la même conclusion où perce une légère pointe de scepticisme voilée sous un *si*. Ce *si* produira l'effet d'une douche d'eau froide sur la foi simple et confiante des bons pèlerins. « *Si* « *votre légende*, bons pèlerins, mérite créance, autant qu'elle « respire grâce et fraîcheur, vos hommages à la pierre de « l'apparition n'ont, en vérité, rien que de très fondé. » (p. 12.)

Comme nous l'avons dit, toute cette érudition qui donne aux pieuses légendes de Garreau des origines celtiques, de prime abord, ne nous a pas paru de bon aloi et nous n'aurions pas été fâché de trouver notre *celtiste* en défaut dans ses

savantes interprétations. Or, le hasard d'une lecture nous a servi à souhait, il y a quelques mois. Il s'agissait justement de l'origine du nom de la *Chapelle-Hermier* sur laquelle M. l'aumônier du lycée a bâti tout un échafaudage de conjectures pour démolir la vieille tradition religieuse que nos pères nous ont transmise relativement à *la pierre de Garreau*. Naturellement, l'historien de Garreau a flairé un *Hermès* ou *Mercure celtique* quelconque dans le nom séduisant de la *Chapelle-Hermier*. Pour que l'on ne nous accuse pas d'exagérer, nous lui laissons la parole. Après avoir longuement disserté sur la pierre, le culte dont l'entouraient les anciens peuples, et dit, entre autres choses, que « *à son avis Garreau et son pèlerinage auraient pour origine l'ancien culte de la pierre, sur lequel est venu se greffer, en le transformant l'idée chrétienne,* » (p. 8,) que, pour lui « *Garreau est un vieux point celtique où primitivement les populations venaient adorer la pierre,* » (p. 9,) toutes affirmations qui ne sont rien moins que prouvées ; après avoir témoigné *sa surprise de ne pas voir figurer la pierre de Garreau* dans le dénombrement des monuments celtiques de la côte du Poitou qu'a fait commune par commune le regretté abbé Baudry, curé du Bernard, (p. 10,) l'auteur continue en ces termes :« Quel dieu était adoré » sous la forme d'une pierre dans la vallée de Garreau ? La » vieille dénomination d'*Hermier* dans *Chapelle-Hermier*, » *Bois-Hermier* semble ne point laisser de doute à cet égard : » *Capella-Hermetis* dans les anciens *Pouillés*, c'est-à-dire » d'Hermès ou Mercure. Le Bois-Hermier aurait été l'un des » bois sacrés ou *lucus* ombreux de la divinité locale. Les » auteurs s'accordent à regarder Mercure comme la divinité » suprême des Gaulois : Hermès était le dieu pilier ou » menhir. Le dieu *Garanus*, la *Grue* dont le ruisseau du *Gué-* « *Garan*, un affluent du Jaunay, semble avoir conservé le » souvenir, ne serait autre que Mercure lui-même qui se » changea en ibis : *Hermanubis*.

» A Garreau donc et dans ses bois sacrés, les pèlerins de » l'ère païenne ont pu venir présenter au dieu Hermès, que

» symbolisait notre pierre des légendes, le lait et le miel, les
» premières figues de l'automne et autres oblations idolâ-
» triques.

..... » Nos populations, bien que converties au chris-
» tianisme, ne se seraient pas moins obstinées à venir, tous
» les ans, dans les premiers jours de l'automne, au vieux
» rendez-vous païen. La pierre de Garreau continuait d'être
» l'objet des hommages traditionnels. C'est alors que pour
» ne pas se heurter à l'impossible, c'est-à-dire à la suppres-
» sion du concours populaire, les apôtres de la contrée au-
» raient transformé, en ces lieux sauvages, l'objet et le but
» du culte antique. » (p. 10 et 11.)

N'avions-nous pas raison de dire que cet échafaudage est ingénieusement construit et savamment étayé, en apparence du moins ? Par malheur, il a un défaut un peu grave : il pèche par la base et repose tout entier sur un fondement ruineux. Le nom de la *Chapelle-Hermier*, de *Bois-Hermier*, n'a aucune affinité avec celui du dieu Hermès des Gaulois, auquel M. l'abbé Pontdevie sacrifie, au nom de la science archéologique, toute la tradition chrétienne du pays. Son origine serait plus récente et plus simple sans être moins respectable pour cela. Si nous en croyons le savant archiviste-paléographe, M. Paul Marchegay, ancien président de la *Société d'émulation de la Vendée*, le nom d'*Hermier*, dans *Chapelle Hermier*, viendrait du nom d'un seigneur de cette paroisse.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans ses *Cartulaires du Bas-Poitou*, page 30, où il analyse les chartes relatives au prieuré d'Aizenay, de 1050 à 1251 : « *Dans la paroisse de la Cha-*
» *pelle-Hermier, Arnoul, fils du personnage dont cette paroisse*
» *porte encore le nom, donne une terre appelée les Hersis...* »
Mais ne nous contentons pas de l'analyse de M. Marchegay, car, pour emprunter les expressions de M. Pontdevie lui-même, dans une controverse récente[1], « *quand il s'agit de*

[1] Avec M. le docteur Petiteau, des Sables-d'Olonne, dans l'*Etoile de la Vendée*.

» *juger un fait historique si important, il est convenable de* » *ne s'appuyer que sur des documents officiels.* » Citons donc les passages de la charte sur lesquels s'appuient les affirmations de M. Marchegay. Cette charte est de l'an 1050 environ (*Hist. de Marmoutiers*, *IIe partie*, *N° 176 et Preuves* n° 336). On remarquera qu'elle est bien antérieure aux *anciens Pouillés* dont l'autorité est invoquée par l'historien de Garreau en faveur de sa thèse, puisque les plus vieux d'entre eux, en ce qui concerne la Chapelle-Hermier, ne remontent pas au-delà du XVIe siècle (*voir Pouillé de Luçon*, p. 14-15 et *Pouillé de Poitiers*, p. 60). « *Nosse* » *debebitis si qui eritis posteri nostri.... quemdam ex Pictavensi* » *pago Arnulfum nomine*, AIREMARI FILIUM, *donasse pro ani-* » *mâ suâ sancto Martino et nobis quamdam mansuram* » *terræ quam dicunt Mansuram de Arsiriis...* » Puis, quelques lignes plus bas, on lit : « *Est autem prædicta terra in pago,* » *ut dictum est, Pictavensi, in parechiâ videlicet Sancti Petri* » *quam dicunt* CAPELLAM AIREMARI ; *conjuncta de orientali* » *latere parechiæ asianensi.* » (*Cartulaires du Bas-Poitou*, p. 66 et 67.)

Devant un document aussi clair et aussi formel, M. l'abbé Pondevie reconnaîtra, nous l'espérons, que le dieu Hermès des vieux Celtes n'a rien à réclamer ni dans l'origine du pèlerinage *à la pierre* de Garreau, ni dans le nom de la *Chapelle-Hermier*, vu que le nom d'*Hermier* rappelle tout simplement celui d'un seigneur de cette localité.

A la deuxième édition de son histoire de N.-D. de Garreau, il fera donc bien de faire disparaître Hermès de son intéressante brochure. L'élément païen qui déparait ses légendes, cédant la place à l'élément chrétien, celles-ci, loin d'y perdre de leurs charmes, ne pourront qu'y gagner, à notre avis, du moins.

Dans la nouvelle édition de notre petit *Poëme-Légende de N.-D. de Garreau*, que nous préparons en ce moment, sur la demande de M. le curé de la Chapelle-Hermier, nous nous

sommes empressé de lui donner l'exemple. Hermès a été justement expulsé de notre poésie et nous avons ainsi rendu tous ses droits à la vérité historique qui, par ce point important, corrobore indirectement la tradition religieuse.

L'abbé H^to^ Boutin.

Saint-Etienne-du-Bois, 8 janvier 1890.

# JOURNAL
# D'UN FONTENAISIEN
## PENDANT LA RÉVOLUTION

### 1791

**3 juin.** — Des gardes nationales parties de Cholet (Maine-et-Loire) envahissent l'établissement des missionnaires de St-Laurent-sur-Sèvre ; s'y livrent à des perquisitions ; y brisent les armoires et enlèvent les papiers. Après s'être retirées à la chute du jour, elles reviennent au milieu de la nuit, s'emparent des missionnaires Dauche et Duguet et les emmènent avec elles. Transférés au district de Montaigu, celui-ci arrête qu'ils seront traduits devant le tribunal; mais le Directoire fait biffer l'arrêté, et ordonne l'élargissement des deux prêtres arrêtés, attendu que n'ayant été ni accusés, ni décrétés, leur arrestation était illégale[1].

**4 juin.** — La Vendée est appelée à fournir six cents hommes dans le contingent des cent mille auxiliaires, décrété le 16 avril précédent.

**5 juin.** — Les évêques constitutionnels de la Vendée, du Lot-et-Garonne et des Deux-Sèvres, sont préconisés à Bordeaux.

[1] Ils furent relâchés le 14 juin suivant.

**10 juin.** — La municipalité de Fontenay fait acquisition de l'emplacement du vieux château et de ses dépendances, pour la somme de 4,000 livres.

Rodrigue part de sa cure de Fougeré, escorté par une députation de douze membres de la Société populaire, et depuis Montdoré, par les gardes nationales de Ste-Gemme de Luçon. La mté de cette ville va au-devant de lui, le reçoit et le complimente, à l'entrée de la ville, en présence d'une foule considérable accourue des paroisses voisines. Le prélat va descendre chez Parenteau, chirurgien, qui le loge chez lui.

**11 juin.** — Les partisans de M. de Mercy, apprenant, avec désespoir, le remplacement du prélat, ameutent la population pour s'opposer à l'installation de l'intrus. Le peuple se porte à l'évêché ; menace de commettre des dégâts si Rodrigue se présente, et s'assemble sous les fenêtres de son hôte. La mté parvient à rétablir l'ordre. Rodrigue s'est ensuite rendu à la séance, tenue par la Société populaire, laquelle, par l'organe de Moulins, son vice-président, lui a adressé un compliment.

**12 juin.** — Les délégués de la mté de Fontenay, chargés d'assister à la cérémonie de l'installation de Rodrigue, arrivent à Luçon, à huit heures du matin. Ils se transportent aussitôt à la maison Parenteau, et ayant été présentés à l'évêque, le maire Moreau, lui adresse l'allocution suivante : « Monsieur, c'est par mon organe que la mté de Fontenay « vous offre ses hommages respectueux. Soyez persuadé qu'il « ne peut être de plus douce satisfaction pour son cœur, que « d'assister à l'auguste cérémonie d'installation de Rodrigue « à l'évêché du département. » Rodrigue les remercie des sentiments que vient de lui exprimer la mté de Fontenay, par la bouche de son maire, et les reconduit jusqu'à la rue. — De retour à l'auberge, à neuf heures, les commissaires y reçoivent la visite des officiers municipaux de Luçon, et sont

invités à les accompagner à la cathédrale. Les divers délégués des municipalités se réunissent à l'hôtel de ville, et se rendent en corps chez le sieur Parenteau, pour y prendre l'évêque. Le cortège, escorté par la garde nationale, se met alors en marche, au milieu d'un concours considérable de spectateurs, et se rend à la cathédrale. A la porte principale, Rodrigue est complimenté par un officier de la garde nationale des environs. — Entré dans l'église et arrivé au chœur, le prélat gravit les marches de l'autel, accompagné de ses deux grands vicaires, lesquels prononcent successivement, à haute voix, le serment civique. Rodrigue, ayant ensuite été revêtu de ses ornements sacerdotaux, a célébré la grand'messe, qui a été chantée avec le cérémonial usité. Il est ensuite reconduit, par le même cortège, jusqu'à son logement.

Le 1er bataillon du 84e de ligne arrive aux Sables.

**15 juin**. — Moreau, maire ; Garos. Perreau. Vinet. officiers municipaux. et Pichard, procureur de la cne, commissaires chargés de représenter la municipalité, à l'installation de Rodrigue, lui apportent le rapport rédigé à cette occasion.

**17 juin**. — Les citoyens actifs de la comne sont invités à se réunir à l'Assemblée primaire pour procéder au choix des nouveaux électeurs, lesquels se rassembleront, en cette ville, avec ceux des autres cantons du dépt, le 29 du même mois, pour nommer les neuf députés de l'Assemblée Législative.

**18 juin**. — Pranger[1] (Antoine-Léon), professeur de seconde au collège de Fontenay, publie le prospectus du *Journal du*

[1] Né à Paris, en 1767, nommé professeur au collège de Fontenay, lors de son organisation à la fin de 1790. Il compose, en 1792, un petit poëme intitulé la *Bataille de Jemmapes*, in-8° de 18 p. en l'honneur de Dumouriez, qu'il avait eu occasion de voir chez Pervinquière, son beau-frère. Sa liaison avec Carrière l'entraîna à faire partie du comité royaliste. Menacé d'être arrêté, le 10 juillet 1793, il se sauva, et devint chef de la division de Pouzauges. Fait prisonnier à Rochetrejoux, il fut amené à Fontenay, jugé et fusillé le 7 mars 1796.

*dép^t de la Vendée*, dédié à la Société des Amis de la Constitution du département.

L'évêque de Mercy proteste contre l'élection de Rodrigue. Le tribunal criminel le décrète d'accusation, ainsi que les abbés Brumauld de Beauregard et Herbert, curé d'Aizenay, sous la prévention de pousser à la révolte, et d'écrire des lettres anonymes.

**20 juin.** — L'Assemblée Nat^le décrète que les fonctionnaires publics, ecclésiastiques assermentés, qui se seraient rétractés ou se rétracteraient, seront privés de tout traitement ou pension.

Le Roi quitte clandestinement Paris, accompagné de la Reine, du Dauphin, de M^me Royale, de M^me Elisabeth, sa sœur, et de M^me de Tourzel, gouvernante des enfants.

**23 juin.** — A 6 heures du soir, on apprend la fuite de Varennes. Le direct^re de départ^t ordonne aux districts d'afficher et publier, dans les communes, les décrets rendus par l'Assemblée à cette occasion.

La m^té arrête que la garde de la nuit suivante sera doublée, défend aux loueurs de chevaux ou aux maîtres de poste de reconduire personne, sans un consentement écrit ; aux marchands de vendre ou donner de la poudre, sans autorisation, et aux aubergistes de prendre les noms de ceux qui logeront chez eux et de l'en informer.

**24 juin.** — La m^té institue un règlement provisoire pour le service de la garde nationale. Elle exhorte les citoyens au calme, à la concorde, à faire acte de patriotisme et de fermeté.

**25 juin.** — La m^té fait parvenir à l'Assemblée Nationale une adresse à l'occasion de l'enlèvement du Roi, conçue en ces termes :

« Messieurs, si l'enlèvement critique de la personne royale » a consterné les bons Français, les nouvelles preuves de » fermeté et de sagesse, données par nos législateurs, aug- » mentent et raniment dans nos cœurs, le feu sacré du pa- » triotisme.

» L'univers entier, Messieurs, dans l'admiration, a les yeux » fixés sur vos travaux immortels. Les Français sont pénétrés » du civisme que vous leur avez inspiré ; et c'est entre vos » mains que nous en jurons la plus vive reconnaissance. Si » vivre libre est le bonheur que vous avez préparé à tout notre » empire, nous, organes de nos concitoyens, pourrions-nous » nous taire, en ce moment, que nous sommes animés du » plus saint désir d'offrir nos vies à la patrie, et de verser » pour elle et pour vous, Messieurs, jusqu'à la dernière » goutte de notre sang. »

Sur les dix heures et demie du soir, les maires et officiers municipaux apprennent qu'il vient d'arriver un courrier au département. Ils s'y rendent aussitôt en corps. On leur annonce l'arrestation du Roi et de la famille royale. Ils retournent aussitôt à l'hôtel-de-ville, et font annoncer la nouvelle, à son de caisse, pour faire participer les citoyens à la satisfaction qu'ils en éprouvent, les invitant, en même temps, à illuminer la façade de leurs maisons. Des danses ont été organisées aussitôt dans divers quartiers, pendant toute la nuit; et la garde nat^le^, musique en tête, a parcouru les rues de la ville, comme témoignage de la joie que cette nouvelle venait de lui faire éprouver.

Des administrateurs du dép^t^ informent les municipalités que le Roi et la famille royale ont été arrêtés à Varennes; au moment où ils quittaient la route de Verdun.

**25 juin.** — Le citoyen Legeay, juge de paix du canton de Poiroux, informe le district des Sables, que, le 23 courant, il a entendu, par le son de la cloche, l'annonce d'une assemblée ; que, s'y étant transporté, il y trouva nombre d'habi-

tant, réunis sous la présidence du sieur Gouin, ci-devant sénéchal de Poiroux ; que, parmi eux, se trouvaient Massonet ci-devant prieur d'Avrillé, un ci-devant chanoine de Luçon, l'abbé Lézardière ; le sieur Arraudet, curé de Poiroux, et quelques autres ecclésiastiques ; qu'hier, en revenant de chez Rigourdain, présid^t de l'assemblée primaire de Poiroux, il entendit, sous les halles, une danse avec les cris de : « *Vivent les aristocrates! Le Roi est pris ; nous avons gagné !* » Le Direct^re du district des Sables apprenant, à 10 h. du soir, que 80 nobles environ, 200 paysans et quelques ecclésiastiques insermentés, sont rassemblés, avec armes et munitions de guerre, au château de la Proustière, donne l'ordre à un détachem^t de 30 soldats du 84^e rég^t (ci-devant Rohan), et à un nombre égal de gardes nationales commandé par le lieut^t. de grenadiers, Ant^ne Laverand, d'aller fouiller le château et de se saisir de la personne du s^r Deloynes ; de tous autres complices, et d'enlever les armes qui s'y trouvent, ainsi qu'à La Marzelle.

**26 juin**. — La m^té de Luçon, pour rassurer le peuple sur la fuite de Varennes, et manifester sa satisfaction d'apprendre son arrestation, arrête : 1° que les cloches des églises de la ville sonneront de huit à neuf heures du matin ; et, qu'au préalable, cette nouvelle sera publiée à son de caisse et affichée ; 2° qu'un *Te Deum* d'actions de grâces sera chanté, à l'issue des vêpres, après lequel sera allumé un feu de joie, auquel assisteront les troupes ; 3° qu'il y aura illumination générale, depuis neuf heures du soir jusqu'à minuit.

A 2 h. du matin, la force armée, commandée par Laverand, part des Sables et se rend à La Marzelle, où elle arrive à 7h. 1/2 du matin. On n'y trouve que quelques fusils. La colonne reçoit l'ordre de se rendre à Avrillé et d'y séjourner.

**27 juin**. — La division des Sables arrête que les attroupés devront remettre leurs armes de toute espèce et devront se

rendre, avec la troupe, aux Sables, pour y demeurer en état d'arrestation.

A trois heures du soir, se présente au district des Sables, le sieur François Pillaud, maire de Poiroux, qui déclare que depuis hier matin, il s'est successivement réuni un grand nombre de personnes au château de la Proustière, les uns en voiture, les autres à cheval, tous armés de pics de sabres et pistolets ; et que sur le siège de quelques-uns étaient des faisceaux de fusils ; que l'un des enfants du sieur Lezardière a dit dans la matinée, au sieur Gouin, qu'avant la fin du jour, il fallait mettre trois têtes sur le carreau.

Le Directoire arrête aussitôt que le command^t du 1^er bataillon du 84^e régiment sera requis de joindre, sans retard, à la troupe détachée cette nuit, un renfort qui, en suivant la même route, ira la joindre à Avrillé, par où elle doit passer.

**28 juin.** — Le Direct^re du dép^t, avisé des rassemblements de la Proustière, informe la m^té de Fontenay qu'il fera partir, le lendemain, trente-six hommes de l'escadron du 16^e rég^t de cavalerie (ci-dev^t Royal-Lorraine) pour se porter aux environs de Luçon. De Sarcus, command^t, requiert la m^té de fournir cent cartouches audit détachement.

A la tête de cinq cent soixante-quatre hommes, le command^t Laverand marche d'Avrillé sur la Proustière. On y arrive à 3 heures du soir, et l'on trouve le château dévasté. Il venait d'être livré aux flammes par Loiseau, garde national des Sables, faisant partie de l'avant-garde du détachement.

**29 juin.** — Le détachement de cavalerie, mis en requisition, part de Fontenay pour se rendre à la Proustière. Pichard du Page et Luminais sont désignés comme commissaires pour l'accompagner.

La m^té décide la suppression de la paroisse de Saint-Jean-de-Fontenay, qui devint une succursale de celle de Saint-Nicolas ; mais elle est provisoirement conservée, jusqu'à l'agrandissement de cette dernière. Dans la nuit du 29 au 30

Lézardière[1], ses deux fils[2] et un domestique sont arrêtés. Ils sont conduits aux Sables, par ordre des commissaires, envoyés sur les lieux par le dép[t], et enfermés, avec trente-sept de leurs compagnons, dans la prison de la Coupe.

— Luminais et Pichard du Page se présentent au district des Sables pour prendre la direction des opérations. Ils arrêtent que copies de toutes les pièces pouvant servir à la conviction des prévenus d'attroupements se sont remises à l'accusateur public avec expédition du présent arrêté, lequel servira de dénonciation.

**30 juin.** — Le Directoire du district de Fontenay convoque les anciens électeurs pour procéder, le 10 juillet suivant, au remplacement des curés non-conformistes.

**1er juillet.** — Une lettre du district de Montaigu apprend à celui des Sables l'arrestation à St-Fulgent, dans la nuit du 29 au 30 juin, du sieur Robert de Lézardière, de deux de ses enfants, et d'un domestique, lesquels ont été incarcérés à Montaigu.

Le sieur Soindre, écrivain à la Proustière, annonce au district que vendredi ou samedi dernier, il s'y est réuni plusieurs ci-devant gentilshommes, bien armés ; que ce même jour, MM. de Lézardière attroupèrent plusieurs paysans, au nombre de deux cent cinquante environ ; qu'il y a reconnu ce dernier avec ses quatre enfants ; M. de Vaugiraud, ci-devant

[1] Robert de Lézardière, Louis-Jacques-Gilbert, baron de Poiroux, chef des conspirateurs, homme d'une instruction rare, à cette époque, parmi les gentilshommes du Poitou. C'était lui qui avait rédigé, avec le chevalier de La Coudraie, savant et marin distingué, le cahier de la noblesse de la province. Il avait épousé Marie-Jeanne-Charlotte Babaud de la Chaussade. Arrêté, le 29 juin 1791, avec ses deux fils à Saint-Fulgent, il fut conduit en prison aux Sables, et ne fut relâché que le 27 septembre suivant, lors de l'amnistie accordée par la Constituante. Après bien des périls, il se retira à Bayeux avec sa fille, puis émigra à l'étranger à la suite du 18 fructidor. Il mourut à Nantes en 1801, au moment où il allait reprendre possession de la Proustière.

[2] Jacques-Paul, né en 1762, et Sylvestre-Joachim, né en 1767, officiers de marine, guillotinés le 8 avril 94.

chevalier et son fils ; les deux Masson de la Morinière de Nieuil ; M. du Chaffault de l'Ordre de Malte ; M. Deloynes de la Coudraye ; M. René Baudry de la Vesquière ; le ci-devant chevalier d'Achiais ; un des Gazeau de l'Allière ; M. Nicollon de l'Aumandière ; M. Gentet de la Chesnelière ; M. Robert de la Verie et plusieurs autres dont il a oublié les noms ; formant environ trente maîtres ; les sieurs Michaud, aumônier de la maison ; Massonet, ex-curé d'Avrillé ; Sicard, hebdomadaire à Luçon, l'abbé Robert d'Aspremont ; le petit abbé Duchaffaut, d'environ douze à treize ans ; le sr Fleurisson, clerc ; le sr Dugandeau de St-Georges de Montaigu ; le sr Maroilleau de Jart, aussi écrivain ; que cette troupe, après un séjour de trois à quatre jours, pensant qu'il n'y avait plus de garnison aux Sables, rebroussa chemin ; que les paysans revinrent chez eux, et que les nobles se rendirent à La Moricière de Nieuil, où les dames de la Proustière et autres étaient réunies qu'ils se rendirent, de là, à l'Ayraudière et aux Gats, paroisse de Dompierre ; qu'ayant appris là l'arrestation du Roi, ils avaient résolu de se retirer chez eux.

— Pichard et Luminais, dressent le procès-verbal des mesures prises par eux, à l'occasion de troubles de la Proustière.

**3 juillet.** — A dix heures du soir, est conduit au directoire des Sables, le sieur René Gabriel Baudry, de la Vesquière[1], arrêté vers les trois heures et demie, se rendant à la maison de la Côte. Il a déclaré que le samedi, 25 juin dernier, sur les cinq heures du soir, arrivèrent chez lui les sieurs Deloynes et Duchaffault, qui l'effrayèrent lui et sa femme, lui disant qu'il fallait partir sur-le-champ, pour ne pas être exposés à être égorgés, s'ils restaient ; qu'ils s'équipèrent sur-le-champ et se rendirent avec eux, à La Marzelle, où ils

[1] Ex-noble, domicilié à Longeville. Convaincu d'avoir fait sonner le tocsin à Lingeville et d'avoir été l'instigateur des divers soulèvements qui eurent lieu dans le pays, il fut traduit devant la Commission militaire des Sables et condamné à mort le 26 avril 93.

arrivèrent vers huit heures du soir ; qu'après soleil couché, ils en partirent et rencontrèrent, au Port-Vieux, le sieur Chesnelière et son épouse, dans une voiture avec la dame Deloynes, sa fille ; l'épouse dudit Baudry et sa fille ; qu'ils firent route, tous ensemble pour Bois-Grolland, où ils arrivèrent vers minuit et demie. Que le lendemain dimanche, ils se rendirent tous à la Proustière, où ils restèrent jusqu'au mardi matin : qu'il en partit entre cinq et six heures pour se rendre à La Moricière ; que pendant son séjour à la Proustière, il a vu dans la forêt, une troupe de paysans armés ; qu'il y avait en outre, le sieur Baudry, aîné de la Burcerie ; le s^r de l'Aumondière ; le s^r de Vaugiraud et son fils; les deux Masson ; les deux Gazeau de l'Audière ; le s^r d'Archiais le jeune ; le s^r Hemery et autres ; que tous étaient armés ; mais qu'il n'est point du nombre de ceux ayant marché jusqu'au moulin Moizeau. — Le Directoire le fait arrêter.

**4 juillet.** — A 2 heures du soir, arrivent aux Sables, venant de Montaigu, Robert de Lézardière et deux de ses enfants, ainsi que Jacques Villeneuve, domestique de Beauregard, de L'Allière de Chavagnes, arrêté en même temps que les Lézardière. Ils sont incarcérés, avec 37 de leurs complices de la Proustière, dans la prison de la Coupe.

**5 juillet.** — Robert de la Salle, maréchal de camp, frère du sieur Lézardière, se présente au district et demande quatre cavaliers pour l'aider à rechercher Robert de la Vérie, son frère et sa sœur, errant dans les bois, depuis l'incendie de leur manoir, et exposés à y périr de faim et de misère.

**6 juillet.** — Le command^t du 16^e régim^t de cavalerie reçoit l'ordre de diriger treize cavaliers sur Talmont et treize autres sur la Mothe-Achard.

**9 juillet.** — Un décret de l'Assemblée ordonne aux émigrés de rentrer en France.

**10 juillet.** — Hervé, Guillaume, capucin, est élu curé de Saint-Jean, et Perreau, Jean-Baptiste, curé de N.-D. de Fontenay. Sur les sept heures du soir, Dumouriez[1], maréchal de camp de la 12e division militaire, se présente au district des Sables et remet une lettre des administrateurs de la Loire-Inférieure annonçant que le sr Dumouriez se transporte dans cette ville à l'effet d'y rétablir l'ordre troublé, par suite de l'insubordination du 84e régiment, suivant avis donné par M. Dupeloux, lieut^t colonel dudit régiment. Le général annonce que son intention est de passer quelques jours aux Sables, pour se renseigner sur les troubles qui ont éclaté dans la contrée.

**10-11 juillet.** — On procède à l'élection des curés constitutionnels du district de Fontenay[2].

**13 juillet.** — Dumouriez se rend au club des Amis de la Constitution des Sables et y prononce un discours.

**14 juillet.** — On célèbre la cérémonie de la 2e fédération. Sur les dix heures du matin, la municipalité suivie des gagés de ville se rend à l'hôtel du département. Elle y trouve réunis les administrateurs du dép^t et du district, auxquels viennent se joindre les juges du tribunal. A dix heures 1/2, le cortège se met en marche. Un coup de canon annonce son arrivée sur la place Royale, où les officiers de l'état-major viennent le recevoir. Le cortège, se plaçant alors entre deux haies de gardes nationales, s'est dirigé, tambour battant,

[1] Dumouriez, Charles-François, né à Cambray (Nord), en 1739, maréchal de camp de la 12e division militaire sous les ordres du lieutenant-général *Verteuil*, dont le quartier-général était La Rochelle. Il mourut, en 1823, en Angleterre.

[2] Les élections eurent lieu pour les paroisses ci-après : Notre-Dame et ; Saint-Jean de Fontenay ; L'hermenault ; Sainte-Hermine ; Maillé ; Denant ; Payré ; Vix ; le Gué-de-Veluire ; Doix ; Mouzenil ; Saint-Sigismond ; Oulmes ; Champagné ; Chaix ; Corps ; Triaize ; Saint-Jean de Beugné ; les Magnils ; Nalliers ; L'Orberie ; Thiré ; Ste-Gemme-la-Plaine ; Marsais, Chasnais ; Saint-Denis-du-Payré ; Puyvavault ; Charzais ; Pissotte ; etc.

drapeau déployé, vers la prairie, où déjà se trouvaient réunis l'escadron de cavalerie en garnison dans la place, et la gendarmerie nationale. Arrivé dans la prairie, le cortège a été invité par le maire à monter sur l'amphithéâtre, qui y avait été élevé, recouvert de tapisseries, et surmonté de colonnes blanches, entourées de guirlandes de feuilles de chêne. La troupe s'est rangée alors en demi-cercle au devant de l'estrade. Sur un signe du maire, les tambours et la musique ont cessé de se faire entendre, et deux coups de canon ont été tirés de dessus la place Royale. Le maire, s'avançant alors sur le devant du théâtre, a prononcé un discours, tout empreint du respect et de l'obéissance dus à la loi, de l'importance du serment fédératif pour l'affermissement de la Constitution et le salut de la patrie. Donnant ensuite lecture de la formule, tous les corps administratifs ont prêté simultanément le serment. L'Etat-major, les dix compagnies de la garde nat^le^, la musique, la gendarmerie nationale et la troupe de ligne ont également suivi cet exemple. Il en a été de même pour une quantité considérable de filles, de femmes et de citoyens, non armés. Le cortège est descendu de l'estrade ; a parcouru, dans le même ordre, les diverses rues de la ville, jusqu'à l'hôtel du dép^t^, où le maire a remercié les officiers de l'état-major et toute la garde nationale, qui se sont alors retirés. Les administrations étant entrées dans la salle, le président les a haranguées, et leur a dit que ce jour était le plus beau de sa vie, puisqu'il voyait tous les corps administratifs unis d'esprit et de cœur.

La même cérémonie s'accomplit aux Sables, sur la place Carcado. Dumouriez et les troupes de la garnison y prêtent le serment exigé par la loi.

Avant de partir pour Luçon, Dumouriez adresse des Sables, au procureur-général-syndic, la copie de son serment d'obéissance à la Constitution. Dans la soirée, il se rend au devant du régiment de la Sarre, arrivant de la Rochelle, et allant tenir garnison dans la Vendée, la Loire-Inférieure et les Deux-Sèvres.

**15 juillet.** — Dumouriez requiert la m^té^ de Luçon de se rendre, à six heures du soir, sur la place d'armes, à l'effet d'assister à la prestation de serment de la troupe de ligne et de la garde nat^le^, lequel est conçu en ces termes : « Je jure » d'employer les armes, mises dans mes mains, à la défense » de la patrie, et à maintenir, contre tous ses ennemis du » dehors et du dedans, la Constitution décrétée par l'Assem- » blée Nationale ; de mourir plutôt que de souffrir l'invasion » du territoire français par les troupes étrangères ; et de » n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence » des décrets de l'Assemblée Nationale. »

**16 juillet.** — L'Assemblée Nat^le^ décrète qu'il sera envoyé incessamment en Vendée deux commissaires civils avec mission d'étudier la source des troubles de la Vendée et de prendre les moyens nécessaires pour rétablir la tranquillité. — Cochon de Lapparent[1] donne lecture à la Constituante de son premier rapport sur les évènements de la Vendée.

**17 juillet.** — A huit heures et demie du matin, la garde nat^le^ a été convoquée sur la place Royale, pour assister à la prestation de serment de Hervé, curé de Saint-Jean et Perreau, curé de Notre-Dame. Faisant escorte à la m^té^, elle s'est rendue, sur deux rangs, tambours et musique en tête, à l'église Saint-Jean A l'arrivée du cortège, Hervé, s'est placé sur les marches de l'autel, et a prononcé un discours auquel le maire a répondu. Le curé a prêté le serment voulu par la loi, et acte en a été dressé sur le registre, qui lui a été remis pour être déposé dans l'église. Il a ensuite célébré l'office, à la suite duquel la m^té^ l'a introduit dans la maison

[1] Cochon de Lapparent, Charles, né le 24 janvier 1750, à Champdeniers (Deux-Sèvres), conseiller à la sénéchaussée de Fontenay, député du Tiers à l'Assemblée Nationale, président du tribunal des Deux-Sèvres en 1791, député à la Convention, puis au Conseil des Anciens, ministre de la police générale en 1796, préfet de la Vienne et des Deux-Nèthes, sénateur et comte de l'Empire en 1809, exilé en 1816, amnistié en 1818, mourut à Poitiers le 7 juillet 1825.

curiale, restée vacante par le départ du précédent curé. Sur les dix heures, le cortège, accompagnant les sieurs Hervé et Perreau, s'est rendu à Notre-Dame, où se sont trouvés rassemblés les membres des direct^res^ de dép^t^ et de district, les juges du tribunal, les officiers de gendarmerie et la troupe de ligne. Perreau, après avoir gravi les marches de l'autel, a prononcé un discours approprié à la circonstance, auquel a répondu le maire. Il a alors prêté le serment requis, et acte en a été également dressé sur un registre remis par la m^té^. Le curé a ensuite célébré la grand'messe, pendant laquelle ont été exécutés divers morceaux de musique, en présence d'une foule considérable. L'office terminé, le s^r^ Perreau a été conduit à la maison curiale, également vacante par le départ du s^r^ Bridault, et en a pris possession.

**18 juillet.** — Dumouriez adresse une proclamation à la jeunesse vendéenne, pour l'appeler au secours de la patrie, menacée par l'étranger.

**22 juillet.** — Un décret appelle 97,000 gardes nationales à l'activité.

**23 juillet.** — Louis XVI nomme Gauvain-Gallois[1] et Gensonné[2], commissaires civils en Vendée, à l'effet d'y étudier les causes des troubles et les moyens d'y rétablir la tranquillité publique.

**24 juillet.** — Balthasar Tixier, vicaire de Saint-André-des-Arts, à Paris, prête serment dans la Cathédrale de Luçon, en qualité de grand vicaire de la Cathédrale.

*(A suivre.)* A. Bitton.

[1] *J.-Ant. Gauvain-Gallois*, C^re^ de l'Instruction publique de Paris, traducteur des œuvres de Filangieri (Gaëtan).

[2] *Gensonné* (Armand), né à Bordeaux, en 1758, avocat au Parlement de cette ville. Il fut envoyé, en 1791, à l'Assemblée Législative, puis à la Convention Il y forma, avec Guadet et Vergniaud, le noyau du parti de la Gironde. Arrêté le 2 juin 1793, décrété d'accusation le 3 octobre, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné et exécuté le 31 octobre 1793. C'était l'ami et le confident de Dumouriez.

# CHRONIQUE

L'INAUGURATION du monument dédié à Paul Baudry dans le cimetière du Père-Lachaise a enfin eu lieu, le 20 février 1890.

Nous avons dit précédemment ce qu'est le monument. Il nous reste à parler de la cérémonie.

A l'heure dite, tous les invités étaient présents. Outre la délégation de l'Institut et de la Société des Amis des Arts, nous retrouvons là :

M. Larroumet, directeur des Beaux-arts ; Charles Garnier, l'éminent architecte de l'Opéra, M. Poubelle, préfet de la Seine, MM. Bonnat, Gérôme, Henner, Glaize, Clairin, Lenepveu, le comte de Nouy, Berteaux, Toulmouche, Maurice Chabas, M. Edmond Robert, MM. Aristide Batiot et Le Roux, députés de la Vendée, M. le sénateur Halgan, M. Alasonnière, le graveur vendéen, MM. Bouet et Bastard, délégués du Conseil municipal de la Roche, Bailly, Richard, représentant le Conseil municipal de Paris, M. Torrès, MM. Edme Paz et Marcel Baudouin, et au premier rang, la famille composée de Madame Clergeau, de MM. Auguste et Ambroise Baudry qui entouraient Madame Paul Baudry et ses deux enfants.

A deux heures précises, le voile qui couvrait le monument tombe brusquement et au milieu de l'émotion générale, apparait le buste du grand artiste. Un mouvement se fait dans la foule, et debout sur la marche du monument, M. Larroumet prend la parole au nom de l'Etat. Dans un très éloquent discours, M. Larroumet rappelle

les regrets que la France entière témoigna de cette perte inattendue « le jour où son cercueil gravit cette colline où tant de « morts illustres l'accueillaient comme un égal. » Il constate que les quatre années qui ont passé sur la mort du grand artiste ont respecté intacte cette grande gloire, et il essaie de déterminer le caractère de ce beau talent. « On apprécia au prix de quels efforts et « de quelle volonté toujours tendue il avait conquis cette puissance « de création, si facile en apparence, qui lui permettait de renou- « veler l'admiration à chaque œuvre nouvelle... A ces dons d'ori- « gine, se joignirent une sensibilité délicate, le besoin d'émotions « personnelles, d'impressions fraiches et vives, la haine de la con- « vention : il a aussi le goût bien français de l'élégance, de la clarté ; « il aime les lignes sveltes, la souplesse des formes féminines, les « colorations lumineuses et franches. » Après lui, Bouguereau et Meissonnier prennent la parole, et ces deux artistes, grands entre les grands, saluent en Baudry un rival admirable qui a tenu, dans la peinture française, une place pour longtemps vide. MM Thomas, au nom de l'association du baron Taylor, et Bailly au nom des architectes français, se font l'interprète des regrets de leurs collègues. Puis successivement MM. Halgan, Le Roux et Edmond Robert parlent au nom de ce département de la Vendée qui a vu naître le grand artiste, qui l'a encouragé dans cette carrière si difficile, qui l'a soutenu à Paris et à Rome ensuite, lui permettant ainsi d'élargir ses inspirations et de s'enivrer des visions du passé et des modèles éclatants de Michel-Ange et de Raphaël. Et M. Robert revendique justement pour un de ses prédécesseurs M. Gauja, l'honneur d'avoir deviné dans l'enfant amoureux du beau, le créateur et le grand peintre.

Enfin, M. Garnier prend la parole à son tour, après le discours de M. Richard, au nom du Conseil municipal de Paris. L'émotion de l'éminent architecte est profonde, et, à chaque instant, sa voix se mouille de larmes. C'est que Baudry n'a pas été seulement son collaborateur ; il a été son ami, son ami le plus tendre et le plus intime, depuis la villa Médicis jusqu'au jour où ensemble ils entreprirent la décoration de l'Opéra. La péroraison est d'un grand effet. « Dieu « a voulu que les souvenirs amers s'adoucissent avec le temps et se « fissent plus tendres et plus affectueux. La vie s'est poursuivie et « on se surprend à dire avec moins de tristesse le nom des chers « absents. C'est que l'homme sent bien qu'il y a deux existences, que « les douleurs de l'une sont épargnées à l'autre et que s'il est permis « de pleurer celui qui nous quitte, c'est presque un sacrilège que de

« le plaindre.... Nous savons bien que l'ami n'est plus que pour « quelques-uns, tandis que l'artiste est à la France entière! » Et c'est tout. Les invités, douloureusement émus, défilent devant la veuve du grand peintre, sans chercher à consoler cette douleur qui est, hélas! inconsolable, et le préfet de la Seine a, seul, l'inspiration attendrissante d'embrasser les deux enfants de celui qui dort maintenant, dominant Paris et cet Opéra, gardien de ses chefs-d'œuvre et de son souvenir.

Des raisons de santé nous ayant empêché à notre grand regret de répondre à l'invitation de M. Bouguereau, président de la commission du Monument, et d'assister à la cérémonie d'inauguration, nous avons dû en emprunter les détails à notre confrère Joël Lefort, correspondant parisien du *Libéral de la Vendée.*

Le *Publicateur de la Vendée* du 23 février 1890 a reproduit les discours prononcés à cette occasion par M. Halgan, sénateur et par M. Le Roux député de la Vendée.

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 15 janvier 1890, le château de l'Ile-d'Yeu a été classé parmi les monuments historiques. M. Chaîne, architecte attaché au service des monuments historiques, a été chargé de visiter ces restes intéressants et d'examiner s'il y aurait lieu de prendre quelques mesures pour assurer leur conservation.

C'est un heureux résultat de la campagne précédemment poursuivie par M. J. Robuchon, en faveur de ce curieux monument.

Notre collaborateur et ami, M. Louis, professeur au lycée de la Roche-sur-Yon, vient d'être promu à une classe supérieure.

Nos plus cordiales félicitations.

L'église Notre-Dame de Fontenay vient d'être dotée d'un grand orgue sortant des ateliers de M. Debierre, à Nantes. Ce remarquable instrument a été solennellement inauguré, le 13 février 1890, sous la présidence de Mgr Catteau, évêque de Luçon.

Accordons par la même occasion un juste tribut d'éloge à la parfaite exécution de la nouvelle tribune qui le supporte.

Un très brillant concert a été offert en février, par la *Lyre Fontenaisienne* à ses membres fondateurs, sur la scène de notre ville. Nous avons plus particulièrement été heureux d'y applaudir la sérénade à l'*Aimée* de nos compatriotes A. Bonnin et A. de La Voûte, merveilleusement chantée par Mlle Lucie del Bernardi, une très gracieuse artiste du Palais-Royal; et un nouveau chœur de

M. Alfred Rousse — *Honneur au travail* — exécuté avec un rare mérite par la *Société Chorale* de Fontenay.

Au moment de mettre sous presse, on nous signale une importante découverte de monnaies de diverses époques, faite sous le seuil de la porte d'un moulin, près Longèves (Vendée). Nous en reparlerons.

Une autre découverte aurait également été faite à Saint-Hilaire-de-Vousti ; il s'agit, cette fois, d'un souterrain refuge. A bientôt les détails.

Un acte de vandalisme, contre lequel on ne saurait trop protester, vient d'être commis par le Conseil municipal de Foussais (Vendée).

Malgré l'énergique opposition de M. Hubert de Fontaines, cette assemblée a décidé la réédification de l'ancien *ballet* qui défigurait si fâcheusement le remarquable portail XII^e siècle de l'église de cette localité.

Sans se préoccuper davantage de la Commission des monuments historiques qui avait cependant à se prononcer, dans l'espèce, puisque le monument est classé, le Conseil municipal a fait immédiatement exécuter le travail.

Nous en appelons à qui de droit.

A la réunion publique de la Société des Antiquaires de l'Ouest (5 janvier 1890), M René Vallette a lu un travail sur les *Femmes illustres du Bas-Poitou*, qui sera publié ultérieurement dans cette *Revue*.

M. Lièvre, dans sa conférence d'archéologie régionale à la Faculté des lettres de Poitiers, a traité de la Siderurgie chez les Gaulois et des cendres de Nalliers.

Comme l'année dernière, la session du congrès des Sociétés savantes, aura lieu à Paris, en 1890, dans la semaine de la Pentecôte.

Une exposition de Beaux-Arts rétrospectifs aura lieu à Tours pendant les mois de mai et de juin, sous la présidence de M. Palustre.

# NÉCROLOGIE

—

M. Charles SOUCHET, ancien maire de Maillezais, ancien président de la Société des Marais de la Jeune-Autise, ancien conseiller général du canton de Maillezais, décédé à Maillezais, le 13 décembre 1889, dans sa 62e année.

M. l'abbé F. MOUILLÉ, aumônier des Frères de Saint-Gabriel, décédé le 21 décembre 1889.

Né à Cugand, le 13 décembre 1828, et ordonné prêtre le 17 décembre 1853, M. l'abbé Mouillé avait été nommé aumônier de Saint-Gabriel au mois d'octobre 1863, après avoir été professeur pendant 11 ans au Séminaire des Sables.

M. Albert-Marie-Régis MARCETTEAU DE BREM, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de 43 ans, décédé à l'hôpital de Rochefort, le 8 janvier 1890.

Fils du trop modeste auteur de l'*Histoire populaire de la Vendée*, du *Bonhomme-Quatorze* et du *Moulin de Landerose*, et de beaucoup d'autres nouvelles vendéennes, M. Régis de Brem était un officier de grande valeur, qui s'était particulièrement distingué par son héroïque conduite à la prise de Sfax

Le R. P. BONNIN, de la Compagnie de Marie, décédé le 15 janvier 1890, à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Madame Henri TILLIER, née Adèle-Agathe Tillier, décédée à Saint-Hermine, le 17 janvier 1890, à l'âge de 79 ans.

M. l'abbé Auguste SIMONNEAU, décédé à l'Ile d'Elbe, le 20 janvier 1890.

M. l'abbé Simonneau était un érudit d'un talent original, auquel on doit un grand nombre d'études historiques intéressantes. L'*Annuaire de la Société d'Emulation*, la *Revue historique de l'Ouest*, le

*Conservateur de la Vendée*, la *Semaine Catholique* de Luçon ont été à plusieurs reprises honorés de sa collaboration.

M. Henri-Joseph de BONNEGENS DES HERMITANS, président honoraire du tribunal civil de Saint-Jean-d'Angély, et chevalier de la Légion d'honneur, décédé au château des Hermitans, commune de Venansault (Vendée), le 21 janvier 1890, dans sa 84e année.

Issu d'une ancienne famille de robe, M. de Bonnegens joignait à la distinction de ses manières, une érudition profonde, dont sa conversation conservait la plus heureuse réminiscence, et une sûreté de relations due à la bienveillance de son caractère, autant qu'à la générosité de son cœur.

Marié à Mlle Mercier, il avait fait bâtir en Vendée, au milieu de vingt et quelques fermes, un château qu'il avait baptisé du nom d'un fief du canton de Saint-Jean-d'Angely, possédé aujourd'hui par un neveu du défunt : *Les Hermitans*.

M. l'abbé JAGENEAU, ancien curé de la Merlatière, décédé le 26 janvier 1890.

M. Constant VERGER, décédé à Nantes, fin janvier, à la suite d'une courte maladie.

Sa compétence et son autorité en agriculture lui avaient valu le titre de président d'honneur du Syndicat des agriculteurs de Vendée.

Les choses de l'esprit ne le laissaient pas davantage indifférent témoin, la très savante étude qu'il publiait sur l'*Abbaye de Bois-Grolland*, dans la *Revue historique de l'Ouest*, au moment où la mort est venue le surprendre.

M. Emilien CHARRIOT, docteur en médecine, décédé à Chaillé-les-Marais, le 29 janvier 1890, dans sa 55e année.

M. Morin d'YVONNIÈRE, ancien conseiller général du canton du Poiré-sur-Vie, décédé fin janvier 1890.

« Un seul mot — dévouement — résume la vie de l'homme de bien qui n'est plus, dit à son endroit le *Publicateur de la Vendée*, (N° du 2 février 1890). Dévouement à son pays et au canton qui lui était si cher. »

M. Adolphe BOUTILLIER DE SAINT-ANDRÉ, banquier, décédé à Cholet, à l'âge de 48 ans, et inhumé à Mortagne, le 4 février 1890.

« Issu d'une famille des plus honorables, dit le *Publicateur de la Vendée* (N° du 7 février 1890, M. Boutillier de Saint-André laisse dans le monde des affaires comme dans celui de la bienfaisance un vide qui ne sera pas comblé de longtemps. »

M. le docteur Bourgeois, député de la Vendée, a prononcé sur la tombe du regretté défunt un discours plein d'émotion (voir le *Publicateur* de la même date).

Madame Aimée-Clarice MÉREL, veuve de M. Auguste-Joseph-Paul Rousse, décédée à Fontenay-le-Comte, le 6 février 1890, dans sa 68e année.

Madame Rousse était la tante de notre excellent collaborateur et ami, M. Henri-Daniel Lacombe, auquel nous adressons nos plus sympathiques condoléances.

Le R. P. Adolphe BRAZILLE, missionnaire de Chavagnes, décédé le 13 février 1890, à Chavagnes-en-Paillers.

Marie-Hyacinthe-Agathe POSTAIRE, veuve de Pierre-Victor du Garreau de la Méchenie, décédée aux Sables-d'Olonne, à l'âge de 58 ans (11-17 février 1890).

M. Victor TREUTTEL, ancien percepteur des contributions directes, décédé à Longèves, le 19 février 1890, dans sa 68e année.

Le R. P. LEBOSSÉ, eudiste, ancien professeur de l'Institution Richelieu à Luçon, décédé, le 20 février 1890, au séminaire de la Roche du Theil, près de Redon.

M. le chanoine Louis-Edmond BOURBON, décédé le 24 février 1890, à Luçon.

Né le 2 janvier 1816, au Biotissandeau, paroisse d'Ardelay, M. Bourbon, après de brillantes études faites au séminaire de Saint-Sulpice de Paris, fut nommé professeur de philosophie au grand séminaire de Luçon en 1839, puis chanoine titulaire en 1863.

Partageant son temps entre la prière et l'étude, dit la *Semaine catholique* du 1er mars 1890, M. Bourbon s'occupait plus particulièrement dans ses dernières années du plain-chant et de musique religieuse.

Les pauvres perdent également en lui un bienfaiteur insigne.

Après les obsèques célébrées à la cathédrale de Luçon, le corps a été transporté à Ardelay, où il a été déposé dans le caveau de la famille.

M. de WARESQUIEL DE MESGALAND (Albéric-Henri), officier de la Légion d'honneur, inspecteur en chef de la marine en retraite, décédé à Fontenay-le-Comte, à l'âge de 69 ans (février 1890).

Madame Louise BLAY, épouse de M. Jean Coulais, maire du Langon, décédée au *Breuil*, le 12 mars 1890, à l'âge de 63 ans.

# BIBLIOGRAPHIE

De tous les héros que les guerres de la Vendée ont fait naître, Henri de la Rochejaquelein est à coup sûr celui dont la mâle physionomie, personnifie le plus complètement le caractère de cette lutte de géants. Mais après les Mémoires de la marquise de la Rochejaquelein et les nombreux ouvrages qui s'en sont inspirés, il semblait difficile de publier à son endroit quelque chose d'inédit. L'ouvrage qui vient de paraître sous le titre de *Henri de la Rochejaquelein et la Guerre de la Vendée, d'après des documents inédits* nous prouve éloquemment le contraire.

Dans ces pages admirablement écrites, La Rochejaquelein revit tout entier, avec son courage merveilleux, son activité incomparable, sa modestie dans le conseil, sa décision dans le combat, tel que l'ont apprécié tous les historiens, mais comme nul encore ne l'avait fait si complètement revivre.

A la fin de cette biographie, qui semble comme le corollaire des Mémoires de la grande marquise, nous trouvons rassemblés, des détails empruntés aux archives de la famille et surtout à celles de Clisson, des prières vendéennes, les diverses versions historiques sur la fin du héros, l'exhumation de ses restes.

Une excellente eau-forte de M. O. de Rochebrune nous montre la chapelle de St-Aubin de Baubigné sous laquelle sont ensevelis les membres de la famille. Une carte donne le tracé de la marche d'Outre-Loire et une héliogravure reproduit fidèlement le seul autographe que la postérité ait conservé d'Henri de la Rochejaquelein.

Cet ouvrage, imprimé avec grand luxe chez Lacuve, à Melle, a été édité à Paris, chez Champion.

Vous demandez le nom de l'auteur ? — Mystère et discrétion.

En publiant *Paris pendant la Terreur*, notre savant collaborateur, M. Edmond Biré, vient de donner une nouvelle preuve de son inépuisable érudition et de son merveilleux talent d'écrivain[1].

[1] 1 vol. in-16. Librairie académique Perrin et Cie, 35 quai des Grands-Augustins.

Ce livre est la suite et le complément de *Paris en 1793*, couronné cette année par l'Académie française (*second prix Gobert*). Ce nouveau volume comprend la période qui va du 31 mai au 31 octobre 1793, de la chute et de la proscription des Girondins à leur procès et à leur exécution. Il renferme les scènes les plus tragiques, la mort et les funérailles de Marat, l'exécution de Charlotte Corday, le procès du général Custine, le supplice de Marie-Antoinette. Plus encore que dans *Paris en 1793*, l'auteur s'est attaché à peindre la vie de Paris pendant la Terreur, et il conduit tour à tour le lecteur au club des Jacobins, au tribunal révolutionnaire et dans les tribunes de la Convention, dans les cafés, les restaurants et les théâtres. Tous les détails sont de la plus rigoureuse exactitude. Pas un fait n'est avancé sans une preuve, sans un document à l'appui, C'est une œuvre historique de haute valeur, en même temps qu'un récit de l'intérêt le plus dramatique.

Notre éminent confrère et ami, M. Marius Sepet, a récemment fait paraître chez Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte, un ouvrage intitulé : les *Préliminaires de la Révolution*, qui n'aura pas un moindre succès que son précédent livre sur *Jeanne d'Arc*.

Ce volume comprend deux parties. La première a pour sujet *La Société française à la veille de la Révolution*[1]. L'auteur s'est proposé d'y tracer un tableau clair et attachant de l'ancienne France telle qu'elle était au moment de l'ouverture des États généraux. Il passe successivement en revue les mœurs, les idées, les institutions, et décrit le mécanisme complexe du gouvernement et de l'administration, en l'expliquant par l'histoire. Il montre l'origine et le jeu des diverses influences dont l'action combinée prépara la ruine des vieilles institutions françaises.

Le tableau a un complément nécessaire dans la seconde partie où sont racontés les évènements, trop oubliés, des *dernières années de l'ancien régime*. L'auteur s'est attaché à présenter un récit fidèle et impartial des tentatives, des luttes, des péripéties qui marquèrent successivement la fin du ministère de Calonne, celui de Loménie de Brienne et le second ministère de Necker. Les délibérations des Notables, les conflits avec le Parlement, les troubles de Bretagne et du Dauphiné, le mouvement électoral de 1789, offrent une suite de scènes émouvantes et curieuses.

L'auteur s'est efforcé, en exposant les faits avec exactitude et en les appréciant avec équité, de leur conserver dans le récit leur va-

[1] Beau volume in-18 jésus, 3 fr. 50.

leur dramatique et pittoresque. Il n'a pas négligé non plus, dans la mesure de ses forces, de faire ressortir les portraits, les *caractères* des personnages qui y figurent, et dont plusieurs : Necker, Mirabeau, Mounier, La Fayette, Sieyès, devaient bientôt jouer un rôle si considérable dans la Révolution elle-même.

Il a fait, en un mot, tout ce qui lui était possible pour que ces évènements, qui nous touchent encore de si près, joignissent dans son livre, comme ils le font en eux-mêmes, aux graves leçons de l'histoire, quelque chose de l'intérêt que l'on cherche et que l'on ne trouve pas toujours dans les compositions romanesques.

Dans le même journal, n° du 31 janvier 1890, un article de R. DE THIVERÇAY, intitulé : *En Emigration.*

Le *Publicateur de la Vendée*, du 14 mars 1890, a inséré dans ses colonnes une pièce de vers de notre distingué compatriote et ami, M. Emile Grimaud.

Titre : *Le duc d'Orléans.*

Dans la *Semaine catholique du diocèse de Luçon,* n° du 8 mars 1890, à citer : Un article consacré à *Paul Baudry*, au point de vue des sentiments religieux du grand artiste (pp. 227 et 228).

*Promenades historiques à travers Fontenay-le-Comte*, tel est le titre du feuilleton que publie dans le journal la *Vendée* M. Braud, instituteur libre à Auzais.

Chez Léon Piquet, éditeur, 25, rue de Vaugirard, et chez Bideaux, imprimeur-libraire, à Luçon : *La nouvelle guerre de Vendée, épisode de la Gaubretière.*

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qu'un *Annuaire* du département de la Vendée va être prochainement publié.

Ce genre d'ouvrage qui existe dans la plupart des départements manquait totalement à la Vendée, et nous ne saurions trop louer MM. Chaillou et Grit, employés à la mairie de la Roche-sur-Yon, de leur intelligente initiative.

Outre les renseignements statistiques, administratifs et commerciaux, l'*Annuaire vendéen* fournira sur chaque commune une courte notice archéologique, géologique et historique.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'intérêt historique que présente le *Bulletin municipal de Poitiers*, fondé dans cette ville au mois d'août 1889, par M. Puisay.

Le supplément du numéro de janvier 1890 mérite, à notre point

de vue vendéen, une mention toute spéciale, en raison des *Variétés* qu'il contient. Nous entendons parler de l'*Abrégé historique de la province de Poitou et de sa capitale en 1790*, qui renferme de précieux renseignements sur plusieurs localités du Bas-Poitou, et notamment sur *Fontenay-le-Comte*, *Luçon*, *Sainte-Hermine*, *Benet*, *les Sables d'Olonne*, *Saint-Gilles*, *Noirmoutiers*, *Montaigu*, etc.

Le 2e fascicule (AUD à BAS) du *Dictionnaire des familles du Poitou* vient de paraître. Nous ne pouvons mieux faire que de renouveler à son égard tous les éloges que nous adressions naguère à son devancier.

Les *Archives du diocèse de Luçon* continuent avec un intérêt soutenu leur publication sous la savante direction du P. Ingold et de M. l'abbé Pondevie.

Viennent d'y paraître : Dans la série *Notices historiques et Monographies :*

1° La suite et la fin du canton de *la Roche-sur-Yon*, et le commencement de celui de *Chantonay*.

2° *Les Abbés du monastère de la Blanche*, par M. le docteur Viaud-Grandmarais.

Dans la série *Visites canoniques :*

1° *Les Visites antérieures au XIVe siècle* ;

2° *La Visite de Bertrand de Got*.

Sous le titre : *Fontenay dans le passé*, notre distingué collaborateur, M. L. Brochet poursuit dans les colonnes du journal l'*Avenir-Indicateur*, avec la science profonde qui lui est accoutumée, la très intéressante histoire de notre cité. Il est à souhaiter que cette consciencieuse étude soit, un jour, réunie en brochure.

Du même : *Une page d'histoire locale — Napoléon et Joséphine à Fontenay*, publiée également dans l'*Indicateur* (Nos des 26 et 28 mars).

M. Lucien Darville, l'auteur de la *Belle-Olonaise*, publie depuis le 2 février 1890 dans l'*Etoile de la Vendée* un intéressant feuilleton intitulé : *Les Frères de la Côte*, et qu'il dit être l'écho fidèle de « *Nostes recueillyes par Henry-Charles de la Trémoylle, prynce de Tarente* et de Talmont, né à Thouars en 1616, et découvertes dans les ruines du château de Talmont.

Notre vénérable collaborateur et ami, M. le docteur Petiteau, à la maison duquel Mme Loïc Trèmor accordait naguère dans l'*Etoile de la Vendée*, les meilleures notes de sa lyre (*La maison du Médecin*, janvier 1890), continue dans ce journal la publication de ses *Ephémérides Sablaises et Poitevines*.

Dans le journal la *Vendée*, n° du 12 mars 1890 : *Les deux combats de Luçon*, extrait de l'ouvrage récemment édité chez Champion et dont il est question plus haut : *Henri de la Rochejaquelein* et *la guerre de la Vendée*, d'après des *documents inédits*.

Sous presse chez M. Gouraud, imprimeur-libraire, Fontenay :

Le *Cahier du clergé poitevin en 1789*, par H. Beauchet-Filleau.

Le tome VII de l'*Histoire du Poitou* par M. l'abbé Auber.

A propos de ce dernier volume, il nous est permis de rassurer les esprits inquiets, en annonçant que des dispositions sont prises par l'éditeur afin que l'ouvrage soit terminé d'ici un an.

Viennent de paraître chez M. Baud, imprimeur-libraire, Fontenay : *Histoire-Sommaire de la ville de Poitiers* par Bélisaire Ledain (réimpression de la notice publiée dans les *Paysages et Monuments du Poitou*.)

Le *Bulletin de la Société d'horticulture de Fontenay-le-Comte* (t. VI, nos XI et XII), broch. in-8°, pp. 104-136.

La *Revue Poitevine* nous apprend que M. Frédéric Ritter, ancien ingénieur des ponts-et-chaussées, a terminé sa traduction complète des œuvres mathémathiques de François Viète, et qu'il met présentement la dernière main à la biographie du célèbre mathématicien fontenaisien.

De M. Imbert de Saint-Amand :

*Les Femmes des Tuileries. — La Captivité de la duchesse de Berry. Nantes et Blaye.* Paris-Dentu, in-12, 396 p.

De M. le docteur Viaud-Grand-Marais : *Etudes sur Noirmoutiers. — Notre-Dame de la Blanche*, broch. in-8°, 34 p. avec dessin. Luçon, Bideaux, 1890 (*Ext. des Archives historiques du diocèse*).

Dans le *Niort-Artiste*, n° du 22 décembre 1890 : *Un Disparu : Jules Fleury, dit Champfleury*. Article signé : H Plick, dans lequel nous retrouvons tous les détails publiés précédemment par M. R. Vallette, dans la *Vendée*, sur la visite du grand céramiste à l'abbaye de Maillezais.

La *Revue Poitevine*, sous la signature autorisée de son directeur, notre ami Jos. Berthelé a commencé la publication d'une sorte de dictionnaire des *Anciens Artistes et Artisans poitevins ou ayant travaillé pour le Poitou*. (N° du 15 mars 1890.)

Nous y relevons les noms de : *Nicolas Clerteau* « habile horloger de la paroisse de Péault-sur-Mareuil » 1751 ; *Yon*, adjudicataire des

travaux des casernes de l'hôtel de ville et des maisons du quai de Fontenay-le-Comte (1751) ; *Parent de Curzon*, sous-ingénieur des ponts-et-chaussées, chargé du devis des réparations à faire au clocher de la même ville (1769) ; *André Lainé* et *Louis Bertin*, maître entrepreneur et conducteur des ouvrages du roi aux Sables d'Olonne (1773) ; *François Laidet*, inventeur d'une pendule en cuivre à carillon à Challans, 1779).

Echos du Bocage Vendéen. — Sommaire du n° VI de la sixième année : I. *Abailard et Héloïse*, par Paul Perret. — II. M. de *St-Gilles d'Asson et les Provinciales*. — III. *La Madeleine de Clisson*, par A. Amaury. — IV. *Donation faite par Guillaume Sauvage et Catherine, sa femme, aux Templiers de la Madeleine de Clisson*, par Dugast-Matifeux. — V. *Mort du général Haxo*, par Le Bouvier-Desmortiers. — VI. *Marguerite de Belleville, dame de Montaigu*, par Louis Prével.

Dans la *Revue historique de l'Ouest* (6e année, 1re livraison, p. 58 et suivantes) : continuation de l'étude de M. Constant Verger sur *l'Abbaye de Bois-Grolland en Poitou* (la Liste des Abbés).

Du R. P. Ingold, prêtre de l'Oratoire, et l'un des plus savants collaborateurs de cette Revue :

*Jean-Juvénal Ancina, de l'Oratoire, évêque de Saluces*. Lille, Desclée et de Brouwer. 1890, broch. in-32, 28 p. avec grav.

Le dernier numéro (n° 17. — 4e année. — 1890) de l'*Ami des monuments*, que dirige avec tant de talent notre confrère et ami M. Charles Normand, contient deux très jolis dessins de M. Balleyguier sur le château de Tiffauges (restitué). Une petite notice accompagne les deux planches (p. 6).

Le même fascicule, renferme sous la rubrique générale : *Curiosités françaises*, une note sur le *Lieu de naissance du Cardinal de Richelieu*, qui est le résumé de l'article publié par M. O. de Rochebrune dans notre précédente livraison (p. 49.)

Notre éminent collaborateur Monseigneur X. Barbier de Montault, dont la science est inépuisable, vient de fonder un nouveau recueil qui nous paraît appelé à rendre les plus importants services aux archéologues. Il a pour titre : *Revue des Inventaires ecclésiastiques, civils et militaires*, et paraît tous les deux mois, dans le format de la *Revue de l'Art chrétien* dont il est un annexe[1].

Nous adressons à ce nouveau confrère nos meilleurs souhaits de bienvenue.

[1] Bureaux : rue Bergère, 9 Paris. Abonnement : 5 francs par an.

De notre excellent ami Jos. Berthelé, directeur de la *Revue Poitevine* : *Essai sur l'art campanaire en Poitou du XIII^e au XIX^e siècle* siècle, Paris, Leroux, 1889, broch. in-8°, 12 p. (Extrait du *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques).*

Qu'on nous permette de terminer par une note qui pourrait paraître un peu personnelle, si l'intimité la plus parfaite ne régnait pas entre tous les collaborateurs de cette *Revue* :

Dans son rapport à l'assemblée générale de la Société des Antiquaires de l'Ouest, qui s'est tenue le 5 janvier dernier, M. de la Bouralière, secrétaire de cette compagnie, a bien voulu dans les termes suivants rendre hommage à nos efforts :

« A Fontenay, M. René Vallette soutient les traditions de sa ville natale qui fut de tout temps une source de beaux esprits. Sous son intelligente direction, la *Revue du Bas-Poitou* a tenu toutes les promesses de son programme et elle achève brillamment la deuxième année de son existence. »

Au nom de notre directeur, nous adressons à M. de la Bouralière nos plus sincères remerciements.

R. DE THIVERÇAY.

*Le Directeur-Gérant* : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie Eugène LAFOLYE, 2, place des Lices.

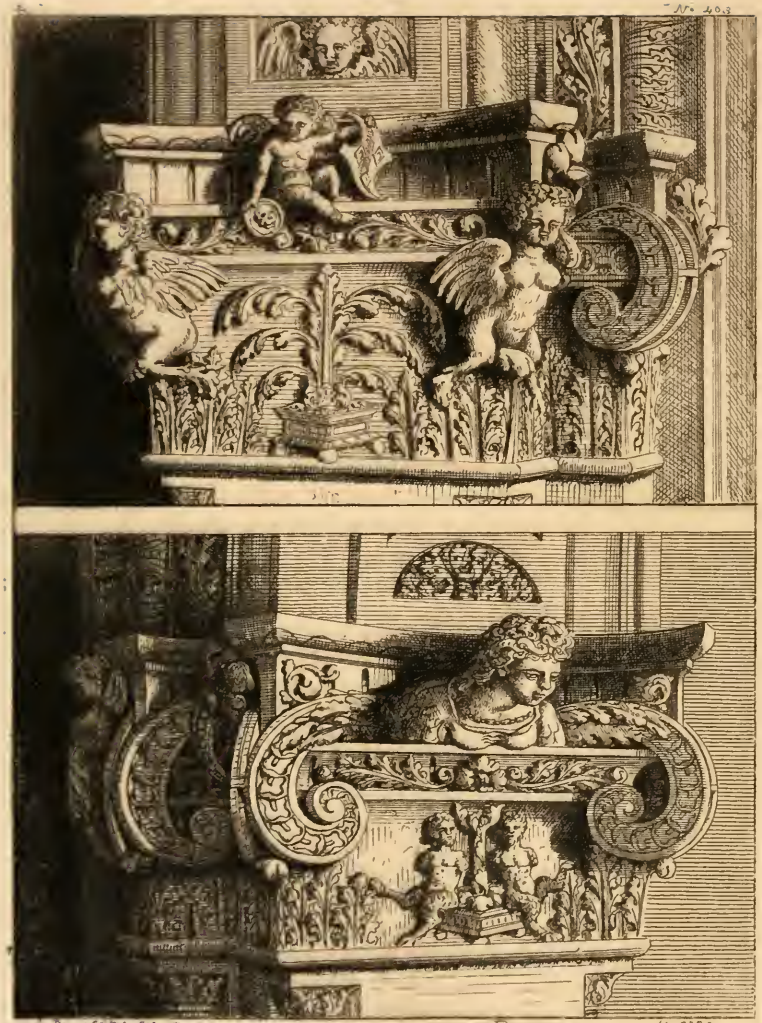

CHAPITEAUX.DE.L'EGLISE.DE.BOURNEAU.

Nº 7889

# DÉCOUVERTE D'UNE CHAPELLE

## DU XVI^e SIÈCLE DANS L'ÉGLISE DE BOURNEAU

Une découverte intéressante au point de vue artistique et archéologique a été faite dans l'église de Bourneau, le 5 septembre 1886. Depuis plusieurs années, Monsieur le curé de cette paroisse s'occupe de restaurer avec infiniment de goût, les murs intérieurs de cet édifice qui a eu la bonne fortune de conserver toutes ses voûtes d'arête à nervures saillantes. Les retables en pierre ont disparu pour faire place à de jolies verrières d'un ton doux laissant tamiser facilement la lumière, ce qui n'assombrit en rien la nef et les bas-côtés. La plus belle de ces verrières, terminée depuis peu, avec le concours toujours généreux d'un donateur proche voisin de cette commune, produisait un effet éclatant derrière le maître-autel[1]; mais par contre, elle faisait ressortir davantage la pauvreté d'un grand mur nu, formant le flanc de la dernière travée du bas-côté septentrional. Ce mur n'avait pour toute décoration, à environ 4 mètres 50 de hauteur, qu'un superbe cul de lampe en pierre de Charente, recouvert de ces

[1] Ces verrières ont été exécutées par M. Meuret, de Nantes.

délicieux motifs à figurines et à entrelacs que les premières années du XVI^e siècle semaient par la main de nos artistes, avec une si étonnante profusion sur tous les monuments qu'on leur donnait à édifier ; ce cul-de-lampe ainsi placé n'avait aucunement sa raison d'être ; aussi détonnait-il là, comme un diamant tombé dans une ornière ; et cependant ceux qui l'y avaient placé, avaient su lui donner un cadre digne de lui ; mais il a fallu peut-être plusieurs siècles pour en faire reconnaître toute la magnificence. M. le curé de Bourneau, toujours en quête de nouveaux arrangements artistiques, et de plus en plus choqué de l'aspect misérable du tympan portant le cul de lampe, eut l'ingénieuse pensée d'y percer une ouverture ogivale avec dentelle de pierre.

Lorsqu'il fallut démolir le grand mur au-dessous de ce cul de lampe et dans la partie lisse qui s'étendait jusqu'au pavé de l'église, quelle ne fut pas la surprise des ouvriers, de trouver, sous l'enduit jaune simulant un appareil de pierres de taille, une grande voussure plein cintre de 3 mètres de large sur près de 4 mètres de hauteur, sur laquelle avaient été ciselés avec amour tous les plus riches motifs de cet art si charmant des premières années du XVI^e, qui s'étend de 1510 à 1530 ; l'extra-dos de cette grande arcature est décoré de feuilles menues refendues à chaque pétale, comme le cerfeuil ; une guirlande beaucoup plus importante composée de feuilles de chicorées, rappelant le XV^e siècle, remplit l'espace entre le dessous de la voussure et cette moulure ; puis ce sont, sur les bandes plates des reliefs d'une délicatesse infinie (d'une saillie d'un tiers de centimètre) offrant à l'œil la plus exquise variété de motifs religieux : ostensoirs, calices, bénitiers, encensoirs, chasubles, croix processionnelles, etc., etc. Sur le chapiteau de droite soutenant la retombée de l'arc plein cintré, le sculpteur a modelé avec une entente parfaite un petit enfant supportant l'écu chargé des trois mâcles des du Puy-du-Fou. En face, c'est Adam et Ève, et Samson luttant avec le lion. Sous la voussure, de petites têtes ravissantes de facture et d'ajus-

tements, nous font l'effet de camées antiques dans leur petit cadre de pierre. Les clefs des voûtes, car il reste encore une travée de la voûte, sont formées de pendentifs ronds ou de motifs religieux malheureusement détruits intentionnellement sans doute, en 1793, pendant cette période imbécile et sanguinaire qui semblait n'avoir d'autre but que de tout anéantir.

C'était donc l'entrée d'une petite chapelle ou d'un enfeu que le marteau des ouvriers venait de mettre au jour, et dont on avait muré complètement l'entrée et la première travée de la voûte, dans l'énorme épaisseur de la muraille (1^m 45^c) du chœur de l'église. Continuer les travaux en démolissant cette belle voussure, c'eût été un acte de vandalisme que pas un seul instant M. le curé, ni les personnes s'intéressant à l'œuvre, n'ont voulu laisser germer dans leur esprit ; tous au contraire sont tombés d'accord pour conserver et réparer ce délicieux monument, qui est devenu depuis le joyau le plus précieux de l'église de Bourneau. La petite chapelle a donc vu relever son mur du nord et son flanc occidental ; on a mis la fenêtre à meneaux dans le fond ; elle se trouve magnifiquement encadrée par la baie plein cintre et nous n'avons pas tardé à voir refleurir dans cette baie, complètement rajeunie par le si habile ciseau de M. Métivier, les charmants caprices dont nous ne pouvons nous lasser d'admirer la brillante exécution, malgré les outrages subis sous la main du temps et des hommes.

Après avoir examiné avec soin l'ensemble et les détails de cette élégante création, nous y trouvons, au point de vue architectural et décoratif, une étonnante confraternité avec la jolie voûte de la sacristie de N.-D. de Fontenay, également à compartiments carrés et à clefs arrondies[1] ; le faire est le même, seulement à Bourneau le travail est beaucoup plus fin et mieux senti, étant exécuté tout entier en très belle pierre de

[1] Au pilier qui supporte le clocher de Saint-Jean, il y avait des motifs de la même main.

Charente[1] ; tandis qu'à N.-D. les sculptures sont taillées dans notre pierre blanche du pays, pleine de nœuds, maigre, et ne gardant pas ses arêtes. Nous n'hésitons donc pas un instant à ajouter ce nouveau et charmant fleuron à la couronne artistique de celui qui a signé I. C. M. sur l'un des culots de la voûte des chapelles de N.-D. de Fontenay[1].

Néanmoins la date ne saurait être la même ; toute la décoration du délicieux enfeu de l'église de Bourneau est certainement antérieure de 15 ou 20 années aux travaux exécutés dans les églises de Fontenay ; elle appartient aux premières années de la Renaissance et nous ne croyons pas nous tromper en la fixant entre les années 1530 à 1535. La merveilleuse bâtisse de Chambord, élevée près de Blois à ces mêmes époques, devait produire un retentissement général dans le monde des maîtres maçons du XVI^e siècle et Pierre Neveu, ce hardi novateur, ne pouvait manquer de grouper autour de son œuvre grandiose les regards de tous ceux qui maniaient l'équerre de l'architecte, ou le ciseau du sculpteur ; toujours est-il que l'un et l'autre, sans doute, avaient dû sur le bruit de la renommée, aller visiter cette perle de la Renaissance française, car le petit bénitier restauré avec tant de goût par M. Métivier, dans l'enfeu de Bourneau, est la réduction servile, quoique minuscule, d'une des petites lucarnes du château de Chambord. Il n'est pas jusqu'aux beaux chapiteaux soutenant la grande archivolte, qui n'aient un véritable air de confraternité avec ceux de ce célèbre château. Ici comme là-bas, l'éternel fleuron du tailloir a été remplacé par une figurine concordant avec la destination du monument ; dans le chapiteau de droite, c'est le génie de la mort portant l'écu lozangé de Marie du Puy-du-Fou ; dans le chapiteau de gauche c'est l'image elle-même de la défunte ciselée avec un goût tout particulier d'ajustements. Cette tête

[1] M. B. Fillon n'hésite pas à voir dans ces trois lettres le monogramme de Jacques Coiraud de Montaigu, auquel la fabrique de N.-D. avait confié la décoration des chapelles placées derrière le grand autel, vers 1520.

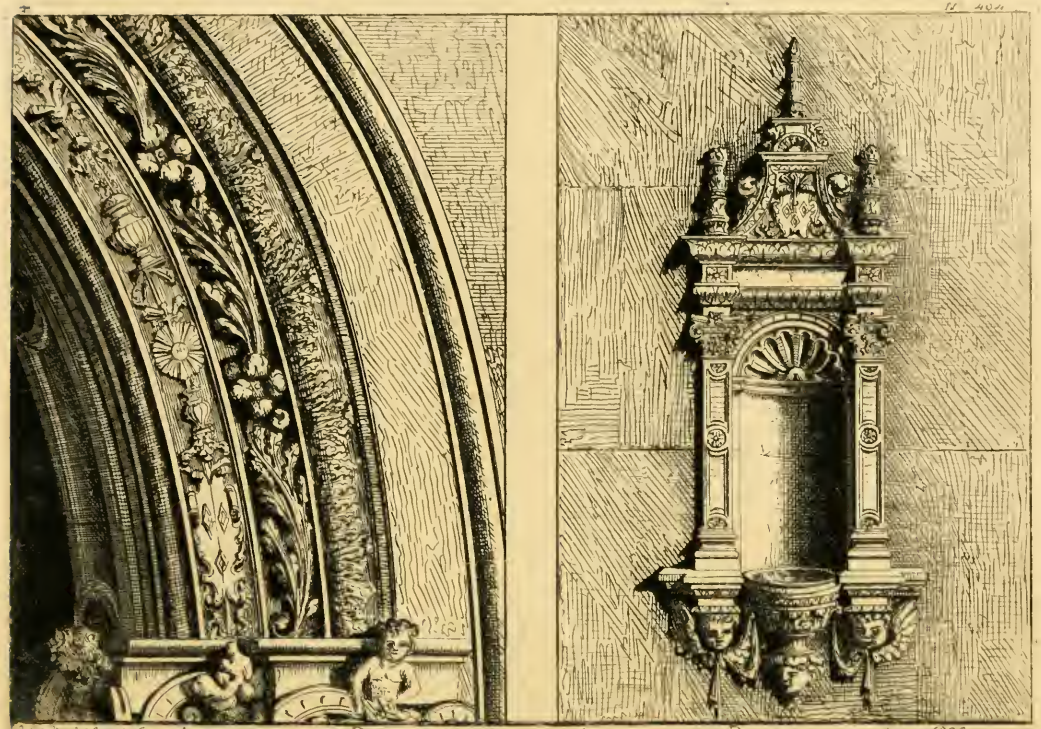

ARCATURE. ET. BENITIER. DANS. LE GLISE. DE. BOURNEAU Jan 1890

de jeune fille en taille, à demi décolletée, présente un buste dont le galbe est très jeune, ainsi que celui de la poitrine sur laquelle retombe un très riche collier. Marie du Puy-du-Fou dut en effet y être ensevelie à la fleur de ses jeunes années ; lors de la fouille qui fut exécutée et dans laquelle ses ossements furent retrouvés intacts, la dentition du crâne parfaitement conservée indiquait un âge peu avancé. Ces restes funèbres ont été religieusement replacés dans un coffre de chêne au même lieu où ils avaient si longtemps reposé. Pour compléter la décoration intérieure de ce joli édicule, M. Métivier fut chargé de sculpter un second cul-de-lampe, afin d'en orner chaque côté de la verrière ; un petit autel de même style fut également placé par lui au-dessous de cette même verrière, pendant qu'une balustrade en pierre découpée à jour fermait l'entrée du petit oratoire ; les pendentifs des clefs de voûte, formés de personnages la tête en bas ont été également restitués avec beaucoup de bonheur par notre habile sculpteur fontenaisien[1]. Puisse cet exemple encourager Messieurs les desservants des diverses paroisses, à restaurer avec le même soin et la même allure artistique les débris d'un autre âge, qu'un aussi heureux hasard peut les amener à découvrir dans les édifices religieux confiés à leur sauvegarde !

Terre-Neuve, 8 mai 1890.

O. DE ROCHEBRUNE.

Le grand autel a été exécuté depuis par le même artiste, d'après des dessins d'O.-de Rochebrune. Tous ceux qui verront cet immense travail, jugeront que notre sculpteur est le digne émule de celui qui, en 1530, composait et ornait de motifs si délicats la chapelle funéraire voisine de cet autel.

[1] C'est Madame Edmond Moller, née de Fontaines, qui a tenu à honneur de conserver intact ce délicieux spécimen de notre architecture Poitevine de la Renaissance; par ses soins, tout a repris sa physionomie première et longtemps encore ce charmant enfeu excitera l'admiration des véritables connaisseurs.

# AUTOUR DU DRAPEAU BLANC

*Biographies inédites des Vendéens et des Chouans*

Par M. de la Fontenelle de Vaudoré.

BAUDRY D'ASSON (Gabriel), chef vendéen, d'une fougueuse intrépidité. Né en 1755 d'une famille noble du Bas-Poitou, il avait quitté l'état militaire avant la Révolution, et s'était retiré à sa terre de Brachain, située entre la Chataigneraye et la Forêt-sur-Sèvre[1]. Il fut nommé, en 1789, commandant de la garde nationale de son canton, ce qui lui donna de l'influence. S'étant ensuite montré opposé à la Révolution, lorsqu'il vit qu'elle avait pour but d'abattre la royauté et la noblesse, les paysans le nommèrent leur chef, en août 1792, époque du premier mouvement insurrectionnel. Ce fut une bande armée de bâtons, de faux, de fourches et de fusils de chasse, et encouragée par Delouche[2], maire de

[1] Paroisse de Saint-Marsault.

[2] Adrien-Joseph Delouche, ancien poëlier à la Châtaigneraie, puis avoué et maire de Bressuire. Condamné à mort par le tribunal de Niort, le 18 novembre 1792, il eut la bonne fortune de voir cet arrêt annulé par la Cour de Cassation et il se retira à Nantes où il mourut.

Bressuire, qui se porta à Brachain et qui élut Baudry d'Asson son chef par acclamation. A la tête de ce rassemblement, Baudry se porta sur Châtillon-sur-Sèvre, malgré l'opposition de Delouche, qui voulait qu'on attaquât d'abord Bressuire, s'empara de Châtillon où il brûla les papiers du district et revint ensuite sur Bressuire. Mais bientôt les patriotes marchèrent contre lui et dispersèrent ses soldats, après un combat sanglant. Ce furent les gardes nationales de Thouars et d'Airvault, quelques compagnies de chasseurs et les habitants de la ville, qui eurent à soutenir Bressuire pendant plusieurs jours. Cette petite cité était enfin sur le point de succomber, lorsque l'alarme, devenue générale dans le parti républicain en France, dirigea sur ce point les gardes nationales de Parthenay, Saint-Maixent, Niort, Cholet, Angers, Nantes, Saumur, Poitiers, Tours, la Rochelle et Rochefort. Elles arrivèrent au moment où les patriotes ne pouvaient plus tenir. Ce fut le 24 août 1792 que les deux partis en vinrent aux mains avec le plus d'acharnement : le combat ne fut pas long. En vain les insurgés se formèrent-ils en colonnes serrées ; mal armés, pressés de toutes parts, mal commandés, ils furent bientôt entamés et mis en déroute. Six cents royalistes furent tués dans cette affaire ; le nombre des blessés fut considérable, et plusieurs jours après l'action on en découvrait encore dans les bois. Les patriotes portèrent leur perte à soixante hommes tués ou blessés ; mais elle fut plus considérable. Ils souillèrent cet avantage par des cruautés sans nombre ; ils massacrèrent dans les campagnes voisines des vieillards, des femmes et des enfants, et ils firent des trophées de leurs membres sanglants. Les Vendéens faits prisonniers se signalèrent par une fermeté incroyable et par le mépris le plus prononcé de la mort. En vain leur offrit-on la vie s'ils voulaient crier *Vive la nation, vive la liberté* ! ils s'y refusèrent, se mirent à genoux, prièrent avec ferveur, et attendirent la mort sans paraître aucunement la craindre. La seule faveur qu'ils implorèrent fut d'être, après leur mort, couverts

d'un peu de terre, pour ne pas devenir la pâture des animaux carnassiers.

Après cette funeste expédition, Baudry-d'Asson fut forcé d'errer dans la campagne pour se soustraire à la rage des patriotes. Il était accompagné de son fils aîné, et caché dans des champs de genêts. Accablé de faim et de soif, il rôda longtemps autour du château de Brachain, sans oser y entrer. Enfin, il saisit un instant favorable pour cela : il creusa dans cette même habitation un trou profond, une espèce de souterrain, et le père et le fils s'y ensevelirent. Dans ce réduit, ils ne recevaient les rayons du soleil que par une étroite ouverture, et leur seule nourriture était du pain d'orge et de l'eau qu'une servante de confiance leur apportait pendant la nuit. Ils restèrent pendant six mois dans ce refuge, sans aucune communication extérieure ; car madame Baudry d'Asson, la femme de l'un et la mère de l'autre, avait été arrêtée par les républicains. Ils entendaient chaque jour les patriotes qui passaient sur leurs têtes pour aller de la Chataigneraye à la Forêt-sur-Sèvre, et qui restaient des jours entiers dans le château, menaçant de tout tuer, de tout incendier si on ne leur livrait pas le propriétaire dont on s'obstinait toujours à paraître ignorer la retraite. Baudry d'Asson, serrant son fils contre son sein, n'avait que lui pour consolation, et il nourrissait dans son cœur le désir de la vengeance et l'amour de la gloire.

Enfin, en mars 1793, l'explosion générale éclata dans la Vendée militaire, et les deux proscrits abandonnèrent leur tombeau pour voler à de nouveaux combats. Baudry d'Asson reparut à la tête des paysans de son canton et il commanda une division de l'armée du centre, formée et commandée alors par M. de Royrand. Cette armée menaçait Fontenay, et les républicains, pour arrêter ce torrent, se portèrent sur Chantonnay ; les Vendéens les surprirent et les chassèrent de là dans la soirée. Alors les commissaires de la Convention et le général Marcé sentirent l'importance du passage du

Pont-Charron, et on s'en empara pendant la nuit. Mais ce général, le 19 mars 1793, abandonna ce poste et s'engagea imprudemment dans le vallon formé par la rivière du Lay, et, à six heures du soir, il y fut attaqué par toute l'armée vendéenne. Marcé n'avait que treize cents hommes, et les royalistes étaient formés en deux colonnes, placées, l'une sur la hauteur, et l'autre sur la grande route. Ils fondirent avec impétuosité sur les républicains, dont l'artillerie ne put servir, et qui, dès le premier moment, se mirent en désordre. Le combat dura trois heures, et bientôt la déroute des patriotes devint complète ; ils abandonnèrent leurs blessés et une pièce de canon. Leurs débris se réfugièrent à Marans, sur la route de la Rochelle, à dix lieues de là, et les gardes nationales rentrèrent dans leurs foyers. Baudry d'Asson commandait une des colonnes royalistes, et il contribua particulièrement à l'avantage de cette journée.

Après ce succès, Baudry d'Asson se porta au château de l'Oie, où fut transféré le quartier-général de l'armée du centre. Il eut alors à combattre son propre frère Esprit Baudry, qui commandait un corps républicain, et qui depuis fut colonel d'un régiment d'artillerie de marine à Rochefort.

Pendant que les Vendéens s'emparaient de Saumur, occupaient Angers et attaquaient Nantes, l'armée du centre, commandée par Royrand, et particulièrement Baudry d'Asson, tenaient en échec l'armée de Niort et la division de Luçon. Bientôt le général Royrand sentit qu'il était dans l'intérêt de son parti de faire une diversion, et il se porta sur Chantonnay, où il rassembla toutes ses divisions, qui étaient commandées par Baudry d'Asson, Amédée de Béjarry, Sapinaud de la Verrie aîné, de Verteuil et de Hargues. Le 28 juin 1793, cette armée, forte de huit mille hommes, se présenta devant Luçon, et elle n'était qu'à deux cents toises des portes, lorsque les républicains se mirent en bataille. La canonnade s'engagea alors, et les royalistes se déployèrent pour envelop-

per les républicains, dont le nombre ne s'élevait qu'à environ douze cents. Le général Sandoz qui les commandait, et qui crut que l'infériorité de ses forces ne lui permettait pas de tenter les hasards d'un combat, ordonna la retraite et se retira avec un bataillon de la Charente-Inférieure. Il prit la route des marais, et, en traversant les rues de Luçon, on l'entendit dire que contre la force il n'y avait pas de résistance. Cependant les chefs des deux ailes n'ayant pas reçu ses ordonnances, restèrent sur le champ de bataille, et soutinrent avec intrépidité le choc des royalistes. Pendant ce temps, plusieurs prisonniers et déserteurs du régiment de Provence, que Royrand avait mis en première ligne, firent volte-face et se rangèrent sous les drapeaux républicains. Cette défection jeta du découragement parmi les Vendéens, qui croyaient d'ailleurs que Sandoz ne se retirait pas, mais bien qu'il faisait un mouvement pour se rendre sur leurs derrières et leur couper la retraite. Pendant ce temps, Lecomte, chef de bataillon des *Vengeurs*, qui commandait la gauche, fit des prodiges avec son corps d'armée et quelques chasseurs à cheval du 7e régiment. Il enfonça enfin son ennemi, et le poursuivit longtemps. Telle fut la première bataille de Luçon, qui coûta à l'armée vendéenne quatre cents morts et un caisson. Il est à remarquer que les royalistes échouèrent trois fois devant cette petite ville, toujours avec des forces supérieures, et il faut attribuer la première cause de ce revers à sa situation dans une plaine unie, où les Vendéens ne pouvaient pas pratiquer la guerre qui leur convenait, celle des tirailleurs.

Bientôt cependant l'armée du centre reprit l'offensive et parvint à contenir les forces républicaines de Luçon, Fontenay et Niort ; Baudry d'Asson, à la tête de sa division, partagea ce service avec les divisions commandées par Royrand en personne, et avec celle d'Amédée de Béjarry. Mais le général Tuncq, chargé de la division de Luçon, attaqua peu après les postes de Saint-Philbert et du Pont-Charron, occupés

par l'armée du centre, et, le 25 juillet 1793, il s'en empara avec d'autant plus de facilité, que le mot d'ordre des Vendéens lui avait été livré par un transfuge qui avait servi dans les volontaires républicains. Avec quinze cents hommes il tourna le Pont-Charron par Saint-Philbert. Ces deux endroits étaient retranchés ; il égorgea les sentinelles et emporta les postes. Chantonnay fut par suite occupé ; le tocsin sonna de toutes parts pour annoncer ces désastres, et l'armée de Royrand fut presque désorganisée. D'Elbée, instruit de ces malheurs, marcha avec célérité au secours de cette contrée et réunit l'armée du centre. Alors fut livrée la seconde bataille de Luçon (30 juillet), qui ne fut pas plus heureuse que la précédente pour les Vendéens ; toutefois, son résultat fut tel que le général Tuncq, victorieux, rentra à Luçon, et que Baudry d'Asson et Beaurepaire eurent encore des rassemblements assez considérables pour envahir la plaine de Fontenay et pour retenir dans Niort, par la crainte d'une attaque, la partie la plus imposante de l'armée de la Convention.

Enfin Baudry d'Asson fut encore appelé par sa destinée, le 14 août 1793, à se mesurer avec les patriotes sous les murs de Luçon. On croit que ce fut au premier moment de cette bataille, qu'animé d'un courage imprudent, il courut s'exposer aux premiers coups, et se fit tuer en avant de sa troupe. Un serviteur fidèle, qui avait juré de mourir avec lui, se précipita sur son corps inanimé, et fut bientôt percé de mille coups. Ainsi finit ce premier héros de la Vendée. On le regretta vivement malgré la rudesse de sa nature, parce qu'il était un excellent officier d'avant-garde et que tous les braves étaient l'idole des Vendéens[1].

BAUDRY D'ASSON, fils du précédent, accompagna son père lorsqu'il fut proclamé premier chef des Vendéens, et se trouva à l'attaque de Bressuire. Après cet événement, il fut

[1] Il avait été condamé à mort par contumace, comme brigand de la Vendée, le 26 avril 1793, par la commission militaire séant aux Sables d'Olonne.

obligé de se cacher avec son père dans un souterrain creusé dans le château de Brachain, et il n'en sortit que lors du soulèvement général de la Vendée. Il servit depuis avec distinction, et fut tué à l'attaque de Saumur, en combattant dans la division de Sapinaud. C'était un jeune homme de grande espérance ; il avait l'intrépidité de son père, sans en avoir les défauts. Il s'était surtout acquis l'amour du soldat.

BAUDRY D'ASSON DE PUYRAVEAU, cousin germain de Gabriel, figura dans l'insurrection vendéenne, fut major général de l'armée de Charette, et signa le traité de paix conclu à la Jaunais en 1795.

BAUDRY DE LA JOUSSENIÈRE (le chevalier), ancien capitaine de canonniers, fut major de division à l'armée de Charette et signa l'adresse au Roi, en 1814; au mois de juillet de la même année, il figurait dans la garde royale à pied du département de la Vendée, formée à l'occasion du passage de S. A. R. le duc d'Angoulême.

BEAUMONT (ARMAND DE) émigra, revint en France au commencement de 1796, servit quelque temps à l'armée du vicomte de Scépeaux, où il se trouva à plusieurs affaires, et vint joindre son cousin, le chevalier d'Autichamp, alors général en chef de l'armée du Haut-Poitou.

BEAUREGARD (JEAN BRUMAULD DE), vicaire général du diocèse de Luçon, né à Poitiers, d'une famille recommandable, fut déporté en Angleterre vers le milieu du mois de janvier 1793, puis désigné par M. de la Marche, évêque de Saint-Pol-de-Léon, pour aller notifier aux généraux vendéens le bref du pape Pie VI, du 31 juillet 1793, qui leur dénonçait, comme intrus et sacrilége, Guillot de Folleville, se disant évêque d'Agra, et en fut empêché par le ministère britannique et par des Français de marque. Nommé, vers la fin de la même année, aumônier du corps d'officiers émigrés attaché à l'expédition de lord Moyra, commandée par M. de Lowen-

dal et M. de la Béraudière père, il revint à l'île de Whight aussitôt que cette expédition eut manqué son but, qui était de joindre la grande armée vendéenne. En 1794, l'abbé de Beauregard retourna à Londres, et employa tous ses moyens pour solliciter, de concert avec le jeune la Roberie, l'envoi dans la Vendée d'une partie des secours que le comte de Puisaye faisait destiner pour la Bretagne. A cette époque le ministre Windham, depuis lord Melville, lui donna l'ordre d'aller annoncer au général Charette l'expédition de Quiberon et de l'engager à faire une forte diversion en reprenant les armes. Le 21 juin 1795, le vaisseau qu'il montait rencontra la flotte de lord Bridport, qui lui défendit l'approche de la Vendée avant quinze jours, et toucha un roc vers le cap Finistère. Ayant pris terre à Quiberon, l'abbé de Beauregard reçut de Puisaye un accueil très froid et s'embarqua pour la Vendée. Jeté dans un léger canot avec quelques autres zélés partisans des princes, il parvint, après bien des dangers, au lieu où le jeune la Roberie avait péri. Etant arrivé enfin auprès du général Charette, il administra le spirituel, de concert avec l'abbé Charette de la Colinière, forma un hôpital à Chauché, y fut pris par les républicains, puis relâché, et encore une fois repris. L'abbé de Beauregard s'étant, en effet, réfugié à Poitiers, y fut arrêté conduit à Rochefort, et de là déporté à Cayenne à la fin de 1797. Ramené par un corsaire anglais et conduit à Lisbonne, il arriva en France en 1801.

BEAUREPAIRE (Charles-Eusèbe-Gabriel, GIRARD de), gentilhomme bas-poitevin, seigneur de Beaurepaire, près Montaigu, département de la Vendée, joignit les Vendéens dès le mois d'avril 1793, et forma ensuite une division qui se réunissait tantôt à l'armée du centre, tantôt à celle du marquis de Lescure. Il marcha sur l'Hermenault, bourg situé dans les environs de Fontenay et s'en empara; mais il en fut bientôt chassé, et ses troupes se retirèrent même dans le

plus grand désordre. Peu après, Beaurepaire répara cet échec en faisant une incursion dans le pays patriote, du côté de Thiré et de Saint-Etienne de Brillouet, et y enleva plusieurs attelages de mules qui servirent à porter les bagages de la grande armée catholique et royale, à laquelle il se rallia. Lorsque cette même armée attaqua Saumur, il se porta sur Nantes, et fit de nouveau une diversion utile dans le Midi de la Vendée, vers Fontenay et Luçon, puis rejoignit le général de Lescure à Parthenay avec cent cinquante cavaliers. Chargé de veiller à la garde de cette ville, menacée par le général Biron, il négligea les précautions arrêtées, qui consistaient à faire partir d'heure en heure des patrouilles qui devaient aller à une lieue de distance, de manière qu'il devait toujours en avoir une dehors. Girard de Beaurepaire alla se coucher, la patrouille de minuit ne sortit pas; Westermann arriva avec l'avant-garde républicaine, égorgea le factionnaire, surprit la batterie et s'empara par suite de la ville, en faisant un grand carnage de royalistes. Quoique coupable d'une imprudence aussi marquée, ce chef vendéen se distingua dans plusieurs combats, et il commanda l'infanterie vendéenne sous le marquis de Lescure, à la seconde bataille du Moulin-aux-Chèvres, près Châtillon, dans le mois d'octobre 1793. Il y fut blessé grièvement de douze coups de sabre qui l'abattirent, et ne dut qu'à l'attachement de ses soldats de ne pas être laissé parmi les morts. Lors du passage de la Loire par les Vendéens, Beaurepaire se fit porter au-delà du fleuve et mourut peu de jours après des suites de ses blessures[1].

BÉJARRY (Amédée de), l'un des fils puîné de M. de Béjarry, seigneur de Saint-Vincent-du-Fort-du-Lay. Cette famille, l'une des plus anciennes du Poitou, a fourni beaucoup de chevaliers à l'ordre de Malte. Amédée de Béjarry était destiné à l'état ecclésiastique, et fit ses études à Saint-Sulpice de Paris. Resté en France, il figura de bonne heure parmi les Vendéens, ainsi que deux de ses frères. Ils formèrent avec

[1] A Fougères.

Verteuil, le 12 mars 1793, la première armée du centre dont le commandement fut donné quelques jours après à M. de Royrand, et se trouvèrent avec lui à la bataille de Luçon, du 28 juin 1793. Dès cette époque, Amédée de Béjarry commandait une division, qui, peu après, aida Royrand à maintenir les forces que les républicains possédaient à Luçon, Niort et Fontenay.

Amédée de Béjarry suivit la grande armée vendéenne au-delà de la Loire et fut un de ses chefs secondaires les plus marquants[1]. Il survécut à ses désastres, et se sauva en Bretagne. Il eut d'abord un commandement dans les environs de Rennes, et fut bientôt après envoyé dans le Morbihan. Mais, dès qu'il le put, il rentra dans son propre pays, où il devait être d'une plus grande utilité au parti royaliste.

De retour en Vendée, Amédée de Béjarry fut apprécié à sa juste valeur par le général de Sapinaud, qui lui confia de suite le commandement d'une division, — celle qu'il conduisait avant le passage de la Loire. Il montra dans ce commandement la plus grande intrépidité, et fut surtout utile dans les conseils. On l'envoya avec de Bruc pour négocier la paix de la Jaunais, et il s'y fit distinguer par son caractère conciliant. Cette mission, au surplus, avait surtout pour but d'observer; et aussi les envoyés n'avaient-ils que des pouvoirs restreints. Accompagnés de Bureau de la Batardière, à qui on doit en grande partie l'idée de ce rapprochement, ils ouvrirent, à Nantes, des conférences avec les délégués Conventionnels. Ces derniers exigeaient que le gouvernement républicain fût explicitement reconnu par le général Charette et tous ses officiers ; qu'il fut permis aux réfugiés patriotes de rentrer dans la Vendée ; que les émigrés admis dans l'armée vendéenne fussent renvoyés, et que les biens des nobles absents du Poitou fussent confisqués au profit de la République. En faisant ces conditions ils consen-

[1] A la mort de Royrand, il fut proclamé leur chef par ses camarades, et mis hors de combat à la bataille du Mans.

taient à ce qu'il n'y eût pour l'administration intérieure de la Vendée ni autorité municipale, ni districts, mais seulement une commission centrale chargée, sous leur surveillance directe et immédiate, de faire respecter la Convention et ses lois. Quant à l'armée royaliste, elle devait être réorganisée en garde territoriale à la solde de la République, sous le commandement de ses anciens chefs. Béjarry et de Bruc vinrent faire part de ces propositions aux généraux Charette et Sapinaud, et la paix de la Jaunais, commandée par l'état de l'armée, s'ensuivit bientôt. Le général Stofflet, non compris dans le traité, fit bientôt souscrire à son état-major l'arrêté de Jallais, du 2 mars 1795, dirigé contre ceux qui venaient de se soumettre à la Convention, et les deux chefs qui avaient facilité la négociation ne manquèrent pas d'être signalés comme traîtres à la bonne cause par les Angevins.

La pacification ayant été signée, et pour la Vendée, et pour les royalistes de l'autre côté de la Loire, Amédée de Béjarry et le vicomte de Scépeaux furent envoyés à Paris auprès du comité de salut public, avec la mission de presser l'exécution du traité, et d'en prévenir les infractions. Ce n'était là que le prétexte apparent ; gagner du temps, connaître l'esprit de Paris, rechercher les agents des princes et se concerter avec eux, tenter l'enlèvement de Louis XVII, alors détenu au Temple ; voilà quelles étaient leurs instructions secrètes, ou plutôt le véritable motif de leur voyage. Mais la Convention s'en aperçut après un assez grand nombre de conférences, et on les engagea à retourner chez eux.

Bientôt la guerre vendéenne recommença. Elle ne fut pas heureuse, puisque les deux principaux chefs, Charette et Stofflet, succombèrent l'un après l'autre. Après cette époque, les frères Béjarry, voyant l'impossibilité de se défendre, et étant abandonnés par presque tous leurs soldats, mirent bas les armes. Ils furent arrêtés et mis en détention à Fontenay, avant que l'insurrection de 1799 se déclarât, ce qui les empêcha d'y prendre part. En mars 1814, l'insurrection

s'organisa de nouveau, et les Béjarry, — notamment Amédée, — devaient y jouer un rôle conforme à leurs anciens services. C'était dans les fêtes de Pâques que la prise d'armes devait avoir lieu..... Mais les événements de Paris, qui rendaient ce nouvel effort inutile, furent connus avant cette époque. Amédée de Béjarry crut cependant devoir, bientôt après, se montrer au roi et aux princes Français, comme l'un des députés de la Vendée militaire, et il en fut accueilli comme un serviteur fidèle.

Doué d'un caractère froid et d'un esprit très vif, Amédée de Béjarry se fit remarquer parmi les royalistes comme un excellent officier, et comme un bon négociateur. Il obtint comme récompense de ses loyaux services le brevet de colonel et la décoration de Saint-Louis.

BÉJARRY (Auguste de), frère du précédent, prit les armes avec lui, dès les débuts de l'insurrection vendéenne, et figura d'abord dans les rangs de la première armée du centre, commandée par M. de Royrand. Il passa ensuite la Loire, et survécut aux malheurs de la grande armée royaliste. Revenu dans la Vendée, il commanda en second la division de son frère Amédée, qui faisait partie de l'armée de Sapinaud. Lors de la reprise d'armes qui suivit la paix de la Jaunais, il combattit de nouveau, et fut bientôt obligé de mettre bas les armes avec ses frères et plusieurs autres chefs. Il resta alors tranquille, reparut seul lors de l'insurrection de 1799, et finit par rester soumis jusqu'en 1814. Il s'apprêtait à combattre de nouveau, lorsque la révolution de Paris vint rendre la France à ses princes légitimes.

Auguste de Béjarry signa l'adresse au roi de 1814, et figura plus tard dans la garde royale vendéenne[1].

[1] Fils de Charles-François de Béjarry qui figurait à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux Etats généraux, et de Marie-Françoise Paule de Régnon de Chaligny, Auguste de Béjarry, fut un officier vendéen distingué. Il est mort en 1824, chevalier de Saint-Louis.

BÉJARRY DE FRONTIN, frère aîné des précédents, servit sous son frère Amédée, comme commandant en second de division, et signa en 1814, l'adresse au Roi.

BERNARD DE MARIGNY (AUGUSTE-ETIENNE-GASPARD), né à Luçon, le 2 novembre 1754, officier distingué, commanda avant la Révolution le parc d'artillerie de Rochefort, et habitait ordinairement chez son parent, le marquis de Lescure, au château de Clisson[1]. C'était un très bel homme, d'une grande taille, d'une force prodigieuse, plein de bravoure et d'esprit. Il était bon et complaisant à l'excès, mais son extrême vivacité le faisait parfois sortir entièrement de son caractère et anéantissait ses bonnes qualités, de sorte que dans la Vendée il fut un des chefs les plus violents. Marigny avait environ quarante ans lorsque la Révolution éclata. Attaché à la fortune du marquis de Lescure, il le suivit à Paris en 1792 dans l'intention d'émigrer, et revint avec lui en Poitou après avoir échappé au 10 août.

Détenu à Bressuire avec son parent et le marquis de Donissan, par ordre de l'administration départementale des Deux-Sèvres, comme soupçonnés d'avoir fomenté la première révolte, il fut délivré par le comte de la Rochejacquelein, le 14 mars 1793, se joignit à lui, et eut longtemps beaucoup de crédit dans l'armée vendéenne dont il commandait en chef l'artillerie. Dès le 5 mai, il contribua à la prise de Thouars et employa inutilement toute sa logique pour engager Quétineau, général républicain fait prisonnier, à se réunir aux Vendéens; il concourut à la prise de Fontenay, et y signa une proclamation adressée aux Français. Après avoir grandement concouru à la prise de la ville de Saumur, en dirigeant l'artillerie et en envoyant soutenir par un gros de tirailleurs la cavalerie vendéenne que la mort de Dommaigné venait de décider à la retraite, il fut un des commissaires chargés de régler les

[1] Officier des plus capables, c'est lui qui fit établir les jetées des Sables-d'Olonne.

conditions de la capitulation du château de Saumur et fut pour cela envoyé en parlementaire ; il établit des moulins à poudre à Beaupréau et à Morlagne. Ce dernier endroit devint aussi le dépôt de l'artillerie.

A la seconde bataille de Luçon, il ne put sauver l'artillerie, qui, presque toute, tomba au pouvoir du vainqueur et il fut, en cette circonstance, accusé mal à propos de lâcheté. On sait que ceux qui commandent des bandes indisciplinées, comme étaient la plupart des Vendéens, sont souvent dans l'impossibilité d'empêcher les déroutes. Plus malheureux encore à la troisième affaire livrée près de Luçon, Marigny se trompa de chemin, égara l'aile droite et n'arriva sur le champ de bataille qu'au moment de la déroute qu'il ne put empêcher. Cependant la grande armée vendéenne avait passé la Loire. Lors de sa réorganisation à Varades, où le marquis de la Rochejacquelein fut nommé généralissime, Marigny conserva le commandement de l'artillerie, ayant sous lui pour officiers supérieurs Pérault, de la Ville de Beaugé, Grelier et Chesnier-Duchesne. Les royalistes avaient alors cinquante-quatre pièces de différents calibres, servies par cent quatre-vingts artilleurs, divisés en quatre compagnies.

A la bataille de Laval, Marigny ordonna un feu à mitraille sur l'armée de Mayence qui, malgré l'intrépidité de ceux qui l'essuyèrent, fut très utile ; à Dol, il combattit à l'avant-garde et harcela les fuyards. Lorsque la grande armée se fut presque entièrement débandée, il figura parmi les débris réunis dans les environs de Blain, et prit part à l'effroyable bataille de Savenay où il se battit en désespéré, portant lui-même le premier drapeau de l'armée, brodé des mains de la marquise de Lescure. Entrevoyant que tout était perdu, il plaça deux pièces d'artillerie sur la route de Guérande, de manière à favoriser la retraite des Vendéens en arrêtant la marche des patriotes ; puis il se porta avec ses canons vers un petit bois, et tint encore longtemps pour donner aux siens la facilité de s'éparpiller. Il ne quitta lui-même la partie que quand il

n'y eut plus rien à faire. Dans cette journée, six à sept mille royalistes eurent à combattre contre des forces infiniment supérieures, balancèrent longtemps le succès, et finirent par se faire presque tous tuer[1].

Bernard de Marigny échappa malgré tout à cette déroute et se tint caché dans la campagne. S'étant déguisé, il apprit le langage des paysans, s'adonna à leurs occupations et poussa l'audace jusqu'à aller en plein jour à Savenay, à Pont-Château et même à Nantes. Il forma alors un plan pour mettre ce pays en insurrection et la chose paraissait d'autant plus facile à exécuter que les habitants de cette contrée étaient très royalistes. Mais peut-être n'avaient-ils pas les qualités qui rendirent les Vendéens si éminemment propres à la guerre civile. Quoiqu'il en soit la tentative de M. de Marigny n'eut aucun succès. Ayant voulu surprendre Savenay pendant la nuit, il indiqua un rendez-vous où 600 bretons se rendirent, mais à des heures différentes, de sorte que le rassemblement ne put se former. Ce projet, connu des patriotes, provoqua de nouvelles recherches, et le général royaliste voyant qu'il n'y avait plus rien à faire dans ces parages, tenta de repasser la Loire, ce qu'il exécuta heureusement.

Revenu dans la Vendée peu après la mort du comte de la Rochejacquelein, Marigny prit le commandement de la seconde armée du centre, dite de la Gâtine, qu'avait formée son parent, le marquis de Lescure, et fixa son quartier général habituel à Cerizay, où il réunit cinq ou six mille soldats. De concert avec La Rochejacquelein et Stofflet, il s'opposa au général républicain Turreau, laissa prendre Tiffauges, où il n'avait mis que trois à quatre cents hommes, et concourut à l'invasion de Cholet. Quelque temps après, instruit que les républicains n'avaient que huit cents soldats et cent cinquante patriotes pour garnison à Mortagne, et point d'ar-

[1] Un monument, récemment élevé à Savenay à l'aide de souscriptions consacre cet héroique fait d'armes.

tillerie, il forma le projet de s'en emparer. Pour parvenir à ce but, il cerna la ville pendant plusieurs semaines, de telle sorte qu'elle ne communiquait plus avec les autres cantonnements républicains. A la fin de mars 1794, la garnison ayant besoin de fourrages, fit une sortie ; mais le convoi fut intercepté, et l'escorte taillée en pièces. Alors Bernard de Marigny parut avec quatre ou cinq mille hommes, et planta le drapeau sans tache en vue des anciens remparts de Mortagne qu'on avait réparés. Mais l'alarme était donnée en ville ; les portes qui étaient murées furent occupées, et, les Vendéens sans artillerie, eurent recours à l'escalade qu'ordonna leur chef. Un feu soutenu et la perte d'un grand nombre des siens engagèrent Marigny à abandonner momentanément prise, en indiquant une nouvelle attaque pour le jour suivant. Pendant la nuit les républicains tinrent conseil, se décidèrent à abandonner la ville, et se dirigèrent en silence sur Nantes, en écartant quelques partis royalistes. Le lendemain, à la pointe du jour, lorsque le général vendéen voulut faire donner l'assaut, il apprit la retraite de l'ennemi. Déguisé en chaudronnier, et distingué seulement par deux croix, il pénètra dans la ville, enlèva les magasins qu'il fit transporter à Cerizay, brûla le château et les portes de la ville, rasa les fortifications, et se retira un jour après à son quartier-général.

Ce fut aussi vers cette époque, le 18 avril, qu'eut lieu le combat de Boismé, dont les détails sont à connaître. M. de Marigny commandait alors l'armée de Cerizay et avait opéré un rassemblement de quatre cent cinquante hommes au château de Clisson, commune de Boismé, lorsqu'il sut qu'un corps de quinze cents républicains se portait sur lui pour l'attaquer. Il fit en conséquence poster sa troupe dans le parc ou bois d'agrément de Clisson. Les républicains, qui savaient où Marigny s'était retranché, marchèrent sur lui. Un feu très vif les accueillit. La cavalerie chargea, mais inutilement, les Vendéens. Elle fut repoussée avec perte.

Enfin les royalistes mirent leurs ennemis en déroute, leur tuèrent sur le champ de bataille environ douze cents hommes et poursuivirent le petit reste des fuyards pendant quelques lieues, de manière que peu leur échappèrent. La cavalerie républicaine était très bien montée. Une soixantaine de chevaux restèrent vivants au pouvoir des Vendéens. Leur général, qui n'avait qu'un faible corps de troupes, et qui voyait que la cavalerie n'était point propre à défendre son pays, fit couper les jarrets des chevaux pris, pour empêcher ses soldats de les monter et de quitter son service pour devenir de simples pillards.

Peu après, Bernard de Marigny eut quelques autres avantages, et se réunit à Stofflet pour attaquer l'adjudant-général Désirat, cantonné à Saint-Florent, qui fut repoussé dans ses retranchements. Ils battirent les républicains sur les hauteurs de la Caillandière, près Chemillé. Deux attaques contre l'adjudant général Lapierre, ancien marchand de faïence, et appelé par dérision le *général Pot-de-Chambre*, lequel était posté à la Châtaigneraye, ne furent pas aussi heureuses, parce qu'il n'y eut point d'accord entre les deux chefs vendéens. Cette rivalité devint funeste à Marigny, ainsi qu'on va le voir.

Cependant les républicains étaient dans l'inaction, et les généraux Charette et Stofflet ayant des vues secrètes, autres que celles de l'intérêt de leur parti, firent proposer à Bernard de Marigny un pacte fédératif pour la défense commune. L'entrevue fut fixée à Jallais ; là on arrêta que rien ne serait fait qu'avec le concours de toutes les armées ; tous les chefs signèrent le traité. Déjà la mort de Marigny avait été arrêtée dans des conférences secrètes entre Charette et Stofflet, auxquelles Sapinaud, général de l'autre armée du centre, fut entièrement étranger. Extrêmement confiant, Marigny avait remis ses vivres aux préposés de Stofflet, et ses soldats en manquèrent, tandis que tous les autres en étaient abondamment pourvus. Bientôt les soldats de l'armée de Cerizay se plaignirent : leur chef se transporta aux magasins, et on

promit une égale distribution, ce qu'on ne fit pas. Alors les soldats de Marigny désertèrent pendant la nuit, et le général, sûr de leur affection monta à cheval pour les ramener. A peine Marigny fut-il parti, que Charette convoqua un conseil de guerre, où, remplissant les fonctions du ministère public, il le fit condamner à mort comme traître à son Roi et à sa cause, sans même qu'il fut entendu. Stofflet se chargea de l'exécution. Marigny eut pu s'y soustraire, car il fut prévenu ; mais il ne put croire à un jugement aussi inique ; ou plutôt il pensa qu'on ne voulait que lui ôter son commandement, intention qui lui paraissait d'autant plus probable qu'auparavant on lui avait proposé de se contenter de la direction de l'artillerie sans avoir de territoire, et que Stofflet lui avait paru être de ses amis. Cependant étant malade, il se retira à la Crepelle, près de Cerizay, où il fut bientôt arrêté par des chasseurs de Stofflet, commandés par le capitaine Barbot. Plusieurs des officiers de ce général, et notamment MM. Soyer, Nicolas et Chalon, engagèrent leur chef, qui s'était rendu avec eux au château du Soulier, à ne pas se couvrir d'un crime atroce en faisant fusiller M. de Marigny. Stofflet parut se rendre à ce conseil, et fit même partir l'illustre prisonnier pour Saint-Florent, où son procès, disait-il, devait être révisé ; mais bientôt, soit de son propre mouvement, soit sur l'avis de l'abbé Bernier, il envoya le capitaine Savary courir après M. de Marigny et son escorte. Savary l'ayant atteint très près du lieu du départ, fit connaître à Barbot l'ordre qu'il lui portait de mettre à mort leur prisonnier. Aussitôt les chasseurs de l'escorte traînèrent leur victime dans le jardin, où ils le fusillèrent, sans même lui permettre de recevoir les secours de la religion. M. de Marigny n'ayant pu désarmer ses bourreaux, à qui il énuméra inutilement ses services, mourut bravement et commanda lui-même le feu qui mit un terme à sa vie[1].

[1] L'exécution eut lieu à la Girardière, près Cerizay, le 14 juillet 1794.

Cet assassinat judiciaire, qu'un apologiste de Charette a eu cependant la hardiesse de tenter de justifier, outra tous les bons royalistes, qui virent avec douleur disparaître un des plus fermes soutiens du trône. En effet, Marigny était dévoué à sa cause au-delà de toute expression. Il avait en outre l'avantage de connaître parfaitement le pays. Il pouvait réunir une armée formidable, formée de tous les débris de la grande armée, et il était considéré comme l'héritier nécessaire, le légitime et véritable successeur du généralissime La Rochejacquelein. Aussi chaque jour, des officiers et des soldats des armées de Charette et de Stofflet venaient le joindre. Ces défections, quoique non convoitées, engagèrent ces deux chefs, ennemis auparavant, à se réunir, pour se défaire par un crime affreux d'un de leurs compagnons d'armes, d'un des premiers héros de la Vendée[1].

BERNARD (Jean-Charles-Elie), de l'Hermenault, près Fontenay-le-Comte[2], était, à l'époque de l'insurrection vendéenne, fermier-général de la terre de Puyguyon, commune de Cerizay, appartenant au marquis de Lescure. Il suivit son propriétaire et fit toute la guerre. Bernard de Marigny, dont il fut un des officiers d'état-major, l'appelait son cousin, parce qu'ils portaient le même nom de famille, et avait en lui la plus grande confiance. Bernard de Puiguyon a survécu à la Restauration.

[1] Dans la notice qu'il lui a consacrée (*Généraux et chefs de la Vendée militaire*), M. Arthur des Nouhes cite un fait de l'existence de Marigny qui prouve l'intrépidité de son caractère. C'était après le désastre de Savenay, en février 1794 ; il voulut aller à Nantes et se présenta directement chez Carrier : « *Citoyen*, lui dit-il, en ouvrant sa veste de paysan et en montrant ses armes cachées, *je suis Marigny, le chef des Vendéens, j'ai besoin de passer quatre heures à Nantes et te préviens de veiller à ma sécurité ; je ne te demande pas ta parole, tu n'en as pas : mais si tu me fais ou me laisses arrêter, sache que ta mort précédera la mienne.* » Carrier, pâle d'effroi, promit tout et de fait Marigny put, quatre heures après, sortir paisiblement de la ville.

[2] Né à Fontenay-le-Comte, le 15 mars 1752.

BESSAY (Paul, comte de), gentilhomme poitevin, d'une des branches de la maison de Lusignan, qui avait pris le nom de la terre de Bessay, près Luçon, qu'elle possédait, servit parmi les Vendéens, et fut aide-de-camp du général Sapinaud. Il signa l'adresse présentée au Roi, à l'époque de la Restauration, par les officiers des armées vendéennes.

BIRÉ, gouverneur des deux jeunes Lemaignan de l'Ecorce, allait avec eux à toutes les batailles que livraient les Vendéens. Ils étaient tous trois des volontaires déterminés. Ils furent pris et fusillés à Noirmoutiers par ordre du général Turreau.

BOISY DE LANDEBAUDIÈRE[1], gentilhomme poitevin, ancien lieutenant de cavalerie, ami de d'Elbée, dont il a passé mal à propos pour le beau-frère. S'étant joint aux royalistes de la Vendée, il devint un de leurs généraux, commanda une de leurs divisions, et fut nommé, en juin 1793, membre du Conseil militaire de l'armée catholique et royale. En cette qualité, il signa, le 12 du même mois, la délibération prise à Saumur, portant nomination de Cathelineau au poste de généralissime. Il avait en outre le titre de lieutenant du roi dans le pays conquis, charge qu'il remplissait sous le marquis de Donissan, maréchal de camp. A la bataille de Vihiers, Boisy commanda la droite de l'armée, avec la Guérivière, et l'on sait quelle fut à cette affaire le succès des Vendéens. N'abandonnant point le généralissime d'Elbée, qu'il recevait souvent à son joli château de Landebaudière, près les Herbiers, il le suivit lorsqu'il se réfugia dans l'île de Noirmoutiers. Pris avec lui en janvier 1794, il fut fusillé le 7, par les républicains, et mourut avec courage.

BOUHIER (Joseph-Alexandre), s^er^ de Maubert, chef de division des gardes-côtes à Noirmoutiers, chevalier de

[1] Pierre-Prosper Gouffier, chevalier marquis de Boisy, seigneur de Landebaudière, en Bas-Poitou, né au château de la Courtaiserie, en Anjou, le 5 octobre 1750.

Saint-Louis, avait émigré en 1791. Après avoir fait la campagne de l'armée des princes, dans la 3e compagnie de la noblesse du Poitou, il passa en Angleterre, d'où il revint chercher la mort en France. On retrouve, en effet, son nom sur le monument élevé en 1825 à la mémoire des victimes du massacre de Quiberon[1].

BOUTAUD, de Nantes, mais ayant habité l'île de Noirmoutiers, fut employé en Italie, dans les poudres et salpêtres et entra ensuite dans l'artillerie. En 1815, au retour de Bonaparte, il quitta son corps, se rendit à Noirmoutiers, passa en Angleterre, fut de là à Gand, puis retourna à Londres, pour s'embarquer avec l'expédition commandée par le marquis de la Rochejacquelein. Débarqué dans la Vendée, il fut très utile à son parti qui l'employa comme officier supérieur d'artillerie. Se trouvant à la fin de la campagne au quatrième corps, il fut chargé d'organiser et de commander des compagnies régulières qui formèrent le noyau de la légion des Deux-Sèvres.

BOUTILLIER DES HOMELLES, de Mortagne, fut membre du Conseil supérieur des Vendéens à Châtillon-sur-Sèvre : en cette qualité, il souscrivit le règlement général sur les biens dits nationaux, du 11 juillet 1793, l'ordonnance sur le même objet du 24 du dit mois, le réglement général du 2 août 1793 sur les assignats républicains, et celui sur l'organisation judiciaire du 1er août de la même année.

BOUTILLIER DU RETAIL (Louis-Marie), ancien capitaine de cavalerie, fut un des meilleurs officiers vendéens de l'armée du centre, de 1793 à 1796[2].

BRÉCHARD (Charles), fils d'un homme de loi des Sables-d'Olonne[3], joignit les Vendéens et fut employé d'abord comme

[1] Beauchet-Filleau. *Dictionnaire des familles du Poitou.*

[2] Pap. de la famille de Sapinaud.

[3] Fils du dernier sénéchal des La Trémouille, à Talmond, et de Marie-Louise Ramfray, né aux Sables-d'Olonne, le 8 novembre 1768.

commissaire civil. Lors de l'établissement du Conseil supérieur de Châtillon-sur-Sèvre, il eut diverses commissions et il les remplit très bien, ayant de l'esprit, des connaissances et de la facilité pour écrire et pour s'exprimer en public. Il suivit la grande armée au-delà de la Loire et ayant survécu à sa destruction, il alla rejoindre le comte de Puisaye, dont il devint bientôt le coopérateur. Peu à près, dans une retraite, Bréchard abandonna son chef et rentra furtivement dans la Vendée, où il acheta le repos au prix de son opinion, prêchant partout la soumission aux lois de la Convention. Il fit même imprimer un écrit où il faisait une espèce d'amende honorable à la République[1]. Bréchard se fixa dès lors à Fontenay-le-Comte où il exerça les fonctions d'avocat. Cependant on doit ajouter en sa faveur qu'il se montra royaliste dans les Cent-Jours. Ce retour lui valut une place de juge au tribunal de Fontenay, place que, du reste, il n'accepta pas.

BRETESCHE (le marquis Jousseaume de la), seigneur de plusieurs terres importantes de la Vendée, servit comme officier à l'armée de Charette; il faisait partie de la garde royale à cheval formée dans la Vendée, lors du passage du duc d'Angoulême en juillet 1814, et en 1815 il joua un rôle important dans l'armée de Suzannet.

BREVET, de la Bruffière, près Montaigu, cavalier vendéen, donna des preuves de courage presque sans exemple. Il fut un de ceux qui unirent leur fortune à celle de la fille Langevin et, lui cinquième, il mit en fuite cinquante républicains dans le bourg de Saint-Lézin.

BRIN, doyen et curé de Saint-Laurent-sur-Sèvre, fut en 1793, membre du Conseil supérieur d'administration de l'armée catholique et royale de la Vendée à Châtillon-sur-Sèvre.

[1] *Le citoyen Charles Bréchard, ancien commissaire du Conseil supérieur de la Vendée près les armées, rentré dans le sein de la patrie, à ses anciens compagnons d'armes.* (Nantes, impr. Hérault (1795), in-8°, 7 p.)

Il signa par suite le règlement général et l'ordonnance sur les biens dits nationaux, des 11 et 24 juillet 1793, le règlement général du 2 août même année sur les assignats émis par la République et celui organique de l'ordre judiciaire dans la Vendée du 1er dudit mois d'août.

Après les affaires de Tiffauges et de Mortagne, où le corps des Vendéens commandé par le général de Bonchamp fut battu par Aubert-Dubayet, qui venait de recevoir sa destitution et qui, ainsi que Canclaux, laissa son armée, aussitôt la victoire. L'armée de Mayence, lasse de se voir enlever ses généraux, fit des propositions pour passer au service des royalistes, ne mettant pour condition que l'assurance d'une solde régulière. Le chevalier des Essarts, qui avait reçu la proposition, dépêcha de suite un courrier à Châtillon pour en instruire l'intendant-général de l'armée. Beauvollier convoqua immédiatement le Conseil supérieur et proposa de pourvoir aux fonds nécessaires, en convertissant en monnaie l'argenterie d'église trouvée à Fontenay-le-Comte. Cette proposition, appuyée par plusieurs officiers, ne fut pas combattue par le curé de Saint-Laud. Le doyen de Saint-Laurent et le curé de Chollet, qui avaient été appelés extraordinairement au conseil, furent les seuls qui repoussèrent la proposition comme sacrilège. Dès lors ceux qui l'avaient appuyée crurent devoir se taire, de crainte que leur avis étant connu, il ne leur attira l'indignation des Vendéens. Cependant les vases sacrés, auxquels on ne voulut pas toucher, devinrent ensuite la proie des républicains et furent irrémédiablement perdus sans aucun profit pour le parti.

M. Brin jouissait à l'armée d'une grande considération, due à ses éminentes vertus. Il avait beaucoup de zèle et aucune ambition.

BROCHARD (Sébastien), capitaine de cavalerie de la division des Marais de Saint-Jean-de-Monts et de Bouin.

Au premier signal de rassemblement contre la République,

le 1er mars 1793, ses deux frères aînés abandonnèrent la maison paternelle et prirent les armes, l'un avec le général Charette, et l'autre avec le comte Dubois. Resté seul avec son père, Sébastien Brochard fut pris par les républicains et conduit, le 17 mars 1793, aux Sables d'Olonne, où il resta enfermé jusqu'au 10 juin. A cette date, il put s'échapper et vint rejoindre au Perrier le commandant de cette paroisse, M. Dubois. Il était alors âgé de dix-sept ans. Le capitaine Dubois le prit en amitié et le garda à ses côtés jusqu'au mois de décembre. C'est alors que Brochard alla trouver dans le Bocage MM. Fortin et Nicollon des Abbayes, qui le firent nommer, à Saint-Fulgent, capitaine de cavalerie.

La part glorieuse qu'il avait prise aux batailles de Mortagne, de Beaufou et de Saint-Fulgent méritait à coup sûr cet avancement.

Un de ses frères mourut des suites de ses blessures, l'autre fut grièvement atteint. Son père dut quitter la vieille chaumière familiale livrée aux flammes par les troupes de la République. Quant à Sébastien Brochard, il se retira à Saint-Jean-de-Monts, où il épousa la fille d'un autre brave, victime de son dévouement à Dieu et au Roi[1].

BRUNET, capitaine de chasseurs vendéens à pied, natif du Boupère, où il exerça après la guerre la profession de notaire. Il signa, en 1814, l'adresse au Roi et reprit les armes, en 1815.

BUOR DE LA COUPERIE (Alexandre), gentilhomme du Bas-Poitou ; servit dans les rangs vendéens, en 1799 et 1800, avec le grade de capitaine. En 1815, il devint major de la division de Luçon.

[1] Cf. *Chroniques du Bas-Poitou*, 1886-1887, p. 140-143.

BUOR DE VILLENEUVE, prit également part à l'insurrection vendéenne et fut second aide de camp de Charette. Son nom se trouve au bas de l'adresse faite au Roi par les chefs de la Vendée, au moment de la Restauration[1].

LA FONTENELLE DE VAUDORÉ.

(*A suivre*).

---

*N. B.* Depuis la publication des premières biographies vendéennes de M. de la Fontenelle de Vaudoré, nous avons eu la bonne fortune de rencontrer de nouveaux documents qui nous permettent de compléter, d'une très intéressante façon, l'article consacré à la famille Bascher. Nous nous empressons d'en faire part à nos lecteurs :

BASCHER, (JOSEPH-JULIEN) né en 1762, à Nantes.

Emigré en Allemagne au moment où la proscription frappait tous les hommes fidèles à leur Dieu et à leur Roi, il fit partie de l'armée des Princes, et servit comme fourrier dans le régiment formé des officiers de la marine. Après la retraite de Champagne, il passa en Angleterre où son caractère et son dévouement ayant été appréciés des princes, il fut chargé par eux, de concert avec l'abbé Brumauld de Beauregard, plus tard évêque d'Orléans, et le comte de Kersabiec d'une mission auprès des généraux vendéens. Ce ne fut qu'après les plus grandes difficultés et un périlleux naufrage sur les côtes de la Vendée qu'il y pénétra au moment des désastres de Quiberon.

Depuis lors, jusqu'à la fin de la guerre de Vendée, Bascher servit comme officier supérieur dans le corps d'armée de Charette.

Nommé par le Roi chevalier de Saint-Louis en 1814, il reçut en outre le brevet de colonel, et fit en 1815 avec ce grade la

[1] Buor (Théodore), seigneur de La Voy, fils de M. Louis-Alexandre Buor, né à Fontenay en 1765, fut massacré à Laval au cours de la guerre.

campagne des Cents-Jours, sous les ordres du comte de Suzannet (cinq Bascher servaient à la fois dans cette campagne). En 1818, le Roi lui donna, pour lui et pour sa famille, des lettres de noblesse héréditaires et pour perpétuer le souvenir des grands services de tous ceux qui avaient glorieusement porté ce nom dans les temps difficiles, ces lettres ajoutèrent à l'ancien écusson des Bascher ; « *Une croix fleuronnée de sinople, chargée d'une épée d'or posée en pal.* »

En 1832, âgé de 72 ans, il apporte encore au service de sa cause sinon la vigueur de son bras, au moins le prestige de son nom.

Son dévouement et celui de son fils sont signalés par le sanglant épisode rapporté dans les auteurs (Crétineau-Joly et abbé Deniau), où son fils perdit la vie.

Son fils aîné avait été arrêté au début du soulèvement.

Le colonel Bascher fut condamné lui-même par contumace *aux galères à perpétuité*. Pour se soustraire à cet arrêt, il se réfugia en Suisse, puis en Italie. Il rentra en France en 1836 et mourut en 1841 à Nantes.

BASCHER (Joseph), fils du précédent ; fit partie en 1815, comme son père, son frère et ses cousins, du corps de Suzannet, et y servit avec distinction.

Devenu sous la Restauration officier dans la garde royale, il prit part à l'expédition d'Espagne en 1823. Sa grande bravoure à la prise du Trocadéro (ce fut lui qui y pénétra le premier) lui valut de ses camarades et de ses contemporains un glorieux surnom : on l'appela jusqu'à la fin de sa vie : Bascher-Trocadéro. Il brisa son épée en 1830, et fut parmi les serviteurs dévoués qui voulurent suivre jusqu'à Cherbourg leur Roi détrôné. Il y eut là des scènes déchirantes qu'il ne pouvait raconter sans pleurer. Au moment de la séparation, à l'instant où le capitaine du navire donnait aux marins les derniers ordres du départ, un cri de : Vive le Roi ! entrecoupé de sanglots salua les nobles exilés, puis Bascher et ses

compagnons se partagèrent le drapeau blanc et en avalèrent les morceaux, dans la crainte qu'il ne fût profané.

En 1832, toujours fidèle aux traditions de sa famille, il se disposait à se joindre en Vendée, à son père et à son frère lorsque le gouvernement, qui connaissait son influence le fit arrêter et le garda emprisonné plusieurs mois.

BASCHER, (Charles), frère du précédent.

Il fit, à peine âgé de 14 ans, la campagne de 1815 en qualité de volontaire. Constamment à l'avant garde, il se trouva à tous les combats et fut blessé d'une balle à la tête à celui de Roche-Servière, près du général de Suzannet frappé mortellement dans cette affaire.

En 1832, répondant au dernier effort fait en faveur de la cause royale, il vint prendre sa place dans les rassemblements de Maisdon. Surpris par les Rouges, dangereusement blessé d'abord, et, tombé entre leurs mains, il fut massacré par eux avec une férocité inouïe ; son cadavre fut mutilé, et les débris de sa tête dispersés sur le chemin.

BASCHER (Pierre-Paul) avait couru de grands dangers dans sa mission, en 1814, auprès du duc d'Angoulême ; elle lui fit grand honneur. Le prince le distingua d'une manière particulière et lui fit remettre une écharpe de soie blanche et verte portant brodée la date du 12 mars 1814.

En 1815, commandant en second la cavalerie du corps de Suzannet, il prit une part très active à la campagne des Cent Jours, se battit dans les combats du Pont-de-Salmon, de Rocheservière. C'est dans ses bras que tomba le général de Suzannet frappé à mort dans cette affaire.

La famille Bascher conserve précieusement, au milieu d'autres souvenirs glorieux, la balle qui priva de son chef le 3e corps de l'armée royale.

N. D. L. R.

DOLMEN DE XANTON

# UN DOLMEN INÉDIT

## A XANTON-CHASSENON (VENDÉE)

A cent mètres des rives ombreuses et poétiques de l'Autise dont les flots bleus se déroulent en capricieux méandres, entre des peupliers gigantesques, des saules à la tige tremblante et des noyers à l'austère feuillage, en face du coquet moulin de Xanton, perdu dans un îlot de verdure, s'élève un dolmen de 25 mètres de surface reposant encore sur ses primitifs piliers.

Si j'étais poète et pêcheur j'essayerais de vous raconter dans la langue des dieux, comment le maître graveur M. de Rochebrune, dans une chasse au goujon et à la truite aperçut émergeant au-dessus du sol, cette immense table sous laquelle a dormi pendant des milliers d'années peut-être, un des chefs de ces vieux Aryens partis de l'Inde, cette antique contrée nommée jadis Lémurie, que Michelet dans son admirable livre de l'*Humanité* appelle « cette source vraie « des races, des idées et des langues de l'Europe moderne. »

« Cette pierre parle » s'écrierait Louis Galles, mais sa langue primordiale qui nous l'apprendra ? les savants de l'avenir peut-être ! Mais en attendant nous voulons voir,

nous, dans sa situation particulière aux rives du petit fleuve, autre chose qu'un caprice du hasard[1].

Une race qui avait placé le pays de ses rêves, son paradis futur, par de là les vagues bleues de l'Océan, ne pouvait choisir, pour un des siens, un site plus conforme à sa pensée que cette dernière halte sur le bord de ces eaux tranquilles qui devaient porter vers le pays de l'avenir l'âme du défunt.

Ainsi encore aujourd'hui, sont hantés par cette même idée du voyage vers les terres inconnues, les Indiens du bord du Gange, confiant aux calmes vagues du fleuve sacré les restes de leurs chers défunts.

Et en France, Carnac, le pays des mégalithes, cerné par l'immense rivière d'Etel, par le bras de mer de la Trinité, était la place idéale du lieu de repos de ceux qui attendaient le départ pour l'au-delà !

Mais avant d'effleurer davantage l'examen de ces redoutables problèmes qui touchent à ce que l'homme a de plus sacré, nous allons donner une description aussi exacte que possible de ce dolmen dont divers dessins, notamment une magnifique eau-forte du maître, sont ci-annexés, pour rendre plus intelligible la monographie que nous en avons entreprise.

## § 2. — *Description du Dolmen.*

Ce mégalithe, situé dans un terrain appartenant à M. Sabouraud propriétaire à Nieul-sur-l'Autise, à qui nous adressons ici nos plus sincères remerciements, pour la grande liberté qu'il nous a accordée de faire des fouilles, était connu dans la région sous le nom de *Pierre Mouilleron ou Pierre qui vire.*

[1] Un dolmen que nous avons visité, le 29 mai, au lieu dit la *Pierre-Folle* ou les *Carns*, commune de Thiré est exactement placé dans les mêmes conditions par rapport à la rivière la Smagne ?

Cette pierre, d'après les bonnes gens, du pays venait chaque année se baigner dans l'Autise le matin de la Saint-Jean et la nuit de Noël. — Une vieille madrée nous racontait même sérieusement qu'avant « la grande Révolution » les mariés du jour venaient se frotter contre les rugosités du mégalithe pour demander au vieux celte qui repose sous la pierre des enfants digne de leur puissant aïeul.

Une autre, renchérissant encore sur le tout, voyait dans les trous de la pierre les points d'attache de navires d'une époque tout à fait préhistorique !

La table émergeait du sol sur environ quinze mètres ; dix étaient recouverts par les terres que la charrue avait peu à peu ramenées près du mégalithe, et qui formaient autour de sa périphérie des talus fortement inclinés sur l'horizon.

Ce mégalithe est formé d'une roche connue en minéralogie sous le nom de poudingue ; son épaisseur moyenne est d'environ $0^{m}70$. Les molécules qui le composent sont fortement agrégées, et leur densité peut être évaluée à 2400 kilos par mètre cube, ce qui donne pour l'ensemble du bloc un poids de 42000 kilos. Il doit provenir des carrières de Chavagné situées à 8 kilomètres de distance, à la limite de la Vendée et des Deux-Sèvres.

Sa surface extérieure, du côté du levant surtout, est couverte de circonférences presque tangentes de $1^{m}40$ de diamètre, et d'entailles profondes parfaitement caractérisées, qui semblent indiquer que pendant le moyen âge des essais ont dû être faits pour détacher de cette pierre gigantesque des meules de moulin. Plusieurs tubulures circulaires horizontales de $0^{m}02$ de diamètre, environ sur $1^{m}$ de longueur, existent à la surface extérieure de la table, ainsi que deux grossières empreintes de pieds humains. Bien que des spécimens de ces dessins se rencontrent sur certains dolmens du nord de l'Angleterre et de l'Ecosse, nous nous refusons à y voir, dans le cas actuel surtout, des signes symboliques quelconques, non plus que des rigoles à sacrifices humains,

comme on l'a prétendu longtemps. Peut-être néanmoins peut-on voir dans le dessin de deux pieds, l'usage constant, paraît-il, en Orient, d'après Prisses d'Avesnes, de marquer sur le sable ou sur la pierre le contour des pieds de celui qui était venu visiter un tombeau. « Je suis venu ici, disait le voyageur, et j'ai rendu hommage ; et la preuve, c'est que voilà la trace de mes pas, que baiseront plus tard mes descendants à venir. »

L'intrados ou voûte de la table est l'unique côté tangible, et le seul qui fut visible autrefois : les dolmens étant presque toujours recouverts d'un tertre ou tumulus. Cet intrados porte en creux l'empreinte grossière, mais parfaitement caractérisée de la charrue primitive, ou hoyau, qu'on voit sur les monuments égyptiens.

Cet outil qui fournit le pain, et qu'on trouve dans sa vraie forme en Océanie, en Chine, dans l'Inde, en Afrique enfin, ne pouvait manquer d'être considéré comme saint par tous les peuples, et les Gallo-Romains en conservèrent le souvenir en inscrivant sur leurs stèles funéraires des charrues avec la formule sacrée : « *Sub ascia dedicavit.* » Ils en font la dédicace sous le signe de l'*ascia* ou de l'*haschen* qui veulent simplement dire charrue.

Des fouilles exécutées avec précautions les 17 et 21 avril dernier en présence de MM. de Rochebrune et Valette, le distingué directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, mirent à nu les anciens supports du dolmen : ceux du pourtour étaient renversés ou inclinés ; celui du centre était d'une verticalité parfaite, mais la table ayant éprouvé un léger déversement vers l'ouest, par suite de l'enlèvement des surfaces dont nous avons parlé plus haut, une partie seulement de l'arête était en contact avec la paroi inférieure.

Une énorme pierre renversée bouchait jadis la chambre sépulcrale au levant. Cette chambre renfermait des ossements humains, des défenses de sangliers, un racloir en silex, des morceaux de fer, des fragments de vases de l'époque

gauloise et de l'époque gallo-romaine, des morceaux de tuiles à rebords, une tuile creuse de même date, presque intacte, placée au centre même du dolmen, et une clef avec spirale presque semblable à celle du quatrième siècle trouvée à Saint-Thomas, dans le jardin de M. Lalande, et gravée dans *Poitou-Vendée.*

A en juger par les dimensions du tibia et du fémur, les ossements devaient être ceux d'un homme de haute taille.

Du côté de l'ouest, dans une autre chambre sépulcrale, les restes d'un repas des funérailles, la couche funèbre en pierres calcinées, des ossements humains brûlés, des charbons de bois, mêlés à de l'argile cuite, nous donnèrent la certitude que l'inhumation ordinaire et l'incinération avaient été pratiquées par nos vénérables aïeux, à une époque bien éloignée, si l'on en croit les documents irrécusables que nous croyons devoir analyser pour l'intelligence plus grande de notre travail.

## § 3. — *Antiquité des mégalithes.*

Dans le monde entier, des falaises armoricaines aux rives du Pacifique, sur les monts de l'Oural et dans les plaines de la Sibérie, sur les bords du Gange et les plateaux de l'Ararat, les voyageurs rencontrent encore aujourd'hui ces monuments mégalithiques, qui n'ont aucun rapport avec la religion des Druides, et qui, depuis un demi-siècle surtout, passionnent le monde des chercheurs.

Un certain nombre retracent le souvenir d'événements écoulés, tous excitent notre intérêt par l'antiquité qu'ils nous rappellent et les mystères qui les entourent.

Si nous interrogeons l'*Iliade* (chant XVIII) et l'*Odyssée* (chant VIII) nous y lisons que l'assemblée des chefs, se réunit en séance solennelle sur des siéges en pierres rangées en cercle comme les cromlechs.

Du temps d'Homère même, quelques-uns de ces monuments étaient déjà antiques et mystérieux. Ainsi aux funérailles, de Patrocle quand Nestor indique à son fils Antilochus le chemin pour la course des chars, il lui dit : « La route dont je te parle est directe et tu ne peux te tromper... De chaque côté à l'endroit où le chemin se retrécit, alors que tout ce qui l'entoure est plat, s'élèvent deux pierres blanches, placées là pour indiquer le tombeau de quelqu'un mort depuis longtemps, ou pour préserver le souvenir d'un événement accompli dans les âges écoulés *(Iliade XXIII)*.

Hector frappé par la lance d'Achille est enterré sous un tertre tumulaire, composé de pierres et de terre. Son meurtrier édifie sur les restes de son ami Patrocle un tumulus de plus de 100 pieds de diamètre.

Alexandre fait élever sur les restes de son favori Héphestion un tumulus qui lui coûte 1200 talents (5.812.500) et selon les plus anciens historiens, dont les récits ont été confirmés par les recherches des archéologues, l'élévation de collines sur les tombeaux se pratiquait anciennement chez les Scythes, les Grecs, les Etrusques, les Germains et d'autres peuples.

Les Juifs eux-mêmes ont érigé des mégalithes, la Genèse nous parle de Jacob dressant une pierre comme monument, — de Moïse élevant douze piliers de pierre sur le mont Sinaï. — L'Exode nous montre Absalon faisant élever pour lui-même, un pilier dans la vallée du Roi. « Je n'ai pas de fils pour garder mon souvenir et perpétuer ma mémoire » s'écrie-t-il, et il donne son nom à ce pilier qui s'appelle encore aujourd'hui « le pilier d'Absalon. »

## § IV. — *Quelques mégalithes et surtout des dolmens sont postérieurs à l'ère chrétienne.*

La plupart des tumuli de l'Europe occidentale sont certainement préhistoriques, mais il en est quelques-uns cependant dont la date et l'origine nous sont connus.

En 285 Lochaid, roi d'Irlande, est enterré sous un dolmen.

Ossian dans son poème immortel s'écrie : « Place-moi, Fingal, sous quelque pierre mémorable qui atteste la gloire de Calma Cathula, dresse une tombe sur la colline et place sur cette tombe une pierre grise où tu écriras : « Ici repose sous ce bloc dressé, le chef de la race de Dermud, et cette pierre dira mon nom aux siècles à venir : elle parlera aux années qui s'élèvent derrière les âges. »

Les Sagas danoises nous disent aussi qu'au milieu du VIII^e siècle, Sigurd Ring ayant vaincu son oncle le roi Harald Hildeland à la bataille de Braavalla « lava le cadavre, le plaça sur le char de guerre de Harald et l'enterra dans un tumulus qu'il avait élevé dans ce but. »

Le cheval de Harald fut sacrifié et enterré avec lui, ainsi que la selle, afin que Harald put se rendre au Walhalla à cheval ou en voiture, comme il le préférerait. Puis Ring donna un grand festin après lequel il recommanda aux chefs présents de jeter leurs ornements et leurs armes dans le tumulus en l'honneur de Harald. Enfin le tumulus fut fermé avec soin.

En 950, le roi Gorma et la reine Tyra sont inhumés sous des tumuli à Jellinge en Danemark ; et en Angleterre, d'après le savant John Lubbock, la coutume d'enterrer sous ces monument ne fut décidément abandonnée que pendant le X^e siècle.

En France, malgré les Conciles d'Arles (452), Tours (567), Nantes (743), déclarant en substance « que les démons seuls stationnaient auprès des mégalithes » et que les adorations qu'on y faisait étaient impies au premier chef, il fallut en 789 un capitulaire de Charlemagne daté d'Aix-la-Chapelle, ordonnant « d'abolir absolument l'usage qu'avaient conservé « quelques insensés d'aller allumer des chandelles et prati- « quer d'autres rites odieux près des arbres, des pierres et « des fontaines antiques » pour faire cesser les inhumations sous les dolmens.

La tradition de la pierre droite élevée en souvenir d'un

mort s'est conservée bien plus tard encore. A deux pas de Sainte-Anne d'Auray à l'endroit même où périt en 1364, Charles de Blois, compétiteur de Jean de Montfort, devant l'abbaye de la Chartreuse fondée par le vainqueur sous le nom de « *collégiale de Saint-Michel-du-Champ* » en souvenir de son triomphe, se voit au pied d'une croix restaurée dernièrement un *lech*, planté là le jour même de la bataille, à la place où l'on trouva parmi d'innombrables cadavres, le corps inanimé du prétendant.

Au XIV^e^ siècle, on élevait encore des menhirs en Basse-Bretagne.

Il se trouve au milieu de la forêt de Paimpont en Bretagne, un cromlech avec dolmen, fontaine sacrée et le reste, et les libations qu'on y fait encore sont tellement respectées que le clergé catholique lui-même n'a pu les abolir, et qu'en 1835, les habitants de Concoret (la vallée des fées) les accomplirent solennellement avec les cérémonies dont Robert Wace et Chrestien de Troyes nous avaient gardé la mémoire.

## § V. — *Les Dolmens sépultures.*

Les découvertes nombreuses faites depuis 25 ans dans toutes les parties du monde et en Bretagne notamment, par le distingué Louis Galles, ingénieur des ponts et chaussées, ont démontré que si quelques monuments mégalithiques ont été édifiés en commémoration de quelque événement remarquable, comme par exemple le monticule élevé par les Dix mille, quand ils aperçurent la mer pour la première fois pendant leur célèbre retraite, les dolmens surtout n'étaient autre chose que des tombeaux, de simples ossuaires dressés par les peuples primitifs à la mémoire de leurs guerriers et de leurs ancêtres. Dans ces dolmens on déposait souvent les objets que le défunt avait le plus aimés pendant sa vie : ses armes,

Dolmen inédit près Xanton-Chassenon (Vendée)

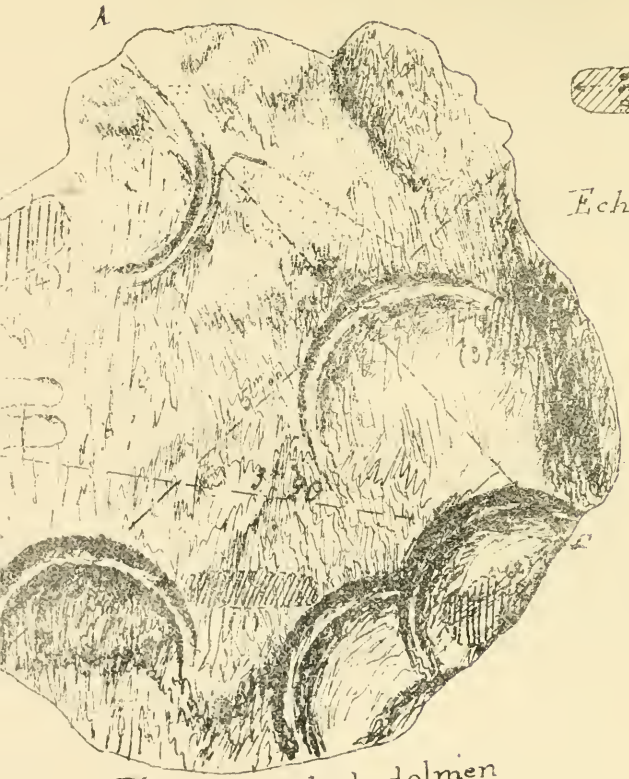


Plan de la table du dolmen

1.2.3.4 supports de la table

Coupe suivant BD

Echelle de $\frac{1}{50}$e

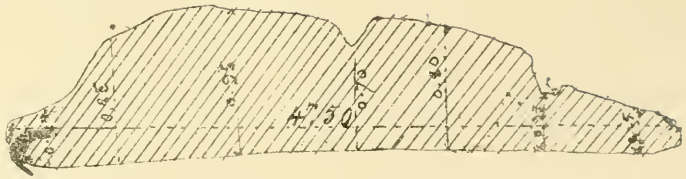


Coupe suivant AC

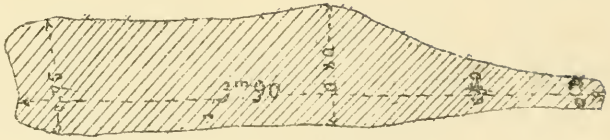


Coupe suivant EC

Juin 1890

Fioche

ses bijoux, son cheval de bataille, et aussi les aliments nécessaires pour entreprendre le grand voyage.

« Quand un grand homme mourait en Scandinavie, dit « Lubboch, déjà cité, on l'asseyait sur son siège favori, on étalait « devant lui de quoi boire et de quoi manger, on plaçait ses « armes à ses côtés, on fermait sa maison et on en recouvrait « l'entrée avec de la terre, pour la rouvrir cependant quel- « quefois quand sa femme où ses enfants allaient le rejoindre « dans la terre des Esprits ».

Aujourd'hui encore, et c'est un fait remarquable, quelques-unes des tribus des régions montagneuses de l'Inde, notamment les Khasias, continuent à élever des dolmens pour l'inhumation de leurs chers morts, auxquels ils font des funérailles qui par leur magnificence ont étonné les voyageurs.

De temps en temps, comme aux premiers jours du boudhisme, ils invitent leurs âmes à prendre part au repas funèbre *Sraddha* « Lève-toi dit Baratha dans le Rig-Veda, lève-toi « pourquoi dors-tu, me voici arrivé sur ton ordre.... Pour- « quoi m'as-tu délaissé.... Yama permets que le trépassé « descende pour jouir des libations du matin et du soir » *(du Cleuziou.)*

Et puis du reste le culte pour ceux qui ne sont plus ne remonte-t-il pas aux premiers âges de l'humanité ? « Le jour dit Ernest Feydeau dans son magnifique ouvrage intitulé : *Histoire des usages funèbres*, le jour où l'homme aida et secourut son semblable, il pleura sur sa dépouille mortelle et la respecta. »

Lorsque le premier homme pressa sur son sein désolé l'image de sa compagne, il refusa longtemps de croire à l'éternelle impossibilité de son retour à la vie, longtemps il conserva l'espoir de réchauffer, de ranimer ce corps inerte, mais enfin lorsque les signes expressifs de la décomposition lui apparurent, se refusant à l'idée du néant, il creusa, aidé des siens, la dernière demeure de celle qu'il avait aimée, la tapissa de la mousse sèche du premier nid de leurs amours et y concha celle qu'il espérait voir un jour se réveiller.

De cette idée devait naître nécessairement la croyance à une résurrection future.

Sur les monuments égytiens fait remarquer l'auteur des *Premiers âges de l'humanité*, le grand sphinx plantant la vie dans la mort nous indique encore que la même pensée d'immortalité surhumaine a traversé le monde, et que le génie celtique, en écrivant, au cap Finistère, au milieu des tombes, cette belle devise : *Merva del veva : mourir c'est vivre*, était bien le père de celui qui inspira jadis les grands penseurs de Thèbes et de Memphis.

## § VI. — *Des objets trouvés sous les dolmens. — De leur construction.*

Il est acquis aujourd'hui que beaucoup de chambres sépulcrales de dolmens ont été violées par les Gallo-Romains qui espéraient y trouver des objets précieux, bien que certains de ces tombeaux ne continssent aucune espèce d'objets, soit en pierre soit en métal : beaucoup ne renfermaient que des vases à aliments.

On peut affirmer aussi que ces tumuli qui nécessitaient pour leur construction beaucoup de travail et de dépenses, n'étaient élevés qu'en l'honneur des riches et des grands, quoiqu'ils aient pu servir, et qu'ils aient sans doute servi de tombeaux pour les pauvres.

Ces tumuli nous apprennent également que ces peuples inconnus avaient des chefs très obéis, dont la volonté despotique pouvait mettre en mouvement des milliers de bras pour leur bâtir ces tombeaux qu'ils entendaient habiter un jour.

La coutume d'inhumer sous de vieux dolmens, coutume qui s'est perpétuée ainsi que nous l'avons dit, jusqu'au X^e^ siècle, a produit quelque confusion, parce que des objets de dates très différentes se sont rencontrés dans le même tombeau.

Il a dû en être ainsi selon toute probabilité pour celui de Xanton, où se sont trouvés réunis des objets appartenant aux périodes comprises entre l'époque moustérienne, caractérisée par le racloir en silex, et l'époque gallo-romaine avec sa clef, ses tuiles à rebords et ses vases.

Quoi qu'il en soit, et en admettant que la présence du silex indiquât une sorte de déférence pour d'anciennes coutumes, il est certain pour nous que le signe de *l'ascia* gravé grossièrement sous la paroi du dolmen est un sûr indice certain d'une très haute antiquité qu'il est impossible de déterminer même approximativement, non plus que le motif pour lequel a été construit ce monument. Mais il est hors de doute que les populations qui ont érigé cet édifice étaient animées d'un désir d'immortaliser leur mémoire comparable à celui des Egyptiens.

Le transport de ce mégalithe, comme celui de ses congénères, a dû coûter beaucoup de peines et de dépenses, et ces preuves de puissance sont constantes, de quelque temps qu'on veuille les supposer.

Quelques auteurs ont nié la participation des Gaulois et des Celtes à l'érection des monuments mégalithiques. Or les Gaulois et les Celtes n'étaient que les successeurs directs des Aryas, premiers architectes de ces monuments, et cette race tout entière mérite d'être appelée le peuple des dolmens.

L'ère des dolmens a duré des siècles, puisqu'en Bretagne et dans l'Aveyron, certains d'entre eux sont sûrement contemporains de l'âge de bronze et de la première apparition du fer, qui, d'après M. Bertrand, aurait été connu et utilisé dans le monde hellénique, 1400 ans avant notre ère : C'est ce qui explique qu'en plein âge de bronze on peut trouver accidentellement du fer dans quelques tombeaux, puisque d'aucuns prétendent aujourd'hui qu'en Orient l'art de travailler le fer est aussi ancien que l'art de travailler le bronze. Néanmoins en Scandinavie, et par suite de certains préjugés, les habitants se sont obstinés à exclure le fer de toutes leurs îles jusqu'après l'ère chrétienne, et les Egyptiens ne s'en sont jamais servi qu'à regret.

Malgré tout, nous sommes encore à l'enfance de l'art, en fait d'études archéologiques sur les dolmens et leur mode de construction. Ce n'est guère qu'à l'aide des peintures et des dessins tracés sur les monuments de l'antique Egypte, notamment à Berscheh, qu'on a pu, par hypothèse, reconstituer le système employé par les Aryens pour l'érection de ces monuments gigantesques à une époque où manquaient, sans doute, les voies de communication faciles et les engins puissants dont dispose l'industrie moderne. Nous pensons être agréable au lecteur de la Revue du Bas-Poitou, en annexant à notre travail une autographie en petit d'un tableau de du Cleuziou intitulé : *Construction d'un dolmen.*

Nous espérons aussi que notre modeste étude aidera à préserver d'un vandalisme sans nom les monuments mégalithiques qui restent encore dans notre pays, et à faire aimer davantage notre chère Vendée qui, pour nous servir d'une expression du grand duc de Toscane « n'est encore pour beaucoup de Vendéens qu'une belle inconnue. »

Fontenay-le-Comte, le 2 juin 1890.

LOUIS BROCHET.

# CHARTES

## CONCERNANT LA FONDATION

DE

# NOTRE-DAME LA BLANCHE

## A NOIRMOUTIER

---

Notre-Dame la Blanche, dont nous avons écrit récemment l'histoire[1], était un monastère de l'ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux, fondé en 1172, sur le Pilier (*Insula de Pyllers*, *de Piglers*, *de Pilliario*, par un essaim venu de Buzay, puis transféré, en 1201, dans la partie septentrionale de Noirmoutier (*Hero insula*, *Hero monasterium*, et plus tard *Nigrum monasterium*).

Son véritable nom, au point de vue ecclésiastique, était *Notre-Dame de l'Isle-Dieu* (*Beata Maria de Insula Dei*), mot qu'il ne faut pas confondre avec l'Ile-d'Yeu (*Insula Oya* ou *de Oys*).

Le chartrier de Buzay est muet sur la première fondation de Notre-Dame de l'Isle-Dieu, sur le Pilier, le jour des calendes de juillet 1172. On trouve, au contraire, les noms ou au moins les initiales de ses premiers abbés dans diverses donations faites à la maison-mère et les relations entre les deux monas-

[1] *Etudes sur Noirmoutier : Notre-Dame de la Blanche (Monasterium Beatæ Mariæ de Insula Dei)*, Luçon, impr. Bideaux, 1890, *et Archives du diocèse de Luçon*, même année.

tères restèrent intimes, pendant les deux siècles suivants. Le frère Heymeri, de l'Isle-Dieu, en *Neir-Moustier* (*Cartul. de Buzay*), cédait, en 1334, aux moines de Buzay, xxv sols de cens sur les marais de Boismarde, en Prigny, et sur les vignes de Pornic, contre pareille somme, sur les prés de Saint-Sauveur, au Perrier, et la maison Galyot, à Beauvoir. En 1365, Denis, abbé de Buzay, traversa la baie de Bourgneuf pour porter des secours et des conseils à Jean de Clermont, ruiné par suite de faits de guerre, et nous le voyons apposer son sceau et celui de son abbaye au bas d'un acte d'arrentement fait par les moines de l'Isle-Dieu, auprès des sceaux de leur abbé et de leur monastère[1].

L'acte de fondation octroyé aux Cisterciens, par Pierre IV de la Garnache, après leur translation à Noirmoutier, est la première pièce que nous ayons à signaler. Il paraît impossible que d'autres donations n'aient pas été faites de cette époque à 1225, et il serait bon de les rechercher à Cheltenham, en Angleterre, dans la bibliothèque de sir Thomas Phillips, devenue la propriété de sir T. F. Feuwich[2].

En dehors des manuscrits de dom Fonteneau conservés à la bibliothèque de Poitiers, nous avons puisé nos principaux renseignements dans les archives d'Antonin et de Ludovic Jacobsen, contenant un certain nombre de pièces originales et d'anciens *vidimus*. Qu'ils veulent bien agréer tous les deux nos meilleurs remercîments. Nous les offrons aussi à S. de la Nicollière, sans lequel nous n'aurions pu déchiffrer plusieurs pièces de difficile lecture.

Le lecteur bienveillant nous pardonnera le nombre des chartes citées; toutes ont leur intérêt. Elles nous font assister, à plus de six cents ans de distance, à la manière, dont se fondaient les abbayes, grâce à la libéralité des grands, aux dons des personnes pieuses et à la haute protection du Saint-Siège.

[1] Collection de M. Antonin Jacobsen.

[2] N° 7406. — *N.-D. de la Blanche de Noirmoutier, 1632. Parch. 1123 pages; 355 × 295mm.*

Elles nous montrent les précautions qu'il leur fallait prendre, à cette époque d'arbitraire, pour ne pas être dépossédées de leurs legs et donations ; de là ces confirmations répétées, obtenues des seigneurs de divers degrés, les unes à prix d'argent, les autres gratuitement, (*liberaliter*, *in puram eleemosynam)*, pour le salut de l'âme des donateurs et de leurs parents. Puis ces vieux papiers font connaître un grand nombre de droits et de devoirs, qui nous paraîtraient de véritables exactions, si, reportant les yeux sur notre temps, nous ne nous trouvions en face des lourdes charges écrasant la propriété, sous les noms d'impôt foncier, de droit de succession, de droits de mutation, et autres. Enfin, ils nous donnent les noms de nombreuses localités et ceux de familles, dont les unes sont éteintes et les autres encore représentées parmi nous.

## ACTE DE FONDATION

### Fondation et dotation de l'abbaye de d'Isle-Dieu, ou de la Blanche, dans l'ile de Noirmoutier, par Pierre de la Garnache, héritier et seigneur de la Garnache (*1205*[1]).

L'original sauvé des mains des Hollandais en 1674, se trouvait aux archives de la Blanche, au moment de la Révolution. Il fut de nouveau préservé, en 1790, de la destruction par J. C. Jacobsen; puis passa des mains de son fils, Alexandre, dans celles de B. Fillon. Après la mort de celui-ci, nous perdons sa trace.

La pièce est donnée d'après une charte confirmative de 1273, faisant partie de la collection de Lud. Jacobsen. Maurice de

[1] Cette pièce a déjà été publiée avec traduction, par François Piet (*Mémoires laissés à mon fils*, note 1) et par Jules Piet (*Recherches topographiques statistiques et historiques sur Noirmoutier*), d'après le texte incomplet, donné par dom Lobineau (*Hist. de Bretagne*, t. II p. 389).

Belleville y rapporte en entier la lettre de Pierre de la Garnache et en confirme le contenu[1].

Nous aurons l'occasion de citer une traduction du XVII^e siècle, intéressante, malgré ses lacunes, et que nous devons à l'extrême obligeance de Léon Brunschvicg[2].

[1] Ant. Jacobsen possède un *vidimus* de la lettre de Maurice de Belleville, fait en 1395, par Guillaume Marlet, garde du sceel de la seigneurie de Noirmoutier, à la demande du frère Louis Pilait, procureur de l'abbaye de la Blanche.

La partie la plus difficile à lire n'a pas été reproduite dans le *vidimus*, qui présente quelques variantes portant sur les noms propres, mais beaucoup moins nombreuses que celles offertes par la copie de dom Fonteneau (*Manusc.* t. I, p. 343), et surtout par celle de dom Lobineau.

[2] Elle est signée par J. Bethuis, sergent royal, pour *vidimus* et *copie* et a été collationnée à son original par G. Maublanc, notaire.

A la suite du pillage de l'abbaye par les Hollandais, Joseph de la Trémoille retira du chartrier d'Apremont les titres lui permettant de retrouver ses droits comme abbé de la Blanche. Un procès étant survenu entre lui et les Noirmoutrins, au sujet de la rançon de l'île, J. Bouhyer du Sableau, mandataire de ceux-ci, se fit donner les copies que nous a remises Brunschvicg. Une des pièces porte : « L'extraict sy dessus et des aultres parts contenant les papiers concernant quelques droicts de l'abbaye Blanche et du prieuré de Sainct-Filleberd de Noirmoutier, a esté par nous soubsignés, notaires dudit Noirmoutier, fidèlement collationné et vidimé sur son original estant en papier, et qu'avons trouvé sain et entier en son écriture et signet. Ce jourdhuy vingt et uniesme jour du mois de mai mil six cents quatrevints et un ; ce requérant noble Jehan, sieur du Sableau, dont acte *Signé :* Du Sableau-Bouhyer ; Beillet, notaire ; J. Sortest, notaire. »

# CHARTE DE FONDATION

Ego, Petrus de Gasnapia, heres et dominus Gasnapie, notum facio omnibus presentem cartam inspecturis, quod, ego, Deo et abbacie Insule Dei, cysterciensis ordinis, quam in insula de Pyllers[1] primo fundatam, propter difficultatem loci, in Hero insula, divina inspirante gracia, transtuli, et ibidem in honore Domini nostri Jhesu Christi et Beate Marie semper Virginis, genitricis ejusdem, et omnium Sanctorum, pro salute anime mee et parentum meorum in perpetuum fundavi.

Dono et concedo tantum de nemore meo, in quo sita est[2], quantum durat a capella Beate Marie Magdalene[3], dicto nemori proxima, usque in finem dicti nemoris inferius, cum tota riparia[4] maris sibi contigua et cum dicta

Je, Pierre de la Garnache, héritier et seigneur de la Garnache, fais savoir à tous ceux qui la présente lettre verront, qu'inspiré par la grâce divine, j'ai, à cause de la difficulté du lieu, transféré l'abbaye de l'Isle Dieu, de l'ordre de Citaux, précédemment fondée sur l'île du Pilier, dans celle d'Héro, où je l'ai établie en l'honneur de N.-S. Jésus-Christ, de la bienheureuse Marie toujours vierge, sa mère, et de tous les saints, pour le salut de mon âme et de celle de mes parents.

Je donne et concède, à titre de fondation perpétuelle à Dieu et à la dite abbaye la partie de mon bois dans laquelle elle est située, telle qu'elle s'étend de la chapelle de la bienheureuse Marie Magdeleine, touchant au dit bois

[1] Dom Fonteneau écrit *Piblers*, par erreur de copiste.

[2] La charte constate que l'abbaye était déjà transférée à Noirmoutier ; les Cisterciens avaient quitté le Pilier au mois de janvier 1200 (1201 *n. s.*). Voir *N.-D. de la Blanche* page 7.

[3] Elle desservait une léproserie, rappelée pareillement par le *Puits de la Borde*, et qui, plus ancienne que l'abbaye, dépendait du prieuré bénédictin de Noirmoutier. Une pièce de 1758 dit qu'à cette époque elle était en ruines, depuis un temps immémorial. Des pans de murs existaient encore en 1806. Il n'en reste plus de vestiges, mais. au village de la Magdeleine, une pièce de terre cultivée en jardin porte encore le nom de la *Chapelle*.

[4] La vieille traduction dit *arée* pour *riparia*. Les Barbâtrois appellent leur côte la *Grande-arée*.

insula de Pyllers, habendum in perpetuum et tenendum.

jusqu'à l'extrémité inférieure de ce bois, ainsi que tout le rivage de la mer, qui lui est contigu, avec l'île du Pilier, pour les avoir et tenir à perpétuité.

Dono iterum et concedo dicte abbatie, in perpetuum, totum usagium suum plenarium habendum et capiendum, libere et expedite, per totam forestam meam de Gasnapie[1], ad edificia sua et omnia alia sibi necessaria facienda, sine dare, vel vendere aliquid de ipsa foresta.

Je donne encore et concède à ladite abbaye, à perpétuité, pleins pouvoirs de prendre librement et sans aucune formalité, dans toute ma forêt de la Garnache, le bois, dont elle a besoin pour ses édifices ou pour les autres qui pourraient lui être nécessaires, sans toutefois qu'elle puisse rien donner ou vendre de cette forêt.

Dono iterum et concedo dicte abbacie unam biroteam brande, sive bruerie, ad usum furni sui, singulis septimanis capiendam in perpetuum et habendam, in desertis, sive landis, Hero insule, in quibus branda, sive brueria, ad usum furnorum castri Hero insule capietur.

Je donne encore et concède à ladite abbaye, pour son four, une brouettée de brande, soit de bruyère, à prendre chaque semaine, à perpétuité, dans les lieux incultes, ou landes, de l'île d'Héro, dans lesquels la brande, ou bruyère, est prise pour l'usage des fours du château de l'île d'Héro.

Dono iterum et concedo dicte abbatie in perpetuum totum, claudicium meum de Barbastre[3] et totum claudicium meum de Hero insula, quod vocatur claudicium domine Gelose et terras que dicuntur les Isleas, dicto claudicio proximas, necnon et totas retractas[4] maris, dictis claudicio et terris contiguas, prout longe lateque durare videntur.

Je donne encore et concède à ladite abbaye, à perpétuité, tout mon clos de Barbâtre et tout mon clos de l'île d'Héro, appelé le clos de Madame Gélose et les terres dites les Isleaux, touchant au dit clos et tous les lais de mer atteignant aux dits clos et terres, telles qu'ils se poursuivent tant en longueur qu'en largueur.

[1] La forêt de la Garnache couvrait une grande partie de la plaine comprise entre la Garnache, Bois-de-Cené et Sallertaine.

[2] La brande (*Erica scoparia*), ou bruyère à balais, est employée pour chauffer les fours et construire des magasins.

[3] Plus tard la *Grange* ou *ferme de Barbâtre*.

[4] *Retracte*, retraits ou lais de mer. On dit de nos jours, *retraictes* ou *retraites*. La pièce de Brunschvicg, traduit ce mot par *sartière*, de *sart* (*Suæda fructicosa*), plante commune dans les terrains salés.

In Montibus[1] vero, dono et concedo dicte abbacie, in perpetuum, totas retractas de la Besse, secus Oroez sitas.

Dans les Monts, je donne et concède à ladite abbaye, à perpétuité, tous les retraits de la Besse, près d'Orouet.

Dono iterum et concedo dicte abbacie, in perpetuum, in insula de Oys, viginti modios vini puri, quod primo trahetur de cuvis meis in tempore vendemiarum, annis singulis capiendos ; necnon et quindecim libras annui redditus super terras de foresta ejusdem insule, ad culturam reductas, in perpetuum assignatas, et molendinum ad ventum habendum in perpetuum in eadem insu a et tenendum.

Je donne encore et concède, à perpétuité, à ladite abbaye, dans l'île d'Oys, vingt muids de vin pur, qui seront les premiers tirés de mes cuves, chaque année, à l'époque des vendanges; et, en outre, quinze livres de rente annuelle assise à perpétuité sur les terres de la forêt de la même île, actuellement en culture ; enfin, le moulin à vent de cette île, pour l'avoir et tenir à perpétuité.

Dono iterum et concedo dicte abbacie quadraginta libras annui redditus in terra mea acquirendas.

Je donne encore et concède à la dite abbaye quarante livres de revenu annuel à prendre sur ma propre terre.

Dono iterum et concedo dicte abbacie, in perpetuum de hominibus meis : in Hero insula, Guillermum HAYMET, David BELLE AMIE[3], Guillermum PINCHON et Aymericum PINCHON[4], fratrem ejus ; in Belveario[5], Petrum BECHET, OETH et Johannem de MACHECO, generum ejus. Gaufridum LE MERCER[6], Pe-

Je donne encore et concède à la dite abbaye, à perpétuité, parmi mes hommes de l'île d'Héro, Guillaume HAYMET, David BELLE AMIE, Guillaume PINCHON, Aymeri PINCHON, son frère ; parmi ceux de Beauvoir, Pierre BECHET, OETH et Jean de MACHECOUL, son gendre, Godefroy LE MERCER, Pierre LE

[1] Lisière de terrains et dunes comprise entre le marais et la mer, au sud de Beauvoir. Elle forme les paroisses de Saint-Jean, de Notre-Dame et de la Barre-des-Monts.

[2] Depuis la *Grange* ou *ferme abbatiale d'Orouet*. Le bras de mer, appelé la Besse, n'est plus qu'à l'état de vestiges. De Sourdeval traduit Oroez par Nord-Ouest, ces lais de mer étant au N. O. de l'ancien canal.

[3] La partie nord de l'Ile d'Yeu porte le nom de *Fouras*, tandis que le S. O. est appelé *Creuzland* ou pays de la Croix.

[4] Dom Lobineau lisait *Bebaine* ; d'autres *Beleame*.

[5] Ailleurs *Pincon* et *Pinçon*.

[6] Beauvoir-sur-Mer : *Bellovisus*, *Belvearius*, *Belvedeir*, *Belveir*, en patois *Béavoir*, à cause de la butte artificielle, située dans le jardin de la maison Dupleix et qui domine la petite ville.

[7] D'après d'autres copies, *Lo Mercer* et *Lemercier*.

trum LE MERCER et Laurencium LE MERCER, fratrem ejus; inGasnapia, Margaritam et R. MINET[1]; in Oys, Petrum AULAY[2], et heredes omnium supradictorum, cum omnibus teneuris[3] suis, per totam terram meam, ab omnibus costumis[4] et serviciis omnimodis mihi debitis liberos in perpetuum et immunes.

Volo in perpetuum et concedo dicte abbacie plenarium posse recipiendi in suos homines quoscumque alienigenas ad terram meam venturos, et ipsos sub suo dominio et protectione habere, ab omnibus costumis et serviciis omnibus mihi debitis in tota terra mea omnino liberos et immunes.

Dono iterum et concedo dicte abbacie, in perpetuum quidquid fratres dicte abbacie, aut homines

MERCER et Laurent LE MERCER, son frère ; parmi ceux de la Garnache, Marguerite et R. MINET ; à l'île d'Oys, Pierre AULAY. Tous les susdits ainsi que leurs héritiers et leurs teneures seront à l'avenir libres et dégagés de toutes les coutumes et services de toute nature m'étant dus par toute ma terre.

Je veux à tout jamais et concède à la dite abbaye, à perpétuité, le plein pouvoir de recevoir au nombre de ses hommes les étrangers quels qu'ils soient, qui, à l'avenir, viendront s'établir sur ma terre, et de les conserver sous sa domination et protection, libres et exempts de tous les coutumes et services qui me sont dus dans toute ma terre.

Je donne encore et concède à la dite abbaye, à perpétuité, tout ce que ses frères ou leurs hommes

[1] *Alias* : *R. Moisnet* ; la vieille traduction dit : *Robert Minion* pour *Mignon*.

[2] Piet écrit *Alais* ; Dom Fonteneau *Olay*.

[3] TENEURE, *teneura, tenura* (Voir du Cange) : *Teneure* est appelée la manière, pourquoi les tenements *(tenamenta)* sont tenus du seigneur ; l'une des tenues est tenue du seigneur par hommaige, l'autre par parage, et l'autre par aumône *(Charta Matthœi de Marliaco*, 1202).

[4] COSTUMA. CONSUETUDO : *præstatio, vel pensitatio, quæ ex consuetudine præstatur, cujus initium ignoratur*. Du Cange. Il y avait à Noirmoutier des droits de cette origine sur l'exportation du blé et du sel. Pour cette dernière denrée, on les distinguait en *grande* et *petite coutumes* : la première avait pour base la quantité de sel exportée ; la seconde, correspondant au droit de planche, se percevait sur la durée du chargement — « Tout vaessel marchand forain doibt par grand coustume, sur toute charge de sel, XVI sols VI deniers, en laquelle grand coustume, le doïen de Saint-Philibert de Nermoustier prant sur la d. somme, XII deniers ; et aussi à savoir que chacun vaesssel qui charge sel en la dite ysle, quelque numbre que poiet ledit vaessel, doibt pour chacune charge I denier de petite coustume, et, par chacun jour qu'il charge de sel, il doibt pour la mesure dudit sel IIII deniers. Et à laquelle petite coustume et mesure, Jehan Goion (le gouverneur du château) prant la moitié et Monseigneur l'autre moitié. (*Manusc. du commencement du XV^e siècle communiqué par M. le duc de la Trémoille.*)

sui, in toto mari ad dominium meum pertinente, piscari poterunt, aut forsitan invenire.

Dono iterum et concedo Deo et beate Marie et omnibus Sanctis et abbacie supradicte, habendum in perpetuum et tenendum, quodcumque jus atque dominium habeo et habere possum et debeo in rebus omnibus prenominatis dicte abbacie a me donatis, ut supra dictum est, et concessis.

Preterea dono in perpetuum et confirmo dicte abbacie feodum, quem nobilis domina, AGNES mater mea, cum una domo in Hero insula et mostonagio[1] suo de Boing eidem abbacie in perpetuum donavit misericorditer et concessit.

Dono iterum et concedo dicte abbacie, in perpetuum, et confirmo quadraginta solidos[2] annui redditus super burgensiam[3] BERENGARII, militis, et triginta solidos

pourront pêcher, ou trouver par hasard, dans toute la mer dépendant de mon domaine.

Je donne encore et concède à Dieu, à la bienheureuse Marie, à tous les Saints et à abbaye susdite, pour avoir et tenir à perpétuité, tous les droits de suzeraineté que j'ai, puis et dois avoir sur toutes les choses précitées données et concédées par moi à ladite abbaye, comme il est dit ci-dessus.

En outre, je donne et confirme à la dite abbaye, à perpétuité, le fief que noble dame, AGNÈS, ma mère, a pieusement donné et concédé à perpétuité à la dite abbaye, une maison dans l'île d'Héro, et son moutonnage de Boing.

Je donne en outre et concède à la dite abbaye, à perpétuité, et je lui confirme quarante sous de rente annuelle sur la bourgesie du chevalier BERENGER, et trente sous

[1] MOSTONAGIUM, *motonagium* : *tributum ex vervecibus, seu mutonibus.* — Le droit de moutonnage consistait, à Noirmoutier, en une dîme sur les brebis une sur seize; à Bouin, en une dîme sur la laine et sur les agneaux nourris *hors de la procession de Saint-Marc* et autres lieux francs (la ville et le village d'Aunois). Il y avait aussi, à Bouin, un autre droit de moutonnage de six deniers par feu, au terme de la Pentecôte. (J. Piet : *Nomenclature comparée des privilèges et devoirs seigneuriaux des îles de Noirmoutier, de Bouin et d'Yeu.*)

[2] La valeur du sou tournois de cette époque était, d'après Wailly, de 1 fr. 01 ; celui de la livre, de 20 fr. 26. Le sou parisis, au contraire, équivalait à 1 fr. 25 et la livre parisis à 25 fr. 30. Il s'agit ici de sous et de livres tournois.

[3] BURGENSIA, *burgesia, burgagium, bourgesie* : BURGAGIUM, *certum et annuum vectigal quod burgensis, aut burgi incola, pro domicis suis seu tenementis quæ in burgo possidet, burgi domino præstat* Littleton. Redevance fixe et annuelle que tout bourgeois, ou habitant d'un bourg, doit au seigneur du dit bourg, pour ce qu'il possède dans le bourg. Du Cange ajoute : *Burgesia est idem quod burgagium, seu quod à burgensibus domino pensitatur.* Il renvoie à la charte, de Pierre de la Garnache, *Pro monasterio S. Mariæ de Blancha* et cite une charte de 1277, de *Johannes de Castilione, comes Blesensis*, dans laquelle il est dit : Ay donné en perpétuelle aumône à l'abbaye des Nonains de N.-D. de Soissons..... à prendre sur mes *bourgésies* de Guyse, par la main de cely qui tens recepvra les dites bourgésies. »

annui redditus super burgensiam Petri GAUT et HAYROIS uxoris sue, decem solidos annui redditus super burgensiam HAUROSE[1], quondam filie PAGANI OCULI LUPI, et decem solidos annui redditus super burgensiam MORANTI molendinarii, quos nobilis vir Guillermus de CANTAMERULA, et nobilis domina MAXENDIS uxor ejus, cum omni alio jure quod in dictis burgensiis habebant, eidem abbacie donacione perpetua misericorditer concesserunt.

de revenu annuel sur la bourgesie de Pierre GAUT et D'HAYROÏS, sa femme; plus dix sous de revenu annuel sur la bourgesie D'HAUROSE[1], fille de PAYEN ŒIL-DE-LOUP; plus dix sous de revenu annuel sur la bourgesie de MORANT, le meunier, que noble homme Guillaume de CHANTEMERLE et noble dame MAXENCE, sa femme, ont pieusement concédés à perpétuité à cette abbaye, avec tous les autres droits qu'ils avaient dans les mêmes bourgesies.

Dono iterum et concedo et confirmo in perpetuum dicte abbacie quidquid juris et dominii domina THORAUDA habebat in Campo-petroso, Masura et teneura Heudonis HONREURE et rebus aliis in Hero insula sitis, quod dicta Thorauda dicte abbacie donavit in perpetuam helemosinam et concessit.

Je donne également, concède et confirme, à perpétuité, à la dite abbaye tout ce qui appartenait à Madame THORAUDE en Champoiroux, Mazure et la teneure d'Eudes HONREURE, et dans les autres choses, situées dans l'île d'Héro, que la dite dame a données et a concédées à la dite abbaye, en perpétuelle aumône.

Dono iterum et concedo dicte abbacie in perpetuum et confirmo burgensiam BUCHARDI, militis, in Belveario sitam, quam Gaufridus BERTAUT, miles et BUCHARDA, uxor ejus, quondam filia dicti BUCHARDI, dicte abbacie in perpetuum donaverunt misericorditer et concessexunt.

Je donne encore, concède et confirme, à perpétuité, à la dite abbaye, la bourgesie du chevalier BOUCHARD, située en Beauvoir, que le chevalier Godefroy BERTAUT et BOUCHARDE sa femme, fille dudit Bouchard, ont pieusement donnée et concédée à perpétuité à la dite abbaye.

Dono iterum et concedo in perpetuum et confirmo Deo et beate Marie et omnibus sanctis et abbacie supradicte, habendum totaliter et tenendum, quodcumque jus et dominium habeo et habere possum et debeo in rebus omnibus

Je donne encore, concède pour toujours et confirme à Dieu, à la bienheureuse Marie, à tous les saints et à l'abbaye susdite, pour avoir entièrement et tenir, tous droits et souveraineté que j'ai, puis ou dois avoir, dans toutes les

[1] Sur le videmus d'Antonin Jacobsen on lit *Hamose*, forme du mot Aimée ; Dom Fonteneau écrit *Haytois*, pour Hayroïs ou *Héroïs*.

prenominatis, dicte abbacie a supradictis donatis, ut supradictum est et concessis; necnon et omnimodas rationabiles helemosinas à quibuscumque aliis dicte abbacie factas in tota terra mea, et de cetero faciendas, gratas habeo in perpetuum, et quidquid juris in ipsis habeo, dicte abbacie dono in perpetuum et confirmo, nullam mihi inde juridictionem retinens, nec meis heredibus in futuro.

Quia vero gesta hominum longo processu temporis ab humana memoria, que labilis est, labuntur de facili, nisi scripti memorie commendentur, ideo donaciones premissas presentis carte memorie commendo, ut perhennis earum, memoria habeatur, et dicte abbacie eamdem cartam sigilli mei munimine roboratam exhibeo, in perpetuum veritatis testimoninm et muninem.

Actum anno ab Incarnatione Domini M° CC° quinto.

choses sus-désignées, données et concédées, comme il a été dit, par les susnommés. J'ai de plus pour agréables, toutes les aumônes raisonnables, faites par quelque autre personne que ce soit à la dite abbaye, dans toute ma terre, ou devant être faites plus tard, et j'abandonne et concède à perpétuité à la dite abbaye, tous les droits que je puis avoir dans ces divers dons, ne faisant aucune réserve, ni pour moi, ni pour mes héritiers à l'avenir.

Les actes des hommes, tombant facilement, à la longue, de leur mémoire, à cause de sa fragilité, s'ils ne sont mis par écrit, je confie les donations ci-dessous à la présente lettre, pour en assurer le perpétuel souvenir, et je remets cette lettre à l'abbaye, en la munissant et corroborant de mon sceau, comme preuve et témoignage, à jamais, de la vérité.

Fait l'an de l'Incarnation du Seigneur mil deux cent cinq.

« Au bas de l'original, dit dom Fonteneau, pend un cordon de soye verte, plat et autrefois tressé. On y voit encore un reste de sceau de cire verte, dont on ne peut rien tirer pour le blason du seigneur de la Garnache ; l'écriture du titre, tient de celle du XII^e siècle. »

La traduction, que nous a communiquée Brunschvicg, donne au contraire les armes. « *La donation ci-dessus*, y est-il dit, *est scellée de cire verte avec un lac de soye verte, auquel sceau, il y a d'un costé un léopart, et un chevallier de l'autre costé, les armoiries en mains : deux léoparts.* »

Deux léopards passant à gauche se voyaient sur l'écu des Bouchard, dont le nom plusieurs fois cité dans la charte, reparait, trois siècles plus tard, à Noirmoutier, avec Catherine de l'Ile Bouchard, dame de la Trémoille, portant *de gueules à deux léopards passant d'or.*

L'histoire des sires de la Garnache et le passage de leur seigneurie aux familles de Montaigu et de Belleville sont loin d'être complètement connus, malgré les recherches de Mourain de Sourdeval[1], et de Dugast-Matifeux.

Quatre seigneurs du nom de Pierre se sont transmis la seigneurie au XII^e siècle : *Pierre I,* fils de *Goscelin*, qui eut pour femme *Amiote ; Pierre II*, époux de *Gélose ; Pierre III,* dit *Meschin,* à cause de sa frêle santé, et enfin *Pierre IV*, *Petri Meschini et Agnetis filius,* qui, en 1201, fait comparaître comme témoins de dons faits par lui à l'abbaye de Buzay, sa mère Agnès, son fils Pierre et son frère Chalon[2]. Tous les trois étaient morts en 1205, puisqu'on ne les retrouve pas dans l'acte de fondation de la Blanche.

Que valait Pierre IV, et quel cas faut-il faire de la lettre d'un seigneur anglais ; écrivant à Henri Plantagenet contre son fils Geoffroy, comte de Nantes, qui, dit-il, *Petrum de Ganaspia, proditorem utique summum, adversum me sustentat*[3] ?

La situation était difficile pour les seigneurs du duché d'Aquitaine, pris entre leur suzerain direct, le roi d'Angleterre, et le non moins puissant roi de France.

En 1206, Philippe Auguste donnait ordre à Maurice de Craon d'occuper le château de la Garnache ; Pierre venait de

[1] *Notices sur les châteaux et seigneuries de la Garnache et de Beauvoir*, Nantes, 1858.

[2] Les autres témoins de l'une de ces donations furent : *Willemus Morandus*, *Willemus Farner*, presbyter, *Mauricius Chatuys*, *Guillermus Roscelin*, *Johannes de Boscheau*, *Gaufridus de Besch*, *Gaufridus Socheau*, *Willemus Archembaud* et *Andreas Vellach*. Johannes de Boscheau ne doit-il pas se traduire par Jean de Bois de Cené *(de Bosco cenato)* ?

[3] Geoffroy le beau, fils du roi d'Angleterre, devenu plus tard duc de Bretagne par son mariage avec la duchesse Constance.

mourir. Par suite de son décès, ses domaines passèrent dans la famille de Montaigu.

Les legs de Pierre, malgré leur importance, ne furent considérés par les moines que comme une restitution, les sires de la Garnache s'étant emparés des biens que les Bénédictins, successeurs de saint Filbert, avaient à Noirmoutier, et Pierre lui-même ayant commencé par dépouiller les ordres religieux d'une partie de ce que sa famille leur avait légué[1].

La première donation que nous ayons rencontrée, depuis la charte de fondation, est l'abandon, fait en l'an de grâce 1225, par Garsire de Raiz (*Garsirius, dominus Radesiarum*), de certains droits qu'il possédait dans l'île de Bouin.

« *Notum facio,* dit-il, *quod ego dedi et concessi in eleemosina Deo et abbacie Insula Dei, pro salute anime mee, patris et matris mee, quidquid ego habebam et cupiebam in tenementis Johannis Geler, sacerdotis, apud Bugnium, tam in salinis et vineis, quam in terris domibus et etiam in rebus aliis, integre, quiete et pacifice, in perpetuum possidendum et tenendum.* »

Cette lettre (*cartula*) se trouve dans les manuscrits de dom Fonteneau, (*tome 1, p. 349.*) Ant. Jacobsen en possède un *vidimus* de 1457, délivré par Guillaume Helya, *notayre juré à la court de l'ysle de Noirmoustier et garde du scel estasbly aux contraz, en dit ysle, pour très puissant senieur, Monseigneur de la Trémoille.*

Garsire, deuxième du nom, fils d'Harscouet III, montra une certaine libéralité envers les moines de Buzay, tandis qu'il n'accepta d'être le défenseur des religieuses du Ronceray d'Angers, établies aux Moutiers, que moyennant remise d'une partie de leurs biens[2].

[1] Dom Graux, dernier prieur de la Blanche, et dom Cousin ancien procureur de l'abbaye, ont affirmé à F. Piet, que cela était pour eux d'une vérité incontestable. Il n'en était pas ainsi des dons d'Agnès, de G. de Chantemerle et autres, cités dans le titre (*Mémoires,* p. 491).

[2] Son fils Raoul II, n'ayant eu qu'une fille, Eustachie, la seigneurie de Raiz passa par elle aux Chabot. A partir de ce moment, les chartes de la Blanche, concernant Bouin, portent un sceau, offrant d'un côté la croix de Raiz, de l'autre les trois poissons, armes parlantes des Chabot.

Hugues de Thouars, seigneur de la Garnache, Marguerite, sa femme (*Marguerita, Montis-acuti et Gasnapie domina et heres* ; en 1239, elle ajoutait *et Machecollii*), et Olivier de Choché, ayant fait la même renonciation que Garsire, Etienne, évêque de Nantes, confirma ces renonciations, par une lettre datée de la même année ; Bouin faisait alors partie du diocèse de Nantes. Dans cette lettre copiée par dom Fonteneau (*T.* I *p. 347*), Jean Geler est désigné sous le titre de chapelain et appelé *Gerco* ; dom Lobineau le nomme *Egebert*.

Cette lecture différente d'un même nom, due à des traductions latines arbitraires et à des transcriptions fautives, se retrouve pour Olivier de Choché, appelé aussi de Coché, Soché, Zoché et Souché.

*Souché*, d'après de la Nicollière (*Pierre tombale d'Olivier de Machecoul, à l'abbaye de Villeneuve*,) est une terre de la commune de Saint-Aignan, où se voyait autrefois une forteresse féodale. Olivier de Choché qui en était le maître dès 1210, était sénéchal de Machecoul. En 1224, il héritait d'Eustachie de Port-Saint-Père avec Eudon, son frère, et Agnès, sa sœur, épouse d'un Guillaume Goulard, dont le nom, d'après l'abbé Durville, se trouve mentionné dans un compte de saint Louis. Olivier de Choché portait le titre de chevalier et seigneur de la Bénate, du fait de Pétronille, sa femme[1].

C'est par lui ou quelqu'un des siens, que fut fondé à Noirmoutier le bénéfice ou rectorie de la Bénate, dépendant de la paroisse de ce nom et dont le dernier titulaire fut messire Alliot, recteur de la Bénate[2].

[1] Dom Fonteneau et la plupart de ceux qui se sont occupés d'Olivier de Choché le considèrent comme ayant épousé en dernières noces Catherine des Bretesche et l'identifient avec Olivier de Cacho ou de Cazou, dont il sera parlé plus loin. C'est une erreur ; une charte des *Blancs-Manteaux* de Paris montre que Pétronille vivait, en 1238, au moment de la mort de Catherine.

Une seconde famille de Choché eut pour chef, vers le milieu du XIIIe siècle, Olivier de Machecoul, fils de Pierre de Dreux et époux de Marquise de la Bénate.

[2] Il se composait de 24 œillets de marais salants et de 75 ares de terre labourable. (Jules Piet. *Recherches*, p. 664).

*(A suivre).* Dr VIAUD-GRAND-MARAIS.

# Chroniques Sablaises.

## VI

## LES PRISONNIERS SOUS LA TERREUR

> Hélas ! notre voie sera longue encore à parcourir ; cependant ne perdons pas courage ; mais rappelons-nous les paroles favorites de ce philanthrope admirable que la mort nous a ravi récemment : « Allons doucement, parce que nous sommes pressés. » DOM BOSCO.

La Société des Amis de la Liberté, après avoir établi son club dans l'église paroissiale, n'avait pu rester inactive. Le 30 mai 1793, sous prétexte de sûreté publique, elle vint dénoncer certains habitants encore innocents en apparence sans doute, mais dont l'avenir était déjà gros de suspicion. L'assemblée municipale était naturellement trop avide de popularité pour ne pas comprendre l'éloquence d'une pareille motion ; aussi s'empressa-t-elle de dresser au scrutin une liste de ces coupables éventuels au nombre de 19, qu'elle signala, à la prudence éclairée des administrateurs du District qui se hâtèrent, conformément à la loi du 4 mai, d'en ordonner l'incarcération.

Cette première liste de suspects se composa des citoyens :

Fèvre, de Noirmoutier.
Rous, de Coëx, et ses quatre fils ecclésiastiques,
Osmane Boismartin,
Dames Galisson,
Deloynes,
Le curé de Palluau,
Servanteau-Brunière et sa femme,
Jeanne Bodard,
Richard,
Veillon-Boismartin,
Veuve Linyer,
Femme Herbert, aîné,
Femme de Fèvre, chapelier,
Mère d'Orillard, cabaretier.

Toutefois, après deux mois de réflexion, l'administration se demanda si par hasard elle n'aurait pas agi avec une regrettable précipitation, et, le 3 août, elle se décida à rendre à la liberté quelques-uns d'entr'eux. Mais on avait dû déjà créer deux prisons supplémentaires. Au 7 nivôse (27 décembre 1793), le chiffre des détenus s'élevait à 98, car les places devenues vacantes avaient été occupées sans retard. Voici les noms des détenus à ce moment :

Riou, père,
Givès,
Mercier, père,
Mercier, fils,
Baudri-Burcevie,
Veuve Angély, mère,
Cordon,
Veuve Gaudin,
Caillard,
Libaudière,
Buor,
Micheau,
Mercereau,
Bréchard,
Buffet,
Roi, l'aîné,
Couillard,
Femme Lucet,
Menanteau, d'Olonne,
Pierre Migner,
Martineau,
Femme Merlet,
Nicollon, père,
Nicollon, fille,
Maimaud,
Veuve Linyer,
Deshommes,
Grossetière,
Femme Buor,
Micheau,
Baudry,
Veuve d'Hœstrel,
Marie, Julie et Marguerite Gaudin, sœurs.
Catherine Bourgeois,
Pothier,
Femme Mercier,
Françoise Roy,
Renaud, chef de brigade,
Catherine Fruchard,

André Massonneau,
Paliau,
Riou, fils aîné,
Riou, fils jeune,
Menanteau, d'Angles,
Pierre Palisson,
Jean-Baptiste Cornière,
Pierre Traineau,
Pierre Martillet,
Louis Babinot,
Michel Barbier,
Hébert, l'aîné,
Femme Hébert,
Angély, fille.
Anne Maigneau,
Barbeau,
Jacques Geay,
François Ruchaud,
Rose et Marie Grollet,
Pédeneau,
Femme Didier,
Catherine Ménager,
Marie Merson,
Florence Naudin,
Thérèse Bauhier,
Thérèse Barelle,
Louis Tessier,
Louise Naulleau,
Mathurin Pelletier,
Jantor et Benastier.
Jeanne Bodard,
Marie Blaisot,
Veuve Givaudeau,
Louise Blaisot,
Benoîte Jannet,
Marie Morisson,
Thérèse Dorion,
Adélaïde Boutiron,
Marie Mornet,
Marguerite Perrocheau,
Adélaïde Nobiron.
Veuve Barbier,
Derval,
Baud,
Tessier,
Guérineau,
Marguerite Minier,
Osmane Veillon,
Emilie Rampillon,
Jeanne Epaud,
Marie Epaud,
Catherine Petiot,
Hélène Remaud,
Madeleine Dugast,
Marie Gréau,
Veuve Lambert,
Marie-Anne Huet,
Gaudin, femme Deloynes,
Henriette Deloynes,
Marie Ridais,
Jacques Tortereau.

De plus, pendant cette période de la Terreur, nous trouvons encore dans les prisons de Brouage la liste suivante de suspects de la Vendée ; 1° Merland, médecin, du district de Fontenay ; 2° Voyeu, meunier, du district des Sables ; 3° Prouteau, laboureur des Sables ; 4° fille Ballon, de Talmont.

Conformément à la loi du 28 brumaire précédent, et à l'instigation du Comité de surveillance révolutionnaire établi aux Sables par le représentant Fayau, le Conseil de la

Commune les divisa par séries. Les prisonniers suspects, disait la loi, devaient être nourris avec frugalité, les pauvres par les riches. On décida que les vingt-un premiers de la liste ci-dessus contribueraient pour une portion entière à l'alimentation de leurs compagnons d'infortune, et que les huit noms suivants ne paieraient qu'une demi portion de plus que la leur. Les portions furent fixées à une livre et demie de pain, et trois quarts de livre de viande, ou l'équivalent en légumes ou en poisson. Le bois nécessaire à la cuisson des aliments fut fourni par le Comité des subsistances et payé par les prisonniers. Il y eut pour cet article une exception en faveur des détenus des communes des Sables, du Château d'Olonne et d'Olonne, qui furent autorisés à faire apporter le bois leur appartenant, mais qui durent fournir en même temps les ustensiles indispensables à la cuisson des aliments.

Le boucher Bouhier et le boulanger Locquin furent désignés comme fournisseurs de la viande et du pain. Le paiement s'en faisait à la fin de chaque décade. Quelques-uns des prisonniers refusant de contribuer à la nourriture des pauvres, on leur déclara que leurs meubles et immeubles allaient être saisis et vendus pour acquitter cette dépense. Le 8 nivôse (28 décembre 1793), M. Gazeau de la Boissière fut incarcéré de nouveau dans la prison de Rosnay. On le taxa à cinq portions, outre la sienne, pour a part des pauvres. Nous avons vu que deux prisons supplémentaires avaient du être créées, mais bientôt on reconnut les difficultés qu'entraînait la surveillance de ces deux maisons, dont l'une était la maison de Rosnay et la seconde la maison Delange, occupée aujourd'hui par le Café de Paris, rue de la Poissonnerie ; alors on y substitua l'ancien couvent de Bon-Secours, sur lequel a été construite depuis la caserne des Douanes, et que l'on dut réparer immédiatement dans ce but.

Mais les prisonniers abandonnés à une complète inactivité ne pouvaient en aucune façon fournir à la patrie la compensation qu'ils lui devaient pour leur entretien. Le Procureur

de la commune signala au Conseil cette regrettable incurie et demanda qu'elle fut prise en considération. Il proposa, en conséquence, d'employer aux travaux publics ceux des détenus qui étaient valides ; et afin de les occuper en toute sécurité, il émit le désir de faire requérir les ouvriers travaillant le fer, à l'exception des maréchaux ferrants, pour la fabrication de chaînes destinées à maintenir les travailleurs sous la surveillance d'une garde renouvelée chaque jour de travail, et à leur donner ainsi la facilité d'être avantageusement utilisés, sans inspirer de crainte d'évasion[1].

Les moulins à vent n'ayant pu suffire pour l'alimentation de la ville et de la garnison, surtout durant certaines périodes de temps calme qui furent quelquefois très prolongées, on dut recourir aux moulins à bras, dont l'usage, pour les besoins de l'armée, fut confié au garde-magasin Richard. Ce genre de travail fut encore départi aux séries des détenus valides, et commença à fonctionner le 11 nivôse (31 décembre 1793). Chaque jour, il fut fourni à cet effet un détachement de seize prisonniers d'entr'eux, confiés à la surveillance d'un gardien. Dix travaillaient sans repos, et les six autres les remplaçaient successivement. L'administration tarifait ainsi leur salaire : sur le nombre de quintaux de farine obtenus et soumis à une estimation réglementaire, se prélevaient d'abord les frais de nourriture, et le surplus du produit était ensuite partagé entre les travailleurs.

Le calme atmosphérique, si exceptionnellement ininterrompu, cessa enfin ; le vent, soufflant avec vigueur put faire tourner les moulins à pleines voiles ; toute inquiétude cessa donc pour la famine. Les moulins à bras furent aussitôt sup-

[1] Avec quelle charmante vérité Pailleron a caractérisé cette époque ! « Un petit marmiton grandi, peut-être même retiré des affaires, devient con- « seiller municipal en province ; il est alors un personnage important et « fait partie des citoyens anonymes dénonçant les conspirations perma- « nentes de ceux affligés d'un titre nobiliaire ou d'une distinction à laquelle « ils n'atteindront jamais. Il sera toujours écouté ; la bêtise humaine est si « docile ! »

primés ; en réalité, ils n'avaient produit qu'un résultat bien minime. Les seize prisonniers attachés à leur service reçurent un autre emploi, et furent occupés avec une grande hâte au nettoiement de l'horrible malpropreté des rues de la ville.

Les districts de Challans et de la Roche-sur-Yon actuellement pacifiés avaient reçu des garnisons importantes ; leurs administrateurs étaient rentrés dans leurs foyers et en avaient repris la direction. Sur l'initiative du Comité révolutionnaire, le Conseil de la commune les invita à faire retirer des Sables leurs prisonniers respectifs, ou à se munir à leurs frais, d'une maison spéciale pour les y maintenir. Jusqu'alors, ils avaient été concentrés dans une confusion absolue. Le Comité révolutionnaire comprenant combien ce désordre était affligeant, demanda au Conseil de les diviser en certaines catégories qui empêchassent cette fâcheuse promiscuité. Foussé et Pravacin chargés de ce soin, visitèrent les maisons de Rosnay et Delange, et donnèrent : 1° le tableau des détenus par mesure de sûreté générale ; 2° celui des accusés de vol, brigandage et autres crimes ; 3° dans la prison de la Coupe ils rencontrèrent les enfants arrêtés avec leurs parents faits prisonniers dans les rangs ennemis. Une députation de la Société populaire appela l'attention du Conseil d'une manière spéciale sur cette troisième catégorie et demanda qu'il fut avisé sans retard aux mesures à prendre à son égard. L'administration du district reçut communication de ces visites, et la municipalité hâta le plus possible les réparations projetées pour la maison de Bon-Secours.

Nous avons dit combien les rues des Sables étaient malpropres et quelle odeur infecte répandaient de tous côtés les fumiers que l'on y déposait. Comme le plus grand nombre n'avait pas même de pavage, les eaux ménagères mêlées aux eaux de pluie stagnaient sur la voie publique et y entretenaient une fange infecte et dangereuse. Le soleil ardent

du mois de mars augmentait encore les conditions d'une insalubrité d'autant plus redoutable qu'une épidémie continuait à sévir depuis plusieurs mois sans se ralentir. Enfin on s'ingénia à trouver un remède, et voici celui auquel on eut recours. Chaque charrette ayant apporté de la campagne du bois ou des denrées pour la ville fut obligée à emporter sa charge de fumier. Mais bientôt les paysans refusèrent ce présent ; alors l'administration du district, obligée d'intervenir, mit en réquisition les bouviers des communes voisines, et, afin de les décider, la ville accorda à chacun d'eux une prime caractéristique de cette époque de malheur ; ils reçurent en partant une livre et demie de pain !

Il était d'usage que les vidanges ne s'opéraient aux Sables que par certaines femmes qui en avaient la spécialité. Or, il advint qu'elles furent malades et incapables de se livrer à leur travail au moment où les latrines des prisons devaient être vidées. Comme chaque jour des prisonniers enchaînés étaient utilisés pour les travaux publics, le 25 ventôse (15 mars 1794), l'agent national Achard fit au Conseil de la commune la motion suivante : « Vous vous occupâtes hier très « sérieusement des moyens de salubrité à l'air ; mais un objet « de grande importance échappa à votre surveillance, et à la « mienne. Les latrines des maisons d'arrêt sont si pleines « qu'elles regorgent de toute part ; je requiers donc que *de* « *suite* vous donniez des ordres pour les faire nettoyer, et, « pour y parvenir, je vous observe *(sic)* que les seules femmes « qui faisaient ce métier étant malades, vous n'avez de res- « sources que dans les brigands enchaînés. Si vous adoptez « ce projet, qu'il est urgent de faire mettre à exécution, je « vais en prévenir le commandant de la place, afin que « demain, à la parade, il commande une garde pour surveiller « les brigands.

« Je vous *observe* en outre que plusieurs particuliers se « plaignent de ce qu'ils ne peuvent faire nettoyer leurs « latrines, je croirais donc qu'il serait convenable d'employer

« les mêmes forçats à les nettoyer en leur accordant toutefois le même salaire que les particuliers eussent « donné aux femmes qui faisaient ce métier : pour lequel « salaire on prendrait un quart pour la garde qui accompa- « gnerait les forçats dans leurs travaux, et comme jusqu'à « ce jour on n'a employé que de larges bailles découvertes, je « désirerais que l'on fît faire des bailles moins larges et qui « fussent couvertes, pour empêcher les mauvaises exhalai- « sons que répandent nécessairement les transports des « ordures. »

Le Conseil prenant en considération ce réquisitoire, y donna son complet assentiment.

∴

Dans cet état lamentable de souffrances, les approvisionnements militaires devenant de plus en plus rares, la troupe cantonnée à Beauvoir et dépendant de la division des Sables fut sur le point de manquer complètement de subsistances. Les riches produits du district de Challans devaient naturellement exciter la convoitise de l'armée. Aussi la commission administrative près les armées de l'Ouest, rassembla-t-elle tous les grains de la Crosnier pour les conduire aux Sables, sans se préoccuper du sort du district de Challans dont les habitants se virent, par ce fait, menacés de famine. L'administration du département et le conseil du district se récrièrent sur cette mesure qu'ils déclarèrent aussi illégale que despotique, car le décret du 14 frimaire (4 décembre 1793) avait enlevé à cette commission tout pouvoir à cet égard. Défense fut donc faite à l'autorité militaire de persévérer dans ses agissements, et les navires chargés de grains à destination des Sables furent frappés d'embargo.

La nouvelle de cette mesure produisit aux Sables la plus

grande inquiétude. Aussitôt le commandant Dufour, l'inspecteur général des subsistances, Grandcourt, Dumansin, commissaire de la Société populaire, et Debard, membre du comité des subsistances, partirent pour Challans, où ils exposèrent avec véhémence devant le District, les effets inévitables d'une pareille rigueur.

La sévérité de leurs reproches, certaines expressions d'égoïsme, d'insouciance, d'ingratitude employées par les Sablais, blessèrent vivement les administrateurs qui refusèrent de modifier leur arrêté et le maintinrent avec entêtement.

Le lendemain, un commissaire de l'Ile d'Yeu survint demandant de prélever pour son île dix tonneaux de blé qui lui furent refusés.

Le 5 pluviôse (24 janvier 1794), deux commissaires des Sables vinrent faire enregistrer au district de Challans une délibération du Comité de surveillance révolutionnaire des Sables, et l'arrêté suivant, daté de Rochefort, le 23 nivôse : « Nous : représentant du peuple, envoyé dans les départe-
« ments de la Charente-Inférieure, de la Vendée, etc., con-
« sidérant que les mesures révolutionnaires décrétées par
« la Convention nationale, peuvent seules sauver la chose
« publique et, voulant, autant qu'il est en nous, les rendre
« communes à toutes les parties de la république, autorisons
« le Comité de surveillance révolutionnaire établi aux Sables
« à exercer provisoirement ses fonctions dans l'administra-
« tions du district de Challans.

« Signé : Lequinio. »

Cette contestation eut un long retentissement. Quelque fut la pénurie des communes du Marais, elles comprirent bientôt de quelle importance étaient les réclamations de la place des Sables. Aussitôt Saint-Gilles et Croix-de-Vie se créèrent des greniers d'abondance. Le 12 pluviôse (31 janvier 1794), l'administration leva l'embargo qui avait été mis sur un bâtiment chargé de seize tonneaux de blé à destination

de la ville des Sables, espérant que ses habitants lui sauraient gré de cet acte fraternel.

Le 14 pluviôse (2 février 1794) la municipalité de Croix-de-Vie fit connaître au directoire que l'officier commandant à Saint-Jean-de-Monts venait d'enlever 136 têtes de bétail, bœufs, vaches et taureaux qu'il lui envoyait en annonçant un second convoi. La conscience du directoire se souleva contre cet injustifiable brigandage, et il résolut d'en ordonner la restitution aux légitimes propriétaires. Mais deux jours après, le chef de la boucherie militaire des Sables, Mombeau, ayant réclamé des bœufs pour son service fut autorisé à les prélever sur ce butin, ainsi que ce que réclamait l'approvisionnement de l'île de la Montagne, mais après équitable expertise et juste paiement.

De part et d'autre la guerre se faisait sans pitié et sans merci. Pendant que les soldats emportaient au bout de leurs baïonnettes les enfants qu'ils trouvaient au berceau, l'administration du district donnait des nourrices à ceux qui leur avaient échappé. Les soldats ne se bornaient pas au pillage, ils fusillaient dans les champs les gens inoffensifs qui cultivaient la terre. Dans beaucoup d'endroits les instruments aratoires étaient livrés aux flammes : d'autres cachés par leurs propriétaires qui avaient péri dans cette guerre atroce, étaient également perdus. Les plaintes si légitimes des cultivateurs et des administrations n'étaient accueillies quelquefois par les généraux que par les plus grossières injures[1].

Le 22 frimaire an II (12 décembre 1793) Carrier écrivit de Nantes au général Haxo :

« *J'apprends à l'instant, mon brave général, que des commissaires du département de la Vendée veulent partager avec ceux du département de la Loire-Inférieure les subsistances et fourrages qui se trouveront dans Bouin ou dans Noirmoutier. Il est bien*

[1] Voyez les notes et documents pour servir à l'histoire du district d Challans par Constant *Merland, 1886.*

*étonnant que la Vendée ose réclamer des subsistances, après avoir déchiré la patrie par la guerre la plus sanglante, la plus cruelle ; il entre dans mes projets, et ce sont les ordres de la Convention nationale, d'enlever toutes les subsistances, les denrées, les fourrages, tout en un mot, dans ce maudit pays ; de livrer aux flammes tous les bâtiments, d'en exterminer tous les habitants ; car je vais incessamment t'en faire passer l'ordre ; et ils voudraient encore affamer les patriotes après les avoir fait périr par milliers ! Opposes-toi de toutes tes forces à ce que la Vendée prenne ou garde un seul grain ; fais les délivrer aux commissaires du département séant à Nantes ; je t'en donne l'ordre le plus précis, le plus impératif. Tu m'en garantis dès ce moment, l'exécution ; en un mot, ne laisse rien dans ce pays de proscription. Que ces subsistances, denrées, fourrages, tout, absolument tout, se transportent à Nantes.*

*Signé : Le représentant du peuple : Carrier. Pour copie conforme à l'original. Signé : Vauguelin, commissaire civil. »*

Docteur Marcel Petiteau.

*(A suivre).*

[1] *Notes et Documents pour servir à l'histoire du District de Challans*, de Julien Merland, p. 55, 56.

# UNE PAGE

DE

# GÉNÉALOGIE VENDÉENNE

---

J'ai publié naguère, dans les *Échos du Bocage vendéen*[1], la rapide esquisse d'une personnalité bas-poitevine qui eut sous Henri IV une réelle célébrité. Je veux parler de ce Vincent Bouhier, seigneur de Beaumarchais et de maints autres lieux, qui eut l'insigne fortune de partager avec Sully, d'Aubigné et du Plessis-Mornay, l'honneur d'être l'ami et le confident du Roi.

Bouhier a fait souche, et comme l'heure est plus que jamais aux études généalogiques, il m'a semblé intéressant d'en faire connaître la descendance. Descendance illustre, au sur plus, et qui méritait à coup sûr de ne pas rester dans l'ombre, puisque nous y relevons le nom des la Trémoïlle, des Montmorency, des Noailles et des Bourbons eux-mêmes.

Ces notes sont malheureusement bien sommaires ; en revanche, je crois pouvoir en garantir, d'après mon distingué collaborateur, M. H. de Boismartin, de qui je les tiens, la plus complète exactitude. — Prises sur une pièce de la fin du

[1] IIIe année N° 6

siècle dernier et intitulée : *Extrait de la Généalogie des Bouhier*, elles ont été complètées et rectifiées en tant que besoin, d'après l'*Histoire des grands officiers*, du P. Anselme, et les notices données par Saint-Allais (*Nobiliaire universel*. T. I, III et X) sur les la Trémoïlle et les Montmorency, notices dont la continuation pour la période moderne a été faite d'après l'*Annuaire* de M. Borel d'Hauterive.

Vincent Bouhier avait épousé, le 12 juillet 1596[1], Lucrèce-Marie Hotman[2], fille de François Hotman, écuyer, seigneur de Motefontaine, de Pailly et de Fontenay, conseiller d'état, trésorier de l'épargne, ambassadeur en Suisse et de Lucrèce Grangier. De ce mariage naquirent : 1° Lucrèce ; 2° Marie ; 3° Françoise Bouhier mariée à François Ollier, marquis de Nointel, conseiller d'État, trésorier général de l'ordinaire des guerres, ambassadeur.

**I° LUCRÈCE BOUHIER,** fille aînée de Vincent, héritière du comté de Châteauvilain, épousa 1° le 13 mars 1610, Louis de la Trémoille, Mis de Noirmoutiers, vicomte de Thouars, baron de Châteauneuf et de Semblançay, Sgr de la Roche Diré, de la Carte, de la Ferté-Milon,

[1] Cette date donnée par la généalogie des Bouhier paraît suspecte : en effet, Lucrèce, fille aînée de Vincent épousa *en 1610* Louis de la Trémoïlle. Elle aurait donc eu à peine treize ans au moment de son mariage. Si elle n'est pas absolument impossible, la chose semble du moins peu probable.

[2] François Hotman, beau-père de Bouhier, mourut à Soleure en 1600. La charge de trésorier de l'épargne dont il était revêtu, passa à son gendre. — « Son fils aîné, Timoléon Hotman, trésorier de France, épousa Marie de « Bouqueval, et leur postérité s'éteignit après s'être alliée aux familles de « Colbert, de Machault et de Bréget Philippe Hotman, frère cadet de Timo- « léon, continua la descendance, qui a contracté des alliances avec les Thé- « venin (de Tanlay?), les Pochon, les Jogues, les Bayetel de Boissy. Elle a donné « des maîtres d'hôtel du Roi, un capitaine au régiment de Normandie et un « autre au régiment de Chartres. Armes : *émanché d'argent et de gueules de « six pièces* » (Borel d'Hauterive, Annuaire de la Noblesse, 1870, p. 457).

etc., chevalier de l'ordre du Roi, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, nommé lieutenant du Roi au gouvernement de Haut et Bas-Poitou, le 15 juin 1613, mort à Paris le 24 septembre de la même année, et enterré en la chapelle de la Madeleine des Célestins de Paris — ; 2° en 1617, Nicolas de Lhospital, marquis de Vitry et d'Arc, maréchal de France, chevalier des ordres, lieutenant général au gouvernement de Brie, capitaine des gardes du corps, nommé gouverneur de Provence en 1632 ; et pour lequel le comté de Châteauvilain fut érigé en duché-pairie de Vitry (1644). Le maréchal de Vitry mourut à 63 ans, le 28 septembre 1645. De son premier mariage, Lucrèce Bouhier avait eu pour enfants :

A. Louis de la Trémoille, qui suit ;
B. François, né posthume, mort le 27 novembre 1616.

II° **Louis de la Trémoille,** créé duc-pair de Noirmoutiers en mars 1650, vicomte de Thouars, baron de Châteauneuf et de Semblançay, etc, etc, né le 25 décembre 1612, maréchal de camp en 1643, gouverneur de Charleville et du Mont-Olympe, mort à Châteauvilain, le 12 octobre 1666; épousa en 1640 Renée-Julie Aubery (de Vastan), fille unique de Jean Aubery, écuyer, seigneur de Tilleport, Conseiller d'Etat, maître des requêtes, et de Françoise Le Breton de Villandry. De cette alliance sont nés :

A. Louis-Alexandre de la Trémoille, duc de Noirmoutiers, né en 1642, tué dans la guerre de Portugal contre les Espagnols, en mars 1667.

B. Antoine-François de la Trémoille, duc de Noirmoutiers, et de Royan, (né aveugle), marié 1° en 1688 à Marguerite de La Grange-Trianon, veuve de Martin de Bermond, conseiller au Parlement de Paris, fille de Louis de La Grange-Trianon, écuyer, seigneur de Marconville, président aux requêtes du Parlement, et de Marguerite Martineau ; 2° en 1700, à Marie Elisabeth Duret, fille de François Duret, écuyer, seigneur de Chevry et de Villeneuve, président en la Chambre des Comptes de Paris, et de Marie-Elisabeth Bellier de Platbuisson. Aucun enfant ne provint de cette double union.

C. Joseph-Emmanuel de la Trémoille, abbé de Lagny, de Sorrèze, de Haute-Combe en Savoie, de Grandselve, de Saint Arnaud près de Tournay, et de Saint Etienne de Caen, auditeur de Rote à Rome (1673,) créé cardinal du

titre de la Trinité-du-Mont, (17 mai 1706), commandeur de l'ordre du saint Esprit (1708), évêque de Bayeux, (janvier 1716), archevêque de Cambrai, (avril de la même année), mort à Rome (9 janvier 1720).

D. E. Henry et Robert de la Trémoille, morts le premier au combat de Senef (11 août 1674), le second en 1670, en l'abbaye du Jard près Melun (il était muet).

F. Anne-Marie de la Trémoille, mariée 1° en 1659, à Adrien Blaise de Talleyrand, prince de Chalais, marquis d'Excideuil, mort à Mestre près Venise (1670) ; 2° en 1675, à Flavio Hercule Orsini ou des Ursins, duc de Bracciano et de Santo Gemini, grand d'Espagne de 1re classe, chevalier des ordres du Roi. Elle fut camera mayor ou première dame d'honneur de la Reine d'Espagne. Elle mourut à Rome, le 5 décembre 1722 : c'est la célèbre *princesse des Ursins*.

G. Yolande-Julie de la Trémoille, dont l'article suit :

H. Louise-Angélique de la Trémoille, mariée en 1682 à Antoine de la Rovere, duc de Lante et de Bomarse, prince de Belmare et de la Roche-Simibalde, chevalier des ordres du Roi, mort à Rome (5 mai 1716). Elle décéda elle-même à Paris, le 25 novembre 1696.

K. Charlotte de la Trémoille, morte sans alliance.

**Yolande-Julie de la Trémoille-Noirmoutiers** épousa, le 31 décembre 1675, son cousin François de la Trémoille, marquis de Royan, comte d'Olonne, grand sénéchal de Poitou, gouverneur de Poitiers, mort à Paris, le 12 juin 1690. Elle mourut elle-même à Paris, le 10 mai 1693, ayant eu quatre enfants, dont trois décédés en bas âge, et Marie-Anne de la Trémoille, la seule qui fit souche, comme il suit :

**IV° Marie-Anne de la Trémoille,** marquise de Royan, comtesse d'Olonne, épousa, le 6 mars 1696, Paul Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, comte de Luce, brigadier des armées du Roi, grand sénéchal de Poitou, mort en 1731. Elle décéda elle-même le 2 juillet 1708, laissant un fils, qui suit :

**V° Charles-Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg**, duc de Châtillon et de Boutteville, puis duc de Luxembourg, lieutenant-général des armées, gouverneur du Maine et du Perche, marié 1°, le

3 juillet 1713, à Anne-Catherine-Eléonore Le Tellier de Louvois-Barbézieux ; 2° le 19 avril 1717, à Anne-Angélique de Harlus de Vertilly, laissa de cette seconde union Charles-Anne-Sigismond qui suit :

**VI° Charles-Anne-Sigismond de Montmorency-Luxembourg**, duc de Châtillon et d'Olonne, maréchal de camp, épousa 1° le 22 octobre 1734, Marie-Etiennette de Bullion-Fervacques ; 2° le 2 juin 1753, Agnès Miotte de Ravannes, veuve de la Rochefoucauld, marquis de Bayers ; 3°, en décembre 1762, Marie-Jeanne-Thérèse de Lespinay de Marteville, veuve de Joseph-Maurice-Annibal de Montmorency-Luxembourg, comte de Luce, lieutenant général. Le duc de Châtillon mourut, le 21 juillet 1777, laissant du premier lit :

A. Anne-Charles-Sigismond, qui suit ;

B. Anne-Paul-Emmanuel-Sigismond, prince de Luxembourg, né le 8 décembre 1742, maréchal de camp (1784), capitaine de la seconde compagnie des gardes du corps ;

C. Bonne-Marie-Félicité de Montmorency, mariée le 23 janvier 1754 à Armand Louis, marquis de Sérent-Kerfilly, maréchal de camp, gouverneur du duc d'Angoulême.

**VII° Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg**, duc de Luxembourg, pair de France, premier baron chrétien, lieutenant général des armées du roi en 1784, épousa, le 9 avril 1771, Madeleine-Suzanne-Adélaïde de Voyer de Paulmy d'Argenson, (fille unique d'Antoine René, marquis d'Argenson, grand bailli de Touraine), dame grand-croix de l'ordre de Malte, et première dame du palais de la Reine en 1774. De ce mariage sont nés :

A. Anne-Henry-René-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, né 16 février 1772, marié à N. de Lannoy, et mort sans postérité.

B. Charles-Emmanuel-Sigismond, duc de Luxembourg, né le 27 juin 1774, capitaine des gardes du corps sous la Restauration, marié en 1847 à Caroline de Loyauté, mort sans postérité, le 5 mars 1861.

C. Bonne-Charlotte-Marie-Adelaïde, qui suit :

**VIII° Bonne-Charlotte-Marie-Adélaïde de Montmorency-Luxembourg** épousa, le 14 avril 1788, son parent Anne-Pierre-Adrien, prince de Montmorency, duc de Laval et de Fernando-Luiz, pair de France, grand d'Espagne, ambassadeur en Espagne sous la Restauration, mort le 8 juin 1837. De ce mariage sont issues :

A. Charlotte de Montmorency-Laval, née en 1799, mariée en 1817 à Gustave de Lévis, marquis de Mirepoix, pair de France, dont 1° Guy, marié en 1844 à Marie-Josèphe-Hildegarde-Ghislaine, comtesse de Mérode ; 2° Sigismond, marié en 1843 à Juliette de Crillon.

B. Marguerite de Montmorency-Laval, née en 1811, mariée en 1829 à Aimé-Charles-Raoul, marquis de Couronnel, et mère, entre autres enfants, d'Emma-Charlotte-Cécile de Couronnel, qui épousa, le 29 mars 1855, Georges-Auguste de Barécourt de la Vallée, marquis de Pimodan (c'est le célèbre) *(général Pimodan.)*

I bis. **MARIE BOUHIER**, dame de Beaumarchais, seconde fille de Vincent, épousa en 1611 Charles Coskaër, marquis de la Vieuville, baron de Nogent l'Artaud, Pavant, etc, chevalier des ordres, grand fauconnier de France, surintendant des finances, premier capitaine des gardes du corps, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, lieutenant général de Champagne et Rethelois, etc, etc, ministre d'état avant Richelieu, créé duc-pair de la Vieuville, en 1642. De cette union sont issus :

A. Charles, duc de la Vieuville, pair de France, chevalier des ordres, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur en 1656 du duc de Chartres (le Régent), marié le 25 novembre 1649, à Françoise de Vienne, comtesse de Confolens, et père de : 1° René-François, 2° Charles-Emmanuel, marié à Marie-Anne de Mythes de Chévrières de Saint-Chamond, auteur des marquis de la Vieuville Saint-Chamond. — René-François, marquis de la Vieuville, fils aîné, né en 1652, gouverneur de Poitou, épousa 1° Anne-Lucie de la Mothe Houdancourt ; 2° en 1689, Marie de la Chaussée d'Eu ; et 3°, le 20 avril 1716, Marie-Thérèse de Froullay. Il laissa pour enfants : du premier lit *Louis*, marquis de la Vieuville, filleul de Louis XIV et de la Dauphine, allié en 1722 à Marie-Madeleine Fouquet de Bellisle ; et *Marie-Anne-Thérèse* de la Vieuville, mariée à Hector de Fay, marquis de Latour-Maubourg ; — du second lit : *Jean-Baptiste-René* de la Vieuville, colonel d'infanterie, marié en 1719 à Anne-Charlotte de Creil ; et *Marie-Madeleine* de la Vieuville, mariée en 1711 à César de Baudéan, marquis de Parabère (c'est la fameuse *Parabère*, maîtresse du Régent).

B. Charles-François de la Vieuville, évêque de Rennes, (1660-1676).

C. Lucrèce-Françoise, qui suit :

II° **Lucrèce-Françoise de la Vieuville** épousa Ambroise-François, duc de Bournonville, pair de France, maréchal de camp, gouverneur de Paris, chevalier d'honneur de la Reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV. De cette alliance une fille unique qui suit :

III° **Marie-Françoise de Bournonville** épousa en 1671 Anne-Jules, duc de Noailles, pair et Maréchal de France, comte d'Ayen, chevalier des ordres du Roi, capitaine de la première compagnie des gardes du corps, gouverneur et lieutenant-général de Cerdagne et Roussillon De cette union sont venus pour enfants :

A Adrien-Maurice de Noailles, qui suit :

B. Jules-Emmanuel de Noailles, marquis de Mouchy ;

C. Marie-Christine de Noailles, mariée, le 13 avril 1687, à Antoine-Charles, duc de Gramont, pair et maréchal de France, prince de Bidache, duc de Guiche, comte de Lesparre et de Louvigny, baron de Hagueneau, chevalier des ordres, d'où sont issus les ducs de Gramont ;

D. Marie-Charlotte de Noailles, mariée, le 20 novembre 1696, à Malo-Auguste, marquis de Coëtquen, comte de Combourg, brigadier des armées du Roi ;

E. Lucie-Félicité de Noailles, mariée, le 30 janvier 1698, à Victor-Marie, comte d'Estrées, grand d'Espagne, maréchal et vice-amiral de France, vice-roi des possessions françaises d'Amérique, gouverneur de Nantes, ministre d'Etat ;

F. Marie-Thérèse de Noailles, ailiée, le 16 juin 1698, à Charles de la Baume Le Blanc, marquis de la Vallière, maréchal de camp, gouverneur du Bourbonnais, commissaire général de la cavalerie ;

G. Marie-Françoise de Noailles, mariée en 1703 à Henry-Emmanuel de Beaumanoir, marquis de Lavardin, lieutenant général de Bretagne ;

H. Marie-Victoire-Sophie de Noailles, mariée, le 25 janvier 1707, à Louis de Pardaillan-Montespan d'Antin.

IV° **Adrien-Maurice de Noailles,** duc de Noailles, pair et maréchal de France, prince de Poix, comte d'Ayen, grand d'Espagne, che-

valier des ordres du Roi et de la Toison d'or, capitaine de la première compagnie des gardes du corps, etc, etc, épousa, le 15 avril 1698, Françoise d'Aubigné, fille de Charles, comte d'Aubigné, chevalier des ordres, gouverneur de Berry, et de Geneviève Piètre. De cette alliance sont issus entre autres enfants :

A. Louis, duc de Noailles, pair et maréchal de France, auteur de la branche aînée des ducs de Noailles et d'Ayen ;

B. Philippe de Noailles, duc de Mouchy, prince de Poix, grand d'Espagne, maréchal de France, auteur des Noailles-Mouchy ;

C. Sophie de Noailles, qui suit :

**V° Sophie de Noailles** épousa, en 1723, Louis-Alexandre de Bourbon, légitimé de France (fils de Louis XIV et de Mme de Montespan), comte de Toulouse, duc de Penthièvre, de Damville et de Châteauvilain, amiral de France, lieutenant général des armées du Roi, chevalier de ses ordres et de la Toison d'or, gouverneur de Guyenne, puis de Bretagne. De ce mariage est né Louis-Jean-Marie, qui suit :

**VI° Louis-Jean-Marie de Bourbon,** duc de Penthièvre, de Châteauvilain, de Rambouillet, de Gisors et d'Aumale, prince d'Anet, comte d'Eu, amiral de France, gouverneur de Bretagne, s'allia, en 1744 à Marie-Thérèse-Félicité d'Este-Modène. — De ce mariage provinrent :

A. Alexandre-Louis de Bourbon, prince de Lamballe, mort en 1768, sans laisser de postérité de Marie-Thérèse-Louise de Savoie Carignan qu'il avait épousée en 1766. Cette princesse fut égorgée dans les massacres de septembre 1792.

B. Louise-Marie-Adélaïde, qui suit :

**VII° Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon Penthièvre** épousa en 1769 Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, de Chartres, de Valois, de Nemours et de Montpensier, comte de Montargis, de Beaugency, de Mortain, de Dourdan, de Beaujolais, etc, etc, etc, (*Egalité*) : elle fut mère de *Louis-Philippe*, marié, en 1809, à Marie-Amélie de Bourbon, des Deux-Siciles.

**Armoiries des gendres de Bouhier.**

*La Trémoille-Noirmoutiers* : parti de deux traits et coupé d'un, qui fait six quartiers : en chef, au 1er d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées du second, qui est de la Trémoille ; au 2 d'azur, à trois fleurs de lys d'or, au bâton de gueules péri en bande brochant, qui est de Bourbon ; au 3 fascé d'or et de sable, qui est de Coëtivy ; en pointe au 1er d'argent, à la guivre d'azur tortillée en pal, couronnée d'or, engoulant un enfant de gueules posé en fasce, qui est de Milan ; au 2 d or, à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent, et cantonnée de seize alérions d'azur, qui est de Montmorency-Laval ; au 3 d'azur, à trois fleurs de lys d'or et un lambel d'argent, qui est d'Orléans.

*Louis, premier duc de Noirmoutiers* adopta pour armes un parti de trois traits, coupé d'un, au 1 du chef de France, au 2 de Jérusalem, au 3 d'Orléans ; au 4 de l'empire d'Allemagne ; au 1 de la pointe de Luxembourg, au 2 de Milan, au 3 de Laval, au 4 de Craon ; et sur le tout de la Trémoille.

*L'hospital-Vitry* : de gueules, au coq d'argent, becqué, membré, barbé et cresté d'or ; à l'écusson d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or posé au franc canton.

*La Vieuville* ; écartelé, aux 1 et 4 fascé d'or et d'azur de huit pièces, à trois annelets de gueules, rangés en chef et brochant sur les deux premières fasces, qui est de la Vieuville ; aux 2 et 3 d'hermine, au chef dentelé de gueules, qui est d'O ; et sur le tout d'argent, à sept feuilles de houx d'azur 3, 3, 1, qui est de Coskaër.

*Ollier de Nointel* : d'or, au chevron de gueules chargé sur la cime d'un croissant réservé soutenu d'un besan d'argent, et accompagné de 3 grappes de raisin renversées de pourpre, pamprées de sinople ; à la bordure d'azur, semée de fleurs de lys d'or.

René Vallette.

# LE SYNODE DU POIRÉ-SUR-VIE

## 4 AOUT 1795

(Renseignements inédits)

A l'époque où furent publiés « *La Vie et les Mémoires de Mgr Brumauld de Beauregard,* » ancien vicaire général du diocèse de Luçon, plus tard évêque d'Orléans, en 1842, on croyait que presque tous ses manuscrits avaient été détruits par lui ou perdus ; mais une circonstance fortuite permit de retrouver, bien des années après, des notes assez nombreuses qui n'étaient qu'égarées, et nous sommes heureux de procurer à la *Revue du Bas-Poitou* des renseignements que nous croyons inédits, sur les décisions prises par le clergé vendéen, dans une réunion qui eut lieu au Poiré-sur-Vie, le 4 août 1795.

On lira avec intérêt une ordonnance du général de Charette, dont le quartier général était à ce moment-là à Belleville, par laquelle il règle le paiement d'une pension aux Religieuses établies dans les paroisses relevant de son commandement.

Dans un avertissement placé en tête de la *Vie de Mgr de Beauregard*, M. Emm. de Curzon, à l'obligeance duquel nous devons communication du travail qui suit, explique que beaucoup des manus-

crits laissés par son grand oncle, ont été écrits à la sollicitation de personnes amies, et c'est assurément à des instances de ce genre que nous devons l'envoi, en Vendée, de l'*Histoire du Petit Saint-Cyr* que M. Bitton a retrouvée chez un bouquiniste Fontenaisien, et qu'il a publiée dans un volume de la Société d'émulation (année 1888).

Pendant son séjour à Luçon, de 1776 à 1791, l'abbé de Beauregard s'était livré avec ardeur à l'étude des vieux documents alors très nombreux dans les archives du Chapitre et des différents couvents, et ses habiles et studieuses recherches lui permirent de composer une *Histoire des évêques de Luçon*, qui est actuellement à la bibliothèque de l'évêché.

Il est regrettable que ce manuscrit, auquel tous les auteurs qui ont écrit depuis sur ce même sujet ont fait de très larges emprunts, n'ait pas encore fait l'objet d'une publication spéciale.

DE GOUTTEPAGNON.

# LE SYNODE DU POIRÉ-SUR-VIE

## 4 AOUT 1795

Après avoir subi une détention de trois mois à Fontenay, en 1792, l'abbé Jean Brumauld de Beauregard, chanoine et vicaire général de Luçon, plus tard évêque d'Orléans, dut s'éloigner de ce diocèse et se réfugia dans les environs de Poitiers. Il y fut découvert au mois de janvier 1793, et mis en demeure de se reconstituer prisonnier ou de *se déporter* en Angleterre. Il opta pour ce dernier parti, espérant qu'il pourrait trouver de là, l'occasion de revenir exercer son zèle dans sa patrie.

Cette occasion se présenta au moment où fut décidée l'expédition de Quiberon. Au mois d'avril 1795, l'abbé de Beauregard fut chargé de porter à Charette, les instructions des chefs du parti royaliste et celles du premier ministre Pitt. Ce dernier attachait tant d'importance aux siennes, qu'il se rendit lui-même au bureau de la diligence, pour ne les remettre à son envoyé qu'au moment du départ et qu'il ne remonta en voiture qu'après avoir vu partir la malle.

Ce ne fut qu'après de longues et périlleuses péripéties, que l'abbé de Beauregard arriva, le 11 juillet 1795, à Belleville, quartier général de Charette. Ce dernier aurait voulu

le retenir près de lui, mais l'abbé de Beauregard ne pouvait accepter cette proposition. « J'abjure maintenant, lui dit-il, « la qualité d'envoyé politique. Je veux désormais prêcher « l'Evangile sans prendre part aux affaires publiques. J'ai « des ordonnances de mon évêque ; je les ferai connaître au « clergé, et j'administrerai le diocèse avec l'abbé de Charette « de la Colinière, votre cousin. »

Mgr de Mercy, évêque de Luçon, avait pu sortir de Paris la surveille des massacres de Septembre ; il s'était réfugié en Suisse. Les premiers succès de l'insurrection de Vendée lui ayant fait espérer la fin prochaine de la Révolution, il avait envoyé de Mindrizio, le 1er janvier 1794, une *Instruction pastorale* destinée à tracer des règles de conduite, et le 1er juin de la même année, une *Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Luçon à son clergé fidèle, pour le disposer à reprendre avec fruit, après le schisme, les fonctions du saint ministère.*

Il avait écrit, le 11 juin 1794, à l'abbé de Beauregard, alors en Angleterre : « J'ai su tout ce que votre zèle apos- « tolique vous a fait entreprendre : Je n'en ai point été sur- « pris, j'y ai applaudi, j'en ai remercié Dieu et je ne cesse de « lui demander de répandre sur vous et sur vos travaux « apostoliques, ses plus abondantes bénédictions. Vous « paraissez dans l'ordre de la Providence, devoir être mon « prédécesseur dans mon diocèse..... Vous vous approcherez « le plus que vous pourrez de mes instructions ; mais je ne « trouverai pas mauvais qu'on s'en écarte quand la nécessité « ou un plus grand bien l'exigeront. »

« Il lui écrivait encore de Ravenne, le 20 janvier 1702 : « Vous « avez vu que je vous laisse la plénitude de mes pouvoirs « pour gouverner et décider de tout, provisoirement, dans « ce que je n'aurai pas prévu, et dans les changements que « les circonstances peuvent apporter même dans ce que j'ai « voulu prévoir. »

Telle était la mission et tels étaient les pouvoirs de l'abbé de Beauregard. Son premier soin dut être de chercher un

gîte : il le trouva dans la paroisse de Beaufou. L'église avait été brûlée ; il n'en restait qu'un coin dans une des chapelles. Le curé était vieux et cassé, ce fut une circonstance favorable, qui lui permit de dissimuler l'importance de sa mission, sous le titre modeste de vicaire du curé. Il s'astraignit à remplir exactement toutes les fonctions d'un simple vicaire.

« Je travaillais donc avec assez de fruit, dit-il, dans mon vicariat de Beaufou et dans toute cette partie du diocèse.

« Quand tout fut bien établi, je crus devoir réunir en synode tout le clergé du diocèse de Luçon, pour y faire publier les ordonnances de Monseigneur de Mercy. Je fixai le lieu de la réunion dans la belle église de Poiré, non loin de laquelle se trouvait un château, dont les propriétaires avaient émigré. Je fis part de mon projet à Charette ; il m'offrit des rations pour les chevaux et un dîner vendéen pour les prêtres. Je fis les convocations et fixai le jour et l'heure.

« Soixante prêtres se rendirent à cette cérémonie, qui avait attiré un grand concours de peuple. Je chantai la messe, je prêchai, puis nous nous rendîmes dans la grande salle du château. L'abbé de Charette de la Colinière et moi prîmes nos places : je désignai un promoteur et un secrétaire ; et après avoir fait reconnaître la signature de Mgr de Mercy par tout le synode, je fis lire ses ordonnances. On établit en tête du procès-verbal les noms de tous les assistants.

« Un des articles de ces ordonnances disposait que l'Evêque reconnaissait pour canonique tout ce qui avait été ordonné par ses délégués directs, ou par ceux qui l'avaient été en son nom ; mais qu'aussitôt que l'un de ses anciens grands vicaires serait arrivé dans le diocèse, tous les pouvoirs cesseraient, excepté ceux de ce grand vicaire.

« Cet article passa assez facilement, sauf l'opposition qu'y fit un religieux de la Chancelade, prieur de Sainte-Marie de l'île de Ré, qui se récria beaucoup, ayant eu des pouvoirs directs dès 1792. Mais comme le synode déclara qu'on ne le

reconnaissait plus, il céda, non sans mécontentement. Peu après il adopta un système de dissidence, qu'il a poussé jusqu'à la non admisssion du Concordat. Il s'est fait depuis, le chef de ce parti, et il a placé son siège à Fontenay-le-Comte, où des femmes assez marquantes s'associèrent à son schisme.

« Il fut fait plusieurs réglements, dont un portait que toutes les fonctions seraient gratuites ; que l'on pourrait seulement recevoir des fidèles des dons modérés. On pria Messieurs les Présidents du synode, de déclarer qu'on n'acceptait pas les contributions que Charette avait fait offrir.

« On régla l'étendue de la juridiction de chaque ecclésiastique, les présidents furent priés de recevoir le prix des dispenses et d'en former un fond pour les nécessités des prêtres et des églises. On rédigea les articles qui durent être remis à chacun de Messieurs les ecclésiastiques. »

## ARTICLES ARRÊTÉS.

### A L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ TENUE AU POIRÉ.

*Le 4 août 1795.*

Baptêmes. — On réhabilitera les baptêmes faits par les jureurs et intrus lorsqu'ils seront douteux, et on pourra suppléer les cérémonies sans Saint Chrême.

Messe. — On ne dira plus la messe sur deux corporaux.

Mariages. — Les mariages faits par les intrus seront réhabilités selon les formes établies, ainsi que ceux faits devant la municipalité. On observera strictement, quant au mariage, l'usage établi par l'Eglise ; c'est à dire que les parties contractantes s'approcheront des sacrements de pénitence et d'Eucharistie.

Il a été arrêté qu'il sera fait des représentations au général en chef de la Vendée, pour pourvoir à la subsistance et au besoin des Religieuses nécessiteuses, ainsi qu'à ceux des ecclésiastiques qui seraient dans le besoin.

*Arrêté* qu'il sera fait par Messieurs les curés, une liste des religieuses qui seront dans leurs paroisses, laquelle sera envoyée à Messieurs les Vicaires Généraux.

*Arrêté* qu'il sera fait des recherches au sujet des ornements, livres d'église, calices, et généralement tout ce qui sert au culte de la religion ; que rapport en sera fait aux Vicaires Généraux, afin qu'on puisse en distribuer dans les paroisses qui en manquent.

Messieurs les Curés donneront un état des pauvres et autres nécessiteux qui seront dans leurs paroisses, afin que les Vicaires Généraux, de concert avec les Pasteurs, écrivent aux administrateurs pour avoir des secours en leur faveur.

*Arrêté* que Messieurs les Curés donneront une liste des diacres et sous-diacres qui sont dans leurs paroisses, afin qu'il leur soit enjoint par les supérieurs ecclésiastiques, d'aider les prêtres dans leurs fonctions ; particulièrement dans celle du catéchisme qu'ils feront sous l'inspection des Pasteurs.

*Arrêté* que Messieurs les Curés feront passer à Messieurs les Vicaires Généraux, une liste de toutes les dispenses qu'ils ont accordées, en vertu du pouvoir qu'ils ont reçu pendant la persécution du Seigneur évêque, afin qu'il en soit tenu un registre exact, pour être mis sous les yeux du Prélat, lorsqu'il reparaîtra dans son diocèse.

Fait et arrêté au Poiré le 4 août 1795.

## *Listes de MM. les prêtres catholiques qui travaillent au Saint Ministère dans les arrondissements des armées catholiques et royales des pays bas et du centre Diocèse de Luçon.*

1. M. Doussin de Voyer, desservant du Bourg-sous-la-Roche.
2. M. Ténèbres, curé de Croix-de-Vie, dans les marais de Soullans.
3. M. Alexis Mailliet Ribet, curé de Saint-Hilaire le Doyen, diocèse de Poitiers, desservant des Essarts.
4. M. Chabot, curé d'Aubigny.
5. M. Robin, desservant d'Aizenay.
6. M. Legouix, desservant de Sainte-Cécile.
7. M. Blanchard curé de Belle Noüe.

8. M. Moreau curé de la Chaize-le-Vicomte.

9. M. Allain, prieur de Saint-André Gouledoie.

10. M. Remaudet, à Pont-de-Vie, paroisse du Poiré.

11. M. Mady, curé de Saint-Denis la Chevasse.

12. M. Renaud, curé de Chavagnes.

13. M. Buet, desservant de la Merlatière.

14. M. O'Brien, Irlandais, desservant de Boulogne.

15. M. Audureau, vicaire de Saint-Denis la Chevasse.

16. M. Merland, curé de l'Aiguillon, desservant de Lairière.

17. M. Guédon de la Poupardière, curé de la Rabatelière.

18. M. Guillaudeau, chanoine de Montaigu, desservant les Brouzils.

19. M. Amiaud, vicaire de Saint-Sulpice le Verdon, desservant de Mormaison.

20. M. Barbedette, curé du Grand-Luc.

21. M. Joussebert, curé de Beaufon.

22. M. Moreau, curé du Poiré.

23. M. Gillier, desservant de Legé.

24. M. Sauvage, desservant de Saint-Christophe la Chartreuse.

25. M. Touret, desservant de Saint-Etienne-du-Bois.

26. M. Guyard, prêtre à Chauché.

27. M. Mitruay, curé de la Grotte.

28. M. Hervouet, vicaire de Bouaimé.

29. M. Huët, curé de Landevielle, à Luçon.

30. M Voisin, curé de Landeronde.

31. M. Gaboriau, desservant de Treize-Septiers.

32. M. Veillard, desservant de Saint-Etienne-de-Corcoué.

33. M. Duranceau, curé de Sainte-Foy.

34. M. Le Breton, ancien vicaire de Verné, desservant de Saint-Michel-Mont-Mercure.

35. M. de Laveau, curé de Châteaumur.

36. M. Serre, desservant de la Flocellière, missionnaire de Saint-Laurent.

37. M. Paillar, desservant de Saint-Mars, aumônier des religieuses de Cholet.

38. M. Bourcier, desservant d'Ardelay, curé des Moûtiers-sur-le-Lay.

39. M. Bourcier, prieur de Mouchamps.

40. M. Fumoleau, curé de Chavagnes-en-Pareds.

41. M. Vrignaud, desservant du Boupère, vicaire de Cheffois.

42. M. Macé, desservant de Saint-Paul en Pareds.

43. M. Serillé, desservant au Châtelier.

44. M. le frère Julien, capucin de Machecoul, desservant au Petit-Bourg des Herbiers.

45. M. Brilleau, desservant de Saint-Fulgent.

46. M. Cornu, curé de la Barotière.

47. M. Desplobin, curé de Puymaufrais, à Chantonnay.

48. M. Imbert, curé de la Ronde, près la Châtaigneraie.

49. M. Marion, curé de Saint-Jacques-de-Montaigu, à Saint-Georges paroisse de Beaurepaire.

50. M. Anguis, curé de Beaulieu, desservant à la Meilleraye.

51. M. Giraud, desservant à Landeronde, vicaire d'Olonne.

52. M. Gauthier, desservant de la Boissière.

53. M. Brennyat, desservant de Bazoges en Paillers.

54. M. Jagueneau, à la Guyonnière.

55. M. de Gruchy, desservant à Venansault.

56. M. de Charette de la Coliniè·e, vicaire général.

37. M. J. Brumauld de Beauregard, vicaire général du diocèse, faisant les fonctions de vicaire à Beaufou.

On a vu que le synode avait refusé les contributions que Charette avait offert de lever pour l'entretien du Clergé, mais qu'il avait demandé qu'il fut pourvu à l'entretien des religieuses. Il fut donné satisfaction auv vœux du clergé Vendéen par l'ordonnance suivante :

« Nous François Athanase Charette de la Contrie, lieutenant-général des armées du Roy, général en chef de la Vendée.

« Toujours animé du bonheur public, nous nous sommes appliqué, dans la partie de notre commandement, à diminuer les horreurs de la guerre affreuse et sans exemple, que les ennemis de la Religion et du Trône nous ont livrée. Au milieu des combats nous n'avons pas négligé de pourvoir à la police intérieure. Les individus de toutes les classes étant également l'objet de notre sollicitude, nous n'avons pas oublié les ordres religieux et généralement tous les ecclésiastiques. Nous nous sommes particulièrement occupé de leur sort, par notre réglement du douze octobre de l'année dernière ; les circonstances impérieuses où nous nous sommes trouvés, ne leur permettant

pas la libre jouissance des bénéfices et communautés dont ils avaient la possession avant les troubles, nous sommes venus à leur secours d'une autre manière, en les engageant par notre susdit règlement, à faire connaître leur état aux conseils respectifs de leur résidence, et en chargeant nos inspecteurs généraux de leur indiquer comment et où ils doivent recevoir leurs moyens de subsistance. Soit que, malgré la publicité donnée à notre règlement, ses dispositions ne soient pas venues à leur connaissance, soit que la continuation des troubles ait apporté obstacle à leur exécution, nous avons appris avec douleur qu'un très petit nombre seulement, s'était présenté et avait pris part aux secours que tous avaient également droit d'attendre D'un autre côté, considérant que la somme des secours accordés à chacun devenait insuffisante dans l'état actuel des choses, nous avons cru devoir statuer et ordonner ce qui suit relativement aux religieuses dont on nous a fourni la liste, sauf à régler ci-après, les traitements des curés et autres ecclésiastiques qui se trouvent actuellement dans les pays de notre commandement, ce que nous nous proposons de faire d'après les renseignements qui nous seront donnés par Messieurs les vicaires généraux.

« Article 1er. — Il sera payé à chaque religieuse actuellement résidente dans le pays de notre commandement, de quelque Ordre qu'elle soit, une pension anuuelle de mille livres, et à chaque sœur attachée audit ordre, celle de sept cents livres ; dont le tiers sera acquitté en bled, à raison de six livres le boisseau de froment du poids de quarante livres, et de quatre livres seize sols le seigle même mesure ; et en bois à feu, selon les besoins de chacune, au prix ordinaire.

« Art 2. — Les dites pensions commenceront à courir de ce jour, et seront payées par quartier et toujours d'avance, selon les simples quittances des religieuses et sœurs.

« Art. 3. — Autant que faire se pourra, ces pensions seront acquitées par le Conseil de la résidence des dits religieuses et sœurs, et en cas d'impossibilité, seront, sur leur réquisition, donné des ordres par les inspecteurs généraux ou particuliers aux conseils les plus prochains et en ayant les facultés, de faire les dits payements, qui ne pourront être retardés sous aucun autre prétexte. Mandons aux chefs de divisions, inspecteurs généraux ou particuliers, de tenir la main à l'exécution du présent, qui sera lu, publié et affiché partout où besoin sera.

« Donné en notre quartier général de Belleville, le six septembre mil sept cent quatre-vingt-quinze, l'an premier du règne de Louis dix-huit.

Signé : Le chevalier CHARETTE

VERDIGNER, secrétaire.

« Pour copie conforme à l'expédition que j'ai par devers moi.

BAUDRY, inspecteur général.

« Le soussigné certifié l'extrait ci-dessus conforme à l'expédition qui m'a été adressée par M. l'inspecteur général Baudry, à Pont-de-Vie, le 16 septembre 1795.

RENAUD, inspecteur.

# CORRESPONDANCE

# PAUL BAUDRY

ET

## SON PREMIER PORTRAIT D'APRÈS NATURE

Mon cher Directeur,

Après vous avoir proposé ces deux ou trois pages sur les premières années de Paul Baudry, j'ai longtemps hésité avant de vous les envoyer.

La superbe monographie, où l'amitié a pieusement recueilli tant de souvenirs intimes[1], aurait-elle donc négligé le moindre détail de quelque importance? Et n'est-il pas téméraire de ma part de songer à ajouter, même une ligne, à l'étude si pleine de délicatesse et d'émotion que vous receviez dernièrement[2]? La brillante carrière du Maître, les riches qualités de cette âme d'élite y revivent tout entières. Pourrais-je dire d'avantage et mieux?

Paul Baudry, du reste, n'aimait pas qu'on s'occupât de lui et de ses débuts dans un art où il allait s'élever si haut. Il trouvait que « les faits et gestes d'un artiste de sa sorte » n'étaient guère capables « d'intéresser beaucoup ! Il n'avait commencé à exister légalement qu'au moment de son second prix de Rome ! »

[1] *Paul Baudry*, sa vie et son œuvre, par Ch. Ephrussi, 1887.

[2] *Paul Baudry*, par A. Bonnin. (*Revue du Bas-Poitou*, 2e année, 3e livr. pp. 221-241).

Je me garderai bien de le contredire et d'accorder à ses œuvres d'élève ces « éloges maladroits » qu'il redoutait autant que les critiques injustes.

Mais comme il mettait au dessus de tout le culte du souvenir et de la reconnaissance, et que « parler du père Sartoris, c'était lui faire un grand plaisir, » il m'a semblé que, pour offrir à sa mémoire un hommage en parfaite harmonie avec ses nobles sentiments, je n'avais qu'à rappeler, sans phrases, puisqu'il n'en dit rien lui-même, dans quelles conditions « il vit pour la première fois » son premier maître, et comment s'établirent entre ces deux âmes, si bien faites pour se comprendre, des relations dont Baudry ne parlait jamais sans être attendri.

Par une belle après-midi d'hiver, en 1840, je crois, Antoine Sartoris, professeur de dessin au collège royal depuis quelques années, était installé, dans son atelier, en face d'un chevalet sur lequel se dressait une toile qui recevait ses dernières retouches.

Il venait de terminer une Assomption de la Vierge, qu'on lui avait commandée, et qui se voit encore aujourd'hui dans une des chapelles de l'église Saint-Louis, à La Roche-sur-Yon.

En ce moment, le jeune Paul, à peine âgé de douze ans, apportait des sabots au client de son père.

Il entre dans l'atelier. Dès qu'il se trouve devant le tableau « aux couleurs voyantes, » que le temps a bien ternies depuis lors, il s'arrête ébahi ; et comme frappé d'un enthousiasme qu'il ne peut maîtriser, il s'écrie : « Moi aussi, je veux le faire ; je ne veux pas d'autre métier que celui-là » Il renouvelait, à son insu, le mot fameux du Corrège.

Ne sommes-nous pas ici en présence d'une vocation qui ne pourra souffrir de contrainte ?

Sartoris fut très flatté, vous n'en doutez pas, d'avoir ainsi rencontré un admirateur, dont la sincérité n'avait rien de suspect.

« L'excellent homme » ne devait pas non plus rester indifférent à cet élan du cœur. Il devina que, dans cet enfant à l'œil vif et plein d'ardeur, germait peut-être un talent qui ne cherchait qu'à se faire jour.

Trop heureux d'aider à lui frayer, qui sait ? la voie de la fortune et de la gloire, il se rendit aussitôt chez le père Baudry ; et bien que le brave sabotier eût rêvé pour son fils une autre destinée, celle de violoniste, il eut la sagesse d'écouter les conseils de la raison, et laissa son fils suivre l'étoile qu'il avait vue luire à l'horizon.

Paul devint dont l'élève favori de Sartoris, et, comme il avait à

cœur de réussir, il déploya, dès les premiers jours, cette volonté de fer, cette énergie indomptable, dont il donna plus d'une preuve dans le cours de son existence, hélas ! trop brusquement brisée.

Ses progrès furent rapides, et, dès qu'il sut tenir un crayon, il montra, quoi qu'il en dise, cette sûreté de coup d'œil et de main qui caractérise ses esquisses et ses portraits.

On sait que, sur les instances de son maître, sa ville natale lui alloua, en 1844, une pension qui lui permit de partir pour Paris où il poursuivrait ses études. Il fut présenté, en arrivant, à l'atelier de Drolling, et le petit Vendéen, d'abord timide et gauche, ne tarda pas à s'y faire une place à part. Ses camarades pressentaient déjà qu'il serait plus tard le grand Baudry.

En face de la maison de Paul habitait un forgeron, le père Perrocheau, avec lequel sa famille était intimement liée. Les deux artisans se visitaient souvent, et, plus d'une fois, surtout à la veillée, au coin du feu. Paul avait été frappé de la physionomie expressive de son voisin. « Ah! Si je savais dessiner, s'était dit souvent le jeune Paul, avec quel plaisir je croquerais le profil du bonhomme! »

C'était en effet un type à peindre, un type alors légendaire à Bourbon-Vendée, que ce petit homme court et trapu, d'une force herculéenne, à l'air futé dans sa placidité, spécimen accompli du Vendéen de la vieille roche, dont le front grisonnant était invariablement coiffé d'un gigantesque bonnet de coton.

Un jour cependant, notre artiste en herbe se décide à tenter l'épreuve. C'était, il est vrai, dans les premières vacances qu'il venait passer à Bourbon-Vendée, depuis qu'il avait quitté sa famille.

Le père Perrocheau causait avec le père Baudry, dans la cour du sabotier et sur le seuil de son atelier. Paul était tranquille à côté d'eux, semblant prêter une oreille attentive à leur conversation, et les yeux fixés sur le forgeron, comme s'il buvait toutes ses paroles.

Tout-à-coup, sans qu'on s'en aperçoive, il tire de sa poche un crayon Conté, et, sur un des auvents entr'ouverts, il trace, en deux tours de main, une esquisse des mieux réussies ; puis, enchanté de son ébauche, il va prendre un de ses pinceaux pour la compléter, et, s'esquivant sans bruit, fait signe à son frère aîné qui jouait dans la maison. Les deux espiègles se postent juste en face du portrait et attendent anxieux à la porte de la cour, savourant d'avance l'effet qu'allait produire sur sa victime la « bonne farce » de Paul.

Après avoir longuement discouru avec son ami, le père Perrocheau songe enfin à rentrer à son logis. Jugez de l'émotion qui bouleverse

tout son être, lorsqu'en se retournant il se voit « pourtraict au naturel. » Ses yeux lancent des éclairs, et de ses lèvres tremblantes s'échappent des monosyllabes à peine intelligibles.

La ressemblance, il est vrai, était saisissante. C'était bien lui, Perrocheau, leforgeron ! Impossible de s'y méprendre : son gros nez bourgeonné, sa face rubiconde, et, comble du scandale ! son énorme couvre-chef dont la houppe flottait au vent, tout était rendu avec une délicatesse de touche dénotant une main déjà maîtresse d'elle-même.

Il n'y a pas à en douter ! Le coupable, c'est ce vaurien de Paul, dont les poches sont toujours garnies de crayons noirs, volés on ne sait où, et qui, malgré les semonces de son père, s'obstine à barbouiller les murailles.

La rage du bonhomme, jusque-là concentrée, commençait à éclater en tonnerre d'imprécations, quand il découvre les deux frères, dont le sourire narquois le suivait, sans pitié, dans tous ses mouvements

Il saisit alors un énorme gourdin, qui se trouvait à sa portée, et, le brandissant de son bras nerveux, il s'élance sur Paul, en criant d'une voix étranglée par la colère : « Polisson, je l'avais bien dit, tu ne feras jamais rien de bon. Et c'est pour cela que tu manges à Paris l'argent que l'on dépense pour toi ! » Mais les deux jeunes gens ont jugé prudemment qu'il vaut mieux ne point réclamer davantage l'appréciation du modèle ; ils ont soin de mettre une distance respectueuse entre eux et sa fureur, qu'ils provoquent encore de loin, les misérables ! par leurs gestes irrévérencieux.

Le père Perrocheau eut de la peine à se consoler de cette insolence, et resta deux mois sans reparaître chez le père Baudry.

Quant à Paul, il retournait à Paris quelques semaines après, et, l'année suivante, « l'élève de Sartoris » entrait le second à l'école des Beaux-Arts.

Mais désormais il n'était plus à nous seuls. L'art français comptait une gloire de plus, et quelle gloire !

EUG. LOUIS.

La Roche-sur-Yon, 18 février 1890.

# A PROPOS D'UN FER A CHEVAL MOYEN AGE

Monsieur Le Directeur,

Il y a bientôt deux ans à pareille époque, on faisait à Fontenay-le-Comte, rue Benjamin Fillon[1], à la hauteur du Collège communal, des travaux de canalisation. Un ouvrier, au cours de sa journée, avait jeté en dehors de la tranchée un vieux fer à cheval rongé par la rouille et l'humidité.

Le hasard m'ayant appelé dans ces parages, mes yeux furent attirés par cette vieille épave et je m'aperçus, en la ramassant pour l'étudier de plus près, que j'avais là un spécimen assez bien conservé et très reconnaissable d'un fer à cheval des premières années du moyen âge.

En vous faisant part de cette trouvaille, vous m'avez prié de vous en faire le sujet d'une petite communication qui pût intéresser vos lecteurs, ou tout au moins, fixer l'attention des chercheurs et des curieux, pour le cas où de nouvelles fouilles viendraient ultérieurement à être faites dans les mêmes couches de terrain, ou dans des régions circonvoisines.

J'avais, pensé pour bien faire saisir l'intérêt archéologique qui s'attachait à cette petite découverte toute vendéenne, à vous préparer une courte notice sur l'histoire de la maréchalerie moyen âge, mais cela m'eût entraîné trop loin et d'ailleurs votre public, composé d'hommes éclairés, n'a pas besoin de cette initiation.

J'ai donc supprimé ces prolégomènes pour arriver droit au but.

[1] La rue Benjamin Fillon où reposait à près d'un mètre au-dessous du niveau du sol actuel, ce vieux fer à cheval, est un des tronçons de l'ancien Chemin Vert, vieux chemin celtique par où se faisait jadis tout le commerce de l'intérieur des terres avec les trafiquants de la côte. Sans aucun doute ce fer presque neuf, très couvert, étampé au poinçon, garni de ses clous, rencontré là comme une grande partie des trouvailles analogues, devait appartenir à ces chevaux de travail qui, vers les premiers temps de notre ère, sillonnaient cette voie et se rendaient attelés ou chargés de lourds fardeaux, de Fontenay-le-Comte sur les bords de la mer. D.

Le fer à cheval ci-dessus reproduit, fer parfaitement conservé et déposé actuellement dans le musée d'antiquités de Monsieur de Rochebrune, marque une époque de transition entre les fers des derniers temps de la période gauloise et les premiers âges de l'époque franco-romaine

Il a du être employé, sous notre climat et au milieu des populations laborieuses et industrieuses qui vivaient sur notre vieille terre de Vendée, pour utiliser les chevaux soit à l'attelage, soit au portage. — Ce n'est pas le fer léger, ondulé, d'importation orientale, comme les Gaulois nos aïeux l'avaient imaginé pour ferrer cette vaillante cava-

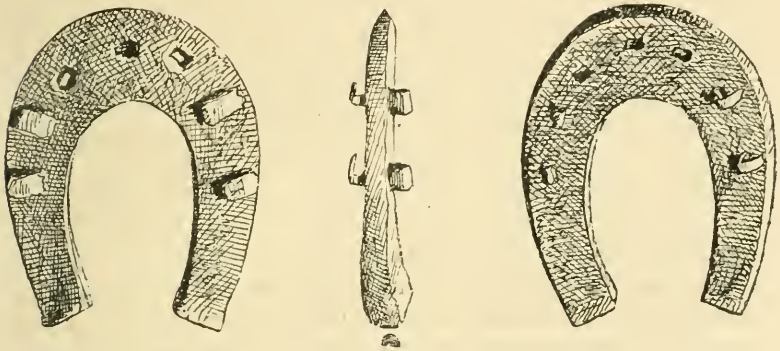

lerie qui fit, conduite par eux, trembler le monde romain ; — ce n'est pas non plus ce fer épais, plus correct dans ses formes, plus couvert, comme les preux et leurs fils en garnissaient les pieds de leurs chevaux, pour aller guerroyer en Terre Sainte. — C'est une ferrure mixte, qui tient de l'un et de l'autre de ces deux types et qui, comme tous les arts liés au progrès des peuples en marche vers la civilisation, était en train, si je puis dire, de s'accommoder aux exigences des temps et de subir ses métamorphoses.

Elle tient, en effet, de la ferrure gauloise ou celtique par sa légèreté, son mode d'ajusture et d'étampure, — de la ferrure moyen âge proprement dite, par sa matière première, sa couverture et sa tournure, — des deux types enfin, par son clou dont la forme, dite en clé de violon, caractérise la ferrure de ces époques lointaines.

Ces quelques mots vous paraîtront peut-être bien succints en raison de l'importance de la matière; malheureusement, une exposition plus détaillée m'obligerait à des développements qui ne seraient plus en rapport avec votre publication. Je m'en tiens donc à cette courte analyse, tout disposé à la rendre plus complète si quelqu'un de vos lecteurs témoignait le désir d'avoir plus d'éclaircissements.

Capitaine D...

SIC VOS NON VOBIS

# LE PEINTRE-SCULPTEUR ELIE-JEAN DROUARD

Dans un très consciencieux et très érudit article sur le sculpteur Elie Drouard, mort à Fontenay le 24 juillet 1833[1], M. Léo Desaivre, met au nombre des œuvres exécutées par cet artiste la très belle chaire de N.-D. de Fontenay. Il cite en note, à l'appui de cette affirmation, l'*Eglise de Notre-Dame de Fontenay* page 76, par M. Félix Boncenne. Il y a là, chez l'un et l'autre de ces auteurs, une erreur grave qu'il importe de rectifier ; car elle aurait comme résultat immédiat, pour tout homme qui sait voir, d'attribuer à cet artiste un talent qu'il était bien loin de posséder. La chaire dont nous parlons existait bien avant la révolution de 89 ; elle avait dû être exécutée dans les premières années du règne de Louis XVI, vers 1780, très probablement par les mêmes artistes qui ont ciselé d'une façon si magistrale les stalles de la cathédrale de Luçon ; peut-être, comme l'avance M. René Vallette[2], serait-ce Pierre Couquaud auquel il faudrait restituer ce beau travail. A la suite de la révolution, dans les premières années du Consulat, à l'époque où Napoléon voulant pacifier les partis divisés rappela tous les exilés et rouvrit les églises au culte catholique, la chaire de N.-D. avait beaucoup souffert : les nez, les bras des statues, la torche du génie du mal, étaient ou brisés ou disparus ; il répara ces parties, mais il fut moins heureux pour les délicieuses guirlandes qui manquaient autour de la cuve de la chaire ; celles qu'il fit pour les remplacer étaient si lourdes d'exécution qu'il fallut enlever celles qui ornaient l'escalier, pour les mettre à la place des siennes. Nous

[1] *Bulletin de la société de statistique, sciences lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, n° 1 et 3 janvier-mars 1890, page 82.

[2] *Paysages et monuments du Poitou* art. Fontenay-le-Comte.

possédons ces deux médiocres guirlandes achetées à Drouard par notre aïeul maternel, M. de Vassé, alors maire de la ville de Fontenay, et de qui nous tenons ces divers détails. Au nombre des travaux médiocres exécutés par Drouard, il faut encore ajouter la restauration des statues qui décorent le portail monumental de la maison appartenant à Mme Pichard du Page, près l'église de Notre-Dame, et plusieurs statues très lourdes de style et trop trapues qui décoraient jadis la propriété de Brillac, entr'autres celles d'Hippomène et d'Atalante que nous nous rappelons parfaitement avoir encore vues, il y a une trentaine d'années, installées sur une longue pièce de gazon entourée de charmilles. Les débris du tombeau du colonel Robert subsistent aussi dans le cimetière de Notre-Dame. Le travail en est lourd, pâteux, sans aucun style. Nous n'avons jamais rencontré le moindre dessin de lui qui pût nous donner la certitude que cet artiste, inconnu de nos jours, ait pu avoir quelque mérite. M. Hanaël Jousseaume possède un certain nombre d'académies gravées par Demarteau et imprimées à la sanguine; elles portent toutes la signature de Drouard et faisaient, sans aucun doute, partie des études qu'il mettait sous les yeux de ses élèves.

Terre-Neuve, 28 juin 1890.

O. DE ROCHEBRUNE.

# CHRONIQUE

La *Vendée au Salon.* — C'est au Salon des Champs-Elysées que nos compatriotes, en fidèles observateurs des traditions, avaient tous envoyé leurs œuvres. Ajoutons avec un légitime orgueil qu'elles y faisaient, comme les précédentes années, fort bonne figure.

A la section de peinture, l'éminent collaborateur de cette *Revue*, M. Lansyer, exposait deux tableaux : Une *Vue de la Loire à Saumur*, exquis paysage rendu de main de maître, et le *Château de Loches, aile de Charles VII et Cour d'Agnès Sorel*, dans lequel nous avons retrouvé toute la précision de l'architecte consommé, en même temps que la richesse de coloris accoutumée du grand peintre vendéen. Puissent les succès remportés par ces deux toiles remarquables atténuer les dernières douleurs qu'a laissées, chez notre illustre ami, une opiniâtre atteinte d'influenza !

Elle est également d'un de nos collaborateurs les plus appréciés, cette *Vue de Fontenay-le-Comte, prise d'une Tour du Vieux Château.* M. A. Bonnin, l'auteur, est un enfant gâté de dame nature. Prose ou vers, peinture ou pastel, fusain ou crayon noir ; tout lui réussit. C'est à croire que toutes les fées se sont naguère donné rendez-vous autour de son berceau.

Si nous quittons le paysage pour le portrait, nous trouvons dans la salle n° 10, le *Portrait de ma mère*, de M. Brillaud, de Cugand, toile remarquable par l'expression sincère de la physionomie, autant que par l'heureuse tonalité du coloris. Du même artiste, une étude d'un dessin également très correct : *Femme plumant un poulet.*

Les deux sujets féminins traités par M. Tillier, du Boupère, offrent

un plus vivant intérêt. C'est tout d'abord une femme, au type oriental, mollement étendue sur un divan, une cigarette aux lèvres. De là son nom : *Cigarette*. Bonne composition, mais manquant un peu de couleur. Nous préférons le second tableau, *Baigneuses*, très agréable comme ensemble et tout à fait charmant comme pose.

C'est encore une femme que nous présente M. Delhumeau, des Moustiers, sous le titre de *Manouma*. Nous aurions tort de nous en plaindre, car le pinceau du maître a su donner à son sujet une grâce exquise et une heureuse harmonie.

M. Bidau, de la Roche-sur-Yon, nous transporte dans un autre domaine — celui des natures mortes. — *Pour la fête à Bébé* et le *Matin* sont deux toiles où la simplicité domine. Est-ce à dire qu'elles soient sans mérite? Certes non. C'est si difficile de faire tout à la fois simple et bien.

Dans la section de gravure, M. Alasonnière, de la Roche-sur-Yon, exposait deux eaux-fortes : l'*Aumône*, d'après Millet, et un *Cavalier*, d'après Meissonnier. Deux très jolis morceaux très finement exécutés, et dont ne sauraient se plaindre ni Millet ni Meissonnier.

A la sculpture, nous retrouvons notre vaillant concitoyen, M. J. Robuchon, l'habile photographe des *Paysages et Monuments du Poitou*, qui a quitté une fois encore l'objectif pour l'ébauchoir. Ce n'est pas sans profit pour l'art, car ces deux nouveaux portraits-médaillons de bronze sont admirablement traités.

L'architecture nous ramène en Vendée, où M. Libaudière, de la Roche-sur-Yon, vient de restaurer la curieuse église romane de la Caillère. La façade nouvelle, dont il nous fait part, révèle chez lui un incontestable mérite d'architecte. Ce n'est pas la première fois que nous avons le plaisir de le constater.

Les travaux de restauration, qui se poursuivent dans l'église de la Chaize-le-Vicomte, ont permis de découvrir sur les murs intérieurs de ce curieux édifice quelques traces d'une ancienne *litre seigneuriale*, et notamment plusieurs écussons aux armes des Mornac, marquis de la Chaize-le-Vicomte, (*de gueules au chêne d'argent surmonté d'une fleur de lys d'or*) et à celles des Le Roux de la Roche des Aubiers (*gironné d'argent et de sable de pièces*), grande famille de l'Anjou, à laquelle les Le Roux de la Corbinière, alliés des Mornac, ont voulu se rattacher.

Cette découverte a son intérêt, car les litres seigneuriales sont peu nombreuses en Vendée. Il en existait naguère dans les églises de Nalliers et de St-Martin-des-Fontaines. Celle de La Chaize-le-

Vicomte, au dire de M. de Gouttepagnon ne remonterait qu'à la fin du siècle dernier.

Dans un champ de la commune de Sallertaine, on a trouvé, il y a quelques mois, une douzaine de couverts en argent portant deux écus accolés.

Sur l'un d'eux se voient les armes de la famille du Tressay : *D'argent à la fasce nouée de gueules, chargée de trois besants d'or*; l'autre porte les armoiries de la famille de Barberé : *De sable à la fasce de gueules, chargée d'une étoile d'argent et accompagnée de trois trèfles d'or posés 2 en chef et 1 en pointe.* Avec ces deux mots : « *A enquerre* ». Ce qui laisse entendre que le graveur n'était pas certain de l'exactitude des armes reproduites.

A la Roussière, commune de St-Hilaire-de-Voust, nouvelle découverte d'un souterrain-refuge.

Dans son cours d'archéologie régionale à la faculté des lettres de Poitiers, M. Lièvre a examiné la question de l'origine des cendres de Nalliers.

D'accord avec notre savant collaborateur, M. de Fleury, sur la solution principale du problème, il s'en écarte cependant sur un point. Il croit aux usines de soude et de potasse, mais pour lui les cendres employées ne viennent pas des alentours. Elles sont le produit d'herbes marines incinérées sur place.

Echos des ateliers Vendéens.

M. O. de Rochebrune est infatigable. Outre les planches qui illustrent cette livraison, et dont tous nos lecteurs apprécieront avec nous le grand mérite, l'éminent aquafortiste vendéen, en a gravé plusieurs autres qu'il a également la gracieuseté de nous réserver. Citons notamment : Les *pierres tombales de la Chapelle Thémer* (XII^e XIII^e et XIV^e siècles), les *gentilhommières des Moulières de la Grand'Rhée et des Echardières* et *la chapelle de Notre-Dame de Coussaye.*

Il se dispose enfin à reproduire dans de plus grandes proportions le curieux château de la Rochefoucault (Charente). Nous reparlerons ultérieurement de ces planches, qui ajouteront certainement un fleuron nouveau à la couronne du maître graveur.

Le pinceau de notre ami Bonnin ne chôme pas davantage. En dehors de sa vue de *Fontenay* qui a eu les honneurs du salon, on lui doit un *Portrait du général Digard.*

De lui également un tout récent et délicat pastel : le *Portrait de M^me^* du G...

Les autres arts ne sont pas en moindre estime dans notre ville. M. Arthur de la Voûte nous en donne une délicieuse preuve avec sa nouvelle romance : *Comment l'amour vient* (paroles d'A. Bonnin), qui a obtenu à Paris comme en province le plus légitime succès.

Celui que vient également d'obtenir M. Alfred Rousse, directeur de la *Chorale fontenaisienne*, n'est pas moins mérité. Les 15 et 16 août prochains doit avoir lieu à Genève un grand concours international d'orphéons et d'harmonies. A cette occasion, les chœurs imposés aux sociétés chorales, pour y être chantés, ont été mis au concours entre tous les compositeurs français et étrangers.

Après examen des nombreux manuscrits envoyés ; on a choisi pour être imposé aux chorales des divisions supérieures le chœur que M. Rousse avait présenté (*Le rat de ville et le rat des champs*). Nous apprenons en même temps que l'auteur a été nommé, comme compositeur français, membre du jury d'examen du concours.

Toutes nos félicitations.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de proclamer les résultats du concours des Antiquités nationales de cette année.

Trente-trois ouvrages, choisis parmi les plus importants publiés en 1889 sur l'histoire et l'archéologie de la France, avaient été admis à prendre part au concours. Trois médailles et six mentions honorables ont été décernées. Sur ces trois médailles deux ont été attribuées aux ouvrages historiques d'intérêt général. Une seule a été accordée aux ouvrages d'intérêt régional, et nous avons le plaisir d'apprendre qu'elle a été obtenue par notre excellent collaborateur et ami, M. Berthelé, archiviste du département des Deux-Sèvres.

M. Berthelé a été l'objet de cette haute et rare distinction pour son travail intitulé : *Recherches pour servir à l'Histoire des Arts en Poitou*, qui lui avait déjà valu l'an dernier une des grandes médailles de la Société française d'Archéologie.

Nous avons rendu compte en son temps de ce savant et intéressant volume, un des plus remarquables qui aient été publiés jusqu'ici sur les antiquités du Poitou, et dont l'éditeur, notre sympathique confrère de Melle, M. Ed. Lacuve, a fait une œuvre typographique de premier choix.

Nous renouvelons à l'auteur et à l'éditeur nos plus sincères compliments.

En défrichant le bois de Touchelay, à peu de distance de Savenay (Loire-Inférieure), des squelettes, des biscaïens et des balles ont été découverts.

Les squelettes sont les restes des Vendéens qui périrent après une lutte héroïque, à la bataille de Savenay, le 24 décembre 1793.

Dans le premier volume de nos *Chroniques du Bas-Poitou*, nous avons donné les noms d'un grand nombre de ces héros ignorés.

Le Conseil municipal de Fontenay, dans sa séance du 6 juin 1890, a nommé une Commission, dite des *Archives*, chargée « d'opérer un triage des nombreux titres et écrits se trouvant à la mairie et un classement méthodique des documents intéressants, soit pour l'histoire locale, soit à tout autre titre qui peuvent s'y trouver mêlés. »

Trois des collaborateurs de cette *Revue* font partie de la Commission : MM. de Rochebrune, Jousseaume et Brochet.

Notre sympathique compatriote, M. Anatole Biré, avocat à la Cour d'appel de Paris, fils du distingué sénateur de la Vendée, a soutenu brillamment, en mai dernier, sa thèse pour le doctorat en droit.

Sujets traités : Des *Res sacræ*, pour le Droit romain ; de *La condition juridique des édifices religieux*, pour le Droit français.

Le 26 mai 1890, a eu lieu sous la présidence de M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, l'inauguration du chemin de fer de Fontenay-le-Comte au Breuil-Barret.

Des études ont été commencées en mai dernier, pour la création d'un chemin de fer Decauville, de la gare de Challans à Beauvoir-sur-Mer et à Noirmoutiers.

Une calvacade historique a eu lieu à la Roche-sur-Yon, le 5 juin 1890 ; sujet représenté : *L'entrée du roi Louis XIII à la Roche, au retour de sa victorieuse campagne contre Soubise.*

Le 9 avril, la voûte de l'aile gauche de l'église d'Oulmes s'est écroulée sans accidents sur une surface de trente mètres carrés.

Le concours régional qui s'est tenu à la Roche-sur-Yon au commencement de juin avait accordé une place aux travaux scolaires. Nous y avons remarqué plusieurs monographies d'histoire locale envoyées par des instituteurs de la Vendée, mais dans lesquelles l'érudition était trop souvent remplacée par les ardeurs de la polémique.

La ville de Thouars était en procès avec son architecte M. Loué. Elle l'accusait de l'avoir, de propos délibéré entraînée dans des dé-

penses exagérées à l'occasion de la construction de ses maisons d'écoles.

Le conseil de préfecture des Deux-Sèvres, saisi de la contestation a condamné l'architecte à 58,000 fr. de dommages-intérêts et à la restitution des honoraires par lui indûment perçus.

(Le *Temps*, 24 avril 1890).

De nombreuses et intéressantes excursions ont été faites par les archéologues fontenaisiens depuis notre dernier fascicule. Signalons notamment celles de Xanton-Chassnenon, dont M. L. Brochet rend compte dans le présent numéro, et celles de Maillé, Doix, Thiré, La Chapelle-Thémer, La Caillère, Notre-Dame-de-Coussaye, Les Moulières, la Grand'Rhée et les Buttes Coquillères de Saint-Michel-en-l'Herm, dont il sera ultérieurement parlé.

M. l'abbé Robert du Botneau, archiprêtre de Notre-Dame-de-Bon-Port, aux Sables-d'Olonne, vient de terminer la restauration intérieure de cette église. L'œuvre tout entière est digne des plus grands éloges ; mais le *ciborium* de l'autel principal mérite une plus particulière mention. Nous comptons sur notre savant collaborateur sablais pour nous donner du nouvel édifice une description raisonnée.

Echos du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Nos collaborateurs et amis, MM. Régis de l'Estourbeillon et Jos. Berthelé, dont l'érudition est toujours en éveil, ont fait à ce congrès plusieurs communications importantes. Le premier a notamment donné connaissance d'un curieux traité passé avec le peintre de Jax, pour la décoration du couvent des Cordeliers de Poitiers, en 1586. Le second a fait lire une magistrale étude archéologique, sur le donjon de Niort.

Notre savant ami, M. le lieutenant Espérandieu a reçu la rosette d'officier de l'instruction publique, lors de ce même congrès. C'est un juste hommage rendu au labeur constant, et à l'érudition profonde de l'éminent épigraphiste Saint-Maixentais.

Nos meilleures félicitations.

Nous avons le regret de constater que la *Commission des monuments historiques*, malgré l'avis qui lui en avait été donné, a été impuissante à protéger contre le vandalisme local la curieuse façade romane de l'église de Foussais, monument cependant *classé*.

# NÉCROLOGIE

—

MALBERT DE LA BRIÈRE, fils de l'ancien receveur général de la Vendée, mort à Paris le 2 février 1890. Il prit part au siège de Paris, comme officier payeur du 35e régiment de Mobiles, et fut maire de Bièvres.

M. l'abbé GUESDON (François-Louis-Célestin), prêtre habitué, décédé à Mouchamps, à l'âge de 62 ans, le 14 mars 1890.

Ancien professeur du collège des Eudistes de Rennes et de celui de Valognes.

Le R. P. JOSEPH DENIS, missionnaire de la Compagnie de Marie, décédé à Saint-Laurent-sur-Sèvre, le 19 mars 1890, à l'âge de 29 ans.

« Doué d'une intelligence remarquable, dit la *Semaine catholique* de Luçon (N° du 29 mars), le P. Denis avait manifesté de bonne heure des goûts artistiques très prononcés. »

M. FERDINAND GUYOT, ancien ingénieur en chef de la Vendée, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à la Roche-sur-Yon, le 3 avril 1890.

Mme MARTINEAU (Radégonde-Batilde), 86 ans, propriétaire, veuve de M. Mathias Cougnaud, décédée le 11 avril 1890, à Fontenay-le-Comte.

M. l'abbé JACQUES FAUCHERON, prêtre habitué à Fontenay, décédé le 22 avril 1890.

M. LOUIS CHADÉNEAU, propriétaire à Saint-Benoit-sur-mer, décédé le 26 avril 1890, dans sa 61e année.

M. l'abbé MILCENT (Jean-Marie), curé de Saint-Paul-en-Pareds, décédé le 26 avril 1890, à l'âge de 58 ans.

M. l'abbé BIBARD, curé-doyen de Chantonnay, ancien aumônier des Mobiles de la Vendée en 1870-71, décédé le 29 avril 1890, des suites d'une maladie gagnée au chevet d'un mourant.

A ses obsèques, qui ont eu lieu, deux jours après, au milieu d'une foule énorme, deux discours ont été prononcés : l'un par M. le comte de Béjarry, sénateur, l'autre par M. le marquis de Lespinay. (Voir le *Publicateur* du 4 mai 1890).

M. l'abbé COUSSEAU, curé de Saint-Laurent-la-Salle, décédé le 6 mai 1890, à l'âge de 64 ans.

M. DE NOMAISON (Jean-Baptiste), ingénieur, décédé à la Roche-sur-Yon, à l'âge de 58 ans (16-23 mai 1890).

M. l'abbé AUGUSTE PAVAGEAU, ancien professeur à Richelieu et ancien curé de Xanton, décédé le 8 juin 1890, dans le diocèse de Versailles où il s'était retiré.

M. GRAND (Pierre-Nicolas), libraire, décédé à Fontenay, à l'âge de 85 ans (6-12 juin).

M. l'abbé ISLE DE BEAUCHAINE, curé de Mormaison, décédé, à l'âge de 65 ans, le 9 juin 1890.

M. JOSEPH DE MONTI DE REZÉ, décédé à Nantes, fin juin 1890, à l'âge de 18 ans ; fils de M. Claude de Monti, notre excellent collègue et ami, auquel nous adressons nos plus cordiales condoléances.

M. VEILLON DE BOISMARTIN (Marie-Louis-Henri), élève de l'école des Chartes, décédé au Hâvre, à l'âge de 28 ans.

Jeune homme de grand avenir, M. de Boismartin était le fils unique de notre distingué collaborateur et ami, qui depuis plusieurs années remplit au Hâvre les fonctions d'inspecteur des Douanes, et auquel nous renouvelons l'expression de notre douloureuse sympathie.

# BIBLIOGRAPHIE

—

Nous sommes bien en retard avec le *Dictionnaire des Parlementaires Français*, de notre collaborateur et ami M. Edgard Bourloton. Nous l'avions laissé à la 9e livraison. Nous le retrouvons aujourd'hui à la 40e. L'intérêt des notices peut seul rivaliser avec la rapidité de leur publication. Voici les nouveaux noms Vendéens relevés par nous dans ces trente derniers fascicules qui, à l'égal de leurs devanciers sont pleins d'érudition : *Bienvenu* (Léon), député de 1876 à 1885 ; *Biré* (Alfred-Augustin), sénateur ; *Biroteau des Burondières* (Pierre-Calixte), député à l'Assemblée constituante de 1789 ; *Boscal de Réals* (François-Léon, comte de Mornac), député de 1827 à 1830 ; *Bouhier de L'Ecluse* (Robert Constant), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, député au Corps législatif de 1852 ; *Bourgeois* (Paul), député depuis 1871 ; Comte de *Chabot du Parc* (Augustin-Prudent), député de 1827 à 1830 ; *Chaigneau* (Jean-Louis), député au Conseil des Cinq Cents ; *Chaigneau* (Jean-Emile) fils du précédent, député de 1831, à 1846 ; *Chambolle* (François-Adolphe), député de 1838 à 1848 ; *Chapelain* (Vincent), député au Conseil des Cinq Cents ; *Clémenceau* (Pierre-Paul), député au corps législatif de l'an XIV à 1810 ; *Clémenceau* (Georges-Benjamin), député depuis 1871 ; *Cornulier de la Lande* (Auguste, Comte de), sénateur de 1876 à 1886 ; *David* (Jean-Pierre-Louis), député de 1821 à 1822 ; *Dillon* (Dominique), député en 1789 au Conseil des Cinq Cents, au Corps législatif ; *Du Chaffault* (Jacques-Gabriel), député de 1830 à 1834 et de 1835 à 1837 ; *Du Fougerais* (Benjamin-François Ladouespe, baron) député de 1811 à 1818 ; *Du Fougerais* (Alfred-Xavier), représentant à l'Assemblée législative de 1849 ; *Esgonnière de Thibeuf* (Philippe-René), député de 1818 à 1821 ; *Farre* (Anne-Louis-Henri, duc de la), député en 1789 et pair de France ; *Fayau* (Joseph-Pierre-Marie), conventionnel.

M. Ernest Merson, directeur de l'*Union bretonne*, vient de faire paraître chez Savine le premier volume des *Confessions d'un*

*journaliste.* C'est l'histoire au jour le jour de la longue carrière littéraire fournie par notre éminent compatriote, qui s'est trouvé pendant un demi-siècle mêlé à tous les grands évènements de la politique. L'auteur est, en effet, un des vétérans de la presse départementale. Il en est aussi l'un des représentants les plus justement considérés. C'est suffisamment dire le mérite de ses *Confessions.*

Ce volume a rempli de faits curieux et de piquantes révélations sera suivi d'une seconde partie qui paraîtra bientôt sous le titre : *Confidences politiques.*

La *Société artistique et littéraire de l'Ouest*, fondée à Paris par notre très distingué compatriote M. Olivier Merson, a décidé la création d'une Revue mensuelle qui sous le titre l'*Ouest artistique et littéraire* servira d'organe à la nouvelle société.

Deux fascicules pleins d'intérêt ont déjà paru. Nous souhaitons à ce nouveau confrère, longue vie et entière prospérité. (*Rédaction* : 11, rue des Feuillantines : *Administration :* 47, quai des Grands-Augustins).

L'*Annuaire de la Vendée*, dont nous avons déjà parlé dans notre précédente livraison, vient de paraître.

C'est un très complet et très consciencieux recueil, qui est appelé à rendre de très grands services au triple point de vue commercial, administratif et industriel.

A y signaler, à notre point de vue, d'intéressantes et très exactes petites notices historiques et archéologiques sur chaque commune.

Tous nos compliments aux auteurs, MM. Grit et Chaillou.

Ainsi que nous en exprimions le vœu précédemment, notre savant collaborateur, M L. Brochet, a réuni en brochure (Fontenay, Baud, 1890, in-8°, 80 p.), les différents articles qu'il avait fait paraître dans l'*Avenir-Indicateur*, sous le titre *Fontenay dans le Passé.*

M. le docteur Viaud-Grand-Marais vient de donner une nouvelle édition de son très intéressant *Guide du Voyageur à Noirmoutiers.* (Nantes, Mellinet, 1890, 3e édition avec carte et gravures). C'est assez dire le succès que cet ouvrage a obtenu auprès des touristes aussi bien que chez les érudits de notre région.

De M. Ernest Lévêque : *Recherches sur la famille Lévesque de Saint-Maixent et ses alliances* (Saint-Maixent, Reversé, 1890, in-8°).

Curieuse étude généalogique où il est incidemment question de nombreuses familles vendéennes, et notamment des familles Sabouraud, François du Temps et Vallette.

Dans la *Gazette des Beaux-Arts* (N° du 1er avril 1890) : *La Chapelle funéraire de l'église de Bourneau* (Vendée), par M. O. de Rochebrune, (p 327-330), avec dessins dans le texte, par G. Girault, et héliogravure hors texte, par MM. Robuchon et P. Dujardin.

De M. Ch. d'Availles : *Notes biographiques sur le général d'Autichamp* (1770-1859), d'après des documents inédits (1 vol. in-8°, cavalier de 192 p., orné d'un portrait du général d'Autichamp, d'après Emile Lasalle. — Clouzot-Niort, 1890).

Le *Clergé du Poitou en 1789*, de MM. H. et P. Beauchet-Filleau, a paru ces jours-ci (Fontenay, Gouraud, 1890, grand in-8°, 290 p.), avec une préface de M. l'abbé Largeault.

Le 3e fascicule du *Dictionnaire des familles du Poitou* dont l'apparition avait été retardée par l'état de santé de M. Beauchet, père, va incessamment sortir de presse.

De M. de la Marsonnière, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest :

1° *Notice nécrologique sur M. Beaussire* (Blais 1889, in-8° 7 p. Ext. du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4e trimestre 1889).

2° *Les amitiés et les épreuves de Dom Fonteneau*, d'après une correspondance inédite. (Poitiers-Blais, 1890 in-8° 56 p. — Ext. du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XII, année 1889).

Sous le titre *Une famille de héros sous la Terreur*, M. René Vallette a publié une plaquette consacrée à la famille de la Bassetière (4 p. in-8° ext. de la *Revue historique de l'Ouest*).

Du même : *Une excursion archéologique dans les cantons des l'Hermenauld et Sainte-Hermine.* (Fontenay, Gouraud 1890 in-8° 22 p. Ext. du journal *La Vendée*).

De notre excellent confrère, Jos. Berthelé : *Une fonte de cloches au temps jadis* (Poitiers-Blais, 1890, in-8° 11 p. Ext. du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4e trimestre, 1889).

M. le lieutenant Jaguin, du 137e de ligne, prépare un historique de ce régiment actuellement en garnison à Fontenay-le-Comte.

De M. Eugène de Beaurepaire, une *Notice biographique et littéraire sur Julien Travers*, père de notre très sympathique collègue de la Société française d'archéologie. (Caen, Delesques, 1890).

Sous le titre : *Une découverte au pays Sablais*, M. Jules Richard a publié dans l'*Etoile de la Vendée* (N° du 1er juin 1890) une note sur

la découverte faite, il y a quelques années aux environs de Saint-Jean d'Orbestier, d'un bijou de l'époque mérovingienne, qui au dire de M. Fillon avait dû servir de sceau aux abbés de Saint-Jean.

De M. l'abbé H. Boutin : *Petites Fleurs de juin, nouveau choix de cantiques au Sacré-Cœur*, (Paris, Haton, in-12, 88 p.).

Du même : Un nouveau cantique composé pour la fête du P. de Montfort : *Le B. de Montfort protecteur de l'enfance.*

M. Mayeux, des Sables d'Olonne vient d'éditer une jolie mélodie, *Printania*, dont les auteurs sont MM. Auguste Moreau, pour les paroles, et Paul Masquerier pour la musique.

Dans l'*Etoile de la Vendée*, continuation des *Ephémérides Sablaises*, par notre savant ami, M. le docteur Petiteau.

De M. l'abbé J. de Martrin-Donos : *Jehan de Harpedanne ou la prise deFontenay par du Guesclin* (9 octobre 1372), mélodrame historique en 3 actes et 7 tableaux, avec musique de M. Paul Grouanne, qui doit être joué pour la première fois sur le théâtre de l'Institution Saint-Joseph de Fontenay, en juillet prochain. (Tours, Cattier, 1890).

Courrier des *Paysages et monuments du Poitou* : Dernières livraisons parues : (156 à 162) : *Sainte-Hermine* et *L'Hermenauld* (Vendée) par M. René Vallette.

Sous presse : *Niort* (Deux-Sèvres) par MM. Jos. Berthelé et Em. Espérandieu.

Nous profitons de la circonstance pour rappeler que les différentes monographies de ce remarquable ouvrage se vendent séparément avec titres spéciaux et peuvent former sur chaque localité de très jolis albums qui se recommandent à l'attention des amateurs.

Sommaire de l'*Annuaire de la Société dEmulation* (1889) : *L'Ile d'Elle* deuxième et dernière partie par M. l'abbé Aug. Simoneau ; *Histoire du républicain Joseph Jaudin*, par A. Bitton ; *Jean-Augustin Poëy-d'Avant et son cabinet d'antiquités*, par A. Bitton ; *Note sur les anciens seigneurs d'Olonne*, par un Sablais (H. de Boismartin) ; *Les Juridictions Bas-Poitevines*, par M. A. Bitton ; *Autour de deux autographes*, par M. Eugène Louis.

Sommaire des *Echos du Bocage vendéen* (VII^e année n° 1.) — TEXTE :

I. Le *patriotisme chez les Fontenaisiennes en 93*, par Edmond Valmy, (A. Bitton ?).

II. *L'église St-Jean-Baptiste de Montaigu*, par Dugast-Matifeux.

III. *Etat général des ci-devant Eglises situées dans les communes de l'arrondissement du bureau d'enregistrement et domaines de Montaigu*, par X.

IV. *Marguerite de Belleville, dame de Montaigu* (suite et fin), par Louis Prével.

V. *Nicolas Rapin, poitevin*, par Dugast-Matifeux.

GRAVURES : *L'ancienne église de St-Jean-Baptiste de Montaigu*, par Douillard.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de M. Jules de Vorys, dont nous avons déjà eu l'occasion de louer ici le talent littéraire, une étude humoristique intitulée *Popular*, et dédiée à notre excellent collaborateur et ami, A. Bonnin. Le volume en est déjà à sa 2e édition. Nous buvons à la centième.

Dans la *Revue de l'Ouest*, de Niort : (Nos des 3 et 5 juillet 1890), la *Cloche de la chapelle de Notre-Dame-des-Flots*, légende vendéenne par M. l'abbé Largeault.

Les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* (t. XII, an 1889), contiennent une très savante étude de M. l'abbé Lacroix, du diocèse de Paris, intitulée : *Richelieu à Luçon* (p. 78-376).

M. l'abbé Baraud, curé de la Caillère, fait paraître chez Téqui, 85, rue de Rennes, un ouvrage en 3 volumes in-12 illustrés (prix : 9 fr.) qui ne peut manquer d'être favorablement accueilli du public lettré. Son titre : *Chrétiens et hommes du XIXe siècle.*

On nous annonce comme devant paraître prochainement chez M. Gouraud, éditeur à Fontenay : l'histoire en vers de Saint-Martin de Vertou, laissée par M. feu Gonet, curé-doyen de Saint-Gilles-sur-Vie.

Le 2 juillet 1890, a paru le premier numéro de l'*Indépendant de la Vendée*, journal de l'*Appel au Peuple*, bi-hebdomadaire (pet. in-folio. La Roche-sur-Yon, directeur-gérant M A. Pervier, imp. Servant).

*Le Directeur-Gérant :* R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie EUGÈNE LAFOLYE, 2, place des Lices.

# AUTOUR DU DRAPEAU BLANC

*Biographies inédites des Vendéens et des Chouans*

Par M. de la Fontenelle de Vaudoré

(SUITE).

CADI, de Saint-Laurent, un des premiers officiers de l'insurrection vendéenne, se distingua dans plusieurs circonstances, notamment au combat du Pont-Barré, où il retint d'abord les républicains et aida ensuite à forcer le passage. Il ne se trouva pas à l'attaque d'Angers, mais il alla y joindre la grande armée avec un renfort de cinq cents hommes. Dans une autre circonstance, s'étant porté à la Roche-d'Araigné, près les Ponts-de-Cé, il mit en déroute un corps de troupes républicaines.

Après les désastres d'Outre-Loire, il devint officier supérieur et membre du conseil militaire de l'armée de Stofflet. En cette qualité, il signa la proclamation de Maulévrier (28 janvier 1795) adressée aux républicains, l'arrêté de Jallais (2 mars) relatif à la pacification conclue à la Jaunais avec les républicains par les armées de Charette et de Sapinaud, la déclaration contraire relative à la paix et la proclamation de Névi (4 mai), organique du traité de Saint-Florent, en tout conforme à celui de la Jaunais.

Cadi était un des meilleurs officiers de l'armée de la Haute-Vendée. Il reprit le commandement de sa division, celle de Chemillé, en 1815, et fut chargé le 28 mai, par le général d'Autichamp, de pousser une forte reconnaissance sur le Pont-Barré, pour occuper l'ennemi, le tenir en échec et lui masquer en même temps le mouvement que le reste du corps d'armée allait faire vers la côte. Il continua à rester en Anjou avec sa division pour garder les passages du Layon et le grand chemin d'Angers à Cholet, jusqu'à ce que l'expédition de Thouars ayant été définitivement arrêtée après un changement de résolution, ont lui eût enjoint de se rendre en toute diligence à Montaigu pour renforcer le 1er corps. La jonction eut lieu seulement à Clisson, après l'affaire de Rocheservière et, par conséquent trop tard.

CADI, frère du précédent, figura aussi comme officier parmi les Vendéens, passa la Loire, revint ensuite sur la rive droite du fleuve où il fut envoyé dans l'armée d'Anjou et Haut-Poitou.

CAILLAUD (Charles), cultivateur et maréchal-taillandier, se distingua par sa bravoure dans l'insurrection vendéenne et devint bientôt chef de la division de l'armée de Charette dont le territoire se rapprochait le plus de Luçon, et qui avait primitivement été commandée par Baudry de Puyraveau et Arnault. Son cantonnement était ordinairement aux Cerisiers. Après une pointe du côté de Cerisay, la division Caillaud, qui avait livré plusieurs combats dans ces parages, se trouvait presque coupée lorsque le général Charette vint en personne la dégager.

Caillaud se soumit à la République par une déclaration du 17 février 1795, organique de la pacification de la Jaunais. La paix entre les royalistes et les républicains ayant été rompue, il reprit les armes et se signala encore dans plusieurs affaires, notamment en attaquant l'arrière-garde de la colonne

du général républicain Bonnaud, qui de Montaigu se dirigeait sur Belleville. Le combat eut lieu sur la route, en sortant des landes de Saint-Sulpice ; il fut sanglant —, mais insuffisant malgré tout pour arrêter la marche des patriotes. Depuis, Caillaud signa de confiance la demande faite à Charette, après la rupture du traité de la Jaunais, d'une paix qui semblait nécessaire au parti ; mais quand il apprit que les princes ordonnaient de reprendre les armes, il songea aussitôt à combattre.

Ardemment dévoué à son chef, Caillaud ne l'abandonna jamais, et ne se décida à mettre bas les armes qu'après sa mort. Alphonse de Beauchamp, dans la première édition de son *Histoire de la guerre de la Vendée* prétend qu'il fut tué à côté de Charette, le 21 février 1796 ; mais c'est une erreur que cet écrivain a du reste rectifiée depuis. Caillaud a survécu à toutes les guerres de la Vendée et, en 1814, il avait repris son poste. Après les événements de Paris, il fut choisi pour faire partie de la députation des officiers vendéens et fut parfaitement accueilli par le Roi qui le confirma dans son grade de colonel, lui en promit le brevet et lui accorda bientôt après la croix de Saint-Louis.

En 1815, Caillaud fut un des premiers à reprendre les armes. Mais la présence des Napoléoniens à Bourbon-Vendée l'empêcha de lever sa division avant la bataille du Mont-Saint-Jean. Il se trouva néanmoins avec son état-major et quelques cavaliers aux différents engagements qui eurent lieu dans cette campagne. Ce fut lui notamment qui parvint à rallier les fuyards à la bataille d'Aizenay.

Caillaud fut un des chefs vendéens les plus distingués et un de ceux qui surent gagner le plus complètement la confiance des paysans.

CARRIÈRE (Mathurin-François-Auguste, dit *Lhonorey*), avocat à Fontenay-le-Comte, se joignit aux royalistes dès le premier mouvement insurrectionnel, et fut, lors de l'organi-

sation du Conseil supérieur d'administration de Châtillon-sur-Sèvre, nommé procureur général du roi près cette compagnie. Il signa en cette qualité tous les actes du conseil supérieur, et fut peut-être même le principal rédacteur du règlement relatif à l'organisation judiciaire, Carrière suivit la grande armée au-delà de la Loire. Fait prisonnier à la déroute du Mans, il fut condamné à mort par le tribunal criminel du département de la Sarthe (23 nivôse an II) et aussitôt après fusillé. Aussi brave qu'intelligent, c'est lui qui, lors de la déroute de Châtillon-sur-Sèvre, se retrancha avec deux canons à peu de distance de la ville et arrêta ainsi pendant quelque temps la marche des républicains.

CHABOT DU PARC-SOUBISE (Le, comte CONSTANT-JOSEPH DE) figura comme officier dans l'insurrection vendéenne de 1799, à l'armée du comte de Suzannet et devint, en 1815, chef de la division de Mouchamps qui faisait partie du corps vendéen du Centre.

CHABOT (AUGUSTE-PRUDENT comte DE), frère du précédent, servit dans la campagne de 1815, comme adjudant général de l'état-major du corps vendéen du général de Suzannet[1].

CHABOT (ALEXANDRE DE ), frère des deux autres, fut employé en 1815, comme major de la division de Mouchamps[2].

CHANTREAU DE LA JOUBERDERIE (Le chevalier Louis DE) servait comme sous-lieutenant d'infanterie dans le régiment de Hainaut, lorsqu'éclata la Révolution. Il se joignit aux Vendéens, lors du premier mouvement insurrectionnel, devint l'un des chefs secondaires les plus marquants de la

[1] Il avait fait auparavant les campagnes de l'armée de Condé et avait été décoré de la croix de Saint-Louis.

[2] Il avait pris part à la campagne de Leipsig dans le régiment des gardes d'honneur.

Les deux frères, Constant et Alexandre, furent décorés de la Légion d'honneur après la campagne de 1815.

grande armée vendéenne et échappa à ses désastres d'Outre-Loire. Il se jeta aussitôt parmi les chouans et, grâce à l'intermédiaire du colonel Leroy, fut agréé auprès du comte de Puysaie. Il fut bientôt après chargé de l'organisation du pays qui s'étend au nord-ouest de Rennes jusqu'aux Côtes-du-Nord. Ce fut lui qui se rendit auprès de Charles Boishardi et le détermina à reconnaître Puysaie pour chef. Celui-ci vint au quartier général de Chantreau, lorsqu'il voulut faire un voyage à Londres, et il y appela les principaux chefs de la Bretagne pour arrêter la conduite qu'ils devaient tenir en son absence. Cormartin qui était du nombre fut choisi par Puysaie comme major général. Chantreau et trois autres chefs de division lui furent adjoints.

Le chevalier de Chantreau signa l'arrêté du Conseil militaire des armées de Bretagne du 3 janvier 1795, portant suspension d'armes, et la pacification de la Mabilais qui en fut le résultat. Il se réunit ensuite à l'armée de Charette. Aussitôt l'arrivée des Bourbons à Paris, il s'y rendit comme député de la ville de Luçon qu'il habitait. Il signa aussi l'adresse au Roi, en 1814, et fut même un de ceux qui la portèrent au pied du trône. Lors du passage du duc d'Angoulême dans la Vendée, il commandait la garde royale à pied. Enfin, en novembre 1814, il fut fait chevalier de St-Louis.

CHASTEIGNER DU BERGERIOU (Le chevalier de), gentilhomme de Fontenay-le-Comte, ancien officier au régiment de la Reine, émigra, revint en France, et commanda un parti vendéen entre Niort et Fontenay, du côté de Coulonges. Il a signé l'adresse au Roi de 1814, et, au mois de juin de la même année, il a figuré comme lieutenant dans la garde d'honneur à pied, formée à l'occasion du passage du duc d'Angoulême dans la Vendée.

CHASTEIGNER (Fortuné de), neveu du précédent, servit comme officier vendéen pendant l'insurrection de 1799. Il signa aussi l'adresse des Vendéens au Roi, en 1814.

CHIFFOLEAU, capitaine de cavalerie à l'armée de Charette, figurait en 1814 dans la garde royale à pied de Bourbon-Vendée.

DAVID DE NOROY, l'un des officiers les plus distingués de l'armée du Bas-Poitou et du pays de Retz, commandait d'abord la paroisse de Saint-Christophe du Ligneron, où il habitait, et amena un renfort de deux cents hommes au général Charette, lors de sa première retraite sur la Garnache. Il arriva que ce détachement, apercevant le gros de l'armée, le prit pour un corps ennemi ; le chef eut bien de la peine à le rallier. Ayant fait sa reconnaissance, de Noroy retourna à son poste.

Cet officier coopéra à la conquête de Noirmoutiers et fut, lors de la formation de l'état-major de cette île, nommé commandant en chef des volontaires. Quand l'armée de la Basse-Vendée, qui se dirigeait sur l'Anjou, s'organisa à Pouzauges, de Noroy en fut nommé major général. A la brillante attaque de Legé, il reçut une balle dans la poitrine. Cette blessure l'empêcha longtemps de pouvoir faire campagne et il fut remplacé dans son poste par le major en second, Hyacinthe de la Roberie.

De Noroy a survécu à toutes les guerres, et en 1814 il a signé l'adresse au Roi.

DEHARGUES-LETIVAULT, fils du fermier général de la de la Joblière, commune de la Ronde, entre la Châtaigneraie et Bressuire, n'avait qu'une vingtaine d'années lorsque la guerre de la Vendée éclata. Pourvu d'une bonne éducation et possédant de la fortune, il acquit aisément de l'influence sur le peuple du pays qu'il habitait et joua dans l'insurrection un rôle assez important. Il prit part à l'attroupement qui se porta sur Bressuire, le 24 août 1792 et qui était commandé par Baudry d'Asson et Delouche. Cette insurrection ayant été apaisée dès son principe, Dehargues fut obligé de

se cacher. Il se retira alors en Anjou auprès de la famille Cesbron, à laquelle il était allié. Il fut néanmoins arrêté à Chalonnes, au commencement de mars 1793, par ordre du maire Vial, et après interrogatoire du juge de paix, il fut jeté en prison, comme prévenu d'espionage. Mais, lors de l'entrée des Vendéens à Chalonnes (21 mars 1793), on s'empressa de lui rendre la liberté.

Dehargues rentra alors dans son pays, et devint l'un des principaux officiers et même chef de division de l'armée de Royrand. Il suivit ce général lorsque, pour faire diversion à l'attaque de Nantes par les Vendéens, il se porta sur Chantonnay et Luçon. Dehargues poursuivit même à outrance les troupes républicaines jusque dans les plaines qui environnent cette dernière ville et qui devaient finalement être témoin de la défaite de l'armée vendéenne. Il se retira alors dans le Bocage avec la plus grande partie de sa division et prit part à tous les événements qui précédèrent le passage de la Loire. Il fut à cette époque très-utile à son parti. Arrivé dès le 18 octobre 1793, et l'un des premiers, à Varades avec des Essarts, le chevalier Duhoux et deux ou trois mille Vendéens, il contribua aux attaques qui facilitèrent le passage du fleuve. Cette avant-garde repoussa victorieusement les troupes républicaines commandées par l'adjudant général Tabary, à qui était confié le poste important d'Ingrandes. Le général Aulanier, qui se trouvait aux Ponts-de-Cé avec une portion des anciennes garnisons de Valenciennes et de Condé, fit de vains efforts pour soutenir Tabary. Cette petite armée fut battue, perdit deux canons et fut repoussée jusqu'aux portes d'Angers.

A l'attaque de Laval par les patriotes, Dehargues tourna l'ennemi avec sa colonne et l'attaqua par derrière, ce qui décida du succès de la journée.

D'aussi beaux faits d'armes le firent nommer adjudant général et membre du Conseil militaire de la grande armée vendéenne. Aussi, depuis cette époque, vit-on Dehargues

assister à toutes les délibérations. Il signa notamment l'arrêté du 1er novembre 1793, rendu à Laval pour les bons et effets royaux et les sommations faites au commandant et aux officiers municipaux de Granville, le 24 du même mois de novembre.

Enfin Dehargues était à son poste accoutumé, à l'avant-garde, lors de la marche de la grande armée sur Dol. Six mille hommes composaient ce premier corps que Westermann attaqua avec son intrépidité ordinaire et sans même avoir pris le soin de ranger ses soldats en ordre de bataille. Le feu nourri des Vendéens allait faire lâcher pied aux troupes républicaines, lorsque le général Marceau, à la tête d'une forte colonne, vint rétablir le combat. Mais les royalistes ayant reçu eux-mêmes des renforts, l'action devint générale. C'est alors qu'un étrange phénomène vint fortuitement surprendre les combattants. Il était huit heures du matin, quand le ciel s'obscurcit au point d'intercepter la vue à six pieds de distance. Cette obscurité fit rentrer les deux armées dans leurs positions respectives, et chacune d'elles prit les plus grandes précautions pour éviter une surprise. Les coups étaient portés au hasard et le moindre écart exposait les hommes à une mort certaine. Cette scène dura plus d'une demi-heure. Pendant ce temps, l'arrière-garde vendéenne terrorisée se réfugiait à Dol, tandis que l'avant-garde restait seule immobile en face de l'armée patriote tout entière. Quand l'obscurité eut été dissipée, les républicains, supérieurs en nombre, se portèrent sur le corps d'armée de Stofflet et le forcèrent de se retirer lui-même à Dol. La confusion la plus grande se mit alors dans les rangs vendéens. Dehargues avec quelques braves voulut rallier les fuyards ; les prêtres s'armèrent des signes extérieurs de la religion ; les femmes usèrent de leur ascendant pour rétablir le combat, et finalement tout changea de position. Mais Dehargues, en poursuivant des hussards républicains, fut emporté par son cheval qui vint s'abattre au milieu des rangs ennemis. Re-

connu comme chef à son écharpe blanche, il fut entraîné immédiatement sur le derrière de l'armée républicaine et peu après il périssait à Rennes sur un échafaud, dernier témoin de son héroïque courage.

Toute l'armée vendéenne, qui perdait en lui un de ses meilleurs officiers d'avant-garde, le regretta sincèrement.

DELAUNAY, servit d'abord dans l'armée républicaine et fut fait prisonnier par le général de Sapinaud. Il se dit gentilhomme normand, prit d'abord du service dans l'armée du Centre et vint ensuite joindre Charette dont il capta la confiance. Delaunay ne tarda pas à jouer un rôle important et fut nommé commandant de la division des Sables d'Olonne. C'est à ce titre qu'il a sa place marquée dans la galerie des chefs vendéens. Il remplaça dans ce poste Joly qui avait pris la fuite et qui fut peu après mis à mort. Delaunay ne tarda pas à prouver qu'il était par ses qualités militaires digne de la haute situation à laquelle il avait été appelé et fut grièvement blessé au combat de la Chambaudière. A l'attaque du camp de la Roulière, près Nantes, il commandait l'avant-garde vendéenne et déploya dans cette journée un rare courage. Peu après, lors de l'assaut du camp de Fréligné, une balle lui traversa la poitrine.

Mais Delaunay ne se signala pas seulement par sa bravoure. D'un caractère bouillant et ambitieux, il s'adonna avec non moins d'ardeur aux intrigues. Profitant de l'inaction momentanée de Stofflet et de son armée, il fit tous efforts pour animer les royalistes de la Basse-Vendée contre ceux de l'Anjou. C'est à la suite de ces menées que les armées de Charette et de Sapinaud, réunies à Beaurepaire, prirent, le 6 décembre 1794, une délibération contre Stofflet portant annulation des arrêtés de Jallais, l'abrogation du serment prêté à cette occasion, la suppression de tout papier monnaie et des qualités prises par le général de l'armée d'Anjou et Haut-Poitou.

Lors des premières démarches de Bureau de la Batardière pour la paix, Charette avait préparé une expédition sur la Grève. Le général vendéen consentit à retenir les troupes qui n'étaient pas en mouvement, mais il laissa agir le surplus. Delaunay était du nombre de ces derniers, ainsi que de la Roberie, commandant de la cavalerie royaliste. Nourrissant depuis longtemps l'un contre l'autre une forte animosité, ils profitèrent de l'absence du chef pour se jeter à la face les injures les plus dures. Cette altercation retarda la marche du rassemblement qui se dirigeait sur Beaulieu. Arrivé de nuit au poste de la Grève, Delaunay offrit la vie aux quatre cents chasseurs de Cassel qui occupaient les retranchements. Une décharge de mousqueterie fut leur seule réponse. Les royalistes qui n'avaient pas reçu le signal du combat et qui s'attendaient, sur l'affirmation du général en second, de Couëtus, à rencontrer un ennemi en détresse, furent surpris, se dispersèrent et ne parvinrent à se rallier qu'à Beaulieu.

Cependant les conférences pour la paix se continuaient avec succès et les conditions de l'entente commençaient à transpirer. C'est alors que plusieurs braves jurèrent qu'ils ne reconnaîtraient jamais la République et menacèrent de prendre les armes. Delaunay fut de ceux-là et quitta bientôt La Jaunais avec Savin et Lemoële pour aller porter dans le fond de la Vendée la nouvelle du honteux pacte qui se méditait. Toutefois, il est juste de reconnaître qu'à côté de l'indignation que pouvait légitimement éprouver Delaunay, il y avait également chez lui l'intention bien arrêtée de profiter de cette cause d'agitation et de trouble pour supplanter son général. Dans ce but, il n'hésita pas à le dépeindre comme un transfuge prêt à prendre le commandement d'une armée républicaine pour punir ses propres soldats s'ils restaient encore attachés à la cause royale.

Ces déclamations prodiguées avec emphase produisirent de l'effet, et sur plusieurs points les Vendéens se crurent trahis. Charette averti à temps quitta précipitamment le lieu des

conférences et se rendit à Belleville. Il y rassembla ses officiers, leur fit part des conditions de la paix et de ses projets ultérieurs, et parvint à apaiser la sédition. Les motifs vrais de Delaunay furent alors d'autant mieux connus qu'il s'était offert de marcher à la tête des royalistes qui voulaient combattre. Le général Charette envoya des cavaliers pour l'arrêter au château de la Bouchère ; mais ils le manquèrent d'un instant et il parvint à se sauver au quartier général de l'armée d'Anjou avec ses meilleurs chevaux et ses trésors. Bien qu'ayant naguère signé et même rédigé des actes fulminants contre Stofflet, il devint son plus enthousiaste partisan et pour preuve apposa sa signature au bas de l'arrêté de Jallais (2 mars 1795) pris par l'armée de la Haute-Vendée contre Charette, Sapinaud et leurs partisans. Il coopéra même au jugement portant peine de mort contre Prodhomme, divisionnaire du Loroux, qui venait d'adhérer au traité fait par Charette et de réunir sa division à l'armée de ce général. Puis Stofflet ayant songé lui-même à traiter avec la Convention, Delaunay, désormais attaché à ce chef et à ses opérations, signa la déclaration des officiers de l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou, organique du traité de Saint-Florent, et la proclamation de Névi, du 4 mai 1795, adressée aux habitants des campagnes, à la suite de cette pacification.

La destinée de Delaunay fut aussi malheureuse que celle du divisionnaire qu'il avait remplacé. Lorsque le marquis de Rivière eut réconcilié Charette et Stofflet, à la suite d'une entrevue au quartier général de l'armée du Centre, le premier exigea de l'autre que Delaunay lui fut livré. Arrêté dans l'asile qui lui avait d'abord été accordé de bonne foi, pour être conduit à Charette, il parvint à se sauver. On le fit immédiatement rechercher, et Bossard, commandant de la cavalerie de l'armée du Centre, parvint à le découvrir et l'arrêta dans la commune de Saint-Malo. Delaunay fut traîné à Belleville chez le général de Couëtus, qui l'accueillit avec bonté. Mais Charette, instruit de son arrivée, donna avec vivacité l'ordre de le mettre à mort.

En vain Delaunay découvrit-il ses blessures; en vain essaya-t-il de rappeler sa bravoure et son dévouement à la cause sacrée de l'autel et du trône. Tout fut inutile. Un féroce allemand, chargé des exécutions, le massacra en présence de M. de Couëtus lui-même, qui n'eût ni la force, ni le pouvoir d'empêcher ce crime.

L'origine de Delaunay fut toujours inconnue. Dans la force de l'âge, d'une taille avantageuse, ayant une figure agréable et beaucoup d'esprit, parlant et écrivant bien, brave au delà de toute expression ; il possédait, on le voit, les plus précieuses qualités, malheureusement atténuées par deux grands défauts : l'ambition et la cruauté.

*(A suivre).*

La Fontenelle de Vaudoré.

# CARNET ARCHÉOLOGIQUE

## I.

### Excursion a Montreuil, Doix et Maillé.

Notre première halte a lieu à Montreuil. Nous avions vu, en effet, en passant devant la maison des Sœurs institutrices, un écusson sculpté à l'extrados de la voussure d'une porte. Je le dessine : couronne de comte en chef, armoiries ovales accouplées, à gauche une tour fortifiée comme celle de Marie de la Tour d'Auvergne duchesse de la Trémoille, à droite un gland renversé, lambrequins embrassant le tout. Eglise sans intérêt. Sur la place près l'église, le grand portail cintré, avec sa petite porte pour les piétons, de l'ancienne gentilhommière des Brunet. Au sommet de la cerçure du grand arc, on voit les restes d'un casque avec lambrequins surmontant un écu complètement fruste.

Nous arrivons à Doix. Que dire de l'église ? L'architecte Lévêque a passé là ; c'est du grec et du romain le plus abominable qui se puisse voir. Pour rafraîchir et ornementer la nudité des murs et des voûtes, on y a récemment plaqué et peint des pilastres encore plus grecs ou romains, et badigeonné des fleurons en grisailles qui ont sans doute la pré-

tention de rappeler ceux des voussures de l'arc de Titus à Rome ou de Saint-Remy de Provence. Sortons vite, ça fait mal aux yeux.

Une demi-heure après, nous étions à Maillé, où les œuvres abominables du susdit architecte Lévesque devaient encore nous poursuivre. Tant qu'il a eu à édifier complètement des églises rurales, en adoptant le style classique de l'antiquité païenne, nous sommes obligés de mettre un frein à notre indignation archéologique, puisque cet homme, en définitive, élevé sur le sol italien, n'avait jamais connu que le plein cintre et les ordres décrits et compassés par Vitruve. Mais qu'il vienne édifier sur la curieuse façade romane de Maillé un morçeau du clocher de Mouzeuil (barbaro-gothique) que l'on connaît, en assaisonnant le reste d'une rosace en roue de charette flanquée de pilastres et arcatures pris au dôme de Pise. Oh ! alors, l'archéologue le plus à sang froid ne saurait y tenir ; il ne peut s'empêcher de maudire une pareille macédoine architecturale. Au reste, l'intérieur n'a pas été ménagé. A Lévêque a succédé le plâtrier Montigny. Celui-ci, désireux de renchérir sur son devancier, a planté au fond du chevet, sur le maître-autel, une Assomption de la Vierge moulée en plâtre, et, pour arriver à produire un petit jour céleste sur la tête de sa grotesque statue et des chérubins bouffis environnants, il n'a rien trouvé de mieux que de percer le mur du chevet en y collant une sorte de guérite mal tournée. C'est par là que s'infuse le petit jour céleste. Nous sortons indignés, et afin d'oublier toutes ces déplorables restaurations, nous dirigeons nos pas vers l'ancien fort d'Oignon, où monsieur le maire veut obligeamment nous conduire. Toutes les constructions défensives ont complètement disparu ; deux ou trois habitations privées remplacent aujourd'hui la demeure où Agrippa d'Aubigné composa et fit imprimer son *Histoire des histoires*. Parfois la pelle du laboureur exhume quelques deniers du seizième siècle, quelque sceau de bulle pontificale, ou des débris de poteries vernissées. Pour notre

part, nous conservons un joli poignard, dont la poignée et la lame portent les plus délicates niellures, échiquetées or et argent. Il y aurait pour messieurs les géologues une intéressante étude à faire sur ce petit mamelon calcaire d'à peu près 100 mètres de diamètre, sorti là en plein marais comme un champignon, et produit vraisemblablement par quelque éruption volcanique. En revenant à Maillé, M. le maire nous montre une pierre tumulaire du XI^e^ siècle, avec entrelacs sur trois de ses faces. Dans une maison sise à côté, on conserve encore quelques-unes de ces poteries en terre blanche, trouvées il y a nombre d'années en si grande quantité dans un vieux cimetière traversé par la route ; ces poteries datent des XIV^e^ et XV^e^ siècles.

Au retour, nous prenons la route de Maillezais. Les grandes ogives du transept de l'église abbatiale découpent leur silhouette ajourée sur l'horizon rougi par le soleil couchant. Aucune parole ne saurait décrire la poésie de ce spectacle. Ce qui nous enthousiasme beaucoup moins, c'est la déplorable restauration exécutée par M. Loué, architecte diocésain, à la charmante façade de l'église du bourg, devant laquelle nous passons en ce moment. Sans motif et sans raison, il a cru devoir assommer le pignon de cette façade d'un lourd clocher carré dont les colonnes et les moulures ne sont nullement à l'échelle du monument. J'ignore ce qu'il y a eu de billets de mille, engloutis dans cette inutile et pesante adjonction. Mais en revanche nous avons pu constater que l'intéressante abside avec ses absidioles insuffisamment étayées, menace ruine, ainsi que toutes les voûtes intérieures. La somme d'argent employée à édifier le clocher mal venu de la façade eût été mille fois mieux appliquée à la consolidation des absides.

## II

### Fouilles a la chapelle paroissiale de N.-D. de Coussay ou Coussaye.

Notre-Dame de Coussay était dans le principe l'église paroissiale du Poiré-de-Velluire. L'aspect extérieur et intérieur du monument est étrange. C'est un rectangle trapu à fronton bas, à voûte en berceau plein cintre ayant la forme d'un caveau funéraire. La bâtisse primitive ne portait aucun contrefort ; au XIV^e^ et XV^e^ siècles, on en a établi six dans tout son pourtour, afin de résister à la poussée des voûtes épaisses recouvrant la nef. Depuis quelques jours, sur l'ordre de notre ardent archéologue, M. Brochet, plusieurs ouvriers débarrassaient le pavé des nombreux matériaux qui l'obstruaient, de telle sorte que, lors de notre arrivée, qui eut lieu sur les onze heures, on avait mis au jour la marche bordée d'un tore sur laquelle était scellée la sainte table, ainsi que les premières assises de l'autel cubique en pierres de moyen appareil Les ouvriers avaient déjà trouvé dans les décombres, à ce même niveau, plusieurs doubles tournois de Louis XIII, une obole en argent d'Edouard III d'Angleterre, le père du Prince Noir, et une autre de Foulque, comte d'Angers. En continuant les fouilles sous l'ancien pavé du sanctuaire et même sous l'autel, la pioche des terrassiers exhuma beaucoup de squelettes d'enfants mêlés à une grande quantité de débris de verres du moyen âge et de briques et poteries gallo-romaines.

Une seconde fouille exécutée le surlendemain obtint les

mêmes résultats ; il sera nécessaire d'y retourner encore, afin de s'assurer si toute la nef de la chapelle renferme la même quantité de sépultures d'enfants en bas âge[1].

## III

### Excursion a Thiré et a la Caillère.

Nous partons à 6 heures 1/2 et suivons la charmante vallée qui s'étend depuis Sérigné jusqu'à l'Hermenault. En traversant les majestueuses allées plantées d'ormeaux de la belle terre de Claveau, nous voyons encore les traces du désastre causé par le cyclone du 22 janvier 1890 ; nombre de ces arbres énormes gisent couchés sur le sol par cette affreuse tourmente : nous nous arrêtons à la Chapelle-Thémer, où nous examinons dans l'ancien cimetière de la commune les cinq pierres tumulaires des sires de Bodet. La plus ancienne remonte au XII^e siècle, les autres sont des XIII^e et XIV^e siècles. La croix du même cimetière, aujourd'hui en partie renversée, date également du XIV^e siècle. Trois grandes figures de saints, d'un travail médiocre, entourent sa tige. L'église, ancienne chapelle du vieux château de Bodet, n'offre qu'un faible intérêt. Le pilier soutenant le clocher présente seul un accouplement de colonnes et des chapiteaux XIV^e siècle d'un effet agréable. J'attire l'attention de mes collègues sur les vieux ormeaux du temps de Sully, dont les troncs

[1] Les voûtes de l'église du Poiré, où nous entrons avant de regagner Fontenay, ont du être construites par les soins de Bertrand Barlot. On y voit à chaque clef son écusson, *de sable à trois croix pattées d'argent*, entouré du collier de l'ordre.

Mentionnons aussi un petit vin clairet du crû, que M. le maire garde religieusement en bouteilles depuis 20 ans, et qu'il veut bien nous offrir afin d'apaiser la soif inextinguible qu'excite en nous un soleil tropical. Pétillant et limpide, il rendrait des points au Grave le plus renommé.

décrépits entourent encore la place de l'église. Nous donnons ensuite un coup d'œil à la tour de Bodet, bâtie en 1620 ou 1630, à quelques vieilles cheminées XVe siècle existant dans les vastes appartements habités par Duplessis-Mornay ; puis nous gagnons le Fougeroux, et en repartons immédiatement afin de constater la situation du dolmen de Thiré. Depuis que je ne l'avais vu, la chambre intérieure a été complètement vidée des pierrailles qui l'obstruaient ; l'entrée est à l'est; le fond est fermé par une pierre granitique de 5 mètres de longueur sur 2 de hauteur ; la tablette de recouvrement n'existe plus, ainsi que plusieurs blocs des fermetures latérales. Nous apercevons de ce point élevé l'ancienne chapelle de l'h ôpital, située dans le bourg même de Thiré. Il y a une très grande analogie entre cette bâtisse et N.-D. de Coussay : même plan par terre, même voûte en berceau. Ici nous sommes en plein XIIIe siècle; une frise peinte, de la même époque, se distingue encore dans tout le pourtour de la nef ; elle se compose de feuillages courants et de rubans plissés. Comme à Coussay, l'édifice a été cerclé de contreforts aux XIVe et XVe siècles ; on y a monté une façade à cette dernière date.

L'église paroissiale a bon aspect, comme monument rural : elle est à chevet plat, percé d'une grande baie ogivale à meneaux, aujourd'hui obstruée par un rétable Louis XV. Toutes ses travées sont voûtées. Sur l'autel, le XIIIe siècle règne en maître ; ailleurs le XIVe et le XVe s'épanouissent ; nous signalons une jolie crédence du XVIe siècle dans le bas côté de l'épître. On y voit également de beaux bénitiers en marbre rouge et un riche autel de même matière, qui, nous a-t-on dit, devait provenir de la chapelle du château de l'Hermenault.

A onze heures 1/2, nous regagnons le Fougeroux où un plantureux déjeûner nous attend. A une heure, nous remontons en voiture afin de gagner la Caillère, but principal de notre expédition archéologique. Nous avions hâte de nous rendre compte de l'aspect des restaurations exécutées

à ce vieux monument des XI^e et XII^e siècles par l'habile architecte, M. Libaudière, sous l'inspiration de M. le curé du lieu, adorateur passionné de son antique église. La façade, remontée d'après son ancien type architectural, a très bon air. Ainsi que presque toutes les églises romanes de la contrée, le rez-de-chaussée se divise en trois sections perpendiculaires, formées par les deux contreforts rectangulaires d'angle et deux fortes colonnes cantonnant la porte plein cintre décorée de trois archivoltes. Celle-ci est accompagnée, à droite et à gauche, d'arcatures dont la base des colonnes de support repose sur le tailloir prolongé des chapiteaux de la baie centrale. Ces arcatures, très étroites, correspondent aux bas côtés si retrécis de l'intérieur. Une fenêtre également plein cintre à double archivolte éclaire la nef. Le tailloir des colonnes de support de son archivolte se prolonge et forme cordon sur le chapiteau des grosses colonnes cantonnant la porte d'entrée. Nous eussions désiré ce cordon placé plus bas, d'un profil plus fort, avec modillons, et servant pour ainsi dire d'appui à la fenêtre centrale, ainsi que cela a été exécuté par nos architectes bas-poitevins dans presque toutes les églises romanes de la contrée. L'entablement des murs latéraux se profile en façade, découpant ainsi, avec le pignon de l'église, un fronton de temple antique ; le tympan en est occupé par une arcade trilobée qui ne nous semble pas conforme au type poitevin. Tous les modillons de la tour carrée élevée sur le transept eussent gagné en légèreté à être chanfreinés comme ceux des angles. A part ces légères critiques, tout l'ensemble du portail et des contreforts des murs de la nef est exécuté avec soin et présente un coup d'œil des plus satisfaisants. Les piles intérieures surtout, accostées de leurs quatre colonnes cylindriques, ont été reprises avec infiniment de soin et d'entente. Rien n'a été modifié dans les étranges petits bas-côtés dont le plan par terre et d'élévation est à peu près unique dans tous les édifices religieux de cette époque : l'architecte d'alors a

sans doute été préoccupé de la pensée de trouver, à l'intérieur de l'édifice, une résistance suffisante à la poussée des maîtresses-voûtes en berceau de la nef, en faisant disparaître dans l'église elle-même ces contreforts, comme cela devait être pratiquée, deux siècles plus tard, dans la magnifique basilique d'Alby. En résumé, lorsque toutes les archivoltes du rez-de-chaussée de la façade de l'église de la Caillère auront vu reproduire exactement la vieille ornementation de chacun de leurs claveaux, elles n'auront rien à envier à nos plus intéressantes bâtisses du XII^e siècle. Pour ce faire, il importera de mettre sous les yeux de l'ornemaniste, non pas un simple dessin plus ou moins exactement relevé, mais la vieille pierre elle-même sortie du ciseau de l'artiste roman, qui a pu s'appeler lui aussi Audebertus, car tout le rez-de-chaussée de la Caillère rappelle la donnée architectonique de l'église de Foussais.

Toutes nos félicitations à M. le curé et à l'intelligent architecte qui ont su faire revivre, dans son ancienne splendeur, un des plus intéressants édifices de la contrée.

Terre-Neuve, 25 juin 1890.

O. DE ROCHEBRUNE.

LES

# PÈLERINAGES A LA SAINTE VIERGE

## DANS LE DIOCÈSE DE LUÇON

### NOTRE-DAME DE GARREAU

#### A LA CHAPELLE-HERMIER.

L'HISTOIRE vient d'en être écrite récemment. M. l'abbé Pontdevie, aumônier du lycée de la Roche-sur-Yon, en a étudié les origines, les légendes, l'histoire, les tristesses, les gloires, l'état présent. C'est assez dire combien cette étude semble complète et combien sûr est le guide que nous suivons.

Près de la chapelle de Garreau, dans le lit de la petite rivière du Jaunay, une pierre, comme celle du *Pas de la Vierge*, non loin de Pitié, est l'objet d'une sorte de culte, peut-être superstitieux, et se lie aux origines du pèlerinage. M. l'abbé Pondevie y voit un souvenir du culte de la prière, si fort en honneur chez les Celtes et les Gaulois : nous sommes loin de contredire à cet avis. La chapelle elle-même aurait remplacé un autel à Mercure, dont le nom se retrouve, dit-on, dans la désignation du bourg.

Mais gardons-nous bien de décider la querelle récemment entamée sur ce point dans la *Revue du Bas-Poitou*, entre

l'auteur et son savant contradicteur, M. l'abbé Boutin, vicaire de Saint-Etienne du Bois. Sans nous prononcer, peut être sommes-nous, à Notre-Dame de Garreau, devant un de ces sanctuaires si nombreux où le culte de Marie fut greffé, par la main des premiers apôtres du pays, sur les superstitions païennes.

Ici encore, la légende, cette forme gracieuse de l'histoire populaire, n'a pas manqué d'embellir le sujet. Sur les bords du Jaunay la légende non-seulement fleurit, mais elle fait souche et s'épanouit en rameaux. On en compte ici jusqu'à trois.

Voici la première : « Un jour, un religieux du prieuré de la Chapelle-Hermier priait sur les bords du Jaunay. Soudain, sur la pierre du ruisseau, il vit une lavandière qui blanchissait son linge. Cette lavandière, environnée d'une lumière éclatante, n'était autre que la Vierge Marie, devant laquelle le religieux tomba à genoux. Il s'empressa d'élever près de là la chapelle de Garreau. »

Ecoutez la seconde :

« Un chevalier du moyen âge, ou peut-être un chef gallo-romain, — la légende n'a nul souci des dates, — s'était attardé, le soir, dans un château ou une villa d'alentour. Lorsqu'il arriva pour traverser le Jaunay, un orage en avait grossi les eaux qui coulaient tumultueuses et rapides. Notre cavalier n'hésite point, et s'engage au milieu du torrent. Bientôt son cheval perd pied, et, quoi qu'il fasse, est entraîné à la dérive. Pour la première fois, l'homme de guerre a peur : la nuit est noire, l'eau profonde..., il va périr. En cet instant, il fait un vœu à la puissante Mère du Sauveur. Si sa main secourable le retire du danger, il s'engage à bâtir sur la rive une chapelle à son Auguste protectrice... Le vœu à peine formulé, une énorme pierre se détache du lit du Jaunay, surnage sous les pieds du coursier, et, merveilleux radeau, transborde, sains et saufs sur la berge opposée, le seigneur et son palefroi. »

Le chevalier, fidèle à son vœu, se hâta d'édifier le sanctuaire de Notre-Dame de Garreau.

Troisième légende :

« Une enfant de dix ans gardait un jour son troupeau sur le bord du ruisseau. Hélas ! la pauvrette était bien affligée ; elle était sourde et muette de naissance. Soudain, sur une pierre, au milieu du Jaunay, une noble dame lui faisait signe d'approcher. Nouveau prodige : elle l'entend qui lui dit : « Enfant, veux-tu me donner le plus blanc de tes agneaux ? » Autre merveille : la langue de la petite bergère tout à coup s'est déliée :

— « Volontiers, belle Dame, répond-elle, si ma mère « y consent, je vous donnerai mon agneau. » Et l'enfant de courir vers sa mère à la villa de la Saunerie : « Maman, « s'écrie-t-elle, une belle dame, brillante comme les anges « du paradis, qui me demande le plus jeune et le plus blanc « de mes agneaux !... »

Ravie, transportée de joie, la pauvre mère, à ce miracle de bonté, reconnaît la Consolatrice de ceux qui pleurent : — « Un agneau ! répond-elle, chère fille, mais c'est toute notre « bergerie qu'il faut courir lui donner ! Eh, où est-elle, la « belle dame ? »

Emues, elles arrivent sur les bords du ruisseau... Au milieu du Jaunay, il n'y a plus qu'une froide pierre. La Dame avait disparu. »

Comme partout, la légende ici sert d'introduction à l'histoire.

Le pèlerinage fut, dès l'origine, desservi par les prieurs de la Chapelle-Hermier, membres dépendant de l'abbaye d'Angles, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. On les y trouve, dès le commencement du quatorzième siècle, y exerçant leur ministère et se défendant contre les prétentions des curés de Martinet. Ceux-ci, plus voisins du sanctuaire, plus souvent appelés par les pèlerins isolés, cherchèrent plus d'une fois, mais en vain, à s'établir gardiens de la chapelle.

Son isolement laissait aux protestants toute facilité de la piller. Ils n'y manquèrent pas et, après leur passage, la chapelle était dans le plus lamentable état. En 1646, une fondation de messes y est faite par Loyse Audry, en faveur des Cordeliers d'Olonne. La nef principale fut bâtie en 1657. En 1663, une demoiselle Marie de la Guérinière, donna trente livres pour aider François Morisson de La Bassetière à augmenter d'une nef la chapelle, déjà reconnue insuffisante. Ces agrandissements se firent avec les matériaux de l'ancienne chapelle, sur lesquels on reconnaît çà et là des lignes de l'architecture ogivale.

Le dernier pèlerinage eut lieu les 7 et 8 septembre 1791. Peu après, le chapelain, M. l'abbé Brillaud, curé de la Chapelle-Hermier, fut arrêté et conduit à Fontenay (août 1792) et mourut en Espagne.

L'église fut en partie brûlée par les Bleus ; mais, dès les premières années de ce siècle, la famille Fruchaud s'empressa de la réparer à ses frais. M. l'abbé Nicolleau, confesseur de la foi pendant la tourmente, revint alors d'Espagne et fut nommé curé de la Chapelle-Hermier. Son premier soin fut de rendre au pèlerinage son lustre d'autrefois. L'antique statue avait disparu : elle fut remplacée par une autre, modelée par M. de Raggis, ancien chirurgien de marine. Nous n'osons pas dire qu'il fut un grand artiste; mais il était, ce qui vaut mieux, un excellent chrétien.

Aujourd'hui, le pèlerinage a retrouvé sa célébrité passée. La veille de la Nativité, des pèlerins s'y rendent de fort loin; de Challans, de Saint-Jean de Monts, des Sables, de la Roche. Plusieurs passent la nuit en prières. Le 24 mars 1889, quatre mille hommes du canton de Saint-Gilles s'y réunissaient sous la présidence de M. Simon, vicaire général, pour implorer Notre-Dame de Garreau de protéger leurs vignes menacées.

## NOTRE-DAME DE LA SALETTE.

Ne quittons pas Notre-Dame de Garreau sans saluer *Notre-Dame de la Salette*, sur la paroisse voisine de Martinet. M. l'abbé Robert du Botneau, archiprêtre des Sables d'Olonne, bénissait, le 19 septembre 1888, trois belles bannières destinées à orner ce sanctuaire, fondé en 1868 par mesdemoiselles Himène de Fontevaux.

## NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE

### A LA GARNACHE.

La Garnache, distante aujourd'hui de quatre lieues de l'Océan, en était encore très voisine au seizième siècle. L'église était ruinée quand, en 1711, le B. Montfort vint donner une mission dans cette paroisse. Avec la permission de l'évêque et des habitants, il la fit restaurer sur un plan qu'il donna lui-même. Il plaça la Vierge sous une sorte de pavillon soutenu par deux anges ; autour de la niche ovale se déroulait un rosaire, et des rayons d'or et de flammes partaient de la pieuse image.

A la Garnache, la dévotion à la Sainte Vierge se mêle donc au souvenir si populaire et si vénéré du Bienheureux Montfort. Cependant, nous écrit M. l'abbé Girard, curé de cette paroisse, les uns attribuent son érection au souvenir de Lépante ; d'autres supposent qu'elle fut primitivement une chapelle en l'honneur de saint Léonard ; une troisième tradition prétend qu'elle fut bâtie par des marins, sauvés du naufrage à la suite d'un vœu à l'Etoile des mers.

En 1856, une épidémie de fièvre emporta en quelques jours quatorze jeunes mères ; une procession fut faite et le fléau s'arrêta. En 1873, le 2 février, vingt-cinq mille pèlerins se pressaient autour de Notre-Dame de la Victoire. Plus récemment, le 27 septembre 1888, trente mille Vendéens et Bretons

assistaient à une messe solennelle, célébrée par Monseigneur de Nantes dans une prairie voisine de la Chapelle. Tous les députés et sénateurs de la Vendée avaient répondu à l'appel de leur évêque, Mgr Catteau.

## NOTRE-DAME DE LA BROSSARDIÈRE

### A LA TARDIÈRE

Le 15 août 1595, des protestants étaient réunis dans un oratoire que leur avait bâti Charles de la Forest, seigneur de Vaudoré, dans un petit village nommé la Brossardière, à un kilomètre de la Châtaigneraie. Un détachement de la garnison de Rochefort, fort d'environ cinquante cavaliers, parcourait la contrée, dans le but de protéger les catholiques et de veiller à l'exécution des Edits. Ils se présentent devant le petit temple de la Brossardière. Un protestant en sort et décharge sur la troupe un coup de son arquebuse. Les huguenots se précipitent au dehors, et les soldats, furieux au souvenir du massacre de tant d'innocents, de tant d'églises incendiées, s'élancent sur les religionnaires, en massacrent une trentaine, parmi lesquels deux catholiques et en blessent quelques autres ; le surplus se sauva, et notamment le ministre.

Beaucoup plus tard, en 1632, les seigneurs de Vaudoré, revenus « à la religion de leurs grands-pères, » songèrent à effacer ces lugubres souvenirs. Sur les ruines du temple protestant, ils élevèrent une chapelle expiatoire. Peu à peu le peuple d'alentour y vint prier, des grâces nombreuses y furent obtenues aux pieds d'une image de la sainte Vierge, et c'est de la sorte, comme de lui-même, que s'établit le pèlerinage. Rome n'a point voulu y dresser « un monument au crime », comme le prétend l'auteur de l'*Histoire des protestants du Poitou*, (T. 1er, p. 249), mais, à plusieurs reprises, elle accorda les indulgences accoutumées à ceux de ces enfants qui visitent cette chapelle dans les octaves de l'Assomption et de la Nativité.

## NOTRE-DAME D'ESPÉRANCE

### Autrefois de Bourgenet

### A Talmont.

Le savant abbé Baudry, curé du Bernard, recueillit en 1874, dans une petite notice, ce que la tradition et l'histoire ont pu sauver de ce pèlerinage ancien, récemment restauré.

Notre-Dame d'Espérance, plus connue sous le titre de Notre-Dame de Bourgenet, sur la paroisse de Saint-Hilaire de Talmont, au bord de l'Océan, était la chapelle d'un prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de Maillezais, dont elle partagea les vicissitudes. Espoir des marins en détresse, elle leur tendait son bras et sa protection. De là son nom.

Quant à son origine, elle remonte au onzième siècle, sinon plus loin.

Elle serait, d'après la légende, avec Orbestier et la Meilleraye, l'une des trois chapelles bâties par la reconnaissance de trois princesses qui échappèrent miraculeusement au naufrage. La construction primitive, la forme de la crypte, accusent nettement l'architecture romano-byzantine.

Les bienfaiteurs de la chapelle et du prieuré furent les princes de Talmont, Guillaume, Savary et Raoul de Mauléon, auxquels succédèrent les seigneurs de Thouars, et enfin les ducs de la Trémoïlle. Le district des Sables vendit la chapelle le 23 juin 1791, et la statue fut jetée à la mer ; mais les flots, qui la ramenèrent au rivage, noyèrent peu après, par un temps calme, les deux marins coupables du sacrilège. Rendue à son sanctuaire, la vénérable statue disparut en 1814, et fut portée à l'hôpital des Sables, gouverné par les Filles de la Sagesse. Elle y resta quelque temps sans honneur ; mais, à la suite d'une grâce obtenue, ces pieuses filles du Bienheureux Montfort lui bâtirent sur la plage, à l'extrémité sud du Remblai, une coquette chapelle où Notre-Dame de Bour-

genet continue de recevoir l'hommage des marins, sous le titre de Notre-Dame de Bonne-Espérance.

Cependant l'antique chapelle et son pèlerinage semblaient pour toujours voués à l'oubli. De la chapelle primitive l'insouciance ou la cupidité avaient fait une sorte de carrière, où chacun puisait à son gré. Mais en Vendée les ruines se relèvent toujours. Quand les murs eurent disparu sous l'herbe et qu'il ne resta plus que la crypte, à peine soupçonnée, Dieu permit qu'un homme de cœur en devint propriétaire.

M. le comte de Beaumont, aidé par le clergé de Saint-Hilaire de Talmont et le peuple d'alentour, prit l'initiative d'une restauration complète. Quelques semaines suffirent à déblayer les ruines, à restaurer la crypte et à bâtir une élégante chapelle. Le 25 août 1874, à l'appel de Mgr Colet, évêque de Luçon, plus de dix mille Vendéens, et neuf paroisses en procession, vinrent célébrer cette résurrection inattendue.

Si nous ne craignions de réveiller une douleur qui n'est pas endormie, nous parlerions du regret, mêlé à la joie des pèlerins, qui ne voient plus, dans sa chapelle rebâtie, l'antique statue de Notre-Dame de Bourgenet...

## NOTRE-DAME DE RECOUVRANCE

### A Saint-Gilles-sur-Vie.

Nous devons à la plume élégante qui a rédigé l'histoire de Notre-Dame de Garreau, et qui nous a fourni tant d'autres renseignements sur les pèlerinages vendéens, les documents sur ce sanctuaire. « Car j'ay, dit-il, avec le vieil annaliste poitevin Jean Bouchet, une particulière affection à parler des antiquités de la ville où j'ay prins ma nativité. »

Notre-Dame de Recouvrance est un vocable que nous rencontrons à Paris, à Orléans, en Bretagne, en Normandie et ailleurs. Marie, sous ce titre, fut honorée par les marins de

Saint-Gilles, dès la fin du treizième siècle, si, à défaut d'archives disparues, on consulte ses vieilles murailles. Dès cette époque, les pêcheurs payaient un tribut volontaire à Notre-Dame de Recouvrance. Chaque bateau prélevait sur sa recette quelques pièces d'argent qu'on offrait à la chapelle. Touchant usage que le « progrès » n'a pas fait disparaître !

Au quatorzième siècle, le pèlerinage était déjà en renom sur la côte vendéenne. Le 28 mars 1364, Jehan Bernard, de Saint-Jean de Monts, y fondait à perpétuité deux messes à célébrer le jour de la Conception-Notre-Dame. Diverses libéralités aidèrent, au seizième siècle, à la restauration de l'édifice, mais au printemps de 1574, Saint-Gilles fut pris par les huguenots, les prêtres chassés, le culte aboli, et la chapelle tomba en ruines.

Elle ne put être réparée qu'en 1686. « On y plaça un autel neuf, dans ce mauvais goût théâtral qui sévissait alors dans toute sa laideur. La piété fut de tout temps fort ingénieuse. Quand on chauffait le four banal, la « quêteuse de la Vierge » recueillait dans sa jatte d'osier de petites poignées de pâte, et de toutes les offrandes réunies, elle préparait le « pain de la Bonne-Dame. » Le dimanche suivant, ce pain était vendu, à la sortie de la messe, au profit de Recouvrance.

Avec ce modeste tribut, avec le produit des troncs et diverses aumônes, un enfant du pays, Jacques Bethuys, religieux Carme, entreprit, en 1701, une nouvelle restauration.

Un arrière-neveu de ce Carme, le capitaine Bethuys-la-Bloire, natif aussi de Saint-Gilles, fut, en 1771, surpris par un cyclone dans la mer des Antilles. En un instant, son navire, la *Marianne,* est désemparé : « Nous coulons bas ! s'écrie le capitaine. Un vœu, enfants, tous un vœu à Notre-Dame ! » L'équipage pria, comme en de pareils moments les matelots savent prier... « *A Dieu vat* ! » crie aussitôt une autre voix... elle venait d'un navire qui passait au large. Aussitôt, virant de bord, ce dernier vient recueillir les naufragés. Le tableau commémoratif de ce fait existe encore dans le sanctuaire.

La chapelle de Recouvrance était dans un état prospère, quand survint la Révolution. Saint-Gilles, qui avait acclamé 89, subissait 93 : la chapelle, dépouillée, devint un corps de garde, puis une maison d'arrêt. Enfin, privée de sa charpente, dont les poutres avaient servi à chauffer les fours militaires, la pauvre chapelle fut adjugée, le 18 novembre 1796, moyennant cent huit francs.

Disons à la louange des habitants de Saint-Gilles que l'acquéreur était un étranger, qui, bravant l'indignation publique, la démolit et prit les pierres pour clore son jardin ; ce jardin lui-même n'était que la prairie de la cure, où s'élève aujourd'hui le commissariat de la marine. Consommant cette ruine, une route passa sur le sanctuaire disparu.

Si le destructeur de la chapelle avait péri de mort subite et misérable, tout espoir de résurrection semblait cependant pour jamais évanoui. Une croix de mission avait bien été plantée, en 1826, sur l'emplacement de la chapelle, des vœux timides avaient été exprimés, quand, tout à coup, on apprit à Saint-Gilles qu'un enfant du pays, Narcisse Pelletier, délaissé dans une île d'Australie et que sa pauvre mère croyait mort, revenait après dix-sept ans. Quelle fête ! On le conduisit en triomphe à l'église paroissiale, à cet autel de la sainte Vierge où la mère était venue tant de fois le réclamer, et, ce jour même, la population résolut de rebâtir la chapelle.

L'année suivante, 1880, Mgr Catteau inaugurait le nouveau sanctuaire, bâti dans l'établissement des Frères de Saint-Gabriel, et non loin de l'ancienne chapelle de Recouvrance.

## NOTRE-DAME DE LA SAINTE FAMILLE DU CHÊNE

### A LA RABATELIÈRE

C'est un pèlerinage récent.

Le tronc d'un vieux chêne a été le premier autel ; puis une chapelle est venue se souder à ce sanctuaire rustique.

La première pierre fut posée par Mgr Poirier, évêque de Roseau (Antilles), et la chapelle bénite par Mgr Colet, au mois d'octobre 1874.

Dans cette même paroisse, le zèle de M. le curé Hillairet et la bonne volonté des paroissiens, ont su transformer un coteaucouvert d'ajoncs en une petite montagne factice sur laquelle des sentiers, dessinés avec art, conduisent à N.-D. de la Salette.

Trois groupes, comme au diocèse de Grenoble, représentent les phases de l'apparition.

Le 23 septembre 1888, M. l'abbé de Suyrot bénissait la montagne nouvelle, les statues et les groupes.

Et voici pour la catholique Vendée un pèlerinage de plus !

Aux Sables-d'Olonne, dans le vieux cloître du prieuré des Bénédictines de Sainte-Radegonde, transformé en petit séminaire, s'élève une remarquable statue de la sainte Vierge, due au ciseau de Barrême, d'Angers, à laquelle on peut donner le titre de :

## NOTRE-DAME DU SCEPTRE.

Un petit livre, intitulé : *Le mois de Marie de la jeunesse chrétienne*, par l'abbé Michaud, curé des Sables, raconte à son sujet une touchante histoire que nous abrégeons. Par le commun suffrage des maîtres et des élèves, la Mère de Dieu avait été déclarée Reine du petit séminaire. Comme symbole de cette royauté d'élection, un sceptre d'or fut déposé dans les mains de la statue, et chaque classe, tous les ans, lui payait quelque léger tribut.

Le 27 décembre 1835, un incendie éclatait au milieu de la nuit. Activées par le vent du nord, les flammes menacent bientôt de tout détruire. Les élèves s'échappent à grand'-peine. Le supérieur, M. l'abbé Dalin, s'en va droit à l'image de Marie, saisit le sceptre, et, le jetant dans l'endroit où le feu

est le plus dévorant : « O Mère, s'écrie-t-il, c'est maintenant, qu'il convient de montrer que vous êtes notre Souveraine ! »

A l'instant, le vent tombe et l'incendie s'arrête. Tandis que les pièces d'or et d'argenterie sont retrouvées en lingots, que le fer lui-même est tordu par les flammes, le sceptre, légèrement noirci, apparaît le lendemain au milieu des cendres encore brûlantes.

Replacé entre des mains qui surent si bien s'en servir, il est aujourd'hui, ainsi que la statue, l'objet de la vénération et le but d'un pèlerinage.

## NOTRE-DAME DE LORETTE

### A LA FLOCELLLIÈRE.

Sous le titre de *Conte vrai du dix-septième siècle*, M. René Vallette a narré la galante histoire de M^lle^ Hamilton, surnommée, à la cour de Louis XIII, la belle Ecossaise, et du marquis de la Flocellière, Jacques de Maillé-Brézé. Mariée *in extremis*, Elisabeth Hamilton ne jouit pas longtemps des bijoux, perles et diamants sans nombre que lui avait donnés son époux ; il les avait lui-même reçus de sa mère, Robinette Hamon, et des reines Marguerite de Valois et Marie de Médicis.

Si riche qu'elle soit, une corbeille de mariée ne fait pas le bonheur, mais elle peut servir au rachat des fautes et aux bonnes œuvres. C'est ce qui eut lieu. Elisabeth mourut quelques jours après son mariage. Par son testament, du 26 février 1617, elle laissait diamants, perles et bijoux, pour fonder un couvent de Carmes à la Flocellière, et une chapelle de N.-D. de Lorette, qui ne fut terminée qu'au bout de dix-huit ans.

Vendu en 1792, le monastère fut détruit par Grignon et la chapelle brûlée. C'était une ruine, prête à disparaître en 1867,

quand M. l'abbé Dalin, supérieur du petit séminaire des Sables, précédemment successeur à Saint-Laurent-sur-Sèvre du B. Montfort, fut nommé curé de la Flocellière. La tendre piété de cet homme de Dieu pour Marie lui inspira la pensée de relever la chapelle et de ressusciter le pèlerinage. Il le fit, comme il savait faire toute chose, avec un goût exquis. Depuis vingt ans, la contrée garde le souvenir de la fête qui marqua l'inauguration du sanctuaire restauré, et les paroisses d'alentour y viennent en pèlerinage.

## NOTRE-DAME DES MARTYRS DE LA VENDÉE,

### A SAINT-ETIENNE DU BOIS.

Sous ce titre, la paroisse de Saint-Etienne du Bois garde le souvenir, au hameau de la Tulivrière, d'un des plus saisissants épisodes de la « guerre des géants ». Lorsque le sanguinaire Turreau brûlait la Vendée et égorgeait sans merci ses habitants, M l'abbé Ténèbre, curé de Croix-de-Vie, construisait lui-même cette chapelle, à la lueur des flammes qui consumaient les églises de Légé et de Saint-Etienne. Ce pauvre sanctuaire, bénit en secret par M. l'abbé de Beauregard, grand vicaire de Luçon, servit au saint prêtre d'église paroissiale. Il y fut arrêté, après fructidor, au au soir d'une première communion nombreuse. Déporté à Cayenne, en compagnie de M. de Beauregard, le futur évêque d'Orléans, l'abbé Ténèbre revint et mourut, en 1822, curé de Vairé. Un monument à la Sainte Vierge conserve de même le souvenir d'un massacre de cette affreuse époque.

Elevée à la hâte, la chapelle de la Tulivrière allait s'écrouler, quand, en 1835, les habitants la remirent en état de recevoir la bénédiction solennelle que lui apporta, le 19 mai de l'année suivante, Mgr Soyer, évêque de Luçon. L'un de ses successeurs, Mgr Lecoq, y présidait un nombreux pèlerinage au mois d'octobre 1875.

Aux Lucs, paroisse de Puymaufrais, M. Amédée de Béjarry a érigé une statue de *Notre-Dame de Lourdes*. Chavagnes en Paillers possède aussi dans l'enclos des religieuses Ursulines, et sous ce titre, une grotte qui attire les paroisses du voisinage.

Terre des martyrs, ô Vendée! c'est dans ta foi sans doute, qu'il faut chercher le secret de tes héroïsmes. Mais les mille arceaux, dressés au bord de tes chemins pour rappeler la la Vierge Marie, les confréries en son honneur fondées dans presque toutes les paroisses par le Bienheureux Montfort, dont tu gardes le tombeau, le rosaire que récitaient tes enfants en allant au combat, le Sacré-Cœur qui décorait leur poitrine, toutes ces causes et d'autres encore ont suffi longtemps à entretenir ton indomptable énergie !

Puisses-tu demeurer toujours fidèle à un passé si plein de gloire[1] !

LE R. P. JEAN-EMMANUEL DROCHON,
*des Augustins de l'Assomption.*

[1] Ces pages, gracieusement offertes en primeur à la *Revue*, sont extraites d'un très remarquable ouvrage illustré qui paraîtra en octobre prochain chez Plon et Nourrit, éditeurs à Paris, sous le titre : *Histoire illustrée des pèlerinages français de la Très Sainte Vierge*. L'ouvrage est orné de 350 gravures et de vingt cartes indiquant par provinces et diocèses le nombre des pèlerinages et leur importance. Grand in-4° de 1300 pages. Prix 20 fr. broché.

Respectueux de la liberté de nos collabarateurs, nous laissons au R. P. Drochon toute la responsabilité des opinions émises au cours de cet article.

# LES SIÈGES

DE

# L'ABBAYE DE SAINT-MICHEL-EN-L'HERM

## 1568-1569

---

Après avoir ruiné de fond en comble les églises de Fontenay (5 septembre 1568) et, pendant plusieurs jours, saccagé cette malheureuse ville, les protestants vainqueurs poursuivaient en Bas-Poïtou leurs exploits sanguinaires, pillant et brûlant sans pitié les monuments religieux qui se trouvaient sur leur passage. La désolation était partout, dans les villes comme dans les campagnes, et l'évêque de Luçon lui-même se voyait contraint d'abandonner son palais épiscopal en cendres, après avoir fait transporter *quatre pipes,* remplies des papiers et des objets les plus précieux, dans l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm. Ce monastère, qui était alors la place de sûreté des catholiques de cette région et qui jusque-là semblait avoir échappé au vandalisme des protestants, allait bientôt partager le sort commun et tomber lui aussi sous leurs coups.

Au dire de La Popelinière, un fort et une église auraient été élevés à Saint-Michel pendant l'occupation anglaise. Cette dernière, construite de façon à pouvoir supporter un siège, avait des dimensions considérables. Des cloîtres y

étaient attenants ainsi que les autres bâtiments destinés à l'usage des religieux. Le tout était entouré d'une muraille fort épaisse, percée de nombreuses meurtrières. Mais dans les derniers temps, on avait été obligé de la fortifier de bastions à angles saillants et d'un fossé très profond, afin d'opposer aux armes à feu une résistance plus grande[1]. Au milieu de cette enceinte se dressait une tour de plusieurs étages, dominant le pays et dans laquelle les religieux avaient amassé un grand nombre d'engins de défense. En prévision d'un siège prochain, la puissante abbaye avait pris ses mesures et les bâtiments regorgeaient de provisions de toutes sortes. Mais en face du danger, les moines ne furent pas tous également courageux, et, dès les premières annonces du siège, la plupart d'entre eux se retirèrent à Angers ou dans des maisons amies.

La défense de l'abbaye fut confiée par l'abbé au sacristain *Châteaupers*, gentilhomme du pays, qui avait toute sa confiance. A l'instar du chanoine Châteauclers, le vaillant défenseur de Luçon, *Châteaupers* examine avec soin les murs d'enceinte, la tour et les bâtiments, veille à ce que chacun soit à son poste, encourage tout le monde par son exemple, et attend bravement les protestants qui s'approchent sous la conduite de *Pierre des Vilattes*, seigneur de Champagné, de *Jacques de Goulène*, chevalier de Malte, et d'autres gentilshommes. L'armée ennemie formée d'une puissante cavalerie et de sept compagnies d'arquebusiers, vint prendre position devant les murs de l'abbaye, dans les premiers jours qui suivirent la prise de Fontenay. Du haut des murailles, les paysans renfermés dans le monastère les voyaient s'avancer dans le lointain, pillant et incendiant leurs chaumières et leur granges. Deux couleuvrines amenées de l'île de Ré vomissent la mitraille sur les assiégés, qui

[1] Ces bastions au nombre de quatre, portaient à leur sommet un chemin de ronde et des échauguettes, dont les deux principales regardaient Luçon et le bourg de Saint-Michel.

résistent énergiquement aux attaques des protestants et les repoussent victorieusement après leur avoir tué cent vingt hommes. Donnant alors « *les moynes à tous les diables* », Pierre des Vilattes fait enlever les blessés qui gisaient autour de la place et, se retirant hors de la portée des assiégés, prépare contre eux un vigoureux retour offensif. Un assaut donné à quelques jours de là ne fut pas plus heureux, malgré la trahison d'un moine, le capitaine *Champagnac*, qui, connaissant le point faible de la place, s'offrit d'y conduire 500 arquebusiers bien décidés à vaincre ou à mourir. Le succès était sur le point de couronner leur audace, lorsqu'un religieux, d'un coup d'arquebuse, atteignit mortellement à la tête le moine apostat, chef de l'expédition. Découragés par ce nouvel échec, les survivants battent en retraite : l'abbaye était une seconde fois sauvée. Mais l'heure marquée pour sa chute avait sonné !

Des émissaires de Pierre des Vilattes envoyés à La Rochelle en ramenèrent sous caution trois canons et sept compagnies, sous la haute direction du marquis de Goulène. Ils manœuvrèrent tant et si bien qu'à la fin de l'année, le capitaine *Lagarde* put de nouveau gagner le bourg après avoir rallié à lui tous les soldats qui en gardaient les entrées et les avenues. Afin de connaître parfaitement le terrain et assurer les manœuvres de l'infanterie, *Paravant* avait envoyé ses cavaliers un peu dans toutes les directions. Mais Châteaupers « *homme de tête et guerrier sous le froc* » veillait, et en stratégiste consommé, il entreprend, contre un ennemi bien supérieur en nombre, une guerre de rues et d'embuscades : la parfaite connaissance qu'il avait des lieux lui donnait, du reste, un avantage considérable. Des maisons crénelées, des barricades élevées au coin des rues, les avenues du bourg avoisinant l'abbaye transformées en tranchées gabionnées avec soin, deviennent de redoutables forteresses derrière lesquelles les assiégés peuvent sans danger tuer presque à bout portant les cavaliers imprudemment engagés dans ce dédale de pièges

Mais l'avantage du nombre demeurait toujours aux protestants, qui, confiants dans leur succès, venaient de refuser aux moines la neutralité. Ces derniers ayant demandé appui au comte de Lude, gouverneur de la province, n'en avaient reçu qu'un secours insignifiant, cinquante hommes et cent dix moines pris de remords, que le capitaine *Vaquay* parvint à grand'peine à jeter dans la place. Livrés à leurs propres forces et ne comptant plus sur aucun secours étranger, les assiégés prennent alors le parti de rompre les écluses, inondant ainsi les environs, de sorte qu'il n'était plus possible de faire approcher du canon par terre. Les protestants en firent venir par mer. Vers la fin de décembre 1568, trois nouveaux canons et deux couleuvrines munis de leurs affûts sont embarqués à La Rochelle à destination de Saint-Michel, sous la direction de *Scipion Veryano*, célèbre ingénieur italien, et de quelques canonniers anglais. Par suite des difficultés d'abordage, une des pièces de canon, qu'on voit encore aujourd'hui dans le parc de M. Leroux, resta envasée dans le *Chenal-Vieux*, d'où on la retira après le siège. Quant aux autres, elles furent après des peines infinies hissées sur deux forts bateaux plats recouverts de gros madriers. A marée basse on installa sur les vases molles un plancher en bois, et de puissants attelages de bœufs amenèrent à Saint-Michel les pièces, qui furent immédiatement braquées sur l'avenue de Luçon contre la courtine et la grosse tour.

Dès le commencement du nouveau siège, le capitaine *La Couture* fut tué : les protestants sommèrent alors les assiégés de se rendre, mais ceux-ci qui appelaient plaisamment les pièces de canon amenées contre eux « *des pompes de navire,* » accueillirent cette sommation par des rires et par des quolibets à l'adresse des huguenots. Furieux, ces derniers se précipitent à leurs pièces et pendant cinq jours entiers, du lundi 3 janvier au vendredi 7, ils battent sans relâche les murs de l'abbaye. Le vendredi soir enfin, la muraille située du côté de Luçon offrait une brèche, mais elle était tellement

étroite que les assiégés s'en émurent à peine. Deux soldats envoyés en reconnaissance déclarèrent que le pavé de l'église était si bas et les défenses si solides, qu'il était inutile de continuer plus longtemps l'attaque de ce côté. Le capitaine *Granseville* ayant voulu sonder avec un fer de lance la profondeur de la tranchée, fut tué sur le coup.

Guidés par des traîtres qui leur affirmèrent que la muraille située du côté des cloîtres ne pourrait résister au canon, les assiégeants changèrent aussitôt leurs batteries. Prévenus de ce qui se passait, les catholiques, de leur côté, se mirent à creuser, derrière la muraille qu'on voulait battre, un large et profond fossé. Des meurtrières percées dans le mur, les moines pouvaient tirer sans grand danger et presque à bout portant contre ceux qui oseraient tenter d'escalader la brèche. Et d'ailleurs qu'avait-on à craindre ? Une vieille prophétie qu'on se répétait n'assurait-elle pas que la chapelle, bâtie sous l'invocation de saint Michel, était imprenable, et que ceux qui voudraient y pénétrer de force tomberaient morts sur place « *la face tournée devant derrière* ? » Les deux insuccès des protestants ajoutaient encore à l'enthousiasme des paysans et des soldats ; mais malheureusement cet excès de confiance les perdit. Tandis que les assiégeants redoublaient d'énergie pour s'emparer de la place, on négligea toute précaution, en même temps qu'une surveillance moins grande fut exercée. Le samedi 8 janvier, l'artillerie poursuivant ses ravages avait tellement élargi la brèche, que dix hommes pouvaient s'y présenter de front. Le lendemain, dimanche, les canons cessent de tonner, et, à la voix de leurs chefs, les assiégeants s'élancent en colonnes serrées à l'assaut de la redoutable forteresse. Mais en arrivant sur la brèche, la première compagnie se trouve arrêtée par une muraille vivante : plutôt que de céder sous les coups des assaillants, les moines se font tuer sur place et forment de leurs corps un rempart derrière lequel combattent héroïquement les assiégés. Mais le nombre doit l'emporter : paysans et soldats

reculent devant ce flot qui les submerge. En vain Châteaupers prodigue prières et menaces : une panique indescriptible, un sauve-qui-peut général annoncent que les protestants se sont enfin rendus maîtres de la place. Ivres d'un triomphe chèrement acheté, les vainqueurs égorgent sans pitié tous ceux qu'ils trouvent sur leur passage. Ni les supplications des vieillards et des femmes, ni les larmes des enfants ne les arrêtent dans leur sanguinaire besogne et bientôt les galeries, les caves, les citernes sont remplies de cadavres ; plus de 400 personnes trouvèrent la mort dans cet affreux massacre. Un misérable du nom de *Forteau*, par un raffinement de cruauté sauvage, réserva même plusieurs de ces malheureux pour avoir chaque jour le détestable plaisir d'en tuer un de sang-froid. Le butin fut immense, car, outre ses propres richesses, l'abbaye de Saint-Michel renfermait tout ce que l'évêché de Luçon, la noblesse et les principaux habitants du pays avaient de plus précieux[1]. *Châteaupers* qui avait réussi à s'échapper fut repris par les réformés. Pendant qu'on discutait les conditions de sa rançon, un soldat trouva par hasard des lettres destinées à certains amis et dans lesquelles étaient assez malmenés la plupart des chefs de l'armée hu-

[1] Les vainqueurs ravirent aussi le trésor de l'abbaye, les vases sacrés, les ornements, les reliquaires et jusqu'aux cloches et aux plaques de cuivre des tombes qui étaient situées dans l'église et dont quelques-unes remontaient à une très haute antiquité. Ils s'emparèrent également du collier de l'ordre, donné par Louis XI à saint Michel, à la suite d'un vœu fait par ce dernier lors d'une chasse au sanglier qui eut lieu le 23 décembre 1472 dans le bois de Maleboire près de Mortagne-sur-Sèvre, où il était venu dans le but de régler le mariage de Philippe de Commynes avec Hélène de Chambes, et dans laquelle il eût certainement perdu la vie, sans le courage de Nicolas Séguin, prieur claustral de Saint-Michel en-l'Herm, qui, après avoir voué le roi à saint Michel, tua d'un coup d'épieu, le sanglier blessé qui s'élançait sur lui, prêt à le mettre en pièces. En témoignage de sa reconnaissance perpétuelle envers saint Michel, pour la visible protection qu'il venait d'accorder au royaume et à sa personne royale, Louis XI, outre le collier en or qu'il portait à son cou ce jour là, fit don à l'abbaye d'un relief d'albâtre, représentant l'archange à cheval, perçant d'un coup de lance un sanglier furieux, à côté d'un roi en prières. Ce magnifique relief, dû au ciseau du célèbre sculpteur tourangeau Michel Colombe, fut brisé dans le pillage.

guenole. Peu s'en fallut que le vaillant défenseur de l'abbaye n'eût le sort commun : cependant, grâce à l'intervention du seigneur de Champagné, il fut envoyé comme prisonnier à La Rochelle où peu de temps après on le mit à mort. *Forteau* laissé à Saint-Michel après le siège, avec ordre de ruiner entièrement l'église et le monastère, exécuta la sentence d'extermination avec le plus grand acharnement.

De cette immense et magnifique construction qui avait si longtemps servi de boulevard contre les Anglais ; de cette tour d'où la vigie signalait l'ennemi aux habitants de la côte : de ces titres qui assuraient aux communes rurales du pays la possession de droits importants dans le marais, il ne resta plus rien. Des ruines gigantesques demeurèrent pendant de longues années comme les témoins attristés de ce siège sanglant dont les traces subsistaient encore en 1611, ainsi que l'atteste l'extrait suivant d'une enquête faite à cette époque sur le pillage et la destruction de l'abbaye royale de Saint-Michel-en-l'Herm.

« Du lundi deuxième jour de mai 1611, à neuf heures du « matin, au parquet et auditoire de Luçon, par Abraham « Gastaud, sieur du Vignaud, assesseur criminel au siège « royal de Fontenay-le-Comte, ouïs les témoins que Pierre « des Villattes, sieur de Champagné, de la R. P. R., avec « nombre de soldats d'infanterie et de cavalerie de la R. P.R. « allèrent mettre le siège devant la dite abbaye, laquelle ils « forcèrent après avoir fait brèche au mois de janvier 1569, « mirent à mort ceux qui étaient dedans, butinèrent ce « qui y avait été réfugié par les voisins, et l'ayant démolie « et désertée entièrement, n'y laissèrent que les ruines, « lesquelles s'y voient encore à présent ..... que la « dite église et abbaye furent assiégées par ceux de la dite « religion, conduits par le sieur Fortereau nommé capitaine « et le dit feu des Villattes et Poullain qui forcèrent la dite « place à coups de canons qui avaient été emmenés de La « Rochelle sous la caution, comme il ouï dire, et que tout ce

« qui fut trouvé dedans, soit de ce qui appartenait aux « habitants du dit bourg que d'autres endroits, fut ravi et « emporté par les soldats et les gens de guerre de la dite « religion..... que la dite abbaye était forte et lieu de « retraite pour les catholiques, et qu'elle fut assiégée par les « capitaines Forteau, Verreau, Poullain avec le feu sieur de « Champagné et par eux prise et forcée, et après avoir dé- « moli l'église et la dite abbaye, ils ont emporté ce qui était « dedans..... que le dit feu sieur de Champagné était un « des assiégeants et que même sans des *responsion* les « habitants de La Rochelle baillèrent du canon pour battre « la dite abbaye qui fut prise un jour des Rois[1]. Deux « témoins attestèrent ce dernier fait. Déposition de Jean « Aymond, sieur de la Petitière, paroisse d'Azenai qu'en l'an « 1569 le feu sieur de Champagné, avec plusieurs autres, « sous le commandement de Valdune, lieutenant de M. de la « Rochefoucauld, serait venu investir l'abbaye de Saint- « Michel, laquelle fut forcée à coups de canon et prise par « assaut, et tuèrent ce qu'ils rencontrèrent d'abord, prirent « et pillèrent tout ce qu'ils trouvèrent.

« Fait au lieu noble de la Petitière[2]. »

Fontenay-le-Comte, septembre 1890.

LOUIS BROCHET.

[1] D'après le chroniqueur du Langon qui vivait en 1569, les protestants ne seraient entrés dans l'abbaye que le dimanche 9 janvier.

[2] Extrait des manuscrits de Dom Fonteneau, vol. 14.

LA PORTE LORÉE DE L'ABBAYE DE LA BLANCHE,
A NOIRMOUTIER.

(Ext. des *Paysages et Monuments du Poitou*).

# CHARTES
## CONCERNANT LA FONDATION
DE
# NOTRE-DAME LA BLANCHE
## A NOIRMOUTIER

*(Suite[1].)*

---

### Don fait par Hugues II, de Thouars, avant son élévation a la dignité de vicomte de Thouars, de vingt sextiers de froment a prendre sur son fromentage d'Airvault[2]. (1229).

Universis Christi fidelibus presens scriptum inspecturis, Hugo vicomes Thoarcii, salutem in Domino.

Noverit universitas vestra quod donacionem quam de viginti sextariis frumenti super frumentagio nostro de Aurea valle, ad mensuram ejusdem ville, annuatim, in perpetuum capien-

A tous les fidèles chrétiens, qui verront cet écrit, Hugues vicomte de Thouars, salut en Notre-Seigneur.

Sachez tous qu'avant notre élévation au titre de vicomte, nous avions donné à Dieu et à l'abbaye de l'Ile Dieu, pour le salut de notre âme et celui de nos parents, vingt sextiers[3] de fro-

[1] Voir la dernière livraison.

[2] *Airvault* ou *Oirvault* dans les Deux-Sèvres, doit son origine à une église fondée à la fin du Xe siècle par Aldéarde d'Aulnay, épouse d'Hébert II, vicomte de Thouars.

[3] *Sextier*, actuellement sétier, mesure de grains de six boisseaux et variant suivant les localités comme le boisseau lui-même.

dis, propter salutem anime nostre et parentum nostrorum, ante tempus vicomitatus nostri, Deo et abbacie Insule Dei fecimus, nos, adepti vicomitatum, jure hereditario, contingentem gratam habemus et firmam in perpetuum et presenti cartula sigilli nostri munimine roborata confirmamus, volentes maxime et districte precipientes, ut semel in anno, in perpetuum, infra quindecim dies proximos post festam omnium sanctorum, predicti frumentagii nostri receptores, visis litteris abbatis predicte abbatie super hoc dirigendis, mandato ipsius, predicta vigenti frumenti sextaria, expedite et absque mora, non expectato alio nostro mandato, integre et fideliter persolvant.

Datum anno gracie M° CC° XX° nono.

ment, sur notre fromentage d'Airvault, mesure de cette ville à prendre annuellement et perpétuellement. Ayant été investi du vicomté par droit héréditaire, nous avons pour agréable et faite à tout jamais la dite donation, et nous la corroborons et confirmons en y appliquant notre sceau, notre volonté et notre intention absolues étant que chaque année et à perpétuité, sous les quinze jours qui suivent la fête de tous les saints, les receveurs de notre susdit fromentage, à la vue des lettres de l'abbé de la susdite abbaye et sur son commandement, lui paient intégralement et fidèlement les susdits vingt sextiers de froment, sans formalité, ni retard et sans attendre d'autre ordre de notre part.

Donné l'an de grâce 1229.

Cette donation fut confirmée, en 1246, par un autre vicomte de Thouars du nom d'Aimery (*Hamericus*) et qui appelle Hugues son oncle paternel (*patruus meus*). Hugues, le signataire de la charte, est nommé Hugues I par les uns, et Hugues II par les autres, tant le droit de viage[1] ou de succession collatérale rend embrouillée la liste des seigneurs de Thouars. C'était le troisième fils de Guillaume et d'Aimée de Lusignan et le frère d'Aimery VII et de Guy, devenu duc de Bretagne par son mariage avec la duchesse Constance. Hugues était seigneur

[1] Le *droit de viage* ou de *retour* qui régissait les seigneuries situées entre la Dive et la Sèvre Nantaise, faisait succéder viagèrement les frères aux frères suivant la coutume musulmane, au lieu des fils, qui ne reprenaient leurs droits qu'à la mort de leurs oncles.

de Villiers et fut le premier époux de Marguerite de Montaigu, dame de la Garnache. Il avait rendu hommage, en 1226, à Saint-Louis pour sa vicomté, à la mort de son frère Aimery.

Si, comme nous le croyons, le seigneur qui confirme la donation est bien Aimery VIII, fils de Guy Ier et d'Aaliz de Mauléon, et époux de Marie de Lusignan, il n'était pas le neveu, mais le petit-neveu de Hugues. Celui-ci eut un neveu du nom d'Aimery, époux de Béatrix de Machecoul et seigneur de Machecoul et de la Roche-sur-Yon, mais nous ne le voyons à aucune époque porter le titre de vicomte de Thouars.

## Donation a l'abbaye de l'Isle-Dieu par Etienne Cacalon et sa femme, avec approbation et augmentation par Hilaire Cacalon, prêtre, leur fils (1231).

Universis Christi fidelibus presens scriptum inspecturis, Hilarius Cacalo, humilis presbiter, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod omnia tenementa que Stephanus Cacalo, quondam pater meus, et Dex Laussaut, quondam mater mea, uxor ejus, adquisicionis titulo parta, possedebant, hec videlicet, vineam que vocatur *Chevillere*, et bossellatam[1] de *Noha*, et bossellatam dau *Maupas*, et bossellatam de *Pirauderia*, et *Planctas*[2], et vineam que

A tous les fidèles chrétiens qui liront le présent écrit, Hilaire Cacalon, humble prêtre, salut en Notre-Seigneur. Sachez tous, que je reconnais que tous les tènements que feu mon père, Etienne Cacalon, et feue ma mère, Dex Laussaut, son épouse, possédaient à titre d'acquêt, soit la vigne, appelée *Chevillère*, la boisselée de la *Nouhe*, la boisselée de *Maupas*, la boisselée de *Piraudière*, les *Plantes*, la vigne appelée le *Jomeau*, au *Bot*, la vigne de l'*Espau*, la terre de

[1] Boisselée, mesure agraire de 12 ares 50. Elle est un peu plus étendue à Barbâtre et dans les mauvaises terres, et donne, suivant la nature du sol, un boisseau, soit 80 litres, de revenu annuel, de froment, de seigle ou d'orge, au propriétaire, les impôts étant à la charge de celui-ci. Il reste à l'amodiateur ou *colon*, environ deux autres boisseaux pour son travail et la semence.

[2] Plancte ou *Plantæ*, ici nom propre ; il signifiait un lieu planté ou ayant été planté de vignes ou d'arbres fruitiers, actuellement *plantis* ; en vieux français, *planteis*.

vocatur le *Jomeau*, au *Bout* et vineam de *Lespau*, et terram de *Lespau*, et domum que est juxta herberiagium[1] defuncti Guillelmi Airaut, et totum herberiagium quod est juxta murum, et vineam de *Foile d'or*, prout matrem meam supradictam, pro salute anime sue et patris mei supradicti, Dèo et abbatie de Insula Dei ea legasse recolo, et me confiteor concessisse eidem abbatie post mortem meam, immediate, absque diminucione vel alienacione aliqua, incommutabiliter iterum concedo imperpetuum possidenda. Necnon et quinque solidos census super vineam meam de *Lerbaudere*, et quinque solidos census super vineam dau *Noer*, et quinque solidos census super vineam de la *Piraudere* et super tredecim sulcos Raginaldi Auboyn, et tres solidos census super vineam *Mocet*, supradicte abbatie sicut matri mee placuit et inde me petiit, post mortem meam annuatim assigno imperpetuum persolvendos.

Ut autem hoc firmum et stabile imperpetuum perseveret, J. Boaut, tunc temporis decani Asianensis, et Petri Burelli[2] tunc temporis persone[3] ecclesie de Hero Insula, sigillis presentem feci paginam roborari, in testimonium veritatis. Actum anno gracie M CC XXX I.

*Lespau*, la maison qui touche à l'hébergement de defunt Guillaume Airaud, tout l'hébergement qui est près du mur et la vigne de *Foile d'or*, ont été données par ma susdite mère, à Dieu et à l'abbaye de l'Isle Dieu, pour le salut de mon âme et celui de mes père et mère, et que je confesse avoir concédé le tout à cette abbaye, devant lui être délivré immédiatement après ma mort, sans aucune diminution ou aliénation. Toutes ces choses, je les lui donne de nouveau, d'une manière absolue, pour être possédées à perpétuité. J'assigne de plus, comme ma mère l'a désiré et me l'a demandé, à la susdite abbaye, cinq sous de rente sur ma vigne de l'*Erbaudère*, cinq sous de rente sur la vigne du Noyer, cinq sous de rente sur la vigne de la *Piraudère* et sur les treize sillons de Reginald Auboyn, et trois sous de rente sur la vigne *Mocet*, devant être payés chaque année après ma mort.

Et afin que cela soit fermement établi à tout jamais, j'ai fait apposer à J. Boaut, actuellement doyen d'Aizenay, et à Pierre Bureau, curé de l'île d'Héro, leurs sceaux sur la présente page en témoignage de la vérité.

L'an de grâce 1231.

[1] Herberiagium, *hébergement*, du Cange dit : *sive diversorium* (hôtellerie.) Ce mot dans nos chartes est synonyme de *logis* et signifie une habitation d'une certaine importance.

[2] *Burellus* pour *Bureau*.

[3] Persona ; la traduction exacte serait *personnage*. On désigne par ce mot un ecclésiastique ayant droit au chœur et au chapitre. Il se donne au principal prêtre d'une église ou d'une chapelle et spécialement au curé.

Les sceaux manquent, comme dans la plupart des autres chartes.

Le doyenné d'Aizenay s'étendait de Bois-de-Cené à St-Gilles, et Noirmoutier en dépendait. Nous verrons dans les pièces suivantes les doyens d'Aizenay agir comme notaires ecclésiastiques, pour affirmer les donations faites par des femmes. Leurs pouvoirs étaient très étendus, *propter pauperes qui non possunt ire Pictavis.*

Les tènements de *Maupas* et des *Plantes*, dans le quartier de l'Herbaudière, ont conservé leurs noms ; il en est de même de la *Nouhe*. La *Piraudière*, située près de la Blanche et non loin de la *Porte-Piraud*, est devenue les *Pinaudières* ; les *Chevillières*, les *Chenillières*. *Erbaudère* est encore la prononciation locale de l'Herbaudière. L'Epau se trouve au N. O. de la ville, non loin de la Frelette, qui est peut-être la *Foile d'or*, à moins qu'on y doive voir la *Foilette*, ou *Feuillette*, située à l'Epine, en face de Monplaisir.

Le village du *Bot* ou du *Bout*, ainsi nommé parce qu'il forme le bout de l'île du côté du sud, recule d'année en année devant l'envahissement de la mer et des sables.

## Bulle de Grégoire IX mettant l'abbaye de l'Isle-Dieu sous la protection du saint Siège et confirmant tous les biens qui lui ont été donnés ou pourront lui être donnés a l'avenir (1235)[1].

Gregorius Episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati de Insula Dei, ejusque fratribus

Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos chers fils l'abbé de l'Isle-Dieu et ses frères

[1] N'ayant pas eu sous les yeux l'original nous donnons le texte d'après dom Fonteneau (t. I, p. 353), après avoir fait collationner sur le manuscrit de la bibliothèque de Poitiers, la copie provenant de la collection d'Impost. Le texte contient certainement des erreurs de transcription. Nous nous sommes bornés à rectifier les mots *Piblers*, *Emerbaudi* et *Maumoliaria*, et à les remplacer par *Pillers Errebaudi*, et *Mauvioliara*.

tam presentibus quam futuris regularem vitam professis in perpetuum, salutem et Apostolicam benedictionem.

Religiosam vitam eligentibus Apostolicum convenit adesse presidium, ne forte cujuslibet temeritatis incursus, aut eos a proposito revocet, aut robur (quod absit!) sacre religionis infringat.

Ea propter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus et monasterium sancte genitricis et virginis Marie de Insula Dei, in quo divino mancipati estis obsequio, sub beati Petri et nostra protectione suscepimus et presentis scripti privilegio communimus.

Imprimis siquidem statuentes, ut ordo monasticus, qui secundum Deum et beati Benedicti regulam atque institutionem Cisterciensium fratrum, à vobis, ante concilium generale susceptum, in eodem loco institutus esse dinoscitur, perpetuis ibidem temporibus, inviolabiliter observetur.

Preterea quascumque possessiones, quecumque bona, idem monasterium impresentiarum juste ac canonice possidet, aut in futurum, concessione Pontificum, largitione Regum vel Principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis, prestante Domino, poterit

tant présents que futurs qui ont fait ou feront profession de la vie régulière à perpétuité, salut et bénédiction apostolique.

Il convient que la puissance Apostolique vienne en aide à ceux qui embrassent la vie religieuse, de peur qu'une entreprise téméraire ne les détourne de leur vocation, ou (ce qu'à Dieu ne plaise !) n'affaiblisse la vigueur de la sainte observance.

C'est pourquoi, chers fils dans le Seigneur, accédant volontiers à vos justes demandes, nous prenons sous la protection de saint Pierre et la nôtre, le monastère de l'Isle-Dieu, érigé sous le vocable de la sainte Mère et Vierge Marie, dans lequel vous avez été consacrés au service divin, et le confirmons par les privilèges énoncés dans les présentes lettres.

Tout d'abord nous ordonnons que la discipline monastique, qui selon Dieu, la règle de saint Benoit et les constitutions des pères de Citeaux est reconnue comme ayant été adoptée par vous dans ce lieu, avant le concile général, y soit à perpétuité, inviolablement observée, aux temps à venir.

En outre nous ordonnons que les possessions et biens de toutes sortes que le monastère possède actuellement, justement et canoniquement, et ceux qu'à l'avenir il pourra tenir, des concessions des Pontifes, des largesses des Rois et des Princes et de la géné-

LA PORTE AUX LIONS DE L'ABBAYE DE LA BLANCHE,

A NOIRMOUTIER.

(Ext des *Paysages et Monuments du Poitou*).

adipisci, firma vobis, vestrisque successoribus et illibata permaneanta; in quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis :

Locum ipsum in quo prefatum monasterium situm est, cum omnibus pertinentiis suis ;—*Grangiam de Barbastria* cum omnibus pertinentiis suis ; — *Grangiam de Orohet*, super Bessam, cum omnibus pertinentiis suis ; — quidquid habetis in nemore juxta basilicam beate Marie Magdalene, cum tota ripa maris et aliis pertinentiis suis ; — piscariam et quidquid habetis in insula, que Pillers vulgariter appellatur, cum possessionibus que dicuntur *Claudicium Errebaudi*, cum decimis et aliis pertinentiis suis ; — totum usagium quod habetis in foresta Ganaspie ad usum furni vestri ; — quidquid habetis in castro de Hero insula ; — viginti modios puri vini, tempore vindemiarum, quos habetis in Oys et CCC solidos usuales annuatim in terris de foresta olim Petri Gasnapie ; — molendinum in Insula de Hero ; — jus et possessiones in Belveario ; — que habetis ex concessione nobilis mulieris Agnetis, in Hero insula ; — quidquid habetis ex concessione nobilis mulieris Thoraude, in Hero insula, scilicet in *Mazura* et in *Campo petroso* ; — annuum redditum censualem XXXX solidorum usualis monete in burgesiam Berengarii militis ; — X solidos usualis monete super burgesiam Pagani Oculi-Lupi ; — X solidos usualis

rosité des fidèles, ou acquérir, par la grâce de Dieu, de toute autre manière légitime, vous soient conservés, à vous et à vos successeurs, en ferme et tranquille propriété. Au nombre de ces biens nous avons jugé à propos de mentionner les suivants en termes exprès : le lieu même où est situé le monastère avec tout ce qui en dépend ; — la *ferme de Barbâtre* avec toutes ses dépendances ; — la ferme d'*Orouet*, sur la Besse, avec toutes ses dépendances, — tout ce que vous avez dans le bois proche la basilique de Sainte-Marie-Madeleine avec tout le rivage de la mer et autres dépendances ; — la pêche et tout ce qui vous appartient dans l'île, du Pilier, ainsi que le terrain dit le clos d'*Errebaud*, avec les dîmes et ce qui en dépend ; — tout l'usage que vous avez dans la forêt de la Garnache pour le chauffage de votre four ; — tout ce qui vous appartient dans le château de l'île d'Héro ; — vingt muids de vin pur à percevoir, au temps des vendanges, dans l'île d'Oys, et trois cents sous à prendre annuellement sur l'ancienne forêt de Pierre de la Garnache ; — le moulin de l'île d'Héro ; — vos droits et possessions en Beauvoir ; — ce que vous avez reçu en donation de noble dame Agnès, dans l'île d'Héro ; — tout ce que vous possédez par la concession de noble dame Thoraude dans l'île d'Héro, en *Mazure* et *Champoiroux* ; — une rente an-

monete super burgesiam Morandi molendinarii et XXX solidos usualis monete super burgesiam Petri Gaut et Hayrois uxoris sue; — annuum redditum XX sextariorum frumenti in frumentario Auree vallis ad mensuram ejusdem ville; — possessiones quas habetis in Bugnio; — decimam et quidquid habetis in retracta et passa et in retracta *Daun*; — quidquid habetis in terra ad *montem Trespassant*; — medietatem *Claudicii Berengarii*; — XXX solidos usualis monete super salinas in maresio quod dicitur *Raolere*; — jus quod habetis in rivagio navium ad portum Belvearii; — XX solidos usualis monete super quindena Gasnapie; — decimam molendini de Rie, quod vocatur *Taveau*; — quidquid juris habetis in maresio de *Mauviolaria*, — XXXX areas salinarum de *Forteria*; — terras et possessiones de la *Bassotere*; — quarterium vinee, juxta vivarium de capite nemoris abbacie vestre, et quidquid juris habetis ibidem; — domos in Belveario et in Burgo novo; — plantam de *Maupas*, et XXX quinque solidos censualis monete in terra de la *Baralère*; — XX areas salinarum in Bugnio; — annuum redditum VI librarum usualis monete super maresio de *Laubertère*; — annuum redditum LX solidorum usualis monete in Bugnio, super maresio de *Paimesure*. — LXX solidos usualis monete in maresio de Bugnio; — CC areas salinarum prope molendinum Gelose; — *Ma-*

nuelle de quarante sous de monnaie courante sur la burgesie du chevalier Bérenger; — dix sous de monnaie courante sur la burgesie de Payen Œil-de-Loup; — dix sous de monnaie courante sur la burgesie de Morand le meunier, et trente sous de monnaie courante sur la burgesie de Pierre Gaut et d'Hayrois son épouse; — une redevance annuelle de vingt sextiers de froment sur le fromentage d'Airvault (mesure de cette ville); — toutes les possessions qui vous appartiennent à Bouin; — la dîme et tout ce que à quoi vous avez droit sur les retraites et les passes et en particulier sur les retraites de *Doin*; — tout le terrain que vous possédez aux pieds du *mont Trèpassant*; — la moitié du *clos Bérenger*; — trente sous de monnaie courante sur les salines du marais dit *Raolère*; — les droits d'amarre sur les navires qui abordent au port de Beauvoir; — vingt sous de monnaie courante sur la quintaine de la Garnache; — la dîme du moulin de Rié, appelé le moulin *Taveau*; — tous les droits que vous avez sur le marais de *Mauviollière* et quarante aires de salines en *Fortière*; — les terres et possessions de la *Bassotière*; — le droit de quart sur les vignes situées, près du vivier, en tête du bois de votre abbaye, et tout ce que vous avez de droit en ce lieu; — des maisons à Beauvoir et à Bourgneuf; — le plantis de *Maupas*; — trente-cinq sous de

*resium novum* propè *montem* qui dicitur *Angeler*[1]; — LXXX areas salinarum novas, quas, olim, vobis, Mauricius Voher clericus contulit, intuitu pietatis : — cum pratis, vineis, terris, nemoribus, usuagiis et pascuis in bosco et plano, in aquis et molendinis, in viis et semitis et omnibus aliis libertatibus et immunitatibus suis.

monnaie courante sur la terre de la *Baralère*; — quatre-vingts aires de salines à Bouin ; — une rente annuelle de six livres de monnaie courante sur le marais de *Laubertière* ; — une rente annuelle de soixante sous de monnaie courante sur le marais de *Paimesure*, à Bouin ; — soixante-dix sous de monnaie courante sur le marais de Bouin ; — deux cents aires de salines près le moulin Gélose ; — le *Marais-neuf* près du *mont Angeler ;* — quatre-vingts aires de salines nouvelles, que vous a autrefois données, par esprit de piété, le clerc Maurice Voher ; — avec les prés, vignes, terres, bois, usages et pacages dans le bocage et dans la plaine, droits sur les rivières, moulins, routes, sentiers, et toutes les libertés et immunités qu'ils comportent.

Sive laborum vestrorum de possessionibus, que habetis, ante concilium memoratum, ac etiam novalium, que propriis manibus aut sumptibus colitis (de quibus novalibus aliquis hactenus non percepit); sive de hortis, virgultis et piscationibus vestris, de nutrimentis animalium vestrum, nullus a vobis decimas exigere et extorquere presumat.

Que nul ne prétende exiger de vous ou vous extorquer les dîmes, soit des récoltes provenant de biens possédés par vous avant le concile ci-dessus mentionné, soit des novales[2] cultivées de vos mains ou à vos frais (novales sur lesquelles jusqu'à présent personne n'a rien perçu) ; soit de vos jardins, plantations, pêches et de la nourriture de vos bestiaux.

[1] Plusieurs noms de lieux ne se retrouvent pas, ayant été sans doute mal transcris. *Mons* est employé pour *dune*. Le *mons Trépassant* a donné par corruption, *Tressant*, puis *Tresson*; le *mons Angeles* est inconnu. *Mazure* est devenu *Marais Zureau*, en passant par *Mazureau*.

[2] Novales, terres nouvellement défrichées.

Liceat quoque vobis clericos vel laicos liberos et absolutos, e seculo fugientes, ad conversionem recipere, et eos absque contradictione aliqua retinere.

Qu'il vous soit permis de recevoir comme convers les clercs ou laïcs, absous et libres de tout engagement, qui fuient le siècle, et de les garder sans que personne puisse s'y opposer.

Prohibemus insuper ut nulli fratrum vestrorum, post factam in monasterio vestro professionem, fas sit, sine abbatis sui licencia, de eodem loco discedere ; discedentem vero absque communium litterarum vestrarum cautione, nullus audeat retinere. Quod si quis retinere forte presumpserit, licitum sit vobis, in ipsos, monachos vel conversos, regularem sententiam promulgare.

En outre, nous défendons à tout frère après sa profession dans le monastère, de le quitter sans la permission de son abbé, mais s'il en sort sans avoir en garantie vos lettres testimoniales, que nul n'ose lui donner asile. Dans le cas où quelqu'un aurait la témérité de le faire, nous vous permettons de promulguer une sentence régulière, même contre des moines ou des convers.

Illud districtius inhibentes ne terras, seu quodlibet beneficium monasterio vestro collatum, liceat alicui personnaliter dari, sive alio modo alienari absque consentu totius capituli vel maioris aut sanioris partis ipsius, si que vero donaciones vel alienaciones aliter quam dictum est facta fuerint, eas irritas esse censemus.

Nous vous défendons strictement de donner des terres ou tout autre bénéfice appartenant à votre monastère, à quelqu'un en particulier, ou de les aliéner de quelque manière que ce soit, sans le consentement de tout le chapitre, ou de sa majeure ou plus saine partie ; si quelques donations ou aliénations étaient faites autrement qu'il vient d'être dit, nous les déclarons nulles.

Adhec etiam prohibemus ne aliquis monachus, sive conversus, sub professione vestre domus adstrictus, sine consensu et licencia abbatis et maioris partis vestri capituli, pro aliquo fide jubeat, vel ab aliquo pecuniam mutuo accipiat, ultra summam capituli vestri providentia constitutam, nisi propter manifestam vestre domus uti-

Nous défendons de même à tout moine ou convers, attaché à votre maison par sa profession de se porter caution sans le consentement et la permission de l'abbé et de la majeure partie de votre chapitre, ou encore d'emprunter au-delà de la somme fixée dans les délibérations capitulaires, si ce n'est pour l'utilité manifeste

litatem. Quod si facere forte presumserit, non teneatur conventus pro his aliquatenus respondere.

Licitum preterea sit vobis in causis propriis, sive civilem, sive criminalem contineant questionem, fratrum vestrorum testimoniis uti, ne, pro defectu testium, jus vestrum in aliquo valeat deperire.

Insuper auctoritate Apostolica inhibemus, ne ullus episcopus, vel alia quelibet persona, ad sinodos vel conventus forenses vos ire, vel judicio seculari de vestra propria substantia, vel possessionibus vestris, subjacere compellat; nec ad domos vestras causa ordinis celebrandi, causas tractandi, vel conventus aliquos publicos convocandi, venire presumat, nec regularem abbatis vestri electionem impediat, aut de instituendo vel removendo eo, qui pro tempore fuerit, contra statuta Cisterciensis ordinis, se aliquatenus intromittat.

Si vero Episcopus, in cujus parochia domus vestra fundata est, cum humilitate ac devotione qua convenit requisitus, substitutum abbatem benedicere et alia que ad officium episcopale pertinent, vobis conferre renuerit, licitum sit eidem abbati, si tamen sacerdos fuerit, proprios novicios benedicere aliaque que ad officium suum pertinent, exercere, et vobis omnia ab alio episcopo percipere, que a

de votre maison. S'il avait l'imprudence d'agir autrement, la communauté ne serait en aucune façon tenue d'en répondre.

Nous vous autorisons en outre dans vos procès, soit en matière civile, soit en criminelle, de produire en justice le témoignage de vos frères, de peur que par défaut de témoins votre droit ne vienne à dépérir.

De plus, de par notre autorité Apostolique, nous défendons à tout évêque ou tout autre personnage de vous forcer à vous rendre à des synodes ou des réunions judiciaires, à vous soumettre au juge séculier dans les causes qui concernent vos biens ou vos possessions, et encore de pénétrer dans vos maisons pour conférer les ordres, juger des procès, ou pour y tenir des réunions publiques ; d'empêcher l'élection régulière de votre abbé, ou de s'ingérer d'une façon quelconque contre les règles de Cîteaux, dans son institution ou sa révocation.

Que si l'évêque dans le diocèse duquel a été fondée votre maison, requis avec respect et humilité, comme il convient, se refuse à bénir l'abbé nouvellement élu et à remplir les autres offices qui relèvent de la charge épiscopale, nous autorisons ledit abbé, pourvu qu'il soit prêtre, à bénir ses propres novices et à exercer les autres fonctions de sa charge, et nous vous permettons à vous-mêmes

vestro fuerint indebite denegata, illud adjicientes, ut in recipiendis professionibus que a benedictis vel benedicendis abbatibus exhibentur; ea sint episcopi forma et expressione contenti, que ab origine ordinis noscitur instituta, ut scilicet abbates ipsi, salvo ordine suo, episcopo profiteri debeant, et contra statuta ordinis sui nullam professionnem facere compellantur.

de recevoir d'un autre évêque tout ce que le vôtre vous aura injustement refusé, ajoutant que, dans la prestation des serments qui sont prononcés par les abbés bénits ou à bénir, les évêques doivent se contenter des formules et expressions reconnues comme instituées dès l'origine de l'ordre, en sorte que les abbés fassent profession selon les règles de leur ordre et ne soient forcés d'émettre aucune profession contraire à leurs statuts.

Pro consecrationibus vero altarium vel ecclesiarum, sive pro oleo sancto, vel quolibet eclesiastico sacramento, nullus à vobis sub obtentu consuetudinis vel alio modo quicquam audeat extorquere; sed hec omnia gratis vobis episcopus diocesanus impendat. Alioquin liceat vobis quemcumque malueritis catholicum adire antistitem gratiam et communionem Apostolice sedis habentem, qui nostra fretus auctoritate, vobis quod postulatur impendat. Quodsi sedes diocesani episcopi forte vacaverit, interim omnia ecclesiastica sacramenta à vicinis episcopis accipere libere et absque contradictione possitis, sic tamen ut ex hoc in posterum proprio episcopo nullum prejudicium generetur.

Pour la consécration des autels ou des églises, pour les saintes huiles, et pour l'administration des sacrements, que personne sous prétexte de coutume ou à quelque autre titre n'ose rien exiger de vous, mais que l'évêque diocésain vous accorde tout cela gratuitement. Dans le cas contraire, nous vous autorisons à vous adresser à tout évêque catholique de votre choix, en grâce et communion avec le siège Apostolique, qui muni de notre autorité vous accordera ce que vous lui demanderez. Durant la vacance du siège diocésain, vous pourrez dans l'intérim recourir pour tous les sacrements aux évêques voisins librement et sans qu'on puisse s'y opposer, sans toutefois qu'il en résulte pour l'avenir aucun préjudice pour des droits de l'évêque diocésain.

Quia vero interdum proprii episcopi copiam non habetis, si quem episcopum Romane sedis,

Comme il arrive parfois que vous n'ayez point à votre disposition votre propre évêque,

ut diximus, gratiam et communionem habentem et de quo plenam notitiam habeatis, per vos transire contigerit, ab eo benedictiones vasorum, vestium et consecrationes altarium et ordinationes monachorum, auctoritate Apostolice sedis recipere valeatis.

si dans ce cas quelque autre évêque, en grâce et communion avec le siège de Rome comme il a été dit et parfaitement connu de vous, vient à passer par vos domaines, nous vous autorisons, de par notre auto-Apostolique, à le choisir pour bénir les vases sacrés et les vêtements, consacrer les autels et ordonner les moines.

Porro si episcopi vel alii ecclesiarum rectores in monasterium vestrum, vel personas inibi constitutas, suspensionis, excommunicationis vel interdicti sententias promulgaverint, sive etiam in mercenarios vestros, pro eo quod decimas, sicut dictum est, non persolveritis, sive aliqua occasione eorum, que ab Apostolica benignitate vobis indulta sunt, sive benefactores vestros pro eo quod aliqua beneficia vel obsequia ex charitate prestiterint, vel ad laborandum adjuverint, in illis diebus in quibus vos laboratis et alii feriantur, eamdem sententiam protulerint, ipsam tanquam contra Sedis Apostolice indulta prolatam, decernimus irritandam nec littere ille firmitatem habeant, quas tacito nomine Cisterciensis ordinis, et contra indulta Apostolicorum privilegiorum constiterit impetrari.

Si des évêques, ou autres recteurs des diocèses, promulguent contre votre monastère, quelques-uns un de ses membres ou même contre vos serviteurs, des sentences de suspense, d'excommunication, ou d'interdit, soit parce que les dîmes, selon qu'il a été arrêté, n'ont point été payées par vous, soit à raison des privilèges qui vous ont été concédés par la bienveillance Apostolique, ou encore contre vos bienfaiteurs parce qu'ils vous ont procuré quelque bien, ou rendu par charité quelque service, ou vous ont aidé dans vos travaux les jours qui sont ouvriers pour vous et fériés pour les autres, nous déclarons ces sentences nulles comme contraires aux indults du Siège Apostolique, et sans valeur les lettres obtenues subrepticement en taisant le nom de l'ordre de Citeaux et contraires aux privilèges accordés par les mêmes indults.

Preterea cum commune interdictum terre fuerit, liceat vobis nihilominus in vestro monasterio, exclusis excommunicatis et interdictis, divina officia celebrare.

En outre si un interdit général était étendu à tout le pays, nous vous permettons néanmoins de célébrer les offices divins dans votre monastère, après en avoir exclu les excommuniés et les interdits.

Paci quoque et tranquillitati vestre, paterna in posterum sollicitudine providere volentes, auctoritate Apostolica prohibemus, ne, infra clausuras locorum seu grangiarum vestrarum, nullus rapinam seu furtum facere, ignem apponere, sanguinem fundere, hominem tenere, capere vel interficere, seu, violentiam audeat exercere.

Preterea omnes libertates et immunitates a predecessoribus nostris Romanis Pontificibus ordini vestro concessas, necnon libertates et exemptiones secularium exactionum à Regibus et Principibus vel aliis fidelibus vobis rationabiliter indultas, auctoritate Apostolica confirmamus, et presentis scripti privilegio communimus. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat prefatum monasterium temere perturbare, aut possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere, seu quibuslibet vexationibus fatigare. Sed omnia integra conserventur, eorum pro quorum gubernatione ac sustentatione concessa sunt, usibus omnimodis profectura.

Salva Sedis Apostolice autoritate et, in predictis decimis, moderatione Concilii generalis, si qua igitur, etc.

Datum Perusii per manum magistri Guillelmi, sancte Romane Ecclesie vice cancellarii, sexto idus Augusti, indictione octava, Incarnacionis Dominice, anno MCCXXX

Voulant aussi dans notre sollicitude paternelle assurer votre paix et tranquillité, de par notre autorité Apostolique, nous défendons dans votre clôture et vos fermes de commettre quelque vol ou rapine, de mettre le feu, de répandre le sang, de saisir, arrêter et tuer, soit d'exercer quelque violence.

En outre nous confirmons par notre autorité Apostolique et corroborons par le privilège du présent écrit toutes les libertés et immunités concédées à votre ordre par nos prédécesseurs les Pontifes Romains ainsi que toutes les libertés et exemptions de charges séculières qui vous ont été raisonnablement accordées par les rois, les princes et autres fidèles. Ainsi donc, nous défendons à qui que ce soit de troubler témérairement votre monastère, de lui enlever ses possessions ou de les détenir une fois enlevées, de les amoindrir ou de les endommager en quelque manière. Que tous ces biens soient conservés intégralement et soient employés à l'usage de ceux qui en ont reçu la concession pour leur entretien et subsistance.

Sauf l'autorité du Siège Apostolique et décrets du Concile général au sujet des dîmes susdites. Si donc etc.

Donné à Pérouse par le ministère de Maître Guillaume, vice-chancelier de la sainte Eglise Romaine, le six des ides d'août ; induction 8e, année de l'Incarnation

CHEMINÉE DE L'ABBATIALE DE LA BLANCHE,

A NOIRMOUTIER.

(Ext. des *Paysages et Monuments du Poitou*).

quinto, pontificatus vero domini Gregorii pape noni, anno nono.

de N. S. 1235, du Pontificat du seigneur le Pape Grégoire VIIII, la neuvième.

Six cardinaux, dit dom Fonteneau, ont souscrit la bulle à laquelle est attaché un sceau de plomb, pendant à un lac de soie rouge et jaune. D'un côté du sceau se voient les têtes des apôtres saint Pierre et saint Paul, de l'autre, les mots : *Gregorius VIIII P. P.* et la devise : *Signum in bonum fac mecum, Domine.*

Le concile général, dont il est parlé, avait été convoqué à Rome ; il ne put avoir lieu par suite de l'opposition de Frédéric II, qui défendit aux évêques italiens et allemands de s'y rendre et fit arrêter les prélats français[1]. L'empereur ne perdit rien pour attendre et le concile s'étant réuni à Lyon en 1245, il y fut excommunié.

Le pape peu sûr à cette époque des évêques, que leurs biens temporels et leur genre d'élection livraient à la merci du pouvoir civil, voulut créer à l'Église des auxiliaires dévoués en favorisant le développement des nouveaux ordres monastiques. De là les nombreux et importants privilèges qu'il leur accorda.

Le droit d'asile valut à l'abbaye, dans la suite des siècles, la confiscation temporaire d'une partie de ses biens par Olivier de Clisson, à la poursuite de son meurtrier, Pierre de Craon.

L'exemption des dîmes arrêta l'interdit lancé, vers 1520, par Ladislas du Fau, évêque de Luçon, contre l'abbé Bacconais, qui refusait de les payer.

En 1759, un autre évêque de Luçon, Gauthier d'Ancyse, se

[1] La détention des prélats français ne fut pas de longue durée. Le plus grand homme d'Etat et le plus juste qui ait gouverné la France, Louis IX, écrivit à l'Empereur allemand : « Nous regardons la détention de nos prélats comme une injure et la Majesté royale perdrait sa considération, si nous pouvions nous taire dans un cas semblable...Que votre Puissance impériale pourvoie à cette occurence ; qu'elle pèse dans son jugement ce que nous venons de dire, et qu'elle ne se borne pas à alléguer sa volonté ou la force dont elle dispose, car le royaume de France n'est pas si affaibli qu'il se soumettra à être déchiré par ses éperons. » Devant cette lettre de saint Louis, l'Empereur comprit qu'il n'avait qu'à s'exécuter et le fit immédiatement.

voyant fermer la porte du monastère placé, par la bulle en dehors de sa juridiction, ne put réformer les graves abus qu'il savait s'être introduits parmi les moines, qu'en menaçant des tiers d'excommunication[1].

Ce qui était autrefois une force pour les religieux devint pour eux une cause de faiblesse, quand ils s'éloignèrent de leur règle primitive et surtout lorsque l'abbaye tomba en commande. Les évêques de Luçon et de Nantes peu favorables à la Blanche, détournèrent leurs diocésains d'y entrer. Les prieurs se virent dans l'obligation de recruter leur personnel un peu partout et les choix laissèrent souvent à désirer.

Il n'en était pas ainsi au XIII^e siècle.

Par une nouvelle bulle, Grégoire IX défendit aux évêques de se servir des Cisterciens pour prononcer des lettres d'excommunication ou d'interdit, les mettant ainsi en dehors des luttes d'une époque, où les armes spirituelles étaient fréquemment employées.

Dr VIAUD-GRAND-MARAIS.

*(A suivre.)*

[1] *Notre-Dame de la Blanche*, p. 11, 16 et 24.

# UNE POIGNÉE DE DOCUMENTS

SUR

# L'ABBAYE DE LA GRAINETIÈRE

L'HISTOIRE de l'abbaye de la Grainetière est à écrire : plusieurs notices ont été consacrées à ce célèbre monastère du Bas-Poitou, mais toutes restent incomplètes ou entachées d'erreurs ; la date de la fondation, notamment, n'a point été fixée d'une façon certaine.

Aux chroniqueurs futurs, qui auraient le goût et les loisirs nécessaires à une étude de ce genre, je dois indiquer une source de documents d'un intérêt réel, que le hasard vient de mettre au jour : vieux parchemins qui dormaient depuis la Révolution sous une vénérable couche de poussière et que M. Maymaud, des Herbiers, a découverts, classés, et nous a communiqués aimablement pour les lecteurs de la très intéressante *Revue du Bas-Poitou*.

Ces documents sont au nombre de 144 : cinquante sont écrits en latin et vont de 1100 à 1403 ; quatre-vingt-quatorze sont écrits en français, le plus ancien date de 1318 et le plus récent de 1755.

Quelques-unes des pièces citées par Dom Fonteneau font partie de la collection, mais en très petit nombre.

La pièce de l'an 1100 suffit à rectifier, dans une certaine

mesure, les erreurs relatives à la date de la fondation de l'abbaye.

M. de Montbail faisait remonter cette fondation à 1106, tout en ajoutant que la donation consentie par Jucaël, seigneur des Herbiers, constituait une confirmation de dons « faits par son père et autres de sa famille »

Thibaudeau et plusieurs auteurs ont donné la date de 1130 ; cette date est également donnée par les textes de *Gallia christiana*, dont voici un extrait : « Hic locus beatæ Mariæ sacer « primam debet originem Gisleberto de Casa, qui hunc con- « cessit Guillelmo de Concampo, primo abbati Fontis-Dulcis « *circà 1130*, secundam Gaufredo, abbati secundo, qui in ipso « loco ordinis S. Benedicti fundavit abbatiam. »

M. Isidore Massé, l'auteur d'une très fantaisiste *Vendée poétique et pittoresque*, a adopté la même date : « Louis Le « Gros règne depuis deux ans sur la France, et *c'est au* « *printemps de l'an 1130*. Ce Guillaume est abbé de Fontaine- « Douce (Fons dulcis). Il trouve ce vallon isolé favorable à la « méditation, le demande à Gilbert de la Chaise, propriétaire « de ces lieux, l'obtient et bâtit une chapelle qu'il consacre à « la Vierge. Bientôt quelques disciples se joignent au saint « anachorète, et la charrue, déchirant cette terre vierge encore, « trace des sillons que bientôt ont couvert des moissons telle- « ment abondantes, que l'endroit en reçoit le nom de *Grana-* « *teria*, c'est-à-dire, terre des grains. »

La date de 1130 est également affirmée dans le *Pouillé de l'évêché de Luçon*, par M. Aillery.

Enfin, M. Dugast-Matifeux, dans les *Echos du bocage vendéen* (deuxième livraison de l'année 1885), dit, avec une circonspection que l'on ne saurait trop louer : « L'abbaye de Notre-Dame de la Grainetière, ordre de Saint-Benoît, située sur la paroisse d'Ardelay, près des Herbiers, fut fondée *avant l'an 1150*..... »

L'abbaye de la Grainetière existait avant 1100, puisqu'à cette époque il lui était fait une donation de 45 sols de rente

sur la terre de Marigné, par Godefroid, fils d'Alfred, pour le repos de l'âme d'Ozengarde, autrefois épouse de Guillaume Juquel.

On peut croire que la Grainetière dut sa fondation, comme beaucoup de monastères et d'églises, à la terreur qu'inspirait l'approche de l'an mille... *timor fecit*, a dit le vieux Lucrèce.

Voici le sommaire des pièces latines dont il est question :

*1100.* — Donation par Godefroid, fils d'Alfred, de 45 sols de rente, sur la terre de Marigné, pour le repos de l'âme d'Ozengarde, sa fille, autrefois épouse de Guillaume Juquel.

Cette donation est confirmée par deux autres pièces, l'une de 1160, l'autre de 1212.

1159. — Donation par Gautier de la Réorthe et ses fils, Godefroid, Philippe, Aimery et Maurice, de la terre de la Galetière : cette donation faite dans l'église de Mouchamp, au chœur, devant l'autel, le sixième jour des ides de décembre.

1201. — Donation par Guillaume, seigneur de Mauléon, pour le repos de son âme et de celle de son épouse, Catherine fille de Maurice, seigneur de Montaigu, des vignes dites de Bram, plantées par son vassal Brotteau (Brottellus), et de toutes ses autres vignes dans le même fief.

Deux pièces.

1220. — Donation par David Ameluns de sa terre de la Lozeverse, au tènement du Monsirom.

1233. — Traité entre Pierre Caillaud (Cailléas), seigneur de la Caillère et de Saint-Médard, au sujet d'une dîme sur la terre de la Masure, au tenement de la Partenère.

1230. — Donation par Rodolphe Normand, chapelain, et Jean Normand, son frère, d'un quartier de seigle, payable à l'Assomption, sur la terre de la Gautrie.

1241. — Donation par Etienne Tessier, du bourg de Chassay, sur la terre de la Mothe.

1245. — Acte d'affranchissement par Aimery, seigneur d'Argenton.

1262. — Donation par Antius de Bazoges, homme d'armes, et Godefroid Chotard, valet, de dix sols sur la Pipardière, trois sols sur la Limousinière, d'une dîme sur la Caillonnière et sur l'étang de Bois-Bernard.

1272. — Donation par Guillaume Forestier des Herbiers (de Arberas, *aliàs* de Herberas), sur l'Oucheronde, le Prégras et la Ribesihonnière.

1275. Donation par Chaigneau (Chaonéas) et sa femme de neuf setiers de seigle.

1280. — Lettre contenant donation des gerbes et terrages dus en la paroisse de la Gaubretière, par Guillaume Estourneau (Estornéas), des paroissiens de la Gaubretière et Pétronille, fille de Réginald Thébaud.

1289. Donation par Josselin, doyen de Montaigu, de dix sols de rentes sur la Tartaudière.

1293. — Don fait à l'abbaye de la Grainetière par Aimery Drochin, seigneur de Saint-Fulgent, de deux setiers de seigle sur la Gastoulière, paroisse de Saint-Fulgent.

1295. — Arrentement de plusieurs terres pour cinq boisseaux de seigle par Jean Pillos et sa femme, de Vendrennes.

1298. — Constitution de six livres de rente sur le moulin de la Bretellière, et sur tous les biens de Jean Le Gros, valet, et Catherine, sa femme, paroissiens de Bournezeau, lesdits biens sis à Tiffauges et à Sigournais.

1310. — Donation sur un pré.

1314. — Constitution d'une rente sur les Gabardières, paroisse de Saint-Philbert de Pontcharrault.

1319. — Testament de Titius Focher, de Saint-Paul, constituant cinq livres de rente à l'abbaye de la Grainetière et

plusieurs autres dons. — En annotation, on lit cette remarque : « qui ne se paient point. »

1320. — Titre de quatre boisseaux de seigle, à la Talonnière et sur l'essart de la Chaillière, par Jean Challaus.

1321. — Donation de dix-huit deniers de rente sur une maison du Boupère par Guillaume Bordin et son fils.

1326. — Donation par Guillaume Caillaud (Cailléas) et sa femme, paroissiens de Saint-Médard de la Réorthe, d'une rente de sept livres et dix sols.

1328. — Donation faite par Tabari de biens meubles et immeubles.

Deux pièces.

1328. — Echange aux abbés et religieux de quatre journaux de vigne, situés dans le fief de la Cour, dépendant de la maison de la Brétellière et de trois mines de seigle de rente à prendre avec Etienne Chérézeau sur le Puy-Belliard.

1335. — Arrentement de biens sis en la paroisse du Boupère par Jean Redux et sa femme Pétronille.

1336. — Titre de quatre livres et deux chapons sur le Petit-Chassay.

1337. — Donation de la métairie de la Coutancinière, par Jean, seigneur de la Rhaudis, valet, et une autre personne.

1338. — Donation de cinq setiers de seigle sur le moulin Bourdin.

1341. — Donation de cinq setiers de seigle par Thomas Soulard, Jacques Charrier et leurs fils, paroissiens de Sainte-Florence.

1365. — Reconnaissance de trois mines de seigle dues sur la petite Belottière, paroisse de Saint-Mars-la-Réorthe.

1367. — Donation de la Barillière, paroisse d'Ardelay, par Jean Barrée.

1370. — Donation de la prée Jourdain, par Jean Simpcheteau et sa femme.

1371. — Titres de un sol et deux boisseaux de seigle que doit Jean Pourtau.

Cinq pièces.

1372. — Constitution de rentes sur le fief Goyaux, paroisse de Mouchamp, par Jean Hurtaut, Jean Joannaut, et leurs femmes.

1374. — Fondation de la messe de la Pitancerie, tous les lundis de chaque semaine, par frère Jean, abbé de la Grainetière.

1375. — Arrentement d'une maison au Boupère pour dix sols de rente à Pierre Arnault, à sa femme, et à leurs héritiers.

1397. — Don d'un setier de seigle sur les terres et près de la Livrenière, paroisse des Herbiers.

1403. — Titre d'un setier de seigle sur le domaine de frère Pierre Georget, aux Landes-Génusson.

Plus trois pièces sans date :

1. — Donation par Guillaume de Chantemerle de dix-sept sols de rente, payables sur ses domaines de Mouchamp.

2. — Donation par Chotard de Mortagne, Béatrix sa femme et ses fils, Astérius, Pierre et Guillaume, du pré dit Guioret, en présence de Judicaël, Aimery de la Roche, et Girard Poirier.

3. — Donation par Rodolphe de Mauléon et Guillaume, son frère, de dix sols de rente payables à la Pentecôte de chaque année, pour acheter du poisson à Saint-Michel en l'Herm. Cette donation faite pour la rédemption des âmes des donateurs et de leurs parents.

Voici la traduction de cette dernière pièce :

« On fait savoir aux personnes présentes et à venir que « moi, Rodolphe de Mauléon, et moi, Guillaume, son frère, « nous donnons au Seigneur et aux moines de Sainte-Marie « de la Grainetière, pour acheter du poisson à Saint-Michel « en l'Herm, dix sols qui devront être versés à la Pentecôte, « pour la rédemption de nos âmes et de celles de nos parents. « Ce don a été fait chez les moines de Saint-Hilaire de Fon- « tenay aux mains de Guillaume, abbé de ce lieu, et les té- « moins sont, savoir : Jean, abbé de Mouzeuil, et Guillaume, « abbé de Trizay[1], Etienne, Guillaume Bérard de Fontenay et « les hommes d'armes Guillaume de Bealoc(?), Pierre Gérald « de Saint-Michel, Jean de Nesmy, et Rodolphe de Forges. »

La donation de 1100 est ainsi conçue :

« Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, moi, Godefroid, « fils d'Alfred, à tous les fils de notre sainte mère l'Eglise qui « liront ou entendront cette charte, je fais savoir que, comme « noble homme Aimery, fils d'Alfred mon oncle, avait donné « au Seigneur et aux frères de la Grainetière, entre les mains « de l'abbé Jean, la terre de Marigné et ses héritages avec tous « leurs tènements, à perpétuité, pour l'âme d'Ozengarde, sa « fille, autrefois épouse de Guillaume Juquel ; moi, en échange « de ces héritages que je ne voulais pas retenir injustement, « j'ai assigné aux dits frères de la Grainetière quarante « cinq sols sur la terre de Marigné, à prendre sur les revenus « et produits, qui seront payés, à l'Assomption de la bien- « heureuse Marie, tous les ans, de la main de Jean Fréfille, « qui est vassal de la dite terre. S'il arrivait que ladite terre « pût être ravagée par quelque accident que ce fût, de telle « sorte que les susdits quarante cinq sols ne pourraient

[1] Dans une monographie qu'il a donnée sur les Herbiers, à l'occasion du Concours régional de la Roche-sur-Yon, M. Brunet, instituteur, a traduit les mots « abbas de Triazio », par « abbé de Triaize ». Il n'y eut jamais d'abbaye à Triaize, et, par suite, jamais d'abbé ; mais une simple ferme relevant du monastère de Luçon. Cette traduction constitue une erreur historique qu'un véritable érudit eût certainemeût évitée.

« être payés sur les revenus et produits, j'ai assigné les mêmes « quarante cinq sols aux susdits frères sur toute ma terre de « Chafaut ; et si le vassal ou le seigneur de la dite terre cesse « de payer cette rente soit par négligence, soit par oubli, soit « par malice, après qu'il aura été mis en demeure, qu'il soit « permis à l'abbé de mettre ma terre sous l'interdit le plus « absolu jusqu'à ce que le bénéfice ait été payé aux susdits « frères. J'ai concédé antérieurement ce don entre les « mains du susdit abbé Jean et entre les mains de maître « Arnault, alors archiprêtre d'Alpide[1] en présence de « maître Guitton, alors doyen de Saint-Laurent. Cela fut « fait à Saint-Hilaire le Vouhis, dans la maison des moines, « en présence de Jean, moine de Saint-Jean, Gautier, in- « tendant de la Grainetière, Pierre Verius, Amicus et Ré- « ginald Nicole, hommes d'armes, Amicus étant préposé, « Durand Arcelin, Jean Ménard et Jean Fréfille, laïques, et « beaucoup d'autres Ensuite, Guitton, fils d'Alfred, confirma « cette donation à la Vineuse, et investit l'abbé susnommé « en ma présence, devant les témoins Jean, moine de « Saint-Jean, Gautier, intendant de la Grainetière, Briant « de Montaigu, Guitton, seigneur de la Motte, Amicus de « Chauché, hommes d'armes, Rufinellus, alors sénéchal de « la Roche-sur-Yon et beaucoup d'autres. Et pour la plus « grande autorité de cette charte, je l'ai revêtue de mon sceau. »

Quant aux titres français, ils ont trait à des procès, donations, fermages, contestations, jugements rendus, etc. etc. ; on trouve souvent répétées, dans les baux et actes d'administration des domaines de l'abbaye, de vives plaintes sur « l'abandon des terres, tant à cause des injures des guerres que des surtaxes des tailles, et ainsi les biens sont sans aucun profit ni revenu à ladite abbaye, tant par faute de réparations qu'autrement, desquelles se font si grand frais, que le

[1] *Alpidy* — Peut être une corruption du mot « *Alperii* », *Auparcds*, aujourd'hui *Parcds*.

prix des fermes y est entièrement consumé, même insuffisant pour y satisfaire. »

L'un des actes, celui du 13 juillet 1636, porte arrentement à la famille Brejeon des métairies des Gabardières, paroisse de Saint-Philbert du Pont-Charrault, moyennant un certain nombre de produits et obligations, et notamment le charroi de deux tonneaux de vin à aller quérir à Luçon.

Ce vin « à aller quérir à Luçon » devait provenir sans doute du Bordelais ou tout au moins de la Saintonge, et jouir d'une saveur plus apostolique que le petit vin blanc du bocage vendéen.

Frère Jean des Entommeures avait-il passé par la Grainetière ?

L. Chappot de la Chanonie,

*Avocat et publiciste.*

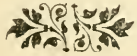

ÉCRIN POÉTIQUE

# FARANDOLE

Le temps s'envole ;
Les ans, trop courts,
A tour de rôle
Suivent le cours
Qui les emporte,
Longue cohorte,
Dans le néant
Toujours béant,
Où tout se noie
Malheur ou joie :
Où le passé,
Sans fin ni trêve,
Est entassé
Et se fait rêve.
Le jour qui vient
Ne garde rien
Du jour qui sombre,
Enseveli
Dans la pénombre
Du grand oubli.
Le temps qui marche
A si grands pas
Toujours arrache
Et ne rend pas
A notre vie
L'heure ravie.

Rien ne renaît :
Sourire ou peine,
Amour ou haine,
Tout disparaît.
La Farandole
Macabre et folle
Du temps qui fuit,
Toujours poursuit
Sa ronde noire ;
Tout se réduit,
Même la gloire,
Au souvenir
D'abord vivace,
Puis qui s'efface
Dans l'avenir.

A. Bonnin.

# JOURNAL
# D'UN FONTENAISIEN
## PENDANT LA RÉVOLUTION

### 1791[1]

**25 juillet.** — La m^té^ décide l'ouverture à la circulation, pour la Saint-Michel suivante, des deux anciens chemins existant avant la clôture de la ville ; l'un descendant du Puy Saint-Martin et allant à la prairie ; l'autre passant entre la maison occupée par la tour du couvent des Capucins et le clos de Jarnigande et servant, en partie, de cimetière aux protestants.

**27 juillet.** — La m^té^ interdit aux religieuses de Saint-François, de Notre-Dame, de l'Union-Chrétienne, de l'Hôpital-Général et de l'Hôtel-Dieu, de laisser dire, dans les chapelles et oratoires de leurs maisons, d'autres messes que celles de leurs aumôniers. La même interdiction est faite aux Lazaristes à l'égard des prêtres réfractaires. Les portes extérieures des dites chapelles devront, en outre, être fermées jusqu'à ce que les religieuses aient pour aumôniers des prêtres constitutionnels et que les Lazaristes aient prêté serment.

[1] Voir la livraison de Juin 1890.

**29 juillet.** — Gensonné et Gallois, commissaires civils chargés d'étudier les causes des troubles de la Vendée, arrivent à Fontenay à quatre heures du soir. Ils descendent à l'auberge de la *Coupe d'or*, place du Marché-aux-Porches. Ils y reçoivent la visite de la m^té^ et des autres corps administratifs.

**30 juillet.** — A deux heures du soir, les membres du direct^re^ de dép^t^, du district et de la m^té^ se réunissent à l'hôtel du dép^t^ avec les commissaires. On y décide que les prêtres réfractaires pourront dire la messe dans les églises paroissiales et dans l'oratoire du collège, et que les autres églises seront fermées.

Trois compagnies du 84^e^ régiment d'infanterie arrivent aux Sables.

Le détachement du 16^e^ régiment de cavalerie, cantonné aux Sables, retourne à Fontenay.

**1^er^ août.** — Un décret enjoint aux Français absents du royaume, à rentrer dans le délai d'un mois.

Le district de Challans mande à celui des Sables l'arrivée, à l'Aiguillon-sur-Vie, de dix individus ayant participé aux troubles de la Proutière, pris, le 29 juillet, sur un bâtiment à Noirmoutier.

**2 août.** — Les prisonniers arrivent aux Sables. C'étaient les sieurs Baudry de la Burcerie, Charles Gazeau, Masson de la Renaudière, Duhomme dit d'Archiais, (les deux frères) Nicollon des Abbayes ; Théodore Gazeau ; L.-B. Robin des Burondières, vicaire de la Boissière des Landes ; Marie-Dézirée Gazeau ; Gabriel Masson.

**3 août.** — Les commissaires civils, accompagnés de Dumouriez, se rendent à Luçon. Ils se présentent à l'Hôtel de Ville et déposent leurs commissions sur le bureau.

**4 août.** — On s'occupe de la formation des corps de gardes nationales, destinés à la défense des frontières.

**5 août.** — Pierre Asselin, exécuteur des sentences criminelles, demande au district que le traitement de 1,800 livres qui lui était fait par le comte d'Artois, ci-devant apanagiste de Poitou, lui soit continué.

Gensonné et Gallois arrivent aux Sables. A midi, le directoire du district va leur rendre visite.

Sur les trois heures, les commissaires sont arrivés au directoire, où se réunissent successivement les maires, officiers municipaux et procureurs des communes du district. Ils prennent de chacun d'eux les renseignements relatifs aux troubles, ainsi que les moyens de les apaiser. A sept heures, la séance est levée, et les commissaires engagent les municipalités à rédiger leurs pétitions par écrit.

**6 août.** — A dix heures du matin, Gensonné et Gallais se présentent au directoire des Sables et remettent sur le bureau les commissions à eux délivrées. Ils se renseignent sur les troubles de la Proutière, ses causes et ses conséquences, et observent qu'il importe, pour le bien de la chose, de s'occuper incessamment de la suppression des curés et de la circonscription paroissiale. Ils se retirent à une heure et demie du soir.

**9 août.** — Le 2e bataillon du 60e régiment d'infanterie, venant de la Rochelle, passe à Luçon, se rendant aux Sables. Une compagnie y reste cantonnée pour remplacer celle du 25e régiment (ci-devant Poitou). Le reste du bataillon, commandé par Rambaud, se rend aux Sables pour y tenir garnison.

**12 août.** — Le 1er bataillon et cinq compagnies du 2e du 84e régiment d'infanterie, passent à Luçon et se rendent dans l'île d'Oléron. Le 2e bataillon est cantonné à Challans, Machecoul, Châtillon et le Croisic.

A 9 heures du matin, une compagnie du 60e de ligne part des Sables pour la Roche-sur-Yon et une autre pour Luçon.

**14 août.** — Les commissaires civils quittent les Sables pour se rendre à la Roche-sur-Yon.

**17 août.** — Gensonné et Gallois retournent à Fontenay où ils séjournent jusqu'au 3 septembre.

**18 août.** — *Caisse patriotique.* — Dans une assemblée du Conseil-général de la commune, le maire expose que la disette de plus en plus grande de numéraire rendant les transactions de plus en plus difficiles, il devenait urgent d'y obvier en posant les bases d'une caisse patriotique, pour l'échange des assignats contre des coupons, représentés par des bons municipaux de diverses valeurs.

Le Conseil-général approuve la mesure et décide la création d'une caisse patriotique au capital de 15,000 livres susceptible, au besoin, d'un accroissement de 5,000 livres. La m^té^ s'engage à fournir 21,000 billets et une caisse fermant à deux clés pour les renfermer; 4,000 seront rouges et porteront : « *Bon pour deux livres* » ; 7,000 seront bleus, avec la mention « *Bon pour vingt sols* » ; 10,000 seront blancs et porteront « *Bon pour dix sols.* » Au-dessus de la valeur de chacun d'eux seront les mots CAISSE PATRIOTIQUE, et en légende, aux quatre côtés du billet : *Délibération du conseil-général de la commune de Fontenay-le-Comte, du 18 août 1791.* Chacun d'eux portera un numéro d'ordre et les signatures des sieurs *H. de Bessé, Garos et Vinet*, commissaires nommés à cet effet. Au dos seront les armes de la ville, et au pied la signature de *Moreau*, maire. Ces bons de caisse devront être, jusqu'à épuisement, échangés au pair contre des assignats de 5, 50, 60, 70, 80, 90 et 100 livres. L'ouverture de la caisse aura lieu le 29 août suivant.

**20 août.** — On publie un décret de l'Assemblée Nat^le^ relatif aux traitements et faveurs à accorder aux fonctions relatives au service divin dans les églises des ci-devant chapitres séculiers ou réguliers.

**22 août.** — Un autre décret taxe à une triple imposition les biens des émigrés restés à l'étranger.

**23 août.** — La m^té du château d'Olonne mande au district que le dimanche, 21 août, il y a éclaté une émeute, et qu'elle a été troublée dans ses fonctions à l'instigation des abbés Boitel et Gourdin, curé et vicaire des Sables. Le district arrête que Dardel et Degounor, deux de ses membres, accompagnés de trois cavaliers se transporteront sur les lieux pour y prendre telles mesures jugées nécessaires.

**25 août.** — Gensonné et Gallois invitent l'accusateur public du tribunal des Sables-d'Olonne à hâter la procédure dirigée contre les fauteurs de l'insurrection d'Olonne.

**26 août.** — L'Assemblée nationale décrète que les meubles et ustensiles de cuivre et de bronze existant dans les communautés, églises et paroisses supprimées, et susceptibles d'être employées à l'alliage du métal des cloches, seront envoyés aux hôtels des monnaies les plus voisins, ou autres lieux destinés à la fabrication des flans.

**27 août.** — Gensonné informe Gallot, député à l'Assemblée nationale, des progrès de la contre-révolution en Vendée.

**29 août.** — Goupilleau (de Montaigu), parti de cette ville le 27, arrive à Fontenay à 7 h. du soir, pour prendre part aux élections des députés à l'Assemblée législative. Il descend à la Coupe, où il rencontre le général Dumouriez et Gensonné.

**30 août.** — Les électeurs de la Vendée se réunissent, à 10 h., du matin, dans l'église des Cordeliers, pour la nomination des députés à l'Assemblée législative et le renouvellement des administrateurs du département. Les commissaires sont élus ; les pouvoirs vérifiés. Goupilleau (de M.). est élu président à la majorité absolue des suffrages.

— Un escadron du 16^e régiment de dragons, caserné à Ancenis (Loire-Inférieure), vient tenir garnison à Fontenay, sur la demande de Dumouriez, en remplacement du 16^e régiment de cavalerie (Royal-Lorraine), parti depuis le 20 août précédent.

Dumouriez donne l'ordre au capitaine Lagarde de se rendre, avec 50 cavaliers, à La Châtaigneraie, pour de là se diriger sur l'Absie, à l'effet d'y surveiller les agitateurs.

**31 août.** — Goupilleau (de M.) prononce un discours d'ouverture en prenant possession du fauteuil de la présidence. Au 3e tour de scrutin, Guichet (Jacques-Charles), ancien notaire au Breuil-Barret, est élu secrétaire. La séance est levée à sept heures du soir.

**1er septembre.** — Le Directoire de département requiert la mté de faire délivrer 320 cartouches à l'officier commandant le détachement du 11e régiment (ci-devant Royal-Roussillon) qui doit se transporter, le lendemain, aux environs de la Châtaigneraie, menacée d'un soulèvement.

Dans la soirée, la mté se rend, sur les 4 heures du soir, à l'église des Cordeliers, où se trouvait réunie l'assemblée électorale. S'approchant du bureau, le maire a pris la parole et a témoigné au président, au nom de la commune, la satisfaction qu'elle éprouvait de la voir réunie dans ses murs, se félicitant d'avance du choix que les électeurs allaient faire, pour remplir le vœu de la loi. Goupilleau, après quelques paroles de remerciements au discours du maire, a invité la mté à assister à la séance.

Au 1er tour de scrutin, Goupilleau (de M.) a été élu premier député à l'Assemblée législative par 156 voix sur 299 votants. 25 billets sont annulés pour défaut de désignation suffisante entre son frère et lui.

**2 septembre.** — L'assemblée électorale continue ses opérations. Morisson[1] (Charles-Louis-François-Gabriel), est élu deuxième député.

[1] Né en Bretagne en 1740, avocat du Poitou, administrateur du directoire de département en juillet 1790, député à la Législative, puis à la Convention, membre du Conseil des Cinq-Cents, juge de la Cour d'appel de Poitiers en 1797, puis conseiller à la Cour impériale de Bourges, où il mourut en 1816

Dumouriez dirige un détachement de 30 cavaliers sur Saint-Laurent-sur-Sèvre, pour y surveiller les agissements des missionnaires, et informe les administrateurs de la Loire-Inférieure de son départ pour Châtillon-sur-Sèvre.

**3 septembre.** — MAIGNEN[1], François, administrateur du district de la Châtaigneraie, est élu député au 3e tour de scrutin. Dans la soirée, l'abbé MUSSET[2] (Joseph-Mathurin), curé de Falleron, passe également au 3e tour. Dumouriez, Gensonné et Gallois partent pour Châtillon-sur-Sèvre, afin d'y surveiller les agissements des prêtres réfractaires.

**4 septembre.** — GAUDIN (Joseph-Marie-Jacques-François), maire des Sables, est élu député au 3e tour. Dans la soirée, THÉRIOT[3] (Alexis), administrateur du département, est également nommé au 3e tour.

**5 septembre.** — Dans la matinée, GIRAUD DE SAINT-VINCENT (Etienne), juge de paix à Fontenay, passe au 3e tour. Dans la soirée, GAUDIN (Jacques), vicaire-général constitutionnel de la cathédrale de Luçon, est élu huitième et dernier député.

**6-7 septembre.** — Les électeurs élisent comme suppléants à l'Assemblée : *Jousson*[4], Pierre, administrateur du district de Challans ; *Mercier-Durocher*[5], André-Charles-

[1] Ils étaient deux frères, François et Pierre, tous deux membres du district de la Châtaigneraie. François mourut le 3 juin 1796, étant membre du Conseil des Anciens.

[2] Né en Bretagne en 1749, curé de Falleron à la Révolution, député à la Législative puis à la Convention, membre du Conseil des Anciens, administrateur de la Loterie, commissaire du Directoire en Piémont, préfet de la Creuse en 1800, membre du Corps législatif en 1802, réfugié en 1816 en Belgique où il mourut en 1828.

[3] Administrateur du département en juin 1790, député à la Législative en 1791, puis juge du tribunal de Montaigu, décapité à Fontenay le 1er décembre 1793, comme chef de rebelles.

[4] Jousson devint ensuite volontaire des chasseurs de la Vendée et fut tué par les rebelles à Aizenay, le 2 octobre 1793.

[5] Auteur d'importants mémoires sur les *Geurres de la Vendée*, né à la Rochelle le 9 novembre 1753, mort à Fontenay le 20 avril 1816.

François, avocat, et *Boulanger*, Martin-Louis-Joseph, juge de paix de Marcuil.

**7 septembre.** — Gensonné et Gallois arrivent de Saint-Laurent-sur-Sèvre, et annoncent que les troubles sont apaisés.

**8 septembre.** — L'assemblée électorale continue ses opérations : *Raison*, François-Marie, suppléant du tribunal du district, est élu président du tribunal criminel à la majorité relative des suffrages; *Dupuy*, Pierre-Claude, est maintenu accusateur public ; *Goupilleau*, Jean-François, député sortant, est élu greffier au 3e tour.

Les hauts-jurés sont ensuite désignés. Ce furent *Biaille-Germon* et *Bouron*, ex-constituants.

Dans la soirée, tous les députés et suppléants élus se réunissent dans un banquet, et se donnent rendez-vous pour le jeudi, 22 septembre, à l'hôtel Henri IV à Nantes, afin d'y prendre, dès le lendemain, la route de Paris.

**9-11 septembre.** — On procède au renouvellement des membres de l'administration départementale.

Les nouveaux membres élus sont :

*Rodrigue* (F. A.), évêque constitutionnel ;

*Pervinquière* (J. M. S.), ex-constituant ;

*Girard de Villars* (Charles-Jacques-Etienne), président de la Société populaire.

*Gratton*[1] (Jacques-Aimé-Emery), capitaine des canonniers de St-Gilles.

*Gauly* (Jean-Baptiste), juge de paix de Mouchamps ;

[1] Né à Saint-Gilles-sur-Vie le 27 juin 1750, nommé le 24 avril 90, commandant en chef du corps des volontaires nationaux, le 8 décembre 91, lieutenant colonel du bataillon de la Vendée, le 13 février 93, lieutenant de gendarmerie nationale du département, le 18 avril 94, président de la commission militaire des Sables, maire de Saint-Gilles le 13 décembre 1800, mort à la Rochelle sous la Restauration, auteur d'un opuscule en vers intitulé : *Poésies très fugitives*. Fontenay-le-Comte 1787, Cochon de Chambonneau, pet. in-8° de 79 pp. Il fut longtemps collaborateur des *Affiches du Poitou*.

*Boulanger* (M. L. D.), juge de paix de Mareuil ;
*Regain* (René-Simon-Célestin), juge de paix des Sables ;
*Bouquet*, (Pierre), médecin à Luçon ;
*Gallot*, (Jean-Gabriel), médecin, ex-constituant ;
*Denogent*, (Philbert-Aimé), juge de paix des Moutiers-les-Mauxfaits.
*Vinet*, (Charles), notaire à Fontenay.
*Moulins*, (Isidoire-Elie), de la Vineuse, ex-officier de marine.
*Fillon*, (Pierre-Jean) l'aîné, notaire ;
*Mercier-Durocher* (A. Ch. F.) avocat ;
*Fayau*, le jeune (Pierre-Joseph-Marie), de Rocheservière.
*Caillaud* (Jean-Baptiste-Aimé), avocat au Tablier ;
*Esnard*, (René) homme de loi à Fontenay.
*Clémenceau*, (Pierre-Paul), médecin.

**12 septembre.** — Le directoire du district de Fontenay invite les municipalités de son ressort à lui adresser les soumissions, présentées par les soldats auxiliaires et volontaires nationaux, selon les instructions du directoire du département.

**15 septembre.** — L'Assemblée nationale décrète que le sceau de l'Etat portera désormais en légende : LA NATION, LA LOI, LE ROI, et que celui portant LA LOI, LE ROI sera brisé.

**18 septembre.** — Des réjouissances publiques ont lieu à l'occasion de l'acceptation de la Constitution par le Roi. Dumouriez y fait parade d'une fausse popularité en dansant des farandoles avec des femmes du peuple. La municipalité dépense à cette occasion 389 livres sept sols, six deniers.

**19 septembre.** — Les membres du Directoire du district des Sables ayant tous, pour divers motifs, donné leur démission, on procède à leur remplacement. Sont élus :
Bouhier, vice-président ;
Robert et Biret, membres ;
Gourdin et Sourouille, adjoints ;
Mercereau, substitut du procureur-général-syndic.

**23 septembre.** — Les dragons d'Orléans, casernés à Fontenay, se révoltent contre leurs officiers, suspectés de vouloir émigrer.

**24 septembre.** — Le département requiert Dumouriez de diriger, des Sables sur Saint-Gilles, un détachement de trente hommes.

**26 septembre.** — A 9 heures du matin, le baron de Lézardière sort de la prison des Sables, avec ses compagnons de captivité, à l'occasion de l'amnistie prononcée par l'Assemblée constituante.

**30 septembre.** — L'Assemblée nationale clôture sa session.

**1er octobre.** — L'Assemblée législative entre en séance. Elle se trouve composée de 745 membres, dont 400 avocats ou magistrats, 70 ecclésiastiques, 70 hommes de lettres et 205 propriétaires.

**2 octobre.** — Une fête publique à lieu à l'occasion de la proclamation de la Constitution. De 8 à 9 heures du matin, et à plusieurs reprises dans la journée, le carillon des cloches et les salves d'artillerie annoncent la cérémonie. A 1 heure et demie, le Conseil-général de la commune se réunit à l'Hôtel de Ville, et en part à 2 heures, précédé des tambours et gagés de ville. Il se transporte successivement devant l'église Notre-Dame, au carrefour Saint-Nicolas, et y fait donner lecture, par le secrétaire-greffier, de l'acte constitutionnel. Revenant ensuite à la mairie, il se dirige, escorté par un piquet de 50 gardes nationales, sur la place Royale, où une salve d'artillerie annonce son arrivée. Il gravit alors les degrés de l'amphithéâtre qui s'y trouve élevé, et y reçoit, en présence d'une foule immense, les corps administratifs et judiciaires, qui s'y sont successivement rendus. En face, se rangent, à droite la troupe de ligne, et à gauche, la garde nationale.

S'avançant ensuite sur le devant de l'estrade, le maire fait connaître à la foule le motif de la solennité, fait ressortir

pour le peuple les avantages de la Révolution et de la nouvelle Constitution, l'attachement que l'on doit porter à la Royauté, et la conduite à tenir par suite de l'acceptation de la Constitution. Son discours est suivi de la lecture de l'acte, qui est accueillie aux cris de « *vive la Constitution! vive le Roi!* » Après cette cérémonie, les autorités sont descendues du théâtre et se sont dispersées, pendant qu'un détachement reconduisait la m^té^ à l'Hôtel de Ville.

A 7 h. 1/2 du soir, l'amphithéâtre a été illuminé, ainsi qu'un transparent, placé sur le devant et portant cette inscription :

FRANÇOIS, PLUS DE TYRAN, VIVE A JAMAIS LE ROI,
POUR LE BONHEUR DE TOUS, IL RÈGNE PAR LA LOI.

A 9 h. a été terminée l'illumination générale des arbres de la place et du monument.

Trois transparents de deux pieds de haut recouvraient les trois côtés d'une pyramide, élevée pour former le bouquet de fin.

Sur le premier, on lisait :

VIVE LA NATION, LA LOI, LE ROI.

A droite se trouvait une couronne civique, à gauche, une épée, surmontée du bonnet de la liberté.

Sur le second :

QUOI, LIBRES D'OPINIONS
SANS VIVRE DANS L'UNION!

Sur le troisième :

OUBLIONS TOUT LE PASSÉ,
LOUIS LE VEUT, C'EST ASSEZ!

L'illumination de la ville, dit le procès-verbal de la fête, ne présentait pas un moins beau spectacle que la place Royale. Celles des hôtels du dép^t^, du district et de plusieurs

maisons particulières étaient habilement agencées. Depuis le départ des autorités, jusqu'à deux heures du matin, des ménétriers, placés sur des estrades, y ont fait exécuter des danses, et la population s'est retirée en ne cessant de manifester sa satisfaction et son contentement, sans troubler un seul instant la tranquillité. Cette fête avait coûté 281 livres à la municipalité.

**5 octobre.** — Le rapport de Gensonné et de Gallois sur la situation morale et politique du pays, est lu à l'Assemblée Législative : celle-ci se déclare satisfaite de leur conduite.

**8 octobre.** — L'Assemblée décide qu'il sera envoyé des troupes en Vendée et en Bretagne.

**24 octobre.** — La m^té^ alloue 96 livres, à titre de gratification, au s^r^ Périot (Pierre), conducteur des travaux des routes, pour le devis du plan des casernes de la ville.

**3 novembre.** — Goupilleau (de Fontenay) est nommé, au club des Herbiers, président de la *Société ambulante des Amis de la Constitution de la Vendée.*

**8 novembre.** — Lasserre, commissaire des guerres, chargé du classement des places de l'Ouest, prend possession des casernes de la ville.

L'Assemblée met, sous le séquestre, les biens des princes émigrés et condamne à mort, ceux rassemblés aux frontières, qui ne rentreront pas en France avant le 1^er^ janvier 1792.

**11 novembre.** — La m^té^ fait notifier à tous ceux qui jouissent de parties des anciens forts, fortifications, murs, fossés, douves, remparts, portes, terrains vagues, gués et rivages de la ville, la vente qui lui en a été faite le 17 juin précédent, et les somme de produire les titres en vertu desquels ils jouissent desdits immeubles.

*(A suivre.)* A. Bitton.

# LE LIVRE D'OR DE LUÇON

L'exemple donné par M. René Vallette a suggéré à M. L. Ballereau la pensée de réunir en quelques feuillets la biographie des hommes célèbres ou des savants qui ont laissé une trace dans l'histoire de sa ville natale. Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs la primeur de quelques-unes de ces biographies qui ont le grand mérite de faire revivre des noms illustres, trop oubliés de nos contemporains.

N. D. L. R.

Germain COLOT. La famille Colot, originaire de Luçon, fournit plusieurs chirurgiens célèbres. Germain fit des études spéciales sur la maladie de la pierre, dont on n'avait pas jusqu'alors, en France, osé faire l'extraction, bien que cette opération fut pratiquée en Italie et en Allemagne. Ses premières expériences eurent pour sujets des cadavres ; puis, sûr de lui-même, il demanda au roi Louis XI de commuer la peine de mort, auquel un archer de Bagnolet, atteint de la pierre était condamné, en celle de l'opération. Le roi, ayant accédé à cette prière, Colot exécuta la taille avec une habileté merveilleuse. L'archer en fut quitte à bon compte ; quinze jours après, il était sur pied et parfaitement guéri.

Laurent COLOT fut également un opérateur très habile. Il habitait la petite ville de Fresnel, en Champagne, quand Octavian de Vièle, chirurgien de la ville de Rome, se lia avec lui. Octavian, de retour à Rome, Laurent Colot vint s'établir à Paris (1556). Il était alors le seul capable de faire l'opération de la taille, et le roi créa pour lui une chaire spéciale de chirurgie dans sa maison.

La réputation de Laurent Colot a été consacrée par le médecin Rolfintius et par Ambroise Paré.

Philippe COLOT, petit-fils du précédent, avait perfectionné l'art de ses ancêtres. Praticien consommé et jouissant à juste titre d'un grand renom de savoir, il était fort recherché et ne parvenait qu'à grand'peine à secourir ses malades. Le cardinal Chigi l'avait à maintes reprises prié de le venir visiter à Bologne, faute de temps, il ne put se rendre au désir de l'Eminence et dut rester à Paris.

Philippe avait beaucoup simplifié la manière d'opérer la taille mise en pratique par son aïeul Germain Colot. Après une vie très laborieuse il vint mourir dans son pays, à Luçon, à l'âge de 63 ans (1656).

Il laissait un fils nommé Philippe comme lui et comme lui aussi médecin lithotomiste, qui fut le père de François Colot.

François COLOT, de même que son père et ses ancêtres, s'était appliqué dès son enfance à l'étude de lithotritie, et, à leur exemple, il avait gardé pour lui la pratique de son art, se gardant bien de la divulguer. Aucun reproche ne peut toutefois lui être fait ; car il soignait les pauvres avec un grand dévouement et obtenait, à l'Hôtel-Dieu en particulier, des cures extraordinaires.

Il ne voulut pas mourir sans léguer à ses concitoyens un ouvrage utile et réclamé des chirurgiens de son époque : il publia le *Traité de l'Opération de la taille, avec des observations sur la formation de la pierre et la suppression d'urine.* Paris 1717 in-12.

Son désintéressement, en publiant les secrets de son art, pourrait bien être contesté, si l'on s'armait de ce qu'il dit dans l'ouvrage précité, à savoir que « les chirurgiens » de la Charité et de l'Hôtel-Dieu qui y gagnaient la maîtrise s'instruisaient en nous surprenant ; ils firent secrètement quelques ouvertures aux planchers, entre les deux solives, directement au-dessus de la chaire où l'on plaçait les malades, pour y être taillés. »

Jacques GOUPIL, né à Luçon d'une famille alliée à Tiragneau, fit à Poitiers de très brillantes études et devint le précepteur de plusieurs gentilhommes de la Saintonge auxquels il enseigna les belles lettres et diverses langues. Il prit à Paris, le bonnet de docteur en médecine sous le décanat de Jacques Houllier.

Jacques Sylvius, qui occupait la chaire de médecine au collège royal, étant mort, Henri II nomma Goupil pour le remplacer (1555). Il avait fait des études approfondies sur la langue grecque et se rendit célèbre par la publication d'observations sur certains auteurs tels que Dioscoride et Alexandre Tallien. Il mourut en 1568, laissant inachevée une lecture sur les œuvres d'Hippocrate.

On a de lui :

*Phasis libellus de pestilentia ex Syrorum lingua in græcam translatus, additis simul in eumdem castigationibus* (Lutetiæ ne fait pas partie du titre de l'ouvrage ce mot est mis là en place de Parisiis, lieu de l'édition 1548, in-folio, avec les 12 livres d'Alexandre Tallien).

*Annotationes et scholia in Ambrosii Leonis Nolani, versionem librorum Joannis actuarii.* Parisiis, 1548 in-8°. — Ultrajecti, 1670, in-8°.

*Actuarii Joannis, filii Zachariæ, de actionibus et affectibus spiritus animalis.* (Parisiis 1557 in-8°, en grec, avec les ouvrages de Jacques Sylvius).

Scholiani Pauli Æginete, libros VII de re medica. Pedacius Dioscorides de materia medica additis castigationibus.

Robert DE SALNOVE, fils de François de Salnove, écuyer sieur de la Mongie et des Fossés de Luçon, et de Marie Resnier, naquit à Luçon vers la fin du XVI^e siècle. Son père était sénéchal de Luçon, conseiller et écuyer de la duchesse de Bar et maître des requêtes en son hôtel.

Il fit d'abord partie de la maison de Henri IV en qualité de page et passa, en cette même qualité, près du roi Louis XIII.

Ces deux princes lui prodiguèrent leur amitié et leurs faveurs. Sur la recommandation de Louis XIII, Christine de France le fit écuyer en 1619 et peu après, Victor-Amédée Ier le nomma gentilhomme de la chambre et le retint en Piémont pendant 18 années. Après la mort de Victor-Amédée, Salnove revint à la cour de Louis XIII qui le nomma conseiller et lieutenant de Louveterie.

La passion pour la chasse à laquelle il se livrait avec ardeur lui acquit un grand renom et une expérience dont il profita pour composer un livre fort estimé, intitulé : *La Vénerie royale*. Robert de Salnove y combat vivement les théories de du Fouilloux et nous apprend que ce fut Louis XIII qui, le premier, se servit de chiens courants pour la chasse au renard.

Salnove mourut vers l'année 1670.

BALLEREAU (Léon), architecte de la ville de Luçon, président de la Société des architectes de la Vendée, membre de la Société centrale des architectes, correspondant du ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts ; inspecteur de la Société Française d'Archéologie, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, secrétaire-adjoint de la Société d'Emulation de la Vendée, naquit à Fontenay-le-Comte, au mois de février 1823.

Elève de M. Moll, architecte du gouvernement, sous l'habile direction duquel il était resté à Paris pendant dix années, il avait acquis une connaissance profonde de son art difficile et un talent de dessinateur bien connu. Ses œuvres sont marquées au coin d'un caractère original qui les feront reconnaître au premier aspect.

Archéologue distingué, les absorbantes occupations que lui créait sa profession furent un obstacle constant à ses travaux sur l'histoire des monuments. Il ne publia que peu de choses ; Mais il contribua pour une large part dans l'œuvre de M. l'abbé F. Baudry, curé du Bernard.

Il nous est resté de lui ces quelques brochures :

*Une croix reliquaire du XI^e siècle* ; *Notice sur le clocher de l'église primitive de Saint-Pierre de Talmont* (Vendée), lue en Sorbonne, le 10 avril 1873 ; *Notice sur le portail de l'église de saint Nicolas de Brem,* lue en Sorbonne, le 10 avril 1874 ; *Notice sur une épingle romaine en bronze.*

La ville de Luçon lui doit la reconstitution de ses armes qui fut l'objet d'une étude remarquable.

Il mourut à Niort le 16 septembre 1877.

L. Ballereau.

# LES ARTISTES DU POITOU

## A L'EXPOSITION DE DINAN

Grace au concours éclairé de la municipalité de Dinan, qui n'a pas hésité à faire tous les sacrifices pécuniaires voulus, grâce surtout au dévouement bien connu et à la compétence du critique d'art, M. Olivier Merson, la Société artistique et littéraire de l'Ouest dont le siège est à Paris, a ouvert dans la ville de Dinan une exposition des Beaux-Arts, qui a duré du 15 août au 15 septembre dernier. Cette exposition a obtenu un succès des plus vifs et ce n'est que justice. Organisée, dans une des villes les plus pittoresques de la Bretagne, dans un site superbe, que chaque année visitent en foule les baigneurs des côtes bretonnes, cette exposition renfermait des œuvres signées des plus grands maîtres modernes ; mais on pouvait en outre y admirer des toiles dues au pinceau des artistes les plus appréciés des quatre provinces du Maine, de la Bretagne, de l'Anjou et du Poitou.

Nous signalerons tout particulièrement celles de M. Luc-Olivier Merson, le célèbre auteur de la *Fuite en Egypte*, Landelle, Luminais Maignan et Guillon. M. Lansyer (de Bouin), l'éminent paysagiste vendéen, collaborateur de la *Revue du Bas-Poitou*, ancien vice-président de la Société, avait exposé des aquarelles qui attiraient tous les regards. Parmi les autres artistes originaires du Poitou, on trouvait encore M Bidau (de la Roche-sur-Yon), dont les peintures décoratives ont été très remarquées, MM. Brouillet, Boisson, et Magne, dont les envois témoignaient de réelles qualités. M. Perrault, un artiste qui ne compte plus ses succès, avait envoyé aussi un très beau panneau. Enfin M. Robuchon, que *Grand Père* et *Grand Mère* et un *Paysan vendéen* signalaient à l'attention des visiteurs, avait voulu mettre à la portée de tous les splendides ouvrages illustrés de photographies gravées, qu'il a publiés sur le Poitou. On ne saurait non plus passer sous silence l'œuvre exposée par M. Thibaudeau.

En dernier lieu, mentionnons parmi les œuvres d'artistes décédés, l'aquarelle à la gouache de Piette de Montfoucault.

Cette rapide énumération montre que le Poitou était dignement représenté à l'exposition de Dinan, dont nous sommes heureux de constater ici la pleine réussite.

Dr Marcel Baudouin.

# JARD

Toute la côte entre les Sables et l'anse de l'Aiguillon est digne d'attirer le touriste, et par ses curiosités naturelles et par les souvenirs historiques qui jalonnent son parcours. Ce sont les falaises de Tanchet, du Puits d'Enfer, de Saint-Jean, de la baie pittoresque du Cayola, de la Mine ; toute cette rive taillée dans des terrains secondaires, qui s'étend jusqu'aux masses rocheuses de la Tranche, puis les plaines sans fin du Marais. Ce sont les ruines de l'abbaye de Saint-Jean d'Orbestiers et leurs bois de chênes verts, les tombeaux mérovingiens du Cayola, la Salle-le-Roi, qui rappelle la mémoire de Richard Cœur-de-Lion, Notre-Dame de Bourgenet, l'ancien monastère du Veillon sur l'embouchure du Payré, la vieille abbaye de Lieu-Dieu-en-Jard ; le souvenir de l'antique église de la Tranche, qui vit se célébrer, en 1060, le mariage de Savary de Mauléon,

et que les flots recouvrent maintenant de leurs ondes limpides ; Saint-Michel en l'Herm, son église, son couvent, etc.

Quelle merveilleuse excursion dans le présent, dans le passé ! Quelle occasion de rapporter les innombrables légendes, les traditions de chacun de ces lieux ! Malheureusement, il faut se borner, et nous ne parlerons aujourd'hui que de la commune de Jard.

∴

Le village de Jard est appuyé aux plantations de pins et aux dunes de la côte. De ses douze cents habitants, presque tous livrés à l'agriculture et à la pêche, bien peu se doutent qu'ils vivent sur un des points les plus anciennement habités et les plus importants de la contrée.

Sans remonter à l'âge de pierre, qui a semé sur ces champs des vestiges irrécusables, nous noterons que Jard était un établissement gaulois qui tirait son nom de sa position au couchant (?) (*Err* ou *Iard, occident*, en gaëlique).

La période gallo-romaine y est signalée par des débris romains, des vases du Haut-Empire, la sépulture d'un légionnaire romain découverte en 1878 par M. O. de Rochebrune ; par les traces de voies antiques, par la tradition si connue d'une ville engloutie sous les sables (*Belesbat*, territoire entre Jard et Saint--Vincent--sur--Jard). Certains archéologues, et nous nous garderons de les contredire, placent à Jard, dans le petit golfe formé par le Payré, l'énigmatique *Portus Secor* de Ptolémée et de Marcien dont les savants s'imaginent retrouver l'emplacement à plusieurs endroits de la côte vendéenne.

Le moyen âge, malgré de grandes obscurités, apporte cependant des documents positifs. On sait qu'en 732, les

religieuses de Sainte-Croix de Poitiers, fuyant l'invasion arabe d'Abdérame, se réfugièrent avec les reliques de sainte Radegonde, dans une villa de Jard, alors entouré de vastes bois.

Sous cette époque mérovingienne, on y battit monnaie, ainsi du reste que sous la domination romaine. Plus tard, des chartes nous apprennent l'existence en 1070 du seigneur Bozon de la Davière; en 1093, d'un baron du prince de Talmont, Léevin Meschain, etc. La Davière, la Léevinière, aujourd'hui la Vinière, sont maintenant des fermes. L'église de la fin du XI^e siècle, visiblement plus vaste jadis, l'abbaye du XIII^e siècle de Lieu-Dieu en Jard, témoignent encore de l'importance de la localité.

∴

L'église, dédiée à sainte Radegonde, présente quelques parties remarquables. Mais ce qui frappe le plus le visiteur, c'est le grand tableau qu'elle renferme.

On nomme ce tableau, le tableau du *Rosaire* ou de la *Prise de la Rochelle*. Dans le haut, la sainte Vierge et l'Enfant Jésus, entourés d'anges, distribuent des rosaires aux principaux personnages de l'époque agenouillés en bas : le roi, le dauphin, Richelieu, le pape. ... Dans le fond, on aperçoit la ville de la Rochelle en flammes. Autour de ces motifs sont représentés les 15 mystères du rosaire, et en dessous, des anges retirent avec le rosaire les âmes du purgatoire.

Cette curieuse composition, datée de 1628, est assez dégradée. Mais, plus que les ravages du temps, les retouches sont à redouter pour elle!

Le clocher de l'église auquel on accède par un petit escalier en spirale, renferme quatre énormes bombes et deux

boulets, souvenirs dont le gratifièrent, probablement dans les guerres de l'Empire, les vaisseaux anglais.

Aux croisillons et aux encadrements des ouvertures sont gravées assez grossièrement un grand nombre d'inscriptions dans le genre de celles-ci : —*E. Biron 1621.— E A 1626. — Mourain 1777.* —

L'abbaye de Lieu-Dieu en Jard, de l'ordre des Prémontrés, fut fondée sous l'invocation de la sainte Vierge par Richard-Cœur-de-Lion en 1196. La charte de fondation porte :

*Diploma Ricardi, Angliæ regis fondatoris Loci-Dei in Jardo 1196..... ..... Datum.... IV die novembris apud Tallemundum, anno octavo nostri regni.*

En note, constatation de la protection du roi de France Philippe VI : *Extat in chartorio Loci-Dei diploma Philippi regis Franciæ, qui abbatiam patrocinio suo tuetur, mense februario MCCCXXXII.*

Dans la liste des abbés, de 1208 à la Révolution, il est dit : *Locus Dei in Jardo..... ordinis Prœmonstrensis..... fundata jacet Richardus, Anglorum rex, seu potius instauravit ut liquet ex originali tabula donationis.....*

Au XVI^e siècle, les protestants détruisirent l'abbaye de Lieu-Dieu.

« Le 2 avril 1568, un conseil ayant été tenu à Nantes sous la présidence de l'évêque de Luçon, pour connaître des vexations des protestants, l'abbé Jean de Malins y déclara que le 31 mars de cette même année, le couvent et l'église de Jard avaient été saccagés et brûlés presque entièrement, ainsi que le château de la Grange, demeure ordinaire de l'abbé, et la métairie de la Châtaigneraie qui faisait la meilleure partie du revenu de l'abbaye. » (*Pouillé de l'évêché de Luçon*).

Le monastère eut beaucoup de peine à se relever, et encore il ne recouvra pas sa grandeur première. Aujourd'hui les ruines de ses vastes bâtiments sont converties en ferme,

de même que le château de la Grange dont il reste d'insignifiants vestiges.

Une description de Lieu-Dieu nous entraînerait trop loin. Nous ne pouvons que recommander au curieux, aux chercheur, de visiter ses immenses celliers voûtés dont des débris d'enduit peint laissent apparaître le léopard d'Angleterre, sa chapelle ogivale, ses salles, ses escaliers, ses tourelles, ses douves.

∴

Nos lecteurs trouveront peut-être que pour l'histoire, nous négligeons le côté légendaire. C'est que Jard était peu fertile en traditions ou que, doté de l'esprit pratique, positif moderne, il a oublié ces récits d'antan, parfois si pleins de poésie et d'enseignements moraux,

La seule légende que nous ayons pu recueillir se rapporte à la construction d'une chapelle dédiée à sainte Anne.

Cette petite chapelle, placée dans le bourg, presque à son extrémité ouest, ne présente, en tant que monument, rien de curieux. Sur une pierre placée au dessus du portail est gravée la date de 1652, probablement de l'achèvement complet de l'édifice.

Parmi les tableaux qui l'ornent intérieurement, deux méritent une mention pour leur ancienneté, leur étrangeté.

L'un, sur autel, représente sainte Anne tendant l'Enfant Jésus à la sainte Vierge qui se recule comme frappée d'étonnement. Sainte Anne étant morte avant la naissance du Christ, cette scène semblerait une sorte de vision, de prédiction de l'Annonciation.

L'autre tableau montre, sur un tombeau ou autel, une sainte Anne visible à mi-corps. De chaque côté se voient des tombeaux, d'où sortent des mains levées vers le ciel, et surmontés, l'un

d'un vase funéraire, l'autre d'une sainte ou de la sainte Vierge avec un enfant et une croix. Au dessus, planent trois têtes d'anges ; en dessous, apparaissent trois saints.

Par des actes notariés en date du 22 août 1650, des habitants de Jard s'engagent à subvenir aux frais de construction et d'entretien de la chapelle et donnent hypothèques sur leurs biens, avec approbation de Pierre, évêque de Luçon et du secrétaire Mgr Brochard.

La bénédiction de la chapelle a eu lieu le 24 août 1650 par « nous, Aymé Dupleix, prêtre, bachelier en théologie de l'Université de Paris, recteur de Notre-Dame de Bon-Port des Sables et doyen de Talmont », l'abbé Godard étant curé de la paroisse de Jard (1647-1661). L'érection de cette chapelle avait été décidée à la suite d'un événement miraculeux.

*
* *

Sous les premières années du règne de Louis XIV, vivait à Jard une petite fille infirme nommée Anne. Si ses membres paralysés la rendaient un objet de pitié, son intelligence, sa douceur, la faisaient aimer de tous. Jamais, en voyant les fillettes de son âge jouer, danser ou aller joyeusement à la pêche sur la côte, jamais la comparaison entre son état et celui des autres ne lui avait inspiré un sentiment d'envie, de colère. Tout au plus, un regret se glissait-il timidement dans son âme et couvrait parfois son joli et pâle visage d'une ombre de tristesse. Vite alors, elle se reprochait cette impression comme une offense envers la divine miséricorde de Dieu et elle se réfugiait dans la prière, la prière sainte, seule force des faibles, seul soutien des malheureux, seule consolation des affligés. Elle pensait à sa première communion, à laquelle la préparait le curé, à sa bienheureuse Patronne, et le calme, la gaîté lui revenaient.

Ses parents, humbles cultivateurs, obligés de quitter la maison pour travailler aux champs, portaient leur fille, chaque fois que le temps était beau, au pied d'une *barge*. Là, assise contre le foin, elle se distrayait à voir passer les habitants du bourg, à répondre d'un sourire à leur bonjour amical. Mais son grand amusement était de parcourir des yeux ces espaces où son pied ne pouvait la mener.

Entre les magnifiques ormes qui couvraient alors cette partie de la campagne, elle apercevait la plaine verdoyante, les bois qui enveloppaient de leurs rameaux centenaires la *Grange*, demeure des puissants abbés de Lieu-Dieu et l'antique abbaye. Devant elle, s'étendaient les dunes cachant l'Océan, dont la voix éternelle s'élevait derrière ce rempart, tantôt terrible et menaçante, tantôt douce et harmonieuse. Ces mélodies emplissaient l'air, berçaient la contemplation mélancolique de l'enfant qui oubliant ses souffrances, son immobilité, croyait errer, légère comme l'oiseau, dans l'infini.

Un soir de ces brûlantes journées de la fin de juillet où tout se tait dans la nature, où la nappe argentée de la mer paraît une immense plaine de marbre, la fillette, fatiguée par la chaleur, perdue dans une de ses songeries habituelles, s'assoupit en murmurant une prière à sa patronne.

Tout à coup elle se réveilla brusquement. On l'avait appelée. Pourtant, elle ne vit personne. Seul, un rayon de soleil, trouant l'épais feuillage des arbres, se projetait sur le sol en ardent cercle d'or.

— Anne, Anne, répéta une voix mystérieuse.

Et, en même temps, devant l'enfant surprise, mais non effrayée, se montra au milieu du rayon, une Dame d'un aspect vénérable, majestueux. Ses vêtements brillaient d'un éclat surnaturel, une auréole céleste entourait son visage imposant qui souriait avec bonté.

— Je suis ta patronne, mère de la Très Sainte Vierge Marie. Dis à tes parents de prévenir M. le curé que je veux avoir une chapelle à cette place.

En achevant ces mots, sainte Anne disparut, laissant la petite fille dans une pieuse extase.

Ses parents ne firent que rire au récit de cette apparition, et croyant à un rêve, ils continuèrent leurs travaux sans s'en préoccuper davantage.

Mais sainte Anne se montra de nouveau.

— Puisque tes parents n'ont pas fait ma commission, dit-elle, je te charge de ce soin, ma fille, et, je récompenserai ta confiance en moi.

Prenant par la main la fillette, qui sentit une force inconnue pénétrer son être, elle l'amena jusqu'à la porte de la cure et s'évanouit dans les airs.

Anne était guérie !

G. Henri Colins.

# CORRESPONDANCE

*Luçon, le* *1890.*

Monsieur le Directeur et Ami,

N'avez-vous pas, ainsi que moi, remarqué ce fait assez anormal, à savoir que les artistes vendéens vivent à peu près dans l'isolement. Ils se connaissent par groupes restreints, mais ne songent guère à se coaliser pour lutter contre l'indifférence de leurs compatriotes Ils demeurent donc souvent obscurs, même et surtout dans leur pays.

Quelques noms plus en vue ont réussi à percer le voile du désintéressement qui a envahi la région ; on le doit aux succès des œuvres signées de ces noms, œuvres méritoires au premier chef puisqu'elles ont été conçues, exécutées dans une contrée éloignée de tout centre artistique ; on le doit aussi aux publications que certains savants se sont efforcés de produire et de répandre. Nous devons citer en première ligne votre « *Revue du Bas-Poitou* » qui a rendu de grands services à toutes les branches des Beaux-Arts en contribuant à populariser ces noms et les personnalités auxquelles ils se rattachent, en publiant les titres de leurs œuvres, en décrivant ces dernières les accompagnant de notices explicatives destinées à les faire connaitre ; son devancier l'*Annuaire de la Vendée* ne doit pas, non plus, être oublié, car il a longtemps été le seul bulletin artistique de la Vendée.

Mais bien que les publications périodiques offrent des avantages considérables à plus d'un point de vue, je demeure convaincu que rien ne vaut les associations. Que de talents devraient se faire jour, avec l'aide puissante de la confraternité ; les œuvres produites restent cachées, et les timides, les discrets, les honteux pourrais-je dire se tiennent à l'écart. Quels fruits ne retireraient-ils pas tous cependant, les artistes grands et petits, de visites bien organisées aux collections publiques ou privées, aux monuments, aux sites pittoresques ; de conférences sur telle ou telle partie de l'art. Un ou plusieurs membres de l'association peuvent être chargés d'étudier, dans leurs localités tel monument dans sa forme, son style, son histoire ; de recueillir des indications précieuses sur les œuvres contenues dans les musées et même chez les particuliers, qui généralement se font un plaisir d'ouvrir toutes grandes les portes de leurs demeures. Je connais ainsi des trésors, ignorés de la plupart, auprès

desquels tout le monde pourtant aurait un accès facile ; la majeure partie des collectionneurs sont gens fort aimables et, pour ma part, j'ai toujours et partout reçu le plus charmant accueil toutes les fois qu'il m'a pris désir de pénétrer chez eux.

Et pour ceux dont les occupations seraient un obstacle à la fréquentation assidue aux travaux de la Société, tout aussi bien que pour les dévoués, les ardents, les passionnés quand même qui ne manquent jamais une séance, quelles ressources ne retiraient-ils pas des comptes-rendus de ces travaux, des relations de ces conférences.

Je vois aussi en rêve un projet qui me hante dès longtemps déjà et dont la réalisation concourrait éminemment à relever le niveau de l'art dans notre Bas-Poitou, je veux parler d'un Salon régional annuel ou bis-annuel où les œuvres des Peintres, Architectes, Sculpteurs, Graveurs, Dessinateurs seraient exposées, où seraient peut-être organisées des auditions musicales, où seraient distribuées des récompenses.

Ai-je dit une sottise ?

Des ressources ? on les trouvera aisément ! Par des cotisations ; par la vente possible des bulletins et comptes rendus, par le paiement des entrées au Salon, auditions, séances etc. par des donations à peu près certaines, des legs *assurés* !. .

Les membres de l'association seront nombreux ; on peut appeler artistes non-seulement les seuls professants, mais aussi ceux capables d'une bonne critique et nous en connaissons.

Des pensées exprimées ci-dessus, je conclus qu'il y a quelque chose à faire, quelque parti à tirer de l'union bien entendue des artistes Vendéens, et mon vœu le plus cher serait exaucé si quelques personnalités influentes, que tous nous connaissons et qu'il est superflu de nommer, prenaient à cœur cette tâche peu difficile de fonder la Société des Artistes Vendéens.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur et Ami, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

L. BALLEREAU, architecte.

N. D. L R. *L'idée émise par notre distingué correspondant est fort louable et mérite de faire son chemin. Nous nous y associons de tout cœur et ferons tous nos efforts pour en aider la réalisation. Nous devons, du reste, ajouter que la « Société artistique et littéraire de l'Ouest, » a déjà fait un pas dans le même sens en organisant, cet été à Dinan, une exposition artistique régionale.*

# CHRONIQUE

Le vent est au préhistorique.

M. René Vallette, dans une récente exploration faite aux environs de Pouzauges, vient d'y découvrir plusieurs monuments celtiques inédits : au bois des Ecluses, près Pouzauges et à la Petite-Métairie, commune de la Pommeraie, *deux demi-dolmens* ; dans la lande de la Grande-Barre, même commune, un *menhir* et les *trois supports d'un dolmen*. Il a également rencontré à la Bédelinière une hache en granit.

Ajoutons, à ce propos, qu'un *triumvirat* vient de se former pour reconstituer la carte mégalithique de l'arrondissement de Fontenay. Il est composé de MM. A. Bitton, L. Brochet et René Vallette.

La ville de Poitiers se dispose à élever l'an prochain un monument à Jeanne d'Arc et à organiser de grandes fêtes à l'occasion de son inauguration.

Si la capitale du Haut-Poitou a des raisons particulières pour consacrer le souvenir du séjour de la grande héroïne française dans ses murs, nous avons également, nous autres Bas-Poitevins, de tout spéciaux motifs pour nous associer à cette œuvre patriotique.

C'est, en effet, chez l'un de nos compatriotes, Jehan Rabateau, de Fontenay, et alors avocat-général près le parlement de Poitiers, que fut logée Jeanne d'Arc.

Nous applaudissons donc de tout cœur au projet de nos voisins, et nous promettons d'apporter à sa réalisation notre plus dévoué concours.

Le 27 juillet dernier, notre Directeur réunissait en un banquet servi sous les charmilles de son castel de Beauregard, près Mouilleron-en-Pareds, les principaux collaborateurs de la *Revue du Bas-Poitou*.

La fête, agrémentée de poésie et de musique, a été empreinte de la

plus franche cordialité et de tous points réussie. Plusieurs feuilles en ont rendu un compte tout à la fois aimable et spirituel. Citons notamment : La *Revue de l'Ouest*, le *Mellois*, la *Revue Poitevine et Saintongeaise*, le *Gaulois* et le *Gil Blas*.

Aux uns et aux autres nous sommes chargé d'adresser le plus cordial merci.

Notre spirituel confrère du *Gil Blas*, Edme Paz, a fait représenter, ce printemps, au Cercle de la Presse à Paris, une saynète en vers, à rimes très riches, intitulée : *En rentrant du Cercle*. Cette saynète a été aussi donnée au Cercle central des Lettres et des Arts, le 29 avril 1890. Dans les deux circonstances, l'œuvre de notre compatriote a été très applaudie.

La revue jouée avec un égal succès cet été à Trouville — *Le tout Paris à Trouville* — a de même été écrite par M. Edme Paz, en collaboration avec M. J. de Hyce.

M. le docteur Marcel Baudouin, notre très distingué compatriote, qui avait été délégué par le Ministre de l'Instruction publique pour représenter la France au Congrès international de médecine tenu récemment à Berlin, est revenu de sa mission, le carnet plein de précieuses notes de voyage dont il fera un jour part aux lecteurs de la *Revue*.

L'aimable maëstro vendéen, M. Arthur de la Voûte, qui était cet été en villégiature à Evian-les-Bains, a fait exécuter, par l'orchestre du casino de cette station, plusieurs de ses œuvres musicales inédites.

Ces auditions ont valu à l'habile compositeur les plus complets succès, consécration nouvelle de son réel talent.

La nouvelle église de la Bruffière a été bénite, le 4 septembre 1890, par Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris.

Ce monument élevé d'après les plans de M. l'architecte Ménard, a, selon le *Publicateur de la Vendée* (n° du 7 septembre), grand air dans son style romano-bysantin.

On annonce qu'un groupe de royalistes a entrepris de faire élever une statue à Cathelineau, le *Saint de l'Anjou*, au Pin-en-Mauges, près de Beaupreau, à l'endroit même où eut lieu le premier soulèvement royaliste, sous la conduite de l'héroïque Vendéen.

Par arrêté ministériel du 11 courant, M. Filuzeau, architecte de la ville de Fontenay-le-Comte, est nommé aux fonctions d'inspecteur des édifices diocésains de Luçon, en remplacement de M. Loué.

Nous souhaitons qu'entre les mains du nouveau titulaire, les anciens monuments religieux de la Vendée soient plus archéologiquement traités qu'ils ne l'étaient du temps de son devancier.

Le « mélodrame historique » de MM. l'abbé de Martrin-Donos et Grouanne, *Jehan de Harpedanne* ou *la prise de Fontenay par Du Guesclin*, a été représenté avec le plus grand succès sur la petite scène de l'institution Saint-Joseph de Fontenay, en juillet dernier. Livret, décors et exécution ont été très goûtés.

Des carreaux vernissés analogues à ceux qui font partie de la collection de M. Zénob de Bagneux, et provenant sans doute, comme ces derniers, de l'ancienne fabrique de la Pellissonnière, ont été trouvés, il y a quelque temps, dans la commune de Monsireigne.

Ils sont aujourd'hui en la possession de MM. Querqui. Nous espérons en donner un jour une reproduction gravée.

Une bénédiction de cloches a eu lieu, le 7 septembre 1890, à la Boissière de Montaigu Le nouveau « chantre de bronze » sorti des ateliers de M. Astier, de Nantes, porte les inscriptions suivantes : « *Née en 1821, trépassée le 2 novembre 1888, je suis ressuscitée le 7 septembre 1890 par la bénédiction de Mgr Clovis Catteau, évêque de Luçon. Mon parrain, M. l'abbé Isidore Petit, chanoine honoraire, et ma marraine Mlle Philomène Barbaud, m'ont nommée : Rose-Philomène-Marie-Isidorine.* »

Notre très cher collègue et ami, M. Henri-Daniel Lacombe, est depuis quelques semaines l'heureux père d'un charmant bébé. Nous lui en faisons nos bien sincères compliments, et dans l'espoir qu'au vingtième siècle, il sera, à l'image de son auteur, un des plus fervents adeptes de la *Revue du Bas Poitou* nous donnons au jeune poupon les plus fraternelles accolades.

# NÉCROLOGIE

—

M. l'abbé DENIEAU, curé du Voide, auteur de l'*Histoire de la Vendée militaire*, décédé le 19 juillet 1890.

M. VICTOR-AUGUSTE LOUÉ, architecte, inspecteur des travaux diocésains de Luçon, officier d'académie, décédé le 30 juillet 1890, à l'âge de 54 ans.

Bien que dessinateur habile et excellent praticien, M. Loué, sous le fallacieux prétexte de les *restaurer*, a mis à mal de nombreux édifices religieux vendéens. Puisse Dieu ne lui pas en tenir aussi grande rigueur que les archéologues !

Mlle MAGDELEINE PANNIER, décédée à Fontenay-le-Comte, le 7 août 1890, dans sa 97e année.

Née pendant les jours sanglants de la Terreur, Mlle Pannier avait l'esprit plein des souvenirs de cette néfaste époque.

Elle possédait un curieux musée mystique, des papiers de famille assez intéressants et deux très jolis émaux religieux de Limoges.

Le R. P. VAILLANT, missionnaire de la Compagnie de Marie, décédé le 13 août 1890, à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

M. le chanoine GANDOUIN, décédé le 21 août 1890, à l'âge de 76 ans.

« En dehors des heures qu'il consacrait à la prière, dit la *Semaine Catholique* de Luçon, sa vie était studieuse et occupée. » Il fut pendant un an environ chargé de la rédaction de la *Semaine*, et publia (chez Gouraud, Fontenay), trois ouvrages de propagande : *La vie populaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, *la Vie de la très sainte Vierge Marie* et l'histoire de *l'Eglise naissante*.

Mme HENRIETTE DE MAYNARD, comtesse DE LÉZARDIÈRE, décédée le 23 août 1890, au château de Badiole.

Ses obsèques ont eu lieu à Luçon le 27 août.

M. HENRI DE PUIBERNEAU, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 13 septembre 1890, à l'âge de quatre-vingts ans, en son château de Buchignon, près Fougeré.

M. de Puiberneau, dit le *Publicateur de la Vendée* (n° du 17 septembre 1890), était un des hommes les plus distingués et a été un des personnages les plus considérables de notre pays.

Le souvenir des services qu'il a rendus, comme grand propriétaire, pénétré des devoirs de sa situation, membre des œuvres agricoles, maire de Fougeré, conseiller général pendant de longues années, député à l'Assemblée nationale en 1871 et 1875, lui survit malgré la retraite où il a voulu passer ses dernières années, se bornant à administrer paternellement sa commune, dont il a généreusement réédifié l'église, et à répandre autour de lui des bienfaits.

A ses obsèques, qui ont eu lieu le 16 septembre, deux discours ont été prononcés par MM. Biré, sénateur, et Bourgeois, député.

M. Félix de la GRANDIÈRE, conseiller général de la Vendée, décédé à Rocheservière à l'âge de 70 ans.

*P. S.* Nous avons commis dans la nécrologie du précédent fascicule, en annonçant la mort de M. de Boismartin, une erreur que nous nous empressons de rectifier.

C'est notre distingué collaborateur et ami lui-même, et non son père, que la mort vient de frapper si prématurément. Nous n'en sommes que plus douloureusement atteint, et nous profitons de la circonstance pour renouveler à la famille de Boismartin l'expression de nos respectueuses condoléances.

# BIBLIOGRAPHIE

—

Dans les premiers mois de l'année prochaine, doit paraître chez Plon un très intéressant ouvrage. — Les *Mémoires militaires et politiques du général Tercier* — qui est appelé à faire sensation. L'auteur de ces Mémoires, après avoir fait les campagnes d'Amérique et d'émigration, et pris part à l'expédition de Quiberon, joua un rôle important dans les guerres de la Chouannerie, où il commanda en second sous Rochecotte et le général de Bourmont.

Notre très distingué compatriote et ami, M. Louis Chappot de la Chanonie, qui doit en faire la publication, a bien voulu nous promettre pour notre fascicule de décembre prochain, la primeur de quelques-uns des meilleurs chapitres de ce curieux manuscrit.

Des *Anciens artistes et artisans poitevins ou ayant travaillé en Poitou*, cités par notre excellent confrère, Jos. Berthelé, dans le n° de la *Revue Poitevine* du 15 août 1890, nous retenons les noms suivants qui appartiennent au Bas-Poitou :

*Savary*, moine de Saint-Michel-en-l'Herm, architecte du prieuré de Bellenoue (Vendée), au XI^e siècle ; *Jean Pelerin*, clerc de Luçon, chantre de la chapelle pontificale à Rome, au XV^e siècle ; *Pierre de la Noulx*, des Herbiers, scribe et miniaturiste du XV^e siècle ; *Le R. P. Benjamin de Saint-Pierre*, auteur des plans du couvent des Carmes, établi à la Flocellière, en 1640 ; *Paul Bernard* et *Nicolas Habert*, constructeurs de l'église de Notre-Dame de Bon-Port aux Sables-d'Olonne, en 1646.

Sous la signature beaucoup trop modeste de *Harry*, notre excellent collaborateur et ami, H. Colins, a fait paraître, cet été, (Mayeux, éditeur, Sables-d'Olonne), un nouveau *Guide aux Sables-d'Olonne et aux environs*, où nous retrouvons, à côté du style merveilleusement délicat que chacun lui sait, une érudition du meilleur aloi.

Cet élégant petit volume est accompagné de jolies illustrations de M. Lanoë.

Les poètes et compositeurs fontenaisiens ont une intarissable verve. Nous en trouvons la preuve dans : *Le Bouquet*, de M. Arthur de la Voûte, et dans *Matinée d'avril*, de M. Alfred Rousse : deux nouvelles et exquises mélodies, dont les paroles sont dues à notre excellent confrère, A. Bonnin. (Chatot, éditeur, Paris, 19, rue des Petits-Champs).

M. L. Brochet prépare une notice sur *Saint-Michel en l'Herm*. Cette étude, comme toutes celles de notre érudit collaborateur, sera certainement accueillie avec faveur par le public lettré.

Le R. P. Guesdon, de Pouzauges, qui a séjourné en Cochinchine et au Cambodge pendant quinze ans, va incessamment publier *Une excursion au Cambodge et au centre de l'Indo-Chine*, — volume de 3 à 400 pages, accompagné de gravures, d'après des photographies prises par l'auteur lui-même.

M. Olivier de Gourcuff prépare pour la *Bibliothèque à dix centimes* d'Henri Gautier, un pendant à son petit volume des *Poètes bretons*, et cela, sous le titre : *Les poètes poitevins contemporains*.

La *Revue poitevine*, a publié sous la signature de M. C. Puichaud un intéressant article sur *La petite église de Courlay et le musée des dissidents*.

Le musée dont il s'agit est celui formé par un menuisier de Fontenay, Jean Aubin, qui après avoir quitté sa ville natale alla se fixer à la Plinelière.

Il existe encore à Fontenay, entre les mains du sieur Perraudeau des ornements, statues et autres objets sacrés ayant servi au culte dissident

En préparation : un magnifique ouvrage illustré sur la chasse à travers les âges. Texte, par M. le comte de Chabot, du Parc-Soubise. Dessins par M. Raoul Gaignard.

Notre excellent confrère et ami, M. Henri Bourgeois, avocat à la Roche-sur-Yon, offre gracieusement aux abonnés de la *Revue* sa très curieuse brochure : *Nos frères les animaux*. Il suffit pour se la procurer d'envoyer à l'auteur avec la bande de la *Revue* un timbre de quinze centimes pour l'affranchissement.

Sous le titre Fédération poitevine et vendéenne de 1790, *Le Libéral de la Vendée* (nos des 3 et 5 septembre 1890), a reproduit un article paru dans la *République française* sous la signature de M. Chassin, qui était l'année dernière en Vendée, chargé d'une mission officielle à l'effet de recueillir des documents authentiques sur la période révolutionnaire.

Le troisième fascicule du *Dictionnaire des Familles du Poitou* (nouvelle édition très augmentée), va être incessamment distribué.

De M. A. Bitton : *Fiefs et Justices du Bas-Poitou* (La Roche-sur-Yon) Servant, 1890, in-8°, 110 p. — Extrait de l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, (année 1889).

Dans le *Publicateur de la Vendée*, (n° du 18 juillet 1890), sous le titre *Une excursion archéologique* : compte rendu de la brochure de M. René Vallette (*Une excursion archéologique dans les cantons de l'Hermenault et de Sainte-Hermine*).

L'*Etoile de la Vendée* (n° du 24 juillet 1890) a publié sous le titre : les *Prisonniers Sablais sous la Terreur*, un extrait des dernières chroniques sablaises de notre savant collaborateur M. le docteur Petiteau.

De M. le chanoine Auber, historiographe du diocèse de Poitiers : *Histoire générale, civile, religieuse et littéraire du Poitou*, t. VII. (Fontenay, Gouraud, 1890, in-8°, 537 p.)

Ce volume comprend toute l'histoire de notre région, depuis 994 jusqu'à 1110.

La *Semaine catholique de Luçon*, (n° du 9 août 1890) a publié un intéressant article sur le Ciborium Renaissance de l'église des Sables.

Sous presse, chez Gouraud, imprimeur-éditeur à Fontenay : *Le livre d'or de Luçon*. par M. L. Ballereau, architecte.

Dans le dernier numéro de la *Revue Poitevine* (15 septembre 1890) : Le 3e *printemps de la Revue du Bas-Poitou* (compte rendu non signé, par Jos. Berthelé).

Dans le *Mellois* du 3 août 1890 : *Une fête à Beauregard*, — compte rendu de la même réunion par E. Lacuve

Dans le journal *La Vendée*, continuation des *Promenades historiques à travers Fontenay-le-Comte*.

De M. le lieutenant Jaguin : L'*Historique du 137e régiment d'infanterie* (Fontenay, Gouraud, 1890, in-8° 170 p.).

De notre savant compatriote le docteur Marcel Baudouin : *Hystéropexie abdominale antérieure et opérations sus-pubiennes dans les rétrodéviations de l'utérus* (Paris, bureaux du *Progrès médical*, 1890, in-8° 414 p. av. pl.).

De M. Aristide Bellet : *Premiers coups d'ailes, poésies*, Fontenay, Gouraud, 1890 in-8° 36 p.

De notre compatriote, M. Aug. Barrau, l'*Ile-aux-Moines* (Léon Vanier, éditeur, Paris),

*M. Delarue-Beaumarchais contre M. Bascher de Beaumarchais Plaidoirie de Me Cléry.* (Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1890, in-8°, 20 p.).

De M. Jos. Berthelé : *Le Donjon de Niort et son origine anglaise.* (Niort) bureaux de la *Revue Poitevine*, 1890, grand in-8°, 20 p. avec plan).

M. Garran de Balzan, des Châtelliers, a eu la gracieuseté de nous adresser, par l'intermédiaire de Mtre X. Barbier de Montault, plusieurs anciens documents vendéens inédits dont nous ferons profiter un jour ou l'autre les lecteurs de la *Revue.*

R. de Thiverçay.

*Le Directeur-Gérant :* R. Vallette.

Vannes. — Imprimerie Eugène LAFOLYE, 2, place des Lices.

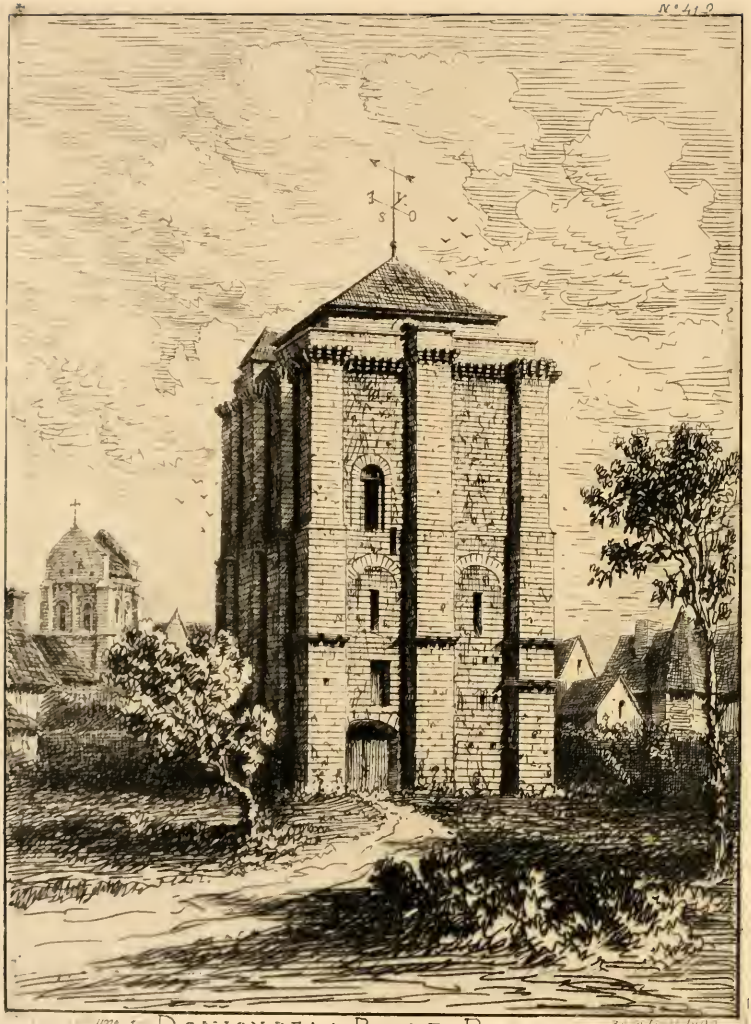
N° 412
DONJON.DE.LA.ROCHE_POSAY

# LA ROCHEPOSAY[1]

## NOTES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

### I. — L'Église

L'église a été en partie reconstruite aux XIVe et XVe siècles, remplaçant, sans aucun doute, une chapelle beaucoup plus ancienne dont le clocher subsiste encore, et qui, par le style de ses contreforts et de ses ouvertures plein cintre formées d'archivoltes à voussoirs égaux et cunéiformes avec moulures étoilées, appartient sans conteste aux premières années du XIIe siècle. La nef intérieure de gauche contient plusieurs enfeux, probablement consacrés à l'antique famille des de Chasteigner, dont les derniers descendants viennent de sauver d'une ruine imminente le vieux donjon féodal de leurs ancêtres. — Les arcatures de ces enfeux sont en plein cintre et ornées dans leurs archivoltes de feuilles de fraisiers, chicorées, etc., très habilement modelées ; leur facture remarquable rappelle la superbe arcature de Bourneau, du côté de l'épître, dans une arcade

[1] Bien que La Rocheposay appartienne aujourd'hui au département de la Vienne, on aurait tort de croire que son histoire est étrangère à celle du Bas-Poitou. Depuis le XVe siècle, en effet, cette seigneurie appartint aux de Chasteigner, ancienne et puissante maison, dont l'origine est intimement liée à celle de la petite ville vendéenne de la Châtaigneraie.

N. D. L. R.

aveugle, nous avons retrouvé l'ancien marbre funéraire du célèbre évêque de Poitiers[1] ; mais cette énorme plaque de marbre noir, de 16 centimètres d'épaisseur, a été parfaitement restaurée et remise en place ; les brisures ont été remastiquées avec soin, le tout repoli, et les lettres rafraîchies comme dorure. Nous avons gravé l'épitaphe de l'évêque Louis Chasteigner, ce qui nous dispense de la transcrire ici. *(Voir planche II).*

En nous rendant au donjon, nous cherchons en vain la curieuse enseigne d'hôtellerie que nous y avions vue l'an passé au-dessus d'une fenêtre du XV^e siècle ouverte sur l'angle arrondi d'une maison de la même époque. Bien nous en a pris de la dessiner alors, ce qui nous permet de mettre sa curieuse légende sous les yeux de nos lecteurs[2].

## II. — Le donjon.

Une portion seulement de l'ancienne enceinte féodale du château subsiste encore, vers l'ouest ; mais elle est en partie détruite et enclavée dans des bâtisses beaucoup plus modernes. Tout le reste a disparu pour faire place à des rues étroites et tortueuses circulant sur l'emplacement jadis occupé par les tours, courtines et lieux d'habitation de l'imposante forteresse. Le donjon seul, s'élevant aujourd'hui presqu'au centre d'un petit jardin, est complètement conservé. Il a été construit sur un plan carré de 14 mètres environ sur chaque face y compris la saillie des contreforts. Il est buté sur chaque partie plane par des piles robustes d'un mètre de saillie, avec empatement à mi-hauteur et à leur base ;

[1] Il y aurait une intéressante étude à faire sur ces vieilles enseignes dont chaque jour qui s'écoule emporte les rarissimes débris.

[2] L'enfeu où se trouve la plaque funéraire de l'évêque était autrefois en style ogival, avec petits pinacles bordant les ouvertures de la baie. Un des anciens curés de la Rocheposay, ayant reçu une somme d'argent pour *orner cette chapelle*, ne trouve rien de mieux que de faire raser toutes les sculptures et moulures qui dépassèrent le niveau de la muraille et de faire cintrer la voûte avec du plâtre !

le tout en moyen appareil de tuffeau à assises presque régulières de 28 à 30 centimètres. J'ai compté 78 assises jusqu'au sommet des mâchicoulis, ce qui donne une hauteur moyenne de 17 mètres d'élévation au corps principal, qui seul appartient à la construction primitive. La portion carrée bâtie en retraite et couverte en ardoise nous a semblé complètement moderne. La couronne de mâchicoulis est en partie détruite par la gelée et le salpêtre ; ce système défensif est, du reste, beaucoup plus moderne que les murs du donjon, il a dû remplacer au XIV^e siècle les hourts en bois qui, en temps de guerre, s'installaient toujours aux sommets des donjons datant des XI^e et XII^e siècles. Nous n'hésitons pas à faire remonter à cette dernière date celui de la Rocheposay ; peut être même les premiers étages de la base, où se voient encore sur la face nord des moulures chanfreinées, peuvent-ils dater de l'an mille.

Il existe encore sur cette même façade, au deuxième étage, une ouverture plein cintre à archivolte, composée de clavaux cunéiformes ; plus bas, chaque travée placée entre les contreforts présente un arceau plein cintre sans relief, inscrivant chacun une meurtrière barlongue. L'ouverture carrée placée au-dessus n'a aucun caractère précis ; elle a dû être ouverte récemment, ainsi que la baie cintrée donnant accès, au rez-de-chaussée, dans une salle voûtée en berceau avec grand appareil. Dans le principe, on ne devait pénétrer dans cette salle que par l'intérieur du donjon. La véritable porte s'ouvre à l'est, au rez-de-chaussée de la tour ; sur la droite, se trouve un escalier étroit, montant par une pente droite et raide, dans l'épaisseur de la muraille qui est de 2 mètres 70 centimètres, à une vaste pièce[1] également voûtée en berceau, mais de moyen appareil. Au sommet de la voûte, on voit encore une forte dalle carrée qui s'enlevait à l'aide d'un anneau en fer, afin de livrer passage, par l'orifice qu'elle recouvrait, aux munitions de guerre que les assiégés faisaient ainsi parvenir rapidement

[1] Cette Il environ 8 tres sur 10 de côté.

à la plate-forme supérieure du donjon[1]. Les propriétaires actuels ont eu soin de faire réparer tous les emmarchements ruinés, et de rejointoyer avec soin les fissures du dallage supérieur par où la pluie s'infiltrait dans les maçonneries. Deux étages existaient encore au-dessus de la salle voûtée du premier. Ces étages étaient fermés par un grillage de poutres et solives, car il ne subsiste aucune trace d'arrachements de voûtes dans les murs ; tandis que les trous des lambourdes s'y remarquent dans tout le pourtour. De la terrasse supérieure on jouit d'une vue très étendue et très pittoresque sur l'immense vallée où coulent la Creuse et la Gartempe qui vient y mêler ses eaux un peu avant le pont suspendu. On suit de l'œil avec plaisir leurs capricieux méandres, ombragés de hauts peupliers, jusqu'à ce qu'ils se perdent dans les collines bleuâtres qui masquent la Touraine. Nous adressons avec plaisir nos félicitations aux intelligents propriétaires de cette antique forteresse, désormais à l'abri des injures du temps et de celles des hommes bien plus dangereuses encore[2]. Tout près de là, sur la droite, subsiste encore, de l'autre côté de la rue, un vieux logis avec tour à pans qui a dû, au XV^e siècle, faire partie des bâtiments compris dans l'enceinte du château[3]. Plus loin, sur la route de la Rocheposay à Coussay-les-Bois, on trouve encore la vieille porte d'entrée de l'enceinte urbaine, flanquée de deux tours avec couronne de mâchicoulis ; nous y avons vu jadis le lion passant des de Chasteigner sculpté sur un écu inscrit dans un trèfle quadrilobé. Nous craignons fort de voir prochainement

[1] Viollet-le-Duc en décrivant dans son *Dictionnaire d'architecture* le donjon de Coucy, a dessiné une planche remarquable qui explique parfaitement l'utilité de ces ouvertures que l'on trouve toujours au sommet des voûtes des donjons du moyen âge.

[2] Ces travaux de conservation dus principalement à l'initiative de M. le comte Alexis de Chasteigner, ont été dirigés par M. Lavergne, agent-voyer de l'arrondissement et architecte de la ville de Civray. — *N. D. L. R.*

[3] Au XVII^e siècle, Châtillon a donné de ce château une vue à peu près complète. Mais toutes ces planches sont si mal dessinées et gravées, qu'il est fort difficile à un œil même très exercé de pouvoir reconstituer l'aspect général de cette importante bâtisse militaire.

cette curieuse porte disparaître, sous prétexte que le passage n'est pas assez large pour la libre circulation des voitures. C'est ainsi que la plupart des villes n'hésitent pas à enlever ces vieux souvenirs du passé, sans songer qu'elles écartent ainsi de leur enceinte les pas des touristes, amants passionnés de ces antiques débris.

Terre-Neuve, 27 novembre 1890.

O. DE ROCHEBRUNE.

## III. — LES SEIGNEURS.

COMME complément de la savante monographie archéologique de M. O. de Rochebrune, M. le comte Alexis de Chasteigner, de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, et descendant direct des derniers seigneurs de la Rocheposay, a bien voulu nous autoriser, avec une parfaite bonne grâce à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage, à reproduire ici les très intéressantes notes historiques qu'il a réunies en vue d'une étude plus approfondie sur cette curieuse et pittoresque petite ville.

N. D. L. R.

La Rocheposay faisait partie de l'archiprêtré de Châtellerault, de la baronnie de Preuilly en Touraine, et de l'élection de Loches, généralité de Tours.

Il y avait un prieuré sous le titre de Saint-Barthélemy, dépendant, comme la cure de Notre-Dame, de l'abbaye de Preuilly. Cette petite ville entourée de murs, était le siège d'une chatellenie relevant anciennement de la baronnie d'Angle, et, depuis le XIVe siècle, de la baronnie de Preuilly. Il reste une tour carrée de l'ancien château seigneurial. On y suivait la coutume de Touraine modifiée par une coutume locale relative aux biens des aubains et des intestats.

La Rocheposay fut désignée, suivant les époques, de diverses façons. — Ecclesia Santa Maria de Rupe, 1099 (*Bulle d'Urbain II pour l'abbaye de Preuilly.*) — Rupes de Poizay, 1137 (*Cart. de Noyers p. 540*) — Rocha de Pouzai, 1208 (*Cart. de la Merci-Dieu.*) — La Roche de Pozay, 1295 (*Abb. de la Merci-Dieu.*) — Castellania de Rocha Pozay, 1302 (*Fonteneau* t. v p. 441). — La Roche de Pozé, 1311 (*Abb. de la Merci-Dieu.*) etc., etc[1]. »

Dans deux pièces, pas citées jusqu'ici, du XIVe siècle, il est fait mention de la Rocheposay.

La première est une convention passée entre le roi Jean, et Edouard III, à la date du 24 octobre 1360. Le roi d'Angleterre y rappelle les articles du traité de Brétigny, par lesquels il est convenu que les rois de France et d'Angleterre se restitueront réciproquement certains pays et certaines places. En vertu d'une convention nouvelle, le roi d'Angleterre restituera avant la Chandeleur prochaine (1360) les places retenues par lui ou les siens.

«..... Item, en Touragne : Lisle-Bouchart, *la Rouche de Pousay*,.... [2] »

Il s'agit dans la seconde, des Commissions délivrées par Edouard III pour l'exécution de la convention de Calais. — (28 octobre 1360.)

..... Le roi d'Angleterre charge le sire de Pommiers, ainsi que Bérard, et Arnaud d'Albret, de faire restituer au Roi de France les places retenues par les Anglais : en Berry, Bourbonnais, Auvergne, Mâconnais, Lyonnais, et Touraine. « ..... en Tourayne ..... *la Rouche de Pousey*..... occupiez puys et contre lez trèves[3]..... »

* * *

I. — Le premier Seigneur connu de la Rocheposay semble être Effroy, sr de Preuilly, qui jeta en 1001 les fondements de l'abbaye de Preuilly, où il fut enterré en 1008. Il avait épousé, Béatrix d'Issoudun.

Puis viennent successivement :

II. — Geoffroy Ier, dit le Martel, apparait vers 1030. Il avait épousé Almonde.

[1] *Dictionnaire Topographique du département de la Vienne*, par Redet p. 361.

[2] *Archives Municipales de Bordeaux*, tome Ier, livre des Bouillons, p. 75, et 78.

[3] *Archives municipales de Bordeaux*, tome 1er, livre des Bouillons : p. 107 à 109.

III. — Geoffroy II, s^gr de Preuilly et de la Rocheposay, trésorier de Saint-Martin de Tours On possède plusieurs chartes de lui datées de 1047, une autre pièce datée de 1063 Il avait épousé Ameline de Blois.

IV. — Geoffroy III, dit le Jourdain, b^on de Preuilly, c^te de Vendôme, par son mariage avec l'héritière de cette maison, s^gr de la Rocheposay, etc. En expiation de ses fautes. Geoffroy III entreprit un pèlerinage en Terre-Sainte. Il fut tué à la bataille de Rames, en Palestine, le 26 mai 1103.

V. — Eschivard I^er, b^on de Preuilly, et s^gr de la Rocheposay. Foulques le Réchin lui déclara la guerre en 1109, vint le bloquer dans son château de Preuilly, mais fut contraint de se retirer, après quelques jours de siège On ignore la date de sa mort ; il est cité dans des actes de 1115.

VI — Pierre I^r, dit de Montrabel (de Monterabis), b^on de Preuilly, s^gr de la Rocheposay, se trouvait en 1115 à la bataille de Séez. Il fonda, en 1116, l'abbaye de la Merci-Dieu, fondation à laquelle son père Eschivard participa.

VII. — Pierre II, b^on de Preuilly et seigneur de la Rocheposay, s'opposa courageusement à l'invasion des anglais en Touraine, en 1173. Il délivra plusieurs chartes en faveur de l'abbaye de la Merci-Dieu, une, entre autres, portant création d'une rente de 30 sous angevins, à prendre sur les péages des ponts et gué de la Rocheposay, en 1204. Il mourut vers la fin de cette année. Il avait épousé Aenor de Mauléon.

VIII. — Eschivard II, b^on de Preuilly et s^gr de la Rocheposay, qui mourut vers 1217 à son retour d'un pèlerinage à Jérusalem.

IX. — Geoffroy IV, b^on de Preuilly, à qui le roi Louis VIII confia, en 1223, le gouvernement du château du Bouchet, en Brenne. Est-ce lui qui fut s^gr de la Rocheposay ou son second frère, Gosbert, que Carré de Busserolle qualifie aussi s^gr de la Rocheposay ?

X. — Eschivard III, b^on de Preuilly et s^gr de la Rocheposay, (fils de Geoffroy IV), fut convoqué au ban du roi, à Chinon, en 1242. Il rendit hommage, en 1260, à Hugues, évêque de Poitiers, de la châtellenie de la Rocheposay. Il mourut en 1265. Il avait épousé en secondes noces : Alis, dame de Peroy, veuve de Ph. Patri.

XI. — Geoffroy V, b^on de Preuilly, s^gr de la Rocheposay, fit son testament en 1285, et mourut peu après.

XII. — Eschivard IV, b^on de Preuilly, s^gr de la Rocheposay. Il mourut en 1320 ; il avait épousé Marguetie Turpin de Crissé

XIII. — Eschivard V, b^on de Preuilly, s^gr de la Rocheposay, reçut du roi de France, en 1341, le titre de chevalier-banneret. Il refusa, en 1345, de rendre hommage de la Rocheposay à l'évêque de Poitiers, et déclara ne

relever que du Roi seul. Ce refus donna lieu à un grand procès qui n'eut de solution que longtemps après.

XIV. — Eschivard VI, b^on^ de Preuilly et s^gr^ de la Rocheposay, refusa, comme son père, de rendre hommage de ce dernier fief aux évêques de Poitiers. Ce différend se termina par une ordonnance royale de 1354, qui donna gain de cause au s^gr^ de Preuilly et décida que la Rocheposay releverait dorénavant de la Couronne. Il épousa en 3^es^ noces, Sarrasine de Prie de Buzançais. Il mourut en 1407, et sa femme en 1426. Tous les deux furent inhumés à la Merci-Dieu[1].

XV. — Geoffroy Chasteigner, chevalier, s^gr^ de Saint-Georges-de-Rexe, de la Salle-d'Aistré, de la Rochefaton, fils d'Hélie Chasteigner II et de Philippe de la Rochefaton, né vers 1382, mort en 1424, épousa en 1410 Louise de Preuilly, dame de la Rocheposay, et d'Andonville en Beauce, Fille d'Eschivard VI, et de Sarrasine de Prie. Louise se remaria en 1432 à Louis Bonenfant ; elle plaidait au Parlement avec son second mari en 1434, contre Pierre Frottier et sa femme Marguerite de Preuilly (nièce de Louise) pour la possesion des ch^aux^ et chatellenie de la Rocheposay. Mais ils transigèrent à ce sujet le 26 juin 1441. Elle a, dans cet accord, la qualité de dame de la Rocheposay. « Le 30 septembre 1471, à sa requête, il fut fait information contre Prégent Frottier, s^gr^ de Preuilly, (son petit-neveu), qui, avec 50 hommes de la Tour de la Rocheposay, était venu le 19 novembre précédent briser ses coffres, et lui enlever toutes ses richesses, en argent, joyaux et meubles notables ; action qu'il avait exécutée, muni de certain mandement du Roi, par lequel Sa Majesté lui avait accordé la garde de la ville et du château de la Rocheposay et qu'il avait obtenu, sous le faux prétexte, que les enfants de Pierre Chasteigner, fils aîné de Louise de Preuilly, étaient passés au service du duc de Guyenne, frère du Roi, tandis qu'ils avaient toujours bien et loyalement servi Sa Majesté, sans prendre ni tenir autre parti que le sien. Aussi y eut-il décret de la Cour du Parlement, pour appréhender au corps Prégent Frottier, avec 5 ou 6 de ses plus notables complices, et faire saisir tous leurs biens. Mais Prégent ayant fait évoquer le procès au Grand-Conseil du Roi, par la faveur qu'il avait auprès de Charles d'Anjou, C^te^ de Guise, il y fut cependant ordonné que la Rocheposay serait remise entre les mains de Louise de Preuilly et de ses enfants, et que, pour les biens qu'elle avait perdus, elle en serait crue sur son serment. Louise mourut le 25 février 1474, et fut inhumée en l'abbaye de la Merci-Dieu.

[1] *Recherches historiques sur l'ancienne Baronnie de Preuilly, première baronnie de Touraine*, par J. X. Carré de Busserolle. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, tome IV, p. 210.

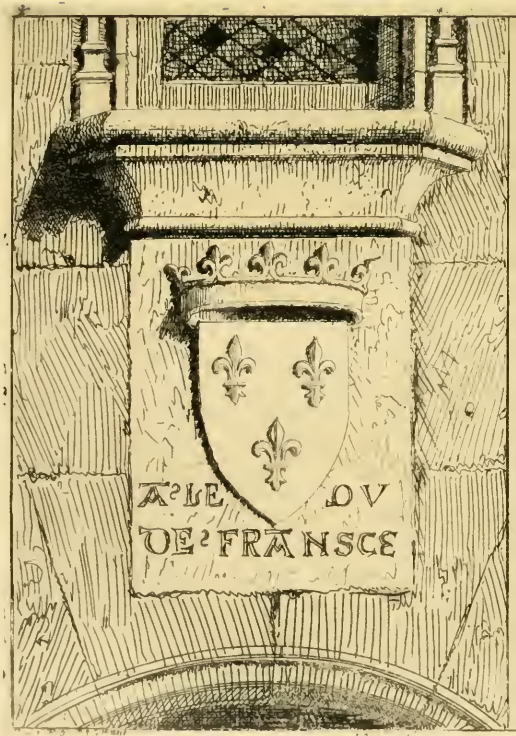

HENRICVS. LVDOVICVS. CASTANEVS.
DE LA ROCHEPOZAY. EPISCOPVS.
PICTAVENSIS. INTER. MAIORES. SVOS
HOC. SIBI. VIVENS. MONVMENTVM
PRÆSTRVXIT. ANNO. CHRISTI. 1650
ÆTATIS 73

plaque de marbre noir hauteur de 2 m. 60 c. largeur de 1 m. 43 c.
epaisse de 16 c.

ENSEIGNE. A. LA. ROCHE. POSAY

XVI. — Pierre Chasteigner, chevalier, s^gr de la Rocheposay, de Saint-Georges de Rexe, du Lindois (dans l'Angoumois), de la Salle d'Aistré, de la Rochefaton, etc. Il n'avait pas 14 ans le 2 septembre 1432, alors que par sentence rendue en la justice de Niort, il fut, ainsi que ses frères, mis sous la tutelle d'Héliot Chasteigner, leur oncle. Il rendit deux aveux en 1471; l'un de son hôtel du Lindois, à Charles, s^gr de Montberon, l'autre aux c^tes du Maine, comme b^on de Saint-Maixent, pour sa terre et sg^rie de Châteautison et son fief de Marchais, à cause de Jeanne de Varèze, sa femme, qu'il avait épousée par contrat du 20 mars 1443. Elle était fille de Jean de Varèze, chevalier, s^r de Châteautison, et de Jeanne de Chasteigner, dame de la Melleraye. Jeanne de Varèze fit un second testament, le 23 octobre 1501, à la Rocheposay où elle mourut, et fut enterrée dans l'église de ce lieu.

XVII. — Guy Chasteigner, chevalier, s^gr de la Rocheposay, de S^t-Georges-de-Rexe, du Lindois, etc., chambellan des rois Louis XI et Charles VIII, il fit aveu en 1475 à la c^tesse d'Angoulême pour les terres qu'il tenait d'elle, à cause de sa baronnie de Montberon. Il mourut au Lindois avant le 5 mai 1507, et fut enterré devant le grand autel de l'église paroissiale du Lindois. Il avait épousé, par contrat du 14 février 1480, Madeleine du Puy, fille de Louis du Puy, s^gr du Couldray-Monin, en Berry, et de Catherine de Prie de Buzançais ; elle survécut à son mari de 13 ou 14 ans et fut inhumée en l'église de la Rochefaton. Godefroy Chasteigner, 5^e fils de Guy Chasteigner et de Madeleine du Puy, eut en partage, entre autres terres, celle du Lindois, qui était dans la famille depuis 150 ans environ. Ses descendants continuèrent la branche du Lindois, unie à celle de la Rocheposay, sous le nom de Chasteigner de la Rocheposay seigneurs et b^ons du Lindois, ainsi que le prouvent les documents que nous avons en mains.

XVIII. — Jean Chasteigner, III^e du nom, (1^er fils des précédents) né en 1491, s^gr de la Rocheposay, de S^t-Georges-de-Rexe, de la Rochefaton, etc. b^on de Preuilly en partie. (Il fut mis en possession de cette partie de la baronnie de Preuilly par un arrêt du Parlement en date du 29 avril 1544.) Chevalier de l'ordre de S^t-Michel, qu'il reçut des mains de Claude Gouffier, Grand-Ecuyer de France, en l'église de la Rocheposay, chambellan et conseiller des rois François 1^er et Henri II, leur maitre-d'hôtel ordinaire, gentilhomme de la Chambre, il fit en 1547 l'office de maître des cérémonies aux obsèques de François 1^er. Il mourut à Touffou, le 1^er juin 1568, et fut enterré en l'église de la Rocheposay. Son épitaphe fut faite par le fameux Scaliger. Il eut des charges honorables, et servit avec zèle et glorieusement les rois Louis XII, François 1^er, et Henri II. Il avait épousé, par contrat du 20 juin 1519, Claude de Monléon, dame de Touffou, d'Abain, etc., fille de Louis de Monléon et de Sibille Chappron ; elle mourut le 8 juillet 1564, et eut sa sépulture dans l'église de la Rocheposay.

XIX. — François Chasteigner, le 6e enfant des précédents, sgr de la Rocheposay, de Touffou, et Talmont boo de Preuilly en partie, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller-maître d'hôtel et gentilhomme de la chambre des rois Charles IX et Henri III, gouverneur de Provence, etc. Né à Touffou le 21 avril 1532. Il accompagna en Pologne Henri de France, duc d'Anjou. Il mourut en 1579, et fut inhumé en l'abbaye de la Merci-Dieu. Louis Chasteigner, sgr d'Abain, son frère, lui fit faire un tombeau avec épitaphe par Scaliger. Jean Boiceau, avocat à Poitiers, lui fit aussi une épitaphe en vers français. Il épousa en 1566 Louise de Laval, baronne de la Faigne, fille unique de Louis de Laval et de Léonore de Castillio.

XX. — Il n'eurent qu'un fils, — René Chasteigner, sgr de la Rocheposay et de Touffon, boo de Preuilly, qui mourut, âgé de 13 ans, pendant que le roi Henri IV assiégeait Chartres en 1591 ; il fut inhumé à la Merci-Dieu, près de son père. — Ce fut son oncle, Louis Chasteigner, sgr d'Abain, qui hérita de lui.

XXI. — Louis Chasteigner, sr d'Abain, de la Rocheposay, etc., boo de Preuilly, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses conseils privé et d'Etat, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant-général de la Haute et Basse-Marche, naquit au château de la Rocheposay le 15 février 1535. Il eut de très nombreuses charges, civiles et militaires ; il fut, entre autres, envoyé par Henri III pour aller en son nom rendre l'obédience filiale, à cause de son avènement à la couronne de France, au pape Grégoire XIII et demeura 5 ans à Rome comme ambassadeur ordinaire de France auprès de Sa Sainteté. Il prit une large part aux troubles et combats occasionnés par la Ligue, principalement en Poitou et en Limousin, et tint toujours pour le parti du Roi. Il mourut à Moulins en 1595, et fut inhumé à la Rocheposay, — cérémonie que présida l'évêque de Poitiers. Son épitaphe fut composée par J. Scaliger (qui fut assez longtemps précepteur de ses fils.) Il avait épousé, par contrat du 15 janvier 1567, Claude du Puy, sa parente, fille de Georges du Puy, chevalier, sgr du Coudray, et de Jeanne Raffin ; elle mourut en 1622 et fut enterrée dans l'église de Dissais.

Un de leurs fils, *Henri-Louis Chasteigner*, fut évêque de Poitiers de 1611 à 1650. Il fut inhumé dans l'église de la Rocheposay, où l'on voit encore son tombeau.

XXII. — Jean Chasteigner, IVe, sgr de la Rocheposay, d'Abain, etc., boo de Preuilly, maréchal de camp des armées du Roi, succéda à son père, comme gouverneur et lieutenant-général pour le Roi dans la Haute et Basse-Marche. Il prit, lui aussi, une large part aux combats contre la Ligue et contre les protestants. Il épousa, en 1605, Diane de Fonsèque, fille de Charles de Fonsèque, boo de Surgères, et d'Ester Chabot.

XXIII. — Charles Chasteigner, m^is de la Rocheposay, né en 1611, suivit, comme tous les siens, la profession des armes. Il fut député par les gentilshommes du Poitou à l'Assemblée générale des Etats tenue à Tours en 1651. Il avait épousé, en 1640, Charlotte Jousserand, fille de Philippe Jousserand, chevalier, s^gr de Londigny, et d'Anne d'Escoubleau. — Deux fils qui naquirent de ce mariage moururent jeunes, et il ne resta qu'une fille, qui fit passer, par son mariage, la terre de la Rocheposay dans la famille Ysoré de Pleumartin, qui la possède encore.

XXIV. — Gabrielle Chasteigner, dame de la Rocheposay, fut mariée, par contrat de décembre 1662, à René Ysoré, III^e du nom, m^is de Pleumartin, lieutenant pour le Roi en Touraine et Poitou ; fils de Georges Ysoré, M^is d'Ervault et de Pleumartin, et de Marie de Roucherolles.

« Ce fut un seigneur très savant : il écrivit contre le calvinisme trois volumes de controverses, qui se voyaient autrefois au trésor du château de Pleumartin. A cette époque, s'il faut en croire le père Jacob[1], la bibliothèque de ce château était l'une des plus remarquables de France. On y avait transporté les richesses et les objets précieux rassemblés par Louis Chasteigner d'Abain au château de la Rocheposay. Ces richesses avaient été classées et inventoriées par Joseph Scaliger, précepteur des enfants de Louis Chasteigner, qui habita quelque temps, à ce titre, le château de la Rocheposay. (Extrait des *Arch. du Château de Pleumartin*[2]). »

XXV. — Georges Ysoré II^e, m^is de Pleumartin, s^gr de la Rocheposay, épousa en 1683 Geneviève Rolland. Il mourut en 1699.

XXVI. — Nicolas Ysoré, m^is de Pleumartin, s^gr de la Rocheposay, épousa par contrat du 4 décembre 1715, Anne Lelay de Villemare du Plessis.

XXVII. — Victor-Marie-Nicolas Ysoré, M^is d'Ervault et de Pleumartin, s^gr de la Rocheposay, mourut en 1757 ; il avait épousé Madeleine-Françoise d'Usson de Bonnac.

XXVIII. — Armand-Louis-François Ysoré, m^is d'Ervault et de Pleumartin, avait épousé en 1784 Angadrème de Carvoisin.

XXIX. — Avant 1825, le donjon de la Rocheposay appartenait à M. Hyppolite Boyer et à sa femme Ursule Delessard. Ils l'avaient eu par succession de Jean-Louis Boyer, comme dépendance d'une maison.

[1] *Notice sur les Bibliothèques de France.* (H^re du Châtelleraudais, etc. abbé Lalanne).

[2] *Histoire de Châtelleraud et du Châtelleraudais*, par l'abbé Lalanne, curé d'Oiré. Tome second, p. 384.

XXX. — Ils vendirent ces immeubles en 1825 à M. de Talibon, notaire à la Rocheposay.

XXXI. — Par héritage, le donjon revint à Mlle Marie-Noémie de Talibon.

XXXII. — Au mois d'octobre 1889, les derniers descendants des Chasteigner de la branche du Lindois et de la Rocheposay, s'en rendirent acquéreurs, aux enchères, par suite de l'adjudication ordonnée, à cause de la minorité de Mlle de Talibon.

Ils viennent de terminer des réparations qui assurent pour longtemps la conservation de cet intéressant monument.

Cte Alexis de Chasteigner.

# LA FEMME EN BAS-POITOU

*Discours prononcé à la 53e séance publique annuelle de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*

(5 janvier 1890).

C'est plus particulièrement à vous, Mesdames, que je dédie ces pages, modeste livre d'or du sexe charmant dont s'enorgueillit notre beau pays de Vendée. Sans doute, j'eusse trouvé à cet égard dans l'histoire de votre cité plus d'un sujet intéressant à mettre en lumière. Mais vous savez ce qu'écrivait, un jour, mon illustre compatriote Benjamin Fillon : « De tous les lieux dont l'archéologue s'efforce de reconstituer les annales, aucun n'est étudié avec autant d'amour que celui où il a passé les années de son enfance. » C'est là mon excuse.

La femme! Quel sujet a davantage tenté la plume des écrivains! Il n'y a rien là pour nous surprendre. Quiconque a feuilleté les annales du monde, a pu se convaincre de cette vérité, que partout, à toutes les périodes de l'histoire générale des peuples, à toutes les heures de l'histoire particulière de l'homme, la femme a exercé une action ouverte ou mystérieuse, mais toujours prépondérante.

C'est ce que je me propose de démontrer en passant rapidement en revue les femmes du Bas-Poitou qui, aux diverses époques, se sont rendue célèbres dans l'histoire, soit par la pureté de leur existence et la générosité de leur cœur, soit par l'élévation de leur esprit, soit par l'héroïsme de leur conduite, soit même par les défaillances de leur vertu.

## I. — La femme chrétienne.

Chaque femme ici-bas a sa mission. S'il y a les prédestinées aux œuvres de Satan, il en est d'autres qui sont envoyées sur la terre pour y répandre un parfum de la grâce divine. Ces dernières ne font point défaut dans l'histoire du Bas-Poitou. Bien qu'elle n'y mentionne, en effet, la naissance d'aucune sainte, nous avons cependant quelque droit à revendiquer pour nôtres celles qui, dans leurs fréquents séjours sur la terre vendéenne, ont prodigué à nos pères les exquis trésors de leur âme chrétienne.

Sans parler de sainte Radegonde, de sainte Florence, de sainte Triaise, de sainte Loubène, de sainte Néomaye, de sainte Pezenne ou Pexine, de sainte Macrine, etc., dont les noms sont encore en vénération dans maintes paroisses du Bas-Poitou, qu'il me soit permis d'accorder un plus spécial souvenir à cette vierge « très noble et très pieuse » dont il est parlé dans la légende de saint Vivent, et qui fixa très-vraisemblablement sa résidence à Chaillé-les-Ormeaux (*Similiacus*). Cléopatronie était son nom, et voici dans quels termes la légende s'exprime à son endroit : « Vivent, se rendant au pays d'Herbauges, s'arrêta d'abord à *Signorissa* (*Sigournay*, sans doute, ou selon M. l'abbé Baudry, la *Sigognière*, près de Mareuil), puis à *Similiacus* (Chaillé-les-Ormeaux), dans le dessein de préparer une demeure en ce lieu pour la très noble et très pieuse vierge Cléopatronie, qu'il avait convertie à la religion chrétienne. La sainte jeune fille passa, en effet, toute sa vie dans cette localité, uniquement occupée à servir Dieu par la pratique continuelle de l'oraison et de la charité envers les pauvres. »

Si l'on ajoute foi au vieux légendaire, dont le récit (visiblement interpolé) est consigné dans un manuscrit découvert à la Bibliothèque nationale par Dom Chamard[1], et qui remonte au XI^e siècle, Cléopatronie était fille d'un chef ou

[1] Ms. 13762, fol. 1. 337 — Fdes. Fds.

gouverneur romain, nommé Dacien. Vivent l'exorcisa et la baptisa ensuite. La pieuse jeune fille eut une vision pendant son sommeil : un ange lui conseilla d'employer le superflu de ses richesses à la confection de deux candélabres et d'autres objets devant servir au culte catholique et qu'elle offrirait au Saint-Siège apostolique « ad apostolicam sedem », par elle-même ou par un mandataire. Elle obéit et chargea Vivent de porter ses présents à Rome. Vivent accepta, mais effrayé par la persécution qui sévissait alors dans cette ville, il s'enfuit, abandonnant son compagnon, saint Benoît (d'Aizenay), qui le rejoignit néanmoins, en se servant, dit toujours le légendaire, du manteau que lui avait donné Cléopatronie, comme d'un vaisseau.

C'est pendant ce voyage que Vivent prépara une demeure pour la pieuse vierge à *Similiacus,* qui fut témoin jusqu'à sa mort de ses insignes vertus et de son inépuisable générosité pour les pauvres.

Dieu a mis, en effet, au cœur de la femme un tel besoin d'aimer, que lorsque les affections ordinaires de la vie lui font défaut, il faut qu'elle prodigue l'excès d'amour dont son cœur déborde à quiconque souffre et pleure. Châteaubriand disait mieux : « Les femmes ont un instinct céleste pour le malheur. Seules, elles sont capables de ces dévouements prolongés qui ne reculent ni devant la fatigue, ni devant le dégoût, ni devant l'ingratitude. »

J'en trouve deux exemples remarquables dans Marie Brisson et Anne Benoist qui vivaient à Fontenay, au XVII^e siècle.

La première, fille de François Brisson et de Louise Genais, était le dernier représentant de la branche de cette illustre famille qui avait produit le fameux président Barnabé Brisson. Héritière d'une fortune considérable, elle en fit toute sa vie le plus digne emploi. Il n'est pas une œuvre pieuse ou charitable qui n'ait bénéficié de sa générosité, et l'histoire de notre ville est remplie de faits qui témoignent à la fois de son ardente passion pour la gloire de Dieu et pour le soulagement des pauvres. A tel point, que le nom lui en est resté, et que le souvenir de la *Mère des Pauvres* est encore vivant parmi nous.

Bien que d'une naissance moins illustre, Anne Benoist n'en a pas moins une page glorieuse dans nos annales.

Elevée sous les yeux de René Moreau, curé de Notre-Dame, et de Mme de la Chaulne, coopératrice du vénérable pasteur, elle apprit à cette école comment on pouvait devenir la Providence des malheureux, même avec de modestes ressources.

Sans crainte de s'humilier, elle allait elle-même quêter à domicile pour ses pauvres, précédant ainsi les admirables *Petites Sœurs* qui se dévouent au soin des vieillards, ou bien elle s'asseyait au chevet des malades pour panser leurs blessures ou leurs plaies.

C'est le cas de rappeler cette parole de Voltaire : « Peut-être n'est-il rien de plus grand sur la terre que le sacrifice que fait un sexe délicat de la jeunesse, de la beauté, souvent même de la haute naissance, pour soulager, dans les hôpitaux, ce ramas de toutes les misères humaines, dont la vue est si humiliante pour l'orgueil humain et si révoltante pour notre délicatesse. »

Et cependant, il est des plaies plus répugnantes encore et un dévouement plus méritoire : — les plaies morales à la guérison desquelles des vierges chrétiennes vouent la pureté de leur existence. Cette héroïque tâche, vous le savez, Mesdames, s'exerce chaque jour à côté de vous, derrière les murs de ce refuge si heureusement appelé le *Bon Pasteur*. Mais ce que vous ignorez peut-être, c'est que cette œuvre, admirable entre toutes celles enfantées par la charité et par la foi, doit son existence à une fille de la Vendée, ce berceau de tous les héroïsmes. Rose-Virginie Pelletier, — c'était son nom dans le monde, — naquit en effet à Noirmoutiers, le 31 juillet 1796, au lendemain de la Révolution, sur une terre encore chaude du généreux sang qui y avait été versé, et toute préparée pour y faire germer d'autres dévouements.

## II

### La Femme et les lettres.

« L'homme, dit quelque part la Genèse, est la tête de la femme ; la femme est le cœur de l'homme. » Est-ce à dire

que la femme doive borner là son rôle, que toutes aspirations intellectuelles lui soient interdites, et qu'il ne lui soit pas possible, comme disait dans un langage imagé la belle Lyonnaise, Louise Labbé, d'élever son esprit par dessus les quenouilles ?

L'histoire s'est chargée de la réponse.

Lorsque le roi de Navarre se fut emparé de la ville de Fontenay, en juin 1587, il en donna le gouvernement à un de ses meilleurs officiers, Charles Eschallard, seigneur de la Boulaye. Après la mort de ce dernier, son fils, Philippe, lui succéda sous la tutelle de sa mère, Marie du Fou.

Madame de la Boulaye, protestante zélée, jouissait à Fontenay, dans l'un et l'autre parti, d'une grande considération. Energique et habile autant que lettrée et même savante, elle tenait au château de Fontenay une véritable cour, dont les vassaux du domaine royal et les meilleurs esprits de la cité fontenaisienne fournissaient les principaux éléments.

Nicolas Rapin lui-même, qui était venu se reposer à son castel de Terre-Neuve des fatigues des camps et des agitations politiques, ne dédaignait pas de se rendre à ces réunions qui étaient, dit la *Chronique*, de véritables régals littéraires. Et c'est sans doute du pourpoint de quelque admirateur de Marie du Fou que s'échappa, un jour, cette jolie strophe trouvée plus tard au château de Fontenay :

Les plaisirs innocents ont choisi pour asile
Ce palais, où l'art semble épuiser son pouvoir :
Si l'œil de tous côtés est charmé de le voir,
Le cœur à l'habiter goûte un bonheur tranquille.

Rapin, dont j'évoquais tout à l'heure le souvenir, avait une nièce, Suzanne Cailler, qui figure avec distinction parmi les poètes du XVII^e siècle. Ses vers ont de la vivacité, de la noblesse, et dénotent une riche imagination. On se plait notamment à citer les *Stances sur le trépas de Nicolas Rapin*, qui ont fait dire à Dreux-Duradier que la nièce n'était point indigne de l'oncle.

La petite-fille d'un autre de nos grands hommes, Marie Tiraqueau, se fit également remarquer par la culture de son

intelligence. On prétend même — n'en déplaise à la mémoire de Molière — qu'à 17 ans, la langue latine n'avait plus de secrets pour elle.

André de Rivaudeau en a tracé un charmant portrait que j'aurais mauvaise grâce à ne pas rééditer :

> ... Ni les grans cités, ni les cours des grans Rois
> Qui maitrisent l'Espagne et le peuple François
> Ont en un seul sujet et sur plus belle face
> Plus de gentil sçavoir, ni plus de bonne grâce
> D'honneur, de courtoysie et de perfection[1]...

Ni la grâce, ni l'esprit ne manquaient non plus à cette dame de la Rabastelière qui nous a laissé plusieurs ouvrages en prose et en vers, ainsi qu'un livre de piété intitulé le *Solitaire de Terrasson*[2]. C'était la fille de François Bruneau qui succomba si vaillamment à Nordlingen, après avoir contribué à l'une des plus belles victoires du Grand Condé

Toutefois, il y a loin des Cailler, des Tiraqueau et des Rabastelière aux illustres dames de Rohan, dont l'esprit et la beauté ont été si souvent célébrés. On se souvient de ce qu'écrivait Agrippa d'Aubigné, parlant de Catherine de Parthenay et de sa fille Anne : « Les écrits des deux nous ont fait cacher nos plumes plusieurs fois ; en elles deux les vertus morales et intellectuelles ont eu un doux combat à qui surmonterait. »

Catherine, la mère, avait du reste de qui tenir. N'était-elle pas la fille de cette Antoinette d'Aubeterre « tenue pour un miroir de chasteté entre toutes celles de son temps, pour son bon entendement » ? Son premier maître, au Parc, où elle vit le jour, fut notre grand algébriste, François Viète,

[1] *Œuvres poétiques* (édition de Sourdeval, p, 212).

[2] Née le 10 février 1645 de François Bruneau de la Rabastelière et de Charlotte-Hélie de Pompadour de Laurière, Charlotte-Françoise avait épousé Charles des Cars, marquis de Merville (*Généalogie* du P. Anselme, t. II, p. 232).

qui lui dédia plus tard un de ses ouvrages. Le commerce du célèbre mathématicien devait naturellement diriger l'esprit de la belle dame de Soubise du côté des sciences abstraites ; la fréquentation d'André de Rivaudeau lui inspira de même le culte de la muse ; et, lorsque Charles de Quénellec, son époux, eut succombé sous le poignard des assassins de la Saint-Barthélemy, la jeune veuve demanda à l'élégie des accents plaintifs pour pleurer son trépas.

Mais la poésie et les sciences n'eurent pas seules ses adorations ; elle cultiva les lettres grecques, traduisit en français les préceptes d'Isocrate à Dominique et composa plusieurs tragédies qui ne sont pas arrivées jusqu'à nous.

De la « belle Anne, savante et sage » et dont, au dire du même Agrippa, « l'esprit a été trié entre les délices du ciel », on possède en revanche de nombreuses poésies. Nous n'en citerons qu'une seule, assez peu connue, et qui, en raison du souvenir qu'elle honore, revêt pour nous un double intérêt. Il s'agit de l'épitaphe rimée pour le tombeau de Catherine des Nouhes, fille de Madame de la Tabarière, morte à Paris, à l'âge de 19 ans :

Passant, ne passe point, borne ici ton voyage,
Donne trêve à tes pas, mais non pas à tes pleurs ;
Arrouse sans arrest les cendres d'une fleur
Qui sentit de l'hiver dès son printemps l'orage.
Déteste d'Atropos l'inévitable rage,
Lamente ainsi que nous notre cruel malheur
Pleure l'aimable objet de notre âpre douleur,
Celle dont les vertus anticipèrent l'aage.
Non, ne la pleure point, son âme, dans les cieux,
Voit son bénin Sauveur, dont le sang précieux
La rendit son épouse et compagne des anges,
Plains celle à qui la mort fait tant de deuils sentir,
Qui l'avait mise au monde et qui l'en voit sortir,
Donne à l'une des pleurs, à l'autre des louanges.

Au reste, les deux sœurs d'Anne n'étaient pas moins douées : Henriette, poète aussi, maniait avec habileté le pinceau ; Catherine, la puînée, dont on connaît la fière ré-

ponse aux obsessions du trop galant Béarnais, brillait autant par la beauté que par la grâce et par l'esprit. Elle excellait comme musicienne et comme poète; malheureusement aucun de ses vers ne nous est parvenu. Mariée au duc des Deux-Ponts, elle mourut en couches, deux ans et neuf mois après son mariage.

Au *XVIII*e siècle, le bel esprit fait place à la philosophie. C'est alors que Mlle de Lézardière écrit sa *Théorie des lois politiques de la Monarchie Française*. Curieuse physionomie que celle de cette jeune fille préférant aux plaisirs frivoles et aux joies mondaines de son âge et de son rang les calmes jouissances de l'étude. Issue d'une des plus anciennes familles du Bas-Poitou, elle eût pu aisément briller à la Cour. Elle n'en franchit cependant que rarement le seuil, ce qui explique peut-être le mot désobligeant qu'on prête à Louis XV à son endroit.

Douée d'un rare esprit d'investigation, elle résolut d'appliquer à l'étude de l'histoire la méthode que Descartes avait appliquée à l'étude de la philosophie, et de ne rien accepter qu'elle ne l'eût vérifié elle-même. On devine l'immense travail que lui coûta ce programme, et on comprend aisément que ce n'était pas le fait d'un esprit vulgaire.

Aussi bien, en venant se fixer à la Proustière, avec sa famille, elle ne pouvait trouver un lieu plus propre au recueillement et à la méditation qui conviennent à de sérieuses études.

Un vieux château, entouré d'arbres séculaires ; à sa porte, une abbaye dont on entendait la cloche aux heures de la prière ; des chemins effondrés, comme on en rencontre parfois encore dans la Vendée ; par conséquent, des communications difficiles et une sorte d'isolement au milieu du Bocage, — tout concourait à donner à cette demeure l'aspect d'une maison de studieuse retraite.

Est-ce à dire que le baron de Lézardière ait fait choix de cette habitation pour permettre aux goûts de sa fille un plus facile essor ? Bien au contraire, il mit tout en œuvre pour la détourner de la voie extraordinaire dans laquelle elle s'engageait. Vains efforts, du reste, et qui ne firent que donner plus d'éclat à l'irrésistible vocation de Mlle de Lézardière.

Interrompue un instant par la Révolution, qui avait multiplié autour d'elle les victimes, Mlle de Lézardière, désormais dans la force de l'âge et du talent, reprit, avec des jours meilleurs, l'œuvre qui avait à si juste titre émerveillé Malesherbes, Bréquigny et dom Poirier.

Après tant de talent dépensé, on s'attend à une brillante apothéose. Il n'en sera rien. Mlle de Lézardière, son œuvre parachevée, mourra ignorée, sans avoir connu les enivrements de la gloire. Injustice de ses contemporains, dont l'a vengée l'admiration de la postérité.

La capricieuse gloire ne s'est pas aussi longtemps fait attendre pour Mlle de Vertillac, cette illustre petite fille d'un seigneur de Saint-Gilles-sur-Vie, Nicolas Daniau. Orpheline très jeune, elle avait reçu, entre les mains d'une mère d'un mérite distingué, une éducation brillante, connaissait le latin, l'italien peut-être, et s'il faut en croire un de ses admirateurs, possédait sur toutes choses, même sur les sciences, des idées très exactes. Si bien qu'avant de se marier — ce qu'elle fit, du reste, assez tard, à 36 ans — elle avait parfaitement établi sa réputation de femme savante dans la meilleure acception du mot[1].

Ne soyons donc pas surpris si Mlle Lhéritier lui dédia un jour ses *Epîtres héroïques* en rimes aussi louangeuses :

Aimable et savante comtesse,
Que vous auriez brillé dans Rome et dans la Grèce
Par ce goût fin et ce rare savoir
Qu'en tous les temps vous faites voir !
Athènes, ni la Cour d'Auguste,
N'ont jamais vu d'esprit plus éclairé, plus juste ;
Et tous ces hommes excellents
Dont elles admiraient les sublimes talents
Eussent été charmés si vos doctes suffrages
Eussent couronné leurs ouvrages.

La châtelaine de Saint-Gilles aimait, du reste, à s'entourer d'artistes célèbres et de savants illustres. C'est ainsi qu'elle se

1 Abbé Pontdevie. *La châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie et ses seigneurs* An. Soc. Emul. Vendée. 1885, p. 185 et s. —

la très étroitement avec le poète breton Desforges-Maillard, et avec le marquis de Maffei, celui que Voltaire surnomma *le Sophocle Néronais*. Au contact de ces grands esprits, les connaissances de Mme de Vertillac ne pouvaient que merveilleusement s'accroître. Et cependant son mérite littéraire n'était rien, paraît-il, comparé à ses vertus. C'est du moins ce que nous apprend le *Mercure de France* dans le pompeux éloge funèbre qu'il lui consacra en janvier 1652, quelques mois après sa mort.

« Une si digne femme, y peut-on lire, devait être pleurée amèrement de tous ses amis ; aussi, il n'en est point qui n'ait dit du fond de son cœur avec Horace :

*Quis desiderio sit pudor aut modus*
*Tam rari capitis*
*Quando ullam invenient parem.* »

## III.

### La Femme dans la Légende.

Dans les légendes, dont le peuple poitevin s'est toujours montré si friand, les grands premiers rôles sont généralement tenus par la femme, à laquelle il accorde volontiers une puissance surnaturelle et un génie supérieur, parfois même un redoutable empire et des passions extravagantes.

Je ne referai point ici l'histoire des prêtresses celtiques « qui volaient dans les airs par les nuits glacées », ni des belles lavandières « qui blanchissaient au clair de lune le suaire des morts ». Nos campagnes ont tellement conservé le poétique souvenir de ces fées merveilleuses, de ces innombrables dames blanches, qu'il n'est pas, à l'heure présente, une seule commune vendéenne, qui ne possède son *Pré de la Dame* ou son *Champ de la Demoiselle*.

Je ne vous redirai pas davantage l'épopée si connue de l'illustre Mélusine, dont la mémoire, à la façon du lierre, s'est attachée aux vieilles murailles de nos donjons déman-

telés de Pouzauges et de Vouvent. Mais, qu'il me soit permis d'évoquer l'image plus oubliée de Béatrix de Mauléon, dont on raconte encore en frissonnant la sanglante légende, à l'ombre des murs ruinés de l'ancienne abbaye des Fontenelles.

Cette princesse était d'une humeur sombre et farouche, comme on en voyait heureusement peu dans ce temps de pages malins et d'amoureux trouvères. Le sire de Mauléon étant parti pour la Terre-Sainte, la dame vivait dans la solitude la plus complète en son manoir de Talmont. Les nobles dames dont les époux étaient aux Croisades passaient leur temps à filer et à faire de la tapisserie, entourées de leurs femmes. Ces innocentes occupations n'étaient pas du goût de la dame de Mauléon, qui n'avait pour toute distraction que la vue, éternellement magnifique pourtant, de l'Océan.

Un jour — jour funeste entre tous — l'ennuyée châtelaine, accoudée à une fenêtre du sombre manoir, promenait son regard distrait sur la campagne, lorsqu'elle aperçut un tout petit enfant rose et blanc, qui se livrait à de gracieux ébats dans la prairie voisine.

Elle fit appeler son cuisinier et lui montrant l'enfant :

— Tu vois, dit-elle, cet enfant; va le chercher et apprête-moi son cœur pour mon dîner.

Le pauvre homme frémit à l'idée de la sanguinaire fantaisie de la châtelaine et du crime horrible qu'il fallait commettre pour la satisfaire. Il crut avoir mal entendu.

— Madame, balbutia-t-il...

— Obéis !

La dame était terrible dans ses colères ; elle avait commandé ; il fallut obéir.

L'horrible mets parut si délicieux à Béatrix, qu'elle exigea que chaque jour il figurât sur le menu seigneurial.

La terreur se répandit bientôt autour du manoir. Les pauvres mères, à qui on enlevait leurs enfants, s'enfuirent au loin pour dérober leurs chers trésors à l'ogresse de Talmont.

Un jour, le cuisinier se présente embarrassé et tremblant devant la princesse, et lui dit qu'il n'y a plus un seul enfant aux environs. Béatrix le regarde froidement.

— Vraiment, lui dit-elle, tu es embarrassé pour peu de chose. Il n'y a plus d'enfants aux alentours, me dis-tu? N'as-tu pas un fils?

On juge du désespoir du malheureux père. Il comprit seulement alors toute l'étendue des crimes qu'une lâche complaisance lui avait fait commettre et fut saisi de remords. Cependant il n'osait désobéir à sa terrible maîtresse. Comment faire? Au milieu de ses angoisses, un petit chien qu'il aimait beaucoup, frappé de sa tristesse et apercevant peut-être des larmes dans ses yeux, s'approcha de lui en le caressant et lui lécha les mains. La vue de l'innocent animal suggéra au pauvre cuisinier l'idée de le sacrifier à la place de son fils unique. En effet, le cœur du petit chien fut accommodé avec le plus grand soin, et servi à Béatrix. Mais à peine en eut-elle goûté, qu'elle cracha avec dégoût; et, d'un ton à faire frémir les plus braves, elle demanda quel horrible ragoût on lui servait là. Le malheureux cuisinier se voyant perdu se jeta à ses pieds et lui avoua ce qu'il avait fait pour sauver son fils.

Le Seigneur attendait-il ce moment? Quoi qu'il en soit, la châtelaine fut touchée de ce désespoir paternel et sentit le remords lui étreindre le cœur; revenue à des sentiments humains, elle sonda l'abîme dans lequel le démon l'avait précipitée, et comprit qu'il fallait une pénitence proportionnée à ses forfaits pour laver son âme. En conséquence, elle ordonna que la route qui conduisait de Talmont à l'abbaye des Fontenelles fût jonchée dans toute son étendue (17 kilomètres environ) d'épines, de ronces et de genêts, et, les pieds nus, le corps ceint d'un cilice, elle parcourut le chemin de douleur et d'expiation, en priant, pleurant et demandant à Dieu et aux hommes pardon de ses crimes.

En arrivant aux Fontenelles, elle expira; les religieux recueillirent sa dépouille mortelle et l'ensevelirent dans la chapelle.

Singulier retour des choses d'ici-bas : Aujourd'hui c'est la santé de leurs enfants que les mères vont implorer au tombeau de dame Béatrix!

## IV

### La femme héroïque.

De ce que certaines ont parfois tressailli au bruit de la poudre, il serait injuste de conclure que les femmes fussent moins braves que les hommes. Nombreux, au contraire, sont les exemples de vaillantes qui sont tombées sur les champs de bataille.

On a beaucoup admiré M^lle^ de Montpensier, la grande Mademoiselle, faisant tirer le canon de la Bastille et dégageant l'armée de Condé, pendant la Fronde. Le Bas-Poitou, sous ce rapport, n'a rien à envier à la Grand'Ville. L'énergie que déploya M^me^ de Harpedanne, défendant, en l'absence de son mari, la ville de Fontenay-le-Comte contre Du Guesclin vaut bien le courage dont fit preuve la fille de Gaston d'Orléans contre Turenne.

Mais c'est principalement à l'époque de la Révolution que l'on rencontre si nombreux en Bas-Poitou les actes d'héroïsme accomplis par les femmes. Les guerres civiles ont, en effet, le don d'exciter plus vivement les grandes passions du cœur humain.

On a vu pendant l'insurrection vendéenne des femmes, non-seulement se battre avec un courage au-dessus de tout éloge, mais pousser parfois jusqu'à l'acharnement leur ardeur guerrière. Doit-on leur en faire reproche ? Elles avaient à venger un père, un époux, un fils, ou à défendre leur vie et leur honneur.

Sans parler de Mesdames de la Rochejaquelein, de Bonchamps, de Sapinaud, de Renée Bordereau, qui ont raconté elles-mêmes leurs glorieuses campagnes, on trouve presque à chaque pas, dans nos annales ensanglantées, une héroïne nouvelle.

C'est Madame de la Rochefoucault, la fidèle amie de Charette, qui, après avoir lutté sans relâche aux côtés de l'intrépide général, va porter avec une égale énergie sa belle

tête de créole sous l'ignoble couperet de la guillotine sablaise.

C'est Madame de Beauglie, qui, vêtue en amazone, la carabine à la main, entraîne au combat trente cavaliers, soldés et équipés par elle, dans cette même division des Sables d'Olonne.

C'est Madame de la Roche Saint-André, qui, à travers les grilles de sa prison, à Nantes, apercevant ses fils que l'on conduit à l'échafaud, leur crie d'une voix déchirante, comme la mère de saint Symphorien à son fils mené au martyre : « Adieu, mes enfants, mourez en Vendéens ! »

C'est M^lle de Jourdain, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, qui, conduite vers la Loire, résiste aux supplications d'un soldat épris de ses charmes et se jette elle-même à l'eau pour ne pas survivre à sa mère qu'on vient d'engloutir dans le fleuve.

Aussi bien, l'héroïsme, en ces temps néfastes, n'était point l'apanage de la seule noblesse : les paysannes rivalisaient de générosité et de courage avec les grandes dames.

M^me de la Rochejaquelein, dans ses *Mémoires*, parle d'une petite fille de treize ans qui était tambour dans l'armée de d'Elbée; elle raconte aussi qu'elle vit, un jour, arriver à Cholet une jeune fille grande et fort belle, qui portait deux pistolets à sa ceinture et un sabre à son côté... On l'interrogea ; elle répondit qu'elle était de la paroisse de Tout-le-Monde, et que les femmes y faisaient la garde quand les hommes étaient à l'armée... Or, les généraux avaient défendu fort sévèrement qu'une femme suivît les armées ; la veille du combat de Thouars, notre héroïne vint trouver M. de Lescure et lui dit : « Mon général, je suis une fille, M^me de Lescure le sait ; elle sait aussi qu'il n'y a rien à dire sur mon compte ; c'est la bataille demain, faites-moi donner une paire de souliers. Après que vous aurez vu comme je me bats, je suis sûre que vous ne me renverrez pas. » Elle fut tuée dans la mêlée, où elle s'était précipitée avec fureur.

La fille d'un boulanger de Mortagne-sur-Sèvre, la jeune Lebrun, qui n'avait que seize ans, se fit de même cavalier pour se battre à côté de son frère. Elle n'avait pas déguisé son sexe. En caleçon et en jupon, la tête serrée par un

mouchoir, elle croisait le sabre avec les hussards et les dragons de la République. Rentrée dans ses foyers, après la guerre, la jeune amazone se maria et vécut en bonne mère de famille, comme si jamais elle n'eût quitté l'aiguille et le fuseau.

Une humble paysanne de Tiffauges, nommé Corbète, surprise par plusieurs soldats républicains, préfère endurer les plus horribles traitements, plutôt que de se prêter à leurs hideuses brutalités.

— Rends-toi, brigande, lui criaient-ils, et nous cesserons de te faire souffrir !

— « Jamais, leur répondit la jeune fille ; faites de mon corps ce que vous voudrez, mais mon âme est à Dieu ! »

On se souvient enfin du vaillant *Chevalier Adam*, de son nom Marie-Pétronille Adam, qui, vêtue d'un costume masculin, se couvrit de gloire à Chantonay, à Saint-Florent et dans un grand nombre d'autres combats.

Arrêtée, à la suite de la dispersion de l'armée de Royrand, elle fut traduite devant la Commission militaire de Fontenay et condamnée à mort. L'adversité ne fit point faiblir cette grande âme. Pétronille Adam, frappée debout, tomba en criant : *Vive le Roi* !

Mais je n'ai point la prétention de rappeler ici toutes les nobles actions dont furent témoins les champs de bataille de la Vendée. Ce serait refaire l'histoire de la sublime épopée qui a valu à nos ancêtres le titre si mérité de *Géants* et ce n'est pas le lieu.

J'ai hâte, du reste, de tourner cette sanglante page de nos annales et d'évoquer devant vous de plus souriantes images.

## V.

### La femme et l'amour.

O poète, merci d'avoir, dans ton délire,
Glorifié l'amour sur ta superbe lyre...

C'est, en effet, dans la langue des dieux qu'il faudrait chanter cette « liqueur divine », dont les enivrements ont inspiré tant de nobles actions et parfois encore de si éclatantes défaillances,

Le moyen âge, que certains historiens se plaisent à représenter sous de sombres couleurs, n'a pas toujours été aussi farouche. Il suffit de rappeler les *Cours d'amour* — Montaigu avait la sienne — où des discussions s'élevaient entre les dames, afin de décider du mérite du chevalier qui avait combattu pour faire triompher leurs couleurs, du poète qui avait chanté pour célébrer leur beauté.

C'est l'époque où règne et triomphe « la dame », cette idéale personnification du besoin d'aimer, dont nous retrouvons la fidèle image chez Létice de Parthenay[1]. Elle avait pour troubadour un certain Milhon, d'origine provençale, qui avait été premier maître d'hôtel de Philippe Le Long, et qui rima au château de Palluau quantité d'amoureuses chansons. On a conservé un grand nombre de ces poésies dans le recueil manuscrit de La Curne de Saint-Palaye, à la Bibliothèque nationale ; poésies, dont l'abandon pourrait sembler indiscret, si l'on ne savait pas qu'à cette époque une belle n'était point déshonorée par ces sortes d'aveux, quand la réputation du poète pouvait lui servir d'excuse.

Du mariage de Maurice de Belleville et de Létice de Parthenay naquit une seule fille Jeanne qui, élevée à cette école de galanterie chevaleresque devint une personne accomplie, pleine d'attraits et de mérites, et mieux que cela — une héroïne.

[1] Fille de Guillaume V l'Archevêque, seigneur de Parthenay et de Marguerite de Thouars. (V. *Paysages et Monuments du Poitou*, art. Palluau, par l'abbé H. Boutin).

Aussi bien, la galanterie ne disparut point du Bas-Poitou avec le moyen âge. Esther Imbert[1], une des belles aimées d'Henri de Navarre, en est une éloquente preuve. Si on en croit les *Confessions catholiques du sieur de Sancy*, cet amour ne fut point toutefois de longue durée, et aux royales faveurs succédèrent bientôt l'oubli et la misère. On a même prétendu que la pauvre Esther aurait été empoisonnée par Gabrielle d'Estrées.

Le poète aurait-il donc dit vrai ?

> L'amour, l'amour qu'on aime tant,
> Est comme une montagne haute.
> On la monte tout en chantant,
> On pleure en descendant la côte.

Plus heureuse a été la destinée de M^lle^ de Chausseraye, que nous retrouvons aux côtés du grand Roi. Son père, Anne le Petit de Verno, était seigneur de Chausseraye, la Noue-Buor, les Magnils, etc.; mais il faut croire que ces nombreuses seigneuries rapportaient peu de revenus ; car il paraît que la jolie fille, privée de ses père et mère, végétait dans un état voisin de la misère quand le marquis de Vezins, son demi-frère, eut pitié d'elle et l'amena avec lui à Paris, où il sut intéresser à elle ses puissants et opulents parents.

Elle avait, en effet, pour tantes la duchesse de la Meilleraye et la marquise de Biron, toutes deux sœurs de sa mère, née Anne-Ursule de Cossé; pour oncle, le duc de Brissac, marié en premières noces à une sœur de Saint-Simon, ce qui explique, de reste, la très peu charitable humeur de ce dernier envers la pauvre orpheline du Poitou.

« Grande joueuse, fort galante et intrigante, puis dévote aux grandes manches », tel est le portrait qu'en trace dans ses Mémoires le prince dela Chronique.

Ce qui est vrai, c'est que M^lle^ de Chausseraye était une grande et belle jeune fille, de beaucoup d'esprit et de très

[1] Fille de Jean, né à la Laudière, paroisse du Gué de Velluire, le 14 septembre 1566, ou à Fontenay, le 11 décembre 1570. (B. Fillon *Poitou et Vendée*. T. II)

agréables manières, et qui, entrée en 1687, comme fille d'honneur, chez Madame, n'eut aucune peine à conquérir les bonnes grâces de Louis XIV. Dès lors, elle prit un empire considérable sur l'esprit du puissant monarque, qui ne manquait jamais de la consulter dans les moments difficiles de son règne.

Les chroniqueurs ne nous fournissent malheureusement aucun renseignement sur l'intérieur de M^lle^ de Chausseraye ; on sait cependant qu'elle avait accès près de Louis XIV par les petits appartements, et que pendant la régence elle eut plusieurs fois l'honneur de recevoir, dans la maison qu'elle occupait au Bois de Boulogne, le petit roi Louis XV.

Les dernières années de son existence furent consacrées aux bonnes œuvres avec une excessive libéralité, ainsi qu'aux pratiques de la plus austère religion. Sa fortune, qui avait considérablement profité des affaires de Law, fut léguée à l'hôpital général, et elle vendit ses bijoux pour en faire profiter les pauvres.

Tout est bien qui finit bien !

Pour n'être pas aussi brillamment apparentée, Jeanne Cardin, la fille d'un receveur des finances des Sables au XVII^e^ siècle, n'en possédait pas moins des charmes exquis et une incomparable beauté.

Le jeune officier, qui commandait alors la forteresse d'Arondel, François de Tollet, seigneur de Beauchamp, ne fut pas longtemps à s'en apercevoir et à en être épris. Mais des difficultés insurmontables vinrent sans doute contrarier son impatient amour, car, cédant à sa passion aventureuse, il enleva la belle Jeanne et la tint enfermée au château de la Chaume. Les Chaumois sourirent à cette impétuosité chevaleresque, mais les Sablais, furieux de l'insulte, vinrent faire le siège du château.

Toutefois les détonations des armes à feu ne furent que le signal de la noce ; car le lendemain même, François de Tollet, toujours aussi épris de la jolie enfant, la conduisait à l'autel.

Mais hélas ! Dans le livre de la vie l'amour heureux ne tient qu'une page, et comme l'a dit encore une fois le poète :

La rose vit une heure et le cyprès cent ans

Dès l'année suivante, le 10 novembre 1653, le pont-levis du château s'abaissait pour laisser passage à un funèbre cortège : c'était la bière de la jeune épouse qui venait de succomber aux suites d'un accouchement. Ses froides dépouilles inhumées avec pompe dans l'église Saint-Nicolas, reçurent pendant quelque temps les prières des jeunes femmes Chaumoises ; puis vint l'indifférence ; les générations passèrent, et aujourd'hui la pierre tumulaire, oubliée de tous, forme le seuil intérieur de l'ancien magasin d'artillerie et ne résonne plus qu'au choc mugissant des vagues de la grève !

## VI

La conclusion de ces pages, trop longues peut-être pour ceux qui les ont écoutées et assurément trop courtes pour celui qui les a écrites, c'est Prévost Paradol, — un fin connaisseur en cette délicate matière — qui va m'aider à la donner.

On a dit, avec plus d'esprit que de vérité, en faisant allusion aux désordres que les passions produisent dans le monde, que dans toute affaire où le mobile d'un méfait ne se découvre pas, il faut se demander où est la femme ? Mieux instruit par les faits de notre histoire, nous avons pleinement le droit de retourner ici cette injuste parole. C'est, au contraire, lorsque nous remarquons une persévérance laborieuse dans le bienfait, une patience invincible dans l'épreuve, une noble sincérité à s'engager dans le bien, cette intuition parfaite des choses de l'esprit et du cœur, cette simplicité dans l'héroïsme, cette délicatesse enfin et cette douceur légère que la main de l'homme ne saurait imiter, c'est alors que la question proverbiale : « Où est la femme ? » nous vient aux lèvres, non plus avec le sens moqueur que le vulgaire lui donne, mais avec une émotion profonde et une admiration respectueuse pour ce trésor infini de charité que recèle le cœur des femmes, et qui s'appelle suivant les circonstances dévouement ou amour.

René Vallette.

# VOYAGE DE SULLY EN POITOU

(Juillet 1604)

« Le 9 juillet 1604, sur les cinq à six heures du soir, Monsieur de Rosny fist son entrée en la ville de Fontenay, assisté de plusieurs et grand'noblesse Et le 10e dudict mois. fist aussy son entrée Monsieur de Rohan[1], qui fust sur les dix heures du matin, et le sieur de Rosny fust au devant dudict sieur de Rohan avec ses gardes et aultre noblesse, et furent iceux dicts sieurs souper en la maison appelée Terre-Neufve, appartenant à Monsieur Rapin. Le canon tira sur les dix heures du soir, comme ils retournaient dudict lieu de Terre-Neufve[2]. »

L'événement dont il est question dans les lignes que je viens de transcrire était-il donc assez important pour justifier le soin que l'on prit, dans une petite localité du voisinage, d'en conserver le souvenir en l'inscrivant sur les registres publics ?

Il s'agissait de rappeler une de ces tournées politiques, comme il s'en est accompli sous tous les régimes, quand le

[1] Gendre de Sully.

[2] Extrait des *Registres d'Etat civil du Poiré-sous-Velluire (Notre-Dame d Coussay)*. Document communiqué par B. Fillon et transcrit par M. Bitton dans les *Archives historiques de Fontenay*, recueil manuscrit très précieux pour l'histoire de notre Bas-Poitou.

chef du gouvernement ou ceux qui partagent avec lui l'administration des affaires tiennent à se montrer aux populations et à se rendre compte par eux-mêmes des dispositions des esprits, que leur présence réussit quelquefois à modifier momentanément.

Le Poitou, trop longtemps ensanglanté par les dissensions religieuses, semblait entrer dans une période de calme relatif.

Dès la fin de 1597, Nicolas Rapin avait cédé à son fils sa charge de grand-prévôt de la connétablie, dont il resta véritablement pourvu jusqu'à la fin de 1599. Retiré dans sa ville natale, il y avait achevé son château de Terre-Neuve, commencé par sa femme Marie Poictyer, et il cherchait à oublier la vie orageuse des camps et les intrigues de la cour, au milieu de ses amis, dans le calme de l'étude.

Son exemple avait été imité d'abord par la bourgeoisie, assez confiante dans l'avenir et avide de goûter enfin un peu de repos, et peu à peu le reste de la population s'était laissé entraîner.

Toutefois le Poitou causait encore quelques craintes à Henri IV. Depuis son abjuration, il voyait ses anciens amis se défier de lui, et il était urgent d'empêcher les mécontents d'une province facile à émouvoir de se joindre à ceux que la conspiration de Biron avait démasqués.

C'est dans l'espoir de ramener à lui les esprits encore hésitants qu'il envoya Sully faire une tournée dans le Poitou. Car nul n'était aussi désireux de « maintenir le dedans de son royaume en repos et tranquilité », et il était « asseuré que par sa vigilence, par la bienveillance des gens de bien qui excedent en nombre infiny les autres, par ses armes et son argent, il empescherait d'esclater ces nuées de brouilleries » qui se formaient à l'horizon, au détriment du bonheur des peuples.

Le voyage du s^gr de Rosny avait pour prétexte la prise de possession de la province, dont il avait été pourvu le 10 décembre 1603. Il y remplaçait M. de Malicorne, que « son extrême vieillesse et une indisposition continuelle » avaient obligé de se démettre en faveur de son neveu, M. de Laverdin, lequel, de son côté, avait déclaré ne pas vouloir quitter

le gouvernement du Maine et du Perche, « où ses biens étaient situez et assis. »

Le choix de M. de Rosny pour « la plus grande Prouince de France » et une des plus difficiles à diriger n'était pas justifié seulement, comme il le prétendait lui-même, par « la bienveillance du Roi » et sa propre « loyauté au service de Sa Majesté. »

Henri IV n'ignorait pas qu' « en présence des pratiques et menées de MM. de la Trémoille et du Plessis, en Anjou, Poictou et Xaintonge », il fallait un huguenot pour gouverner ces provinces. Il savait aussi que M. de Rosny apporterait, dans ses rapports avec ses administrés, toute la prudence désirable, et que, « suiuant les instructions du Roy, faisant passer par son entremise toutes les gratifications qu'ils tireraient de luy, il prendrait toute la créance et la ferait perdre à tous les Bouillons et brouillons », surtout en les amenant à comprendre que, s'ils se comportaient « ainsi que de bons sujets et loyaux serviteurs, il n'y aurait, pour eux, de plus deffensables places de seureté (voire y fust La Rochelle) que ses bonnes grâces et sa parole[1]. »

Le voyage de M. de Rosny en Poitou ne dura pas aussi longtemps qu'il en avait été décidé tout d'abord ; mais il n'en fut pas moins un véritable voyage triomphal. Malgré sa modestie, et la peine qu'il éprouve à parler de sa « personne particulière », il ne peut s'empêcher de redire, dans ses lettres à Henri IV, « les magnifiques réceptions qui luy ont esté faictes, les honneurs qui lui ont esté rendus, et la grande affluence de personnes de toutes qualitez et de toutes religions qui sont venues au deuant de luy à son arriuée en cette Prouince, qui se sont trouuées à ses entrées dans les Villes et l'ont accompagné par les chemins. »

Le 22 juin 1604, il arrivait à Poitiers. « Les habitants de cette grande ville, que l'on a de tout temps estimés des plus reuesches et fascheux », firent assaut de « courtoisie et de civilité » à l'égard de M. de Rosny et de sa suite. C'était « à

[1] Voir les *Mémoires* ou *Œconomies royales de Henry le Grand, par Maximilien de Béthune, duc de Sully*, 1644, in-folio, t. 2, pp. 254-256.

qui donnerait le plus de louanges à Sa Majesté, à qui tesmoigneroit le plus de defference à ses volontez, et d'approbation du choix qu'elle auoit fait » pour la représenter dans la province[1].

Le 9 juillet, Sully faisait son entrée à Fontenay.

L'accueil qu'il allait y recevoir ne pouvait être de la nature de ceux que l'on réserve à des inconnus. On se rappelait l'avoir vu naguère devant la place, quand le Béarnais en conduisait le siège, et lui-même se sentait heureux de revenir en messager de paix au milieu de gens qui avaient éprouvé sa valeur dans les combats.

Aussi le maire, Jean Chasteau, et les autres magistrats s'empressèrent-ils d'accourir à sa rencontre pour lui offrir leurs hommages et le prier de compter désormais sur la fidélité de leur ville.

Ces témoignages de condescendance et d'estime durent toucher son cœur; mais n'éprouva-t-il pas une joie plus douce encore, lorsque son ancien compagnon d'armes, Nicolas Rapin, qu'il avait toujours affectionné, lui ménagea une de ces surprises dont les esprits délicats ont seuls le secret?

Au moment où il se présentait à la porte de ce superbe manoir de Terre-Neuve, « où le vent souffle » encore aujourd'hui « un bon air en toute saison », puisqu'il est resté le séjour chéri des Muses et des Beaux-Arts, il vit s'avancer trois jeunes enfants, chargés de lui souhaiter la bienvenue.

On les avait habillés à l'antique, et, par leur costume comme par leurs attributs, ils rappelaient Homère et Virgile, les chantres harmonieux d'Achille et d'Enée, à côté desquels on n'avait eu garde d'oublier « le prince des poètes » d'alors, le divin Ronsard.

Sully ne put contenir son émotion, lorsqu'il les entendit réciter, l'un après l'autre, ces trois sonnets composés par Rapin, où, tout en le remerciant de l'honneur insigne accordé à son hôte, ils exaltaient au-dessus des héros de l'antiquité

[1] *Œconomies royales*. p. 344.

le vaillant ami d'Henri IV, et célébraient le protecteur que les lettres avaient trouvé dans « un autre Mécène auprès d'un autre Auguste. »

HOMÈRE A ROSNY.

Magnifique seigneur, tout plein de valeur haute,
Qui fais que notre ouvrage en France soit vanté ;
Des Champs Elysiens nous avons remonté
En faveur de celui que tu choisis pour hoste.

Moi qui d'un fort clairon sur la troisiesme coste
Des princes Argyens la victoire ay chanté,
Et l'éternel courroux d'Achille non dompté,
Et d'Ulysse facond la vigilance caulte,

Moi qui ay remporté le prix sur tous les Grecs,
Qui ay sceu de nature et du ciel les secrets,
Et rendu par mes vers l'honneur à la milice,

Je sors à l'air françois, par le vouloir des Dieux,
Pour venir enchanter tous ces aimables lieux,
Tels faits qui passent ceux et d'Achille et d'Ulysse.

VIRGILE A SULLY.

De ce fond caverneux, où jadis mon Enée
Par la sainte prêtresse aux Enfers fut conduit,
Je sors à l'air du ciel, à quoy rien ne m'induit,
Que le désir de voir cette belle journée.

Sur les chantres romains la palme m'est donnée ;
J'ai l'amour des pasteurs au chalumeau réduit ;
Puis, grossissant ma voix, par un plus fort conduit,
J'ai, pour les grands guerriers, la trompette entonnée.

Mécène auprès d'Auguste en crédit me monta ;
Et ma muse sa gloire aux laboureurs conta,
Lui rendant de ses biens la récompense juste.

Aussi son hoste et ceux qui sont chéris de moi
Attendent, grand Rosny, tout leur secours de toi,
Qui es plus que Mécène auprès d'un autre Auguste.

RONSARD AU MÊME

Les François m'ont tenu pour un second Terpandre,
Tant que j'ay souspiré cet air de l'univers,
Ayant premier osé, par mes écrits divers,
D'un clairon plus hautain ma renommée espandre.

Je chantai sur mon luth les amours de Cassandre,
Quand Charles, mon grand roy, désireux de mes vers,
Me fit sonner Francus ; mais sur les myrthes verts,
Devant l'œuvre parfait, il lui convient descendre.

Eh ! si tel patron que toi m'eust assisté,
J'eusse plus ardemment sur l'ouvrage insisté
Et porté son renom jusqu'aux peuples estranges.

Courage, grand Béthune, en faveur de celuy
Que tu viens honorer de ta vue aujourd'huy ;
Nous venons enseigner à chanter tes louanges[1].

De Fontenay, Sully descendit à la Rochelle.

La réception y fut digne tout à la fois et du « lieutenant général du Roy de France », et d'une population qui a toujours tenu bien haut le drapeau de son indépendance et n'a cessé de se montrer jalouse de ses privilèges.

Dans un grand festin public on but à la santé « d'un si bon Roy, » et l'on simula, à la pointe de Coureilles, un combat naval, à la fin duquel les Français, victorieux des Espagnols, amenèrent leurs prisonniers enchaînés « au pied d'un tableau » de Henri IV[2].

[1] Extrait de la *Notice biographique et littéraire sur Nicolas Rapin*, par Alfred Giraud, publiée dans le *Bulletin du Bibliophile* de la librairie Techener, en 1850. Quand donc paraîtra l'édition des *œuvres poétiques de N. Rapin* promise depuis si longtemps, et que la mort de M. Giraud semble avoir ajournée indéfiniment ? Elle serait favorablement accueillie, même en dehors de l'ancienne province du Poitou.

[2] V. *Œcon.roy.*, pp. 344-345, l'*Histoire de la ville de la Rochelle*, par Arcère, t. 2, pp. 114-115, et surtout *Sully à la Rochelle*, à propos d'un album, par M. de Richemond, broch. in-8 de 16 p., impr. à la Rochelle en 1878.

Les Rochelais du dix-neuvième siècle n'ont certes point dégénéré, et ceux de leurs ancêtres, qui ont assisté aux grands événements des premières années du dix-septième, ont dû tressaillir d'allégresse sous la pierre de leurs tombeaux, en entendant les échos des fêtes splendides dont le souvenir est attaché à l'inauguration du port de la Pallice.

En quittant la Rochelle, Sully se rendit à Saint-Jean (d'Angély) et à Brouage, où il fut reçu de la façon la plus affable par MM. de Rohan et de Saint-Luc ; puis, avant de sortir de la province, « remettant à une autre fois la visite du plus haut et plus bas Poitou », qu'il ne devait jamais faire, il prit le chemin de Thouars, pour y voir M. de la Trémoille.

Sur sa route, il rencontra plusieurs chefs du parti protestant, qui l'accompagnèrent à Thouars.

Bien que M. de la Trémoille eût « ardemment désiré la charge du Poitou, qu'il croyait mériter auant tout autre », il eut avec Sully « soit seul à seul, soit en compagnie des seigneurs », plusieurs entretiens, « qui se terminèrent tous en protestations de sincère et loyal » dévouement pour Sa Majesté et son représentant.

Sully ne manqua pas d'assurer son hôte des bonnes intentions du Roi, qui souhaitait « incessamment demeurer en égalité d'affection, de faveurs et de bienfaits » avec tous ses sujets, et lorsqu'il prit congé de M. de la Trémoille, dont la santé était fort délabrée, il put se figurer que la province du Poitou, et peut-être même la France et l'Europe entière, touchaient à cette ère de paix universelle qui fut un des rêves caressés par Henri IV[1].

Il n'allait pas tarder à reconnaître qu'il ne faut jamais compter sans les passions humaines, qui seront toujours les plus détestables conseillères.

EUGÈNE LOUIS.

[1] V. *Œconomies royales*, pp. 345-346.

LES

# MÉMOIRES DU GÉNÉRAL TERCIER

*En nous offrant la primeur d'un curieux chapitre des* Mémoires inédits du général Tercier, *notre excellent confrère et ami M. C. de la Chanonie, a bien voulu y ajouter la spirituelle missive qui suit. Bien qu'elle n'ait pas été destinée à la publicité, nous n'hésitons pas à la mettre sous les yeux de nos lecteurs qui apprécieront certainement comme nous toute la fine critique dont elle est émaillée.*

MON CHER AMI,

Voici quelques extraits des *Mémoires* du général Tercier, un demi Vendéen, qui fut, comme on dit chez nous, un rude gas.

J'ai tenu, avant toute impression, à les donner à votre brave petite *Revue* — à l'exclusion de toute autre, et malgré les demandes qui m'ont été adressées de divers côtés — cela pour plusieurs raisons :

La première et la meilleure est ma vieille affection pour vous ; la seconde, le désir de rendre hommage à votre courageuse tenacité, digne de nos voisins de Bretagne ; car, j'admire que vous ayez pu créer de toutes pièces, maintenir, agrandir, et surtout faire lire votre *Revue* dans notre bon pays de Vendée, que j'aime certes de tout mon cœur, mais où — sans médisance — on a préféré toujours la chasse aux lièvres à la chasse aux bouquins, et où l'on prise le nemrodique Jacques du Fouilloux mille fois plus que Pic de la Mirandole, un monsieur assez original pour s'être fait savant.

Et je conclus, cher ami, que notre siècle voit encore des miracles, puisque vous en faites.

Mille bonnes amitiés.

C. DE LA CHANONIE.

# MÉMOIRES DU GÉNÉRAL TERCIER

Le vieil adage romain disait : *De minimis non curat prætor.* L'historien de notre temps, à l'encontre du magistrat antique, a cure des moindres récits ; il écoute, conserve les plus simples paroles ; note tous les témoignages, d'où qu'ils viennent ; enregistre, impassible, les pour et les contre, les oui et les non ; rassemble et compare les faits et les hommes ; fait jaillir enfin l'éclatante lumière.

On n'écrit plus l'histoire, en nos jours, à la façon de Bobèche, ou de M. Thiers — qui ne conta guère que des histoires — ; l'imagination, l'esprit de secte, les nécessités politiques, sont jugés mauvais guides et piètres conseillers ; la magie même du style reste impuissante à convaincre l'érudit, qui exige des preuves et encore des preuves, rendu méfiant par les fabricants de sonores légendes patriotiques, et sachant bien que tout clinquant n'est pas or.

De là l'intérêt singulier qu'on porte aujourd'hui aux Mémoires, recherchés, fouillés, analysés plus que jamais.

Les *Mémoires* du général Tercier[1] seront bien accueillis, nous l'espérons, non-seulement des lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*, à qui nous offrons la primeur de quelques extraits, mais aussi de tout amateur de curiosités historiques ; ils méritent d'être attentivement lus et sérieusement médités.

[1] Ces *Mémoires* sont la propriété de l'arrière-petite-nièce du général Tercier, Mme la baronne de Lamartinière, qui nous a très gracieusement autorisé à les publier.

Pendant trente années, celui qui les écrivit combattit, presque sans relâche, pour la cause royale, sans jamais compter ses peines et ses souffrances, et l'on peut dire du chevalier Tercier, suivant une illustre parole, qu'il a connu toutes les extrémités des choses humaines : sa vie entière fut une longue lutte, où il apporta une constante énergie, une persévérance remarquable.

*Claude-Augustin* TERCIER naquit le 8 novembre 1752 à Philippeville (Pays-Bas).

Son père, retiré dans cette ville, était d'origine suisse et du canton de Fribourg. Capitaine de grenadiers, au titre français, dans le régiment de *La Tour du Pin,* il avait été attaché à l'état-major du maréchal de Lowendahl, et avait servi avec distinction.

Son oncle paternel, Jean-Pierre Tercier, écuyer, censeur royal, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, avait rempli les fontions de premier commis aux Affaires étrangères : investi de la confiance de Louis XV, il joua un rôle important dans la diplomatie du temps.

Augustin Tercier pouvait donc, à son gré, embrasser la carrière diplomatique ou la carrière militaire : fils de soldat, ce fut cette dernière qu'il choisit, et à l'âge de dix-huit ans, en 1770, il entrait, en qualité de volontaire, dans le régiment de *Normandie-Infanterie,* en garnison à Givet.

En 1771, il est nommé lieutenant au régiment provincial de Lille.

Une ordonnance du roi crée, en 1772, quatre régiments pour le service des possessions françaises aux Antilles ; ces régiments étaient dénommés : « *de la Martinique* », « *de la Guadeloupe* », « *du Cap* » et « du *Port-au-Prince* » ; Tercier fut nommé lieutenant en premier au régiment de la Martinique, dont le colonel était le comte de Sablonet ; et, le 22 janvier 1773, il arriva avec son régiment au Fort-Royal : le gouverneur de la Martinique et de la Guadeloupe était le comte de Nozières, maréchal de camp.

Capitaine le 1er septembre 1774, mes années, écrit notre auteur, se sont écoulées doucement au sein du bonheur et des plaisirs

jusqu'en 1778, qu'éclata la guerre entre la France et l'Angleterre. Jeune, vif, ardent, recherchant la société où j'étais bien accueilli, j'étais de toutes les fêtes et parties de la bonne compagnie.

C'est parmi les personnes qui la composaient que je fis connaissance de Mlle Tascher de la Pagerie, la célèbre impératrice Joséphine. J'étais fort lié avec toute sa famille et j'ai souvent été passer quelques jours sur l'habitation de madame sa mère.

Elle était jeune alors ; je l'étais aussi.....

Il m'a été possible de faire quelque bon mariage dans ce pays. Plusieurs même se sont présentés. Mais, jeune encore, je ne pouvais me décider, au printemps de ma vie, à sacrifier ma liberté. Je m'étais donné comme principe qu'un officier ne devait point songer à se marier avant l'âge de trente ans, et encore moins aux approches d'une guerre qui paraissait inévitable.

La guerre éclata en 1778 entre la France et l'Angleterre.

Ici reparaît, dans les *Mémoires*, Mlle Tascher de la Pagerie, dont le souvenir semble particulièrement doux à l'auteur :

C'est vers ce temps-là que partit pour la France le vaisseau *Le Fier*, de 50 canons, capitaine le commandeur de Turpin, emmenant avec lui celle qui devait être un jour impératrice des Français. Elle avait dix-huit ans, quoique l'*Almanach Impérial* lui ait toujours donné neuf à dix ans de moins que son âge. Je l'accompagnai du Fort-Royal avec sa famille à bord du vaisseau sur lequel elle s'embarqua. J'étais, comme je l'ai dit, très lié avec sa famille, qui, toute réunie, la conduisit et la remit entre les mains du capitaine, avec une mulâtresse pour la servir pendant la traversée. Qu'alors elle était loin de tant de renommée ! Elle venait épouser en France le vicomte de Beauharnais, dont le père avait été autrefois gouverneur des Iles du Vent.

Le 18 décembre 1778, Tercier est reconnu en qualité de capitaine des grenadiers de son régiment : il fait, à la tête de sa compagnie, de nombreuses campagnes ; il assiste notamment aux affaires de Sainte-Lucie, de la Dominique, de Saint-Vincent, de la Grenade, etc. et ses *Mémoires* sont remplis de détails curieux sur les hommes et les choses d'alors.

La guerre d'Amérique se termina en 1783.

A la paix, Tercier, dont la santé était fort délabrée par neuf années passées aux colonies, retourna en France et entra dans la maison du Roi, au corps des gardes de Monsieur : il y servit jusqu'au licenciement, qui eut lieu en 1790 : l'année suivante, il fut fait chevalier de Saint-Louis.

Cependant, les événements politiques se précipitaient à l'intérieur; la Révolution devenait chaque jour plus menaçante, et les princes avaient dû émigrer.

Fidèle à Monsieur, depuis Louis XVIII, auquel l'attachaient et ses principes de fidélité et une reconnaissance personnelle qui l'honore, Tercier se rend à Coblentz et est admis, en septembre 1791, dans l'escadron des *Gardes de Monsieur*, commandé par le capitaine comte Charles de Damas.

Mais ses illusions, ses espoirs d'un succès prochain durent peu : bientôt il regrette sa détermination et peint ses tristesses dans cet amer tableau :

A mon arrivée à Coblentz, je portai partout un œil attentif et observateur. Après avoir tout vu, tout examiné sans passion, je ne tardai point à être désabusé des espérances que j'avais emportées de France où tout se peignait en beau.

. . . . . .

Tous les vices et les prétentions de la Cour sont accourus à Coblentz. On voit des gens sans autres talens que ceux de l'intrigue et de la suffisance, se faire nommer aux emplois et aux grades qu'ils sont hors d'état de remplir. L'ambition la plus effrénée, abstraction faite des sentimens, prend effrontément la place du véritable royalisme. Il n'est point un émigré qui ne compte sur un grade supérieur lorsque l'autorité royale sera rétablie. Le luxe le plus révoltant, les mœurs les plus dissolues sont donnés en spectacle aux Allemands, étonnés de notre conduite et de nos habitudes Nous n'avons aucune de ces vertus d'abnégation qui devraient être l'apanage des militaires dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons. Les grands, au lieu de se populariser et de se faire chérir des gentilshommes de province, se font mépriser. Incapables d'aucune privation, ils ne possèdent rien de ces qualités austères qu'il faut savoir opposer à l'adversité. S'ils avaient consulté et étudié l'histoire, ils y auraient appris comment doivent se conduire ceux qui se trouvent aux prises avec l'infortune. Ce

n'est point en pantoufles et en robe de chambre qu'on doit espérer de faire une contre-révolution armée. Il faut des vertus que nous n'avons point. Il y a parmi nous plus de philosophes modernes que l'on ne pense, que l'amour-propre a fait venir ici et sur lesquels il n'y a pas à compter. Au premier revers on les verra changer de livrée.

Nos seigneurs de la cour sont mols et efféminés. Je sais, ajoutais-je par correctif, qu'Alcibiade était le plus voluptueux des Grecs et n'en était pas moins l'un des plus braves ; que, forcé de quitter Athènes, sa patrie, et retiré à Lacédémone, il sut se conformer à la vie dure et austère des Spartiates ; il s'asseyait sans répugnance à leurs tables mal servies et mangeait sans se plaindre leur brouet insipide. Je sais qu'à Denain, à Steinkerque, à Fontenoi, la noblesse efféminée se battit avec la plus grande valeur. Mais il y avait alors chez les Français un sentiment unanime de gloire nationale qu'ont altéré les fausses doctrines de nos jours. Si Henry Quatre, disais-je encore, n'eût eu pour reconquérir sa couronne que des hommes semblables à nos émigrés, divisés entre eux d'opinions et dévorés de la soif d'une ambition ridicule, je doute que l'auguste famille des Bourbons eût jamais monté sur le trône de France. Je ne prétends pas, continuais-je, généraliser ici l'exception. Il y a dans nos rassemblements nombre de gens honnêtes, que l'amour et l'attachement pour le Roi ont fait accourir auprès de nos princes, dans l'unique désir de combattre pour la cause royale. Après tout, disais-je en finissant, tout ce que j'ai vu et observé me fait regretter d'avoir quitté Paris, et si j'avais maintenant à émigrer, je ne le ferais pas. Mais quand à mon âge on a pris une résolution méditée, il faut savoir être conséquent, y persister et se résigner à courir toutes les chances du parti qu'on a embrassé. Aussi suis-je resté.

Nous ne nous étendrons pas sur la série d'événements tragiques qui suivirent la déclaration de guerre de mars 1792, et qui sont connus de tous. Tercier, son régiment licencié, passa, en qualité d'officier, dans la compagnie des chasseurs nobles de la légion de Damas ; c'est avec cette légion qu'il fit les pénibles campagnes de 1793, 1794 et 1795, dans les Pays-Bas et sur les bords du Rhin ; le résultat de ces campagnes, qu'il étudie longuement dans ses *Mémoires*, fut des plus funestes aux émigrés, et Tercier, avec sa légion, dut se retirer et se cantonner à Stade, en Hanovre, sur l'embouchure de l'Elbe.

En juillet 1795, les corps émigrés réunis en Hanovre furent transportés à Portsmouth, et, de là, dans la baie de Quiberon, où ils arrivèrent le 16 ; le débarquement s'effectua le surlendemain.

Les *Mémoires* décrivent avec un intérêt puissant les différentes phases de cette malheureuse expédition. Tercier, fait prisonnier, n'échappa que par une audace et une présence d'esprit extraordinaires au sort de ses compagnons d'armes : il réussit à se faire passer pour étranger devant les commissions militaires, et, après mille péripéties, parvint à se réfugier dans une partie de la Bretagne soumise à l'autorité du chef royaliste Georges Cadoudal.

Georges le fit conduire, avec son compagnon M. de Guéfontaine, au comte de Puisaye, qui, après le désastre de Quiberon, était venu reprendre en Bretagne le commandement général des forces insurgées : l'entrevue fut assez vive de part et d'autre, et Puisaye refusa à Tercier et à Guéfontaine les passeports qu'ils lui demandaient pour passer en Angleterre ; il leur en accorda cependant pour se rendre auprès du général Charette, en Vendée.

Mais ils ne purent passer la Loire : après un mois de marche, Tercier et Guéfontaine arrivèrent au quartier général du vicomte de Scépeaux, établi à quelques lieues d'Angers ; Tercier prend part, comme volontaire, à plusieurs affaires, au milieu des soldats de Scépeaux, et s'initie à la tactique spéciale aux Vendéens.

Quelque temps après, Tercier accepte, sur les instances de Scépeaux, le grade de chef de division et se rend à son poste, situé dans les environs de Laval : il est adjoint au célèbre Taillefer, un chouan brave comme son sabre, mais dont l'instruction est incomplète. Sa division a quarante lieues de circonférence et comprend trois mille hommes armés, et habitués à la guerre de partisans.

Dans cette guerre des provinces de l'Ouest, dit Tercier, les chefs ne sont jamais plus en sûreté que lorsqu'ils ont un rassemblement (à la tête duquel ils se trouvent toujours), parce qu'alors ils sont environnés d'une force militante, et que chacun est à son corps

deffendant. Tandis qu'au contraire, dès qu'ils sont isolés avec leur état-major, ils courent à chaque instant le danger d'être enlevés ou de tomber dans un parti ennemi. Il est vrai de dire aussi que dans ce pays tout le monde veille au salut de l'armée. Les femmes, les vieillards, les enfants mêmes qni travaillent dans les champs, sont constamment en observation, et la nouvelle de l'apparition de l'ennemi sur le pays arrive de village en village, de métairie en métairie, avec la célérité des télégraphes. Pendant la nuit, les chiens de ferme aboyent et se répondent à plusieurs lieues à la ronde. Chacun alors se tient sur ses gardes, on se lève, on va aux informations pour s'assurer du côté d'où vient l'ennemi.

Je confirmerai ici ce que Madame la marquise de la Rochejacquelein a écrit dans ses mémoires. C'est que les chiens de ce pays sont tellement identifiés avec les opinions des habitans et de leurs maîtres, que si une troupe royaliste traverse le pays, pas un chien n'aboye. Ils viennent au contraire caresser silencieusement les hommes de la troupe. Ils étaient toujours muets pour nous, que nous fussions isolés ou en nombre, et ils auraient étranglé un soldat républicain. Admirable instinct de cet intelligent et fidèle animal !

Dans les différentes affaires où je m'étais trouvé, soit en Bretagne, soit en Anjou, à l'armée du vicomte de Scépeaux, j'avais bien observé la tactique vendéenne, à laquelle les anciens militaires, accoutumés à combattre dans des armées régulières, sont d'abord si étrangers. Avec un peu de jugement et de bon sens, j'en eus bientôt approfondi la simple théorie, qui consistait à savoir bien s'embusquer pour surprendre et combattre avantageusement son ennemi, et surtout à perdre peu de monde ; à se précipiter sur lui lorsqu'il chancelle, et à le poursuivre avec rapidité ; dans le cas contraire, s'il tient ferme trop longtemps, à l'abandonner, et à prendre ce que les Vendéens appellent « la déroute », sûrs de n'être point poursuivis, parce qu'ils se retirent par vingt chemins différens, et un à un, à travers les hayes, les champs et les marais, qu'ils laissent en un clin d'œil derrière eux. Au contraire, le soldat français, qui a de l'ordre et de la discipline, ne peut point se débander pour poursuivre l'ennemi. Comment se rallierait-il ? Il craint les embuscades, parce qu'il ne connaît pas les chemins du pays : il n'a point la légèreté du soldat vendéen, qui, vêtu d'une simple veste, n'a que son fusil à porter, et éparpille ses cartouches dans ses poches. Cette guerre, dis-je encore une fois, est une guerre toujours à la course. Vainqueurs, les Chouans, les

Vendéens, avec la légèreté du cerf, poursuivent avec ardeur les Républicains, qui, plus pesamment armés, sont obligés de suivre leurs compagnies et de garder leurs rangs, tandis que le soldat royaliste, dès qu'il cesse de combattre, ne se voit plus astreint à aucune règle : il s'en va où il veut, et par les chemins et sentiers qu'il juge le moins dangereux : s'il est trop pressé, il fuit rapide et ne craint pas d'être atteint dans sa course : il franchit les hayes, les fossés, avec d'autant plus de confiance qu'il connait tous les chemins.

Voilà en peu de lignes l'aperçu raisonné que je me suis fait de cette guerre, devenue si fameuse, et qu'il est très facile d'apprendre pendant le peu de tems qu'on l'aura faite. Mais c'est au chef actif et intelligent à la bien conduire et à y adapter quelques-uns des principes du véritable art de la guerre, comme celui de suppléer à la faiblesse par la ruse.

Cette manière de guerroyer est celle de tous les pays qui s'insurgent contre un parti fort et puissant.

J'ai souvent réfléchi sur cette tactique des armées vendéennes, dont les généreux efforts et les brillants succès ont fait l'admiration de toute l'Europe dans les deux premières années de l'insurrection royaliste. Tous n'avaient alors qu'un même désir, un seul but vers lequel ils marchaient avec ardeur. L'ambition, les intrigues, se sont ensuite glissées dans les camps, et la Vendée n'a plus jeté que de pâles lueurs. Elle n'était déjà plus en 1795 ce qu'on l'avait vue les deux années précédentes. La perte de ses chefs, la ruine totale des campagnes, ont forcé un peuple indompté à accepter des propositions de paix dont les traités étaient bientôt violés par la foi punique républicaine.

L'un de ces traités fut signé en mai 1796 : depuis une année, Tercier guerroyait contre les républicains, sans cesse sur le qui vive, se battant presque chaque jour, et remportant des succès à peu près continus : il avait réussi, par son énergie, et en payant de courage et d'audace, à mettre dans sa division autant de discipline et d'obéissance que pouvaient en comporter des rassemblements de volontaires non soldés, sans grande instruction militaire, mais loyaux déterminés et fidèles.

Pendant cette période, Tercier reçut des généraux commandant en chef les armées royales du Maine et de

Normandie les éloges les plus flatteurs, et ses adversaires même lui rendirent hommage.

Le traité de 1796 signé, Tercier se rendit à Amiens, puis à Paris.

Le gouvernement directorial venait de s'établir, et déjà le mécontentement était général dans toute la France ; persécutions, visites domiciliaires, mauvais traitements, rien n'était épargné aux royalistes, qui, lassés d'une paix hypocrite à laquelle ils préféraient une guerre déclarée, se préparèrent bientôt à reprendre les armes : les élections de l'an V, suivies du coup d'Etat de fructidor, ne firent que les encourager dans cette résolution.

Ce fut le comte de Rochecotte qui reçut des princes les pouvoirs pour commander en chef dans les provinces du Maine, Anjou, Perche, et pays Vendomois : Tercier, nommé son général en second, fut chargé de dresser un plan d'organisation générale, mis sous les yeux du comte de Provence et agréé par lui. L'organisation effective commença à se faire aussitôt, malgré des difficultés et des dangers de toute sorte.

Mais le comte de Rochecotte fut pris à Paris et fusillé dans la plaine de Grenelle, et Tercier, bien que devenu général en chef par sa mort, demanda aux princes de confier le commandement général au comte de Bourmont, ancien major général du vicomte de Scépeaux : Tercier jugeait nécessaire de mettre à la tête de l'armée royaliste un homme particulièrement connu du gouvernement britannique et des princes, et capable d'accréditer son parti près de l'Angleterre. Poussant l'abnégation de soi-même et l'oubli de toute ambition personnelle jusqu'au bout, il s'offrit à passer la Manche pour faire agréer cette proposition, acceptée de ses officiers, à *Monsieur*. Il ne put réussir dans cette tentative, que fit avorter la surveillance constante des autorités maritimes, et retourna à Paris.

Arrêté et emprisonné, mais bientôt mis en liberté, Tercier retrourna dans le Maine. Il acheva de réorganiser la chouannerie, qui s'étendit jusqu'au département de l'Orne, il nomma partout des chefs de division et de canton, et bientôt, fin de 1799, l'Ouest reprenait les armes.

A cette époque, M. de Bourmont arriva dans le Maine, pour prendre possession du commandement en chef de l'armée, que lui remit Tercier, nommé général en second.

La guerre civile dura peu de temps d'ailleurs : Bonaparte, devenu Premier Consul, employa tous ses soins à y mettre un terme : il sut user tantôt de la diplomatie et tantôt de la force, les membres de l'agence royaliste de Paris, politiciens sans habileté ou sans conscience, l'aidèrent dans sa tâche, et le 4 février 1800, le comte de Bourmont signa le traité de paix.

La paix signée, Tercier se retira à Paris.

Impliqué en 1803 dans la conspiration de Cadoudal, Moreau, Pichegru, il fut arrêté et emprisonné pendant une année au Temple. En décembre 1804 il fut relâché, faute de preuves, et aussi, paraît-il, grâce à l'influence de l'impératrice Joséphine, et mis en surveillance à Amiens.

C'est dans cette ville qu'il épousa, le 27 mai 1807, M^lle^ Jeanne Le Picart de Millencourt, ancienne lectrice de Madame Sophie de France.

A la Restauration, il reçut le brevet et la retraite de maréchal de camp, 28 août 1816. Il avait bien gagné l'un et l'autre.

Le général Tercier mourut à Amiens le 23 février 1823, à l'âge de soixante-et-onze ans.

En écrivant ces *Mémoires*, ce sont, dit-il, mes souvenirs que j'ai voulu mettre un peu en ordre, pour, dans ma vieillesse, y avoir recours, lorsque je voudrai faire un examen de ma vie. S'il m'arrive parfois de les compulser, ce ne sera point pour y chercher les jours de bonheur, ce serait peine inutile. Mais, en les feuilletant, je me promets la consolation d'y récapituler les événemens et les nombreux dangers par lesquels il m'a fallu passer avant de parvenir au port de la tranquillité, de remercier la Providence de ce qu'elle a fait en ma faveur.

Mal passé n'est qu'un songe, dit-on avec raison. J'espère n'avoir plus à courir de nouveaux hasards. Retiré maintenant du tumulte des affaires, je vis isolé, fuyant les grands personnages qui figurent à leur tour sur les tristes débris de la scène du monde. J'ai trop appris à connaître les hommes. Il en est peu dont j'aie eu à me louer : je ne leur ai jamais fait que du bien quand je l'ai pu, et ils m'ont abreuvé du fiel de leur perfidie.

Dans l'état où la société se trouve actuellement, elle marche rapidement à son déclin. Le luxe, les arts, la mollesse, l'amour immodéré des richesses, l'égoïsme surtout, ce ver rongeur des Etats, l'oubli de tous les principes religieux et moraux, seuls conservateurs des gouvernements établis, et qu'on s'est plu à détruire dans nos temps modernes, voilà les causes majeures de notre prochaine subversion, si Dieu, touché de nos malheurs, n'opère un nouveau miracle.

Je ne serai point témoin, j'espère, de ce grand désastre. Mais nos neveux auront à se débattre encore plus que nous avec les calamités dont sont menacées les générations futures.

.....

Je n'ai jamais visé à d'autre réputation qu'à celle d'homme de bien et exempt de reproches, et ne suis point sûr d'avoir réussi : mais ma conscience me suffit et je m'estime heureux de pouvoir dire, comme Nérestan dans *Zaïre :*

J'ai rempli d'un Français le devoir ordinaire.

Ce vers renferme toute ma vie.

Le général Tercier fut un robuste soldat, un chef déterminé et habile, un chrétien et un royaliste sans faiblesses : il mérite, à plus d'un titre, de partager les honneurs que décerne l'histoire aux combattants de la Vendée militaire, à ces paysans homériques qui se sont faits immortels par leur fidélité et leur foi — deux choses que notre judaïsante fin de siècle classe au rang des vieilles lunes.

C. DE LA CHANONIE.

# UN CONVOI DE BLESSÉS[1]

*A mon ami Alexandre Dubois.*

C'est un soir de décembre, au milieu de Janville.
Les toits et les pavés de la petite ville
Sont depuis de longs jours drapés d'un blanc tapis :
On croirait ses échos pour jamais assoupis,
Tant, par la neige épaisse et par le froid intense,
Se manifestent peu de signes d'existence.
Tous les logis sont clos, mais de chaque foyer
L'on voit sur le ciel gris la fumée ondoyer.

Soixante-dix finit sous le sang et la glace.

Soudain résonne un bruit étrange, et vers la place,
Des seuils subitement ouverts, les habitants,
Femmes, enfants, vieillards, se pressent, haletants.
Cette foule, navrée, à distance s'arrête.

Un groupe de soldats entoure une charrette,
Que surmonte un drapeau, — croix rouge sur fond blanc.
Le cheval qui la tire est là, tout pantelant,
Tout fourbu du trajet si long qu'il vient de faire ;
Son souffle et sa sueur montent dans l'atmosphère.

[1] On a essayé de traduire dans ces vers la scène si bien peinte par M. Paul Grolleron et désormais si connue.

Mais il est sain de corps, tandis que les blessés
Dans ce dur chariot pêle-mêle entassés,
Souffrent atrocement de quelque affreuse plaie ;
Martyrs par les Prussiens jetés sur cette claie
Et qu'ils veulent traîner encor jusqu'à Toury.

Les cris de tous alors ne forment plus qu'un cri :
« Non ! non ! laissez-nous là ! C'est assez de torture !
« Cinq heures, nous avons subi cette voiture ;
« Abandonnez-nous donc au rebord du chemin ;
« Car nous n'en pouvons plus : pas un seul qui, demain,
« S'il faut continuer, à Dieu n'ait rendu l'âme ! »

L'officier refusait de céder.
Une femme
Apparaît, et va droit à l'Allemand brutal.
C'est la sœur qui commande aux sœurs de l'hôpital,
La mère Saint-Henri, que le courroux rend pâle,
Pâle comme sa robe, et dont la voix très mâle
S'entend au loin : — « Monsieur, ne faites plus un pas :
« Ce convoi de blessés ne vous appartient pas ;
« Etant, grâces au ciel, entrés dans mon domaine,
« Ils sont à moi ; d'ici que nul ne les emmène ! »

Le chef veut protester, le chef est furieux.

Tendant le bras, la sœur, d'un ton impérieux,
Et le rouge montant à son front vénérable,
S'écrie : — « Assez ! assez ! Il est d'un misérable
« De faire ainsi souffrir de pauvres mutilés ! »
« Puis elle ajoute : « Allons, charretier, dételez ! »

Nantes, 9 septembre 1889.

EMILE GRIMAUD.

# JOURNAL
# D'UN FONTENAISIEN
## PENDANT LA RÉVOLUTION

### 1791[1]

**13-15 novembre.** — Les sections de la commune sont convoquées pour procéder à la nomination d'une nouvelle municipalité, qui se trouve composée de la façon suivante :

| | |
|---|---|
| *Biaille de Germon,* François-Thomas, maire. | |
| *Jousserant,* Pierrre-François, procureur, officier municipal. | |
| *Pigeau,* Jacques, marchand, | id. |
| *Chessé,* Pierre, procureur, | id. |
| *Ballard,* Antoine-Venant, chirurgien, | id. |
| *Durand,* André, l'aîné, | id. |
| *Fillon,* David, le jeune, notaire, | id. |
| *Chisson,* René-Charles, menuisier; | id. |
| *Girard,* Jean, notaire, | id. |
| *Phelipeau*, Barnabé, procureur, | notable. |
| *Dupuy,* Louis-Benjamin, médecin, | id. |
| *Aumon,* Jean-Baptiste, propriétaire, | id. |
| *Raison,* Michel-François-Venant, aîné, | id. |
| *Guéry,* Pierre, père, orfèvre, | id. |
| *Chessebeuf,* Jean, procureur, | id. |
| *Imbert,* Pierre, marchand, | id. |

[1] Voir la livraison de septembre 1890.

*Papin*, Pierre, professeur, id.
*Perreau*, Jean-Baptiste, curé de Notre-Dame, notable.
*Belliard*, Augustin, avoué, id.
*Garos*, Julien-Louis, propriétaire, id.
*Moreau*, Pierre-Philippe, avocat, id.
*Brisson*, Paul, père, médecin, id.
*Hervé*, Guillaume, curé de Saint-Jean, id.
*Daudeteau*, Charles-Augustin, curé de Saint-Nicolas, notable
*Giraudeau*, Claude-Joseph-Victor, principal du collège, id.
*Robert de la Baudusière*, Benjamin, épicier, id.
*Dupuy*, Pierre-Claude, ex-procureur du roi, id.
*Pichard*, Alexis, avocat, procureur de la commune, id.

**15 novembre.** — Le conseil-général de la Vendée fait l'ouverture de la session par une messe constitutionnelle.

**17 novembre.** — Goupilleau, (J. F.) préside, à Pouzauges, la séance de la société des Amis de la Constitution.

**22 novembre.** — A la suite de plusieurs démissions données par ses membres, le conseil-général du département procède à la réorganisation du Directoire, qui se trouve composé comme suit.

*Pichard du Page*, (F. J.) procureur-général-syndic ;
*Pervinquière* (M. J. S.) substitut ;
*Girard de Villars*[1], Ch.-Jacques-Etienne, président du Directoire;
*Vinet*, Charles, notaire, vice-président ;
*Bonnamy de Bellefontaine*, Charles-Auguste-Jean-Louis maître particulier des eaux et forêts.
*Denogent*, Philbert-Aîmé, juge de paix des Moutiers-lès-Mauxfaits.
*Bouguet*, Pierre, médecin à Luçon.
*Esnard*, René, greffier de la maîtrise des eaux et forêts.

[1] Ancien avocat au présidial de la Rochelle, président de la Société populaire.

*Paillou*, Jacques-René, avocat.

*Luminais*, Laurent-Alexandre.

*Fayau*, le jeune, Pierre-Joseph-Marie, dit Bretonnière. suppléant.

*Mercier*, André-Charles-François, avocat, suppléant.

*Gratton*, Emery, capitaine des canonniers de Saint-Gilles, suppléant.

*Cougnaud*, Jean-Mathias, notaire, secrétaire-général.

**29 novembre.** — Le directoire de département accepte l'offre, faite par la municipalité, de contribuer de la somme de mille livres à l'établissement d'un atelier de charité, où seront admises les gardes nationales volontaires qui désireraient y être employées.

Un décret de l'Assemblée Législative ordonne à tous les ecclésiastiques, de se présenter, dans la huitaine, devant leur municipalité, pour y prêter le serment civique dans les termes de l'art. 5, titre 11 de la Constitution (article 1er).

Les prêtres, non assermentés, ne pourront toucher aucune espèce de traitement du trésor public, sans apporter la preuve de cette prestation (article 4).

En cas de troubles, ces derniers pourront être éloignés provisoirement de leur domicile, par arrêté du département. — Des peines d'un à deux ans de détention sont édictées contre les prêtres qui auront désobéi aux arrêtés, ou provoqué à la désobéissance aux lois (articles 9 et 10).

**5 décembre.** — Les gardes nationales, appelées à former l'effectif du bataillon de la Vendée, sont convoquées à Fontenay.

**8 décembre.** — Majou, Jean-Joseph-Daniel des Grois et Esnard, René, administrateurs du département, sont délégués, par le directoire du département, pour procéder à la formation du bataillon des gardes nationales du département, dans l'église des Cordeliers, en présence du général Dumouriez, maréchal de camp, et de Lasserre commis-

saire des guerres de la 12e division. Le nombre des volontaires, qui se sont présentés pour le composer, a été reconnu être de 493. Ils ont été divisés en huit compagnies, dont on a extrait 64 hommes de la plus haute taille, pour en former une de grenadiers. On a ensuite procédé à l'élection du 1er, lieutenant-colonel. Il en est résulté que sur 482 votans, Gratton, administrateur, ayant obtenu 318 voix, majorité absolue, a été proclamé premier lieutenant-colonel du bataillon de la Vendée. A un nouveau scrutin, *Bouquet*, membre du directoire de départemenf, ayant obtenu 314 voix, majorité absolue, a été proclamé second lieutenant du bataillon, *Pluvier* ayant réuni 358 voix sur 439 votans, a été proclamé quartier-maître dudit bataillon. La séance a été levée et renvoyée au lendemain, neuf heures du matin.

**9 décembre.** — Les commissaires délégués continuent les opérations électorales. Chaque compagnie procède, par scrutin individuel, à la nomination de ses capitaine, lieutenant, sous-lieutenant, sergent-major, sergents et caporaux. Les cadres se trouvent, par suite, composés comme suit :

GRENADIERS

Capitaine : TOUCHARD ;
Lieutenant : QUENEAU ;
Sous-lieutenant : DENFER DU FIEF ;
Sergent-major : MAJOU, Maurice ;
Sergents : DELUZE ; MARTIN, Charles ;
Caporaux : GRAMMONT ; CONSTANTIN ; FLEURY, Auguste ; FLEURY, Joseph.

*Première Compagnie.*

Capitaine : BELLIARD[1], Augustin-Daniel ;
Lieutenant : FILLON, Benjamin ;

[1] Né à Fontenay le 25 mai 1769, mort le 28 janvier 1832 à Bruxelles, où il était membre plénipotentiaire.

Sous-lieutenant : Vinet, Alexis ;
Sergent-major : Guéry ;
Sergents : Martineau, Pierre ; Colin, Bernard.
Caporaux : Rodier, Pierre ; Robin, Joseph ; Mitard, Henri Baudoin, Jean-Baptiste.

*Deuxième Compagnie.*

Capitaine ; Pommeray ;
Lieutenant : Rouillé ;
Sous-lieutenant : Friconneau ;
Sergent-major ; Miraillet ;
Sergents : Deschazeau ; Girard ;
Caporaux : Mercier ; Laloge ; Simon ; Guérin ,

*Troisième Compagnie.*

Capitaine : Ageron ;
Lieutenant ; Hulin-Lamotte :
Sous-lieutenant : La Coussais ;
Sergent-major : Loizellerie ;
Sergents : Guignard : Niveleau, jeune.
Caporaux : Gendron ; Niveleau, l'aîné ; Gourdon ; Duperré.

*Quatrième Compagnie.*

Capitaine : Dorion ;
Lieutenant : Cormier ;
Sous-lieutenant : Jaunei ;
Sergent-major : Giraudeau ;
Sergents : Vosgien ; Ganachaud, C^ie ;
Caporaux : Vosgien ; Grenet ; Jousson ; Petit.

*Cinquième Compagnie.*

Capitaine : Claveau ;
Lieutenant : Durand ;
Sous-lieutenant : Charier ;

Sergent-major : Macouin ;
Sergents : Martineau ; Gautron ;
Caporaux : Perreau ; Guilloteau ; Guilbaud ; Pouzin.

*Sixième Compagnie.*

Capitaine : Denfer du Clouzy, fils ;
Lieutenant : Faibvre ;
Sous-lieutenant : Millouain ;
Sergent-major : Beurrey ;
Sergents : Cotinger ; Moreau ;
Caporaux : Geay ; Guilbaud ; Bourdin ; Chantreau.

*Septième Compagnie.*

Capitaine : Boutin ;
Lieutenant : Mercier, Isidore ;
Sous-lieutenant : Bouquet, le jeune ;
Sergent-major : Coquemard ;
Sergents : Vinet, Louis ; Pichard ;
Caporaux : Baudoin, Pierre ; Letourmi ; Lauspitault ; Chabot.

*Huitième Compagnie.*

Capitaine : Vernier ;
Lieutenant : Joffrion, l'aîné ;
Sous-lieutenant : Brevet, le jeune ;
Sergents : Loyau ; Barraud ;
Caporaux : Fériot, l'aîné ; Delisle ; Deguil ; Péault.

**10 décembre.** — Esnard et Majou, commissaires, terminent les opérations relatives à la formation du bataillon des volontaires, et remettent à Dumouriez le contrôle dudit bataillon, d'un effectif de 493 hommes, et Lasserre en passe la revue.

Le même jour, à 3 heures du soir, les dames patriotes de Fontenay se sont réunies pour offrir au bataillon le drapeau

brodé par leurs mains. Le directoire de département s'est disposé à recevoir les divers corps invités, lesquels s'étant présentés ont été introduits. Une députation a ensuite été envoyée vers les dames de la ville, pour les aviser de cette réunion et les accompagner. Une seconde députation a été chargée de les recevoir, et, au même instant, a introduit dans la salle des séances un grand nombre de dames, dont le cortège était précédé de jeunes gens des deux sexes. Les uns en uniforme, ont fait la haie, au milieu de laquelle s'avancèrent des jeunes filles portant l'étendard de la liberté.

Une des dames, au nom de ses compagnes, a offert alors au président du directoire de département le drapeau préparé pour le bataillon[1]. En recevant ce gage précieux de leur patriotisme, le président a témoigné, en ces termes, à la députation, les sentiments de reconnaissance de l'administration départementale :

Mesdames,

« Le département reçoit avec reconnaissance le gage pré-
« cieux de vos sentiments pour la patrie. L'étendard de la
« liberté, que tiendront de vos mains les braves défenseurs
« de la Constitution, leur rappellera, dans les dangers, qu'ils
« combattent pour leurs mères, leurs épouses et leurs enfants.
« Que ne devons-nous pas attendre de leur courage, appuyé

[1] Il avait été convenu que la plus jolie femme de la ville présenterait l'étendard au directoire ; mais en procédant à ce choix si délicat un si vif débat s'engage entre les concurristes que Dumouriez refusa le rôle de Paris qu'on voulait lui faire jouer. Une matrone le retour, jaune et rechignée, se substitua à ses compagnes et s'avança tenant en main l'œuvre collective. Dumouriez alla au devant d'elle, la conduisit au président qui l'embrassa sur les deux joues et après l'avoir ramenée à sa place, se contenta de lui baiser respectueusement le bout des doigts. A ce même instant se présentait une charmante ouvrière, chargée d'offrir un bouquet au général. Celui-ci agréablement supris, détacha une fleur qu'il mit à sa boutonnière, posa ses lèvres sur le front de l'aimable enfant la fit asseoir au milieu des applaudissements de l'assemblée, dans son propre fauteuil et se tint chapeau bas, derrière elle.
(Note de J.-M. Cougnard, secrétaire général du département).

« sur d'aussi puissants motifs ? Nous verrons la bannière du « département de la Vendée couverte de lauriers, et vous « jouirez avec émotion de la récompense due à votre « patriotisme. »

La députation des dames ayant manifesté le désir de se transporter avec les corps réunis à l'église des Cordeliers, la marche s'est ouverte au milieu de deux haies de la garde nationale de la ville, les dames en tête, précédées des jeunes personnes escortant le drapeau, suivies des administrateurs et des juges. Le cortège ayant pénétré dans l'église, une des dames[1] a prononcé le discours suivant.

« Messieurs, vous nous verriez gémir de votre départ, si « nous ne songions point que vous allez entrer dans la car- « rière de l'honneur et de la gloire ! C'est la patrie qui vous « l'ouvre ; c'est un héros qui va vous y guider ! Quel motif « d'espérance et de consolation pour vous ! Nous n'aurons rien « à désirer, si vous daignez emporter, avec vous, un gage sa- « cré de notre estime et de notre reconnaissance. Que ce dra- « peau en nous rappelant à votre souvenir, enflamme votre « courage et votre patriotisme ! Nos mains l'ont embelli ; c'est « à vous à l'honorer. Allez combattre et vaincre ; la victoire « vous appelle ; et, à votre retour, les myrtes et les lauriers « vous attendent. »

Présentant, à son tour, le drapeau au bataillon, en la personne de Gratton, son commandant, le président a prononcé un discours suivi de celui du procureur-général-syndic.

« Généreux et braves volontaires nationaux !

« En suivant le drapeau de la liberté, tout nous dit que « vous vous ferez toujours gloire de n'avoir jamais d'autre « ambition que l'honneur de marcher d'un pas ferme et sûr « pour la défense de notre commune patrie et y ramener

[1] La citoyenne Saurin, épouse du sieur Varaillon, inspecteur des patentes du département.

« l'ordre et la tranquillité que les malveillants tendent à « entraver en tout sens.

« O vous tous qui avez été et serez toujours les colonnes « inébranlables de notre sainte constitution, ne doutez « jamais que le Conseil d'administration du département de « la Vendée, veuille croiser cet élan, ce zèle brûlant du « patriotisme dont vos cœurs sont enflammés. Cependant, « permettez-nous, comme organes de la loi, de vous inviter « à ne jamais la perdre de vue et à la regarder toujours « comme la boussole, le flambeau qui doit sans cesse éclairer « et diriger vos démarches ! Notre but à tous, qu'est-il autre « chose que de travailler, comme de concert, à maintenir en « harmonie la chose publique, d'où résulte uniquement le « bonheur et la prospérité de l'empire français ? Citoyens « volontaires nationaux, avec quel sentiment de respect et « d'admiration ne devons-nous pas envisager l'hommage « qu'ont fait à leur patrie les dames de cette ville, qui sont « les mères, les sœurs, les épouses de la plupart de vous, « en offrant à votre courage, à votre civisme, l'étendard de « la liberté ! L'enthousiasme, avec lequel vous le recevez, est « un sûr garant que vous vous plairez toujours à le voir « flotter au milieu de vous : »

Prenant alors la parole, le procureur général syndic s'est exprimé en ces termes :

« Citoyens, lorsqu'un dévouement généreux vous appelle « à la défense de la patrie, je ne ternirai point votre gloire « par de vains éloges que repousserait votre délicatesse. On « enivre des esclaves avec des adulations. Il faut aux sol- « dats de la liberté une nourriture plus substantielle et plus « saine ; ils sont faits pour entendre le langage austère de « la vérité. Citoyens, vous avec recouvré la liberté par votre « courage ; mais il faut plus que du courage pour la fixer « invariablement parmi vous. Vous appartenez à la patrie « par plus d'un titre, et quand elle arme vos bras pour la

« défendre contre ses ennemis, elle les arme aussi pour « protéger ses enfants ; elle vous place sous la dépendance « la plus étroite de la loi. Elle vous prescrit une exacte obéis- « sance aux chefs qu'elle vous a permis de choisir. Elle « vous donne une constitution sage et paternelle à conserver « dans son intégrité, un roi juste et bienfaisant à respecter « et à chérir.

« Mais vous l'avez déjà manifesté, braves citoyens, ce res- « pect profond pour la loi, sur lequel reposent essentielle- « ment la liberté, la sûreté, la tranquillité et le bonheur de « tous. C'est dans le temple même de la Constitution, si je « puis m'exprimer ainsi, c'est parmi ses ministres, que vous « avez cherché vos premiers guides. Vous avez voulu que « ceux qui étaient éminemment appelés à protéger l'ordre « public, fussent encore ceux qui dirigeâssent vos premiers pas « dans la carrière glorieuse que vous allez parcourir ; et c'est « ainsi que vous ratifiez l'engagement sacré de marcher » constamment sous le double étendard de l'honneur et de la « loi : de même qu'en suivant aux champs de la victoire, le « drapeau que vous recevez des mains de la beauté, vous « devez vous rappeler sans cesse les droits d'un sexe inté- « ressant par ses vertus comme par ses charmes qui, pour « un guerrier généreux, doit toujours et partout être excepté « du nombre de ses ennemis.

« Citoyens, vous devez votre existence à la loi, votre or- « ganisation à ses ministres, votre formation à un général, « dont l'intrépidité était digne de s'allier au patriotisme, vos « premiers encouragements à l'innocence et à l'ingénuité. « Vous n'oublierez jamais une si noble origine, vous con- « serverez pur et sans tache le signe militaire qui vous est « confié. Et vos administrateurs qui le vouent aujourd'hui « à l'espérance, le consacreront bientôt à la plus juste re- « connaissance. »

Le général Dumouriez a ensuite adressé l'allocution suivante aux déléguées des dames de la ville :

« Mesdames, vous honorez le bataillon de la Vendée en « lui présentant le drapeau qui doit le guider dans la carrière « de la gloire. Il vous rapportera l'éloge précieux de notre « patriotisme pur et sans tache. Je suis sa caution. »

Cette allocution a été suivie de celle du lieutenant-colonel Gratton.

« Mesdames, les principes de la Constitution sont gravés « dans tous les cœurs. Le drapeau que vous nous présentez « en est la preuve. Les volontaires du bataillon de la Vendée « le reçoivent avec transport. Des citoyennes ont pris soin » d'en assortir les couleurs. Des hommes, dévoués au salut « de la patrie, vont se rallier au signe de régénération et de « liberté. Je vous jure qu'ils ne l'abandonneront qu'à « la mort. »

S'adressant ensuite aux membres du département :

« Messieurs, servir la chose publique, consolider l'édifice « de la Constitution, obéir à la loi, voilà notre tâche com- « mune. Les citoyens, pour la défense de la patrie, auront sans « cesse ces objets devant les yeux; et ils seront, dans tous les « temps, la règle invariable de leur conduite. »

Le cortège est ensuite retourné à l'hôtel du département. Les dames se sont alors retirées, accompagnées de la même députation. Les autorités, après avoir suivi les membres du directoire, jusque dans l'enceinte de ses séances, ont pris congé de l'Assemblée.

Cette cérémonie a été suivie de l'illumination générale de la ville. La façade de l'hôtel, habité par Dumouriez[1], était décorée de transparents portant les inscriptions suivantes :

LA NATION, LA LOI, LE ROI.

AU BATAILLON DE LA VENDÉE
LA NATION RECONNAISSANTE.

COURONNEZ DE LAURIERS CE DRAPEAU

[1] Maison de M. Clais, notaire, rue Nationale.

GAGE PRÉCIEUX DE VOS MÈRES,
DE VOS SOEURS, DE VOS AMANTES.

LES HOMMES LIBRES SONT ESCLAVES DE LA LOI.

TREMBLEZ, SATELLITES DES TYRANS
DEVANT LES SOLDATS DE LA LIBERTÉ.

**15 décembre.** — Le conseil-général du département termine sa session. Le directoire reprend les rênes de l'administration.

**29 décembre.** — Manuel, procureur de la commune de Paris, demande au directoire du département des renseignements sur les correspondants que peuvent avoir les La Coudraye en Vendée.

**30 décembre.** — Le directoire de département arrête, qu'à dater du 1er janvier prochain, le tribunal criminel exercera ses fonctions, concurremment avec le tribunal du district de Fontenay, dans le palais de justice de la ci-devant sénéchaussée de la ville.

Pichard du Page se démet de ses fonctions de procureur-général-syndic du département. Mercier (A. C. F.), suppléant, remplace ce dernier.

A. Bitton.

(*La suite prochainement*).

# Chroniques Sablaises

## VII

## LES PRISONNIERS SOUS LA TERREUR

(*Suite.*)

Un des vœux principaux de la Convention fut toujours d'anéantir dans l'esprit du peuple les sentiments religieux. Pour arriver à ce but, elle chargea son Comité d'instruction publique de réorganiser le calendrier romain et d'y substituer sévèrement une forme plus républicaine. Cette innovation fut imposée sans retard, et maintenue vigoureusement depuis le 5 octobre 1793 jusqu'au 1er janvier 1806. Les noms habituels des saints furent remplacés par la liste fantaisiste des objets les plus divers. Les fruits, les fleurs, les légumes, les animaux se succédèrent d'une manière bizarre ; on fêta le potiron, l'héliotrope, la laitue, le chiendent, le réséda la betterave, le cornichon, la chicorée, l'asperge, le radis, le melon, la morille, le navet, la citrouille, l'oignon, le persil, les échalottes, l'ail, le serpolet, la carotte, le céleri, la truffe ; et dans l'ordre animal : l'oie, le dindon, le lapin, le chat, la vache, l'âne, le cochon, la poule, le canard, la pintade, le bouc, le mulet ; puis les instruments agricoles : la fourche,

le rateau, la faucille, la hotte, l'échelle, le panier, l'arrosoir, la pioche, la pelle, la cognée, la cuve, le pressoir, le tonneau, etc , etc.

Il y avait naturellement des fêtes. On honorait le fumier le 8 décembre, les épinards le 6 février, et c'est le pigeon qui remplaçait Pâques. Une des fêtes les plus originales était celle de l'opinion, espèce de carnaval politique, pendant lequel il était permis de formuler par la parole et par la plume, toutes les accusations et toutes les critiques contre les hommes publics et les puissants du jour.

Un certain nombre d'individus, embrassant avec servilité cette religion nouvelle, avaient substitué à leur nom de baptême le nom de la fleur, du légume, du fruit correspondant à la date de leur naissance. Cest ainsi que le général Doppet signait Pervenche, et qu'un obscur conventionnel s'appelait Mouron. Rien n'a la vie dure comme une absurdité. La Providence n'assigne pas aux gouvernements un délai invariable pour la punition de leurs fautes. Les unes portent avec elles leur châtiment, les autres ne s'expient qu'à longue échéance. La plupart de nos disputes, a dit Montaigne, sont grammairiennes ; entendons-nous donc sur le mot. Si quelqu'un avait annoncé aux Français, en 1789, les odieux décrets que rendrait, quatre ou cinq ans plus tard, une assemblée élue par eux, est-il un seul homme qui n'eût haussé les épaules, et en vérité avec toute apparence de raison ?

La Révolution s'annonçait comme une idylle où tous chantent en se couvrant de fleurs. Je dis tous, nobles, prêtres, bourgeois, peuple, avec le même entrain. Elle a la tête dans les cieux, comme a dit le poète ; qui pouvait prévoir qu'elle aurait un jour les pieds dans le sang ? Le 3 septembre 1792, Danton, ministre de la Justice, n'envoya-t-il pas sous son couvert à toutes les communes de France une circulaire signée par chacun des membres du Comité d'exécution, dans laquelle les municipalités furent invitées à adopter le moyen de salut public pratiqué par la commune de Paris, et à faire

mettre à mort par le peuple tous les conspirateurs détenus dans les prisons ?

Le Comité de salut public de la Convention nationale, après avoir pris connaissance du rapport de la commission des secours publics, arrêta, le 8 prairial an III (27 mai 1795) : « Il sera fourni chaque jour, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, aux officiers et employés d'administration des hospices militaires de la République, une ration de pain de munition de 24 onces et une livre de viande. Cette fourniture n'aura lieu cependant que lorsque l'extrême difficulté de se procurer des subsistances aura été certifiée par les municipalités dans l'arrondissement desquelles sont établis des hôpitaux militaires. Les officiers de santé militaires des Sables reçurent notification de cet arrêté, et furent admis à profiter de cette faveur.

*
* *

Les difficultés pour l'alimentation des habitants croissant chaque jour, les représentants du peuple prirent une détermination énergique à laquelle fut donnée la plus grande publicité. Les réfugiés, dont le nombre était si considérable, reçurent l'ordre de quitter la ville sans délai, et l'on s'occupa immédiatement de leur en fournir la facilité. Il s'établit alors entr'eux une lutte incroyable pour inventer quelques moyens de séduire les autorités, ou de se créer une utilité qui permît d'éluder l'expulsion. Les uns recherchèrent avec avidité les moindres fonctions publiques, celles, par exemple, de membre du Comité des subsistances. D'autres se placèrent à gages comme domestiques. Bienheureux ceux qui purent être agréés en qualité de geôliers dans les prisons, emplois que les habitants refusaient avec dédain. Les femmes nourrices supplièrent pour se faire imposer le soin des *enfants trouvés*, pauvres petites créatures recueillies dans les campagnes, et

dont les mères avaient succombé à la misère, étaient tombées dans les batailles, ou avaient péri sur l'échafaud. Ces enfants étaient groupés à l'ancien couvent des Capucins.

Ceux enfin qui restaient sans emploi étaient réunis au son du tambour et conduits au port, où des barques les attendaient pour les transporter sur d'autres rivages. Une dernière ressource se présenta encore.

Les Sœurs de saint Vincent de Paul, ces saintes filles de la Charité qui dirigeaient l'hôpital Saint-Joseph depuis plus d'un siècle, allaient en être chassées. Leur crime ne pouvait être que le bien qu'elles avaient fait. Le 5 germinal an II (25 mars 1794), l'administration du district fit choix, pour remplacer ces filles dites *sœurs grises* dans le soin des malades de l'hôpital, de sept femmes laïques toutes étrangères à la ville. Ce fut les citoyennes Olive Morisson veuve Boiscourbeau-Bodet, Constance Boiscourbeau, Françoise Pertuzé, Julie-Marie-Thérèze Danieau-Marillet, Victoire Boiscourbeau, Catherine Pertuzé, et Louise-Jeanne-Françoise Danieau.

Le 12 germinal (1er avril) elles se présentèrent à la maison de ville pour prêter devant le conseil municipal le serment suivant :

« Je jure de maintenir la liberté et l'égalité, d'être fidèle à » la nation et à la loi, et de mourir à mon poste. »

Aussitôt après, elles procédèrent à l'élection de leur supérieure qui fut la citoyenne veuve Boiscourbeau ; et les citoyens Dardel et Sané, spécialement désignés par le conseil pour cet effet, les accompagnèrerent à l'hôpital et les installèrent dans leurs fonctions. Les Sœurs de Charité étaient présentes ; elles fournirent leurs comptes, qui furent apurés, et se retirèrent.

L'administration économe des Sœurs de Charité avait pu jusqu'à la fin suffire aux besoins de l'hôpital. L'ère nouvelle qui s'ouvrait allait présenter, avec des modifications encore inusitées, ce que l'on appelait pompeusement le progrès. Un avenir prochain se chargerait hélas ! de le réduire à sa valeur

véritable, et de dévoiler la désespérante impuissance à laquelle serait vouée la bienfaisance officielle.

Pénétrées des préceptes de leur fondateur, les Sœurs chassées de l'hôpital ne s'enfuirent pas ; elles demeurèrent dans le pays cherchant toujours à étendre sur les malheureux l'influence de leur bienfaisance. Quelques mois après, sous la conduite de leur supérieure, Marie Véronique Boubay, nous les retrouvons à Noirmoutier, suivant avec courage et résignation le terrible chemin des martyrs pour tomber probablement sous les fusillades que préparait Tyroco.

Aujourd'hui, lorsque le voyageur parcourt ces contrées, s'il s'avance dans ce sentier auquel la population a conservé le nom de Chemin des Martyrs, il est surpris de trouver sur sa route le sable blanc maculé de taches d'un rouge de sang qu'un végétal semé par la nature y reproduit sans cesse.

Ce champignon est, d'après le docteur Nylander, le *Peziza trechispora* de Berkeley et Broome. Plus d'une fois, dit le Dr Viaud-Grand-Marais, il a dû donner lieu aux légendes des *pluies de sang*.

Ne voyez-vous pas resplendir l'auréole impérissable au-dessus de ces têtes qui s'avancent les yeux au ciel et le front serein, comme les chrétiens des premiers âges marchaient à la gloire, et disant, comme saint Côme et saint Damien allant au supplice : Nous élevons les yeux vers vous, Seigneur, qui habitez dans les cieux[1] !

[1] En vertu de l'édit de 1696, Sendras inscrivit le 3 juillet 1700 dans le registre de l'Armorial général de France la communauté des Chirurgiens et apothicaires de la ville des Sables :

« *D'argent, à un saint Cosme et saint Damien de carnation vêtus de gueules, leurs manteaux doublez d'hermines, et leurs têtes couvertes de bonnetz quarrez de sable, le premier tenant de sa main senestre une boëte couverte d'azur, et le second tenant aussi de sa main dextre levée une fiole de gueules, et tous deux posez sur une terrasse de sinople de laquelle naissent des simples de même.* (D'Hozier).

Ce blason, religieusement conservé par les médecins de l'hôpital, orne aujourd'hui leur cabinet.

« C'est avec un saint respect qu'il faut traiter les œuvres de nos pères. »

*(Lecointre-Dupont).*

*
* *

Bientôt le temple de la Raison n'inspira pas plus de respect que le nouveau culte auquel il était consacré. Nous l'avons vu servir aux danses des jours de fêtes ; on l'employa successivement à d'autres usages. Il reçut des dépôts de cendres destinées à fournir le salpêtre. On y logea des soldats ; il devint une caserne pour cent hommes ; enfin, oh honte ! il fallut recourir à des mesures réglementaires pour qu'il cessât de servir de latrines publiques.

*
* *

Les assignats n'avaient plus qu'une valeur illusoire. Un paysan, étant parvenu à apporter en ville une certaine quantité de beurre, en vendit dix-huit livres à raison de 50 livres la livre. Ce succès lui fit perdre toute prudence. Le malheuheureux s'en vanta, il fut dénoncé, condamné pour contravention à la loi du 29 septembre 1793, et son beurre fut confisqué.

*
* *

Le 29 germinal (18 avril 1794) arrivèrent aux Sables les représentants du peuple Hentz et Francastel. Le Conseil de la Commune leur envoya aussitôt une députation pour les complimenter et les inviter à assister à la plantation de l'arbre de la Fraternité qui devait avoir lieu à la Chaume le jour même. On se ferait difficilement une idée du sans-culottisme avec lequel les représentants reçurent ce jour-là les différentes missions qui leur furent adressées. Leur premier soin fut de se rendre à la séance du soir de la Société populaire et révolutionnaire, et de la dissoudre afin de la régénérer. Ils appe-

lèrent les femmes à ses séances, pour leur donner l'*esprit public*. Par suite de cet accroissement dans l'assistance, le local devint insuffisant, et l'un des membres, se trouvant trop pressé, se leva pour proposer de ne plus admettre les femmes puisqu'elles n'étaient bonnes à rien, pas même à faire la guerre. Mais Hentz le foudroya de son éloquence, et vengea complètement le sexe féminin.

Le grand travail d'épuration commença sans retard. Chacun des membres appelé à la tribune soumit son civisme à l'appréciation de ses concitoyens. Le Président, s'inspirant d'un questionnaire étendu sous ses yeux, faisait gravement les interpellations suivantes :

« Quelle est ton opinion sur la Révolution française ?

« As-tu été noble ou prêtre ?

« As-tu appartenu à quelque émigré ? Et, dans tous les « cas, quand l'as-tu quitté ?

« As-tu rendu des services à la chose publique ?

« Où étais-tu et que faisais-tu, pendant la grande bataille « du Vendredi saint (siège des Sables) ?

Réponse invariable :

« J'étais à mon poste, et je défendais ma patrie contre les « brigands. »

« As-tu lu les journaux depuis la Révolution. Quels sont ceux auxquels tu es abonné ? »

Le club tenait ses séances au temple, dans la chapelle aujourd'hui consacrée à saint Jean-Baptiste. L'admission des femmes ne put suffire au zèle des représentants. Des gradins furent disposés pour que la jeunesse pût venir chaque jour s'inculquer les principes de sagesse qui s'y professaient. Après sa régénération, les membres de la Société, voulant la maintenir toujours à la hauteur de son origine, prêtèrent entre les mains des représentants le serment de vivre libres ou de mourir ; et sur la proposition de l'un d'eux, tous se levèrent spontanément, étendirent la main, et jurèrent de s'entrepoignarder si jamais ils venaient à dévier.

La voix des patriotes modérés, des républicains honnêtes avait trop souvent fait prévaloir la froide raison sur les entraînantes déclamations des sans-culottes ; aussi furent-ils tous régénérés.

Chacune des administrations fut immédiatement brisée, et les représentants se firent un jeu de les reconstituer.

« Rien n'est plus précieux disaient-ils, que les perruquiers pour démêler les affaires embrouillées, et les tourneurs pour leur donner une forme convenable. Aussi firent-ils entrer au conseil de la commune les perruquiers Bouard comme juge, Durand comme assesseur, Monard comme assesseur, et le tourneur Mitard.

Afin de compléter l'expérience, ils nommèrent juges du tribunal du district Bouard et Mitard, qui siégèrent avec Dupleix et Moroilleau sous la présidence de Duget aîné, Mourain Métellus, commissaire national, et Biroché, greffier.

Le nom de Mitard est resté légendaire et entouré d'une sinistre célébrité. Interrogé à cette époque par un magistrat qui lui demandait si ses fonctions de juge n'étaient pas quelquefois pénibles et embarrassantes. « Eh non ! répondait-il, je t'assure, citoyen, que la chose est plus facile que tu ne le penses. Pour le civil sans doute on peut éprouver parfois quelqu'hésitation, mais pour le criminel, oh ! jamais. » Romain Mitard, tourneur et chaisier, était né en 1750.

Le titre de procureur de la commune, changé au mois de janvier 1794, avait été remplacé par celui d'agent national.

*
* *

Le général Carpentier arriva aux Sables le 16 germinal an II. Il succéda dans le commandement de la place à Dutry, qui aussitôt, à la tête de son armée, opéra contre celle de Charette ; et après s'être emparé de Noirmoutier, concurremment avec Haxo, chercha à détruire l'insurrection du Marais

de Saint-Jean de Monts et du Périer. Sa domination se signala comme la phase la plus terrible de l'histoire sablaise, et ne laissa après elle que des souvenirs de sang et de désolation. Le premier soin de Carpentier avait été d'aller à l'hôtel de ville avec le commandant de place Colet, pour s'assurer du nombre exact des réfugiés encore présents aux Sables. On leur fit connaître ceux qui, par ordre des représentants, étaient venus se faire inscrire trois jours auparavant. Mais comme quelques-uns d'entre eux avaient réussi à s'abstenir afin d'éviter l'ordre de s'éloigner à vingt lieues au-delà de tous les pays insurgés, il les convoqua tous pour le lendemain, sous peine, faute par eux d'obéir, d'être déclarés suspects.

Un jour, il se présenta à la Société populaire, mais reconnu pour être un ancien prêtre, il fut exclu du Club. Ce défaut de déférence le blessa vivement, et pour s'en venger il eut recours à un moyen aussi original qu'énergique. Toutes les nuits il faisait battre la générale, et tout clubiste qui ne se rendait pas à son poste était emprisonné par son ordre et dénoncé au Club. Pendant son commandement, la discipline disparut entièrement des troupes républicaines. Le moindre volontaire s'arrogea impunément sur les habitants des campagnes un droit de vie et de mort. Le pillage fut à l'ordre du jour, et s'exerça sans retenue sur toutes les propriétés d'alentour, se couronnant toujours par l'incendie. Nous avons vu deux volontaires menacer de mort les paysans accourus pour les empêcher de brûler la Vannerie, propriété nationale; les chaumières, les métairies furent réduites en cendres comme les châteaux; les cultivateurs inoffensifs assassinés sans prétextes pendant leurs travaux. Le 2 prairial an II, dit Collinet dans ses notes manuscrites, les volontaires fusillèrent plusieurs paysans et pillèrent leurs maisons ; s'étant approchés, sans rien leur dire, de deux jeunes gens occupés à faucher un pré, il les assassinèrent. Les vieillards étaient frappés dans leurs lits, les enfants égorgés sur le sein de leur mère, les récoltes brûlées, les bestiaux

enlevés, les meubles brisés et dispersés, les vêtements eux-mêmes volés et emportés par les soldats. Les morts restaient sans sépultures, les chiens et les loups se repaissaient de cadavres humains, et dans certaines localités abandonnées l'air était empesté. A quelles alternatives étaient livrés les habitants des campagnes ! Restaient-ils paisibles en leurs demeures, par cela seul ils étaient également victimes des deux partis. Confiants dans les sentiments religieux qu'ils cachaient au fond du cœur, préféraient-ils suivre les royalistes et les prêtres, c'était un série de misères, de dangers, de fatigues qu'un homme pouvait affronter, mais pour lesquelles, il le savait, toute sa famille répondrait devant les inexorables républicains. Se décidaient-ils enfin à se réfugier dans les villes sous l'égide protectrice de la République ; aussitôt ils étaient rassemblés, entassés sur des navires dont la vue seule faisait trembler leur naïve inexpérience, et expatriés au nom de cette fraternite menteuse qu'ils avaient cru devoir préférer à la mort. D'un autre côté, d'adroits émissaires faisaient entendre à leurs oreilles les condamnations terribles prononcées dans l'ombre par les royalistes, et qui ne manquaient jamais d'être mises à exécution.

« Tous les hommes, femmes et enfants qui ne se rendront « pas, en les vingt-quatre heures de la présente proclamation, « de tous les bourgs, villes, villages, métairies, borderies et « fermes qui avoisinent les Sables, à l'armée catholique et « royale campée à Grosbreuil, seront traités en républicains : « eux, leurs femmes et enfants tués, leur bétail enlevé, leurs « maisons brulées.

» A Grosbreuil, le 10 mai 1794 :

« Signé : Duchaffaud, pour le général Joly. »

Enfin des jours meilleurs commencèrent à luire. Carpentier fut rappelé le 4 prairial, et deux jours après, Dutruy vint reprendre le commandement qu'il avait déjà exercé : mais dans les combats la défense resta inexorable comme l'attaque.

*
* *

Le général Thureau, de retour aux Sables le 3 floréal, en était reparti le lendemain pour la Rochelle, accompagnant des représentants, avec une escorte de 60 hussards. Le même jour, le représentant Lequinio, allant de Nantes à Bayonne, avait également traversé la ville des Sables avec pareille escorte. Thureau profitant de ce séjour si court aux Sables avait envoyé cinquante volontaires pour incendier Vairé. Le 5 floréal, 40 canonniers mayençais étaient arrivés de Nantes chargés du produit de leur pillage. Les cruautés qu'ils avaient commises sur leur passage étaient inouïes.

*
* *

L'ex-curé Gérard avait été nommé membre de l'administration du district par le représentant Fayau ; mais Hentz et Francastel, loin de partager à son égard les sentiments de leur collègue, ne dissimulaient pas au contraire leur animadversion. Aussi eut-il la prudence d'échapper, par une fuite précipitée, au mandat d'arrêt qu'ils lancèrent contre lui. Aussitôt après son départ, la municipalité abandonna la maison Tortereau qu'elle occupait sur la Place de la Liberté, et se tranporta à l'ancienne maison curiale, rue de la Liberté, que Gérard n'avait pas cessé d'habiter.

*
* *

L'armée manquait de chevaux pour les transports militaires. Par décret du 18 germinal an II, tous les cantons de la République furent imposés à un certain nombre de chevaux. La ville des Sables à elle seule formait un canton ; aussi fit-elle rassembler sur la plage tous les chevaux qu'elle

possédait ; mais après un examen minutieux, il fut reconnu qu'elle n'en avait pas un seul qui pût être offert pour l'armée, les défauts de taille, d'âge, etc, les mettant tous hors rang. On s'adressa alors au canton d'Olonne pour acquérir les cinq chevaux demandés ; mais on n'eut pas plus de succès, et force fut d'envoyer un mulet et deux chevaux tels quels.

Il se faisait à cette époque une consommation considérable de papier, qui commençait à devenir rare. Le Comité de salut public décréta alors une réquisition de chiffons. La municipalité, chargée de son exécution, nomma des commissaires qui firent sur les habitants une stricte répartition. Les chefs de famille et les adultes furent imposés à une livre de chiffons; les domestiques et les enfants au dessous de 15 ans en furent dispensés.

*
* *

La Commission militaire des Sables avait cessé de fonctionner, et les prisons contenaient encore un nombre considérable de suspects qui depuis six mois attendaient leur jugement, entassés dans des chambres trop étroites et exposés à mourir de misère dans un prochain avenir. On s'occupa alors de les déporter en d'autres villes. Soixante-trois d'entr'eux, embarqués à bord d'une petite barque, furent conduits à Noirmoutier. Henri Collinet, Foré et Tyroco exerçaient alors dans ce malheureux pays leur atroce domination, et, sous prétexte de représailles, rivalisaient de cruautés avec les troupes de Charette. Les prisonniers, qui n'avaient reçu pendant la traversée qu'une nourriture insuffisante, arrivèrent complètement épuisés. Un certain nombre d'entr'eux ne put aller plus loin ; la faim, le mal de mer, des maladies antérieures souffertes depuis longtemps dans les prisons, et surtout la privation d'air, avaient anéanti leurs forces ; ils tombèrent sur le rivage sans pouvoir se relever. Quelque repos ; le moindre secours, du pain peut-être, eussent suffi

pour les ranimer, pour les sauver. Mais dès que Tyroco avait appris leur apparition dans la rade du Bois de la Chaise, rassemblant à la hâte un détachement, il s'était porté au lieu du débarquement. A la vue de ces misères, il se sentit ému, il eut pitié ; mais une pitié de cannibale, que l'on ne retrouve que dans l'histoire de cette sanglante époque. « Leur con- « damnation est certaine, dit-il, ils n'ont été traînés ici que « pour y être fusillés. Des secours ne feraient que différer « leur mort, terminons leurs maux. Qu'on les fusille ! » Et l'ordre fut exécuté. Et le monstre se retira tranquille, impuni, sans entendre même les reproches d'une conscience blasée par le crime.

Les survivants furent maintenus en prison ; quelques-uns d'entr'eux seulement avaient été jugés, quand la journée du 9 thermidor sauva la vie à tous les autres.

Le 28 prairial (16 juin 1794), un nouveau détachement de 67 prisonniers fut encore envoyé à l'île de la Montagne.

Piet, dans ses Mémoires, porte à 200 le nombre des prisonniers qui furent déportés ; 50 furent fusillés à leur arrivée, 150 furent réservés pour le jugement.

Collinet, dans ses Mémoires manuscrits, raconte que le général Carpentier, aidé des Mayençais, avait fait embarquer pour l'île de la Montagne, le 10 floréal an II (2 avril 1794), soixante-trois suspects au nombre desquels se trouvait le jeune Derval, ecclésiastique de la Chaume, qui avait reçu le diaconat à Luçon en 1792.

Les royalistes avaient donné l'exemple de ces cruautés. Après la prise de Noirmoutier, Charette pourvut au gouvernement et à la défense de l'île, retourna à Bouin en emmenant huit cents prisonniers qu'il confia à la garde de son divisionnaire Pajot, et alla ensuite camper à Machecoul. Entassés dans la prison, les détenus avaient été tellement accumulés qu'ils ne pouvaient ni se coucher ni s'asseoir ; forcés de se tenir debout, manquant d'air, épuisés de fatigue, ils donnaient quelquefois des coups dans la porte en se

poussant les uns les autres pour changer de place. Il n'en fallut pas davantage pour Pajot ; ces mouvements intérieurs furent pour lui une révolte mettant la ville en danger. Dans la nuit il en fit sortir sans examen, sans choix, une centaine parmi lesquels il y en avait de 15 à 16 ans, et les fit fusiller. (Le Bouvier-desmortiers, *Réfutation des calomnies contre Charette, p. 182*).

∴

L'hôpital militaire devenu insuffisant, il fallut se déterminer à transporter des soldats malades à l'hôpital civil (Saint-Joseph). A cet effet, la municipalité chargea les deux officiers de santé Gouin et Laisné de tarifer l'indemnité qui serait due pour chaque journée de malade. Le chiffre en fut fixé à la somme de 2 livres, 10 sols, 11 deniers, et communiqué à la commission exécutive des secours publics. Mais cet hôpital lui-même était abandonné sans direction et sans aucune surveillance, par suite de la mort de son receveur, Bouhier du Vivier, remontant à plusieurs mois. Personne ne s'était encore préoccupé de vérifier ses comptes ou de lui donner un successeur. Une somme de 230 livres lui ayant été adressée par l'administration départementale avait été déposée à la mairie, où elle attendait que quelqu'un fut chargé de la recevoir. Enfin le 19 floréal (19 mai 1794) on avisa aux moyens de reconstituer l'administration. Le citoyen Gilbert fut nommé trésorier : la commission, formée des conseillers Sané, Moreau et Maurin, sous la présidence du maire et l'assistance de l'agent national, fit son rapport le 24 messidor (12 juillet 1794). Le duplicata de ce rapport déposé aux archives de l'hôpital ne s'y trouve plus, mais il doit exister encore aux archives du district.

Depuis le départ des Sœurs de Charité, aucune des créances dues à l'hôpital n'ayant été réclamée, ne lui avait été soldée. Le 14 thermidor, Gilbert vint rendre compte de sa gestion. Il

déclara avoir reçu 256 livres ; les dépenses s'étant élevées à 256 livres 5 sols ; mais voulant établir une balance exacte entre le doit et l'avoir, il faisait remise des cinq sols auxquels il avait droit. Le Conseil applaudit à ce désintéressement, remercia le trésorier, et déclara lui continuer sa confiance. Il ordonna que la quittance de la citoyenne veuve Boiscourbeau fût annexée à son compte.

La citoyenne Servanteau, trésorière du Bureau de Charité de la Chaume venait de mourir. La municipalité chargea une commission de vérifier ses comptes, et de lui en faire un rapport. Il en résulta que la recette s'était élevée à 915 livres 14 sols, et que la dépense n'avait pas dépassé 841 livres 10 sols. Les caisses de l'Etat devant seules désormais pourvoir aux secours de la Charité, en reçurent le reliquat le 28 thermidor (15 août).

*
* *

La malpropreté de la ville, abandonnée à l'incurie des habitants s'accroissait tous les jours par le défaut de toute surveillance. Lorsque par hasard les rues étaient balayées, les immondices réunies au milieu, ou relevées au long des maisons, en étaient rapidement répandues par les passants ou l'égout des eaux pluviales ; aussi le 6 avril 1794 le Conseil municipal, pressé par le comité de surveillance révolutionnaire, avait-il dû recourir à des moyens nouveaux et plus efficaces. Les habitants reçurent l'ordre de balayer au moins trois fois par décade le pavé de leurs demeures et d'en transporter les boues et fumiers à certains lieux de dépôt soigneusement indiqués. Le premier désigné fut la place de la *Constitution,* près de la porte de la Barre.

Le même jour, les boulangers furent requis de livrer les cendres de leurs fours, pour en extraire le salpêtre. Ils eurent ordre de les déposer dans l'une des chapelles du temple de la Raison. Les conseillers Fravacin et Monard

furent commis à la surveillance et au règlement de ce service.

Le 5 floréal an II (24 avril 1794), le Conseil avait fait une proclamation pour avertir les habitants qu'il circulait des assignats de différentes valeurs portant au dos, suivant le règlement du 2 août 1793 : *Au nom du Roi* : mais qu'une loi les ayant annulés, ceux qui les mettaient en circulation étaient passibles de la peine de mort.

Ce fut le 25 germinal an II (14 avril 1794) que fut pris l'arrêté définitif du Conseil municipal ordonnant la création d'un cimetière dans la luzernière de Vaugiraud, et prohibant toute inhumation en d'autres lieux.

Le 4 prairial an II (23 mai 1794), le général Carpentier se présenta au Conseil municipal. Il déclara qu'entièrement soumis aux lois, il allait se retirer à Saumur, lieu de son domicile légal, et de là à Orléans, pour y vivre dans une retraite définitive.

Le 5 prairial, le troisième bataillon du Cantal, fort de trois cents hommes arriva subitement aux Sables, et ce ne fut qu'avec une peine extrême que l'on parvint à lui fournir des logements. Deux heures après son arrivée, un détachement nouveau, fort de cinquante hommes, formant la compagnie des Moustiers, apparut aussi, réclamant également un refuge. Toutes les maisons étaient remplies, il n'était plus possible d'y admettre personne. A huit heures du soir, un autre bataillon de trois cents hommes escortant un convoi, arriva encore de Luçon. Sa fatigue était grande, il lui fallait du repos, et il ne restait plus à lui offrir aucun gîte. Le tumulte fut à son comble, mais aucun remède ne put y être apporté. Ces malheureux, privés de logements, se jetèrent partout sans abri. Tessier et Dupleix, les deux conseillers en permanence chargés de les recevoir, étaient à ce moment tellement ivres que leurs collègues, scandalisés, prirent publiquement une décision pour les censurer.

Le lendemain (6 prairial), le Conseil reçut du représentant Prieur de la Marne un arrêté daté à Nantes, du 24 floréal,

par lequel les réfugiés devaient être exclus des départements maritimes.

Nous avons vu que le temple de la Raison était assujetti aux usages les plus divers. Un piquet de cent hommes y bivouaquait chaque jour. Il en résultait une malpropreté telle que le 7 prairial le commandant de place vint requérir le maire d'y entretenir un service convenable de nettoiement.

*
* *

Il s'était organisé dans la campagne, et surtout dans la commune du Château-d'Olonne, un brigandage tel, que les ouvriers frappés de réquisitions refusaient de s'y transporter dans la crainte d'être assassinés. Le bois du Fléchoux avait acquis à cette occasion une lugubre célébrité. C'était là que les victimes étaient entraînées. Un personnage inconnu, dissimulé au centre d'un arbre creux, entendait sans être vu leurs réponses à l'interrogatoire qu'elles subissaient, et prononçait sans appel l'arrêt inexorable exécuté sans retard.

*
* *

L'insurrection du département avait réduit l'agriculture à l'état le plus lamentable. La misère qui sévissait sur toute la France forçait le gouvernement à recourir aux mesures les plus énergiquement révolutionnaires afin de procurer aux habitants des villes et à l'armée les bœufs que le commerce de la boucherie n'était plus capable de fournir en quantité suffisante. Ces moyens généraux étaient loin cependant de satisfaire à tous les besoins. Aussi les populations durent-elles elles-mêmes, pour s'alimenter, recourir à une foule de bouchers de second ordre qui abattant clandestinement chez eux des veaux et des moutons, les vendaient

au détail à un prix inférieur à celui du maximum. Ce commerce prit bientôt une telle extension que les boucheries de premier ordre furent menacées de ruine, et qu'il ne fut pas douteux que dans un avenir prochain la Vendée, cette terre promise des éleveurs de bestiaux, en serait complètement dépourvue. La ville des Sables crut alors devoir intervenir ; et par une règlementation nouvelle, elle s'efforça, sinon de supprimer, au moins de diminuer le nombre des petites boucheries, et d'enlever aux propriétaires réfugiés la liberté de faire abattre chez eux, et pour leurs besoins, les bestiaux qu'ils retiraient de leurs propriétés.

La récolte de froment avait été fort mauvaise en 1793. Au mois de floréal (mai 1794) la disette se faisait pressentir de la manière la plus menaçante. Les moyens, pris l'année précédente pour arriver par les mélanges de céréales à diminuer autant que possible la consommation du froment, avaient dépassé toute limite. Les réfugiés dont les ressources particulières avaient une grande valeur s'étaient vus en grand nombre contraints d'abandonner la ville. Enfin, à bout de ressources, l'administration adressa aux habitants une proclamation patriotique pour ordonner aux propriétaires, au nom de l'égalité, de déposer leur blé dans les greniers publics, et de se nourrir eux-mêmes du grossier mélange des farines dont les vrais républicains devaient se contenter.

Nous avons vu la garnison entièrement logée chez l'habitant ; mais quelquefois elle était si nombreuse que l'on était forcé d'en distribuer une partie dans les campagnes voisines ; ainsi arriva-t-il, le 5 prairial, au moment de l'arrivée du bataillon du Cantal : on envoya alors des officiers prendre leur logement chez le citoyen Boisson, fermier de l'abbaye de Saint-Jean d'Orbestier.

Au premier rang des malfaiteurs doivent surtout être signalés les soldats du 110e régiment d'infanterie et les chasseurs de Cassel. Chaque nuit des détachements entiers,

souvent accompagnés d'un officier, parcouraient les campagnes, enfonçaient les portes des chaumières les plus inoffensives, pillaient l'argent, le linge, les vêtements des cultivateurs, le blé qui devait les nourrir, tuaient ou entraînaient les moutons et même les bœufs de l'étable. Si un voyageur traversant cette province désolée, eût demandé la cause des longs cris qui retentissaient dans le silence des nuits, les paysans lui eussent répondu : Citoyen ! ne vous arrêtez pas, continuez votre route ; car les volontaires sont près d'ici. Ils ont mis une ferme au pillage ; ce que vous entendez, ce sont les plaintes étouffées des femmes outragées ; ce sont les cris des familles au désespoir ! — Certaines communes avaient ouvert des registres intitulés : *Dénonciations*, destinés à recevoir les dépositions des pauvres paysans. La plume se refuse à reproduire tout ce qui s'y trouve consigné. Les archives de la ville de Saint-Gilles-sur-Vie possèdent sous ce rapport de lugubres richesses. Sur toute cette vaste étendue de terre épuisée par la guerre on ne voyait que des granges et étables vides, et des champs non ensemencés. Les bœufs, les fourrages avaient disparu, et de pauvres familles désolées attendaient avec anxiété le retour incertain de leurs chefs, requis pour traîner au loin sur leurs propres charrettes les différents objets indispensables aux besoins incessants de l'armée. Combien d'entr'eux ne pouvaient ramener leurs attelages abattus par les soldats qu'ils venaient de secourir !

Le premier soin de Dutruy en reprenant son commandement, fut d'adoucir ce régime de terreur implacable organisé par son prédécesseur. Les ordres les plus sévères furent envoyés à tous les détachements pour défendre aux volontaires de tuer ou de torturer les paysans ; leur enjoignant seulement d'arrêter et de conduire aux Sables les gens suspects qu'ils rencontreraient. En même temps des proclamations, répandues en grand nombre dans les campagnes, invitaient à rentrer pleins de confiance dans leurs demeures

tous ceux qui depuis six mois les avaient abandonnées, leur promettant pour l'avenir une sécurité complète. (Prairial an II — mai 1794).

De nouvelles dispositions militaires rendirent aux routes la sécurité qu'elles avaient perdue ; les courriers recommencèrent, le 14 prairial — 2 juin, le service régulier qu'ils n'avaient pu faire depuis le 28 floréal.

Les actes militaires de Carpentier avaient été rarement heureux. Les insurgés, s'avançant par degrés, étaient parvenus à forcer tous les postes de se replier successivement sur la ville, qui fut bientôt resserrée de telle sorte qu'une fois encore elle manquait de tout.

On se rappelle que le 23 juillet 1793 la Convention nationale avait ordonné que les cloches des paroisses fussent mises à la disposition du Conseil exécutif, à l'exception d'une seule, et transmises aux fonderies les plus voisines pour y être transformées en canons. Ce décret, transmis aux communes par Garat et Gohier, n'avait pas encore été mis complètement à exécution. Aussi, dans ce mois de prairial, la ville fit-elle don à la Patrie, pour être transportées aux fonderies de Rochefort, de 533 livres de cuivre et 5282 livres de métal de cloche,

Dr Marcel Petiteau.

# LA CONTRIBUTION

## ET LES DONS PATRIOTIQUES DE 1789

### A FONTENAY-LE-COMTE

En vertu du décret du 9 octobre 1789, il fut demandé à tous les habitants du royaume une contribution du quart du revenu, des intérêts à 2 1/2 pour cent de l'argenterie et bijoux d'or ou d'argent dont ils étaient possesseurs et de l'or et de l'argent monnayé qu'ils gardaient en réserve.

Les municipalités furent autorisées à recevoir à titre de dépôt les bijoux, vaisselle d'or et d'argent, argenterie des églises et communautés dont les propriétaires consentaient à faire le sacrifice pour augmenter le numéraire, ou pour acquitter leur contribution patriotique.

Un registre imprimé fut envoyé à toutes les communes du royaume, en exécution de la proclamation du Roi du 14 décembre 1789.

Or, nous avons eu récemment la bonne fortune de rencontrer celui de Fontenay aux archives de la ville, et nous avons cru être agréable aux lecteurs de cette *Revue* en y relevant pour eux les noms des déposants et la description des objets déposés. En voici la nomenclature :

**Morillon**, procureur en cette ville, faisant pour M. Quéré, lieutenant criminel — une paire de boucles et une garniture d'épée, le tout en argent, estimé, — 56 livres 5 sous[1].

Une grande cuillière à ragoût — 3 l. 6 s.

**Daniel Robert**, bourgeois, — une écuelle avec son couvercle, une autre sans son couvercle, un petit chandelier en argent — estimés — 310 l. 9 s.

**Vinet**, notaire, — 2 flambeaux d'argent — 172 l. 14 s.

**René Chevallereau**, lieutenant général au siège de la ville — une garde d'épée en argent, 3 paires de boucles — estimées 82 l. 10 s.

Une fourchette à découper — 39 l. 5 s.

**J. B. Savary des Forges** procureur du Roy, — 2 couverts, une paire de bosettes, une croix de classe — 77 l. 14 s. une paire de boucles — 11 l. 3 s. une vieille pièce d'Espagne — 7 l. 5 s. — id. de France — 4 l. 10 s.

**J. B Pichard de la Blanchère** — 2 paires de flambeaux, 2 goblets, un porte-huilier, une fourchette, 4 paires de boucles — 307 l. 13 s. un porte-mouchettes et sa mouchette, une crécelle 4 couverts, une cuillère, 3 gobelets, une tasse, un mouilloir, 2 crochets, 2 petites chaînes — 352 l. 10 s.

**M^lle Branchu de Surin** — 2 compotiers — 6 l. 10 s.

**Belliard**, procureur, — une paire de chenets — 488 l.

**Chandoré**, avocat du Roy, — deux cuillères à soupe, deux id. à ragoût — 50 l. 13 s.

Un porte-huilier avec bouchons — 194 l. 4 s.

**Bonnamy-Belle-Fontaine**[2]. — 2 salières — 11 l. 6 s. une écuelle à oreilles, un porte-mouchettes, 2 boucles de souliers, une cuillère à café — 3 l. 10 s.

[1] Le sieur Desvantes l'aîné avait été chargé de l'expertise.

[2] Père du général.

**De Langle**, chevalier de saint-Louis, — une tabatière en or — 633 l. 17 s.

**Mlle de Grimoard de la Loge**, une écuelle, 2 boucles, — 101 l. 8 s. 2 boîtes de toilette — 225 l.

**De Grimoard de Dissais** et **de la Loge**, — une paire de salières, une cuillère à ragoût, — 268 l. 2 s.

Une aiguière, une paire de bosettes, un collier de chien, 311 l. 14 s.

**Mme de Boislambert** — une écuelle à couvercle, 2 paires de boucles, une paire de boucles de jarretières — 33 l. 4 s. — un porte-huilier avec bouchons, un gobelet, une tabatière, 2 canifs, une paire de ciseaux — 257 l.

Un manche de couteau, une paire de boucles en pierres, une paire de boucles de jarretières, un hochet d'enfant, une chaîne de montre, une paire de boucles, une autre chaîne de montre, une agrafe de col, 2 paires de boutons de manche, un crochet de col et un anneau de chaîne — 425 l. 8 s.

**Duval**, trésorier de France, — une paire de flambeaux, une paire de boucles — 211 l. 8 s.

Un porte-mouchettes — 53 l. 8 s.

**Jeanne Draud, veuve de Biaille de Germon**, — une paire de boucles, une autre de jarretières — 12 l. 7 s.

Une écuelle à queue, 2 gobelets, une paire de salières, un couvert — 142 l. 8 s.

2 paires de boucles de souliers, une id. de jarretières une boîte de montre, 2 chaînes, une paire de boutons et autres boutons à pierre — 52 l. 16 s.

**Mme Marguerite-Armande Brisson, veuve Babin**, 2 salières, une paire de boucles — 49 l. 10 s.

Une paire de bosettes, un goblet, une timbale, une cuillère à ragoût — id. 2 cuillères à bouche, 2 à café, 2 dés à coudre — 132 l.

**Mme Draud veuve Biaille**, — 2 flambeaux, 2 écuelles — 341 l. 19 s.

**Parenteau du Beugnon** — 2 paires de boucles d'argent, un lingot d'argent brûlé — 65 l. 6 s.

Total général en or — 588 livres, 19 s.
— En argent — 4691 livres.

C'est, on le voit, une nouvelle et intéressante page à ajouter à l'histoire de notre ville, et un complément curieux à l'étude naguère publiée par B. Fillon sur la contribution patriotique.

HANAEL JOUSSEAUME.

# CORRESPONDANCE

## I.

## A PROPOS DE PÈLERINAGES VENDÉENS

Monsieur le Directeur,

J'ai applaudi de tout cœur à l'heureuse idée que vous avez eue de publier dans le dernier nnméro de la *Revue* les pages de l'ouvrage du R. P. Drochon, *Histoire illustrée des Pèlerinages franca de la Très Sainte Vierge*, concernant le Bas-Poitou. Je regrette seulement que l'auteur ait omis plusieurs lieux de pèlerinage de notre Vendée aussi intéressants et aussi fréquentés que la plupart de ceux dont il nous donne l'historique ou la légende ; entre autres *Notre-Dame de Bourdevert*, *Notre-Dame de Miséricorde*, *Notre-Dame des Lucs*, *Reine des Martyrs* etc...

— *Notre-Dame de Bourdevert*, en Saint-Gervais, voyait encore, le 8 septembre dernier, plusieurs milliers de pèlerins, *maraichins* et *bocageons*, prosternés à ses pieds et unis dans un même amour et une même prière. Voici en deux mots son histoire.

Suivant la tradition, d'accord en cela avec les dénominations de certains lieux du pays, comme l'*Ile-Boisseau*, *le Pas-de-l'Ile*, *les Salines*, *le Puits Salé* etc..,les eaux de la mer couvraient jadis une partie du territoire de Saint-Gervais, au nord, entre la *Chapelle de Bordevert* et la ligne dite de *la Rive* qui se prolonge jusqu'à Machecoul. Or d'après une première version, de pauvres marins, surpris par la tempête dans ces parages,

vinrent échouer sur cette *Rive* ou ce bord et ne durent leur salut qu'à la protection de celle que l'Eglise invoque sous le nom si charmant d'*Etoile de la mer*. La chapelle de *Notre-Dame de Bourdevert*, ou mieux *Bord-de-Vert*, sur la rive du marais, aurait été bâtie en reconnaissance de cette délivrance miraculeuse et ne serait elle-même qu'un *ex-voto* des pauvres naufragés.

D'autres racontent différemment son origine, et cette seconde légende, pour être plus simple encore que la première, n'en est pas moins pieuse, ni moins poétique Ils disent que le vénérable sanctuaire de Notre-Dame serait dû à la dévotion privée d'un bon fermier de la Foullonnière à qui la sainte Vierge apparut dans un buisson. L'heureux paysan commença par bâtir, au lieu même de l'apparition, une petite grotte rustique où il déposa l'image de sa protectrice et qu'il orna de fleurs des champs. Quelque temps après, le bruit du miracle s'étant répandu aux alentours attira à la petite grotte quelques âmes dévotes à Marie qui construisirent une chapelle. Et cette chapelle, agrandie et inaugurée en 1715, est devenue aujourd'hui le but d'un pèlerinage cher à tout le marais septentrional de la Vendée. « On y vient, chaque année, *virer des voyages*, comme à « Garreau, dit M. l'abbé Pavageau dans le compte rendu du pèlerinage du 8 « septembre dernier; les mères surtout l'affectionnent particulièrement et « il n'y a pas, dit-on, dans la contrée avoisinante, un seul enfant qui ne « soit allé exercer ses premiers pas à l'autel de *la bonne Vierge* et de- « mander, par l'entremise de sa maman, de bien marcher un jour au sen- « tier du devoir et du paradis. »

— Un autre but de pèlerinage, moins connu peut-être parce qu'il est plus circonscrit, est celui de *Notre-Dame de Miséricorde*, à la Chapelle-Palluau. Une guérison miraculeuse lui a donné naissance dans les circonstances suivantes.

Une jeune personne, nommé Feniotte, avait le sein rongé par un cancer. Mais, vu son âge et la force de son tempérament, les médecins consultés avaient déclaré que son état n'offrait rien d'alarmant, qu'il n'y avait rien à craindre, tant que la tumeur ne s'ouvrirait pas. Cependant, à mesure que le mal intérieur étendait ses ravages, la jeune fille ressentait des douleurs plus vives et ses souffrances se manifestaient extérieurement par la pâleur et l'amaigrissement de son visage : elle ressemblait à ces tendres fleurs qui, après avoir brillé quelque instants, se fanent et s'étiolent promptement, parce qu'un ver les a piquées.

Un jour qu'elle gardait ses agneaux dans un champ voisin du bourg, au sommet du côteau qui domine la Vie, elle ressent tout à coup comme un déchirement insolite qui se produit dans son sein gauche. Elle entr'ouvre instinctement ses vêtements, soit dans l'espoir de soulager la douleur qui

la tourmente, soit pour constater l'état de sa plaie ; mais en la voyant elle pousse un cri de détresse : le sang coulait abondamment par une large ouverture d'affreuse apparence. Feniotte se rappelle alors la parole du médecin. « Je suis perdue ! s'écrie-t-elle en tombant à genoux ; ô Notre-Dame de Miséricorde, ayez pitié de moi et venez à mon secours ! » Sa prière était à peine achevée qu'une Dame radieuse lui apparait..... C'était *la bonne Vierge*, la *Mère de Miséricorde* qu'elle venait d'invoquer... Marie la consola par des paroles toutes remplies d'une tendre et compatissante affection et la laissa, en la quittant, entièrement guérie.....

Une simple croix de pierre fut d'abord élevée à l'endroit du miracle. Cette croix a été plusieurs fois renouvelée depuis : celle qu'on y voit aujourd'hui porte la date de 1842 et a été élevée par la famille Gaudin dont le nom est gravé sur sa base.

Mais à la Chapelle-Palluau, où le culte de la Très Sainte Vierge a toujours été fort en honneur, on ne se contenta pas de cet *ex-voto*. Une vaste chapelle fut bâtie dans la suite, non loin de là, par la piété reconnaissante des paroissiens, sous l'invocation de *Notre-Dame de Miséricorde*. C'est actuellement *la chapelle du Calvaire*, anciennement dite *des Ormeaux*. Elle fut construite en l'année 1762, comme en font foi deux inscriptions gravées sur la pierre et placées au chevet du monument de manière qu'elles puissent être lues par les passants et les voyageurs qui suivent la grand'route de la Chapelle-Palluau à Aizenay. Chaque inscription se compose d'un distique français.

La première est surmontée de l'ancien monogramme de la très sainte Vierge formé de trois lettres MRA unies au-dessus par un trait et accompagnées de deux cœurs renversés :

« *Si le nom de Marie en ton cœur est gravé*
« *Passant, ne manque pas de lui dire un Ave.* »

Et par dessous on lit : *Mai 1762 — Ave Maria.*

La seconde est surmontée du monogramme du Christ I H S dont la lettre H est ornée d'une croix et de trois fleurs de lis, et qui est accosté à gauche de trois clous et, à droite, d'un coq chantant :

« *Respecte près d'ici l'instrument des bourreaux*
« *Où pour toi Jésus-Christ a souffert tant de maux.* »
*Mai 1762.*

L'intérieur de la chapelle n'offre rien de remarquable au point de vue architectural : c'est une vaste pièce rectangulaire plafonnée proprement et bien éclairée. L'autel est surmonté d'une statue moderne de la Sainte

Vierge. De chaque côté, deux tableaux attirent le regard. Le peintre y a représenté d'une façon assez correcte la scène du miracle racontée plus haut. On y voit, d'une part, la jeune bergère à genoux au milieu de son troupeau, montrant avec une angoisse visible son sein découvert à la Vierge, souriante qui l'enveloppe d'un long regard d'amour et lui accorde sa guérison. D'autre part, Feniotte, guérie miraculeusement d'un mal réputé incurable, apparaît à genoux au pied d'une petite colonne qui supporte l'image de sa bienfaitrice : c'est l'action de grâce après le bienfait reçu.

Nous ne saurions dire si d'autres grâces semblables ont été obtenues en ce lieu par l'intercession de *Notre-Dame de Miséricorde*; tout ce que nous savons, c'est que la lampe suspendue devant l'autel est un *ex-voto*.

La *chapelle des Ormeaux* fut brûlée et saccagée pendant la Révolution ; mais elle fut promptement restaurée dans les premières années de notre siècle. Cette restauration était complètement achevée en août 1824 et la bénédiction du sanctuaire eut lieu le 15 novembre de la même année.

Voici la teneur du double procès-verbal rédigé à cette occasion par lequel se trouve confirmée la tradition du miracle.

« Aujourd'hui, quinze août mil huit cent vingt-quatre.

« Nous soussigné, desservant de la paroisse de la Chapelle-Palluau, « après avoir recueilli le témoignage des plus anciens de notre paroisse « sur le fait du miracle qui fut cause de l'érection d'une chapelle dite « *des Ormaux* (sic) sous l'invocation de *Notre-Dame de Miséricorde* et « maintenant dans l'enceinte du calvaire ; après avoir examiné avec toute « la prudence qu'exige le cas et reconnu par des témoignages non suspects « l'authenticité du miracle opéré par l'intercession de la Sainte Vierge « sur la personne de la nommée Feniotte, lequel miracle fut constaté « dans les temps par procès-verbal en due forme et par un monument « que l'impiété et l'anarchie ont détruit de nos jours ; désirant conserver « la connaissance d'un miracle aussi bien prouvé, nous avons formé le « projet de réédifier la dite chapelle sous l'invocation de la Très Sainte « Vierge et d'y faire revivre le tableau tel qu'il était avant la Révolution, « où on voit la personne ulcérée d'un cancer qui prie en gardant ses « moutons, la sainte Vierge qui lui apparaît, lui promet et lui donne sa « guérison. »

Le procès-verbal est signé : Baretau, 71 ans ; Dodin, 48 ans ; Violleau, 69 ans ; Châteigner, 68 ans ; Louis Orceau, 69 ans ; Raynaud, 52 ans ; Maillet, 66 ans ; Joutaneau ; Bourdin, 67 ans ; La Bricou, veve (pour *veuve*) Esnard, 67 ans ; Elie Coupprie, 54 ans ; Périne Raynaud, 66 ans ; Chauvreau, 63 ans ; Gilardeau, maire, 65 ans.

Suit le procès-verbal de la bénédiction :

« D'après l'autorisation à nous accordée par Monseigneur l'Evêque de « Luçon, nous avons bénit ladite chapelle avec les cérémonies prescrites « par le Rituel. En foi de quoi nous avons signé, à la Chapelle-Palluau, « le quinze novembre de l'an mil huit cent vingt-quatre. »

Daumaille, curé de Palluau — Jagueneau, curé de Froidfond — Roy, curé d'Aizenay — Cocard, desservant de Falleron — Dannebons, desservant — Micheneau, vicaire au Poiré — R. Menoust, missionnaire de France — Bertrand G. vicaire d'Aizenay B. C. — Bruneteau, prêtre. curé de ce lieu. »

Pour la légalisation des signatures ci-dessus.

GILARDEAU, maire, ( *timbre de la mairie*)[1].

Le 19 janvier 1825, Mgr Soyer, évêque de Luçon, accordait bénévolement au desservant de la Chapelle-Palluau et à ses successeurs la permission de célébrer ou de faire célébrer les saints mystères dans le sanctuaire de *Notre-Dame de Miséricorde*. La lettre d'approbation épiscopale qui se voit encore à la sacristie de ladite chapelle est, elle-même, un *confirmatur* du fait qui motiva sa construction et sa restauration. Elle est signée René-François, évêque de Luçon, et contresignée Lecomte.

La pieuse *chapelle des Ormeaux* continue d'être le rendez-vous des personnes pieuses de la chapelle-Palluau et des environs. Elle est très fréquentée, surtout au mois de mai et les jours de fêtes de la Très Sainte Vierge.

— Le R. P. Drochon a omis aussi de mentionner le pèlerinage de *Notre-Dame des Lucs*, *Reine des Martyrs*.

L'histoire de ce sanctuaire a été écrite avec verve et talent par M. l'abbé Jean Bart, ancien curé des Lucs ; nous ne la referons pas ici. L'auteur de l'*Histoire des Pèlerinages français de la Très Sainte Vierge* eût trouvé dans cet opuscule assez répandu quelques traits édifiants qui auraient fait vibrer dans le cœur de ses lecteurs la fibre patriotique et chrétienne[2].

— A côté du pèlerinage de *Notre-Dame de la Salette*, à Martinet, qui vient à peine de naître d'un sentiment de noble et pieuse émulation pour la plus grande gloire de Marie, nous aurions été content de voir figurer aussi *Notre-Dame de la Salette de Treize-Septiers* dont la petite chapelle recevait aussi jadis des processions chantantes et fut, un jour, témoin d'une guérison miraculeuse opérée par la Sainte Vierge sur un petit

[1] *Archives de l'église de la Chapelle-Palluau.*

[2] *La Chapelle de Notre-Dame des Lucs*, *Reine des Martyrs* par l'abbé eanBart, curé des Lucs. Nantes. Libaros, libraire-éditeur, 1874.

enfant de trois ans nommé Augustin Libaud[1]. *Notre-Dame de la Salette de* Chavagnes-en-Paillers et *Notre-Dame de la Salette* des Brouzils, quoique plus humbles que celle la Rabatelière, auraient eu peut-être aussi quelques droits à n'être pas oubliées.

Il y a également bien d'autres chapelles dédiées à la Très Sainte Vierge qui sont, dans notre Vendée, le rendez-vous de ses dévots serviteurs et dont la nomenclature eût été à sa place à la fin des pages consacrées à notre pays dans la pieuse galerie du R. P. Drochon. Citons *Notre-Dame de Pitié*, à Grand'Landes ; *Notre-Dame du Saint Rosaire*, à la Bruffière, *Notre-Dame de Bon Secours*, à Saint-Laurent-sur-Sèvre ; et, *Notre-Dame de la Meule*, à l'Ile d'Yeu; à titre de souvenir, *Notre-Dame des Herbiers* ou *de la Vendée* au sommet de la butte des Alouettes dont la première pierre fut posée, en 1823, par la fille de Louis XVI, Marie-Thérèse, duchesse d'Angoulême, et qui n'a jamais été achevée.. etc, etc. Mais ce serait peut-être une nomenclature interminable, car c'est à chaque pas qu'on trouve des monuments élevés à la gloire de Marie sur la terre vendéenne dont elle est la patronne spéciale.

— Après avoir dit ce que nous aurions désiré trouver dans les pages d'ailleurs très intéressantes du R. P. Drochon, nous sera-t-il permis de dire aussi en quelques mots ce que nous avons regretté d'y voir?

Notre observation porte principalement sur l'origine du pèlerinage de *Notre-Dame-de-Garreau*, à la Chapelle-Hermier. Il est au moins étrange que, tout en se défendant de vouloir se prononcer pour une opinion ou pour un autre, l'auteur vienne servir à ses lecteurs, en les assaisonnant seulement de quelques *peut-être*, les affirmations de M. l'abbé Pontdevie qu'il estime être *un guide sûr* et *auquel il est loin de contredire*. Quant à la réfutation motivée que nous en avons faite ici même, dans la *Revue du Bas-Poitou*,[2] il se contente d'y faire allusion en termes flatteurs pour nous, mais sans en tenir aucun compte. Si le R. P. nous avait fait l'honneur de nous relire, il lui eût été facile, d'après nos preuves, de voir que l'historien de Garreau a fait fausse route en prenant ses utopies pour des réalités.

Après tout, libre au R. P. Drochon de dire tant qu'il voudra, après M. l'abbé Pontdevie, que la pierre du Jaunay est un fragment ou un souvenir de quelque vieil *Hermès* Gaulois *dont le nom se retrouve, dit-on, dans la désignation du bourg* ; que *le culte de Marie*, à Garreau, *fut greffé par les premiers apôtres du pays sur les superstitions payennes*

[1] Le récit de cette guérison se trouve à la fin de l'opuscule publiée par M. l'abbé Lussagnet et M. l'abbé P. Guibert secrétaire de Mgr Baillès, à leur retour d'un pèlerinage à la Salette (p 95) Luçon. Bideaux, 1853.

[2] Livraison de mars 1890.

mais il n'en demeure pas moins vrai que c'est là une opinion de savant en contradiction avec l'histoire et la tradition chrétienne.

Nous ne referons pas ici cette démonstration : elle a été faite et il n'y pas été répondu. Nous ajouterons seulement que nous avons découvert, depuis, une nouvelle autorité en M. l'abbé Aillery, le savant auteur du Pouillé de Luçon, dont M. l'abbé Pontdevie publie en ce moment les intéressantes *Chroniques paroissiales*. Personne ne refusera de reconnaître sa compétence dans la question qui nous occupe. Or, quand il nous donnera la *chronique* de la Chapelle-Hermier, à moins d'être un faussaire, l'historien de Garreau devra publier un texte d'où non-seulement ses interprétations fantaisistes de la légende sont écartées, et pour cause, mais qui va directement contre sa thèse et confirme la nôtre. Quand ce texte nous est tombé sous les yeux, naguère, nous nous sommes réjoui de nous être trouvé, sans le savoir, en communauté de sentiment avec le prêtre érudit à qui notre histoire religieuse est tant redevable.

Si le R. P. Drochon préfère les interprétations de M. Pontdevie à celles de M. Marchegay, de M. l'abbé Aillery et de toute la tradition populaire et chrétienne, il est bien libre, encore une fois, mais il ne trouvera pas mauvais, nous l'espérons, que nous nous inscrivions en faux contre ses assertions déguisées. Nous ne cherchons et nous ne voulons en tout cela que le triomphe de la vérité.

L'abbé H^te^ Boutin.

---

## II

Les Sables-d'Olonne, 2 novembre 1890.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire la troisième livraison de la troisième année de la *Revue du Bas-Poitou*, et j'ai remarqué qu'une erreur de date s'est glissée dans une note à la page 286, concernant Pierre Jousson, administrateur du district de Challans, élu le 6-7 septembre 1791 suppléant à l'Assemblée législative :

Cette note est ainsi conçue :

« 4. — Jousson devint ensuite volontaire des chasseurs de la Vendée « et fut tué par les rebelles à Aizenay le 2 octobre 1793. »

Je ne sais pas où l'auteur de la note a trouvé cette date, il a dû la prendre dans un document erroné. — Je possède, en effet, dans des papiers

de famille un certificat, sur papier au timbre de l'époque, constatant que Pierre Jousson a été tué à Aizenay le 11 septembre 1793.

Voici la teneur de ce certificat que je transcris littéralement :

« Nous, officiers de la compagnie des chasseurs à cheval de la Vendée, « soussignés, certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra que le « citoyen Jousson a cervis dans notre compagnie pendant lespace de « trois mois et qu'il sy est comporté en vrai Républiquain et Brave soldat « et quil ny a que sa trop grande Bravoure qui a été cause quil a été tué « par les Brigands à laffaire d'esenay qui a eus lieu le 11 du mois de « septembre dernier vieux stil.

« C'est pourquoi nous avons délivré à la veuve le présent pour lui « servir et valoir de ce que raison.

« Challans le vingt-six floréal, deuxième année Rep.

« (Signé) Jacques Bastard jeune, capitaine, G. Feuvre, l'aîné lieutenant, « J. Ganachaud sous-lieutenant. »

La veuve de Pierre Jousson s'appelait Céleste-Perrine Grolleau et demeurait à Apremont.

Elle était fille de Joseph Gilbert Grolleau, receveur des domaines du Roi au bureau d'Apremont en 1765, et de Perrine Dorion.

Elle a laissé deux filles :

L'aînée, Justine-Rosalie Jousson, épouse de François-Auguste Regnauld-Riffaudière, propriétaire à Apremont, lesquels ont eu deux enfants : Auguste et Victor. — Victor est décédé jeune encore avant ses parents : et Auguste, après avoir été pendant plusieurs années notaire aux Lucs, s'était retiré, à la mort de son père et de sa mère, à Apremont, où il est décédé célibataire.

La seconde fille, Zélie-Joséphine Jousson, s'est mariée en janvier 1814 à Jean-Angustin-Jérôme Massé, propriétaire à l'Aiguillon-sur-Vie ; elle y est décédée veuve et sans enfants le 10 mars 1887.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

LETENNEUR.

*Conservateur des hypothèques en retraite*

# CHEZ NOS VOISINS

## III.

## UNE EXCURSION AU PAYS SAINTONGEOIS

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je vous adresse le compte rendu de l'excursion annuelle de la *Commission des Arts*, faite le 19 juin dernier dans l'arrondissement de Jonzac.

Le point de réunion était à la gare de cette ville.

Le train arrive vers neuf heures. Une nuée d'excursionnistes, venant de tous les côtés du département, débarque à la station. On se compte, il se trouve quarante-cinq sociétaires réunis sous la présidence de M. Musset. L'élément féminin y est parfaitement représenté par douze charmantes dames, — j'allais écrire douze héroïnes — car il faut être vraiment courageuse pour braver la chaleur et affronter les fatigues d'une longue journée en voiture.

La première halte se fait à la Maladrerie de Saint-Simon de Bordes, qui n'est plus aujourd'hui qu'une modeste cabane servant d'étable. D'après un savant mémoire, lu à la Commission des Arts, dans la séance du 26 juillet 1883, par M. l'abbé Létard, les Maladreries où Léproseries étaient, à l'époque du moyen âge, des maisons de secours destinées aux malheureux qui étaient atteints de la lèpre, affection fort commune aux XIII^e et XIV^e siècles, et probablement importée d'Orient au temps des croisades. Au-dessus de la porte d'entrée on lit péniblement la date de 1481.

Le second arrêt a lieu au château de Saint-Simon de Bordes. Mais hélas nous ! n'y trouvons que des ruines ! ! ! ! Cette construction bâtie vers la fin du siècle dernier, d'après les plans de l'architecte Louis, a été victime l'année dernière d'un incendie dû à l'imprudence des domestiques du comte de Dampierre, propriétaire actuel

de ce château. On pénètre dans la cour par un magnifique portail en fer forgé surmonté d'une couronne de marquis. En face se dressent les restes du castel, encore grandioses, malgré leur délabrement. Nous sommes en plein style Louis XVI. Les tourelles sont remplacées par deux pavillons avec fronton rectiligne. De chaque côté, la cour d'honneur est séparée des servitudes par une balustrade à colonnettes qui va se relier à la porte d'entrée[1].

Mais déjà notre président a donné le signal du départ. Quelques minutes après nous arrivons au chef-lieu de la commune, dont l'église mérite une attention particulière. Cet édifice peut, en effet, remonter au XIII^e siècle. Beau portail roman surmonté d'une fenêtre de même style, avec faisceau de piliers du plus bel effet. Les fenêtres accusent à l'extérieur l'époque de transition.

Nouvel arrêt à Agudelle. L'église cette fois ne mérite qu'une très courte mention. On y retrouve quelques motifs d'architecture romane. Dans l'intérieur, une statue fort ancienne de saint Eutrope, jadis dorée, mais actuellement complètement dépourvue de toute ornementation. Le reste est à l'avenant. Jamais proverbe n'avait dit si vrai : « *Pauvre comme l'église d'Agudelle.* »

La dernière station avant Mirambeau est Allas-Boccage. Le pays que nous parcourons depuis Jonzac est charmant par la variété de son aspect. Tantôt nous traversons des bois épais, tantôt nous franchissons des plaines, naguère plantées de vignes et aujourd'hui pourvues de maigres céréales. Le parc de M. de Moneys, qui habite une ancienne gentilhommière voisine, nous conduit à l'église d'Allas.

Cet édifice religieux ressemble beaucoup à celui de Saint-Simon. Le portail est moins élevé et l'arcature romane placée au dessus, moins bien conservée. Nous remarquons à l'intérieur une superbe cuve baptismale, de forme octogonale et agrémentée de colonnettes. Le bénitier mérite aussi d'être signalé. Reposant sur une pierre de taille, élevée d'un mètre, il est ornementé sur trois côtés. Les sculp-

[1] Le premier propriétaire de ce château avait été Charles du Chailleu, seigneur de Saint-Simon et autres lieux, gouverneur de Saint-Domingue. Pendant la tourmente révolutionnaire, il fut vendu comme bien national, moyennant une paire de bœufs et deux chapons, puis il passa à M. Blanc, qui le vendit au baron de Lajus, chambellan de Napoléon III. En 1870, le comte de Vallée, propriétaire dudit château, par suite de son mariage avec M^lle de Lajus, le céda à la baronne de Dampierre, veuve de M. Roger de Dampierre, premier secrétaire d'ambassade à Lisbonne. Depuis quelques années, il appartenait à son fils le baron Roger de Dampierre, marié depuis peu à une mexicaine M^lle Etcheguren.

tures appartiennent au style ogival flamboyant avec des médaillons représentant un dessin effacé par le temps, puis un autre montre l'image du soleil. Sur la principale face, on distingue deux anges soutenant un écusson chargé de la colombe inspiratrice. En sortant de l'église, une inscription latine placée sur un des murs de gauche de la porte d'entrée fixe mon attention. Elle rappelle que l'église a été construite par Ramnuffe, recteur de cette paroisse et décédée en 1261. J'ai remarqué que les trois églises de Saint-Simon de Bordes, d'Agudelle et d'Allas-Bocage, avaient été construites vers la même époque, et, signe caractéristique, le maître-autel est tourné vers l'Orient, en même temps que le vaisseau opère une légère inclinaison symbolique de l'axe, en souvenir du corps de N. S. J.-C. sur la croix. Quelques excursionnistes sont en retard, retenus par une forte discussion archéologique. Enfin ils arrivent au lieu du rendez-vous, accueillis par les clameurs générales du reste de la bande car il est près de midi et *ventre affamé n'a pas d'oreilles.*

Quatre kilomètres nous séparent encore de notre déjeûner qui doit avoir lieu à Mirambeau. Après avoir dépassé deux ou trois hameaux sans importance, nous gravissons une forte côte, puis, rendus sur la crête de la colline, une vaste étendue de territoire se développe devant nos regards émerveillés. La Gironde se montre à l'horizon avec ses eaux sablonneuses, puis à perte de vue, on distingue Royan avec ses maisons blanches et les rives vertes du Médoc. Le château de M. le comte Duchâtel s'élève sur le bord de la route, à l'entrée du bourg de Mirambeau. Nous aurons occasion d'en reparler tout à l'heure.

Le festin terminé, la caravane se remet en effet en marche pour aller visiter ce magnifique castel. Une barrière fort modeste donne accès dans un parc immense qui recouvre les fossés de l'ancienne forteresse du moyen âge. En 1346, le château de Mirambeau fut pris après un siège opiniâtre par le comte de Derby, lieutenant du duc de Lancastre. Pendant les guerres de religion, l'armée calviniste commandée par le prince de Condé, voulant châtier son féal le baron de Mirambeau, suspecté d'être passé à l'ennemi, vint assiéger le château, mais Condé fut obligé de céder, en voyant arriver l'armée du duc de Mayenne.

Il y a quelques années, un incendie ayant en partie détruit la demeure de Louis-Philippe, sa veuve l'a fait reconstruire avec une richesse, une magnificence, une somptuosité indescriptibles. Sur la porte d'entrée, nous relevons cette inscription « *Bienveillance et liberté* ». Cela est d'un bon augure ; malgré l'absence du châtelain, nous sommes en effet admis à visiter cette demeure princière.

Elle consiste en un vaste parallélogramme avec deux ailes en saillie. Le côté droit (probablement le reste de la construction primitive), est orné de sculptures du style ogival flamboyant. La partie gauche, de même style, mais toute moderne, renferme une porte ressemblant à l'entrée des anciens monastères, tandis que le centre est agrémenté de dessins rappelant l'époque de la Renaissance. Les fenêtres sont garnies de meneaux.

La première pièce visitée est la salle à manger, dont l'ameublement est splendide et les murs ornés de tapisseries des Gobelins ; puis on passe dans la salle de billard, pour se rendre ensuite à une immense galerie pouvant être comparée au plus somptueux atrium des temps antiques et renfermant, de distance en distance, des piliers à cannelures du plus gracieux effet. Le salon particulier du maître de céans est un véritable musée, avec ses tableaux de maîtres de l'ancienne école flamande et ses bahuts antiques.

Le premier étage est aussi richement meublé, mais les deux styles prédominants sont le Pompadour et le Premier Empire. La bibliothèque occupe toute la façade donnant au midi du château. Vue splendide s'étendant sur les eaux de la Gironde et sur les campagnes du Médoc. On aperçoit le clocher du Petit-Niort, localité célèbre par la rencontre en 1195 de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion. L'entrevue aboutit à la paix entre ces deux monarques. Les volumes de cette bibliothèque se comptent par milliers ; un très beau buste en marbre blanc, représentant le comte Duchâtel, père du propriétaire actuel, surmonte la cheminée.

Bref, il est près de quatre heures, quand nous quittons ce palais des fées.

La route de Saint-Genis, où nous entraînent nos véhicules, remonte vers le nord, à travers un pays plat qui n'a rien d'attrayant. Après avoir traversé le village du *Pérou*, nous arrivons à Nieul-le-Viroul. Deux monuments méritent la peine d'être visités : l'église et une très belle croix hosannière.

Le bourg de Nieul a été notre dernière station avant le château de Plassac. L'aspect du pays change radicalement : après le village de la Bergerie, nous parcourons des bois taillis environnant le castel de la Tenaille. D'après nos compagnons de route, il y a une très belle chapelle du XII^e siècle, style romano byzantin, ayant appartenu avant la Révolution à la communauté des Bénédictins. Malheureusement l'heure est trop avancée pour l'aller visiter.

Voici enfin le château de Plassac, vaste construction datant de 1775, et édifié d'après les plans de l'immortel Louis, architecte du

théâtre de Bordeaux. Toutes les voitures rentrent dans la cour d'honneur et s'arrêtent devant le perron, occupé par le maître de la maison, saluant gracieusement chaque excursionniste.

On nous fait tout d'abord pénétrer dans un magnifique vestibule, partageant la construction en deux parties égales et formant le pavillon central. Quatre larges portes donnent accès sur cette large pièce, garnie de divans, de consoles, de glaces entre lesquelles sont ac olés des écrins renfermant les médailles obtenues dans les concours par M. le marquis de Dompierre, président de la Société des Agriculteurs de France. Au sommet du vestibule, se remarque une très belle balustrade en fer forgé, et sur le mur, deux peintures décoratives représentant François Ier et Henri IV. Pendant la Révolution, ces deux portraits avaient été entièrement badigeonnés, par crainte de la Terreur. Le propriétaire actuel, en faisant, il y a quelques années, des réparations, a eu la bonne fortune de faire cette découverte.

Le temps et l'espace me manquent pour faire une description complète de ce château. Je me contenterai de citer la galerie de tableaux, la bibliothèque, et quelques chambres ornées de curieux meubles antiques. J'aurais mauvaise grâce à ne pas mentionner également l'exquise amabilité avec laquelle le marquis de Dampierre reçoit ses hôtes.

On se rend ensuite à la Tour du Pellerin, seul vestige de l'ancien château féodal, servant dans l'origine de porte d'entrée. Le pont-levis n'existe plus. M. de Dampierre nous fait voir la fenêtre par laquelle un gentilhomme, gendre de la dame du lieu, parlementait avec celle-ci, après s'être emparé du château pendant l'absence de sa belle-mère. J'ignore s'ils ont fait la paix.

En consultant les documents relatifs à cette motte féodale, je retrouve une charte datant du 10 août 1370, par laquelle le château de Plassac est donné à Jean de la Personne, vicomte d'Aulnay, par Jean, duc de Berry, pour le dédommager des pertes que son vassal avait essuyées pendant sa lutte contre les Anglais. En 1571, ce manoir passa entre les mains du duc d'Epernon. Depuis le dix-septième siècle, il appartient à la famille de Dampierre.

Un vaste terrain vague entoure le château. C'est là qu'étaient naguère les anciennes douves. D'après la chronique, le château actuel remplace celui du moyen âge. Un pont en pierre relie les appartements du rez-de-chaussée au splendide parc, qui n'a pas moins de quatre-vingt-deux hectares de superficie, le tout clos de murs. Il ne nous est pas permis d'en goûter longtemps les charmes ombreux ;

car la cloche du château nous appelle à la salle à manger où nous attend un lunch merveilleusement servi dans une magnifique vaisselle aux armes de la maison : *d'argent aux trois mâcles de sable.*

Mon voisin de table me fait remarquer que ce sont les armes du célèbre Bayard. Le héros de Romagnano n'a, en effet, laissé comme héritiers que deux filles, dont l'une épousa un Dampierre au XVI^e siècle. Dans la science héraldique, les mâcles signifient *sagesse*, *constance* et *gracieuseté :* la tradition s'est perpétuée dans la famille et l'accueil cordial qui nous est fait suffirait à le prouver.

Mais déjà 8 heures sonnent. Dans le lointain, le cri strident de la locomotive se fait entendre. Nous regagnons à la hâte la station de Mosnac, après nous être donné rendez-vous les uns les autres à l'année prochaine.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

ED. DU TRÉMOND.

# CHRONIQUE

Soucieux de rendre hommage à la mémoire de nos grands hommes, le Conseil municipal de Fontenay vient de décider à l'unanimité que le profil de seize d'entre eux serait reproduit en médaillons sur la façade du nouveau collège communal.

Voici la liste des seize élus : *André Tiraqueau*, *Sébastien Collin*, *Barnabé Brisson*, *François Viète*, *Nicolas Rapin*, *Jean Besly*, *Julien Collardeau*, *Mathurin-Jacques Brisson*, *le chevalier de la Coudraye*, *le curé Ballard*, *le général Augustin Belliard*, *Rabelais* et *Pierre Lamy*, et enfin *Benjamin Fillon*.

M. O. de Rochebrune a proposé que ce travail soit confié au sculpteur vendéen Guitton, et il y a lieu d'espérer que la Municipalité se rangera à cet avis.

Les découvertes succèdent aux découvertes dans le tènement des *Terres-Noires*, commune de Saint-Sigismond. De nouvelles sépultures viennent, en effet, d'y être relevées : les unes appartenant à l'époque gallo-romaine, d'autres à l'époque mérovingienne. Dans les premières, on a trouvé de nombreux débris de poteries et un magnifique vase en verre de forme rectangulaire, dans le genre de ceux rencontrés à la villa de Saint-Médard, près Fontenay.

On a également trouvé dans le port de la Corne de Maillezais, à 2 m. 50 de profondeur, sous la couche de bris, les andouillers d'un cerf de taille gigantesque. Un des bois a été déposé au musée de Niort.

Le vandalisme est malheureusement chose trop fréquente dans notre pays, pour que nous n'ayons pas grand plaisir à signaler les actes conservatoires dont les monuments vendéens sont parfois l'objet. C'est ainsi que nous sommes heureux d'enregistrer la restitution nouvelle que

MM. Beziau, Petit et Rousse, fabricants de fromages, au Poiré de Velluire viennent de faire à l'ancien château du Châtellier-Barlot. Grâce à leurs soins intelligents, une nouvelle tour a été relevée de ses ruines, et nous ne désespérons pas de voir revivre, un jour ou l'autre, cette demeure tout entière, telle que l'avait conçue l'architecte du XVI• siècle.

Echos des ateliers vendéens.

Notre éminent collaborateur, M. de Rochebrune, vient de mettre la dernière main à une nouvelle et très-remarquable eau-forte qui représente l'une des façades du château de la Rochefoucauld (Charente). M. René Vallette lui a consacré un article d'éloges très mérités, dans la *Vendée* du 10 décembre dernier.

Notre excellent ami, M. A. Bonnin, a également enrichi son œuvre d'une toile qui a sa place marquée au prochain salon. C'est une scène très vécue des *Vendanges au Bocage*.

Signalons également dans l'atelier de M. de Verteuil, un joli bas-relief : *l'Apparition de l'Archange saint Michel à Jeanne d'Arc*, qui fait grand honneur au ciseau de l'aimable artiste, et, dans celui de M. J. Robuchon, un buste très réussi de M. Gaston Guillemet, député.

Le R. P. Ingold a quitté la direction des *Archives du diocèse de Luçon*; mais nous avons hâte d'ajouter que, contrairement à ce qui a été dit, le sympathique érudit n'abandonne point pour cela la Vendée. Nous nous en félicitons vivement et avons le bon espoir qu'il voudra fréquemment faire profiter la *Revue du Bas-Poitou* de ses nouveaux loisirs.

A la section d'*Art chrétien* du Congrès Catholique tenu à Nantes en novembre dernier, M. René Vallette a lu un rapport sur la *Conservation des monuments religieux*, tendant à la création d'une chaire d'archéologie dans chaque grand séminaire et à l'organisation d'un comité de conservation des richesses d'art ecclésiastique au chef-lieu de chaque diocèse. Ce rapport a été publié par l'*Etoile de la Vendée* (n° du 7 décembre 1890).

La *Société artistique et littéraire de l'Ouest*, dont le siège est à Paris, prépare une fête dont le programme sera exclusivement composé d'œuvres musicales, poétiques ou dramatiques signées de noms appartenant aux provinces de Bretagne, de Poitou, du Maine et de l'Anjou.

M. de Lavoûte, vient de terminer trois nouvelles compositions pour musiques militaires. Une d'elles doit être jouée au concours musical qui se tiendra à Fontenay au mois de mai prochain.

De M. A. Rousse : un élégant *Menuet* qui a été exécuté pour la première fois avec succès à l'un des derniers concerts de Niort.

Une réunion des architectes du Poitou et de la Saintonge a eu lieu le 2 novembre à Niort, sous la présidence de M. Loquet, architecte du département de la Vendée.

A la suite d'un concours entre plusieurs sociétaires pour la composition du cachet et monogramme de la société, le bureau a choisi la composition de notre collaborateur et ami, M. Libaudière.

Dans la séance de la société des Antiquaires de l'Ouest du 16 octobre 1890, on a donné lecture d'une lettre de M. N... avocat à Bordeaux qui sollicite des membres de la société des renseignements sur le point de savoir si les habitants du Bas-Poitou ont fait usage d'échasses comme les habitants des départements des Landes.

Nous ignorons absolument ce fait.

Les fouilles faites dans le sous sol de quelques unes des rues de Fontenay pour la construction ou la réparation des égouts de la ville, ont amené la découverte d'un nombre assez considérable de fers de chevaux des époques celtique et gallo-romaine, d'un boulet du siècle dernier, et de quelques deniers tournois sans intérêt.

Plusieurs buires en terre commune recouverte d'un vernis vert ont été trouvées en octobre dernier au fond du puits de M. Chamard, à Mouilleron-en-Pareds. Elles sont aujourd'hui en la possession de M. Le docteur Poirault, qui collectionne avec succès les faïences anciennes de notre pays.

A la séance du 3 décembre dernier de la Société de statistique des Deux-Sèvres, MM. Roy et Desaivre ont fourni des explications au sujet du vase en terre nouvellement acquis de M. de Rochebrune, de Fontenay. Ils ont fait l'historique de sa provenance ; ils ont examiné sa forme et son ornementation et l'ont comparé à deux autres vases qui sont connus. Mais ils ont réservé absolument les questions d'âge et de destination.

Les travaux de la nouvelle église de Saint-Laurent-sur-Sèvre se poursuivent avec activité.

Une excursion botanique a été faite, le 7 juillet 1889, dans la forêt de Vouvent par la Société des Sciences naturelles de la Charente-Inférieure. Au cours de cette excursion une plante nouvelle pour la Vendée (*sedum reflexum*) y a été découverte.

M. Odin directeur de l'Aquerium des Sables d'Olonne, doit prochainement fonder une *Revue des Sciences naturelles de l'Ouest.* Tous nos vœux.

# NÉCROLOGIE

—

M. JEAN-FRANÇOIS DU GARREAU DE LA MÉCHENIE, l'un des fondateurs du journal la *Vendée*, décédé le 16 octobre 1890, dans sa 78e année.

Mme ERNEST MERSON, épouse du distingué directeur de l'*Union Bretonne*, décédée à Nantes, le 17 octobre 1890, à l'âge de 73 ans.

M. l'abbé EMILE BERTRAND, directeur et économe au séminaire des Sables-d'Olonne, décédé le 22 octobre 1890.

M. P. N. AYRAUD, président du comice agricole de l'arrondissement de Fontenay, officier du mérite agricole, auteur de nombreux ouvrages d'agriculture, décédé en son domaine du Lys, le 29 octobre 1890.

A ses obsèques, qui ont eu lieu à Fontenay le 31 octobre, plusieurs discours ont été prononcés : par MM. Charier, maire, Guinaudeau, vice-président du Comice, Chaigneau, vice-président de la Société de Secours Mutuels et Fabre, sous-préfet de Fontenay-le-Comte. (Voir L'*Avenir-Indicateur*, nos des 2, 5 et 7 novembre 1890).

M. H. BEAUSSIRE, conseiller d'arrondissement du canton de Saint-Hermine, décédé à Saint-Aubin-la Plaine, fin octobre.

M. A. Vollant lui a consacré un article nécrologique (*Avenir-Indicateur*, des 2-5 novembre 1890).

Deux discours ont également été prononcés à ses obsèques : l'un par M. le préfet de la Vendée, et l'autre par M. Soullard, conseiller-général. (Voir *Avenir-Indicateur* du 31 octobre 1890.)

Mme la marquise de GODEFROY-MÉNILGLAISE décédée à Paris, à l'âge de 78 ans, et inhumée à Saint-Michel-le-Cloucq, le 5 novembre 1890.

D'un esprit très distingué, Mme de Godefroy a publié la *Vie du Monde élevée à Dieu*, pages touchantes que lui avait inspirées la perte de sa fille Hélène, enlevée à son affection à l'âge de vingt ans.

M. JULES-CONSTANTIN DE CHABOT, décédé à Angers, le 6 novembre 1890, dans sa 61e année.

C'était le père de notre collaborateur et ami, M. le vicomte Paul de Chabot, auquel nous adressons de nouveau nos plus sympathiques condoléances.

M. l'abbé PIERRE-AUGUSTIN BOUSSEAU, prêtre habitué à la Gaubretière, décédé le 13 novembre 1890.

M. LÉON NIVELLEAU, décédé à Nantes, le 13 novembre 1890, à l'âge de 71 ans, et inhumé à Pouzauges.

M. HENRI-CAMILLE PORCHIER DE LA THIBAUDIÈRE, décédé à Paris le 30 novembre 1890, et inhumé à la Roche-sur-Yon le 3 décembre.

M. MÉMIN MARIE-JOSEPH, baron de LAUZON, décédé au château de Péré-en-Forêt, le 6 décembre 1890, dans sa 82e année.

M. LUDOWIC GUETTE, homme de lettres et compositeur musical, que de nombreux liens de famille rattachaient à la Vendée, décédé à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), fin décembre.

# BIBLIOGRAPHIE

—

Le troisième fascicule de la nouvelle édition du *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* a été remis, il y a quelques semaines, aux souscripteurs.

De nombreuses familles du Bas-Poitou y trouveront leur généalogie. Citons au hasard : les *Bastard de la Cressonnière*, les *Baudéan de Parabère*, les *Baudry d'Asson*, les *de la Bauduère*, les *de Béjarry*, les *Belliard*, les de *Bernon*, etc.

Nos compliments encore une fois aux savants auteurs, et tous nos vœux les plus ardents pour le succès de leur œuvre.

M. le duc de la Trémoïlle vient d'ajouter à la liste déjà nombreuse de ses remarquables publications un nouveau volume à luxueuse livrée et dont l'intérêt n'échappera à personne. Il a pour titre : *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*. (Nantes-Grimaud. grand in-4° 315 p.) Nous en reparlerons.

M. Clouzot, l'éditeur de Niort si connu, vient de faire paraître une troisième édition des *Fables et contes en vers*, par le docteur Auguste Delétant. Cette édition — véritable édition de luxe — est illustrée par M. Duplais-Destouches : c'est dire avec quel soin ont été exécutés ces dessins, dont l'auteur avait indiqué lui-même les sujets.

Claude Delétant naquit à la Rochelle le 26 février 1802. Destiné d'abord au commerce, il ne tarda pas à l'abandonner pour aller faire ses études de médecine en Angleterre. Il en revint avec le titre de docteur, et en 1830 nous le trouvons dans sa ville natale, s'amusant surtout à taquiner la Muse et délaissant la médecine.

Delétant avait l'imagination féconde, ne manquait ni d'humour, ni d'esprit, et ses contemporains le tenaient fort en estime. Du reste, à cette

époque, faire des fables et contes en vers était très à la mode. La vogue du docteur Delétant est très justifiée. Son livre est en effet un bouquet de gracieuses fleurs aux fraîches et riantes couleurs, et dont on prend plaisir à respirer le parfum.

L'auteur, encouragé par les applaudissements recueillis, avait préparé la publication de ses œuvres. Cette idée fixe le poursuivait constamment, rendant encore plus douloureuses les infirmités qui attristèrent ses dernières années. Ce fut le dernier vœu qu'il ait formulé avant de dormir son suprême sommeil. Ce que la mort impitoyable ne permit point, de pieux amis l'ont fait, et c'est la troisième édition de ses œuvres que nous venons de lire avec le plus vif plaisir.

L'*Histoire de l'Abbaye de St-Michel-en-l'Herm* que vient d'écrire notre sympathique collaborateur, M. L. Brochet, est présentement sous presse. Parmi les curieuses choses inédites qu'elle contient, nous citerons le plan de l'ancienne abbaye, récemment découvert aux *Archives nationales* et qui a permis à l'auteur de rectifier plusieurs erreurs commises par les précédents historiens.

L'ouvrage si impatiemment attendu de M. l'abbé Tricoire sur le *Château d'Ardennes* et la *Seigneurie de Moulidars en Angoumois*, vient de paraître (La Rochelle, imp. Noël Texier, 1890, grand in 8° 460 p. avec lithog). La place nous manque pour en faire aujourd'hui une complète analyse. Mais nous tenons du moins à féliciter l'auteur du consciencieux talent d'historien dont il a fait preuve en publiant ces pages, où nous avons rencontré avec plaisir plus d'un curieux renseignement sur le Bas-Poitou.

Tout en préparant la fin des *Paysages et Monuments du Poitou*, M. Jules Robuchon s'occupe activement de recruter des collaborateurs et des souscripteurs pour une publication analogue qui embrassera les cinq départements de la Bretagne. Le voyage qu'il vient d'y faire a été très fructueux, et il est revenu, nous le savons, avec les plus flatteuses promesses. Le prospectus, récemment mis en circulation, fait entrevoir pour l'intrépide auteur de nouveaux succès auxquels nous applaudissons de tout cœur.

Les *Poètes Poitevins*, de M. Olivier de Gourcuff, précédemment annoncés par nous, sont tout dernièrement parus à la librairie Gautier. Nous y relevons les noms de *Jacques Béreau*, *Nicolas Rapin*, *André de Rivaudeau*, *Romain du Pin Pager*, *La Serrie*, d'*Angély*, *Barreau*, *Edmond Biré*, *Gustave Boisson*, *Paul Bourgeois*, *Crétineau-Joly*, *Adrien Dézamy*, *Alfred Giraud*, *Emile Grimaud*, l'abbé *Lamontagne*, *Lubin Impost*, *Edouard Richer*, l'abbé *J. J. Rousseau*.

*Le Livre d'or de Luçon*, de notre sympathique et érudit collaborateur, M. L. Ballereau, vient de paraître chez Gouraud à Fontenay-Le-Comte, sous forme d'une charmante plaquette in-8° de 66 pages, qui fait tout à la fois honneur à la science de l'auteur et au mérite de l'éditeur.

Au cours d'un savant article sur l'*Instruction primaire avant 1789 en Saintonge-Aunis*. (*Revue de Saintonge et Aunis*, X^e vol, 6^e livr). M. Louis Audiat signale l'existence d'un instituteur à Saint-Martin-de-Fraigneau (Vendée) au XVIII^e siècle.

« A la Gaubretière, en 1789, il n'y avait point de régent approuvé, mais seulement trois habitants mariés et bonnes personnes qui enseignaient les petits enfants. »

En 1771, « la sœur Nicole Mercier et ses deux compagnes établies aux Sables-d'Olonne » touchaient 450 l. pour leur nourriture et entretien. Elles y avaient été établies, disent les Archives de la Charente-Inférieure, pour l'instruction des enfants et le soulagement des pauvres malades.

Des écoles de filles tenues par des laïques existaient à Chassenon (Thérèse Brangé), à Foussais, à Vouvent, etc.

*Souvenir du 27 juillet 1890. — Le troisième printemps de « la Revue du Bas-Poitou »*. — Tel est le titre d'une charmante brochure à peine sortie des presses de M. Lacuve, le poète-imprimeur de Melle, et destinée seulement aux « intimes de derrière les fagots. »

C'est le récit de la petite fête offerte cet été à ses collaborateurs par M. René Vallette, directeur de cette *Revue*.

De Jos. Berthelé : *Le Portrait d'un maire de Poitiers au XVI^e siècle. — François Palustre de Chambonneau et sa famille*. (Tours-Péricat, 1891, grand in-8° 62 p. avec héliograv. et lithog.)

M. Dominique Caillé, secrétaire de la *Revue de Bretagne et Vendée* a consacré à notre illustre compatriote Emile Grimaud, le chantre aimé des gloires Vendéennes et Bretonnes, une très intéressante et fort gracieuse plaquette. (Lafolye, imp.-édit. Vannes, grand in-8° 23 p.)

M. Braud a terminé ses *Promenades historiques à travers Fontenay-le-Comte*, dans le n° de la *Vendée* du 15 octobre 1890.

Ce même numéro contient un article de M. René Vallette sur *les Gouverneurs de Fontenay*.

Dans l'*Avenir-Indicateur* (n° du 1^er octobre 1890), récit d'une *Excursion dans la forêt de Mervent par les Sociétés de Gymnastique la Rochelaise et la Fontenaisienne*, par L. B. (Louis Brochet).

Le *Publicateur de la Vendée* nous apprend l'apparition récente d'une brochure due à la plume de M. L. Alasonière, vétérinaire à la Roche sur-Yon, et intitulée *Les Accouplements dans l'espèce chevaline.*

Les derniers jours de l'année 1890 ont assisté à une joyeuse envolée d'Almanachs nouveaux. Citons notamment : L'*Almanach très complet de la Vendée* (La Roche-sur-Yon, Tremblay) ; *Le grand Almanach vendéen* (Fontenay, Gouraud) ; l'*Almanach général du département de la Vendée* (Fontenay, Baud).

Paru à la même époque : l'*Ordo* du diocèse de Luçon, (in-12 47 p Luçon, Bideaux.)

De notre excellent compatriote et ami, M. Arthur de la Voûte, une nouvelle et charmante mélodie, l'*Etoile*, dont les rimes sont dues à la muse toujours si merveilleusement inspirée d'A. Bonnin (Chatot, éditeur, 19, rue des Petits-Champs).
Eléonore Robert, veuve de Louis Robert, seigneur de Boisfoissé (n° du 3 novembre 1870), *Jamin « le Chouan »* (n° du 14 décembre 1890).

L'*Etoile de la Vendée*, des Sables-d'Olonne, a commencé la publication d'une série de *Souvenirs vendéens*. Citons : *La reprise de Fontenay par l'armée Vendéenne* (n° du 2 novembre 1890), *Une victime Sablaise de la Révolution*,

M. le docteur Marcel Petiteau continue dans le même journal ses intéressantes *Ephémérides Sablaises*.

Notre confrère Ed. Paz a fait représenter le 27 décembre dernier un joli prologue en vers au Cercle de la Presse, à Paris.

Dans le *Libéral de la Vendée* (n° du 10 octobre 1890) : *Renseignements biographiques sur le général Haxo*, — « Communication de M. G. Save, homme de lettres. »
Le même journal a commencé la publication d'*Etymologies Vendéennes* tirées du *Dictionnaire des noms* de Lorédan Larcher.

Par M. A. Naud, instituteur à Saint-Valérien : *Histoire de la commune de Saint-Valérien (Vendée), depuis les temps les plus reculés.* (Fontenay, Gouraud. 1890, broché in-12 66 p )

Nous recevons de M. Aristide Bellet, de Chef-Boutonne, une élégante plaquette ornée de sujets antiques, gravés sur bois, dont nous avons déjà signalé l'apparition. Elle a pour titre : *Premiers coups d'ailes.*
Ces charmantes pages poétiques se vendent « au profit de l'église du Bienheureux Père de Monfort » qui se construit présentement à Saint-Laurent sur Sèvre. (Fontenay-Gouraud, grand in-8°, de 36 p.

M. Henri Clouzot, fils de l'éditeur niortais, nous fait remettre au dernier moment un très curieux volume de *Notes pour servir à l'histoire de l'Imprimerie à Niort et dans les Deux-Sèvres* (Niort, Clouzot, 1891, grand in-8°, 163 p.). Nous lui consacrerons une notice particulière dans le prochain fascicule.

Qu'on nous permette enfin d'annoncer la reprise de nos *Chroniques de Bas-Poitou* (III^e série). dans le *Publicateur de la Vendée.*

R. DE THIVERÇAY.

LA REVUE DU BAS-POITOU

OFFRE

à ses Collaborateurs et Abonnés

SES MEILLEURS SOUHAITS

DE NOUVEL AN.

*Le Directeur-Gérant :* R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE.

PERIOD.
DC
611
P731
R4
v.3
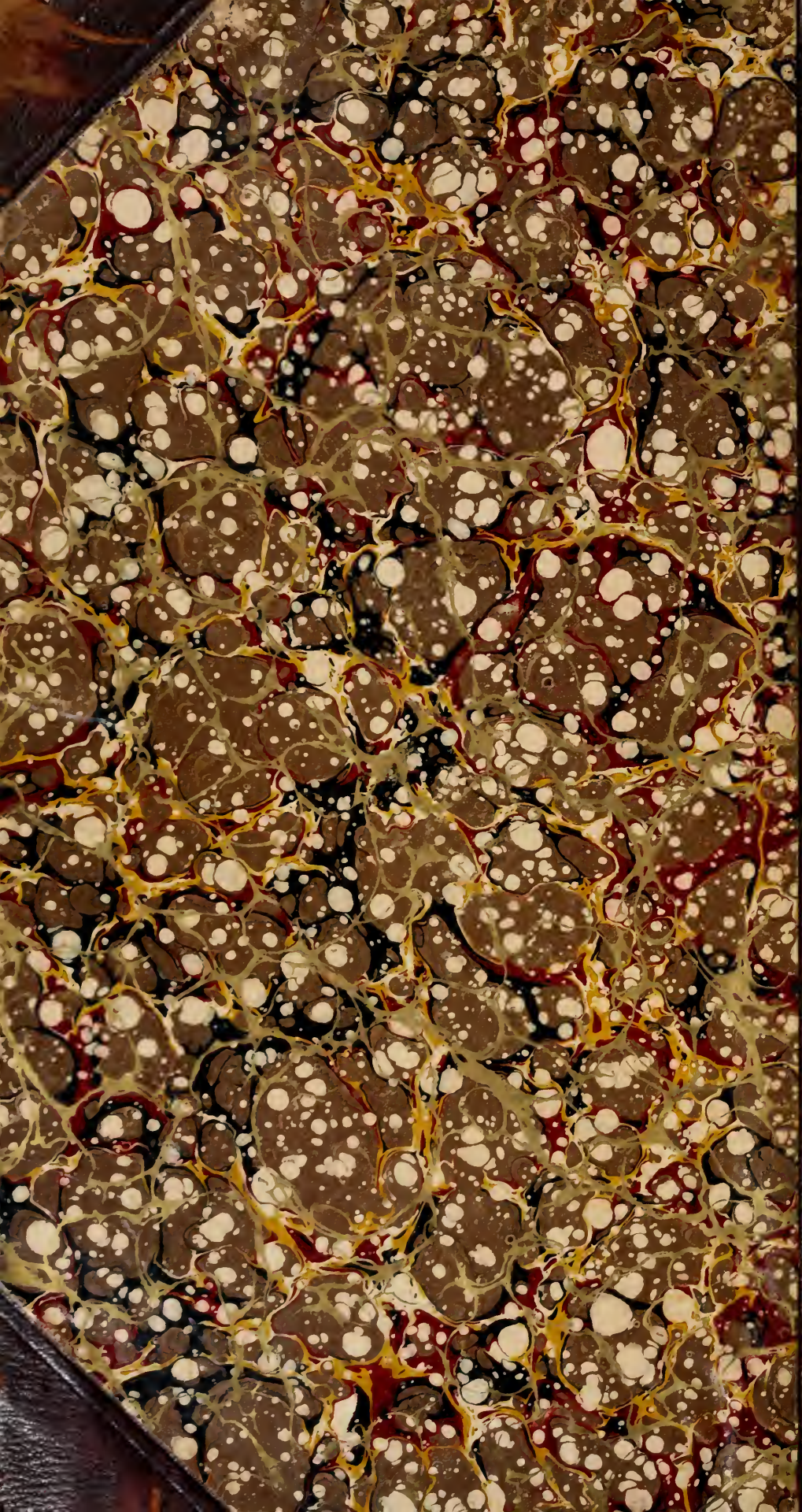
GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00711 3109